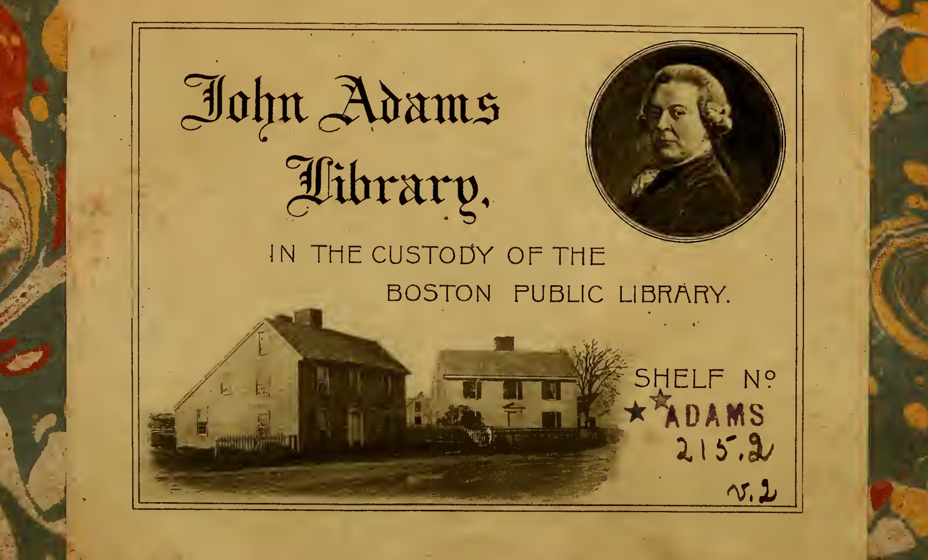



John Adams
Library.
IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.
SHELF No
★ADAMS
215.2
v.2





LETTRES

ET NEGOCIATIONS entre

Mr. JEAN DE WITT,

CONSEILLER PENSIONNAIRE & GARDE DES SCEAUX DES PROVINCES DE HOLLANDE ET DE WEST-FRISE.

ET

MESSIEURS LES PLENIPOTENTIAIRES DES PROVINCES UNIES DES PAIS-BAS.

Aux Cours

DE FRANCE, D'ANGLETERRE, DE SUEDE, DE DANEMARC DE POLOGNE &c.

Depuis l'Année 1652. jusqu'à l'an 1669.

Traduites du Hollandois.

TOME SECONDE.

Contenant

LES NEGOCIATIONS DE Mrs. G. BOREEL ET C. VAN BEUNINGE.

En France, depuis l'an 1660. jusqu'à l'an 1664.



A AMSTERDAM,
Chez les JANSSONS-WAESBERGE.

M. DCC. XXV.

LETTRES
ET NEGOCIATIONS
ENTRE
Mr. JEAN DE WITT,

Conseiller Pensionnaire de Hollande & de West-Frise,

ET DE Mr.
CONRARD VAN BEUNINGEN,

Ministre Extraordinaire à la Cour de France.

Depuis le 19. Mars 1660. jusqu'en 1664.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 19. Novembre 1660.

MONSIEUR,

Je vous envoye ci-jointe Copie de celle que j'écris à Leurs HH. PP.; je tiens ce que j'y dis du Mariage du Roi d'Angleterre, de

plusieurs Personnes de distinction qui sont tous les jours à la Cour & qui nous l'ont assuré, en nous le racontant en confidence. Cependant, je crois qu'on doit n'en parler qu'avec discrétion, en sorte que, si la chose devient publique, il ne paroisse pas qu'on la tient de nous, puis que s'il se trouvoit que la nouvelle ne fût pas véritable, nous n'en retirerions ni honneur, ni avantage, bien loin de-là: ainsi, je vous prie instamment d'y prendre garde. Aussi-tôt que nous serons en état de voir & d'être vûs, je ne doute pas que nous n'ayons plus de choses importantes à vous mander. Mr. le Cardinal est si bien rétabli qu'il a monté à cheval & a été à la Chasse. Plusieurs Marchands m'ont assuré, que le droit de Tonneau se léve absolument dans tous les Ports, & que toutes les opositions qu'on y a faites de diferens endroits ont été très inutiles. La Cour a projetté un Edit contre le luxe des habits, & l'on assure qu'il sera publié au premier jour. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 26. Novembre 1660.

MONSIEUR,

Ce que j'écris aujourd'hui à Leurs N. & G. P., que nous sommes encore informez qu'il

qu'il y a ſur le tapis une Négociation pour le Mariage du Roi d'Angleterre avec une Niéce de Mr. le Cardinal, peut paſſer, ſuivant toutes les aparences, pour une nouvelle certaine; & j'ai même apris que les premiéres ouvertures ſe ſont faites de la part des Anglois; mais avant le rétabliſſement de ce Roi, & dans le tems que ce Prince étoit obligé de rechercher la Protection d'un Miniſtre de la Couronne de France, auſſi puiſſant que le Cardinal, qui pût ménager ſes intérêts dans la concluſion de la Paix avec l'Eſpagne.

Leurs N. & G. P. ſeront ſans doute les premieres informées, avec certitude & à droiture, de la Cour d'Angleterre même, des meſures que l'on prendra ici pour ſurmonter les obſtacles que poura aporter à la concluſion de cette affaire, le rétabliſſement de la fortune du Roi d'Angleterre, ſans doute que l'on aura recours à quelques groſſes ſommes d'argent, ou à quelques autres offres fort avantageux. Il y a ici des Perſonnes à la Cour qui croyent & qui voudroient perſuader aux autres, que cette affaire réüſſira à la ſatisfaction de ſon Eminence; ils ſe fondent ſur les derniers avis du Comte de *Soiſſons*, qui mande que le Roi d'Angleterre a reçû très favorablement toutes les Propoſitions qu'il lui avoit fait de la part de cette Cour-ci: mais il y a à la Cour des Raiſonneurs d'un autre ſentiment, & qui ſoûtiennent qu'on ne doit pas faire fond ſur la bonne mine aparente de la Reine d'Angleterre, ni ſur ces marques exterieures de diſpoſition favorable

que le Roi auroit laiſſé entrevoir : ſelon eux on ſera traîner cette affaire en Angleterre, & le Roi en tirera tout l'avantage qu'il poura ; mais jamais il ne viendra à la concluſion, que la Famille Royale, les Miniſtres & toute la Nation ne verroient qu'avec une eſpéce d'indignation.

On a parlé du Mariage du Duc de Savoye avec Mademoiſelle, Fille unique de Monſieur le Duc d'Orleans du premier Lit; mais comme le Marquis de *Ville*, que l'on croyoit n'être venu ici que pour cette affaire n'en a ſeulement point fait mention dans une Conférence qu'il a euë avec le Cardinal, on commence à douter que ce Mariage ait lieu : on ne peut auſſi rien dire de certain du Mariage du Duc d'Anjou avec la Princeſſe d'Angleterre : mais celui du Duc de Toſcane avec la Fille aînée du Duc d'Orleans du premier Lit, eſt certain, & le Roi y a donné ſon conſentement Dimanche paſſé. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 26. Novembre 1660.

MONSIEUR,

A notre arrivée en cette Ville, nous avons trouvé un Gentilhomme d'âge & expérimenté, qui, au raport de ceux qui le connoiſſent,

noiſſent, & autant que j'ai pû en juger par ſes diſcours, a une connoiſſance parfaite du Commerce de France; fréquente ceux qui ſont dans les affaires, & paroît fort intriguant pour découvrir certaines choſes que l'on ne peut ſavoir que des autres; enfin, cet homme eſt tel qu'il me ſemble que nous pourions en tirer de grands ſecours dans les affaires de notre Ambaſſade & dans d'autres occaſions; c'eſt ce qui a déterminé les Ambaſſadeurs de Leurs HH. PP. à engager ce Gentilhomme qui étoit ſur ſon départ, à reſter encore ici quelque tems: il ne feroit pas dificile de l'y déterminer, & l'on pouroit le mettre en œuvre pour le ſervice de Leurs HH. PP., ſans qu'il prétende d'autre récompenſe que d'être indemniſé des dépenſes qu'il feroit obligé de faire ici plus qu'ailleurs. Nous avons parlé à Mr. *Boreel*, qui juge qu'il n'y a pas de comparaiſon entre le peu que cet homme coûtera à entretenir pendant quelques mois, & les ſervices que l'on en poura tirer. Je vous prie de me faire ſavoir ſi l'on peut m'autoriſer ſecrettement à débourſer quelqu'argent pour cet effet: il n'eſt pas néceſſaire que je vous diſe, que le nom de cet Homme & toute cette affaire doit être ſous le ſeau du ſecret; je puis cependant vous dire en confidence que c'eſt *Wentilot*; je ſuis, &c.

A Mr. C. van Beuningen, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 2. *Décembre* 1660.

MONSIEUR,

L'on a reçû ici vos Lettres du 19. & du 26. du paſſé, en mon particulier j'en ai reçû une de la premiére date & deux de l'autre.

On eſt ici généralement de votre opinion, ou pour mieux dire, de celle qui eſt contenuë dans une de vos derniéres Lettres, touchant le Mariage en queſtion, & l'on eſt fort perſuadé que la Famille Royale, les Miniſtres & toute la Nation, verroient ce Mariage de mauvais œil.

On eſt préſentement occupé ici de trois affaires, pour leſquelles Mr. l'Ambaſſadeur de *Thou* ſollicite fort. 1. Celle d'un prétendu Bâtiment François commandé par le Capitaine *Du Pré*, que quelques Armateurs Zeelandois ont conduit en Zeelande comme Priſe Portugaiſe.

2. Celle d'un Vaiſſeau nommé le *S. Louïs* équipé à Amſterdam & deſtiné pour la Chine. Mr. l'Ambaſſadeur avoit demandé un Paſſeport pour quelques Habitans de ce Païs-ci, afin qu'ils puiſſent ſervir ſur ce Vaiſſeau; & enſuite il s'eſt réduit à une ſimple permiſſion de mettre à la voile pour le Havre-de-Grace.

3. Enfin, cet Ambaſſadeur a fait des plain-

tes de l'impreſſion de quelques Livres injurieux à la France & à la Famille Royale, ſans exprimer quels Livres ce ſont, on croit qu'il en veut aux *Amours d'Alcandre*, au *Divorce Satyrique*, &c.

Par raport au premier Article, on a écrit très ſérieuſement aux Conſeillers de l'Amirauté de Zeelande, de rendre ſur cette affaire une prompte & bonne Juſtice; & l'on a fait remettre en main à cet Ambaſſadeur la Réponſe par écrit, dont je vous envoye Copie, N. 1. conforme à la Déclaration du Fiſcal de ce Colége de l'Amirauté. Les Conſeillers de cette Amirauté ont prié Leurs HH. PP. de leur communiquer le Mémoire que Mr. l'Ambaſſadeur leur a préſenté ſur ce ſujet, & où ils ont apris que leur Colége étoit traité d'une maniére peu avantageuſe, afin de ſe juſtifier & de faire connoître la vérité. Je ne ſache pas que depuis que l'on a remis cette réponſe à ſon Excellence, elle ait fait aucune inſtance nouvelle ſur ce ſujet.

Quant au ſecond Article, on avoit découvert que le Vaiſſeau le *S. Louis* deſtiné pour la Chine ne devoit pas ſeulement y conduire des Religieux pour la Propagation de la Foi, ainſi que Mr. l'Ambaſſadeur l'avoit prétexté; mais que le véritable deſſein étoit d'établir un nouveau Commerce ſous le nom des François, dans les Païs dépendans de la Compagnie des Indes établies en ce Païs-ci. Il y a aparence que le premier Plan en a été jetté ici, & que ce ſont des Hollandois qui y ſont les plus intéreſſez, d'au-

tant plus que le Pilote & les principaux Officiers ſont tous Hollandois, ce qui eſt défendu par les Edits de Leurs HH. PP., ſous peine de la vie & confiſcation des biens. C'eſt pourquoi, après avoir reçû les avis du Colége de l'Amirauté d'Amſterdam cijoint, N. 2. Leurs HH. PP. ſe ſont conformez à l'avis Provincial de Hollande, dont je vous envoye ici la Copie, N. 3. On s'étoit flaté que Mr. l'Ambaſſeur en auroit été content, d'autant plus qu'on ne peut rien de plus favorable que cette réſolution, vû l'Octroi de la Compagnie des Indes, & pluſieurs Actes qui s'en ſont enſuivis, & par leſquels il eſt ſtatué généralement & ſans aucune diſtinction, que perſonne de quelque qualité ou condition que ce puiſſe être, à l'exception de ladite Compagnie, ne poura naviguer avec des Bâtimens équipez dans ces Provinces, dans aucuns des endroits compris dans ledit Octroi; cependant, cet Ambaſſadeur a jugé à propos de ſe plaindre bien haut de cette Réſolution, dans un Mémoire qu'il a préſenté hier & dont je vous envoye Copie, N. 4.

Enfin, ſur le troiſiéme Point contenu dans le Mémoire de Mr. l'Ambaſſadeur dont voici la Copie, N. 5. Leurs HH. PP. ont écrit aux Provinces reſpectives pour les prier de tenir la main chacune chez ſoi à l'obſervation de l'Edit publié en 1651., peut-être que Son Excellence n'éxigera rien autre choſe ſur ce ſujet. N'ayant rien à vous mander qui mérite votre attention, je finis en vous aſſurant que je ſuis, &c.

A

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 3. Décembre 1660.

MONSIEUR,

Il y a quelques-uns de ceux qui ont fuivi Mr. le Comte de *Soiffons* en Angleterre, qui font arrivez ici ; ils ne confirment en aucune maniére le fentiment de ceux qui vouloient, qu'on ne doutât pas du fuccès du Mariage de la Niéce de fon Eminence que ce Comte devoit propofer ; il y a même des Perfonnes à la Cour, qui, à ce que l'on nous a affuré, ne doutent nullement que la Cour d'Angleterre a rejetté d'abord cette Propofition.

Mr. l'Ambaffadeur de Savoye continuë à garder ici l'*incognito*: on dit qu'avant de prendre fon Caractére il doit négocier préalablement fur les Titres que le Duc fon Maître prétend, & que l'on eft peu difpofé ici à lui accorder ; nous pourons être mieux informez de cette affaire & de femblables après notre Réception, que nous preffons autant qu'il nous eft poffible, lors que nous verrons ceux qui font au timon des affaires. Je fuis fans réferve, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 9. *Décembre* 1660.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 2. du courant, j'ai reçû la votre en date du 3. J'ai parlé à Mr. de *Wimmenum* du contenu de votre Lettre ſecret (dans laquelle je vous dirai en paſſant que tous les Chifres étoient de travers,) ce Seigneur rejetta d'abord la Propoſition; mais le lendemain lui en ayant encore parlé, il goûta mieux la choſe, & trouva à propos que je la propoſaſſe au Colége en ſa préſence, lors qu'on feroit en nombre complet; mais quelques jours s'étant paſſez ſans que ce nombre ſe trouvât, Mr. de *Wimmenum* eſt parti de la Haye & n'eſt pas encore de retour, non plus que pluſieurs autres Membres; de ſorte qu'ils ne ſe ſont pas trouvez au Conſeil depuis ce tems-là au de-là de quatre; or vous ſavez que ce nombre ne ſuffit pas pour conclure ſur de pareilles affaires: je ne manquerai pas la premiére occaſion, & auſſi-tôt je vous donnerai avis de ce qui aura été réſolu. Lors qu'à l'avenir vous aurez quelqu'affaire de cette nature à propoſer, je vous conſeille d'en écrire un mot en même tems à Mr. de *Wimmenum*, *noſti enim hominis ingenium.*

Il

Il ne s'eſt rien paſſé d'important ici depuis ma derniére, ſinon la Réſolution ci-jointe touchant la *Chambre mi-partie*, & la propoſition que Mr. de *Thou* a faite hier à l'Aſſemblée de Leurs HH. PP., que je vous envoye auſſi & dont les Provinces ont pris Copie. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 10. *Décembre* 1660.

MONSIEUR,

J'ai reçû votre Lettre du 2. du courant avec les annéxes, dont je vous ſuis très obligé. Depuis le retour du Comte de *Soiſſons*, on ne parle plus du Mariage de la Niéce de Mr. le Cardinal, dont je vous avois écrit dans mes précédentes; on tâche même de faire croire que l'on n'y a jamais penſé, encore moins propoſé au Roi d'Angleterre. Ce que Mr. le Marquis de *Ville* demande au préalable conſiſte en ceci, il demande qu'en conſidération du Duc ſon Maître, on lui accorde dans ſa réception quelque prééminence ſur les Ambaſſadeurs Extraordinaires des Républiques. C'eſt pourquoi nous y avons eu l'œil, & nous avons engagé Mr. *Boreel* à ne rien négliger de ce qui peut intéreſſer l'honneur de l'Etat, & d'en parler à ceux que ces ſortes de choſes regardent:

Son Excellence en a parlé en notre nom à Mr. le Comte de *Brienne*, qui lui a dit qu'il pouvoit être en repos sur cela, & pouvoit nous assurer que l'on n'accorderoit au Marquis rien de ce qu'il demandoit.

On dit que ce Marquis n'a pas trouvé ici les dispositions qu'il espéroit en faveur des desseins de son Maître sur la Ville de Genéve ; en sorte qu'il pouroit bien trouver quelque prétexte de s'en retourner sans prendre le Caractére d'Ambassadeur Extraordinaire. Je m'en raporte pour les autres nouvelles à ce que Mr. *Boreel* en écrira, & au Billet dont je joins ici la Copie, que nous avons reçû hier de bonne main, & que je vous prie de ne pas rendre public pour raisons; je suis, &c.

COPIE.

Je donne le bon soir à leurs Excellences, je viens de la Ville; je n'ai rien apris qui mérite leur curiosité; néanmoins pour leur faire voir le desir que j'aurois de leur communiquer de meilleures choses à la veille des Dépêches, je leur fais sçavoir, que ce matin le Roi a été deux heures dans la chambre de son Eminence, n'y ayant que S. M., Monsieur de Turenne, le Sur-Intendant, & Mr. le Tellier; & là a été arrêté la Liste des Troupes qui seront réformées, qui sont la Compagnie des Petits Mousquetaires; dix Compagnies des Gardes, non cassées comme on l'avoit crû; mais ceux qui ont acheté lesdites Compagnies seront remboursez des deniers que cela leur a couté, ou remplacez à l'a-

l'avenir ; beaucoup d'autres Compagnies des autres Corps d'Infanterie , & cent trente Compagnies de Cavalerie : le Roi ne tiendra ici auprès de ſa Perſonne que dix Compagnies de ſes Gardes , les autres ſont envoyées ſur les Frontiéres.

Mr. le Prince, Mr. d'Eſpernon , *& autres Grands , étoient cependant dans l'antichambre ; pas un n'a part à tout cela , ni Mr. le Prince n'a vû ſon Eminence , il garde le lit ; il n'avoit pas grande douleur , mais bien une générale & grande émotion par tout ſon corps , avec enflure qui s'éxale comme une enrûmure , & qui donne de la peine à ſes Domeſtiques , & de la peur : il n'a pourtant pas la fiévre , mais bien émotion de fiévre. Je n'ai rien entendu du Marquis de* Ville , *ſinon qu'il capitule toûjours ſon préalable avec peu d'aparence de ſuccès. L'on parle en fort bonne part de leurs Excellences ; l'on a les particularitez de la défaite des Chrêtiens devant Ceuta*, 1200. *morts ſur la place , une troupe de* 30. *ou* 40. *Turcs ſeulement a donné la premiére confuſion.*

A Mr. C. van Beuningen, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 16. *Décembre* 1660.

Monsieur,

La derniére que je vous ai écrite étoit du 9. du Courant, j'ai depuis reçû la votre du 10.

Mr. de *Wimmenum* étant de retour, & Mrs. les conſeillers Députez s'étant trouvez en nombre compétant, je n'ai pas manqué de leur propoſer le contenu de votre Lettre du 26. Novembre, ainſi que je vous l'avois promis par ma derniére; Leurs N. & G. P. m'ont chargé de vous marquer ſur ce ſujet, qu'Elles ont trouvé par expérience, & ſur tout par ce qui s'eſt paſſé derniérement en Pruſſe & en Angleterre, que ces ſortes de correſpondans rendent peu de ſervice à l'Etat, & que l'argent employé à leur entretien eſt par conſéquent une dépenſe inutile; qu'ainſi, il ne faloit faire eſpérer aucune récompenſe à la perſonne en queſtion; c'eſt ce que je ſuis obligé de vous marquer par ordre de Leurs N. & G. P.

Mr. l'Ambaſſadeur de *Thou* a encore préſenté aujourd'hui à Leurs HH. PP. le Mémoire ci-joint, N°. 1. touchant le Vaiſſeau le St. Louïs; mais ſur lequel on n'a encore pris aucune réſolution; & je ne crois pas

que

que son Excellence en puisse rien attendre de fort satisfaisant; & de plus, Mrs. les Députez de Hollande ont à cet égard les mains liées par les Résolutions des Etats de la Province qui sont séparez depuis samedi dernier.

Mr. *de Beeverwaart* a écrit par la derniere Poste, que le Roi d'Angleterre avoit donné à Mr. d'Odyck son fils un Bénéfice de 14. à 15. mille livres de rente; ainsi que vous verrez dans le preambule de la Résolution ci-jointe, No. 2. sur quoi Leurs N. & G. P. ont résolu ce que vous verrez dans le dispositif de la même Résolution: les autres Provinces de la Généralité ont pris, *ad referendum*, la Demande & la Résolution; en sorte que cette affaire n'a pas été terminée.

Les Pirateries continuelles que commettent des Bâtimens qui sortent des Ports de France & d'Angleterre, ont déterminé Leurs N. & G. P., & ensuite Leurs HH. PP., à prendre la Résolution ci-jointe, No. 3. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 17. *Decembre* 1660.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 10. du courant, j'ai reçû la votre du 9. qui m'a fait beaucoup de plaisir.

Les

Les continuels delais de notre Réception nous a enfin non feulement ennuyé, mais même donné quelques foupçons, fur tout depuis que l'excufe dont on s'étoit fervi il y a quatre jours, & qui rouloit fur la dificulté de nous trouver une maifon & de la meubler, ne pouvoit plus être alleguée. Ainfi, nous avons fait demander par Mr. *Boreel* qu'on donnât enfin les ordres néceffaires, & nous avons tout mis en œuvre pour découvrir quelles pouvoient être les raifons de tous ces delais; car quoi que Mr. *Girault* nous eût affurez que le Roi & Mr. le Cardinal lui avoient témoigné qu'ils étoient très mécontens de tous ces retardemens, qui n'étoient caufez que par les dificultez qui s'étoient rencontrées lors qu'on s'y attendoit le moins, à pourvoir à tout ce qui étoit néceffaire pour notre Réception; nous ne pûmes ajoûter foi à ce qu'il nous difoit, & nous ne fûmes pas tranquiles jufqu'à-ce que nous eûmes été informez de bonne part, & par des perfonnes qui favoient ce qui fe paffoit des véritables raifons; en forte que nous ne pouvons plus douter, que certainement il n'y a eu dans toute cette conduite aucun miftére, & que ces delais n'ont été caufez que par le défaut d'argent, qui a été caufe que les Officiers qui étoient chargez de ce foin, n'ont pû convenir avec les Propriétaires des Maifons, & avec ceux qui doivent livrer les provifions de bouche, & qui veulent de l'argent comptant qu'ils n'ont pû avoir, foit à caufe du dérangement des finances, foit par la mauvaife volonté de ceux qui devoient leur en fournir.

Joint

Joint à cela l'indiſpoſition de Mr. le Cardinal, qui a été ſi grande quelque-fois, qu'on ne lui a parlé d'aucune affaire, (c'eſt à dire qu'alors toutes les affaires étoient ſuſpenduës à la Cour.) Cependant, je ne voudrois pas garantir qu'on ne nous trompe pas, puis que, ſelon moi, on ne peut rien affirmer, ayant d'un côté le peu de vrai-ſemblance d'un pareil obſtacle, & de l'autre, l'entiére & pleine aſſurance qu'on nous donne de toutes parts que nous avons tort de ſoupçonner quelqu'autre motif; c'eſt particuliérement ce que nous diſent des Perſonnes que nous ne pouvons ſoupçonner de nous vouloir tromper, ou d'être trompez eux-mêmes. Sans cela je croirois ſans peine que c'eſt ici le premier Acte de la Comédie qu'ont eu en vûë ceux qui, à notre arrivée, nous ont conſeillé de traiter la plûpart des affaires avec beaucoup de modération & de diſſimulation, puis que ce feroit le moyen de réüſſir & d'éviter bien des déboires. Je ne ſais pas même ſi je me tromperois beaucoup, en portant ce jugement. Quoi qu'il en ſoit, je ne vois pas comment on peut ſe juſtifier de n'avoir pas levé plûtôt de ſi foibles obſtacles, ſur tout après les preſſantes inſtances de Mr. *Boreel* & de nos Officiers; pour moi je ne puis attribuer toute cette conduite qu'au peu de diſpoſition où l'on eſt de nous donner ſatisfaction, & peut-être même au ridicule plaiſir que l'on prend de mortifier ceux qui ſont ici de la part de l'Etat. Je ſuis, &c.

P. S. Le Billet ci-joint me vient de bonne main,

main, & je vous prie, pour de bonnes raiſons, de ne le pas rendre public.

COPIE.

Où j'ai été aujourd'hui, un de nos Commiſſaires m'a fort parlé de vos Excellences & de vos affaires.

De vos Excellences. Que très certainement le retardement de votre réception ne provient que de l'indiſpoſition de ſon Eminence, laquelle a retardé les ordres néceſſaires, & que très aſſurément leurs Perſonnes ſeroient agréables, & qu'elles le reconnoîtroient. Des affaires. L'on en a parlé avec un peu de doux & d'amer, & ſur ce que j'ai pouſſé quelques-unes de mes réflexions vers les Affaires d'Angleterre, qui ont réfléxion aux Provinces-Unies, l'on m'a interrompu pour me dire; nous ſommes fort bien informez de ce qui ſe paſſe, & qu'après tout, les Anglois leur feront plus de mal que nous, ni que nous n'avons de volonté de leur en faire; les Miniſtres témoignent avoir une grande & étroite confidence avec le Roi d'Angleterre; l'on fait de grands Projets pour le Négoce & pour les équipages des Navires; mais je leur ai dit par beaucoup de raiſons, que ce n'étoit que des viſions: & de vrai, ils parlent de tout cela plus ignorans que nos ſervantes, & cela ſeul doit nous aſſurer qu'après une réconciliation & une amiable embraſſade vous ferez nos affaires.

S. Em. ſe porte bien, il a travaillé & écrit de ſa main toute cette après-dînée: hier il fut voir le Bal qui fut confus & trop plein de

de gens, qu'on n'avoit pas conviez; le Roi ſe mit en colére contre le Marquis de Hau·court, & le pouſſa; il l'apella inſolent.

Il y a des particularitez du Siége fait par les Turcs de la Ville de Varadin, il y a eu peu des leurs tuez & beaucoup de Chrêtiens, & parmi eux des Principaux: il y a plus de 500. François; le Siége s'eſt fait dans toutes les formes les plus ſages & éxactes. Le Sieur Aqaquya eſt dépêché pour Pologne; le Sr. Blondel auſſi pour Conſtantinople.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 23. *Décembre* 1660.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 16. j'ai bien reçû la votre du 17. du courant. Mr. *d'Hau·rive* m'a écrit pour m'aſſurer que le retardement de votre Réception ne provient d'aucune mauvaiſe cauſe: je differerai de lui faire réponſe juſqu'à-ce que les effets m'ayent aſſuré de la vérité; je vous prie, dans l'occaſion, de lui faire mes complimens.

Le démêlé entre l'Evêque & la Ville de Munſter continuë avec la même chaleur des deux côtez, & Leurs HH. PP. ont réſolu d'écrire à la Ville, qu'elle ne doit compter ſur aucun ſecours de leur part, au cas qu'elle rejette le Projet d'Accommodement qu'on lui

lui a presenté & sur lequel elle ne s'est pas encore expliquée catégoriquement.

Mr. l'Ambassadeur *Gamarra* a résolu d'aprouver la *Chambre Mi-partie*, sur quoi Leurs HH. PP. ont pris le 17. de ce mois la résolution dont je vous envoye l'Extrait ci-joint. N'ayant rien autre chose à vous mander, je me raporte à ce que vous écrivez à Leurs HH. PP., & suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 31. *Décembre* 1660.

MONSIEUR,

Ma derniére étoit du 17., depuis j'ai reçû en leur tems vos deux agréables Lettres l'une du 16. & l'autre du 23. de ce mois.

Depuis notre Réception nous avons eu plu sieurs avis & plusieurs raports qui me persua dent entiérement, que le retardement qui nou avoit tant chagrinez ne provenoit d'aucune ré solution dont nous eussions lieu de nous plair dre; c'étoit plûtôt une complication d'inconv niens, peut-être même de mauvaise volont dans ceux qui en étoient chargez & qui d voient être plus prompts à les surmonter: Et c lui qui vous a écrit sur ce sujet étoit bien info mé de ceux qui avoient l'inspection de tou cette affaire, que nous aurions moins raison de nous plaindre de quelque retard men

ment, ſi nous nous rapellions la maniére dont on en avoit agi à la Haye avec Mr. l'Ambaſſadeur *Servien* lors qu'il en étoit parti.

Nous n'avons pas manqué, dans la premiére viſite que nous avons renduë à Mr. le Comte de *Brienne*, de lui inſinuer en termes généraux les principaux Articles que Leurs HH. PP. éxigeoient dans le renouvellement de l'ancienne Alliance avec cette Couronne: ſur la fin nous avons parlé des diſpoſitions qu'on avoit fait paroître, tant du côté de la France, que de celui de la République, lors qu'on avoit fait la premiére ouverture ſur ce ſujet, pour une Alliance commencée avec l'Angleterre au cas qu'Elle voulût y donner les mains; & nous lui avons dit, que nous avions ordre de déclarer, que Leurs HH. PP. étoient encore dans les mêmes ſentimens, & qu'Elles ſouhaiteroient de ſavoir ceux de la France à cet égard. Mr. le Comte nous a répondu ſur ce dernier Article, qu'il ne pouvoit nous dire quelle étoit à préſent la réſolution de Sa Majeſté touchant cette Alliance, & qu'on ignoroit auſſi quels ſeroient les ſentimens du Roi d'Angleterre; que cependant, il chercheroit l'occaſion d'en parler, & que nous ne ferions pas mal d'en dire un mot à Mr. le Cardinal dans la premiére viſite que nous lui ferions. Mais ce Seigneur s'expliqua plus ouvertement ſur le renouvellement de l'ancienne Alliance, & nous aſſura que nous trouverions de ce côté-ci toutes les diſpoſitions que nous pourions ſouhaiter, même pour venir bien-tôt à la Concluſion. Mais dans

dans cette Négociation nous ne pourions éviter d'entendre certaines choses qui procéderoient du mécontentement que l'on avoit de ce qui s'étoit passé à Munster, & sur tout, que nous devions modérer nos pretentions touchant le Réglement sur le Commerce & la Navigation; que nous devions avouer que chacun étoit Maître dans ses Etats, & pouvoit y faire tels Réglemens & y établir tels ordres qu'il jugeoit à propos pour le bien de ses Sujets; & qu'on ne devoit pas éxiger de conditions qui fissent pancher tout d'un côté les avantages qui devoient être communs; que si nos pretentions étoient telles & que nous y persistassions, nous trouverions des gens résolus & fermes qui nous les refuseroient & persisteroient dans leur refus.

Il est donc aisé de prévoir, que ce qui rencontrera le plus d'obstacles dans notre Négociation, & ce qui pouroit en arrêter le succès ce sera cette partie de nos instructions, qui roule sur le Réglement du Commerce. Il y a même aparence que le Comte de *Brienne* n'ignore pas les particularitez de nos instructions sur ce sujet; cependant, nous en sommes restez dans ces termes généraux dans cette premiere visite, en lui faisant seulement entendre que nous ne demandions de Réglement de Commerce que sur les ofres que nous avions à faire de la part de Leurs HH. PP., & que tout ce que nous éxigions de la Cour consistoit à rendre les avantages communs, & même les augmenter, pour peu qu'on voulût s'entendre, ce qui n'arriveroit pas, si par des Réglemens retorsionnels dans

la

la vûë de se faire tort les uns aux autres, on tente d'introduire la violence où tout doit être libre; mais que c'étoient-là des particularitez que l'on pouroit expliquer en faisant le Traité.

Je ne crois pas qu'on puisse se flater que cette Cour léve aisément les dificultez qu'elle a formées ci-devant par raport au Commerce; quoi qu'il soit vrai que ses sujets mêmes des Villes de Commerce en fassent des plaintes, & qu'il y ait des Articles dans les anciens Traitez d'Alliance, qui parlent en notre faveur: mais comment écoute-t-on ces plaintes, & quel cas fera-t-on de ces citations des anciens Traitez? ainsi, je crois, sauf meilleur avis, que le meilleur moyen pour obtenir ici ce que Leurs HH. PP. souhaitent, ce seroit que nous pûssions faire voir clairement & nettement, qu'au cas que Leurs HH. PP., à l'éxemple des Anglois, vinssent à donner des ordres rétorsionnels, on auroit bien de la peine de ce côte-ci à venir au but où l'on tend; ainsi, il seroit à propos que l'on consultât sur cela, ceux qui ont une parfaite connoissance du Commerce & de la Navigation de France, puis que le résultat pouroit nous servir d'instruction, & pour pousser la chose aussi loin qu'il se pouroit; au reste, je m'en raporte entiérement à vos sages réfléxions, & suis, &c.

A Mr. C. Van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 6. Janvier 1661.

MONSIEUR,

Comme j'ai été paſſer les Fêtes de Noël à Amſterdam, j'y ai été plus occupé en dévotions & avec mes Parens, qu'aux affaires; c'eſt pourquoi j'ai manqué de vous écrire par la derniére Poſte.

J'ai reçû hier votre Lettre du 31. Décembre, & j'y vois avec plaiſir que l'on doit plûtôt atribuer à la négligence des Miniſtres ſubalternes qu'à quelque mauvaiſe intention de Sa Majeſté, les delais & les autres incongruïtez dont vous vous êtes plaint avec raiſon.

J'aurai ſoin, autant qu'il dépend de moi, que l'on confére ſérieuſement avec ceux qui ont le plus de connoiſſance du Commerce & de la Navigation de France, d'une maniére qui réponde aux intentions de votre Lettre.

Je crois qu'il ſeroit tems à préſent de diſpoſer les choſes ici de maniére que l'on vous autoriſe à conclure le Traité ſans relation à l'Angleterre, puis que l'on y entreprend tous les jours quelque choſe qui choque fort les eſprits ici. Vous verrez dans les derniers avis que nous avons reçûs de ce Païs-là, & dont je vous envoye Copie, leurs nouvelles prétention

tentions ſur le *Dominium Maris*, & au deſavantage de la grande Pêche, qu'ils ne pouront jamais éxécuter, ſelon moi, ſans trouver une opoſition qui pouroit aller juſqu'aux voyes de fait.

Il court ici un bruit, répandu par un des Secrétaires de Mr. l'Ambaſſadeur de *Thou*, que l'on doit mettre au premier jour un Arrêt ſur tous les Vaiſſeaux & effets des Hollandois; je ne puis le croire; cependant il eſt de mon devoir de vous en informer.

Mr. l'Ambaſſadeur de *Thou* a de nouveau intenté action touchant le Vaiſſeau le St. Louïs qui eſt péri, ainſi que vous pourez voir par la Copie de ſon Mémoire ci-joint; mais vous pouvez voir combien cette action eſt malfondée en éxaminant l'extrait ci-joint, qui concerne la Caution donnée à l'Amirauté d'Amſterdam. Vous remarquerez non ſeulement que ce Vaiſſeau a été en la diſpoſition des Propriétaires depuis le 4. Décembre dernier, & qu'il pouvoit faire voile pour tel endroit qu'ils vouloient, & que s'ils ne l'ont pas fait plûtôt, c'eſt parce qu'ils ont tant diféré à donner la Caution ordinaire; mais même vous verrez qu'on en a agi avec beaucoup de civilité par raport à cette Caution, tant en ce que la ſomme pour laquêlle elle s'eſt obligée eſt très modique, que parce que l'on en a limité le terme à un tems très court.

J'ai été averti qu'un certain *Brunel*, qui ſe trouve en France comme Gouverneur du fils de Mr. de *Sommelsdyck*, n'eſt pas de bon aloi, & qu'il ſe mêle d'écrire ici des choſes

qui ne font pas de bien; c'eſt à quoi je vous prie de faire attention: on m'a dit la même choſe de Mr. la *Valée* qui a demeuré quelque tems ici à la Haye. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 7. Janvier 1661.

MONSIEUR,

La derniére que je vous ai écrite étoit du 31. du paſſé, depuis ce tems-là je n'ai reçû aucune de vos Lettres.

Nous attendons avec impatience que l'on nous admette à l'Audience de Mr. le Cardinal; on nous aſſure que ce delai ne vient d'aucun défaut de bonne volonté; cependant, il faut bien que cette bonne volonté ne ſoit pas des plus efficaces, puis que l'on difére ſi long tems à nous en donner des preuves. Le marquis de *Ville*, qui eſt encore ici *incognito*, & qui, il y a trois jours a été pendant une demi-heure chez ſon Eminence, nous a aſſuré qu'Elle ſe rétablit tous les jours de plus en plus: cependant, le Nonce du Pape, l'Ambaſſadeur de Veniſe & d'autres Miniſtres étrangers, qui demandent Audience depuis pluſieurs ſemaines, ont toûjours été remis, auſſi bien que nous, quoi qu'il y en ait quelques-uns parmi eux qui ſoient ſur leur dé-

part,

part, & qui n'ont autre chofe à faire qu'à prendre leur Audience de Congé. Ainfi, l'on pretend que cette raifon & celle de l'indifpofition de Mr. le Cardinal, qui a été caufe que toutes les affaires ont été fufpenduës, & qu'à préfent il s'en prefente tout d'un coup plufieurs qui font très preffantes, font fuffifantes pour détruire toutes les mauvaifes penfées que l'on pouroit avoir.

On a parlé de nous donner des Commiffaires; & une perfonne qui étoit prefente nous a dit, que l'on avoit propofé Mr. le Maréchal de *Villeroi*, Mr. le *Sur-Intendant*, Mr. le Comte de *Brienne*, & Mr. le *Tellier*: Mr. le *Sur-Intendant* nous a fait entendre, dans notre premiere vifite, que nous devions éviter les longueurs, & que puis que l'affaire que nous venions conclure avoit déja été fur le tapis depuis tant de tems, il ne reftoit que quelques Articles à régler, & qu'on efpéroit que cela fe feroit en deux ou trois Conférences. Je m'atends bien que nos Commiffaires nous tiendront le même langage pour éloigner les Propofitions que nous fommes chargez de faire touchant un Réglement fur le Commerce & la Navigation, & qui pouroient s'étendre au de-là de ce qui a déja été Négocié touchant le renouvellement de l'ancienne Alliance entre cette Couronne & l'Etat. Nous n'avons pas manqué l'occafion de faire entendre, par raport à ce que le Comte de *Brienne* nous avoit annoncé, que nous aurions à effuyer fur ce qui s'eft paffé au Congrès de Munfter, que non feulement cela feroit hors de faifon; mais même très inutile, fur tout, puis que

nous étions avertis qu'on étoit résolu de s'expliquer sur cela de ce côté-ci en termes odieux & insultans. Ce que nous avons dit sur ce sujet, où les réfléxions que l'on a faites ont eu un tel effet, que nous sommes informez que nous n'essuyerons aucun reproche sur ce sujet.

Toutes nos inquiétudes roulent présentement sur le seul Article du Commerce, & nous n'aprenons rien qui nous donne quelque espérance; bien loin de-là il paroît que les réfléxions que l'on fait ici sur les avanies que Leurs HH. PP. soufrent de la part des Anglois rendront notre Négociation très dificile. Or puis que l'on a tant de raisons de présumer qu'on ne poura pas tomber d'accord en tout avec les Anglois, comme on l'avoit espéré, & que même de leur côté il ne paroît aucune inclination pour une Triple-Alliance; j'ai pensé que l'on pouroit bien revoir les Résolutions secrettes que l'on a prises sur ce sujet, & délibérer sérieusement s'il ne seroit pas à propos d'exempter les Ambassadeurs qui sont dans les deux Royaumes de rendre compte fait à fait de ce qu'ils font avant d'avoir tout terminé, non parce que l'on n'auroit pas le tems de le faire; mais pour éviter les pierres d'achopement, & de faire naître des dificultez que nous ne rencontrerons que trop.

En nous entretenant avec plusieurs Seigneurs, on nous a souvent parlé des forces des Corsaires de Barbarie qui augmentent tous les jours; à quoi l'on ajoûtoit que l'on devroit être sensible à l'esclavage de tant de Chrê-

Chrêtiens qui étoient entre leurs mains, & au danger que d'autres couroiént d'y tomber. Nous nous sommes servis de cette occasion pour leur aprendre, qu'à notre départ Leurs HH. PP. délibéroient sérieusement pour mettre en mer une Flotte considérable; mais en même tems nous leur avons fait sentir, que comme le danger étoit commun autant qu'il étoit grand, chacun devoit s'y intéresser, ce que nous apuyons sur le mauvais succès qu'avoit eu l'entreprise des François l'année derniére pour contraindre ceux de Tunis & d'Alger à rendre leurs Esclaves François; nous restâmes dans ces expressions générales & l'on en fit autant de ce côté-ci. Si Leurs HH. PP. trouvoient à propos de concerter sur cette affaire avec cette Couronne, pour faire cette entreprise en commun, & nous donner des ordres à cet égard, ce qui n'a été alors que des discours vagues, pouroit devenir une Négociation sérieuse qui ne seroit peut-être pas desagréable ici, & qui en tout cas nous feroit honneur, & pouroit servir à en faciliter quelqu'autre. Je vous prie de me marquer vos sentimens sur cela; & si vous jugez la chose digne d'être mise en délibération, nous serions bien aise d'être instruits de ceux de la Régence.

Sur la nouvelle que l'on a reçûë que l'on avoit découvert une trahison en Angleterre, Mr. le Cardinal a dépêché à Londres le Chevalier *Arnofili*, avec ordre, à ce que l'on croit, d'ofrir au Roi des secours de la part de cette Couronne, au cas que Sa Majesté en ait besoin; je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 13. *Janvier* 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére qui étoit du 6. du courant, j'ai reçû la votre du 7. ſuivant. Je vous donnois avis du Projet de la Chambre-Baſſe d'Angleterre par raport à la Pêche, vous verrez par les derniéres Lettres de ce Païs là que cette Chambre perſiſte dans le même deſſein, & que la choſe y a paſſé en réſolution. Sur le premier avis que Leurs HH. PP. en ont eu, Elles ont trouvé à propos d'en écrire au Roi d'Angleterre, & à leurs Ambaſſadeurs Extraordinaires, ce que vous verrez par les Copies ci-jointes. Nous eſpérons par ce moyen ſuſpendre du moins cette Réſolution, & empêcher qu'elle ait aucune ſuite, ou qu'elle ſoit éxécutée. Nous ſommes fort étonnez ici que vous n'ayez pas encore pû avoir l'honneur de parler au *Cardinal Mazarin*, pendant que d'autres ont accès chez lui; mais j'eſpére que vous nous aprendrez quelque choſe de plus agréable à cet égard par la premiére Poſte.

Leurs N. & G. P. ont pris la Réſolution ci-jointe dans leur derniére Aſſemblée pour nettoyer la Méditerranée de Corſaires Turcs; mais juſqu'à préſent la Généralité n'a pû rien conclure; lors que l'on a propoſé ci-devant

vant dans les Déliberations de Leurs N. & G. P. ſur ce ſujet, d'en concerter avec quelqu'autre Puiſſance, & ſur tout avec la France; on a remarqué que tous les Membres y étoient aſſez diſpoſez; ainſi je crois, s'il ſe trouve où vous êtes quelque bonne diſpoſition à cet effet, que vous ne ferez pas mal de l'entretenir; de mon côté je ferai en ſorte, lors qu'on en délibérera dans l'Aſſemblée de Leurs HH. PP., que l'on vous donne ordre d'engager la Cour de France à prendre une ſemblable Réſolution, & de concerter pour cela avec le Roi, ou avec ſes Miniſtres. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 14. *Janvier* 1661.

MONSIEUR,

Il n'y a perſonne à cette Cour-ci, & parmi les Perſonnes qui ont quelque crédit, qui ſoit plus ſincerement dans les Intérêts de Leurs HH. PP. que Mr. le Maréchal de *Turenne*; Mr. *Boreel* nous l'avoit déja dit, & nous en avons fait l'expérience par la promptitude avec laquelle il a fait relâcher le Capitaine *Uyttenhout* & le Commiſſaire de *Roux*: il nous en a encore donné des preuves dans d'autres occaſions plus importantes. Et s'il y a quelqu'un qui puiſſe rendre

ſervice à Leurs HH. PP. auprès de Mr. le Cardinal dans toute ſorte d'affaires, ſoit importantes ou non; c'eſt auſſi le même Maréchal, que l'on apelle à tous les Conſeils, & qui eſt univerſellement conſidéré comme un très honnête homme & qui a beaucoup d'eſprit; auſſi le Roi & le Cardinal l'eſtiment & l'aiment beaucoup. Vous pouvez donc aiſément comprendre que nous le conſidérons avec raiſon comme principal apui de Leurs HH. PP. & de leurs intérêts en cette Cour; en ſorte que nous ſommes obligez de l'importuner ſouvent, ainſi qu'il nous eſt arrivé pluſieurs fois depuis que nos Négociations commencent, nous l'avons toûjours quitté très contens, & de plus en plus perſuadez de ſes bonnes intentions. Ce Seigneur nous a témoigné hier avec toutes les honnêtetez imaginables, qu'il verroit avec un ſenſible plaiſir qu'on accordât une Compagnie vacante dans les Troupes de la République au Cadet de Madame ſa Sœur, Veuve du Marquis de *Duras*, jeune Gentilhomme qu'il aime tendrement, ce qu'il nous répéta pluſieurs fois, & qu'il regarderoit cette grace comme un bien-fait dont il ſeroit reconnoiſſant. Je ſais quels obſtacles cette affaire rencontreroit dans une autre occaſion; & même je n'ai pas manqué de repréſenter à Mr. le Maréchal, que les Etats étoient occupez à délibérer ſur une réforme, ce qui me faiſoit douter qu'il y ait de long tems des Compagnies vacantes; néanmoins, je n'ai pû refuſer aux inſtances de ce Seigneur de me charger de vous en écrire & de vous recommander

commander cette affaire, afin que vous fissiez en sorte, que si après la Réforme il venoit à y avoir quelque Compagnie Françoise vacante, on en gratifiât ce Gentilhomme, en faveur de Mr. le Maréchal son Oncle ; qui nous dit, qu'à cause de la Paix & de la Réforme, il ne pouvoit lui rien procurer en France. Il y a beaucoup d'Enfans dans la Famille de Madame sa Sœur, dont la Naissance l'emporte sur les biens, ce qui seroit cause qu'on seroit encore plus reconnoissant de cette petite faveur : mais quand toutes ces raisons n'y seroient pas, il suffit que l'on considére qu'on ne doit pas refuser à un Seigneur de ce mérite, dans la situation des affaires, une chose qui le touche & qu'il prend tant à cœur. J'attendrai sur cela votre réponse avec impatience ; je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 14. *Janvier* 1661.

MONSIEUR,

Depuis le départ de ma derniére qui étoit du 7. du courant, j'ai reçû la votre du 6. qui m'a fait beaucoup de plaisir, puis que j'y vois que vos sentimens s'accordent avec les miens par raport aux restrictions que l'on nous a imposées sur la forme de nos Négociations, restrictions que l'on devroit lever. J'espére que chacun sera du même

avis, & que pour le ſervice de l'Etat, ceux qui ſont chargez des Négociations en cette Cour-ci, n'auront plus les mains liées, & qu'ils pouront conclure cette importante affaire conformément à leurs Inſtructions & ſans attendre de nouveaux Ordres, au cas qu'ils puiſſent en venir-là. Ce Plein-pouvoir me paroît encore plus néceſſaire, depuis que nous avons entrevû quelques raiſons de concevoir de meilleures eſpérances par raport à ce dont nous ſommes chargez touchant le Commerce. Le Comte de *Brienne*, à qui nous avons rendu une ſeconde viſite, depuis le départ de ma derniére Lettre & que nous avons long tems entretenu touchant l'impôt par Tonneau, a écouté nos raiſons avec une attention, qui nous a perſuadé qu'il les trouvoit importantes, & qu'elles le convainquoient, auſſi n'y a-t-il pas répondu, & il ne nous a contredit en rien. Nous avons allégué les mêmes raiſons à un autre Seigneur qui a beaucoup de crédit, & qui nous avoua ingénûment qu'elles le convainquoient, & qu'il étoit perſuadé que l'on écouteroit ici la raiſon. Mais ce qui me fait le plus eſpérer, c'eſt que dans la viſite que nous avons faite à Mr. le Cardinal, ſon Eminence répéta deux fois, que ce que nous avions à négocier par raport au Commerce n'étoit pas ſi important; que tout rouloit ſur le plus & le moins, ſur quoi l'on trouveroit aiſément quelque tempéramen, puis que l'on étoit fort diſpoſé du côté de la France à faire à cet égard ce qui ſeroit équitable, & qu'il étoit perſuadé que

de

de notre côté nous ne rejetterions pas ce que l'équité dicteroit.

Je sai bien qu'il ne faut pas faire fond sur ces expressions vagues & susceptibles de tant de restrictions; mais il me semble qu'il y a quelque raison pourquoi le Cardinal se déclare avec tant de modération, sur le même Article du Commerce, sur lequel Mr. le Comte de *Brienne* nous avoit recommandé la modération: d'autant plus encore que nous avons dans cette affaire de fortes raisons de notre côté, & que l'on déclare que l'on veut écouter la raison & l'équité.

Les raisons dont nous nous sommes servis dans cette occasion sont celles-ci; que les innovations que l'on a faites ici depuis quelque tems dans le Commerce & dans la Navigation, sont si ruineuses pour les Habitans des Provinces-Unies, que Leurs Hautes Puissances ne pouvoient s'empêcher d'y pourvoir, en donnant des ordres retorsionnelles favorables au maintien de la Navigation, du Commerce, & des Manufactures, & au desavantage des François, puis que ces dernieres innovations n'ont pour but que de ruiner la Navigation des Hollandois & de procurer quelques avantages aux François; mais qui, pour dire la vérité, ont été introduites de maniére qu'elles peuvent ruiner les uns, sans procurer aucune utilité aux autres; en sorte qu'on peut dire qu'elles sont pernicieuses aux uns & aux autres; ce que prouvent très clairement les remontrances des Villes Marchandes de France, qui demandent avec instance, non pour l'intérêt des Sujets de Leurs HH. PP., mais pour le

le leur propre ; qu'on abolisse le Droit de Tonneau & toutes ces autres nouveautez. Que si l'on en venoit aux rétorsions, ou que l'on y donnât occasion dans une affaire à laquelle on est si sensible, sur tout dans les Provinces-Unies, il n'y auroit absolument plus moyen de rétablir & d'entretenir entre les deux Etats une amiable confidence & une affection réciproque, qui pût serrer les nœuds d'une étroite Alliance, en formant des desseins concertez, ce qui devroit être néanmoins entre les deux Nations. Et que bien loin de pouvoir réüssir à former une Alliance commune à laquelle on s'intéressât également de part & d'autre, on verroit une aliénation générale entre les deux Nations, que l'on ne pouroit plus raprocher; en sorte que quand même il y auroit quelqu'avantage pour les François dans ces nouveautez, c'étoit si peu de chose à tous égards, qu'on ne pouvoit les comparer avec les desavantages, qui dans la suite retomberoient sur la Couronne & le Public. A cette occasion nous nous étendîmes sur les avantages d'une sincére Alliance, sur tout pour ceux *qui potiores in fœdere sunt*, & qui l'emportent sur les autres dans la conduite des affaires, ce qui étoit la condition de la France dans une Alliance avec les Provinces-Unies. Mais nous insistâmes particuliérement sur ceci; c'est que si, contre toute esperance, on continuë en France à lever le Droit de Tonneau, Leurs HH. PP., &, suivant toutes les aparences, les autres Etats aussi, à l'éxemple de l'Angleterre, feront payer, par voye de rétorsion,
dans

dans leurs Ports, aux Vaiſſeaux François, le même Droit qu'on éxige en France des Vaiſſeaux de leur Nation; qu'alors on ſe trouvera égaux, & la France ſera privée des avantages qu'elle attendoit de cette inégalité d'impôts; que l'on en avoit déja dreſſé les Ordonnances en Angleterre, & que dans les Provinces-Unies, les avis étoient déja pris. & que l'on n'attendoit pour les rediger en Ordonnance, que d'être aſſurez qu'il n'y avoit aucune eſpérance d'obtenir l'abolition de ces nouveautez, par quelques voyes plus douces & plus agréables. Que ſi l'on ſe flatoit que cet éxemple ne ſeroit, peut-être, pas ſuivi par les autres Etats, Rois, & Villes, ſur tout par celles de la Mer Baltique, où l'on ſe plaignoit déja de ce qu'on y tranſporte des Marchandiſes de France dans des Bâtimens Hollandois; ce peut-être, qui eſt contre toutes les aparences, pouroit bien tromper. Que par raport au Commerce & à la Navigation dans ces Quartiers-là, on devoit faire attention aux ſaiſons, au débit des Vins, aux retours, qui ſont le but principal du Commerce dans ces Cantons, & au menu profit qu'on y fait, à l'humeur de la Nation par raport au ménage & aux choſes qui demandent de la patience, au hazard que l'on court en donnant à crédit hors du Païs; que quiconque réfléchira ſur toutes ces choſes & encore ſur la diverſité de Langage qui empêche l'établiſſement des correſpondances des Agens & Facteurs néceſſaires pour l'entretien du Commerce & de la Navigation, reconnoîtra aiſément qu'il eſt impoſſible d'é-

d'établir dans ces Quartiers, à la faveur de ces nouveaux Impôts, un Commerce particulier aux François, ou une Navigation plus considérable que celle qu'ils y ont à présent. Que bien loin d'augmenter leur Commerce par ce moyen, ils le verront tous les jours exposé à de nouveaux troubles. Au surplus, que l'on avoit grand tort de se plaindre que les Habitans des Provinces-Unies faisoient un Commerce beaucoup plus considérable que ceux du Royaume; qu'il étoit vrai que leurs Navires servoient à transporter les Marchandises & Denrées du Royaume; mais qu'il n'étoit pas moins vrai qu'il n'y avoit pas de comparaison à faire entre le profit considérable que l'on faisoit dans l'entrecours sur les Fruits & les Manufactures, & le pauvre gain du Fret qui est à présent à si bas prix, que les Fréteurs ne tirent souvent pas l'intérêt de l'argent qu'ils ont dépensé à faire bâtir, ou à acheter leur Navire; que considérant l'extrême disproportion qu'il y a entre la quantité & la valeur des Marchandises & des Fruits qu'on tire du Royaume, & dont une bonne partie est payée argent comptant, & celles qu'on y aporte de Païs étrangers, & sur tout des Provinces-Unies, ainsi que nous pouvons le prouver par les remontrances des Marchands François; il est d'une évidence démontrée, que tous les gros avantages de l'entrecours sont pour les François; outre toutes ces considérations, que l'on devoit être assuré ici, que si l'on surcharge la Navigation des Sujets de Leurs HH. PP. contre l'ancien usage, & les conditions

ditions qui ont fervi de bafes aux anciennes Alliances, Leurs HH. PP. non feulement prendront leur revanche par raport à la Navigation, en mettant, par voye de rétorfion, de femblables Droits fur les Vaiffeaux François; mais même feront obligez d'interdire l'entrée des Manufactures & des Fruits de France, afin de trouver mieux leur compte par raport à l'entrecours, & s'indemnifer dans la vente de leurs Marchandifes de ce qu'on leur fait perdre dans la Navigation injuftement, ou du moins d'une maniére peu amiable. A propos de quoi nous ne leur avons pas caché que l'Etat avoit reçû à cet égard des avis de fes Amirautez & de bons moyens d'éxécuter ces chofes, non feulement fans craindre la moindre perte, mais même avec un avantage réel, au cas qu'on nous contraigne d'en venir à ces extrêmitez. Nous n'avons pas manqué de broder ceci de plufieurs particularitez propres à faire impreffion, comme, qu'il feroit très aifé à Leurs HH. PP., d'engager les Princes Allemans à leur tranfporter les Vins du Rhin qu'on pouroit avoir à auffi bon marché que le Vin de France, pour peu qu'on diminuât les Entrées, ce qui étoit un Commerce de plus de huit millions tous les ans. Enfin, nous conclûmes qu'aucune Nation n'avoit plus d'intérêt que la France à n'introduire dans le Commerce & la Navigation aucune violence infuportable, puis qu'aucune Nation ne pouvoit tant y perdre qu'elle, dès qu'on en viendroit aux voyes de rétorfion; outre que dans l'état floriffant où elle étoit, elle

elle n'avoit pas besoin de recourir à ces moyens odieux.

J'ai crû que vous ne desaprouveriez pas que je vous envoyasse cette Relation abregée des raisons dont nous nous sommes servis, afin que si, sous votre direction, on tenoit quelque Conférence sur ces affaires, on n'ignorât pas ce que nous en pensons, & afin qu'y faisant attention on pût y ajoûter ou en retrancher ce que l'on jugeroit à propos; sur tout que ceux qui sont dans le Négoce nous marquassent les moyens de fortifier celles de nos considérations qui ne sont pas apuyées sur une connoissance telle que nous donne l'expérience: car nous prévoyons que cette affaire sera sujette de ce côté-ci à beaucoup de dificultez; ainsi on ne peut s'y préparer avec trop de soin; particuliérement puis que les Finances du Roi s'y trouvent intéressées, & peut-être même celles de quelques Particuliers, qui souvent ferment l'oreille aux meilleures raisons.

Dans l'Entretien que nous eûmes avec le Cardinal, son Eminence nous demanda à quoi se termineroient les entreprises des Anglois par raport à la Pêche. Nous lui avons répondu suivant les avis que nous avions, & nous avons tâché de lui persuader qu'il n'y avoit pas aparence que cela eût de suite, non plus que quantité d'autres Projets dressez dans ce Royaume, & contre lesquels la raison avoit toûjours prévalu, ainsi qu'il arriveroit encore dans cette occasion; d'autant plus que, ni le Roi, ni son Conseil, n'aprouvoient point l'animosité que quelques-

uns

uns de la Chambre-Basse avoient fait paroître dans cette occasion, & que par conséquent ils ne s'y livreroient pas eux-mêmes en portant la chose aux derniéres extrêmitez; sur tout, vû que d'autres Nations voisines n'y étoient guére moins intéressées que Leurs HH. PP. Sur quoi son Eminence répondit qu'elle croyoit avec nous, que les Anglois ne pousseroient pas la chose à bout.

Je tâcherai de pénétrer ce que signifie ce que Mr. le Cardinal nous lâcha sur la proposition d'une Triple-Alliance, par raport à la situation des affaires entre l'Angleterre & l'Espagne, & entre l'Angleterre & le Portugal, & si cela pouroit aller à la Négociation de quelque Traité entre cette Couronne & l'Espagne, *in omnem Eventum.*

On a reçû ici des Lettres de Mr. de *Schombergh*, Lieutenant Général en Portugal, qui marque que les affaires y sont dans une bonne situation, & qu'avec 12. Vaisseaux Anglois & quatre mille Fantassins Etrangers plus qu'il n'y en a à présent dans ce Royaume, on feroit en posture pour tailler bien de la besogne aux Espagnols.

Il n'y a pas ici l'ombre de ce que l'on publie dans les Provinces, qu'il y auroit un arrêt général sur tous les Vaisseaux Hollandois dans les Ports de ce Royaume. Je suis, &c.

A Mr. C. van Beuningen, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 20. Janvier. 1661.

Monsieur,

La derniére que je me ſuis donné l'honneur de vous écrire étoit du 13. du courant, & j'ai reçû en ſon tems la votre du 14.

J'ai lû avec plaiſir les raiſons dont vous vous êtes ſervi pour juſtifier la demande que font Leurs HH. PP., que l'on aboliſſe le droit de Tonneau, & que les Sujets des deux Etats ſoient traitez également par raport aux droits d'Entrée, de Licent & de Convoi; je ne manquerai pas d'en faire uſage dans les Conférences que l'on tiendra ſur ce ſujet pendant la prochaine Aſſemblée de Leurs N. & G. P.

Vous aprendrez par les Lettres de nos Ambaſſadeurs Extraordinaires en Angleterre, dont je joins ici une Copie, que le Projet mis ſur le tapis dans la Chambre-Baſſe contre la Pêche de nos Provinces a été rejetté par proviſion.

On ne poura délibérer ici pour changer les Ordres dont vous êtes chargez, avant que les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe ſoient raſſemblez, encore aura-t-on bien de la peine alors de faire prendre une réſolution telle que vous la demandez; il faudroit que vous puſſiez mander que votre Négociation eſt tel-

tellement avancée, que vos premiers Ordres, faute d'être redreſſez, & faute d'un plus ample Pouvoir, ſont un obſtacle à la concluſion; c'eſt ſur quoi vous pourez prendre vos meſures en tems & lieu.

Je n'ai rien à vous mander qui mérite vôtre attention; ainſi je finis en vous aſſurant que je ſuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 20. *Janvier* 1661.

MONSIEUR,

C'eſt avec un plaiſir ſenſible que j'ai trouvé dans vôtre Lettre du 14. la confirmation de ce que j'avois apris de pluſieurs endroits, que Mr. le Maréchal de *Turenne* eſt dans les meilleures diſpoſitions du monde en faveur de la République & de ſes Intérêts; mais d'un autre côté je ſuis au deſeſpoir qu'il ſe rencontre ici tant de dificulté à faire ce que ce Seigneur ſouhaiteroit pour Mr. de *Duras* ſon Neveu; vous les connoiſſez, Monſieur, & ce que vous avez repréſenté à Mr. le Maréchal eſt conforme à la vérité.

Toutes les Provinces, excepté celle d'Utrecht & de Groeningue, ont donné leurs avis ſur la Propoſition du Conſeil d'Etat, & ne nous laiſſent aucune eſpérance de ſauver de la réforme un grand nombre de Compagnies

gnies étrangéres vacantes, & qui ſont ſur la repartition de Hollande : on ſera même obligé de caſſer quelques Lieutenans qui ont commandé avec beaucoup de conduite & de bravoure quelques-unes de ces Compagnies dans des occaſions très dangereuſes; entr'autres en dernier lieu dans Coppenhague: vous jugez bien par-là que bien loin d'avoir lieu de favoriſer quelque brave Officier, nous aurons bien de la peine à trouver l'occaſion de récompenſer ces bons Officiers qui ont rendu des ſervices réels à l'Etat. Cependant, ſoyez perſuadé, Monſieur, comme je vous promets de nouveau, que je contribuërai de tout mon pouvoir à procurer quelqu'avancement à Mr. de *Durat*, tant parce que vous me le recommandez, qu'en faveur de Mr. le Maréchal de *Turenne*, & je ne laiſſerai certainement point paſſer l'occaſion de lui faire obtenir ce qu'il ſouhaite; faites fonds ſur celui qui ſera toûjours, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 21. *Janvier* 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére qui étoit du 14. j'ai reçû la votre du 13. du courant. Comme vous m'y faites part des diſpoſitions qui étoient dans l'Aſſemblée de Leurs N. & G. P.

P. de concerter avec quelqu'autre Puiſſance & ſur tout avec la France pour nettoyer la Méditerranée des Corſaires Turcs, dont elle eſt infeſtée, nous avons profité de la premiére occaſion d'en parler à quelques Seigneurs & de diſcourir un peu plus amplement que nous n'avions fait juſqu'à préſent des moyens de réüſſir dans une entrepriſe ſi néceſſaire. Nous avons trouvé que généralement on apréhende les ſuites de cet accroiſſement des forces de ces Corſaires, & que l'on juge qu'il faut employer les meilleurs & les plus prompts moyens pour prévenir ce mal; on convient que l'intérêt eſt commun, & que l'on doit s'entr'aider, il y en a même qui reconnoiſſent qu'ils ont augmenté le mal en n'y opoſant que leurs forces Maritimes ſéparément. Mais Mr. le Maréchal de *Turenne* nous ſondant ſur le but d'une entrepriſe contre ces Pirates, nous dit, qu'Alger & Tripoli n'étoient pas inprenables, & qu'il ſeroit bien aiſé de ſavoir ſi Leurs HH. PP. voudroient pouſſer les choſes juſques-là de concert avec cette Couronne. Nous lui répondîmes que nous n'en ſavions rien; mais qu'outre les dificultez dont un pareil deſſein ſeroit ſuſceptible; Leurs HH. PP. devroient faire attention, à cauſe de Leur Commerce, au reſſentiment que la Porte pouroit en avoir; que, ſelon nous, il étoit inutile d'entrer, par raport à cette affaire, dans une diſcution auſſi longue que la demanderoit un auſſi grand Projet; puis que nous croyions que tout délai étoit deſavantageux; qu'au reſte nous pouvions preſque aſſu-

aſſurer que le but de Leurs HH. PP. ſeroit, de ruiner autant qu'il ſeroit poſſible les forces Marines de ces Corſaires, & les contraindre à mettre en liberté les Sujets de l'Etat qu'ils tenoient en eſclavage, & de ne plus troubler leur Navigation & leur Commerce à l'avenir; qu'au reſte, ceux qui ſe joindront à Leurs HH. PP. pouront faire leurs conditions; mais que nous n'avions aucun ordre, & que nous les attendions pour dire quelque choſe de poſitif. Mr. de Duc de *Mercœur* Gouverneur de Provence nous a aſſuré, que depuis un mois ces Pirates ont enlevé dix-huit à vingt Vaiſſeaux de diférentes Nations.

Il n'y a point d'aparence que nous réüſſiſſions par raport à la Triple-Alliance que nous avons ordre de propoſer, non ſeulement parce que nous ne trouvons pas que les eſprits y ſoient ici fort diſpoſez; mais encore parce que les Ambaſſadeurs de Leurs HH. PP. en Angleterre nous mandent, que les choſes ſont à cet égard dans une telle ſituation en Angleterre, qu'ils ont jugé qu'il ſeroit inutile d'en faire la propoſition, puis qu'ils n'auroient aſſurément d'autre réponſe qu'une toute ſemblable à celle que Mr. le Comte de *Brienne* nous fit ſur le même ſujet. Ainſi, Monſieur, ne feriez-vous pas d'avis avec nous, qu'on feroit bien de lever le plûtôt qu'on pouroit, les reſtrictions qui nous lient les mains dans nos Négociations, & de nous donner ordre de conclure conformément à nos Inſtructions; je ſuis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 21. *Janvier* 1661.

MONSIEUR,

J'ai oublié de répondre dans mes précédentes à ce que vous m'avez marqué dans une de vos Lettres touchant Mrs. de la *Valée* & *Brunel.* Quant à ce dernier il eft effectivement Gouverneur du Fils aîné de Mr. de *Sommelsdyck*, & paroît avoir beaucoup d'efprit: on nous a dit qu'il s'étoit répandu à la Haye un bruit fondé fur quelques-unes de fes Lettres, qu'il y avoit de la mefintelligence entre les Ambaffadeurs de Leurs HH. PP. à Paris, & qu'ils s'étoient féparez. C'eft une fauffeté trop évidente pour pouvoir venir d'une perfonne qui eft à Paris & de tems en tems a fréquenté chez nous, où il eft venu rendre vifite à Madame de *Gendt*. Ainfi je ne fais qu'en croire jufqu'à-ce que vous m'ayez apris de quoi on l'accufe.

On accufe Mr. de la *Valée*, qui n'a donné qu'une feule vifite à Mr. de *Gendt*, d'avoir raporté à Mr. le Cardinal certains difcours que Mr. de *Gendt* auroit tenus à *Martin Aernouts*, & qu'il nous a mis mal dans l'efprit de fon Eminence. Je ne fai ce qui en eft; mais j'oferois prefque affurer, que c'eft une nouvelle faite à plaifir & qu'on ré-

pand

pand à notre desavantage: car sans compter qu'il y a plus de deux ans que ce Mr. de la *Vallée* est sorti de Hollande, il n'y a pas la moindre aparence que Mr. le Cardinal ait quelque chose contre nous, les Ordres que Mr. de *Thou* a euës de déclarer que nos Personnes seroient agréables, en sont une preuve, aussi-bien que les discours que son Eminence nous a tenus, & à d'autres sur notre chapitre, & qui sont civils & pleins d'estime, plus que nous ne méritons en notre particulier. Il est vrai que l'on a diféré plus long tems que nous ne le souhaitions de nous introduire chez son Eminence, pendant que Mr. le Marquis de *Ville* avoit eu la permission de la voir; mais le Nonce du Pape & l'Ambassadeur de Venise, qui avoient demandé Audience long tems avant nous, étoient-ils mieux traitez? & il n'y a que trois jours qu'ils l'ont obtenu, sans parler de l'Envoyé du Landgrave de Hesse, qui après avoir été quarante-quatre fois dans l'antichambre de son Eminence, a enfin trouvé le moment de lui demander qu'on lui accordât son Audience de Congé, & qu'on l'expédiât sur les choses dont il étoit chargé. Enfin, il y a beaucoup d'aparence de vérité à ce que l'on nous a dit, que notre Audience a été diférée de deux ou trois jours, parce que Mr. le Cardinal vouloit nous entretenir du gros de notre Commission, & qu'à cet effet il avoit besoin de plus de forces, d'autant plus que son plus grand mal consiste en une opression de poitrine, qui augmente de tems en tems, & lui coupe souvent la parole,

role, ce qui inquiéte fort ceux qui lui sont attachez. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

A la Haye le 27. Janvier 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 20. du courant, j'ai reçû les deux votres du 21.; je vous avois promis que je ferois en sorte que Leurs HH. PP., en délibérant sur l'Armement qu'on a dessein d'envoyer dans la Méditerranée, résolussent de faire prier le Roi de France de faire les mêmes efforts contre les Pirates Turcs, vous aurez pû voir par la Résolution de Leurs HH. PP. du 15. que je vous ai tenu parole. Mais si l'intention de Sa Majesté étoit de faire agir les forces Combinées sous un seul Chef, je doute qu'on y donne les mains ici, tant parce qu'en ce cas il faudroit que les Vaisseaux de l'Etat combatissent sous Pavillon François; que parce qu'ayant fait une pareille Convention avec la France, on ne pouroit la faire aussi avec l'Espagne & l'Angleterre; que Leurs HH. PP. ont résolu de soliciter sur le même sujet aussi bien que la France. En sorte, que, selon moi, le meilleur sera d'en rester dans les termes de la demande, ainsi que la Résolution le porte. Pendant ce tems-là on

verra si l'on ne pouroit pas convenir avec le Roi de France de mettre en Mer chacun un certain nombre de Vaisseaux, & de faire ses efforts chacun de son côté pour parvenir au but exprimé dans la résolution. On pouroit faire de semblables Conventions avec les autres Rois, dont j'ai parlé ci-dessus. Je sonderai sur cela dans quelles dispositions l'on est ici, & je vous en écrirai; peut-être même vous procurerai-je une Résolution de Leurs HH. PP. Vous avez très prudemment répondu à la proposition d'une entreprise plus considérable sur *Alger* & sur *Tripoli*, d'autant plus que je me suis laissé dire autre-fois que cette entreprise n'étoit pas si facile.

Je tenois de Mr. de *Wicquefort* le Fils ce que je vous ai écrit touchant Mrs. de la *Valée* & *Brunel*: il m'a assuré qu'il en étoit bien informé, & que par raport au dernier Mr. de *Sommelsdyck* lui avoit raconté plusieurs impertinences qu'il lui avoit écrites, entr'autres positivement qu'on ne vous voyoit presque pas, & qu'on ne devoit rien espérer de vos Négociations, vû la mesintelligence qui régnoit parmi vous; sans dire cependant qu'elle allât au de-là des sentimens, & que vous vous fussiez séparez. Je finis en vous assurant que je suis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 28. Janvier 1661.

MONSIEUR,

Je vous envoye quelques-unes des Confi-
lérations pour lefquelles il me paroît que
'on doit fans délai lever les reftrictions de
a Réfolution du 5. Octobre, qui lient les
nains aux deux Ambaffades : vous verrez
ue ce n'étoit pas fans raifon que je les ai
oûjours defaprouvées ; fi je vous mandois
es difputes que nous avons euës entre nous,
t la peine que j'ai euë de perfuader à mes
Colegues, que l'intention de Leurs HH.
'P. n'étoit pas que nous fufpendiffions en-
érement la Négociation jufqu'à-ce que nous
uffions reçû une réponfe fur ce que l'on
ous auroit dit touchant la Triple-Alliance.
Mon fentiment eft qu'il faut pouffer cette
ffaire fans perdre de tems & à petit bruit ;
'eft pourquoi il m'eft venu en penfée, qu'au
as que les Membres de Hollande & ceux
e la Généralité ne vouluffent pas nous dé-
araffer de toutes ces reftrictions, (ce qui fe-
oit néanmoins très néceffaire, puis que la
noindre reftriction dans les Provinces ou dans
es Villes, ainfi qu'il y en eût encore en der-
ier lieu, fufit pour arrêter tout court nos
Négociations;) on pouroit pour des raifons
ès fortes dans les conjonctures préfentes,

 pro-

proposer, si, pour sauver les aparences, & en satisfaisant au sens de la Résolution, nous ne pourions pas porter les choses, *in eventum*, jusqu'à la conclusion exclusivement, pourvû que la France déclarât par avance & s'obligeât à travailler de concert avec Leurs HH. PP. pour disposer l'Angleterre à cette Alliance; ce qui seul seroit un moyen assuré de terminer à la satisfaction de Leurs HH. PP. tout ce qui regarde le Commerce, & particuliérement la Pêche. Je mets ici des bornes à celle-ci, & vous prie de me croire, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 28. Janvier 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére Lettre, qui étoit du 21. du courant, j'ai reçû la votre du 20. du même mois.

Vous me marquez que vous craignez trouver de grandes dificultez à obtenir quelque changement dans les ordres qu'on nous a donnez à moins que nous ne nous trouvions en état d'écrire que la Négociation est tellement avancée, que faute de redresser nos Ordres, ou de nous donner de plus amples Pouvoirs, la conclusion pouroit en être considérablement retardée. Vous avez pensé fort juste, c'est pourquoi j'espére que vous aurez

moins

moins de peine à en faire la Propofition, & l'apuyer en même tems de bonnes raifons qui vous ont déterminé à nous écrire votre Lettre du 6. du courant, puis que c'eft à préfent le véritable tems de difpofer les Efprits à cela. Je ne doute pas que vos raifons ne renverfent toutes les difficultez qu'on pouroit y opofer; fur tout puis qu'on ne délibérera que pour nous envoyer un Ordre, qui au moins fera fuperflu, pour ne pas dire inutile, fi l'on trouve que ce que nous demandons n'eft pas néceffaire; car fi nous nous trouvons fans Ordres lors que nous en aurons befoin, jugez quel defavantage il en reviendra: en effet, fi l'on découvre ici que nous ne fommes pas en état de conclure, quel mauvais effet cela ne fera-t-il pas, fur tout fur l'efprit de gens qui fe choquent de rien? Il eft à craindre que non feulement les affaires en reftent accrochées; mais même que les efprits que l'on aura tâché de bien difpofer ne prennent des fentimens tout contraires. Peut-être doutera-t-on, qu'on puiffe faire fonds fur le grand empreffement que l'on nous témoigne ici tout d'un coup, je ne vois pas fur quoi le droit feroit fondé; cependant je ne puis être garant que la facilité qu'on nous laiffe entrevoir ira affez loin pour en venir à une conclufion; mais il eft bon d'être prêts à tout événement, alors on profite de l'occafion, ou on la fait naître; n'eft-on pas prêt, on perd celle qui fe préfente, ou l'on ne peut en faire naître une favorable. Nous avons tout lieu de croire que nous aurons peu de difcuffions fur

les premiers Articles; ainſi, pendant qu'ils ſeront ſur le tapis nous pourions preſſer les autres avec plus de vigueur ſi nous nous ſentions en état de conclure, il ſe trouve des inſtans où l'on perſuade à l'aide de certains accidens imprévûs; quelque jalouſie ſur les Traitez avec l'Angleterre peut venir à la traverſe, on peut faire craindre les meſures que Leurs HH. PP. prendroient par voye de retorſion, par raport au Commerce, qui ſera peut-être la ſeule choſe qui nous arrêtera, comme réelles & indubitables. Peut-être le Cardinal ſe fera-t-il une gloire, après avoir fait la Paix avec l'Eſpagne, de rétablir les affaires avec les anciens Alliez de la Couronne; y a-t-il rien de plus extraordinaire que les imaginations de l'homme? Nous ne pouvons avancer préſentement qu'en cachant que nous ne ſommes pas entiérement autoriſez, pleinement perſuadez que nous ſommes, que Leurs HH. PP. nous mettront d'abord en état de conclure; car ſi nous nous trouvions tout d'un coup ſans Ordre, on peut juger combien il ſeroit préjudiciable qu'au fait & au prendre nous ne pûſſions pas éxécuter ce que nous ferions eſpérer. Le ſouvenir de la Paix de Munſter, & une mauvaiſe interprêtation que l'on donne à certaine Négociation commencée pendant la Guerre d'Angleterre, & que l'on n'a pas continuée, nouriſſant encore ici des étincelles ſous la cendre, & l'on ne poura les étoufer que par une conduite ſincére & pleine de candeur; au lieu qu'on en verra tout d'un coup ſortir une

une flamme de mécontentement pour peu que l'on se croye ici en droit de nous faire quelques reproches. Je crois même que je pourois ajoûter ici, sans choquer personne, que la conduite des Anglois, tant à l'égard de Leurs HH. PP. que de l'Espagne & du Portugal, mérite bien qu'on n'ait pas pour eux à présent plus d'égards que l'on n'en avoit lors que l'on dressa d'abord les Instructions des deux Ambassades sans ces restrictions. Vous vous souviendrez que le motif qui fit dresser ces restrictions contenuës dans la Résolution du 5. Octobre, étoit l'apréhension que l'Angleterre ne se brouillât avec cette Couronne. Ce motif ne subsiste plus, & celui qui nous feroit pancher à armer par Mer pour la conservation de Dunkerque, & qui étoit le principal de tous ceux que nous avions de nous unir aux Anglois, n'est certainement pas augmenté : mais ce qui me paroît décisif, sauf votre meilleur avis, c'est que, suivant toutes les aparences, les choses sont dans une telle situation, qu'aussi-tôt que nous aurons terminé avec la France, nous trouverons l'Angleterre plus facile, & que la crainte que l'Angleterre s'unisse avec l'Espagne ne subsiste plus, pour ainsi dire.

Je sai bien qu'on ne peut pas dire avec raison que notre Négociation soit au point que nous puissions apréhender sitôt de nous trouver en défaut du côté des plus amples Pouvoirs; mais d'un autre côté je fais attention que peut-être à présent Messieurs de la Généralité pouroient résoudre sans faire raport, au lieu que dans quelque tems il

pouroit survenir quelque changement qui les engageroit à consulter les Provinces, ce qui entraîneroit une longueur dangereuse. Si je mets des bornes à celle-ci ce n'est pas faute de raisons & de considérations très fortes; mais je crains de vous ennuyer en vous faisant un détail de choses que vous savez mieux que je ne puis vous les exprimer. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

MONSIEUR,

Vous aurez la bonté d'aprendre de Mr. le Greffier les avis que nous donnons à la Généralité touchant nos Négociations; car ce soir il a été impossible d'en faire une Copie pour vous. Il faudroit lire celle là avant celle-ci. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre
Extraordinaire.

A la Haye le 3. Février 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 27. du courant j'ai reçû vos deux Lettres du 28., j'y vois a-
vec

vec beaucoup de satisfaction que vous trouvez les esprits disposez à conclure promptement sur ce dont vous êtes chargez ; la Régence a apris la même chose avec autant de plaisir, par vos Dépêches à l'adresse de Mr. le Greffier *Ruysch*. Mrs. les Conseillers Députez & les Députez ordinaires à la Généralité délibéreront demain ensemble sur les Points de délibération qui résultent de vos Lettres. J'espére vous aprendre par la premiére Poste quel en aura été le résultat, en attendant vous pouvez sans inquiétude continuer votre Négociation & régler les Articles, puis que c'est l'intention de la Résolution du 5. Octobre où il est dit, * *il est trouvé bon & entendu, que d'un côté & d'autre, &c. on pressera les Négociations conformément auxdites Instructions & à ce qu'elles contiennent.* Vous aurez apris par les Lettres précédentes de Mrs. les Ambassadeurs en Angleterre, & vous verrez par celles ci-jointes, ce qu'ils ont fait en vertu de la même Résolution. N'ayant autre chose à vous mander, je finis & suis, &c.

* Voyez les Résolutions secrettes, la fin de la Résolution du 15. Juillet 1669.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 10. *Février* 1661.

MONSIEUR,

Je vous ai marqué dans ma derniére du 3. du courant, que Mrs. les Conſeillers Députez devoient délibérer le lendemain avec Mrs. les Députez ordinaires à la Généralité, ſur les avis que vous nous avez donnez par votre Lettre du 28. Janvier. Le réſultat eſt, que Leurs N. & G. P. ont jugé qu'ils n'étoient pas autoriſez à concourir, ſans un Ordre ſpécial des Etats de Hollande & de Weſt-Friſe, à quelque changement dans la Réſolution du 5. Octobre dernier qui n'a été formée telle qu'elle eſt dans l'Aſſemblée de Leurs N. & G. P., qu'après de longues & pénibles délibérations; mais que ſuivant le ſens de cette Réſolution, vos Excellences pouvoient pouſſer leurs Négociations. Et afin que vous ne vous trouviez pas en défaut, faute de nouveaux Ordres, au cas que les affaires aillent auſſi vîte qu'on le ſouhaite, on a réſolu de convoquer pour le 22. de ce mois l'Aſſemblée de Leurs N. & G. P., que l'on étoit réſolu de ne convoquer que dans le tems ordinaire; c'eſt pourquoi l'on a en même tems dreſſé les Points de Délibérations qui ſont déja envoyez aux Membres. J'avois penſé qu'il ne ſeroit pas mal à propos que

que Leurs HH. PP. fissent réponse à votre Lettre du 28., & vous marquassent que l'on étoit occupé à délibérer sur la demande que vous faisiez d'être autorisé à conclure & signer, sans être obligé d'écrire & d'attendre de nouveaux Ordres, & qu'en attendant le Résultat, vous feriez bien de commencer la Négociation sur le contenu de vos Instructions; mais ayant vû vos Dépêches du 4. du courant, je trouve que cela seroit inutile, puis que vos Excellences ont commencé d'elles-mêmes, ce qui sera cause que Leurs N. & G. P. s'assembleront plus promptement, & que l'on pressera davantage la délibération, en sorte que je ne doute pas qu'on ne prenne promptement la résolution nécessaire. Je finis en vous priant de me croire, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 11. *Février* 1661.

MONSIEUR,

Sur ce que vous m'avez écrit de Mr. *Brusel*, Mr. de *Gendt* l'a pris en particulier, & sans lui rien dire de ce que vous nous en avez écrit, il en a tiré des éclaircissemens qui nous font croire, avec quelque raison, que les discours de la personne qui vous a fait ces raports, sont des inventions de son mauvais génie. Je puis vous protester, au

reste, que nous n'avons eu entre nous aucun démêlé sur les affaires d'Etat, lors qu'il a falu prendre quelque conclusion; ainsi il est faux que nos disputes ayent causé quelque préjudice aux affaires. Je puis même ajoûter que pour ce qui nous regarde en particulier, nous vivons dans une parfaite union. Je vous écris ceci pour vous tranquiliser & fermer la bouche aux autres. *Hic mihi unus instar omnium.* Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

De Paris le 11. *Février* 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 4. j'ai reçû la vôtre du 3. du courant.

Il s'est passé dans la visite des deux Comtes de *Brienne* quelque chose de plus que ce qui est raporté dans notre Lettre ci-jointe; mais comme ce sont des choses qui ne doivent pas être prises en délibération, & qui devenant publiques, pouroient avoir quelque mauvaise influence sur les Négociations de Londre, & faire faire des réfléxions desavantageuses à quelques Princes d'Allemagne, nous avons jugé à propos de ne pas exprimer toutes ces particularitez dans une Lettre adressée à la Généralité & sujette à être divulguée, jusqu'à-ce qu'il soit absolument

ment nécessaire de les mander, ou qu'on le puisse faire sans danger: mais je ne puis vous cacher, que lors que nous leur eûmes donné quelques éclaircissemens sur ces termes de notre Mémoire, *les Villes où il y a Garnison de Leurs HH. PP.*, ils nous répondirent qu'ils avoient d'abord prévû le sens que nous y donnions; mais qu'ils croyoient que cela rencontreroit de grandes dificultez de la part du Roi, & qu'ils doutoient que Sa Majesté l'accordât, puis qu'on étoit informé ici que Leurs HH. PP. n'étoient en possession de ces Places par aucune Convention ou Titres légitimes; & qu'il y avoit plusieurs Princes Allemans, entr'autres des Alliez de la Couronne, qui se formalisoient de ce que Leurs HH. PP. y tenoient Garnison, & qu'il ne conviendroit pas à la Couronne de s'opposer à mains armées aux justes prétentions de ses Alliez. Pour répondre provisionnellement à cette dificulté, nous avons dit que nous ne croiyons pas qu'on en trouveroit aucune dans les termes en question. Lors qu'il s'agissoit d'une Alliance telle que celle dont nous traitions, & que dès que la France entroit dans une Alliance aussi étroite avec les Provinces-Unies, il étoit de l'intérêt commun que les Garnisons de Leurs HH. PP. fussent maintenuës dans ces Places afin d'avoir toûjours à leur disposition les Princes à qui ces Places apartenoient, qui en tiroient les revenus & y éxerçoient tous les *jura territorialia* à l'exception du *Presidium*, parce que par ce moyen la France trouveroit plus de secours chez Leurs

HH. PP. en cas de brouilleries avec l'Empire. Nous ajoûtâmes que ces termes étoient dans plusieurs Traitez défensifs, que Leurs HH. PP. avoient faits en divers tems avec d'autres Rois & Princes, & même dans le Traité de Garantie conclû avec la France en 1647. Enfin, qu'on les avoit mis, sans la moindre dificulté, dans le Projet d'Alliance remis à M. *Boreel* en 1654. par les Commissaires du Roi. De plus, qu'il étoit absolument néceſſaire d'y comprendre ces Villes, dès qu'on vouloit traiter sur les fondemens déja posez & agréez des Parties contractantes; puis que d'un côté l'on pouvoit aisément juger que Leurs HH. PP. ne vuideroient pas ces Villes, sans faire quelque Convention, & que de l'autre, il n'y auroit pas de sens à ne pas comprendre dans une Alliance défensive tant de Villes Frontiéres considérables, d'autant qu'en ce cas, ceux-là même contre lesquels on veut se mettre en sûreté, pouroient attaquer Leurs HH. PP. sans choquer l'Alliance avec cette Couronne, pourvû qu'ils ne tournassent leurs Armes que contre ces Villes; que si, outre cela, on faisoit attention aux bonnes & légitimes raisons que Leurs HH. PP. ont de tenir Garnison dans ces Villes, & avec quelle modération elles les favorisent même par les consomptions de ces Troupes bien payées & bien disciplinées, laissant les revenus & la jouïssance de tous les autres, *jura territorialia*, aux Princes à qui elles ont apartenu, on conviendra, que la conduite de Leurs HH. PP. n'a rien que de légitime & de louable,

&

& l'on n'aura aucun ſcrupule de les y apuyer. Nous fimes voir enſuite, avec pluſieurs particularitez qui nous revinrent dans l'eſprit, que ces Places étoient tombées entre les mains de Leurs HH. PP. *jure Belli*, qu'elles en avoient retiré la plûpart des mains de leurs Ennemis après de longs & pénibles Siéges, & que la plûpart avoit couté conſidérablement à fortifier ; & nous conclûmes en diſant qu'il étoit notoire que Leurs HH. PP. étoient dans une légitime & même paiſible poſſeſſion du droit de *Preſidium*, dont on ne pouvoit avec droit les dépouiller ſans leur donner ſatisfaction par raport aux dépenſes néceſſaires qu'Elles avoient faites, & à d'autres égards ; & même que bien loin qu'il y ait le moindre mécontentement de la part des Princes à qui ces Villes apartenoient, Leurs Hautes Puiſſances vivoient en bonne amitié avec eux tous, & ſur tout en bonne confiance & dans une étroite Alliance avec l'Electeur de Brandebourg, qui étoit le plus intéreſſé de tous. Qu'après tout, il ne s'agiſſoit pas de maintenir Leurs HH. PP. dans la poſſeſſion de quelques Places qu'on peut dire ne leur pas apartenir, mais dans la poſſeſſion bien fondée, *juris Præſidii*, qu'on ne peut leur diſputer ſans injuſtice ; qu'auſſi nous nous flations qu'on ne formeroit de la part de Sa Majeſté aucun obſtacle ſans fondement à ce qui étoit de l'intérêt commun.

Ces Meſſieurs nous dirent, que l'on pouroit répondre à cela ; qu'à la vérité Leurs HH. PP. avoient pû tenir Garniſon dans ces Places en tems de Guerre ; mais qu'Elles

les devoient les évacuer après la Paix, comme l'Espagne avoit évacué Juliers. Nous avons répondu à cela, qu'outre que l'Espagne n'étoit pas venuë en possession de Juliers, comme Leurs HH. PP. des Places en question, cette Couronne n'avoit fait consentir le Roi d'Espagne à évacuer Juliers, qu'en lui procurant d'autres avantages équivalens; & que puis que dans la situation où étoient les choses sur la fin de la derniére Guerre, le Roi avoit trouvé juste qu'on employât un équivalent pour engager l'Espagne à cette évacuation, il n'y auroit point de raison de parler de l'évacuation des Places dont Leurs HH. PP. sont en possession, sans présuposer qu'on leur donnera une entiére satisfaction sur toutes leurs prétentions, ce qui ne pouvoit avoir lieu qu'à la réquisition des susdits Princes; & qu'il étoit de l'intérêt de la France que Leurs HH. PP. restassent avec eux dans les termes où elles sont, & que tout bien considéré on n'avoit aucune raison de craindre aucun embaras touchant ces Places, dès que l'Alliance dont il s'agit sera concluë.

Ces Messieurs nous dirent encore, que les Commissaires de Sa Majesté avoient fait quelques réfléxions sur l'endroit de notre Mémoire, où il est parlé de se maintenir l'un l'autre dans le droit de la Pêche & autres droits apartenans à l'un ou à l'autre par le Droit des Gens, ou en vertu de quelques Traitez, en sorte que Mrs. les Commissaires seroient bien aise de savoir en quel sens nous prenons ce droit de Pêche. Nous leur avons

avons répondu que nous prétendions que le droit de Pêcher en pleine Mer étoit du Droit des Gens, & que ce dont nous avions traité ſur ce ſujet avec d'autres Nations n'établiſſoit point le droit, mais l'amplifioit & l'éclairciſſoit, & que l'intention de Leurs HH. PP. ſur ce qui en étoit dit dans le Mémoire que nous avions délivré, étoit, qu'au cas que l'òn fût inquiété dans cette partie du Droit des Gens, ou dans quelqu'autre, comme dans la liberté du Commerce & de la Navigation, en ſorte que l'on fût contraint d'en venir à une rupture, on prendroit des meſures de concert ainſi que l'on en conviendroit dans le Corps du Traité à faire.

Ces Meſſieurs nous dirent enfin, ſur l'un & l'autre Articles, qu'ils n'étoient pas venus pour entrer en diſpute avec nous; mais ſeulement pour nous demander quelqu'éclairciſſement ſur ces deux Points, & qu'ils feroient raport de ce que nous leur avions dit; qu'au reſte, nous ne devions pas nous impatienter ſi nos Commiſſaires n'avoient pû encore s'aſſembler touchant notre Mémoire, que cela étoit cauſé par leur grand nombre qu'il étoit dificile de réünir, & qu'ils alloient ſe diſpoſer à entrer bientôt en Conférence avec nous.

J'ai crû que je devois vous rendre compte des raiſons que nous avons alléguées ſur l'Article des Places occupées par les Garniſons de Leurs HH. PP., afin qu'en étant inſtruits vous ſuſſiez plus en état de nous inſtruire de ce que nous pouvons alléguer de plus, pour maintenir les Droits de Leurs

HH.

HH. PP. Nous avons ramaſſé tout ce que l'Hiſtoire, & ce qui s'eſt déja paſſé ſur ce ſujet pouvoient nous donner de lumiéres ; mais il eſt certain que nous manquons de bien des choſes qui pouroient ſervir à nous donner une autre inſtruction ſur une affaire de cette importance ; je doute même que nous trouvions de grandes dificultez à ſurmonter, & peut-être que nous pourons ramaſſer aſſez de raiſons pour ſatisfaire à ces Meſſieurs ; ſur tout puis que ce que nous demandons à préſent a déja été accordé dans un Traité précédent. Je ſuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 17. *Février* 1661.

MONSIEUR,

J'ai reçû vos deux Lettres du 11. du courant ; j'ai trouvé péremtoires les raiſons dont vous vous êtes ſervis pour juſtifier la Clauſe, *les Villes où Leurs HH. PP. ont Garniſon* ; je crois que l'on doit ſur tout inſiſter, ainſi que j'ai vû dans votre Lettre, que vous aviez très prudemment fait, ſur ce que c'eſt une affaire réglée avec la France il y a long tems, tant par le Traité de Garantie de l'année 1647. que par le Plan du Traité dreſſé par la France même en 1654. ; c'eſt le moyen de couper court à toutes les difficultez. Quoi

Quoi qu'il en ſoit, j'aurai ſoin qu'on vous envoye au plûtôt Copie de ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable à cet égard, autant qu'on poura le tirer du Greffe de Leurs Hautes Puiſſances.

Monſieur l'Ambaſſadeur de *Thou* eſt venu hier chez moi, & m'a dit qu'il avoit reçû de M. le Comte de *Brienne*, par la derniére Poſte, un détail de ce qui s'eſt paſſé juſqu'à préſent dans vos Négociations, & particuliérement que les Commiſſaires de Sa Majeſté vous avoient demandé quelques éclairciſſemens ſur l'Article en queſtion, & ſur la propoſition de ſe maintenir mutuellement dans le droit de la Pêche. Comme je ne trouve aucune dificulté ſur ce dernier Article, je me ſuis contenté de convaincre ſon Excellence, que le premier Article étoit une choſe réglée il y a long tems, & qu'en la mettant en queſtion, aujourd'hui qu'il s'agit de conclure une Alliance plus étroite que toutes les précédentes, c'eſt donner de l'ombrage à Leurs HH. PP. & commencer aſſez mal la Négociation.

Son Excellence m'a entretenu encore de quelques plaintes particuliéres qui vous ſeront portées, autant qu'il ſemble le prévoir, comme ſur les affaires de l'Ordre de Malte, les prétentions par raport au Vaiſſeau péri le St. *Louïs*, le procès touchant le Capitaine du *Pré* pendant par devant l'Amirauté de Zeelande, où il n'a pas encore été décidé, l'affaire du Capitaine la *Fonds*, & ſur ce que la Cour d'Utrecht avoit pris connoiſſance de la validité ou non-validité d'un Mariage fait

fait en France suivant les usages du Royaume & sans publications des Bans, dont l'Evêque d'Angers, *ni fallor*, avoit donné dispense.

J'ai répondu à tous ces Articles, autant que je l'ai pû, & lui ai déclaré que toutes ces affaires étoient d'une nature à devoir être discutées ici & non en France, & sur tout, qu'on ne devoit pas en rompre la tête à des Ambassadeurs Extraordinaires qui n'étoient pas envoyez pour de pareilles affaires; mais seulement pour concourir à conclure le Traité d'Alliance la plus considérable & la plus étroite qui ait encore été conclûë jusqu'à présent entre la France & la République.

Quoi que vos Dépêches du 11. ne contiennent rien qui dût précipiter l'Assemblée convoquée pour le 22.; cependant, Mrs. les Conseillers Députez ont jugé à propos d'écrire encore une Lettre aux Membres pour les prier de se rendre ici au jour marqué; ils y ont joint une déduction pour les préparer à prendre la Résolution que vous demandez, & qui vous autorise à conclure & signer sans attendre d'Ordres ultérieurs.

Enfin, Leurs HH. PP. ont pris une Résolution, dont je vous envoye la Copie ci-jointe, sur la cassation & réduction de quelques Troupes proposées par le Conseil d'Etat, dont je vous avois envoyé ci-devant l'avis.

Je crois que les Députez des Coléges de l'Amirauté s'assembleront ici cette semaine pour travailler aux instructions que l'on doit

donner

donner aux Vaiſſeaux que Leurs HH. PP. ont réſolu d'envoyer dans la Méditerranée, & en même tems prendre en conſidération de quelle maniére on pouroit contracter à cet égard avec le Roi de France : comme j'avois demandé ſur cela il y a quelque tems le ſentiment & l'avis de Mrs. d'Amſterdam; Mrs. les Bourguemaîtres m'ont envoyé la Réſolution ci-jointe du Conſeil, que je juge à-propos de vous envoyer, *in antecessum*, pour vous ſervir d'inſtruction. Je ſuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 24. Février 1661.

MONSIEUR,

Je n'ai reçû aucune Dépêche particuliére de vous depuis ma derniére Lettre, qui étoit du 17. du courant.

Mrs. les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe convoquez pour le 22. & priez par une ſeconde Lettre de ſe trouver ici ce jour-là, ne ſont cependant pas encore complets ; en ſorte que je n'ai rien à vous communiquer que les avis ci-joints. Nous avons été ſurpris en aprenant par vos Dépêches publiques, que vous n'avancez pas dans vos Négociations, ce qui ne répond guére à l'empreſſement que la France avoit témoigné d'abord. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 25. Février 1661.

MONSIEUR,

J'ai reçû en son tems votre agréable Lettre du 17., ma derniere étoit du 18. J'ai apris avec plaisir que la Généralité a pris une Résolution unanime sur la réduction & la réforme des Troupes. Vous m'obligerez de me marquer lors que la réforme sera faite, en éxécution de la Résolution de Leurs HH. PP., s'il restera quelque Compagnie Françoise vacante, ou si toutes celles qui sont vacantes sont cassées; enfin, si l'on poura satisfaire Mr. le Maréchal de *Turenne*, ou lui donner quelqu'espérance: Suivant toutes les aparences Mr. le Cardinal ne relévera pas de sa maladie, puis que l'hidropisie s'est jointe à ses autres indispositions, & qu'on la juge irrémédiable dans un corps usé de cet âge. On croit qu'après sa mort Sa Majesté ne nommera point de premier Ministre; mais qu'Elle remettra la direction des affaires à un Conseil; en ce cas il y a lieu de douter qu'il y ait personne qui ait plus de crédit que M. le Maréchal, sur tout dans les affaires qui nous concernent, puis qu'il n'y a personne qui puisse en parler avec plus de connoissance. Jugez de-là quel avantage il

y

y auroit à atacher ce Seigneur aux intérêts de la République par quelque marque extraordinaire de bien-veillance ; pour moi il me femble que les obftacles que Leurs HH. PP. rencontrent en Angleterre, & fur lefquels on fait ici beaucoup d'attention, & les autres dificultez qui naiffent de la nature même des affaires, ne devroient pas nous engager à faire ce que l'on ne feroit pas dans une autre occafion, afin de donner le branle à notre Négociation. Il eft certain qu'on doute fort ici que les Anglois ne pouffent les chofes à l'extrêmité avec notre Etat, & il y a des Perfonnes de diftinction qui nous ont demandé fi nous nous préparions à la Guerre avec les Anglois. Quelque peu vraifemblable que cela me paroiffe, pour plufieurs raifons affez fortes, que nous ne manquons pas d'alléguer dans l'occafion ; cependant, nous avons lieu de craindre qu'elles ne faffent pas affez d'impreffion, & qu'il ne fe trouve ici des gens qui s'imaginent, que dans le cas d'une mefintelligence aparente entre l'Angleterre & Leurs HH. PP., on doit aller ici bride en main en négociant avec Nous. Je vous avouë même, que nous n'avons pas été fans crainte que ces bruits ne retardaffent nos Conférences. Néanmoins, tous les raports que nous avons eus jufqu'à préfent & les difcours de ceux qui font au timon continuent à nourir l'efpérance que nous avons conçûë d'un fuccès avantageux en tout ce dont nous fommes chargez de la part de Leurs HH. PP. Notre

tre feconde Conférence nous mettra au fait & nous pénétrerons alors quelle eft l'intention de ces Meffieurs, mieux que nous n'avons pû faire jufqu'à préfent, puis que le peu d'Articles que nous avons délivrez contiennent ce qui avoit le plus de dificulté dans nos Inftructions par raport au Commerce. Mr. le Duc de *Vendôme*, & le Comte de *Brienne* nous ont dit dans deux vifites particuliéres, que leur fentiment eft, qu'on étoit ici difpofé à traiter avec égalité de part & d'autre. Mais comme nous n'avons pû engager ces Meffieurs, par nos difcours, à apliquer cela à ce que nous avons déja propofé, on peut foupçonner qu'il y ait fous ces termes quelque chofe de caché qui ne s'accordera pas avec les intentions de Leurs HH. PP.; c'eft ce que nous découvrirons dans la fuite.

Je ne fai quel fuccès auront les inftances que nous ferons auprès du Roi pour l'engager à faire un Armement confidérable contre les Corfaires de Barbarie; & fi la maladie de Mr. le Cardinal n'y fera pas un obftacle, puis que l'affaire eft importante, & qu'il faut beaucoup d'argent pour l'éxécuter. Mais fupofé que la Cour prît la réfolution d'équiper, ne faudra-t-il pas mettre en délibération fi l'on s'engagera mutuellement à ne point traiter avec ces Corfaires, que de concert & à des conditions égales pour les deux Puiffances; cependant, cette propofition me paroît prématurée fi long tems que l'on n'eft pas en état d'agir de part & d'autre. Nos confidérations particuliéres s'accordent parfaitement

uitement avec le contenu de l'Acte résolu
ar Messieurs d'Amsterdam; & à bon comp-
e nous faisons entendre à ceux de cette Cour-
i qui nous parlent de cet Armement, qu'il
st à craindre que les forces seules de Leurs
IH PP. n'ayent pas un grand succès dans
ı Méditerranée, & qu'en tout cas, il n'y
uroit pas lieu d'espérer qu'on pût obtenir la
berté des Esclaves François, à moins que
ı France ne concourût à y contraindre ceux
ui les retenoient dans l'esclavage, & que
ien ne feroit plus d'impression sur ces Pyra-
es que d'aprendre que la France se ligue
ontr'eux avec Leurs HH. PP., & que le
noyen de les mettre bien-tôt à la raison, se-
oit d'engager les Anglois dans la même Li-
ue; mais à condition qu'ils agissent de con-
ert & non à part & pour leurs intérêts parti-
uliers: peut-être pouroit-on faire des pro-
ositions à ceux de Lubeck & de Hambourg
ui auroient quelque succès. Je suis, &c.

P. S. Il y a ici des gens qui croyent que
Ir. le Cardinal ne passera pas le mois de
Iars, & que son Eminence doit craindre
Equinoxe. Cependant, dans les heures de
elâche que sa maladie lui donne, il ne lais-
e pas de s'apliquer de tems en tems aux af-
ires même les plus importantes, sans lais-
er entrevoir d'autre foiblesse que celle de sa
inté. C'est ainsi que nous le tenons de
eux qui voyent son Eminence.

Ceux qui ont été ce soir dans l'anticham-
re de son Eminence disent, qu'il y a deux
ours qu'elle n'a vû que le Roi & la Reine-

Mére, & que la nuit d'hier elle eût des vestiges & une si grande opression de poitrine, qu'elle fit avertir la Reine-Mére qu'elle touchoit à sa derniere heure : mais avant que Sa Majesté fût levée, le mal se dissipa, & son Eminence lui fit demander excuse. Cet accident & d'autres semblables font dire que le terme marqué ci-dessus est encore trop long, & que le Cardinal n'ira pas jusques-là.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

A la Haye le 3. *Mars* 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére qui étoit du 24. di passé, j'ai reçû la votre en date du 25. di même mois; en Réponse je vous dirai, qu'a vant la Reforme des Troupes sur la reparti tion de Hollande, il y avoit vingt-sept Com pagnies Etrangéres qui étoient vacantes, & qu'on n'a pû en sauver qu'une seule Ecos soise, en sorte qu'il y en a vingt-six de cas sées, & qu'il sera très dificile, du moin pendant quelque tems, de faire pour Mon sieur le Maréchal de *Turenne* ce qu'il sou haite, puis qu'il ne reste pas une seule Com pagnie Françoise vacante, & que même lor qu'il viendra quelque Capitaine à mourir o sera obligé de lui substituer un des Capitai ne

nes ou Lieutenans Réformez, à qui l'Etat a promis qu'ils feront préférez à tout autre ; ce qu'on ne poura cependant pas éxécuter par raport aux places de Lieutenant que l'on veut abolir à mefure qu'ils mourront, ainfi cela n'aura lieu que pour les Capitaines.

Hier l'Affemblée des Etats de Hollande & de Weft-Frife a été complette pour la premiére fois. L'on a fait hier, & l'on achevera aujourd'hui le Raport de ce qui s'eft paffé pendant leur abfence, après quoi Leurs N. & G. P. commenceront leurs Délibérations, &, autant que j'en puis juger par les difpofitions où l'on eft, j'efpére vous marquer par la premiére, que Leurs N. & G. P. auront pris une Réfolution pour autorifer les Ambaffadeurs qui font en France à conclure & figner fans autres Ordres : mais on s'impatiente fort d'aprendre que vous faffiez de plus grands Progrès dans vos Négociations.

Leurs HH. PP. font préfentement occupez à délibérer fur les Inftructions que l'on doit donner aux Commandans des Vaiffeaux de Guerre qu'on envoye dans la Méditerranée, dans le Canal & aux environs. J'efpére vous informer du Réfultat par la premiére Pofte; je fuis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 4. Mars 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére qui étoit du 25. du mois dernier, j'ai reçû la votre en date du 24. du même mois; je suis très fâché que nos Dépêches ne répondent pas à l'attente de Leurs N. & G. P., qui, sur ce que nous en avions écrit s'étoient flatées que nos Négociations à cette Cour seroient bientôt terminées: mais comme tout le Gouvernemen[t] est tellement entre les mains de Mr. le Cardinal, que toutes les affaires, soit grandes soit petites, dépendent entiérement de se[s] ordres; & que le peu de momens de relâch[e] que lui donne sa maladie, à force de remédes, ne sufisent point pour mettre ordre [à] ses affaires Domestiques & à quelques-une[s] de l'Etat les plus pressées; nous sommes per[-]suadez que ceux qui nous disent affirmative[-]ment que nous ne devons pas attribuer ce re[-]tardement qu'à la maladie de son Eminen[-]ce, nous disent la vérité, d'autant plus qu[e] ce sont des Personnes d'un certain rang, q[ui] ont du crédit, & qui sont bien intentionnée[s] pour les Intérêts de Leurs HH. PP. Outr[e] cela, comme son Eminence est à Vincen[-]nes, la plûpart de nos Commissaires atenti[f]

à leur fortune particuliere, & prévoyant les changemens qui vont arriver, reſtent toûjours auprès de ſon Eminence, & viennent rarement en Ville. Cependant, ils ſe ſont aſſemblez ſamedi paſſé, comme Mr. le Chancelier nous l'avoit dit ; mais nous n'avons pû les trouver chez eux pour aprendre d'eux ce qu'ils avoient fait ; car nous ſavions de quelques autres, que tout s'étoit terminé à prendre la réſolution de tenir une ſeconde Conférence avec nous.

On avoit publié ici comme une choſe certaine, qu'en vertu du Mariage de Mr. le Grand Maître de l'Artillerie avec Mademoiſelle Hortenſe, il auroit la ſurvivance des Gouvernemens de Brouage, de la Rochelle, des Iſles de Rhé & d'Oléron, de la Fére & du Château de Vincennes que poſſéde Mr. le Cardinal. Cela avoit fait murmurer bien des gens qui ne paroiſſoient pas contens que l'on mît tant de forces entre les mains d'un ſeul homme : mais les derniéres nouvelles de l'Antichambre portent, que ce Seigneur aura le Gouvernemens d'Alſace avec celui de Briſac & de Philisbourg, & le Comté de Bettifort & de Ferette en propriété ; & que les autres Gouvernemens paſſeront à Mr. *Mancini* Neveu de Mr. le Cardinal, à l'exception de celui de la Fére qui ſera pour le Duc de Bouillon avec douze cens mille livres en argent comptant, à condition qu'il épouſera la derniére Niéce de Mr. le Cardinal, Mademoiſelle Marie-Anne *Mancini* qui n'a que neuf ou dix ans. On dit que le Contract de Mariage en a

été conclû hier. Mr. le Cardinal, qui a reçû l'Extrême-Onction hier, a pris ensuite du Vin émétique qui lui a procuré une grande évacuation de mauvaises humeurs, & l'a en même tems fort soulagé de son opression ; mais l'on ne regarde cela que comme une crise. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

A la Haye le 10. *Mars* 1661.

MONSIEUR,

Ma derniére étoit du 3. du courant, depuis ce tems-là j'ai reçû la votre du 4. du même mois.

Je vous envoye ci-joint la Résolution de Leurs N. & G. P. du 8. de ce mois, qui autorise les Ambassadeurs en France & en Angleterre respectivement à conclure & signer, sans aucune restriction ; c'est ce que je vous avois fait espérer par ma derniére ; mais comme Mrs. de Zeelande n'ont pû se resoudre à s'y conformer sans avoir des Ordres exprès de leurs Supérieurs, & quelques autres Provinces ayant aussi déclaré que l'avis principal de Hollande ne s'accordoit pas avec les Résolutions prises dans les Etats de leurs Provinces, on n'a pû rien résoudre à cet égard dans la Géneralité, où nous pressions cette affaire de la part de la Hollande.

Je

Je n'ai rien à vous mander outre cela ; je joins ici les nouvelles d'Eſpagne & d'Angleterre, & ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 11. *Mars* 1661.

MONSIEUR,

Vous vous ſouviendrez ſans doute, de ce qui s'eſt paſſé dans l'Aſſemblée de Leurs N. & G. P. à l'occaſion de certaine Requête de Mr. du *Bret*, qui demandoit une Lieutenance-Colonelle vacante. Depuis que nous ſommes ici, il n'y a pas d'honnêtetez qu'il n'ait fait aux Ambaſſadeurs de Leurs HH. PP., & il a contribué de tout ce qui dépendoit de lui pour nous faire bien recevoir & ceux de notre ſuite chez *Mademoiſelle*, dont il eſt le premier Ecuyer, en ſorte que par ſes ſoins ſon Alteſſe nous a témoigné toute ſorte de bonté & d'affection : il m'a entretenu cet après-midi de l'inclination qu'il auroit à demeurer au Service de Leurs HH. PP., pourvû qu'il y eût ſeulement une Charge dont il ne tirât que le nom & l'obligation de ſe rendre à ſon Poſte dans l'occaſion, ce qu'il feroit toûjours très volontiers. Je lui ai avoué naturellement ce que j'avois fait moi-même, pour traverſer ſa demande, dans l'Aſſemblée de Leurs N. & G. P. : mais je

lui témoignai en même tems, que je voudrois que son affaire fût dans un état à pouvoir lui rendre service : ce que je lui dois en effet, puis qu'outre la faveur où il est auprès de cette Princesse, il a du crédit & la réputation d'un brave & galant Officier; joint à cela, les obligations que Mrs. les Ambassadeurs lui ont en commun, & les recommandations de Mademoiselle, qui, dans la premiére visite que nous lui avons renduë, nous a témoigné combien elle s'intéressoit pour lui. Il m'a prié de vous recommander son affaire, & il croit que l'éxemple de Mr. d'*Estrades*, & trente-trois ans de fidèles services autoriseroient sufisanment la faveur que lui feroit Leurs N. & G. P. quelque contraire qu'elle fût aux Loix.

J'ai d'autant plus de raison de ne lui pas refuser ce service, que je ne m'étois pas oposé alors à sa Requête, que par l'animosité que j'avois justement conçûë contre celui qui proposa son affaire; c'est ici une occasion de réparer ce que j'ai fait alors à son préjudice, sur tout puis que dans le tems qu'il avoit de si justes raisons de se plaindre de moi, il ne m'a témoigné que de l'honnêteté & une modération qui m'oblige à la reconnoissance; je suis, &c.

A

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 11. *Mars* 1661.

MONSIEUR,

J'ai reçû en fon tems votre Lettre du 4. du :ourant, depuis le départ de ma derniére qui toit du 3.

Ceux de la Compagnie de l'huile de Baeine de ce Royaume, qui fe qualifient dans e Mémoire ci-joint, *Meffieurs de la Compagnie du Nord*, ont perdu l'année derniére par levant le Parlement de Paris, certain Proès, pour avoir mis arrêt, en vertu de leur)ctroi, fur quelques tonnes d'huile de Baeine, que d'autres Habitans du Royaume voient fait entrer dans le diftrict du Parlènent, & qu'ils vouloient vendre à d'autres ju'à la Compagnie. Par Sentence du Parement prononcée le 5. Octobre dernier, 'arrêt eft levé, les Propriétaires de ladite iuile admis, nonobftant ledit Octroi, à en àire leur profit, & ceux de la Compagnie ırrêtans condannez à reftituer ce qu'ils au:oient détourné de ladite huile.

Je remarque, par les Piéces du Procès, jue ceux qui fe font oppofez à l'arrêt obectent entr'autres chofes à ceux de la Compagnie, qu'ayant obtenu ledit Octroi, fur la promeffe de faire paffer des mains des E-

D 5 trangers

trangers dans celles des Sujets du Roi, la Pêche de la Baleine, on n'en avoit pas encore vû les effets jusqu'à présent. Cette remarque m'a fait naître la pensée, que ceux de cette Compagnie faisant attention à ce qui s'est passé alors & soûtenuë par le Conseil d'enhaut, contre le Parlement qui l'a condanné, auroit résolu, pour effectuer son Projet, de louer & d'équiper des Vaisseaux en Hollande, afin de pouvoir être en état dans la suite de répondre à une pareille objection, ou de la prévenir; je crois que ceci mérite attention, & que nous avons eu raison de réfuter par provision le contenu de ce Mémoire. J'ai insinué dans notre réponse à ce Mémoire, que lors que cette Compagnie s'établît en France, Leurs HH. PP. avoient donné ordre à tous ceux qui vont à la Pêche de la Baleine, d'aborder à leur retour dans les Ports des Provinces-Unies; Mais comme je n'ai allégué cela que de mémoire, qui pouroit se tromper, & qu'il pouroit arriver qu'on nous demandât des preuves, je vous prie qu'on nous envoye Copie de ce qui pouroit en être avec une explication de ce qu'on auroit fait en éxécution desdits Ordres. Car quoi qu'il paroisse très facile de réfuter, sans ces Ordres, ce que cette Compagnie soûtient, cependant l'abondance de moyens ne nous peut nuire; sur tout puis que ceux de cette Compagnie ont payé huit cens mille livres de leur Octroi, & que le Sur-Intendant apuye leur Mémoire; or il est à remarquer qu'il a à présent beaucoup de crédit, & que l'on dit qu'il a beaucoup de

par

part aux nouveautez introduites depuis peu dans le Commerce.

Mr. le Cardinal eſt mort plein de crédit, & au milieu de la plus grande faveur du Roi ; & il eſt à croire que Sa Majeſté ſuivra les conſeils que ſon Eminence lui a donnez pour former ſon Conſeil & régler la forme du Gouvernement ; on dit que le Sur Intendant des Finances & Mrs. le *Tellier* & de *Lionne*, ſont ceux qui y auront le plus de part, puis que le Cardinal a fort vanté au Roi leur fidélité & leur capacité. Quoi qu'il en ſoit, le Roi a mandé avanthier Mrs. le Prince de *Condé*, le Duc de *Longueville*, le Chancelier, les Maréchaux de France, & autres principaux Officiers & Miniſtres du Royaume, à qui Sa Majeſté a repréſenté, qu'à ſon avenement au Trône il avoit trouvé au timon des Affaires un Miniſtre, dont la fidélité & la grande capacité lui étoient connuës ; qu'ainſi Elle avoit jugé, que vû ſa jeuneſſe, Elle ne pouvoit mieux faire que de ſe décharger ſur lui du poids des affaires ; mais que Dieu lui ayant enlevé ce ſage Miniſtre, Elle étoit réſoluë de ſe charger Elle-même des ſoins du Gouvernement avec le ſecours d'un Conſeil tel qu'Elle jugeroit à propos de l'établir ; mais que néanmoins Sa Majeſté continuoit chacun dans les fonctions des Charges qu'ils occupoient.

Le Mariage du Duc de Bouillon avec Mademoiſelle * Marie-Anne *Mancini*, dont on

* Il l'épouſa cependant le 20. Avril 1662., il ſe nommoit Herfroi-Maurice de la *Tour* Duc de *Bouillon*, &c.

on avoit parlé, n'aura pas de ſuite. On dit que le Palais de Mr. le Cardinal avec tous les Meubles, à l'exception de trois tapiſſeries qui ſont réſervées pour le Roi, & qui ſont des Chefs-d'œuvres, paſſera à Mr. le Grand-Maître de l'Artillerie, qu'on nomme à préſent le * Duc de *Mazarin*; mais à condition que Mr. *Mancini* aura un apartement dans le Palais.

Mr. le Comte de *Brienne*, qui a généralement la réputation d'un très honnête homme, & qui eſt bien intentionné pour Leurs HH. PP., nous a poſitivement aſſuré, dans le tems qu'on attendoit à tous momens la mort du Cardinal, qu'auſſi-tôt après la mort de ſon Eminence, & le retour de la Cour à Paris, on travailleroit ſerieuſement à nos affaires ſans interruption. Nous ne manquerons pas de ſoliciter ſoigneuſement, & nous employerons toute l'attention dont nous ſommes capables à preſſer nos Négociations ſuivant l'intention de la Régence.

Nous avons apris de Mr. le Comte de *Brienne* & de quelques autres, que l'on déduit fort au long, dans le Mémoire que le Comte de *Furſtemberg* a préſenté au Conſeil du Roi, de la part de l'Electeur de Cologne, toutes les raiſons que cet Electeur juge péremptoires contre la poſſeſſion où ſont

* C'étoit Armand-Charles de la *Porte*, Duc de la *Meilleraye* & de *Mayenne*, &c. il étoit Fils de Charles de la *Porte* premier Duc de la *Meilleraye*, & de Marie *Ruzé*, Fille d'Antoine, Marquis d'*Effiat*. Il avoit épouſé Hortenſe *Mancini*, Niéce du Cardinal *Mazarin*, le 28. Février 1661. à condition de porter le nom & les Armes de *Mazarin*

font Leurs HH. PP. de tenir Garnifon dans Rhynberg: entr'autres chofes on y dit, que Leurs HH PP. ont aquis cette Ville de ceux qui n'avoient pas droit de la leur remettre, & qu'en 1643. ou 1644 Leurs HH. PP. avoient trouvé fi juftes les prétentions de l'Electeur, qu'Elles avoient pris la réfolution d'évacuer cette Place; on ajoûte à cela, que depuis quelques années Leurs HH. PP ne fe contentant pas de tenir Garnifon dans cette Place, avoient ôté une Eglife à ceux de la Religion Catholique, qu'Elles avoient donnée aux Réformez; qu'Elles avoient changé le Magiftrat, & même éxigé quelques Taxes des Habitans. Il feroit à propos que nous fuffions inftruits fur tous ces Points, au cas qu'il fe trouve quelque chofe qui les concerne dans le Greffe de Leurs HH. PP.: en attendant nous employons les raifons que nous tirons de nos propres fonds, & nous foûtenons fur tout, qu'on ne doit pas écouter de pareilles remontrances, dès que l'on a déclaré que l'on vouloit traiter avec Leurs HH. PP.; & puis que l'on peut bien croire qu'Elles n'envelopperont point dans un Traité qu'Elles ont à faire avec Sa Majefté Très-Chrêtienne, les difputes qu'Elles pouroient avoir avec l'Electeur de Cologne touchant la poffeffion de Rhynberg: que lors que l'Alliance fera conclûë, fi Sa Majefté juge à propos de s'intéreffer en faveur de l'Electeur, Leurs HH. PP. ne manqueront pas d'y faire l'attention qu'Elles doivent; mais que c'eft faire naître des obftacles, que d'aller propofer l'évacuation d'une Place

 dont

dont la possession peut être très utile : enfin, que l'on devoit se souvenir que l'Evêché de Cologne avoit souvent traversé les desseins communs pendant la Guerre, & que la considération que l'on a pour Leurs HH. PP. devoit faire considérer cette affaire comme décidée, sur tout puis que l'Electeur & ses Prédécesseurs ont laissé cette Place entre les mains des Etrangers depuis plus de septante à quatrevingt ans ; & que dans les Traitez précédens cette Couronne n'avoit pas fait dificulté de la comprendre dans la défense mutuelle.

Quelques Conférences secrettes que le Comte de Furstemberg a eu avec Mr. le Cardinal, me font croire qu'on ne feroit pas mal d'avoir l'œil ouvert du côté de Rhynberg, & de veiller à la sûreté de cette Place. Je suis, &c.

P. S. Le Roi a tenu Conseil ces deux jours-ci, & n'y a apellé que Mrs. *Fouquet*, le *Tellier* & de *Lionne*. Nous avons plusieurs raisons de V. 81, 69, 74, 72, 56, 57, 32, 48; que Leurs 78, 72, 49, 47, 52, 48, aucun 54, 72, 56, 82, 81 : sont 77, 73, 57, 77, 56, étant.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre
Extraordinaire.

A la Haye le 17. *Mars* 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére qui étoit du 10. du courant, j'ai reçû la votre du 11.; j'y ai remarqué avec plaiſir, auſſi bien que dans Votre Lettre publique, que vous avez réfuté, avec de bonnes raiſons, le Mémoire de ceux de la Compagnie de l'huile de Baleine, j'eſpere qu'elles feront leur effet; cependant, je ne manque pas de vous envoyer ci-joint tout ce qui s'eſt paſſé pour empêcher toute diverſion dans la Navigation du Groenland.

Nous atendons avec impatience que vous entriez encore en Conference, & que les affaires avancent & prennent un bon tour.

J'ai déja donné ordre il y a quelque tems à l'Agent de Leurs H H. P P. de raſſembler tout ce qui s'eſt paſſé ci-devant, tant par raport à Rhynberg qu'aux autres Places de même nature; mais il ne trouva pas grand choſe alors. Depuis votre derniére j'ai donné ordre qu'on raſſemblât tout ce que l'on trouveroit digne d'attention, & j'aurai ſoin de vous l'envoyer; mais je crois qu'il faut particuliérement inſiſter ſur l'argument tiré du Traité du 1647., & du Pro-

Projet delivré par la France, si je ne me trompe, en l'an 1656.

J'ai vû avec plaisir ce que vous me marquez touchant Mr. du *Bret*, je ne manquerai pas l'occasion de faire réüssir la chose, comme vous le desirez, & j'agirai de concert avec Mr. de *Wimmenum*.

Je n'ai pû déchifrer le peu que vous m'avez écrit en chifre, il faut que vous ayez mal pris les nombres. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 18. *Mars* 1661.

MONSIEUR,

J'ai reçû en son tems la votre du 10. du courant, ma derniere étoit du 11.

Je me flate que la Résolution de Leurs N. & G. P. pour donner carte blanche aux Ambassadeurs qui sont ici & en Angleterre, ne sera pas inutile, & que l'on s'y conformera dans la Généralité.

Je ne pense pas que les affaires s'acrochent aux instances que l'on fait, par raport aux Villes du Rhyn, & il y a aparence que l'on nous passera l'Article de la Pêche. Mais, un des principaux Ministres chez qui nous étions en dernier lieu, nous a insinué, qu'en ce cas-là, on s'attendoit que nous garantirions le Roi contre la prétention que les An-

Anglois forment, en vertu de leur prétendu *Dominium Maris*, de faire baiſſer Pavillon aux Vaiſſeaux de cette Couronne en pleine Mer. Nous éviterons autant qu'il ſe pourra de rien ſtipuler en particulier ſur ce ſujet; cependant, rien ne s'accorde mieux avec notre maxime, *Mer libre*, & l'on nous aſſure ici poſitivement, que jamais la France n'a conſenti à une pareille pretention; d'un autre côté la ſituation de la France ſur la Côte du Canal, & l'engagement général dans lequel on entre de ſe maintenir l'un l'autre dans tous les Droits dont on jouït, ou devroit jouïr (comme portent nos inſtructions) en voila aſſez, ce me ſemble, pour nous obliger à garantir la France contre les violences que les Anglois pourroient éxercer contr'elle en vertu de cette pretention.

Les plus grandes dificultez rouleront ſur le Commerce, & autant que je puis le prévoir, les ſentimens de nos Commiſſares ſeront partagez: le Sur-Intendant ſera le plus opoſé à ce que nous propoſerons tant par raport à la Compagnie de l'huile du Baleine, qu'au Droit de tonneau.

On trouveroit moins d'opoſition, & peut-être n'en trouveroit-on aucune à fermer pour toûjours l'entrée aux monopoles à venir; mais la grande dificulté que rencontrera l'abolition de cette Compagnie, c'eſt qu'il faudra rembourſer huit cens mille livres payées pour l'Octroi. C'eſt ce qui ſe dévelopera mieux dans la ſuite de notre Négociation; de notre côté nous n'oublierons rien de tout ce qui pourra contribuer à faire conſentir ces

Meſ-

Meſſieurs à tous les Articles du nos Inſtructions.

On parle, depuis la mort du Cardinal, avec éloge & même avec affection des Réſolutions que le Roi a priſes de ſe charger du Gouvernement. On dit que le Roi ne ſe ſert des trois Miniſtres que j'ai nommez dans une de mes Précédentes; ſavoir, le *Sur-Intendant*, le *Tellier* & de *Lionne*, que pour en prendre des leçons; du premier, ſur les finances; du ſecond, ſur les affaires de la Guerre, & du troiſiéme, ſur les affaires étrangeres; & non pour en former un Conſeil-Privé à l'excluſion de tout autre, & leur donner par ce moyen une occaſion d'atirer à eux toute la direction des affaires. Chacun dit unanimement, qu'il eſt incroyable avec quelle promptitude, quelle netteté, quel jugement, & quel eſprit ce jeune Prince traite & expédie les affaires, ce qu'il accompagne d'une grande douceur envers ceux à qui il a affaire, & d'une grande patience en écoutant ce qu'on a à lui dire, ce qui lui gagne les cœurs; il s'exprime avec force, & lors qu'il le faut, avec une éloquence qui ſurprend ceux qui l'entendent parler ſur les affaires, ſoit dans le Conſeil, ſoit ailleurs, & qui ont vû ci-devant le Cardinal ſi abſolument maître de tout. Tous ces talens raſſemblez de ſi bonne heure dans ce Prince, qui n'a encore laiſſé entrevoir aucune inclination vicieuſe, & qui a l'ame naturellement équitable & conſtante dans l'éxécution de ſes deſſeins, font agréablement eſpérer, que Sa Majeſté perſeverera dans cette diligente & ſerieuſe aplication

avec

vec laquelle Elle a pris le maniement des Rênes. Je suis, &c.

P. S. Si l'on venoit a imprimer quelque chose contre la mémoire du Cardinal, Sa Majesté verroit avec plaisir qu'on fût attentif le faire suprimer.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

A la Haye le 24. *Mars* 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére qui étoit du 17. du courant, j'ai reçû en son tems la votre du 3. J'y vois avec plaisir qu'il y a lieu de se flar d'un heureux succès dans vos Négociaons.

Vous trouverez ci-jointe la Résolution de eurs HH. PP. qui révoque la clause de la Triple-Alliance, & qui vous autorise à connuer votre Négociation jusqu'à la concluon inclusivement.

Je suis d'avis, avec vous, qu'au cas que s François ne jugent pas à propos de baisser avillon en pleine Mer devant les Anglois, que les Anglois commettent quelques ostilitez contr'eux à ce sujet, la Républiue, après l'Alliance conclûë conformément vos Instructions, seroit obligée d'aider la Fran-

France à repouſſer ces hoſtilitez & à en ob tenir ſatisfaction ; mais il eſt très certain qu'i vaut mieux, & pour la France, & pou nous, de n'en rien dire explicitement dans l Traité.

Leurs N. & G. P. ſont fort réſoluës d ne point achever l'Alliance avec l'Angleter re, ſi, comme il y a grande aparence, o ne peut en obtenir une entiére ſatisfactio par raport au Commerce & à la Naviga tion : Et au cas que la France ne voulût pa abolir ſes innovations tant par raport l'huile de Baleine qu'au Droit de Tonneau je prévois qu'on prendra une ſemblable ré ſolution par raport à ce Royaume ; & j'e doute d'autant moins qu'on en a jetté le fon dement dès l'année derniére dans une Ré ſolution du 12. Mai, qui, je crois, ne vou eſt pas inconnuë, &* que je vous envoye ci jointe à tout hazard.

Nous attendons avec impatience quel ſer le ſuccès de votre Négociation ; & faute d tems, je ſuis obligé de finir celle-ci, en vou aſſurant que je ſuis, &c.

* *Les Réſolutions ſecrettes.* Voyez la Réſolution du me credi 12. Mai 1660.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniftre Extraordinaire.

A la Haye le 31. *Mars* 1661.

MONSIEUR,

C'eft avec chagrin que nous aprenons par otre derniére du 25. du courant, que vos Négociations ne vont pas auffi vîte que vous ous l'avez fait efpérer dans plufieurs de vos ettres, & même que vous n'avez pû enore obtenir une Conférence; nous efpéons que dans vos premiéres vous nous onnerez quelques preuves du prompt fuccès dont vous nous avez flatez. Selon oi, c'eft à préfent l'occafion qu'il faut aifir; car, quoi que la Réfolution que Leurs H. PP. ont prife le 21. touchant la concluon de l'Alliance avec le Roi de France ans s'arrêter à la Triple-Alliance, vû es fcrupules de la plûpart des Provinces oit un peu équivoque; on la pourroit éanmoins à préfent interprêter de la forte, que vous vous trouveriez par elle utorifez à conclure & figner fans attendre le nouveaux ordres, & que l'effet s'en étant uivi, il ne fe rencontreroit aucune contradiction dans l'aveu & la Ratification, vû que les Anglois agiffent avec autant d'extravagance, tant par raport à l'Etat, qu'à la Compagnie des Indes; en ce cas la chofe paf-

passeroit sans oposition; mais si les affaires changeoient de face de ce côté-là, ce qui pouroit bien-tôt arriver, comme je l'espére, alors les esprits ne manqueroient pas de tomber dans un terrible refroidissement par raport à votre Négociation.

Vous verrez par l'Extrait ci-joint, ce que Leurs HH. PP. ont résolu sur la situation des affaires en Angleterre.

On a nommé des Commissaires pour éxaminer la demande de Sa Majesté Très-Chrêtienne touchant le relâchement des quatre Navires apartenans à la Compagnie Françoise de l'huile de Baleine; je ne doute pas que, si vos Négociations étoient assez avancées pour que l'on fût certain de l'abolition de cette Compagnie, cette demande ne rencontreroit aucune oposition, puisqu'elle ne pouroit tirer à conséquence, autrement vous pouvez croire qu'on ne se résoudroit pas aisément à donner des verges contre soi-même. Je finis en vous assurant que je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 1. *Avril* 1661.

MONSIEUR,

La Résolution que Leurs N. & G. P. ont prise de donner toutes les Compagnies vacantes, qui sont sur leur Répartition, fait espé-
rer

er à Mr. *Mortaigne* d'en obtenir une par otre moyen & celui des autres Seigneurs qui ui font favorables. Vous avez eu la bonté i-devant de vous intéresser pour lui, & je uis vous assurer que vous l'avez fait pour n homme d'honneur & bien intentionné our l'Etat, & qui a fait les fonctions de Maître d'Hôtel de Leurs HH. PP., par terre, vec autant de capacité & d'intégrité, en orte qu'il a renversé sa Fortune au lieu e la faire dans une Charge aussi dangereu- e. C'est sur ces considérations qu'est fon- é la liberté que je prends de vous importu- er, pour vous demander, en sa faveur, la ontinuation de cette bonne volonté que ous lui avez déja témoignée, & pour soli- iter en même tems en faveur d'un Ami, ont les intérêts me sont fort à cœur, un mploi qu'il desire fort.

Si vous me faites la grace d'y contribuer, ous augmenterez infiniment les grandes bligations que je vous ai déja, & qui m'en- agent à ne cesser d'être, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 1. *Avril* 1661.

MONSIEUR,

Nous nous sommes expliquez sincérement lans notre Lettre ci-jointe à la Regence, sur les

les recommandations réïterées du Roi en faveur des Intéressez aux quatre Navires; & l'on peut voir par-là avec quel empressement & quelle ardeur on pousse cette affaire; en sorte que, pour ménager ici les humeurs par raport à notre Négociation, nous jugeons, sauf meilleur avis, qu'il seroit utile, pour ne pas dire presque nécessaire, que dans la circonstance présente, la recommandation du Roi l'emportât sur toutes les raisons que les Etats pouroient avoir de ne s'y pas rendre. J'ajoûterai à ce qui a déja été dit, que ces Messieurs-ci soûtiennent fortement que les Edits précédens, en vertu desquels on éxige une Caution, faits vers le tems de la Guerre avec l'Angleterre, n'ont jamais été observez, & que celui qui a été publié depuis peu étant posterieur à l'achat & à l'équipement desdits Navires, on ne peut les y assujétir sans une injustice criante; d'un autre côté on nous fait entendre, sans détour, que Mr. le Sur-Intendant prend cette affaire à cœur, qu'il s'en fait un point d'honneur, & fera passer un refus pour une marque de ressentiment; or il est à remarquer que ses conseils & son credit sont ce que nous avons le plus à redouter dans cette partie de nos Négociations qui roule sur le Commerce, il a aprofondi cette matiére, & il est à la tête des trois qui composent le Conseil-Privé. Je vous laisse donc à penser quelle influence cela seul peut avoir, non seulement sur les affaires journalieres, mais surtout sur le cours de nos Négociations, dont

nous

ous avons d'ailleurs tout lieu d'efpérer un ureux fuccès.

J'ai fait plus de fcrupule que mes Colégues de nous declarer fur l'engagement d'en nir à une rupture, n'ayant pas oublié les quiétudes qu'on avoit témoignées à cet érd lors qu'il s'agit de dreffer nos Inftrucons: mais comme ces mêmes Inftructions rtent que nous ferons en forte de conclure Traité qu'elles renferment, tel qu'il y eft ntenu, & que nos derniers Ordres nous enignent de reftraindre la Garantie à l'affiftan; que d'un autre côté j'ai été convaincu r tout ce qui s'eft paffé ici depuis que nous fommes, que mes Colégues avoient rain de foûtenir le moyen le plus fûr d'obter ce que nous fouhaitons par raport au ommerce, & une prompte conclufion éit de témoigner un grand empreffement de re avec cette Couronne l'Alliance la plus roite; j'ai jugé que je ne devois pas faire ficulté d'entrer dans leurs vûës, puis que es fcrupules auroient pû n'être pas utiles fervice de Leurs HH. PP., puisque nous pouvions obtenir ce qu'Elles fouhaitent ns en paffer toûjours par cet engagement. nfi, comme nous n'avions à délibérer que r la maniére, le réfultat a été, fuivant la ıralité des voix, foûtenu de fortes raifons. efpére que Leurs N. & G. P. ne defaprouront pas ce qui s'eft paffé, puis que nous avons aporté toute l'attention imaginable, ayant en vûë que le bien de la République ns l'éxécution des ordres dont nous fomes chargez. Je fuis, &c.

P. S. Mrs. les Etats de Zeelande ont donné l'expectative de la premiere Compagni vacante sur leur répartition, au fils d Marquis de *Duras*, à la recommandation d son Oncle Mr. le Marêchal de *Turenne*.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

A la Haye le 7. *Avril* 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére qui étoit du 31. d passé, j'ai reçû la votre du premier de ce moi: nous attendrons avec toute l'impatience im ginable quel sera le succès de vos Négoci tions, puis que c'est à présent le moment f vorable ici pour trouver de la résolution.

Les Commissaires de Leurs N. & G. I sont occupez à éxaminer la recommandati du Roi, par raport aux quatre Vaisseaux partenans à la Compagnie de l'huile de B leine, si vos dernieres Lettres nous avoie donné quelqu'assurance d'une bonne disp sition, ou de quelque déclaration favorab de la part de la Cour sur la substance Traité à faire, j'aurois pû vous assurer a jourd'hui, qu'on étoit prêt de consentir à demande de Sa Majesté: mais comme ce n'est pas, je ne puis vous dire autre cho sinon, que cette affaire n'est pas hors-d'esp rance, que je recommanderai volontiers

Mi

Mrs. les Commiſſaires de terminer promptement & favorablement cette affaire.

Il n'y a perſonne ici qui puiſſe deſaprouver ce que vous avez fait en delivrant tous les points de votre inſtruction, ſur tout puis que nous ne pouvons douter qu'on ne ſoit bien inſtruit à la Cour du contenu de vos Ordres.

La Négociation d'Angleterre reſte toûjours dans la même ſituation ; vous aurez apris ſans doute de nos Ambaſſadeurs en cette Cour-là de quelle maniére on s'y eſt expliqué, tant ſur les affaires de la Compagnie des Indes, que ſur la Tutelle du Prince d'Orange. Les Copies ci-jointes vous aprendront ce que Leurs HH. PP. ont réſolu ſur le premier cas, & Leurs N. & G. P. ſur le ſecond. Sur quoi l'on nous a écrit d'Angleterre, que ſi l'on eſt ferme ici dans ces réſolutions, Mrs. les Anglois pourroient bien mettre de l'eau dans leur vin. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 15. Avril 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 8. de ce mois, j'ai reçû en ſon tems la votre du 7. Notre derniére confirme, ce dont nous faiſons mention dans les Lettres ci-jointes, & a entiérement

ment diffipé la crainte où nous étions avec raifon, que l'on ne fît traîner ici nos Négociations jufqu'à ce que l'on eût vû le fuccès des Réfolutions des Anglois.

Les raifons que nous avons employées pour perfuader nos Commiffaires tant à cet égard que fur les difficultez de l'Article de la Pêche, ont fait tant d'impreffion fur leur efprit, qu'en nous féparant, l'un d'eux, que nous favions nous être le plus contrai re, me dit, que nous lui avions perfuadé une chofe à laquelle il avoit toûjours crû que cette Couronne ne devoit pas confentir Je fuis fûr que tout ce que nous avons di contre l'inégalité des impôts a eu le mêm effet, excepté fur l'efprit du Sur-Intendant qui ne verroit pas volontiers renverfer fo ouvrage. Nous pouvions augurer de la con tenance de la plûpart de ces Meffieurs, qu'il étoient bien intentionnez pour nous; il y e avoit même quelques-uns qui laiffoient en revoir une certaine joye, lors que nous re pouffions quelqu'argument qui nous étoit a vantageux, & lors qu'ils voyoient que nou répondions folidement à quelques objection des uns & des autres dans des difcours part culiers.

Mr. de *Lionne* me dit en me quittant, qu nous avions levé tous fes fcrupules except fur l'affaire de Rhynberg. Après avoir em ployé un grand nombre de raifons par rapo à la Pêche, nous ofrîmes de nous expliqu encore plus au long fur cet Article s'il éto néceffaire; mais ces Meffieurs nous répo dirent tout d'une voix, qu'ils trouvoient nc

ra

aiſons ſufiſantes & ſatisfaċtoires. Tous ne
rennent pas également à cœur l'affaire de
Rhynberg; cependant, il y en a quelques uns
ui paroiſſent la vouloir pouſſer avec chaleur,
t qui ne ſe contentent pas des raiſons que
ous avons alleguées. Il y a long tems qu'on
ous a dit, que du tems du Cardinal *Maza-
in*, on avoit promis à l'Eleċteur de Colo-
ne de l'apuyer dans ſes prétentions contre
Leurs Hautes Puiſſances par raport à Rhyn-
erg; & lors que Mrs. les Commiſſaires ſe
irent levez, Mr. de *Lionne* me dit, qu'il
lloit penſer qu'il pouvoit arriver, quoi qu'il
e l'affirmât point, que l'évacuation de
Rhynberg fût une condition, ſans laquelle le
Roi ne pouroit accorder avec nous, vû les
Traitez entre Sa Majeſté & Mr. l'Eleċteur;
nais que d'un autre côté il croyoit que l'E-
leċteur ſe contenteroit de recevoir la Ville
près qu'on en auroit fait ſauter les fortifi-
ations. Toutes les objeċtions qu'on nous
ait roulent ſur ce que Leurs HH. PP. ne
euvent fonder ſur aucun Traité leur *jus Præ-
dii* dans Rhinberg, & l'on ajoûte que le
Roi ne poura conſentir à maintenir qui que
e ſoit contre les juſtes pretentions d'un de
es Alliez, & que ſi l'on a ſurpris cette Vil-
e & les autres dans les Traitez précédens,
ou dans quelque Plan de Traité, c'eſt qu'a-
ors il n'y avoit aucune Alliance entre cette
Couronne & l'Eleċteur. Enfin, que Mr.
l'Eleċteur étoit réſolu de porter cette affaire
à la Diéte de l'Empire, où il pouroit arriver
qu'on prendroit quelque réſolution contre
E 3 Leurs

Leurs HH. PP. & contre ceux qui prendroient leurs intérêts.

Nous réfutâmes toutes ces objections avec toute la force qu'il nous fût possible, & nous ne manquerons pas d'être attentifs à pénétrer ce qui est à craindre ou non; car nous savons, comme je vous l'ai dit ci-dessus, que tous nos Commissaires ne sont pas de même sentiment sur cet Article, & nous sommes même certains que plusieurs d'entr'eux sont pour nous; je ne manquerai pas de vous donner par la Poste prochaine un détail de ce qui s'est passé dans cette Conférence.

Permettez-moi de vous dire, que je n'ai pû voir le contenu de la derniére Résolution sur l'égalité des Impôts en Angleterre, sans craindre qu'elle ne réfléchisse sur notre Négociation, pour des raisons que vous comprendrez assez de vous-même, & auxquelles j'espére qu'on se rendra dans la suite; je suis, &c.

P. S. Je vous prie instanment, pour plusieurs raisons, de tenir cette Lettre secrette, & d'avoir soin que celles que nous écrivons à l'adresse de Mr. le Greffier soient aussi secrettes, de peur que l'Article de la Pêche venant en Angleterre n'y fît plus de bruit qu'il seroit nécessaire.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 21. *Avril* 1661.

MONSIEUR,

J'ai paſſé la derniére Poſte ſans vous écri-
:, parce que Mrs. les Etats de Hollande & de
Veſt-Friſe n'étant pas aſſemblez, je n'avois
en d'important à vous mander non plus qu'à
réſent.

Les affaires ſont toûjours ſur le même
ied en Angleterre, ainſi il n'y a encore gué-
: d'aparence qu'on puiſſe conclure un bon
raité d'Alliance entre ce Royaume & l'E-
it. Suivant les derniers avis que nous en
vons reçû, le Roi d'Angleterre continuë
prendre fort à cœur les intérêts du Portu-
al, & Sa Majeſté a encore fait entendre
rès ſerieuſement aux Ambaſſadeurs de la
République, qu'Elle prétendoit que Leurs
HH. PP., ou ceux de la Compagnie des Indes
le leur part, ne cauſaſſent aucun dommage
ux Portugais dans les Indes Orientales;
arce que, ſi cela arrivoit, ſes ſujets perdroient
'avantage qu'ils tirent de leur trafic dans les
Places que les Portugais poſſédent dans les
Indes. Les Commiſſaires de Sa Majeſté ont
remis aux Ambaſſadeurs de la République
quelques demandes qui tendent à avoir ré-
paration des pertes & inſultes auxquelles ils
prétendent que la Nation Angloiſe a été ex-

posée aux Indes par notre faute, à avoir des sûretez de n'être plus à l'avenir exposez aux mêmes inconveniens, & à obtenir le renouvellement & la confirmation des Privileges accordez en ce Païs à ceux de la Cour d'Angleterre. Tout ce que l'on peut conclure de toute cette conduite, c'est que l'on n'est guére disposé à faire une étroite Alliance avec la République. Les mêmes avis disent, que l'on croyoit généralement que le mariage étoit conclû ou sur le point de se conclure avec la Princesse de Portugal. Je crois que vous en aurez des avis de plus fraîche date, sur tout puis que nous n'avons reçû aucune Lettre d'Angleterre cette semaine.

Je souhaite que ce soit avec fondement que vous concluyez de votre derniére Conférence avec les Commissaires du Roi, qu'ils ont accepté tels qu'ils sont, tous les Articles sur lesquels ils n'ont point fait de Remarques. J'attends toûjours avec la même impatience le succès de vos Negociations, & j'espére encore que nous recevrons bientôt avis de la Conclusion, pour les raisons que je vous ai déja alléguées, & sur tout, parce que je prévois que l'Angleterre en s'engageant avec le Portugal, va se brouiller avec l'Espagne, & sera toute heureuse ensuite d'avoir recours à la République; or je souhaiterois qu'avant que cela arrivât vos Négociations fussent ratifiées, de crainte de quelque nouvel inconvénient dans les Provinces.

Les Articles sur lesquels les Commissaires du Roi ont formé des dificultez sont tels, ce

me

e semble, qu'ils seront bien obligez de les
:corder à la fin. Car parler ici de la restitu-
)n, ou de la démolition de Rhynberg, c'en
roit assez pour tout renverser. Non seule-
ent il seroit déraisonnable de ne pas com-
endre la liberté de la Pêche dans l'obliga-
)n de la défense & de la Garantie mutuel-
; mais même ce seroit une chose aussi pré-
diciable pour la France, que pour l'Etat.
es Messieurs pouvoient comprendre sans
ine que la demande de l'abolition du Droit
Tonneau, est fondée sur les anciens Pri-
léges, & sur les Alliances qui ont été sui-
s, & lesquels doivent être renouvellez dans
tte nouvelle & plus étroite Alliance. Je
is, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 22. *Avril* 1661.

MONSIEUR,

Je n'ai pas reçû de vos Lettres par la der-
ère Poste, ma derniere étoit du 15. Il est
rtain que ce que j'ai écrit ci-devant, qu'il
urroit bien arriver qu'on traînât nos Né-
ciations en longueur, pour laisser quelque
ms Leurs HH. PP. dans l'inquiétude que
ır pourroit causer la Paix avec le Portugal,
oit une pensée d'un de nos Commissaires,
ıe les autres pourroient bien adopter, mê-

me ceux qui d'ailleurs sont bien intentionnez pour Leurs HH. PP. Nous faisons tout ce qui dépend de nous pour la leur ôte de la tête, ou du moins pour en préveni l'effet; mais nous ne savons quel en sera le succès, puis qu'on souhaite ici en généra que cette Paix se fasse, & que l'on s'imagine que les démarches que l'on fait pou y parvenir réüssiront mieux auprès des Anglois tant qu'il y aura quelqu'incertitud aparente dans les Négociations de Leur HH. PP., que si elles étoient terminée par une étroite Alliance: d'ailleurs, o nous donne les plus belles espérances d monde, sur tout par raport aux affaires d Commerce. Il semble que les sentimen sont fort partagez sur l'affaire de Rhynberg nous ferons notre possible à ce que le meilleur l'emporte. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN Ministre Extraordinaire

A la Haye le 5. Mai 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére en date du 21. passé, j'ai reçû en son tems celle que vo m'avez écrite le 22. Il ne s'est rien pa d'important ici depuis ce tems-là, c'est pou quoi je ne vous ai pas écrit par la dern re Poste.

L'

L'Assemblée des Etats de Hollande & de West-Frise a été convoquée extraordinairement pour hier sur les dificultez faites & enregistrées de la part de Mrs. d'Enchuysen, sur la conclusion prise pour l'abolition du Veyl-gelt, l'augmentation d'un tiers sur les Convois, & les Impôts du Sundt; enfin, la substitution du doublement de la premiére colonne de la Liste des Convois & licents; l'Assemblée s'est séparée aujourd'hui avant-midi, après que ces articles eurent enfin passé, & qu'on eût pris une résolution sur divers Articles des Lettres de Mrs. les Ambassadeurs en Angleterre, ou que l'on eût persisté dans les Résolutions déja prises.

Nous sommes toûjours fort impatiens d'aprendre le succès de vos Négociations, & nous espérons que vous nous donnerez quelque nouvel éclaircissement sur ce sujet par la premiére Poste. N'ayant rien de plus à vous mander, je finis en vous assurant que je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 6. Mai 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 22. du mois dernier, il ne s'est rien passé dans nos affaires qui méritât de vous être écrit, pour

les raisons alléguées dans la Lettre ci-jointe.

Mr. le Comte de *Brienne*, que nous avons vû avant son départ pour Fontainebleau, & que nous avons entretenu touchant nos Négociations, s'est chargé de faire en sorte que, sans plus de délai, on fasse raport au Roi de ce qui s'est passé dans nos Conférences, & qu'on prenne quelque résolution sur le Mémoire que nous avons présenté & sur le Projet du Traité. Je ne crois pas qu'on fasse quelques nouvelles dificultez sur leur contenu, à moins que ce ne soit par raport aux trois Points dont j'ai parlé dans ma derniére; bien entendu qu'il faut en excepter ce que nous avons dit dans notre Mémoire contre la Compagnie de l'huile de Baleine, sur quoi l'on n'a encore rien dit, & qu'on ne nous passera pas sans bien des disputes; nous nous attendons bien aussi qu'on nous parlera des prétentions de l'Ordre de Malte, & de celles de quelques particuliers; mais cela ne sera pas capable de retarder la conclusion du Traité.

Ci-joint l'Extrait du détail de notre derniére Conférence, vous y verrez de quelles raisons nous nous servons par raport aux trois Articles en question, j'ai crû qu'il étoit de mon devoir de vous en faire part, parce que c'est le principal Point de notre Négociation, & que vous pourrez nous marquer ce que nous aurions dit de trop, ou de trop peu; ce qu'attendant, je demeure, &c.

A

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniftre Extraordinaire.

A la Haye le 12. *Mai* 1661.

MONSIEUR,

La derniére que j'ai eu l'honneur de vous écrire étoit du 5. du courant. J'ai depuis reçû en fon tems la votre du 6. avec l'Extrait du détail de l'Ambaffade. J'ai lû avec une extrême fatisfaction les raifons dont vous vous êtes fervis, & je ne doute pas qu'elles n'ayent convaincu les Commiffaires du Roi, de l'équité des prétentions de Leurs HH. PP. par raport aux Articles fur lefquels ils avoient fait quelque difficulté. On ne manqueroit pas d'être fort choqué ici que la France fît dificulté de comprendre fous la Garantie des chofes fur lefquelles on n'a pas fait la moindre dificulté ci-devant, pendant que Leurs HH. PP. y comprennent fans la moindre contradiction des Païs & Provinces confidérables, dont ci-devant Elles n'avoient jamais voulu admettre la Garantie lors qu'on leur accordoit tout ce qu'on leur difpute aujourd'hui. Il femble à préfent que les affaires prennent en Angleterre un tour favorable à Leurs HH. PP., ce que vous verrez par les avis ci-joints; ainfi, il feroit à fouhaiter qu'on pût promptement conclure vos Négociations pour les raifons que je vous ai déja marquées.

Leurs N. & G. P. ayant été assemblez extraordinairement deux jours de suite la semaine passée sur plusieurs demandes de Mrs. les Ambassadeurs en Angleterre, Elles ont pris les Résolutions dont je vous envoye Copie. Les Membres de l'Assemblée de Leurs N. & G. P. auroient souhaité que ces Mrs. les Ambassadeurs eussent discuté, à votre éxemple, avec plus de fermeté, certaines affaires sur lesquelles ils devoient ne pas ignorer les intentions de l'Etat, puis qu'ils savoient ce qui s'étoit passé sur ce sujet.

Mr. l'Ambassadeur de *Thou* m'a encore parlé cette semaine très sérieusement en faveur du Fils de Mr. *Brasset*, qui souhaiteroit d'obtenir une Compagnie Hollandoise; mais je n'y vois aucune apparence, sur tout, vû la Résolution du 9. Avril dernier, dont je vous envoye la Copie. C'est ce que j'ai naturellement représenté à son Excellence, en la priant de faire en sorte que le Roi voulût bien ne pas renouveller ses instances sur ce sujet. J'ai crû qu'il étoit de mon devoir de vous informer de ceci, en vous assurant que je serai toute ma vie, &c.

A

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 12. *Mai* 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 6. nous n'avons reçû aucune nouvelle du Païs, puis que les Lettres qui pouroient être arrivées à Paris à notre adresse, ne sont pas encore arrivées ici aujourd'hui jeudi, sans que nous puissions en deviner la raison. Je crois que j'ai de bonnes raisons d'être persuadé, que non seulement Mrs. de *Brienne* Pére & Fils, dont l'inclination pour Leurs HH. PP. est connuë; mais même le plus grand nombre de nos Commissaires, seront entiérement pour nous, lors qu'ils délibéreront sur ce qui s'est passé dans notre derniére Conférence; & que tout ce qui a été agité à présent sera terminé à notre satisfaction de la part des Commissaires, à moins que Mr. le *Sur-Intendant* ne fasse quelque nouvelle difficulté par raport au Droit de Tonneau; & Mr. de *Lionne* par raport à Rhynberg. Le dernier nous a confirmé à Fontainebleau, ce qu'il nous avoit déja dit à Paris, que ce qui lui avoit fait le plus de peine étoit l'Article de la Pêche; mais que nos raisons l'avoient convaincu. Nous avons profité de cette occasion pour représenter qu'on devoit faire réfléxion, que puis

puis que le Roi étoit réſolu de maintenir ſes droits ſur le même Article, le meilleur étoit qu'on ſe déclarât promptement d'une maniére favorable, de crainte que les Anglois étant inſtruits des dificultez qu'on faiſoit ici, le Parlement qui alloit s'aſſembler n'en prît occaſion de faire revivre ſes prétentions mal fondées. Nous ajoûtâmes pluſieurs raiſons pour prouver la néceſſité de terminer promptement nos affaires. Perſonne ne nous contredit, & la plûpart parurent nous écouter favorablement; cependant, je n'oſerois aſſurer qu'elles ayent eu autant de poids ſur les uns que ſur les autres, & qu'elles détruiſent entiérement les motifs qui ont fait tirer cette Négociation en longueur juſqu'à préſent; cependant, je puis dire qu'un bon acheminement à la Paix avec le Portugal ne pouroit que faire du bien à nos affaires, pour les raiſons que je vous ai déja marquées. J'eſpére voir plus clair dans quelques jours, & d'avoir plus de raiſons de vous donner quelqu'eſpérance d'un prompt ſuccès: en attendant, rien ne peut mieux nous affermir dans nos eſpérances que la conduite de nos Commiſſaires, qui s'entretenant proviſionnellement de nos affaires avec Sa Majeſté, lui dirent que nous avions apuyé nos prétentions de raiſons invincibles. Je ſuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 26. *Mai* 1661.

MONSIEUR,

Je ne vous ai pas écrit la derniére Poſte faute de matiére, ma derniére étoit du 12., j'ai depuis reçû la votre de la même date; mais je n'ai rien reçû par la derniére Poſte.

La certitude du Mariage du Roi de la Grande Bretagne avec la Princeſſe * de Portugal poura raſſurer ceux de la Cour de France, qui craignoient quelque rupture entre l'Angleterre & la République, vû le reſſentiment que l'Eſpagne ne manquera pas d'en concevoir. Ainſi le principal motif qui faiſoit traîner vos Négociations en longueur venant à ceſſer, il faut eſpérer qu'elles avanceront dans peu.

Les Négociations pour la Paix avec le Portugal ſont auſſi fort avancées ici : les Provinces d'Over-Yſſel & de Groeningen ſe ſont conformées à cet égard à celle de Hollande, &c. La Friſe, comme vous ſavez, a proteſté contre la Guerre dès le commencement; avant-hier les Députez des Etats de Hollande & de Weſt-Friſe ſont partis pour la Zeelande,

* C'étoit *Catherine* Fille de *Jean IV.* qui étoit mort en 1656. le Roi Charles II. l'épouſa à Plimouth dans le mois de Mai 1662.

de, pour tenter de ramener les Etats de cette Province au sentiment de celle de Hollande; nous saurons dans peu de jours quel succès ils auront eu.

Je finis celle-ci, en vous réïtérant que nous attendons avec la plus grande impatience du monde, quelqu'avis qui nous mette entiérement au fait de ce que l'on doit attendre de vos Négociations, & je suis, &c

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

A la Haye le 2. Juin 1661.

MONSIEUR,

La derniére que je vous ai écrite étoit du 26. du mois dernier, depuis ce tems-là j n'ai reçû aucune de vos Lettres.

Il y a de l'aparence que les Anglois de viendront bien plus traitables, & même il pouroient bien ne plus faire dificulté d'entre dans l'Alliance défensive que l'on avoit pro posée, puis qu'ils sentent bien qu'ils ont of fensé l'Espagne, & qu'ils auroient lieu d'es pérer alors que Leurs HH. PP. les secon deroient contre cette Puissance.

Je vous envoye ci-joint Copie du Mé moire que l'Ambassadeur de Portugal a pré senté en dernier lieu à Leurs HH. PP.; nou aurions fort souhaité que sur cela la Paix eû été conclûë, d'autant plus que ce Mémoir

e

t en ſubſtance conforme à l'avis de la Pro-
nce de Hollande; mais la diférence de ſen-
nent de la Gueldre, de la Zeelande &
Utrecht, & la lenteur de quelqu'une des
itres Provinces, nous ont empêché de fai-
paſſer la choſe à la pluralité des Voix;
ı ſorte que l'on a jugé à propos de con-
ɔquer exprès à cette occaſion les Etats de
ollande & de Weſt-Friſe pour mardi pro-
ıain; d'autant plus que l'on prétend que
s Etats de Zeelande ont dit aux Députez
: Hollande, que Leurs Nobles Puiſſances
oient réſoluës d'envoyer ici des Députez
xtraordinaires pour en conférer avec tous
s Alliez, & en particulier avec Leurs N.
G. P.; n'ayant aucune autre affaire im-
ɔrtante à vous communiquer, je finis en
ɔus priant de me croire. &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 28. *Mai* 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére qui étoit du 19. de ce
ıois, je n'ai reçû aucune de vos Lettres.

Vous aurez vû, ſans doute, dans pluſieurs
le mes précédentes, que nos ſentimens ſur
e ſuccès de nos Négociations, dépendant ab-
olument de la déclaration générale qu'on
ıous a faite des favorables intentions de Sa
Ma-

Majesté, & des discours particuliers de Mi
nos Commissaires, ont toûjours floté ent
l'espérance & la crainte, quoi qu'à la v
rité ils panchassent plus vers la premiéi
Nous esperions que dès que l'on auroit f
raport au Roi de nos discussions sur les A
ticles de la Pêche, de Rhynberg, &
Droit de Tonneau, nous aurions une no
velle Conférence qui nous mettroit en é
de mander quelque chose de plus certain
la Régence; cependant, après avoir eu ce
Conférence il y a huit jours, nous somm
dans une aussi grande incertitude que jama
excepté que je crois pouvoir assurer, sur
que nous ont répondu nos Commissai
chez qui nous avons été en particulier ce
semaine, qu'il n'y a aucun des Articles q
nous avons délivrez qui retardât la conc
sion du Traité, si nous pouvions céder qu
que chose sur l'Article de la Compagnie
l'huile de Baleine, & sur celui des Droits
Tonneau. Mais nous nous en tenons à n
Ordres & nous ne donnons aucune espér
ce que Leurs HH. PP. se relâchent en ri
sur ces deux Points, insistant au reste sur
force de nos raisons ausquelles on n'a
répondre. Il faut attendre quelle sera l'iss
d'une nouvelle Conférence, & alors je
manquerai pas de vous envoyer une Relati
de tout ce qui s'est passé cette semaine, ta
dans notre Conférence que dans les visi
particuliéres.

Le Roi, les Grands & les Ministres, t
moignent combien ils sont disposez en g
néral à entrer dans une étroite Alliance,
s'

n trouve même parmi eux qui prennent re parti sur l'Article du Commerce & sur autres Points en dispute. Nous n'oublions i pour en faire notre profit, & il n'y a pas rence que nous restions long tems en sus-ıs.

Mr. *Boreel* & d'autres, qui ont connois-ce de ce qui s'est passé ci devant m'ont ıré, que lors que la Reine Mére étoit en-nte du Roi, Leurs Hautes Puissances lui t envoyé sa Layette, ce qui a été alors s agréable; ces Messieurs croyent que ce-s'est pratiqué à l'éxemple de ce que l'on ɔit fait à la naissance de *Louis XIII*. Mr. *ɩbert* en a écrit en Zeelande, où il paroît e l'on est assez disposé à faire la même ɔse, à présent que la Reine est enceinte : crû qu'il étoit de mon devoir de vous nner cet avis, afin que si la Régence juge ropos d'y faire attention, on puisse éxa-ner ce qui s'est fait en pareille occasion. suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 4. Juin 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 28. j'ai reçû en son ms la vôtre du 26. du passé.

Vous aprendrez par l'Extrait de notre Jour-

Journal que nous envoyons par cette Pôſt
à Leurs HH. PP., & que je n'ai pas eu l
tems de faire copier pour vous, en quel ét
ſont nos Négociations, & ce qui s'eſt paſſ
depuis quinze jours. Vous verrez quell
chaudes allarmes on nous a données ici, (
je ne crois pas que vous deſaprouviez qu
nous les ayons tenuës ſecrétes juſqu'à c
que nous eûmes vû ſi c'étoit tout de bo
Toutes nos inquiétudes ſe réduiſent au Dro
de Tonneau & à l'article de la Compagn
de l'huile du Baleine. On nous a dit, de
part de Sa Majeſté, qu'Elle ne déſiſter
point de ces deux Articles, & que c'eſt
Leurs Hautes Puiſſances à s'expliquer, c'e
ce que nous ne leur faiſons pas eſpére
comme en effet nous ne pouvons pas:
nous ferons jouër tous les reſſorts poſſibl
pour éxécuter nos Ordres, quoi qu'à c
égard il ſemble qu'il n'y ait guére d'apare
ce, &, ſelon moi, beaucoup moins par rapc
à l'affaire de la Compagnie que par raport
Droit de Tonneau. Il eſt certain, & c
nous le dit de tous côtez, que le Roi eſt fc
porté à faire Alliance avec Leurs HH. PP
& une Perſonne de diſtinction, à laquelle c
peut ajoûter foi, m'a aſſuré en confidenc
que cette diſpoſition de Sa Majeſté eſt fo
acrûë depuis environ trois ſemaines, c'eſt
dire depuis les nouvelles que l'on a reçû
des engagemens de l'Angleterre avec le Po
tugal. Nous ſommes certains auſſi, qu
preſque tous nos Commiſſaires nous ſo
favorables ſur tous les Articles, même ſ
les deux dont j'ai parlé ci-deſſus, en ſor
qu

que nous n'aurions personne contre nous si nous pouvions faire changer de sentiment à Mr. le Sur-Intendant. Nos raisons contre le Droit de Tonneau sont entiérement à notre avantage, & il faut espérer qu'elles feront impression avec le tems. Cependant, on les a entenduës, & jusqu'à présent elles n'ont eu aucun effet : le Roi régne, & reste invariable dans ce qu'il a une fois résolu ; enfin, on remarque encore à la Cour un certain préjugé, que tout ce que le Cardinal a fait est bien fait. Voila l'incertitude dans laquelle nous sommes & qui ne nous empêche pas de dire hautement, qu'à la vérité nous sommes obligez de donner avis à l'Etat de ce qui se passe, mais que nous ne pouvons demander de nouveaux Ordres qu'on ne doit point attendre ; nous avons recours à cet artifice de crainte, que toutes nos instances ne devinssent inutiles, si ces Messieurs venoient à s'imaginer que nous pouvons recevoir ordre d'aller au devant de ce qu'ils souhaiteroient. Il seroit à souhaiter que nous pûssions donner encore quelques degrez d'évidence à nos raisons, à l'aide d'une démonstration fondée sur l'expérience, & qui prouvât le dommage que le Commerce & la Navigation en soufre & soufriront encore davantage à l'avenir, & en spécifiant plusieurs particularitez dont nous ne pouvons pas être aussi bien instruits ici que ceux qui sont dans le Païs. Peut-être même qu'il ne seroit pas mal à propos que l'on dressât une Liste qui fît voir la diférence qu'il y a entre les impôts mis en France, & dans les Pro-

Provinces-Unies sur les Manufactures étrangéres; enfin, qu'on mît la main à d'autres ressorts qu'on pouroit faire jouër par voye de rétorsion, ce que l'on pouroit faire craindre à Mr. de *Thou*; mais avec toute la discrétion imaginable. Nous éxaminerons de nôtre côté, autant que nous en sommes capables, si nous pouvons fournir d'ici quelques moyens de résoudre ces difficultez en prenant certaines mesures utiles, au cas que toutes nos instances soient infructueuses ici. Je finis en vous priant de me croire, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

A la Haye le 16. *Juin* 1661.

MONSIEUR,

La derniére que je me suis donné l'honneur de vous écrire étoit du 2. de ce mois j'ai depuis reçû en leur tems votre Lettre du 28. Mai, & celle du 4. du courant.

Lors qu'on eût lû dans l'Assemblée de Leurs N. & G. P. l'Extrait de votre Journal inclus dans la Lettre du 4., tous les Membres en ont été très contens, & ont jugé que vous avez conduit jusqu'ici cette Négociation avec toute la fermeté & la prudence possible, & en attendent, avec la bénédiction du Ciel, une bonne & prompte conclusion.

Leurs N. & G. P. voyant, que contre leur

ur attente, la France inſiſte ſur la Conti-
nuation du Droit de Tonneau & de la Com-
pagnie de l'huile de Baleine, ont jugé à pro-
pos de chercher les moyens d'employer la
voye de rétorſion de ce côté-ci, au cas qu'on
ne pût pas enfin obtenir ces deux Points, &
les ont donné ordre de dreſſer une Liſte
de la diférence des Impôts ſur les Manufac-
tures de France qu'on léve dans les Provin-
ces-Unies, ce que vous verrez par les Ex-
traits ci-joints.

J'ai manqué juſqu'à préſent, par inadver-
tance, de faire éxaminer ce qui s'eſt pratiqué
par raport aux Préſens faits à l'occaſion de
la groſſeſſe des Reines de France: mais je
ne manquerai pas de le faire au plûtôt & de
vous en donner avis.

Il eſt arrivé ici un grand nombre de Dépu-
tez Extraordinaires de la Province de Zeelande
pour concerter avec Leurs N. & G. P. ſur
les affaires du Portugal, & ſur le démêlé des
deux Provinces par raport aux Cours de Juſ-
tice. Les Députez ont eu avant-hier Au-
dience en pleine Aſſemblée de Leurs N. &
G. P., & l'on a tenu hier avec eux la pre-
miére Conférence dans laquelle les Députez
de Leurs N. & G. P. ont tâché de les enga-
ger à ſe conformer au ſentiment * des Etats
de Hollande ſur les Négociations avec le
Portugal; Mrs. de Zeelande doivent répon-
dre aujourd'hui, & alors nous eſpérons de
pénétrer quel fonds il y a à faire ſur cette
Province par raport à cette affaire.

* Voyez les Réſolutions ſecrettes, *la Réſolution du Sam.* 11. *Juin* 1661.

Mr. *Downingh* Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande Bretagne, eſt arrivé hie ici, pour ofrir la Médiation de ce Princ dans les Négociations de la Paix entre le Por tugal & la République: Elles ſont dans un telle ſituation, que ſi la Province de Friſ & celle de Groeningen, qui ſe ſont ſufiſan ment conformez à l'avis Provincial de Hol lande, vouloit s'entendre avec Leurs N. G. P. pour prendre une concluſion à la plu ralité des voix, les affaires pouroient aiſé ment être terminées avec l'Ambaſſadeur c Portugal en très-peu de tems. Je n'ai rie à ajoûter qui mérite votre attention; ain je finirai en vous aſſurant que je ſuis, &

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire JEAN DE WITT.

De Moret le 21. *Juin* 1661.

MONSIEUR,

Depuis la derniére que j'ai eu l'honne de vous écrire le 18. du courant, la Perſo ne dont je vous ai déja parlé quelque-foi & qui s'étoit chargé de parler au Roi nos affaires, nous a raporté, que Sa M jeſté étoit fort diſpoſée à conclure av Leurs HH. PP., & que pour hâter ce concluſion, Elle donneroit ordre aux Coi miſſaires de mettre en ordre les Articl dont on eſt déja convenu, réſervant po

ı fin ceux ſur leſquels on n'eſt pas enco-
: d'accord. C'eſt pourquoi nous avons
emandé une nouvelle Conférence à Mr.
: Chancelier, & en même tems nous avons
:commandé la choſe à Mr. le Comte de
rienne; & ces deux Seigneurs nous ont pro-
ıis qu'ils feroient en ſorte que nous fuſſions
ɔntens. Nous commençons à concevoir
: nouvelles eſpérances par raport au Droit
: Tonneau & à la Compagnie de l'huile de
aleine; car on nous a aſſuré que les Etats
: Bretagne, qui doivent s'aſſembler au Pre-
ıier jour, feront de fortes inſtances pour l'a-
ɔlition de ces deux innovations; outre cela
s plaintes des Villes marchandes de Guien-
: augmentent au lieu de diminuer. J'ai
ıgé qu'il étoit de mon devoir de vous infor-
ıer de ces particularitez, de peur que quel-
ıes unes de mes précédentes Lettres ne
ɔnnaſſent lieu à quelques Délibérations qui
ɔuvoient être préjudiciables, tant qu'il reſte
ıelqu'eſpérance de triompher ſur ces deux
rticles; or il ne me paroît pas que nous
ıſſions encore dans le cas, puis que les Su-
ts mêmes du Roi aſſemblez en forme d'E-
t, ſecondent les intentions de Leurs Hau-
s Puiſſances. Je ſuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 30. *Juin* 1661.

MONSIEUR,

Je ne vous ai pas écrit par la derniére Poſte, ainſi ma derniére étoit en date du 16. du courant. J'ai reçû en ſon tems la votre du 18. & celle du 21., la derniére m'a fait, je vous l'avouë, un ſenſible plaiſir, puis qu'elle nous fait enfin eſpérer une prompte conclusion telle que nous la ſouhaitons avec tant d'ardeur. Avant la réception de la premiére de vos Lettres, les Députez de Leurs N. & G. P. pour les affaires de France, avoient déja commencé à examiner ce que l'on pouroit céder dans ces deux Articles contestez du Droit de Tonneau & de la Compagnie de l'huile de Baleine.

Sur quoi Leurs N. & G. P. avoient pris la Réſolution * ci-jointe, deſtinée pour ſervir *in eventum*, à Leurs Députez dans la Généralité; mais elle n'a pas encore été portée à l'Aſſemblée de Leurs HH. PP., & on a ſoin de la tenir ſecrette. Je puis cependant vous aſſurer que, quoi que l'on vît ici avec plaiſir l'abolition de cette Compagnie, on apren

* Voyez les Réſolutions ſecrettes, *la Réſolution du Samedi* 11. *Juin* 1661.

rendroit avec plaisir que vous eussiez conû conformément à cette Résolution, & ous devez être certains que si cela étoit, Ratification ne rencontreroit ici aucune ficulté. Quant au Droit de Tonneau, il e semble que tout ce que l'on pouroit acorder de ce côte-ci, & tout ce que l'on ourroit éxiger de l'Etat, seroit que Sa Maesté rendît cet Impôt général, & l'étendît ır les Vaisseaux de ses Sujets comme sur s étrangers; & s'il étoit possible, qu'il fût iminué d'un tiers.

Leurs HH. PP. ont pris à la pluralité es voix & sans la Gueldre & la Zeelande, Résolution * ci-jointe sur les affaires de ortugal; je vous envoye aussi Copie des rotestations enregistrées. L'on n'a encore aité que de la premiére partie de cette ésolution dans les Conférences entaées sur ce sujet. Je ne manquerai pas e vous informer du succès de ces Conférences. Je suis, &c.

* Voyez les Résolutions secrettes, *la Résolution du Samedi 18. Juin 1661.*

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 25. Juin 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 21. j'ai reçû celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 16. du courant.

Je me persuaderois volontiers que ce qui nous a dit Mr. *Chamet* (c'est la Personne dont j'ai fait mention dans ma derniére) pour nous ôter toute espérance de rien obtenir par raport à l'Article du Droit de Tonneau, étoit concerté, pour nous empêcher de fonder l'espérance de quelque succès, sur les représentations que pouroient faire les Etats de Bretagne & quelques autres contre le Droit de Tonneau, & contre la Compagnie de l'huile de Baleine. Sa conclusion fut, que nous ne devions pas nous imaginer que le Roi s'obligeât par un Traité à abolir ce Droit, que cela n'arriveroit absolument point, & qu'il nous conseilloit en ami, de profiter des bonnes & sincéres dispositions où étoient les esprits pour en venir à une bonne conclusion, nous contentant, en ajustant les Articles sur lesquels on est d'accord, d'y insérer une clause qui remette à la disposition du Roi les diférens sur le Droit de Tonneau, après qu'on auroit écouté sur cela les Remontrances

rances de Leurs HH. PP. Nous-nous sommes servis de cette occasion pour insinuer à ce Seigneur, qui est intime Ami du Sur-Intendant & Membre du nouveau Conseil de Commerce, les raisons que nous avions de concevoir de meilleures espérances; mais il ne voulut point s'expliquer, & il ne répondit autre chose à tout ce que nous pûmes lui dire, sinon, qu'il ne pouvoit entrer en matiére avec nous; mais que nous devions bien croire que le Roi & son Conseil avoient leurs raisons, quoiqu'on ne pût pas nous les révéler. Ce sont les mêmes discours que nous tint Mr. le Sur-Intendant, & il est à craindre qu'enfin ils ne l'emportent, puisque ce Seigneur n'auroit pû nous parler plus positivement, quand même il en auroit eu les Ordres exprès du Roi.

Je vous remercie de la Communication de ce qui s'est passé dans l'Assemblée de Leurs N. & G. P., Dieu veuille tout conduire à une heureuse conclusion à l'avantage de la Patrie, pour la prospérité de laquelle je ne cesse de lui adresser mes vœux; je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT

De Moret le 2. Juillet 1661.

MONSIEUR,

Mademoiselle de *Bouillon*, sœur de Mr. le

 Prin-

Prince de *Turenne*, jouït d'une Penſion d
Leurs N. & G. P. de cinq mille florins pa
an, conſtituée en faveur de Madame ſ
Mére, & qui lui a été continuée: comm
elle en a toûjours été bien payée, elle ſ
trouve obligée d'en témoigner ſa reconnoiſ
ſance: mais ſon Correſpondant à la Hay
lui a donné avis depuis peu, qu'il étoit
craindre que ſa Penſion ne fût compriſe dan
la réduction de cinq à quatre, c'eſt pourquc
elle m'eſt venu prier de contribuer de tou
ce qui m'eſt poſſible pour empêcher que cel
n'arrive, en ſorte qu'elle puiſſe continuer
jouïr de toute la libéralité de Leurs N. &
G. P. J'en ai écrit à Mr. de *Wimmenum*, &
je vous prie inſtanment de faire en ſorte qu
cette Demoiſelle obtienne ce qu'elle de
mande, en faveur de toute ſa Famille, qu
a rendu de grands ſervices à Leurs HH.
PP., ſur tout dans notre Négociation de l
part de Mr. le Prince de *Turenne*: c'eſt un
grace qui ne pouroit qu'être bien employée
Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 2. *Juillet* 1661.

MONSIEUR,

Je n'ai point reçû de vos Lettres depuis ma
derniére qui étoit du 25. du paſſé.

Nous

Nous continuons ici à faire déſeſpérer que ,eurs HH. PP. changent rien à ce qu'Elles ous ont ordonné touchant le Droit de Ton-eau, & nous mettrons tout en œuvre, tant ar nous-mêmes, que ſous main, pour fai-e comprendre, que ſi l'on veut tirer les a-antages deſirez, d'une Alliance auſſi étroite ue celle dont il s'agit, on ne doit laiſſer la orte ouverte à aucun prétexte de ſe porter un à l'autre quelque nouveau coup dans le Commerce & la Navigation; & qu'il ne onviendroit pas à cette Couronne de met-re Leurs HH. PP. dans la néceſſité de dé-bérer, ſur des moyens de retorſion contre ne nouveauté inſuportable à leurs ſujets, & ntiérement contraire à leurs intérêts, dans e tems qu'on attend qu'Elles s'engagent à éfendre de toutes leurs forces le moindre es Droits de la France contre tous ceux qui ouroient y donner quelqu'atteinte, & don-ier lieu par-là à pouſſer les choſes à l'extrê-nité. Il y en a pluſieurs qui comprennent ſſez ces réfléxions; mais nous ne trouvons as qu'elles faſſent encore aucun effet ſur l'eſ-rit du Roi, ou qu'elles faſſent changer de entiment ceux de ſon Conſeil qui nous ſont contraires. Il y a quatre jours que Mr. e Duc de *Longueville* nous a rendu une vi-ſite, dans laquelle il nous dit, que l'Allian-ce étoit une affaire trop importante pour les deux Parties, & en même tems trop néceſ-ſaire pour reſter acrochée à ce Droit de Ton-neau; mais il ne nous donne pas de raiſons plus conſolantes que Mr. *Chamet*, con-cluant qu'il faloit en venir à quelque tem-

pérament, & atendre du tems ce que l'on ne pouroit obtenir par ce moyen.

Je souhaite que les Résolutions de la Régence puissent contribuer à nous faire obtenir un généreux su cès en ceci : mais il me semble, sauf votre meilleur avis, qu'au cas que Leurs N. & G. P. en délibérent sur les moyens de rétorsion, prennent une vigoureuse résolution, qui en tout cas ne peut qu'être avantageuse, il seroit à propos qu'on ne changeât rien à nos Ordres contre ce Droit de Tonneau, & que l'on insinuât adroitement à Mr. de *Thou* la répugnance que les Membres ont à faire quelque changement dans nos Ordres, en y ajoûtant toutes les raisons & les motifs qui puissent rendre ici la chose moins choquante. En même tems il faudroit renvoyer à régler les autres Articles jusqu'à ce que l'on ait vû quel sera l'effet des plaintes que l'on doit faire ici contre le Droit de Tonneau, & contre la Compagnie en question, & des bonnes dispositions où l'on est en effet de conclure avec nous: mais, je vous le répéte, toute notre ressource est dans la vigueur que les Membres feront paroître en réglant les moyens de rétorsion. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 14. *Juillet* 1661.

MONSIEUR,

Je ne vous ai point écrit par la derniére Poſte, tant parce qu'il ne s'eſt rien paſſé d'important, vû l'abſence de Leurs N. & G. P., que parce que j'ai été quelques jours en campagne. J'ai reçû en leur tems vos Lettres, l'une du 25. du paſſé & l'autre du 2. du courant, je ne manquerai pas d'en communiquer le contenu aux Commiſſaires de Leurs N. & G. P., afin qu'ils y faſſent leurs réflétions, & même s'il eſt néceſſaire, j'en ferai la lecture en pleine Aſſemblée qui étoit convoquée pour le 12., & dont les Membres commencent à ſe rendre ici.

J'ai eu occaſion de m'entretenir avec Mr. de *Thou* au ſujet de vos Négociations, & je lui ai déclaré rondement l'impoſſibilité qu'il y avoit d'obtenir que cet Etat entre dans l'étroite obligation d'en venir à une rupture de la maniére que vous l'avez offert, à moins qu'on ne maintienne les Provinces-Unies & leurs Habitans dans les Priviléges qui leur ont été acordez, & dont ils ont joui ſi long tems, qui conſiſtent ſur tout à être traitez à tous égards ſur le même pied que les Sujets de Sa Majeſté. Que la confirma-

firmation de ces Previleges a toûjours été stipulée dans les Alliances précédentes dont les engagemens n'étoient pas aussi considerables que ceux de celle qui est sur le tapis qu'ainsi on ne pouvoit & ne devoit les suprimer aujourd'hui, & avouër tacitement les infractions que l'on y fait; ce que j'apliqua au Droit de Tonneau: je ne parlai pas avec moins de force contre l'établissement de la Compagnie de l'huile de Baleine, sur quoi je lui dis, que sans aporter de nouvelles raisons, je me contentois de m'en raporter à l'expérience des Villes maritimes, & à leurs remontrances à cet égard.

On a éxaminé ce qui s'est passé à l'occasion de la naissance du Roi & de son Frére en 1638. & 1640. & l'on n'a pas trouvé qu'on ait fait aucun présent à la Reine, soit de Layette, on autre chose; & que l'on s'est contenté de faire les complimens ordinaires & de donner des marques de joye.

Je vous ai marqué le 30. du passé dans quelle situation étoient les affaires de Portugal. Depuis ce tems-là les Commissaires de Leurs HH. PP. ayant été informez que Mr l'Envoyé *Downing* solicitoit fortement, non seulement auprès de l'Ambassadeur de Portugal, mais même auprès de l'Etat, pour assister en personne aux Conférences, & que l'Ambassadeur y avoit déja consenti; ils ont jugé à propos d'éviter d'en venir à aucune Conférence publique, jusqu'à-ce que tout le Traité ait été ajusté sous main & dans des visites particuliéres; & qu'on se soit promis réciproquement de le conclure & de le signer

gner de cette maniére, malgré les objections que pouroit former Mr. *Downing* contre quelques Articles; en ſorte que tout étant ainſi diſpoſé on pouroit encore tenir une ou deux Conferences en preſence de Mr. *Downing* pour mettre le Traité au net & le ſigner de part & d'autre. Cependant, Mrs. les Commiſſaires n'ont pû déterminer l'Ambaſſadeur de cette Couronne à paſſer ſous main une déclaration poſitive ſur chaque Article, de les ſigner dans cette forme malgré toutes les opoſitions du Miniſtre Anglois; en ſorte que Leurs HH. PP. ont été obligées d'autoriſer leurs Commiſſaires à continuer les Conférences en preſence de Mr. *Downing*, après avoir obtenu ſous main, de l'Ambaſſadeur, une promeſſe telle quelle.

Ainſi on tint la premiére Conférence le deux de ce mois en preſence de Mr. *Downing*, on commença à faire la lecture des Articles réglez; mais à la fin du premier Article, Mr. *Downing* interrompit, pour dire qu'il voyoit bien que les affaires étoient fort avancées, & qu'on étoit ſans doute convenu d'un Projet en forme: qu'il pouvoit déclarer en conſcience qu'il n'en avoit aucune connoiſſance, & qu'ainſi, il en demandoit Copie, tant pour l'honneur de ſon Maître, qu'afin qu'il fût plus en état de faire dans l'occaſion l'office de Médiateur. Nous lui ofrîmes de lui accorder cette Copie, ajoûtant qu'à notre avis, cela ne devoit pas empêcher que l'on continuât la lecture, & que l'on pouvoit noter les endroits ſur leſquels

Mr. l'Ambaſſadeur & nous ne ſerions pas d'accord, au cas qu'il s'en rencontrât; & que s'il ne s'en trouvoit point de tels, il ſe ſeroit aquité ſans peine de l'Office de Médiateur: mais l'Ambaſſadeur de Portugal ayant conſenti à la demande que fit Mr. *Downing*, d'avoir le tems d'éxaminer cette Copie, nous fûmes obligez de renvoyer cette Conférence au 4. ſuivant; alors Mr. *Downing* jugea à propos, avant qu'on entrât en matiére, de demander qu'on lui donnât le tems d'envoyer le Projet en Angleterre au Roi de la Grande Bretagne, afin que Sa Majeſté pût éxaminer, ou faire éxaminer s'il n'y a point quelqu'Article contraire au dernier Traité conclû entre l'Angleterre & le Portugal.

Nous lui repreſentâmes avec aſſez de vigueur combien ſa demande étoit mal fondée, & nous lui fîmes voir en particulier qu'il ſortoit du caractére de Médiateur, pour revêtir celui de Partie intéreſſée. Toutes ces raiſons ne pûrent engager l'Ambaſſadeur de Portugal à continuer nos Négociations, & bien loin de ſe rendre à la force de nos raiſons, il a tellement déferé à la demande de Mr. *Downing*, qu'il a demandé auſſi quelque delai afin d'en écrire à l'Ambaſſadeur de Portugal qui eſt en Angleterre, ſans qu'il ait été poſſible de lui faire changer de réſolution; ainſi cette affaire reſte ſuſpenduë. Je finis en vous priant de me croire, &c.

A Mr le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 9. Juillet 1661.

MONSIEUR,

J'ai reçû en son tems votre Lettre du o. du passé; la derniére que j'ai eu l'honeur de vous écrire étoit du 2. du couant.

On fait fort bien de tenir secrette la Résoution prise par Leurs N. & G. P. touchant a Compagnie de l'huile de Baleine, j'en ferai de même ici; car cette affaire trouve au noins autant d'oposition dans les Provinces Maritimes & ailleurs, que celle du Droit de Tonneau. Pour moi je crois que nous derions voir quels en feront les effets, & en ttendant travailler à régler les autres Aricles sans rien céder par raport à ces deux Points contestez. Quand il ne restera plus que ces deux Articles, & que le Roi verra nos raisons secondées par les plaintes des Etats de ces Provinces Maritimes, & que es Fermiers du Royaume sont aussi du mêne sentiment; alors je crois qu'un dernier effort poura l'emporter. Cependant, je ne ai si l'effet sera tel qu'on le peut dire, & l'on nous défend ici de l'espérer; quoi qu'il en soit je n'en desespérerois pas si les Mempres de la Régence pouvoient s'accorder à pren-

prendre des moyens efficaces de rétorsion. On ne peut pas répondre du succès, & l'on s'imaginera sans peine, que dès que l'on aura recours à des moyens qui auront seulement quelqu'apareuce de contrainte, on soufrira plûtôt tout de ce côté-ci, que de rien céder. Il y a ici des Personnes éclairées & bien intentionnées qui prétendent que si Leurs HH. PP. résolvoient de défendre vers les prochaines vendanges, de faire voile vers les Ports de France, que cette défense fût observée, & qu'on ne soufrît point l'entrée des Vins de France & du Sel dans les Provinces-Unies, il n'y auroit pas à douter, que dans ce concours d'opositions que rencontre le Droit du Tonneau, on ne prêtât bien-tôt l'oreille aux raisons contraires, puis que cette suspension d'achat de vins, dans le tems des vendanges, intéresseroit non seulement les Particuliers, mais même le Roi, dont les Revenus perdroient plusieurs millions.

Après tout, je m'imagine que celui qui nous est le plus oposé, & à l'exception duquel chacun est pour nous, mettra de l'eau dans son vin & ne poussera pas les choses jusqu'à l'extrêmité. Mais si ce que nous avons déja fait entendre ici touchant les moyens de rétorsion, venoit à n'avoir pas de suites & même de suites rigoureuses, toutes nos peines seroient perduës, puis que l'on sentiroit d'abord que ce ne sont que des aparences sans réalité. Les Marchands de Zeelande ont proposé dans un avis par écrit, ce qui est très remarquable pour cette Province, qu'on devroit défendre par provision

poi

pour le tems d'un an l'entrée des Vins, Brandevins, & Sel de France, & mettre sur les autres Fruits & Manufactures de ce Royaume les mêmes Impôts que l'on met ici sur les nôtres. C'est à Leurs N. & G. P. à juger si l'on doit avoir moins de vigueur en Hollande.

Il y a eu une émotion populaire à Dieppe, & les choses ont été si loin, que l'on a pillé la maison d'un Receveur du Droit de Tonneau. Cela est arrivé à l'occasion de deux Bâtimens Hollandois chargez de Grains, qui ayant sondé s'ils pouroient décharger sans payer ce Droit, passérent outre dès qu'on le leur eût refusé. Le Roi a donné ordre de procéder contre ceux qui seroient trouvez coupables, & l'on en a puni quelques-uns de mort.

Permettez-moi de vous faire ressouvenir qu'il est bon d'insinuer à Mr. de *Thou* tout ce que l'on croit capable d'opérer ici, puis que c'est par ses Lettres que l'on y doit apprendre tout ce que l'on veut faire craindre, pour avancer nos affaires. Je suis, &c.

P. S. Si l'on pouvoit faire en sorte sous main dans les Villes Maritimes, que les Marchands & les Freteurs fussent moins en France dans cette occasion-ci, & même qu'ils fissent craindre à leurs Correspondans une entiére désertion dans le Commerce, en leur donnant des ordres provisionnels de se défaire au plûtôt de leurs effets, peut-être cela pouroit-il réüssir, sans que l'on fût obligé de prendre d'autres Résolutions. Pardonnez-

nez-moi la liberté avec laquelle je vous mar que mes penſées, elles dépendront toûjour de votre jugement & de celui de la Régence.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 21. Juillet 1661.

MONSIEUR,

L'Aſſemblée de Leurs N. & G. P. n' été complette qu'hier; il ne s'y eſt encore ri paſſé d'important.

J'ai communiqué aux Commiſſaires c Leurs N. & G. P. vos conſidérations ſu les moyens que l'on pouroit employer i par voye de rétorſion, contre l'introductio du Droit de Tonneau & l'établiſſement de Compagnie d'huile de Baleın; j'ai auſſi pro poſé aux Villes Maritimes vos conſidéra tions, qui tendent à faire en ſorte ſous mair que l'on faſſe moins voile vers les Ports c France, &c. mais ils ont tous jugé que c la étoit impraticable ſans avoir recours à contrainte publique, puis qu'autrement cha cun tenteroit de faire ſon profit au préjudic d'un autre. Je vous avouërai même pou ma part, que je ne crois pas que cette voy de rétorſion puiſſe rien produire de bon Premiérement, j'y trouve peu de diſpoſitio

dar

ans la plûpart des Membres qui craignent
: donner occasion par-là à la France d'in-
oduire d'autres nouveautez plus onéreuses;
en second lieu, parceque je crois qu'il n'y
:roit pas grand fonds à faire sur un Traité
otenu par la force, & même l'humeur des
rançois ne se trouveroit-elle pas forcée par
:s rétorsions à prendre quelques résolutions
ontraires, sur tout connoissant parfaitement
génie de cette Nation, à l'égard de la-
uelle l'on ne manquera point par motif d'in-
rêt, d'éluder avec le tems les moyens de
torsions qu'on aura résolus & qui ne se-
nt point éxécutez comme il le faudroit.
Pour ce qui est de l'affaire de Mademoi-
lle de *Bouillon*, j'ai tenté d'en parler à Mr.
Wimmenum; mais comme il est allé hors
la Haye & qu'il n'est pas encore de re-
ur, je n'ai pû le faire. Néanmoins je puis
ous dire qu'il me paroît que le redressement
u'elle demande pouroit avoir des conséquen-
s; quoi qu'il en soit je vous en écrirai en
n tems.
Les affaires de Portugal sont toûjours dans
même état; je suis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 16. *Juillet* 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére, qui étoit du 9. d
courant, le Receveur des Droits du Roi à l
Rochelle eft arrivé à Fontainebleau, pou
faire des plaintes de ce que quarante ou cir
quante Bâtimens étant abordez dans ce Port
pour y prendre leur charge de Sel, en éto
repartie pour aller charger ailleurs, ayant
pris qu'on ne vouloit point les éxempter d
Droit de Tonneau. Il y a lieu de croire qu
cela fera fon effet; mais rien ne feroit plu
utile à préfent qu'une certaine bonne inte
ligence entre les Marchands des Province
Unies, qui devroient, fans faire de bruit, ret
nir leurs Vaiffeaux dans nos Ports pour que
que tems, ou les envoyer ailleurs qu'ici;
n'y a rien qui donneroit plus de poids au
infinuations que nous avons faites ici, qu
la continuation de ces nouveautez ne man
queroit pas de ruiner entiérement le Com
merce & la Navigation. Si l'on pouvo
parvenir à fon but par ce moyen, les chof
fe pafferoient avec plus de douceur & moi
de crainte pour les rétorfions, que fi Leu
HH. PP. publioient quelques Ordonnanc
comme par répréfailles contre le Droit
To

[S]onneau, qui autrement ne feroient pas hors [d]e propos, à ce qu'il me femble, comme [j']ai pris la liberté de vous le marquer. Nous [s]ommes avertis de bonne part, que ceux qui [n]ous ont été le plus opofez travaillent à [p]réfent à chercher quelque tempérament pour [s]ortir de cette affaire. Je n'ai rien à ajoûter [à] l'inclufe, qui eft une Copie de celle que [n]ous écrivons à Leurs HH. PP. par cette [p]ofte-ci; ainfi je finirai en vous affurant que [j]e fuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniftre Extraordinaire.

A la Haye le 28. *Juillet* 1661.

MONSIEUR,

J'ai reçû, depuis ma derniére, qui étoit [d]u 21. du courant, celle que vous m'avez [é]crite en date du 16. Nous attendrons quel[l]e fera la fuite de vos Négociations.

Il y a préfentement aparence que celles [d]'Angleterre fe termineront à une fimple Paix [e]t à une Neutralité, fur le modèle du Trai[t]é conclû en 1654. avec le Protecteur *Crom-[w]el.* Il y a cependant encore à douter que [l]es Anglois fe conforment à cet égard à [l]a Réfolution * de Leurs N. & G. P. du

24.

* Voyez les Réfolutions fecrettes, *Réfolution du Vendre[d]i* 24. *Juillet* 1661.

24. du courant., dont je vous envoye Co
pie.

En attendant, on a permis aux Ambaſ
ſadeurs de l'Etat en ce Païs-là de revenir ici pendant l'abſence du Roi qui n'eſt pas à Lon
dres, pour faire raport de ce qu'ils ont fai
juſqu'à préſent, dans les termes de la Ré
ſolution de Leurs HH. PP. ci-jointe.

L'affaire de Portugal reſte encore dans l
même ſituation, & l'Ambaſſadeur de cett
Couronne eſt toûjours dans l'indépendanc
de Mr. *Downing*, n'oſant rien accorder o
avancer ſans ſa permiſſion. Je n'ai autı
choſe à vous communiquer pour le préſeı
que les avis ci-joints, & je vous prie de m
croire, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 23. *Juillet* 1661.

MONSIEUR,

Je vous ai informé par une Lettre du 16
qu'un des Receveurs des Droits du Roi à
Rochelle étoit arrivé à Fontainebleau, po
ſe plaindre de ce que quarante ou cinquan
Bâtimens étrangers, qui avoient fait voi
vers cette Ville pour y prendre leur carga
ſon de Sel, avoient paſſé outre, parce qı
l'on vouloit éxiger d'eux le Droit
Tonneau; depuis ce tems-là on a re
av

ais que douze ou treize autres Vaisseaux voient de même passé outre pour la même ..ison. J'ai apris de bonne part, qu'un de os Commissaires qui est bien intentionné our Leurs HH. PP., en a pris occasion e parler au Roi en notre faveur; mais que omme celui qui soûtient le Droit de Tonneau étoit présent, il repliqua & soûtint, ue le Roi ne devoit rien relâcher sur un Arcle si important par la crainte d'une diveron dans le transport du Sel; cependant, eux qui ont la Ferme du Droit de Tonneau, : les autres Fermes jugent tout le contraire, uelques-uns d'entr'eux ont même présenté ar écrit à M. le Sur-Intendant, leurs considéations contre ledit Droit de Tonneau. De otre côté nous faisons valoir toutes ces irconstances sous-main auprès de ceux où ous jugeons que cela nous peut être avanigeux, & nous leur faisons craindre, que lûtôt que de s'exposer aux pertes & aux véxaons causées par cette imposition du Droit de 'onneau, les Hollandois s'abstiendront en-'érement d'aborder dans les Ports de Frane. On nous a dit que les Lettres de Mr. e *Thou* ne font point craindre cela; ceendant, si ces Lettres s'accordoient avec e que nous insinuons de tous côtez, il est :ertain que cela ne manqueroit pas de faire mpression.

Ce que je vous ai mandé d'un avis des Marchands de Zeelande me paroît trop dur & trop offençant, puis qu'il va jusqu'a déendre l'entrée des Marchandises de France, & qu'une simple défense de faire voile vers les

es Ports de France feroit plus fufifante. Je parle de ceci, parce que vous m'avez mandé que vous étiez d'intention de propofer qu'on travaillât fur ce que je vous ai écrit à cet égard, & que cette défenfe des Marchandifes de France ne doit être regardée que comme une confidération qui s'accorde avec les miennes.

Vous pouvez aifément croire, après la derniére reponfe que vous m'avez faite touchant la recommandation du Roi en faveur du Fils de Mr. *Braffet* pour une Compagnie d'Infanterie, que je ne me mêlerois pas volontiers de réveiller cette affaire. Cependant je ne puis m'en défendre encore cette fois-ci fans manquer à mon devoir, pour le fervice de Leurs N. & G. P.; puis que M. de *Turenne* nous a fait entendre hier qu'il nous avertiffoit, que l'opofition que cette affaire rencontreroit dans l'Affemblée de Leurs N. & G. P., faifoit plus de tort à nos Négociations que nous ne nous l'imaginions; que l'on avoit lû au Roi les Lettres de Mr. de *Thou*, où il rend compte des inftances & des folicitations qu'il a faites en vain fur ce fujet, & qu'on ne peut perfuader au Roi après cela, que Leurs N. & G. P. ayent la moindre déférence pour lui, puis que tant de peine & de folicitations font fans effet dans une affaire de fi peu d'importance. Il est certain, d'un autre côté, que Mr. de *Lionne* auquel on défére beaucoup en tout ce qui concerne nos Négociations avec cette Couronne, a répété à d'autres Perfonnes en plufieurs occafions, ce qu'il nous a dit une

fo

is, qu'on ne pouvoit croire qu'on eût de ıffection pour un grand Roi, dès qu'on n'a-)it pas pour lui ces petites déférences. Il eſt pas le ſeul qui parle ainſi; mais ce qui e fait le plus de peine, c'eſt que Mr. de *urenne* ajoûta, qu'il ne voyoit aucun oyen de détruire cette mauvaiſe impreſſion. ai allégué tout ce qui s'eſt préſenté à mon prit pour donner un tour à cette affaire, & n'ai pas manqué de lui repréſenter l'état nos Troupes, & les ordres du Païs par port aux Officiers réformez; il nous ré- ındit, qu'il ne vouloit entrer en aucune ſpute ſur ce ſujet, & qu'il ne nous en par- it, que pour nous prouver l'intérêt qu'il enoit en tout ce qui nous regarde, ce qui i faiſoit dire, que dans la conjoncture pré- nte on auroit dû paſſer ſur tous les obſta- es pour aller au devant de ce que Sa Ma- ſté paroiſſoit ſouhaiter; & que s'il n'y avoit s de Compagnie vacante, on devoit ac- ırder, à la recommandation de Sa Majeſ- l'expectative de la premiére qui viendroit vaquer, au Fils de Mr. *Braſſet*; il nous péta encore, que nous ne pouvions trop re- éſenter la conſéquence de ceci. Mes Co- gues m'ont fort preſſé de ne pas manquer à ınner ſérieuſement avis de tout cela à Leurs . & G. P. Je ſuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

A la Haye le 4 Août 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 28. du mois passé j'ai reçû en son tems la votre du 23.

Sur ce que vous m'écrivez touchant Mr *Brasset*, ci-devant Résident de France, je n'ai pas manqué de lire le contenu de votre Lettre dans l'Assemblée de Leurs N. & G. P., qui ont aussi-tôt accordé au Fi de Mr. *Brasset*, par leur Résolution, dont je joins ici la Copie, N. 1., l'expectative de la premiére Compagnie Françoise qui viendra à vaquer. Leurs N. & G. P. ont jugé qu'on devoit leur avoir obligation de leur facilité, puis qu'il est certainement bien dur à tant de Capitaines réformez & autres Officiers de l'Etat, qui ont rendu de signalez services à la Patrie en plusieurs occasions, & surtout en dernier lieu à Coppenhague & dans l'Isle Fionie, de voir passer devant eux ce Mr *Brasset*, peut-être même que le sort tombera sur un Lieutenant de Distinction dont c'eût été le tour d'être remplacé; cependant, lors qu'on remit cette Résolution à Mr. l'Ambassadeur de *Thou*, son Excellence témoigna beaucoup d'emportement, & disant qu'il avoit demandé une Compagnie Hollandoise

toi

ut préſentement, & non une expectative, u s'en falut qu'il ne déchirât la Réſolution ne la jettât au nez de l'Avocat van den *ſch* mon Commis, qui la lui avoit portée; fin, il la renvoya : je priai Mr. le Penonnaire de *Groot* d'inſtruire ſon Excellence s particularitez de cette affaire, & de tenr ſi l'on pouroit lui faire entendre raiſon; lui fis même dire, que je trouvois beauup de dificulté à faire raport de bouche tout ce qui s'étoit paſſé, & du renvoi de Réſolution; & que ſi ſon Excellence ne angeoit point de ſentiment, contre mon ente, elle voulût bien coucher ſes raiſons r le papier en forme de Mémoire que je ſſe préſenter à l'Aſſemblée; & en effet, m'envoya le Mémoire ci-joint qui fut éſenté & lû dans l'Aſſemblée; mais quoi e l'on procédât immédiatement après à la olation des Compagnies Hollandoiſes vantes, & entr'autres de ſept Compagnies au -là de la Liſte, & qu'il fût libre à chaque embre de nommer à l'une d'elles le Fils Mr. *Braſſet*, cependant, il n'eût pas une ile voix, tant ce Mémoire avoit fait peu impreſſion ſur l'eſprit des Membres, pour pas dire quelque choſe de plus. Après ie les Compagnies furent données, j'ai fait ſorte que le Mémoire ne fût pas mis en libération, quoi qu'il y eût quelques Memes qui l'auroient bien voulu, & qui auroient é d'avis de caſſer cette Réſolution, de maére que la choſe en eſt reſtée là. Il fauoit, à mon avis, que l'on fît en ſorte; l'on pût déclarer d'une maniére ſenſible à

Leurs N. & G. P., que Sa Majesté a ét
très contente de leur Résolution, & qu'El
le l'a agréée; autrement, puis qu'elle a ét
renvoyée, & même refusée dans le susdi
Mémoire, je ne crois pas que Mr. *Brass*
en puisse obtenir l'éxécution en tems &
lieu; puis que lors qu'il y aura une Compa
gnie vacante il se trouvera plusieurs solic
tans de Distinction qui alégueront ce refu
& le contenu du Mémoire pour faire sent
que Leurs N. & G. P. ne sont plus obl
gées de tenir ce qu'Elles avoient promis. J
vous prie de conduire cette affaire avec vo
tre sagesse ordinaire, & de faire en sorte qu
l'on en témoigne de la reconnoissance, c
dont je ne doute aucunement, d'autant pl
que cette Résolution est conforme à ce qu
vous proposez dans votre Lettre, sans la
quelle, je puis vous protester qu'on n'auro
pris aucune résolution dans cette affaire.

Sur ce qui s'est passé ici ces derniers jou
dans l'affaire de Portugal, Leurs HH. P
ont fait dire à l'Ambassadeur de cette Co
ronne qu'il ait à se déclarer à la satisfacti
de Leurs HH. PP. entre-ci & dix jours, o
qu'il n'avoit qu'à partir: sur quoi son E
cellence délivra le Mémoire ci-joint, N.
qui ne fera aucune impression sur les esprit
ni aucun changement dans la Résolutio
non plus que le Mémoire que Mr. *Downi*
a présenté, & que je vous envoye aussi c
joint, N. 4; ainsi nous verrons dans p
la fin de cette affaire d'une maniére ou d'a
tre. Toûjours impatient d'aprendre le su

C

s de vos Négociations, je finis en vous ürant que je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 30. *Juillet* 1661.

MONSIEUR,

La derniére que je me ſuis donné l'hon-ur de vous écrire étoit du 23. J'ai reçû ouis la votre du 21.

Vous verrez par la Lettre ci-jointe, ce e Mr. le *Sur-Intendant* nous a dit tou-ant le Droit de Tonneau, je n'atens point ns cette conjonćture, de réponſe plus fa-rable, & même je ceſſe de me flater d'ob-ıir quelque temperament, puis que l'on mmence à regarder ici la conduite des An-ɔis, tant à Londres qu'à la Haye, comme préſage de la meſintelligence, qui va é-ıter entre Leurs HH. PP. & le Roi d'An-:terre; d'un autre côté, il eſt à craindre e l'on n'aprenne ici les dificultez qui ſe ıcontrent à convenir des moyens de ré-rſions, ce qui ne manqueroit pas de faire mber toutes les inſtances que nous avions ndées là-deſſus, & qui ont eu le ſuccès de re entrer les Fermiers dans nos vûës & les faire agir. Je conçois bien que les me-res que l'on pouroit prendre pour ſuſpen-e pour un tems la Navigation en France

ſans avoir recours à la contrainte publique
ſeroient ſujettes à l'inconvénient d'expoſe
ceux qui entreroient dans ces vûës à êtr
ſuplantez ou prévenus par d'autres qui chei
cheroient à en faire leur profit: cependant
ſi les principaux Négocians des Villes Mar
times s'y engageoient mutuellement, & qu'i
ſe tinſſent preſque parole l'un à l'autre, e
hazardant un petit gain, ils ſe délivreroiet
pour toûjours d'un peſant fardeau; & au ca
que cela ne fit pas tout l'effet qu'on pouro
ſouhaiter, & que le Droit de Tonneau r
ceſſât point tout à fait, du moins en tireroi
on cet avantage, que ce Droit ſeroit conſid
rablement modéré. Enfin, ſupoſé que
moyen fût impraticable auſſi-bien que cei
de rétorſion, au moins peut-on toûjou
continuer à en faire le ſemblant; alors to
ce que nous en pourons attendre, ce ſera
traiter d'un tempérament au cas que Leu
HH. PP. en fuſſent contentes.

Nous ſommes informez ſous main, qu
les Anglois tâchent de nous contreminer ic
& l'on a écrit ici d'Angleterre, ſous le no
d'un Miniſtre Portugais, une Lettre, do
on a fait lecture au Roi, & qui marque qu
le Portugal a cédé au Roi d'Angleterre ſ
droits ſur les Places conquiſes par la Con
pagnie des Indes. Quelque peu de vrai-ſen
blance qu'il y ait dans cette nouvelle qui d
vroit paroître incroyable, puis que ce ſero
un moyen de rendre impraticable toute N
gociation de Paix avec Leurs HH. PP., c
de les attirer ſur les bras des Anglois par ui
pareille injuſtice, pendant que ceux-ci n'oi
dé

:ja que trop d'embaras ailleurs ; cependant, le procédé insultant de Mr. *Downing*, qui fait du bruit ici, pouroit bien nous couter & de la peine & du tems pour effacer les impressions que cette nouvelle aura faites.

Mr. le Prince de *Tarente* qui nous a rendu service auprès du Roi autant qu'il a dépendu de lui, par raport à nos Négociations, doit partir dans peu de jours pour aller présider à l'Assemblée des Etats de Bretagne. On ne manquera pas d'y agiter, comme je l'ai déja écrit à la Régence, l'affaire du Droit de Tonneau ; c'est pourquoi il nous sera avantageux d'avoir-là une personne bien intentionnée pour la République ; or ce Seigneur est averti, que son séjour dans ce Royaume, pouroit bien le priver du payement de ses gages qui sont sur la réparti-tion de Hollande, à moins qu'il ne fasse des remontrances capables d'obtenir qu'il soit exempté de la régle générale. J'espére que l'on considérera que, dans les conjonctures présentes, il peut rendre ici plus de service à la République, que s'il étoit dans le Païs, & qu'outre cet avantage que nous en retirons, on ne doit pas négliger d'obliger ce Seigneur, dont Mr. le Prince de *Turenne*, qui est son proche Parent, prend les intérêts à cœur ; car ce dernier est tout notre support dans le gros de nos Négociations, & nous en pourons tirer de grands services sur la fin, lors qu'il s'agira de conclure ou de rompre. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

A la Haye le 11. *Août* 1661.

MONSIEUR,

La derniére que je vous ai écrite étoit d 4. du courant; j'ai reçû en son tems la vc tre du 30. du passé. Je me flate que si l conduite précédente des Anglois a pû retai der vos Négociations, les grandes aparence qu'il y a présentement de conclûre bien-tć avec eux & d'y vivre en bons Amis, avar cera ces mêmes Négociations. Vous pou vez juger vous-même de ces aparences p: la lecture des deux Mémoires de M *Downing* dont je vous envoye Copie, N. & N. 2., & sur les avis que nous avons re çûs d'Angleterre en dernier lieu, auxque je crois qu'il est de mon devoir d'ajoûter l Résolution de Leurs HH. PP., sur le pre mier Mémoire de Mr. *Downing*; vous l trouverez sous le N. 3.

Le second acrochement, qui venoit de l Guerre avec le Portugal, ne subsiste plu aussi, puis que le Traité * de Paix avec cet te Couronne a été conclû & signé samec dernier avec l'Ambassadeur de cette Couron ne. Je vous envoye la Copie ci-jointe, N 4., avec celle de l'Article séparé.

]

* Voyez les Résolutions secrettes, *La Résolution d vendredi* 5. *Août* 1661.

Il femble que Mr. *Downing* a jugé que c: Article féparé fufifoit pour lever le fcrupule qu'il avoit formé ci-devant; mais com-: il n'avoit pas d'ordre particulier fur ce et, il a mieux aimé ne fe pas trouver à derniére Conférence, que de mériter, : un defaveu, que l'une ou l'autre Partie témoignât le peu d'obligation qu'on lui oit.

Je trouve de grandes dificultez dans l'afre de Mr. le Prince de *Tarente* dont vous : parlez dans votre derniére, vû la Réfo-:ion qui lui eft contraire, & dont je vous voye Copie, N. 5. Cependant, fi vous giez que nonobftant cette réfolution, il : à propos de propofer cette affaire, vous ferez pas mal d'en écrire un mot à Mr. *Wimmenum*, puis qu'alors je voudrois :ndre des mefures avec lui; car je crains e cette affaire ne trouve de fortes opofins.

Nonobftant ce que je vous ai écrit dans ı derniére, Mr. l'Ambaffadeur de *Thou* a ifté à ce que je miffe en délibération fon émoire touchant l'affaire de Mr. *Braffet*, nt je vous ai envoyé une Copie: mais mme la plûpart des Membres n'avoient int d'ordres fur ce fujet, on prit feule-:nt une *conclufion de Notification, dont vous envoye la Copie, N. 6. J'attens a-c impatience que vous me mandiez com-:nt on aura pris cette affaire à la Cour,

G 5 &

* Voyez les Réfolutions de confidération, *Réfolution vendredi 5. Août 1661.*

& je m'en raporte à ce que je vous en ai dé-ja marqué : je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 6. Août 1661.

MONSIEUR,

Après vous avoir écrit samedi 30. du pa-sé, nous fûmes le Dimanche suivant à Fo-tainebleau, où nous avons eu un long e-tretien avec M. le Maréchal de *Turenne* s-la situation de nos affaires : nous ne ma-quâmes pas de lui exposer les raisons q-nous avions de nous plaindre, de ce q-l'on traînoit tant en longueur nos Négoc-tions, & nous lui remontrâmes que ce-conduite, non seulement impatientoit n-Supérieurs, mais même leur donnoit-penser. Il nous assura qu'il avoit souve-parlé de nos affaires à Sa Majesté, & par-culiérement depuis trois jours, & qu'il av-trouvé Sa Majesté entiérement disposée-conclure l'Alliance avec Leurs HH. PP-& qu'il ne doutoit pas que nous n'eussic-cette semaine une réponse sur notre Mém-re, & par conséquent sujet d'effacer les p-ocupations de nos Supérieurs; mais en m-me tems il nous dit qu'il croyoit qu'il ser-impossible, dans la conjonсture présent-d'obtenir ce que Leurs HH. PP. souh-toi

ɔient par raport à la Compagnie de l'huile
e Baleine & au Droit de Tonneau, & qu'il
royoit, par raport aux Articles de la dé-
ɛnſe mutuelle, qu'on nous feroit quelque
ropoſition tendante à ne pas mêler cette
ɔouronne-ci dans les brouilleries qui pou-
ɔient ſurvenir avec l'Angleterre à l'occaſion
e quelques diférens qui ſubſiſtent dès à pré-
ɛnt; mais nous lui avons répondu d'une
ɿaniére qui ne peut manquer d'avoir fait im-
reſſion, & qui empêchera ſans doute qu'on
e touche à cette corde; ou ſi on le fait, ce
ɛra ſi foiblement qu'il n'en arrivera rien,
omme Mr. de *Brienne* en eſt convenu avec
ous en parlant ſur le même ſujet. Sur ces
ſſurances nous avons ſolicité une nouvelle
ɔonférence que nous n'avons pû obtenir à
auſe de la maladie de Mr. le Comte de
Brienne le Pére; mais nous faiſons faire tous
ɛs jours de nouvelles inſtances par notre Se-
rétaire, pour obtenir ce qui a été couché
ur la papier en réponſe à nos deux Mémoi-
es, ou du moins au premier touchant le
ɔommerce; car il y a deux jours, que les
ɔommiſſaires chargez de celui qui concer-
ɪe l'Alliance, ne s'étoient pas encore aſ-
emblez; & je doute que juſqu'à préſent ils
ayent travaillé en commun. Vous ver-
ez, par les Piéces ci-jointes, la réponſe
ue le Commis qui tient le plumitif a faite
i celui qui lui a parlé de notre part; vous
emarquerez entr'autres choſes que nous au-
ons quelques diſputes à eſſuyer touchant la
iſite des Vaiſſeaux; mais cela ne nous don-
nera pas beaucoup de peine, ſi j'en puis ju-

 ger

ger par ce que nous en ont dit en particulie quelques-uns de nos Commissaires : cepen dant, il faut avouer que la rencontre inaten duë que nous avons euë aujourd'hui, & dor je rends compte dans la Lettre ci-jointe commence à nous intriguer & nous aprend ne compter sur rien. Nous mettrons tou en œuvre pour inspirer plus d'équité à ce Messieurs ; cependant, il ne faut pas nou flater puis que ç'a été inutilement que nou avons engagé Mr. le Comte de *Brienne* l Fils, de présenter au Roi nos remontrances dans lesquelles nous nous sommes expli quez sur ce qu'il n'étoit pas naturel d'éxige de nous une résolution provisionnelle sur le Articles qui sont en dispute, tant qu'on n s'est pas encore déclaré positivement sur le autres, & en même tems, nous nous som mes plaints de ce que l'on agit présentemen d'une maniére bien oposée à ces assurance d'affection & de bienveillance que l'on avoi données à Leurs HH. PP. Nous n'avon pas retiré plus de fruit des plaintes que nou avons faites contre tant de délais où l'on nou avoit toûjours manqué de parole ; cepen dant, ce Comte aprouva tout ce que nou lui dîmes, nous déclara naturellement qu nos sentimens s'accordoient parfaitement a vec les siens, & nous promit d'en faire u fidèle raport à Sa Majesté.

Je ne sai si l'on peut faire quelque fond sur le contenu du raport par écrit ci-joint & sur les assurances qu'on nous a souven données sous main, qu'il y avoit aparenc de faire modérer le Droit de Tonneau ; i

J

y a encore des Perſonnes qui nous le font eſpérer. Mais d'un autre côté, Mr. le Comte de *Brienne* le Fils nous a aſſuré aujourd'hui, que le Roi ne conſentiroit à aucune modération contraire aux Ordonnances publiées touchant cet Impôt, & des Perſonnes qui fréquentent chez Mr. le Sur-Intendant, nous ont raporté cette ſemaine certains diſcours qui tendent tous à nous faire perdre toute eſpérance, & à nous faire croire que l'on eſt très perſuadé ici que Leurs HH. PP. ne prendront aucune meſure contre ce Droit de Tonneau.

Nous ſommes informez que Mr. le Comte de *St. Albans*, Ambaſſadeur d'Angleterre en cette Cour, a reçû de Londres les Plein-pouvoirs & les Inſtructions pour traiter d'une Ligue générale; mais que lors qu'il en fit les premiéres ouvertures, on ne lui répondit que par des complimens & en termes généraux, qui pouvoient lui faire comprendre qu'on n'étoit pas diſpoſé à entrer dans une pareille Ligue: mais tout ceci n'eſt fondé que ſur le raport d'un Gentilhomme qui a aporté ces Plein-pouvoirs & qui a fait cette confidence à un de nos Correſpondans. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 13. *Août* 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére, qui étoit du 6. j'ai reçû la votre du 3. du courant. J'ai parlé de l'affaire du fils de Mr. *Brasset* à Mr. le Prince de *Turenne*, & à Mr. le Comte de *Brienne* le Pére, qui me l'avoient recommandée, & ils m'ont paru très contens de la Résolution de Leurs N. & G. P. en sa faveur. N'ayant pû rencontrer Mr. de *Lionne*, je lui en ai fait parler par un autre, qui lui a fait entendre toutes les raisons de la conduite de Leurs N. & G. P., & sur tout, combien ce seroit au préjudice des François, si elle donnoit atteinte aux Résotions de l'Etat, qui ne permettent pas que l'on confonde les Nations. On m'a raporté que ce Seigneur avoit goûté ces raisons. Je chercherai cependant occasion de lui parler, & d'obtenir que l'on écrive à Mr. de *Thou*, que l'on est content de ce qu'il a obtenu. Je vous rendrai compte par la premiére Poste de ce que j'aurai obtenu, j'aurois même pû le faire par celle-ci sans l'absence de Mr. le Comte de *Brienne* le Fils, qui est chargé des Dépêches pour Mr. de *Thou*, & qui est actuellement à Paris. Ce

Ce que je vous ai écrit des Ordres que le Comte de St. *Albans* a reçûs pour négocier une Ligue avec cette Couronne, m'a été confirmé de bonne part; mais en même tems on m'a assuré qu'on en avoit rejetté la proposition, par la raison qu'une telle Ligue seroit incompatible avec la Paix conclûë depuis peu avec la Couronne d'Espagne. Cependant, il paroît que l'on ménage l'amitié des Anglois, & comme il paroît qu'ils tentent de remuer ici l'affaire de la Pêche, pour troubler notre Négociation, on ne s'entretient d'autre chose, & l'on dit, qu'à la vérité l'on est d'accord sur cet Article avec Leurs HH. PP.; mais que pour ne pas irriter les Anglois on pouvoit trouver quelque tempérament, qui satisferoit en substance Leurs HH. PP., & qui choqueroit moins les Anglois que si l'on s'engageoit formellement à une rupture pour ce sujet, ainsi que le demandent Leurs HH. PP.; outre les raisons que nous avons alléguées contre cet expédient, nous avons reçû tout à propos le Mémoire de Mr. *Downing* que vous nous avez envoyé & qui contient entr'autres choses, *que les Sujets de Leurs HH. PP. pouront continuer leur Pêche avec la même sûreté que ci-devant.* J'ai fait voir cette période à Mr. le Prince de *Turenne*, à Mr. le Comte de *Brienne*, & par une seconde main à Mr. de *Lionne*, ce qui a eu un effet d'autant meilleur, que ce dernier dit alors, que Mr. de *Thou* en parlant de ce Mémoire dans ses Dépêches n'avoit pas fait mention de ce passage touchant la Pêche. J'ai vivement

ment remontré aux deux premiers, que ce feroit très mal fait de faire revivre cet Article, qu'on avoit tenu pour réglé fuivant ce que nous avoient déclaré les Commiſſaires de Sa Majeſté dans notre derniére Conférence, ce qui s'accordoit parfaitement avec ce qui s'étoit paſſé dans la derniére Audience que nous avons euë de Sa Majeſté qui ne nous demanda nos derniéres intentions que ſur l'Article des cinq ſols & ſur celui de la Compagnie du Nord; Enfin, qu'il ne pouroit manquer de paroître fort extraordinaire que l'on traverſât encore nos Négociations en recommençant à diſputer ſur un Article ſans lequel, *ex naturá rei*, il eſt impoſſible de rien conclure: & que ſi l'on nous obligeoit à demander à Leurs HH. PP. qu'Elles vouluſſent bien déliberer de nouveau ſur cet Article, Elles ne manqueroient pas d'en conclure, que l'on n'eſt nullement diſpoſé ici à conclure ce Traité; que cependant, nous étions obligez de leur en écrire au cas qu'on voulût le remettre ſur le tapis. On me répondit qu'il n'étoit pas néceſſaire que j'en écriviſſe, & qu'on trouveroit bien le moyen de régler cette affaire. Je ne ſai quel fonds on peut faire ſur cela; mais je crois, qu'en faveur des Anglois, on veut feindre de tenir ferme ſur cet article juſqu'à-ce qu'on voye le Traité en termes d'être conclû; en ſorte que dès que nous ſerons d'accord ſur tous les autres Articles nous ne diſputerons point ſur celui-ci.

On ne change point de langage par raport au Droit de Tonneau & à la Compagnie de

l'hui-

l'huile de Baleine, & l'on dit toûjours que l'on ne cédera rien à ces deux égards. Cependant, si Leurs HH. PP. pouvoient se contenter d'un tempérament sur le premier Point, je crois que l'on seroit bien-tôt d'accord; à moins qu'il ne se rencontre encore quelque diférence essentielle, ce que nous saurons bien-tôt par la réponse qu'on nous a promise à notre dernier Mémoire: mais pour être sûr du succès, il faudroit que l'on pût persuader que les moyens de rétorsions sur lesquels on délibére en Hollande, seront effectifs & très réels au cas que l'on voulût continuer à éxiger ce Droit de haute lute; or il ne paroît pas encore que l'on en soit fort persuadé.

Nous prévoyons bien que la réponse de nos Commissaires sur les Articles que nous leur avons proposez ne s'accordera pas si parfaitement avec ce que nous demandons sur les Points de moindre ou de plus grande importance, qu'il n'y ait quelque diférent à ajoûter, sans parler des deux Articles en question; c'est pourquoi nous solicitons fortement pour obtenir cette réponse à tems, afin de pouvoir encore en conférer avant le départ des trois Ministres, qui est fixé à la fin de la semaine prochaine: mais je crains fort que nous ne l'obtenions pas, & qu'on ne cherche autant à faire naître de nouveaux delais que nous cherchons à les éviter. Dès que nous aurons vû cette réponse nous pourions écrire avec plus de certitude.

Les Anglois ont déclaré aux François, ainsi qu'ils l'avoient déja fait aux Sujets de

la

la République, qu'ils ayent à ne plus s'arrêter à l'avenir, & à ne pas négocier sur l Côte de Guinée. On a envoyé ordre à Mr d'*Estrades* à Londres d'en faire des plaintes je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 20. *Août* 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére qui étoit du 13. j'ai reçû la votre en date du 11. du courant.

J'ai fait usage du premier & second Mémoire de Mr. *Downing* pour faire comprendre à ces Messieurs-ci le tort qu'ils feroient à nos Négociations communes, en réveillant leurs scrupules sur l'Article de la Pêche Mr. le Comte de *Brienne* m'a dit qu'il espéroit que cela n'arriveroit pas, ce dont nous nous flatons d'autant plus, que le même Comte de *Brienne*, en faisant des plaintes au Comte de *St. Albans*, Ambassadeur Extraordinaire d'Angleterre, sur l'enlévement de quelques Pêcheurs François, lui a dit (je ne sai si c'est par ordre du Roi) *qu'on ne reconnoissoit pas ici le droit que les Anglois s'attribuoient sur la Mer, & que si ci-devant les Sujets du Roi ont demandé aux Anglois quelques Passeports pour aller pêcher en Mer*, comme cela est effectivement arrivé, *cela re-*

egardoit la Pêche qu'ils alloient faire ſous le anon des Forts des Anglois, & que l'on n'a amais entendu par-là leur donner occaſion l'empiéter ſur la liberté de la Pêche qu'on 'toit réſolu de maintenir de concert avec ceux ui y ſont auſſi intéreſſez.

Tous ceux à qui nous avons parlé de la eſolution que Leurs HH. PP. avoient inſi-uée à l'Ambaſſadeur du Portugal pour l'o-liger à rendre une réponſe préciſe ſur les onditions qu'on lui a propoſées, l'ont fort prouvée, d'autant plus qu'il s'en eſt ſuivi la onclufion d'un Traité que l'on aprouve fort ci, & dont nous n'avons pas manqué de aire uſage dans l'occaſion, auſſi bien que ce ue vous nous avez mandé des diſpoſitions ue les Anglois faiſoient paroître à conclure nfin avec Leurs HH. PP.: cependant nous e voyons pas un grand ſuccès de tout ce ue nous mettons en œuvre. Il y a pluſieurs ieux Miniſtres de ce Royaume que cela n'im-atiente pas moins que nous; mais les jeu-nes, qui ſont à préſent le plus en faveur, ont moins d'affection pour Leurs Hautes Puiſſances, & n'ont pas encore oublié le mé-contentement cauſé par le tort prétendu que les affaires paſſées ont fait au Royau-me.

Quoi qu'il en ſoit, je ſuis comme perſua-dé qu'il n'y en a pas un qui ne vît avec chagrin que nous priſſions congé ſans avoir terminé notre Négociation, & nous ne re-marquons pas qu'il y ait ici aucune Né-gociation ſur le tapis à notre préjudice. Le Comte de *St. Albans* a ordre de ſoliciter que l'on

l'on n'inquiéte pas les Anglois sous le pr
sent Roi, en vertu d'un Droit que le Roi d
France a, & qui est fondé sur les Traite
d'obliger tous les Vaisseaux Anglois qui fo
voile pour Bourdeaux, de décharger leu
armes & munitions à *Blaye* & de les y dép
ser, sur tout, puis que le Roi a renoncé
ce Droit par le dernier Traité fait av
Cromwel; mais les Ministres à qui l'Amba
sadeur d'Angleterre en a parlé lui ont r
pondu, que *Cromwel* avoit reconnu que l
prétentions de l'Angleterre sur cette Co
ronne, & en particulier sur les Provinces
Guyenne & de Normandie étoient mal fo
dées, & qu'en conséquence il avoit ôté l
armes de France de l'Ecusson d'Angleterr
qu'ainsi, dès que Mr. l'Ambassadeur aur
ordre de faire la même déclaration & reno
ciation de la part du Roi son Maître, c
pouroit entrer en Négociation sur l'affai
de *Blaye*.

On est attentif ici à ce qui se passe ent
l'Empereur d'Allemagne & le Grand Se
gneur, & je sai de bonne part que l'on a d
claré à l'Ambassadeur de Venise qui est
cette Cour-ci, que le Roi, conjointemen
avec les Princes d'Allemagne ses Alliez, o
frira un secours de vingt mille hommes
l'Empereur en cas de rupture avec la Port
& qu'il les lui envoyera effectivement,
l'on veut les recevoir de la part de la Franc
& desdits Princes conjointement.

Mr. le Comte de *Brienne* m'a assuré, qu
l'Ambassadeur Extraordinaire de Suède n'
encore fait aucune proposition importante
o

ı a donné la même Réponſe à l'Ambaſſa-
:ur de Veniſe qui paroît y prendre intérêt,
: crainte que les ombrages que la Suède
ɔuroit donner à l'Empereur ne cauſât quel-
ɪ'irréſolution dans les deſſeins qu'il pou-
ɔit former contre le Turc. Je ſuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 1. Septembre 1661.

MONSIEUR,

Je n'ai pas eu l'honneur de vous écrire
:puis le 11. d'Août, parce que j'ai été
ɪelques jours hors de la Haye, pour exé-
ıter à Dort une Commiſſion dont j'étois
ıargé avec quelques autres Seigneurs de la
égence, pour terminer quelques diférens
ıtre le Dyckgrave & les Conſeillers des di-
ɪes d'Albluſſerwart, & les Magiſtrats &
labitans de ce quartier. J'ai reçû depuis ce
ms-là vos Lettres du 6., du 13. & du 20.
u même mois.

On m'a dit que Monſieur l'Ambaſſadeur
e *Thou* perſiſte dans ſes ſentimens à l'égard
e l'affaire de Mr. *Braſſet* le Fils ; ainſi,
uoi que je ne lui en aye pas encore parlé,
: crois qu'il ſeroit à propos que vous conti-
uaſſiez vos inſtances auprès des principaux
Ainiſtres pour leur faire recevoir favora-
lement la Réſolution de Leurs N. & G. P.
ur cette affaire.

Je

Je vous envoye ci-joint Copie de la Let tre que le Roi de la Grande Bretagne a écr te à Leurs HH. PP. ſur ce qui eſt arriv ſur la Côte de Guinée & aux environs: peut être poura-t-elle vous être utile dans vc Négociations.

L'Aſſemblée de Leurs N. & G. P. e convoquée pour le 13. du preſent. Com me je n'ai rien autre choſe à vous mander je finis, en vous aſſurant que je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 27. *Août* 1661.

MONSIEUR,

J'ai reçû par la derniére Poſte une Copi du Traité conclû avec le Portugal que votr Commis m'a envoyée en votre abſence: j vous rends graces de cette communicatior Vous verrez par nos Dépêches à Leurs HH PP. dans quelle ſituation ſont les affaires d notre Négociation; car nous n'avons pas e le tems d'en tirer une Copie pour vous l'en voyer en particulier. Je n'ai rien d'impor tant à vous mander; ainſi je finis en vou priant de me croire, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 8. *Septembre* 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére j'ai reçû celle que vous m'avez écrite le 27. du paſſé.

Comme Leurs N. & G. P. ne ſont convoquées que pour le 13. de ce mois, l'on ne pourra déliberer avant leur Aſſemblée ſur les piéces & les Papiers que vous & Mrs. vos Colégues avez envoyez à Leurs HH. PP.; nous eſpérons qu'entre ci & ce tems-là vous ajuſterez, autant que la raiſon le demande, les autres petits diférens, & tout ſera réglé & mis en ordre autant qu'il ſera poſſible, afin que la certitude de mettre la derniére main au Traité, en ajuſtant les Points en diſputes, ſans être obligez de recourir à de nouvelles Délibérations, facilite les Réſolutions de Leurs N. & G. P. Ce ſeroit le moyen d'engager les Etats de Hollande & ceux des autres Provinces à prendre le Parti de la modération, & à chercher des expédiens auxquels on auroit de la peine ſans cela à les faire aquieſcer.

J'atens avec impatience de ſavoir ce que vous aurez fait encore par raport à l'affaire de Mr. *Braſſet*.

Le Roi d'Angleterre a déclaré qu'on ne devoit

devoit faire aucune recherche ſur ce qui peu s'être paſſé aux Indes Orientales avant l'an 1659. conformément au Traité conclû cette année-là avec Richard *Cromwel*; ce qu termine entiérement toute l'affaire de Polero & ce qui en dépend, en ſorte qu'il ne reſt plus que quelque diférence moins conſidé rable, ainſi que vous verrez par les Lettre de Mrs. les Ambaſſadeurs qui ſont en Angleterre, dont je vous envoye Copie. J ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 8. *Septembre* 1661.

MONSIEUR,

J'ai reçû ici par la derniére Poſte celle qu vous m'avez fait la grace de m'écrire le : de ce mois, ma derniére étoit du 2 Août.

J'ai profité de la premiére occaſion, & j'ai parlé à Mr. de *Lionne* de l'affaire d Mr. *Braſſet*, pour lui faire entendre le raiſons pour leſquelles on devoit être conten de la Réſolution de Leurs N. & G. P.; ne m'a contredit en rien, & m'a répondu la fin, que Leurs N. & G. P. feroien bien de donner la paye de Capitaine réfor mé à ceux à qui Elles ont donné une ex pectative pour la premiére Compagnie Fran çoiſ

oiſe vacante, jusqu'à-ce qu'ils en ſoient
n poſſeſſion. Si Leurs N. & G. P. pou-
oient ſe réſoudre à cela, non ſeulement
n contenteroit ceux d'ici qui prennent cette
ffaire à cœur; mais même on fermeroit la
ouche à Mr. de *Thou*, ſelon toutes les a-
arences; autrement il y a lieu de craindre
u'il ne s'irrite de plus en plus, autant que
: puis le juger de vos Lettres & d'autres
/is que j'en ai; cependant, on doit abſolu-
ient le ménager dans la conjoncture pré-
nte; puis qu'il a deſſein, ainſi que me l'ont
:rit des perſonnes qui le tiennent de lui-mê-
e, de venir faire un tour ici, & qu'il a
ſez de crédit auprès du Roi & des princi-
ux Miniſtres, pour faire du bien ou du
al à notre Négociation. Cet Ambaſſadeur
fait un point d'honneur de cette affaire
'il a entrepriſe, ainſi il me ſemble qu'on
vroit avoir pour lui dans une bagatelle de
tte nature des égards que l'on n'auroit
s dans une autre occaſion Nous eſpérons
re à Fontainebleau, avant le retour du
oi: nous ne manquerons pas alors de nous
rvir de la Lettre du Roi d'Angleterre à Leurs
H. PP., pour l'avancement de nos affai-
s, comme nous nous ſommes toûjours
vis avec ſoin de tout ce qui nous eſt venu
ce Païs-là & qui pouvoit confirmer ce
e l'on diroit du rétabliſſement de la bonne
elligence avec Leurs H. PP., en y a-
ûtant les raiſons qui nous paroiſſoient con-
nables.

Je croyois vous marquer, par cet ordi-
ire, mes réfléxions ſur tout ce qui eſt

refté en difpute, à l'exception du Droit de Tonneau & de la Compagnie du Nord, depuis que l'on a répondu de bouche à notre dernier Mémoire, afin que vous en faffiez l'ufage que vous jugerez à propos pour le fervice de l'Etat; mais par malheur les papiers dont j'aurois befoin font reftez à Moret, en forte qu'il n'y a que peu de chofe dont je puiffe me fouvenir. Le diférent fur le Point de Répréfailles fe réduit à ce que les Commiffaires, dans leur réponfe, le reftraignent au Déni public de Juftice, je ne voi pas que l'on puiffe les contredire en cela mais peut-être qu'il feroit à propos de fpécifier quelles formalitez on feroit obligé de pratiquer avant d'en venir à un moyen si contraire à l'amitié & à la bonne correfpondance; & au cas que Leurs HH. PP. fuffent de ce fentiment, il feroit bon que nous fuffions inftruits de ce qu'Elles voudroient qu'on obfervât par raport aux Répréfailles quoi qu'il ne foit pas certain qu'on ne pourra pas ramener le Roi au contenu de nos inftructions fur cet Article: mais comme notre texte porte une promeffe de fe rendre mutuellement bonne juftice, il me femble qu'un Déni de Juftice doit d'abord être confidéré comme une infraction au Traité, en forte que l'on ne pouvoit écouter celui qui allegueroit le Traité pour prévenir les Répréfailles en cas d'un pareil Déni: Cependant fi l'on fuit notre Texte à la Lettre, on ne peut rien ftipuler qui puiffe donner quelque fécurité par raport à la forme des Répréfailles. Quant au Point qui concerne le Traf-
dan

lans les Places de l'un ou de l'autre des Conractans, lesquelles sont hors de l'Euroe, il n'y aura de dispute tout au plus que ur la permission qu'auroient les sujets de 'un & de l'autre de s'y pourvoir des vivres écessaires. Si la Compagnie des Indes vouoit céder quelque chose, ce que j'ai de la eine à croire, cela ne pouroit être que très gréable ici, quelque restriction que l'on y ît, mais, quoi qu'il en soit, ce n'est pas cela ui nous arrêteroit.

Je ne trouve aucune difficulté dans l'Artile XVI. du Projet de Traité que les Comiissaires de Sa Majesté nous ont remis, & ans lequel il étoit défendu aux sujets de :rvir par mer les ennemis de l'Allié, dès u'il est restraint aux attaquans; car sans :tte restriction, il seroit contraire aux oblitions qui proviendroient d'une Alliance éfensive. Il n'y aura pas moyen d'obtenir : que nous avons demandé; savoir, qu'il :t libre aux sujets de Leurs HH. PP. d'a-:ller des Sentences de l'Amirauté au Parment, ou au Conseil d'enhaut, & Mr. *Bo-el* qui a déja négocié la même affaire nous dit, qu'il avoit eu ordre de s'en désister. : crois qu'il n'y a d'autres diférens que :ux-ci & ceux que nous avons marquez dans otre derniére Lettre à Leurs HH. PP. L'Ar-:le de la Marine sur le pied qu'il est entre :tte Couronne & l'Espagne, ayant été corri-: de la maniére que nous l'avons demandé, n'y trouve aucune diférence essentielle. a disgrace de Mr. le Sur Intendant pouroit orter quelque changement dans les deux

Articles du Droit de Tonneau & de la Compagnie de l'huile de Baleine; nous avons conféré sur cela avec Mr. *Boreel*, & nous avons jugé qu'il étoit de notre devoir de vous écrire en commun la Lettre ci-jointe, que nous vous prions de prendre en bonne part, & de ne l'atribuer qu'au juste zèle que nous avons pour le bien de la Patrie. Je suis, &c.

P. S. On a envoyé à Mr. le Duc d'*Orleans* pour faire regiſtrer quelques nouveaux Edits au Parlement de Bretagne; mais Mr le Premier Préſident lui a fait la réponſe que vous verrez dans l'Ecrit ci-joint.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 15. Septembre 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 8. du courant, j'ai reçû la votre du même jour. La premiére choſe que nous ferons auſſi-tôt notre retour à Moret, & que nos Commiſſaires feront de retour à Fontainebleau, ſera de faire en ſorte que l'on ajuste & mette au net les Articles du Traité deſquels nous ſommes d'accord, remettant à régler les autres jusqu'à ce que nous fuſſions convenus: mais par raport à ceux-ci il ſeroit à propos que nous eusſ

eussions ordre de nous relâcher en quelque chose sur les Points de moindre importance. La disgrace de Mr. le *Sur-Intendant* nous donne quelque lueur d'espérance par raport au Droit de Tonneau; mais nous ne pouvons nous en rien promettre de certain: Cependant, selon moi, il ne feroit pas mal à propos que l'on remît à délibérer sur les expédiens, jusqu'à-ce que l'on ait vû le succès d'une nouvelle tentative, afin de n'avoir rien à se reprocher. Il y a des gens ici qui nous encouragent beaucoup; mais il faut que nous ayons vû les Ministres avant de pouvoir rien écrire de certain.

On parle fort de plusieurs découvertes à la charge du *Sur-Intendant* qui est en prison; on dit entr'autres, que l'on a trouvé une Liste de personnes qui tiroient de lui de grosses Pensions, qui montoient jusqu'à quelques cens mille livres par an, & qu'entre ces Pensionnaires il se trouve plusieurs Anglois de distinction avec qui il entretenoit une criminelle correspondance. Tout se découvrira avec le tems, alors on pourra en écrire avec certitude: Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniftre Extraordinaire.

A la Haye le 22. *Septembre* 1661.

MONSIEUR,

J'ai reçû vos deux Lettres, l'une du 8. l'autre du 15. de ce mois, depuis ma derni re qui étoit auffi du 8.

A la réception de la premiére, j'ai f tout ce qui a dépendu de moi pour port Leurs N. & G. P. à prendre les réfolutio convenables fur vos Négociations, & f les confidérations qui y ont raport. C' ce qui s'eft fait famedi dernier, comme vo pourez le voir par * l'Extrait ci-joint.

Je crois qu'après cela vous pourez con nuer fans inquiétude, d'autant plus qu'en c ci il n'y a rien d'effentiel qui ne fe trou auffi dans vos Inftructions, & le refte éta de fi peu d'importance, ou d'une équité palpable, que lors que vous aurez conc conformément à cette Réfolution, vous devez pas craindre d'être defavoué: mais d' autre côté il fera très dificile, pour ne p dire même impoffible, de faire changer fentiment à Leurs N. & G. P. fur les fe premiers Articles de cette Réfolution; vo favez vous-même avec quelle délicateff

q

* Voyez les Réfolutions fecrettes, *la Réfolution du* *medi* 17. *Septembre* 1661.

quel fcrupule & quelles précautions les Membres de Leur Affemblée ont confenti à l'engagement contenu dans vos Inftructions ; les mêmes fcrupules, par raport à cette étroite Alliance, ont encore paru dans ces derniéres Délibérations, en forte qu'il feroit à fouhaiter que vous concluffiez, fans engager l'Etat à de nouvelles Déliberations.

Vous vous fouviendrez qu'il ne faut pas fe fervir dans le prélude du Traité, du terme, *le Roi*, tout court, ou *Sa Majefté*; mais, *le Roi Très-Chrêtien de France & de Navarre*, ou autre femblable, & tout au moins, *le Roi Très-Chrêtien*; vous vous fouviendrez auffi que cette Alliance du Roi doit être pour lui & fes Succeffeurs, *les Rois de France*, &c. Et que le Traité fera enregiftré dans les Parlemens refpectifs, ainfi que le fût en 1655. celui que Sa Majefté fit avec les Villes Anféatiques ; enfin, vous n'oublierez aucune des précautions néceffaires, d'autant que ce Traité fe fait, *cum potentiore*.

Si l'Article XVI. du fecond Plan, que l'on vous a remis, eft reftraint aux attaquant, je ne puis pas voir non feulement que cet Article ne foit fujet à aucune dificulté ; mais même qu'il foit néceffaire, puis qu'en ce cas-là, bien loin que l'on pût donner quelque fecours aux attaquans, on feroit obligé, dès qu'on en feroit requis, de rompre ouvertement avec eux ; ainfi, fans cette reftriction, il eft évident que cet Article ne peut fubfifter avec les Traitez defenfifs que l'Etat a déja faits avec d'autres

Rois; je finis en vous aſſurant que je ſuis &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 21. *Septembre* 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 15. je n'ai reç aucune de vos Lettres, tout ce qui peut nou animer à une nouvelle tentative par rapoı au Droit de Tonneau, conſiſte en ce qu Mr. de *Villeroy* qui eſt devenu Chef du Con ſeil des Finances ne nous a jamais été opoſé & que ceux de nos Commiſſaires qui on toûjours été contraires à ce Droit prendron notre Parti comme s'accordant avec l'intéré de la Couronne, dès que cette affaire re viendra ſur le tapis. Le Roi même a dit ainſi que nous le ſavons de bonne part, qu nous n'avions pas lieu d'être fachez de l diſgrace de Mr. le Sur-Intendant; en effet il n'y a pas à douter qu'il n'ait été le ſeul qu nous fût opoſé & qui ne manquoit pas d détruire tout ce qui ſe pouvoit faire en notr faveur. On ne nous flate point; mais lor que nous diſons que nous remettrons ſur l tapis l'Article du Droit de Tonneau, dan la premiére Conférence on ne nous contre dit pas. On dit même que Mr. de *Thou* nou eſt favorable ſur cet Article, & qu'i

ne

e ſe plaint que du peu de déférence que on a eu pour ſes recommandations.

Je vous aſſure qu'il eſt néceſſaire de ſe le endre favorable ; car il a beaucoup de rédit & d'amis auprès du Roi; j'ai recom-andé ci devant, & préſentement je prie-ois volontiers pour l'amour du bien public, ue l'on fît, s'il eſt poſſible, quelque choſe e plus pour Mr. *Braſſet*, ne fût-ce que par port aux gages.

Il ſemble que nos affaires prendront bien-ôt un pli de maniére ou d'autre; ainſi, ans cette conjoncture on doit être attentif ux plus petites minucies. L'Epouſe de Mr. *ouquet* n'eſt pas en priſon comme on nous avoit dit à Paris, mais elle eſt confinée à imoges. On a trouvé ſur lui des Tablet-es, dans leſquelles étoit écrit, *les Seaux our le voyage de Nantes*; ce qui fait croire u'il avoit envie de les enlever à Mr. le hancelier. Dans notre premiére Confé-ence nous tenterons de faire revivre l'affai-e du Droit de Tonneau en le demandant ans les termes que nous jugerons les plus gréables. On a découvert que Mr. *Fou-uet* doit environ quatorze millions. Lors u'on lévera le ſelé qui eſt ſur ſes meubles ſes papiers, on ſaura quel capital il a pour ontrebalancer cela. L'opinion commune ſt, qu'on lui fera ſon Procès quoi qu'on 'en ait pas encore donné les ordres. Il eſt remarquer, qu'il y a quatre mois que le Roi a eu ce deſſein, ſans en parler à perſon-e qu'à la Reine ſa Mére, & à Mr. le *Tel-ier*, ſeulement trois jours avant que le Sur-

Intendant fût arrêté. On ne fait pas encor quelle forme on obſervera à l'avenir dans l maniement des affaires; on dit qu'il n'y aura pas de Conſeil fixe, & que le Roi conſultera les Officiers de la Couronne, chacu ſur les affaires de ſon département. Je ſuis &c.

P. S. J'avois fini celle-ci lors que nou avons reçû ici la viſite de Mr. de *Thou*, qu nous a long tems entretenu de nos affaires & nous a parlé du Droit de Tonneau com me d'une choſe où nous pouvions eſpére de réüſſir. Mais il ne peut oublier l'affai de Mr. *Braſſet*, & il m'a prié inſtanmen de faire entendre, que l'on devroit lui don ner une Compagnie Hollandoiſe.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 28. *Septembre* 1661.

MONSIEUR,

Nous ſommes informez ſous main, ma de bonne part, qu'avant-hier on a agité da le Conſeil du Roi, ſi l'on ne devroit pas s'inte reſſer auprès de Leurs HH. PP., ou de Leu N. & G. P., en faveur de Mr. le Prin d'Orange, & concourir avec d'autres Pu ſances étrangéres, qui ont deſſein, dit-o de ſoliciter une déſignation en faveur de
Pri

Prince; l'on a parlé pour & contre; & enfin, l'on eſt reſté dans l'intention d'en parler. Je tâcherai de découvrir ce qui en eſt, & d'inſinuer les raiſons que l'on a de bien peſer cette affaire lors que je pourai le faire en confidence & avec utilité; car je crois que ceux-là mêmes qui ſont pour la déſignation n'aprouvent pas que les Puiſſances étrangéres s'en mêlent.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 28. *Septembre* 1661.

MONSIEUR,

J'ai reçû, depuis ma derniére du 21. du ourant, celle que vous m'avez fait l'honieur de m'écrire le 22. où étoit incluſe la Copie de la Réſolution de Leurs N. & G. P. u 17. du même mois, touchant nos Négoiations, j'eſpére qu'on ne prendra pas en nauvaiſe part, qu'en attendant les ordres e l'Etat ſur nos derniéres Dépêches, nous e ſoyons pas demeurez à rien faire, & que ous ayons travaillé à éxécuter les intentions e Leurs HH. PP., ainſi que vous pourez oir par l'incluſe qui contient la même choe que celle que nous écrivons à Leurs HH. P. De notre côté nous nous ſommes teus en toutes choſes aux termes de nos intructions, & nous nous ſommes expliquez

de maniére, que ni les demandes que nou avons faites par raport à Rhynberg & Ravestein, ni notre propofition par raport aux répréfailles, ne peuvent préjudicier en aucune maniére aux ordres que Leurs HH. PP. voudroient encore nous donner à cet égard.

Si notre Conférence a le fuccès que nous avons lieu d'en efpérer, fuivant les difcours de Mrs. les Commiffaires, Leurs N. & G. P. obtiendront ce qu'Elles fouhaitent par raport aux I. II. III. IV. & peut-être au VI Articles de leur Réfolution: car quoi que nos Commiffaires ne fe foient pas expliqué fur le fecond Article, qui regarde la Pêche autrement qu'en conformité de ce que M le Comte de *Brienne* nous en avoit dit de la part de Sa Majefté, nous avons déclaré fans avoir été contredits, que nous regardions comme infaillible, que l'intention étoit, que quand il faudroit mettre la derniére main au Traité, le mot *Pêche* feroit exprimé parmi les Droits à garantir, quoi qu'il n'y fût pas mis à préfent, & qu'ainfi il n'étoit pas néceffaire que nous demandaffions d'autres Ordres fur ce fujet que ceux que nous avions dans nos Inftructions, fur tout puis qu'on nous a dit depuis, que l'on s'expliqueroit à la fin fur le mot *Pêche*. Lors qu'on parlera de ce Droit de la Pêche nous ne manquerons pas de faire ce que nous devons par raport au Droit du Pavillon, pour obtenir une Déclaration qui mette la Régence en repos; mais il eft à croire que nous n'obtiendrons rien à cet égard que lors de la conclufion, parce que l'on prend garde, en traitan

tant avec Leurs HH. PP., de ne pas choquer l'Angleterre.

Quant à la Garantie de *Rhynberg* & de *Raveſtein*, il n'y a pas d'aparence que le Roi conſente qu'on n'en excepte pas l'Electeur de *Cologne* & le Prince de *Neubourg*; cependant, on poura ſtipuler que l'exception n'aura lieu qu'autant que ces Princes employeront leurs propres forces ſans aucun ſecours étranger. Ces Meſſieurs-ci diſent, que c'eſt tout ce que le Roi peut faire pour ſauver les aparences qu'il y auroit qu'il voulût empêcher ſes Alliez de pourſuivre une prétention qu'ils diſent fondée, & qui n'a été terminée par aucun Traité, ou d'aucune autre maniére; puis que ce ſeroit agir contre le Traité d'Alliance avec l'Electeur de *Cologne* & le Prince de *Neubourg*, qui eſt poſtérieure aux années 1647. & 1654., où l'on a ofert de garantir toutes le Places où Leurs HH. PP. avoient garniſon; enfin, que Leurs HH. PP. n'ont aucune raiſon de ſe formaliſer de cette exception, puis qu'elle ne les empêche pas de reſter tranquilement Maîtres de ces Places; & qu'il n'eſt pas juſte d'éxiger du Roi ce qu'il déclare ne pouvoir faire ſans violer une des Alliances & les Loix de l'équité. Mais ce qui nous fait ſur tout deſeſpérer de rien obtenir, c'eſt qu'il y a des perſonnes dans le Conſeil du Roi qui ſont d'opinion, qu'on doit ménager les Princes d'Allemagne, afin de pouvoir s'en ſervir en tems & lieu pour l'éxécution de quelque plus grand deſſein, c'eſt-là la maxime générale de cette Cour; il y en a même qui prétendent que l'intérêt de

la France du côté de l'Allemagne est si considérable, qu'on pouroit douter s'il n'y auroi pas plus de danger à se brouiller avec eux qu'avec les Provinces-Unies: enfin, ceux même qui sont pour nous dans cette affaire avouent que ce seroit une foiblesse mal entenduë d'insister davantage sur cet Article d'autant plus que ce seroit inutilement.

Lors que nous alégons la diférence immense qu'il y a dans l'étenduë des terres qu sont à garantir de part & d'autre, ces Mrs nous répondent qu'on doit aussi faire attention à l'étenduë des forces, & penser que notre Commerce & notre Navigation nous exposent tous les jours à nous brouiller avec les plus puissans Princes de l'Europe, & qu'ainsi il est à craindre que cela ne les engage dans une Guerre défensive, dans le tems qu'ils n'auroient pas à apréhender qu'on leur fît la moindre insulte, ou qu'on leur cherchât querelle, se tenant dans une posture à imprimer du respèct. On a rebatu cette affaire si souvent, tant dans les Conférences, que dans les Visites particuliéres, qu'après la Déclaration qu'on nous a faite de la part du Roi, je ne crois pas qu'il y ait rien à espérer, sinon que l'on pouroit avoir la précaution de stipuler, si cela pouvoit satisfaire Leurs HH. PP., que la Garantie aura lieu dès que l'Electeur de *Cologne* recevra le moindre secours contre Rhynberg, ou le Prince de *Neubourg* contre *Ravestein*.

Vous verrez par la Relation provisionnelle que contient l'incluse, qu'on nous a donné peu d'espérance, dans notre derniére

Con-

Conférence, tant par raport au Droit de Tonneau qu'à la Compagnie d'huile de Baleine: dans les visites particuliéres que nous avons données depuis, nous n'avons point trouvé de changement. Cependant, on nous a fait entendre que les changemens arrivez par l'arrêt de Mr. *Fouquet*, pouroient être cause qu'on traitera cette affaire avec plus de condescendance, sur tout vû le tort que ce Droit de Tonneau pouroit faire au Commerce: mais qu'il faut du tems pour cela, & qu'on ne doit pas espérer que le Roi s'engage par un Traité à abolir ce Droit, dans un tems sur tout où la Résolution de le maintenir, prise avec connoissance de cause, est encore toute fraîche. Enfin, qu'on n'est pas encore assez bien informé du tort que ce Droit peut causer, pour abandonner si légérement un revenu de sept à huit cens mille livres.

Vous trouverez dans la même Relation que l'on prétend que puis que le Roi a consenti à tout ce que Leurs HH. PP. ont demandé par raport à la maison, au Commerce, à la Navigation, au Droit d'Aubaine, Taxes Etrangéres & autres Droits & Priviléges semblables, & que par raport à l'Alliance il consent que les conditions en soient égales de part & d'autres, abandonnant les avantages qu'il pouvoit se conserver par raport aux secours, & se relâchant sur plusieurs choses qui ont été proposées par Leurs HH. PP., il semble que Leurs HH. PP. devroient être contentes, sans qu'il paroisse que Sa Majesté est contrainte d'acheter leur amitié

par

par la perte d'une partie de ſes Finances, ce qui donneroit trop ſenſiblement atteinte à la Réputation de cette Couronne. Qu'en concluant à préſent ſur ce dont on eſt d'accord, ſans faire mention du paſſé, nous trouverons que nous aurons plus fait que ne l'avoient crû nos meilleurs Amis au commencement de nos Négociations; outre que nous pouvions nous attendre que dès que la bonne intelligence ſeroit rétablie & viendroit à ſe fortifier, on réüſſiroit plus aiſément à porter le Roi à nous contenter par raport au Droit de Tonneau: que l'on eſt ici fort diſpoſ à conclure l'Alliance entre cette Couronne & la République; mais que notre Etat n'a poin d'Amis, mais beaucoup d'envieux & d'ennemis cachez; & que par conſéquent nou avions plus beſoin d'un appui étranger, qu non pas ce Royaume-ci, qui, graces a Ciel peut ſe croire en ſûreté à l'abri de ſe forces & de ſa réputation; de ſorte qu'on n verroit pas volontiers que l'on éxigeât du R quoi que ce ſoit comme la récompenſe d'u ne Alliance que nous avons nous-même ſc licitée: qu'il vaut mieux terminer une bon ne affaire quand on peut, que de tout aban donner, parce que l'on ne peut obtenir to ce que l'on ſouhaiteroit bien, & que pourv que l'on convint qu'à l'avenir il ne ſero introduit aucune nouveauté dans le Com merce, & qu'on obtint quelque modératio dans le Droit de Tonneau, ce ſera faire pl à cet égard ſeulement que ſi l'on rompo ſans rien conclure.

Comme il arrive d'ordinaire que la ru

tu

ure des Négociations donne lieu ici de cher-
her ſes intérêts d'un autre côté, il pouroit
rriver que ce ſeroit les affaires de Leurs
IH. PP. qui en ſoufriroient le plus.

Le Roi change dificilement de réſolution,
t eſt très jaloux de ſon Autorité, c'eſt pour-
uoi l'on ne doit pas s'imaginer qu'il ſe re-
âche ſi facilement de la réponſe qu'on nous
donnée par raport au Droit de Tonneau,
uſſi après la cataſtrophe de Mr. le Sur-In-
endant, puis que cela pouroit faire croire
ue ce Sur-Intendant étoit le Maître de ſon
Conſeil.

Voila, Monſieur, l'abregé de ce que nous
nt dit pluſieurs Perſonnes dans diférentes
iſites: vous pouvez voir par-là ſur quoi rou-
ent à préſent les affaires; je puis y ajoûter
ue ceux qui d'eux-mêmes ont été opoſez au
roit de Tonneau, ne parlent pas dans cet-
conjoncture à notre avantage, perſuadez
u'ils ſont aparenment, qu'il ne convient
s de l'abolir entiérement à préſent. Nous
manquons pas de réponſes à toutes ces
onſidérations, puis que nous ne propoſons
affaire du Droit de Tonneau, que parce
u'elle eſt préjudiciable aux deux Nations,
à quoi nous ſommes obligez par les Loix
l'amitié, & ce que nous apuyons ſur
uſieurs Traitez & autres Argumens pé-
emptoirs; mais toutes ces bateries ne ſont
s plus d'effet que ci-devant; excepté néan-
oins que l'on pouroit plus obtenir à pré-
nt que par le paſſé, ſi l'on entre en Né-
ociation ſur quelque modération. Cepen-
ant, il y a des Perſonnes qui aprochent les
Mi-

Miniſtres, qui veulent nous perſuader q
nous l'emporterons ſur l'Article du Dr
de Tonneau ; mais qu'il faut du tems po
cela, & qu'ils ne ſavent pas ſi ce ſera ava
ou après la concluſion du Traité , qu'à
vérité on tentera de ſtipuler quelque chc
de contraire à ce qu'ils diſent ; mais qu
ne faut pas s'y arrêter.

Quoi qu'il en ſoit nous attendrons , ai
que nous y ſommes obligez, ce que le te
fera, ſur tout quand on aprendra que Le
HH. PP. ne peuvent ſe réſoudre à céd
& nous ne manquerons pas de mettre
œuvre tout ce que l'on peut imaginer , pc
éxécuter, autant qu'il dépendra de nous,
Ordres de Leurs HH. PP.

Nous croyons, Mr. *Boreel* & moi , c
ſi Leurs HH. PP prennent une Réſoluti
conforme à celle de la Province de Holl
de, Elles pouroient en même tems pr n
celle d'écrire ſur ce ſujet à Sa Majeſté ,
nous donner ordre de ſeconder leurs int
tions, de toutes les raiſons imaginables,
dans une Audience particuliére, ſoit en p
ſentant un Mémoire. Il ſeroit à ſouhai
que nous pûſſions prouver ce qui eſt dit d
la Réſolution de Leurs N. & G. P. de
vileges perpetuels contraires à ce Droit
Tonneau & autres pareils Impôts , con
mez par toutes les Alliances ſuivantes ; m
nous manquons de Piéces pour apuyer c
& ce que Mr. *Boreel* nous a fait voir ſur
ſujet ſe réduit au Texte du ſixiéme Arti
du Plan qui nous a été remis.

Nous avons tâché d'étendre le ſens
t

ermes, *Denrées* & *Marchandises*, mais on
ie voulut pas admettre notre interprétation.
Nous vous prions instanment de nous four-
iir les preuves sur lesquelles est fondé cette
rétention de Leurs N. & G. P., & si c'est
ur quelques Priviléges, ou sur quelque con-
équence: car quoi que ce qui s'est passé à
Munster soit cause qu'on veille ici à nous
lispnter tout; cependant, ce qui dépend d'un
'rivilége perpetuel ne pouroit être rejetté
u'avec injustice.
Le Projet de l'Article des répresailles est
onçû dans les termes que vous trouverez
ans l'incluse, il me semble que c'est une
rande restriction que de ne pouvoir les ac-
order que dans le cas d'un Déni public de
ustice, & non contre un Acte de mauvaise
ustice; & outre cela, que l'ogligation de
ommuniquer les Requêtes poura prévenir
out inconvénient, quoi que le tems ne soit
as aussi long que nous l'avions demandé.
Mrs. les Commissaires nous ont représen-
é, par raport à la Caution, que l'on doit éxi-
er des Armateurs, qu'il seroit très dificı-
e, pour ne pas dire impossible, de l'éxiger
le 15000 livres argent de France, *in soli-
dum*, de ceux qui demandent des Commis-
ions, nous avons crû qu'il seroit déraison-
iable de leur témoigner de la répugnance à
es prévenir sur cela, parce que dès que
'on paroît raisonnable sur des bagatelles
cela est souvent avantageux quand il s'agit de
hoses plus importantes.
Nous espérons d'obtenir ce que nous sou-
aitons sur le troisiéme Point de la derniére
remar-

remarque de la Résolution de Leurs N. G. P.; car puis que l'on est convenu que l[es] Navires chargez de Contrebande, ne ser[oi]ent pas confiscables, conformément au Trai[té] conclû avec l'Espagne, je ne vois pas qu[e] l'on puisse faire difficulté de permettre a[u] Maître des Navires qui sont en pleine m[er] de rendre leur Contrebande.

Nous avons dit dans notre Conférence conformément au quatriéme Point de [la] même remarque, que nous n'entendions p[as] que ces mots, *ce qui est dit au présent Art[i]cle*, &c. présuposassent qu'on dût faire que[l]que changement dans la maniére d'admini[s]trer la Justice, soit ici, ou dans les Provi[n]ces Unies; puis qu'il seroit impossible d'[é]riger dans la République un nouveau Tr[i]bunal pour ce cas particulier, ce que no[us] saurons bien faire comprendre; mais apr[ès] avoir fait cette déclaration, nous avons c[ru] que nous pouvions laisser ces termes qui [ne] signifient autre chose sinon, que chacu[n] doit rendre une bonne & prompte Justic[e] suivant la coûtume du Païs; puis qu'on en[]tend par-là qu'en reclamant d'un Navire [ou] Effets de France condamné par un Colég[e] de l'Amirauté des Provinces-Unies, ne ser[a] point éxécutable dès qu'il aura demandé re[]vision; ce cas est si rare & si peu préjud[i]ciable, & ce que l'on pouroit demande[r] contre ce que l'on accorde si raisonnabl[e] que selon moi on ne doit pas y contredire.

Vous aurez sans doute remarqué dan[s] l'Article II. du Projet du Traité de Com[]merce, qu'il comprend quelqu'exception pa[r]

ra

port à ceux qui ont été depuis long tems
ı ſervice d'une Puiſſance étrangére, ce qui
: ſe trouve point dans le Texte de Leurs
H. PP.; nous pourons faire changer cela
cas que le Roi ſe trouve du ſentiment de
os Commiſſaires; alors tout ſera réglé,
cepté les Articles dont il eſt parlé dans
nclufe, & que nous ne ſavons pas com-
ent les ſecours ſeront réglez, parce que
n ne s'eſt chargé de ces Articles que, *ad*
ferendum.

Nous avons fait quelques corrections a-
ntageuſes au Traité d'Alliance; & nous
ons biffé le ſeiziéme Article du Traité de
ommerce tiré de celui de l'année 1647.
: lequel vos remarques s'accordoient avec
notres, & j'eſpére qu'on n'en parlera plus.
iffi-tôt que nous aurons reçû la réponſe
Roi ſur tout ce qui eſt réglé, nous in-
merons la Régence avec plus de certitude
de particularitez. Je ſuis, &c.

Mr. C. van Beuningen, Miniſtre
Extraordinaire.

A la Haye le 6. Octobre 1661.

MONSIEUR,

J'ai manqué à vous écrire par la derniére
ſte, tant parce que l'Aſſemblée de Leurs
& G. P. étant ſur le point de ſe ſépa-
: je me trouvois accablé d'affaires, que
parce

parce qu'il n'y avoit rien à vous mander. J'ai reçû en leur tems vos Lettres du 21. & du 28. du passé.

Toutes les Provinces ont apris avec une grande satisfaction, que vous ayez tant avancé vos Négociations, conformément au contenu de vos Instructions autant qu'il a été possible. J'espére que le succès répondra à ce commencement.

Les Membres des Etats de Hollande jugent que les deux Points qui restent à régler, savoir le Droit de Tonneau & la Garantie des Villes où Leurs HH. PP. ont Garnison, sont de la derniére importance, sur tout le premier. En sorte que, toutes les fois qu'il s'agit de délibérer sur ces Articles, la répugnance que quelques-uns ont toûjours témoigné pour une étroite & générale obligation jusqu'à en venir à une rupture, ne manque pas de se faire sentir; & d'autant que l'on n'avoit engagé les Membres à consentir à cette Alliance étroite & illimitée, qu'en la faveur de ces Articles qui stipuloient l'abolition du Droit de Tonneau, & que le Commerce ne seroit troublé en aucune manière, ils en apellent à présent aux Délibérations de ce tems-là, & déclarent que sans la jouïssance réelle de ces avantages, ils aiment mieux ne pas entrer dans de si étroits engagemens. Ils se fondent en cela sur la * Résolution du 12. Mai de l'année derniére, qui en effet leur est favorable, puis qu'il

* Voyez les Résolutions secrettes, *la Résolution du ?-credi 12. Mai 1660.*

dit qu'on ne se relâchera sur aucun des
ticles concernans le Commerce contenu
ns vos Instructions, qu'avec unanimité de
oix. D'un autre côté, toutes les dificultez
e l'on forme sur ce sujet du côté de la
ance, ne sont fondées que sur le *Point
onneur*, parce, dit-on, que cet Impôt n'a
é établi qu'avec connoissance de cause, il
va de la réputation du Roi de le conti-
er, & sur le *Point de profit*, parce, dit-
encore, que les Finances du Roi per-
oient, par cette abolition, sept à huit
ns milles livres par an. Mais il me pa-
ît que ces deux Articles feroient sufisan-
ent réglez, & que vous auriez obtenu ce
e souhaitent Leurs HH. PP., si vous con-
niez que l'on ajoûtât dans l'Article VI.
Plan après ces mots, *Denrées & Mar-
andises*, ceux-ci, *Vaisseaux*, *Frets de Vais-
ux*, *ou autrement sous quelque couleur ou
étexte que ce soit*, *ou puisse être*, *directe-
nt*, *ni indirectement en aucune maniére*;
is que par-là vous auriez satisfait à la Ré-
lution du 1. de ce mois, que je vous en-
ye ci-jointe, où il est dit, *l'abolition dudit
roit de Tonneau*, *ou l'égalité*, &c.

Le Droit de Tonneau pouroit continuer,
moins en partie & par provision, mais
distinctement sur tous les Vaisseaux, tant
ançois, que Sujets de la République: de
tte maniére on sauve le *Point d'honneur*,
nt je parlois ci-dessus, & l'on ne touche
e fort peu à celui du Profit, puis que ce
l'on lévera également sur les François,
pléera à ce qu'on perdroit par la réduction
du

du Droit: enfin, on pouroit eſpérer d'ob-
tenir l'abolition entiére de cet Impôt en tem
& lieu, pour les raiſons que vous avez allé-
guées.

Les Priviléges auxquels la Réſolution d
Leurs HH. PP. eſt relative, ſont ceux d
Henri IV. accordez en Avril 1595. L
conceſſion de *Louis XIII.* du 25. Févri
1635., les Traitez, & pluſieurs Arrêts
Ordres du Roi qui y ſont conformes. Il e
vrai que les termes de toutes ces Piéces n'on
pas un ſens plus étendu que celui des mo
dont on s'eſt ſervi dans le Projet qu'on vou
a remis; mais ce ſeroit en donner une inte
prétation captieuſe que de vouloir ſoûtenir
que l'établiſſement du Droit de Tonneau n
leur eſt pas contraire, & il eſt très évide
& très certain, que les termes de ces Act
ne ſe raportent pas plus clairement aux Im
pôts & Taxes que l'on entreprendroit que
que jour de mettre ſur les Vaiſſeaux ou ſ
le Fret, ſoit par Tonneau ou autrement
que parce qu'il n'eſt pas venu dans l'eſpr
que l'on introduiroit de nouveaux Impôts
cette eſpéce, & que ſi l'on y avoit penſé c
ſe ſeroit certainement ſervi de l'expreſſio
qu'on auroit jugé néceſſaire pour préven
cette nouveauté. Je vous avouë même q
je ne comprens pas comment on peut acco
der avec les ſixiéme & neuviéme Articles d
Projet de Traité, qu'on vous a remis,
Droit de Tonneau levé ſur les ſeuls Hab
tans des Provinces-Unies, pendant qu'on e
exempte les François. Puis que dès que
Traité ſeroit conclû, la continuation d
Dro

roit de Tonneau, fur le pied où il eft, fe-
)it une contravention manifefte à ces Ar-
:les, & que tout ce qu'on pouroit alléguer
)ur répondre à ceci ne feroit que des So-
ıifmes.

Je puis encore moins concevoir que la
ompagnie de l'huile de Baleine puiffe fub-
ler fans contrevenir manifeftement au pre-
ier membre du même Article fixiéme.

J'efpére que vous viendrez à bout d'éxé-
.ter la Réfolution de Leurs HH. PP.
ınt j'ai parlé ci-deffus, par raport à ce
)int, en employant au moins les termes
e j'ai exprimez ci-devant, & en prenant
ıtes les précautions imaginables contre
; innovations dans le Commerce pour
venir.

Si, contre mon efpérance, on ne peut
tenir la Garantie de Rhynberg, du moins
me femble qu'on ne doit pas en exclure
ıveftein, puis qu'outre le Droit de Garni-
ı Leurs HH. PP. y ont encore celui de
uveraineté: en tout cas, fi cet Article
uvoit fe régler à la fatisfaction de Leurs
H. PP., & conformément à leurs Réfo-
ions, il me femble qu'il feroit bon que
us dreffaffiez avec toutes les précautions
ffibles un Plan circonftancié de ce que les
)mmiffaires du Roi pouroient céder, &
e vous l'envoyaffiez ici avec les raifons &
nfidérations pour lefquelles on n'a pû ré-
r cette affaire plus avantageufement; &
ous ajoûtez avec cela dans votre Lettre que
a eft ainfi réglé de part & d'autre fous
bon plaifir des Supérieurs, je ne doute

pas que cela ne facilitât ici confidérableme les délibérations. Et comme à préfent conjoncture eft très favorable, puis qu paroît que les Anglois ont encore voulu fc mer de nouvelles dificultez dans leur derni re Conférence, comme vous le pourez v par les avis ci-joints, je fouhaiterois q nous reçuffions de vous, le plûtôt qu'il roit poffible, ou tout le Traité réglé & cc clû, ou une efpéce de Projet digéré.

Si l'on accorde, de la maniére que France le défire, les Points qui concern les Répréfailles, la Caution des Armateu & la réciprocation defirée & exprimée d l'Article XXVIII. du Projet, cela ne tr vera pas ici la moindre dificulté: ainfi v agirez en cela de la maniére que vous ju rez la plus convenable pour obtenir ce l'Etat defire à cet égard. Je fuis, &c.

P. S. Depuis que Leurs N. & G. P. font féparées famedi dernier, on a reçû ici de la mort d'un Capitaine François nc mé d'*Efpon*. Ainfi, on poura terminer a ment l'affaire de Mr. *Braffet*, à la fatisf tion de fes Protecteurs, dans la premiére femblée de Leurs N. & G. P., comme auroit déja pû l'être, fi Mr. de *Thou* n'a pas renvoyé la Réfolution.

A Mr. C. van Beuningen, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 6. Octobre 1661.

MONSIEUR,

Je vous remercie de l'avis que vous m'aez donné, que l'on avoit mis en délibéraion dans le Conſeil du Roi, ſi l'on devoit 'intéreſſer auprès de Leurs HH. PP., ou de ₋eurs N. & G. P., pour en obtenir la déſignation de Mr. le Prince d'*Orange*. Je crois, ſauf meilleur avis, qu'il n'eſt pas néceſſaire é ſe donner beaucoup de mouvement ſur e ſujet pour ces deux raiſons-ci.

1. Parce que je tiens pour certain, que le Roi & ſes Miniſtres comprennent aſſez, que 'Autorité du Prince d'*Orange* dans la République eſt contraire aux intérêts de la France, puis que ce Prince prendra toûjours e Parti de l'Angleterre, tant à cauſe de la onſanguinité, que parce qu'il y eſt porté par es impreſſions de l'Education, n'ayant auprès e ſoi que des Anglois & des Angloiſes, que l'on met encore plus que jamais, préſentement que le Roi de la Grande Bretagne eſt chargé e ſa Tutelle. 2. Parce que je crois que ces ollicitations en faveur du Prince reculeront ci ſes affaires bien loin de les avancer, c'eſt e qui a paru lors que le Roi de la Grande Bretagne en a pris la Tutelle, puis que cela

a été cause, autant que la conduite de l'Electeur de *Brandebourg* & de la Princes Douairiére dans cette occasion, que Leu N. & G.P. ont cassé les Résolutions qu'E les avoient prises touchant la Tutelle & l'Education de ce Prince. Mais je crois qu seroit assez à propos de faire entendre à c Messieurs dans quelle situation sont à prése ici les afaires de Mr. le Prince d'*Orange*: c'e pour cela que je vous envoye les * Piéc ci-jointes. Il faut en même tems tâcher pénétrer quels sont les véritables sentimens Sa Majesté & de ses principaux Ministres ce sujet, & avoir l'œil ouvert sur ce q pouvoit négocier Mr. de *Zuylichem*; car ne crois pas qu'il rende à cet égard de bo services à l'Etat & à Leurs N. & G. P. particulier. J'attens sur cela un mot de r ponse & quel est votre sentiment; quant moi je suis d'avis, avec la plûpart des Mer bres de la Province de Hollande, que Leu N. & G. P. ne doivent en aucune mani re se mêler de ce qui regarde ce Prince, ta que le Roi de la Grande Bretagne ne vo dra pas renoncer à sa Tutelle & à son Ed cation, & le confier entiérement aux soi de l'Etat tout à fait indépendanment de S Majesté. On doit tenir Conseil à *Clev* sur les Résolutions de Leurs N. & G. dont je vous ai parlé ci-dessus, la Princes Douairiére y est allée avec Mr. *Downing* & sans doute qu'on employera toutes l instanc

* Voyez les Résolutions secrettes, *les Résolutions du ve dredi 23. & vendredi 30. Septembre 1661.*

ſtances les plus fortes ; peut-être même
s demi-menaces pour engager l'Etat à chan-
r de conduite ; ce ſeroit une occaſion fa-
rable pour la France pour s'atacher la
épublique d'une maniére plus intime. Je
rai impatient de ſavoir comment on pren-
a cette affaire où vous êtes. Je ſuis, &c.

A Mr le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 5. Octobre 1661.

MONSIEUR,

La derniére que j'ai eu l'honneur de vous
rire étoit du 28. du mois paſſé ; je n'ai
çû aucune de vos Lettres depuis ce tems.

Il n'y a rien que nous ne mettions en
ivre pour obtenir ce que Leurs HH. PP.
uhaitent par raport au Droit de Tonneau,
nous inſinuons, quoi qu'avec circonſpec-
on, qu'il ne nous ſera point poſſible d'obte-
r de Leurs HH. PP. de nouvelles Inſtruc-
ns ſur ce ſujet, & nous nous ſervons à
t effet, avec diſcrétion, des Réſolutions
Leurs N. & G. P. & des Etats de Zee-
nde. Il y a toûjours des Perſonnes qui
us donnent quelqu'eſpérance ; mais ceux
nos Commiſſaires à qui nous en parlons,
us déclarent qu'ils ne peuvent nous dire
tre choſe que l'intention du Roi, qui ne

nous eſt pas plus favorable que lors que Mr le Comte de *Brienne* nous l'a expliqué.

Mr. l'Ambaſſadeur de *Thou* a fait rapor au Roi des affaires de ſon Ambaſſade, & dans ce qu'il en a délivré par écrit, il conſeille fort l'Alliance avec la République, & l'abrogation du Droit de Tonneau; c'eſt ce qui nous a été aſſuré par une Perſonne qui doit le ſavoir: mais ſon Excellence eſt toûjours fort piquée de ce que l'on a eu ſi peu de déférence pour elle dans toutes les affaires qu'elle a recommandées de la part du Roi.

J'eſpére que l'exception touchant Rhynberg ne rencontrera pas de dificulté dans l'Aſſemblée de Leurs N. & G. P.; car il se trouve bien quelques Perſonnes qui nous ſont favorables ſur l'Article du Droit de Tonneau; mais il n'y en a aucune qui ne diſe que nous avons tort dans l'affaire de Rhynberg. Je ſuis, &c.

P. S. Je ne doute point que ſi nous convenons ſur les Articles de Rhynberg, du Droit de Tonneau & de la Compagnie d'huile de Baleine, nous n'obtenions ce que nous ſouhaitons, ſur celui de la Pêche.

Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 13. *Octobre* 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére, qui étoit du 6. du urant, j'ai reçû la votre en date du 5. Mrs. les Conſeillers-Deputez ſe ſont aſ-nblez tous ſur vos Dépêches publiques 5. , & ils ont été unanimement d'avis, 'il ſeroit à propos que l'on preſſât, autant 'il ſeroit poſſible, la concluſion de vos égociations; & que même, s'il paroiſ-it impoſſible de diſpoſer le Roi, ou les ommiſſaires de Sa Majeſté, à aquieſcer x intentions de Leurs HH. PP. touchant Droit de Tonneau, il ſeroit à propos de ucher ſur le papier avec toute la précau-on poſſible, ce qu'il y a aparence d'en ob-nir & leurs derniéres Propoſitions, & d'en-oyer cela ici afin que Leurs N. & G. P. libérent une fois pour toutes, ſi Elles veu-nt la concluſion du Traité ſur ce pied, ou on laiſſera-là entiérement le Traité même. eurs N. & G. P. préſupoſent que ce Projet ra couché de maniére que l'Etat ſera toû-urs libre de continuer, après la concluſion Traité, les ſollicitations commencées, que le Traité ne portera aucun préjudice la prétention de Leurs HH. PP. Que le-Droit de Tonneau eſt contraire aux an-ens Priviléges & aux Alliances; enfin,

 que

que l'on prendra à préſent toutes les précau
tions imaginables contre le doute fondé ſu
les termes, *Denrées & Marchandiſes*; e
ſorte qu'à l'avenir on ne puiſſe plus faire d
telle exception.

Par raport à la Compagnie de l'huile d
Baleine, il ſemble à Leurs N. & G. P. que
puis que l'on a obtenu l'Article VI., il y
lieu de tout eſpérer, & en tout cas vou
n'ignorez pas * la Réſolution de Leurs N
& G. P. du 24. Juin dernier ſur ce ſujet.

Leurs N. & G. P. jugent auſſi, qu'il ſe
roit bon qu'on eût ici, par maniére de Pro
jet, les derniéres réſolutions de ces Meſſieu
ſur l'Article de Raveſtein & de Rhynberg
pour les mêmes raiſons alléguées ci-deſſu
par raport au Droit de Tonneau.

Mais tous ſont unanimement d'avis, que s'
manque quelque choſe à l'Article de la Pê
che, il ne faut plus ſonger à conclure l
Traité, jugeant qu'il ne reſte plus aucun
dificulté ſur ce Point.

Je crois que c'eſt par inadvertance qu'on
laiſſé ces mots, *dont il a été parlé ci-devan*
dans l'Article XVI. du Projet d'Allianc
que vous avez envoyé, & où il eſt parlé d
la Guerre entre cet Etat & le Portugal; ca
on a ôté de ce Projet l'Article précédent au
quel ces mots étoient relatifs.

Je vous prie d'éxaminer s'il ne ſeroit pa
à propos d'ajoûter le mot *attaquans*, dan
tous les endroits où il eſt parlé d'Ennemis
ſu

* Voyez les Réſolutions ſécrettes, *la Réſolution du ſa*
medi 18. *& celle du jeudi & vendredi* 23. *&* 24. *Juin* 1661.

ır tout dans les Articles XVI.& XVII. du
rojet sur le Commerce, puis qu'il pouroit
river, par éxemple, que la République at-
ıquât un Ami de la France avec lequel ce
oyaume auroit une Alliance défensive, &
l'égard duquel, par conséquent, les Fran-
ıis non seulement ne pouroient validement
omettre de ne pas lui porter des Denrées
: contrebande ; mais même seroient tenus
: lui donner du secours, *& vice versâ.*
De même, s'il ne faudroit pas ajoûter,
'stinées pour les Ports ennemis. Dans les
rticles XIX. XX. & XXV. où il est par-
des Marchandises de contrebande, puis
ıe sans cela il est très permis de transpor-
r ces sortes de Marchandises par Mer, en
rance & chez nos Amis, sans qu'elles
ient sujettes à être enlevées ou confisquées.
Vous vous souviendrez aussi, sans doute,
ı'il faut insérer à la fin du Traité de Com-
erce le Formulaire des Lettres-de-Mer,
l qu'il est dans le Traité de Marine conclû
'ec l'Espagne, & que par tout le mot,
'igneurs, doit être tout entier & sans abré-
ıtion.
Vous recevrez par cette Poste-ci une Let-
e de Leurs HH. PP. pour le Roi, au su-
t du Droit de Tonneau, &c. que vous
ıurez rendre, ou la garder, selon que vous
jugerez à propos pour l'avancement de vos
légociations. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 12. *Octobre* 1661.

MONSIEUR,

Je vous ai écrit le 5. du courant, & j
viens de recevoir deux de vos Lettres de
même date qui me font un vrai plaisir.
n'ai pas le tems d'y répondre; mais il m'e
reste assez pour remercier de ce que vou
voulez bien me faire part de vos réfléxion
sur plusieurs importantes affaires; je saur
en faire usage. Je me suis déja servi de ce
les que vous me marquez par raport à l'
vis que je vous ai donné dans ma Lettre c
28, dans toutes les occasions où je l'ai cr
néceſſaire pour avancer nos Négociation
à la faveur d'une jalousie mal-fondée,
dans cette derniére occasion je n'ai pas ma
qué de les faire revenir sur le tapis dans
Conseil du Roi, par le moyen d'une Pe
sonne qui ne peut être nommée.

J'ai déja insinué au Comte de *Brienne* (
que j'ai jugé à propos, pour prévenir qu'c
ne jette d'ici une pomme de discorde pa
mi nous; je me servirai de vos derniers
vis pour revenir à la charge. Son Exce
lence me dit alors que si l'on en parloit (
ne feroit qu'en termes généraux de recon
mandation: mais il me semble que l'c

d

ːvroit comprendre que cela ne ſera pas a-
éable chez nous, & que de ce côté-ci
ːla n'eſt pas pacifique; je ne manquerai
ıs de vous informer de ce que j'aurai fait
cet égard; mais tout ce que je dis eſt ſuſ-
ːct, & ſi l'on en parle à mes Colégues,
pouroit bien arriver qu'ils ne ſe trouve-
ɔnt pas de même ſentiment, quoi que
ːrſonne ne dût aprouver qu'aucune Puiſ-
nce étrangére ſe mêlât de cette affaire.

Je ſuis charmé de pouvoir donner quel-
ıe ſatisfaction à Mr. de *Thou* dans l'affaire
ː Mr *Braſſet.* Je ne ſai s'il y a dans la
égence quelqu'aparence qu'on pût y dé-
ɔérer ſur l'affaire de Malte d'une manié-
à ſatisfaire cette Cour-ci. Ceux d'Arn-
ːm ont paſſé une Convocation ci-devant
ʼec ceux de cet Ordre; ſi l'on pouvoit
ivre cet éxemple en Hollande, on le ver-
ɔit ici de bon œil; car on ne ſe plaint
autre choſe ſinon, que nous ne pouvons
léguer une ſeule occaſion où Leurs HH.
P. ayent donné des preuves, par quelque
ːférence, qu'Elles cherchent à gagner l'a-
ıitié de Sa Majeſté Très-Chrêtienne.

Nous ne deſeſpérons pas tout à fait que
Mémoire que nous devons préſenter, ne
ſſe un bon effet; mais il faudroit qu'il fût
ɔuyé de quelque complaiſance en ce qui eſt
ːcommandé à Leurs HH. PP. de la part de
a Majeſté, ou du moins par quelques mar-
ues que Leurs HH. PP. ſont diſpoſées à
révenir ce Prince en cela. Je ſuis ſans ré-
ːrve, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniftre Extraordinaire.

A la Haye le 20. *Octobre* 1661.

MONSIEUR,

J'ai reçû en fon tems celle que vous m'a vez fait l'honneur de m'écrire le 12. de c mois ; ma derniére étoit du 13. fuivant Comme nous nous attendions d'en être in formez par la derniére Pofte, ou du moin par la premiére qui arrivera, du fuccès d vos derniers efforts, par raport au Droit d Tonneau, on n'a pas jugé à propos de dé libérer fur vos derniéres Dépêches. Quc qu'il en foit j'efpére qu'après avoir obten tout ce qui aura été poffible par raport ce Droit de Tonneau, vous conclurez & fignerez le Traité; car il ne me paroît pa qu'on foit fi éloigné l'un de l'autre fur le autres Articles, qu'il falût pour cela diffé rer à conclure. Mais au cas qu'on ne pû mettre la derniére main au Traité, vous nou envoyerez Copie de ce qui aura été réglé d part & d'autre fous le bon plaifir de Leur HH. PP., en marquant quelle eft la dernié re réfolution du Roi, & affurant s'il eft a pouvoir de Leurs HH. PP. de conclure fu ce pied là.

Il y a aparence que l'on mettra l'affaire d Malte fur le tapis dans la premiére Affem blée

lée. J'ai exhorté, il y a quelque tems, les Commiſſaires qui en ſont chargez, d'y travailler, à la priére de Mr. de *Thou*, & de faire leur raport le plûtôt qu'il ſe poura; mais on n'a pû en parler dans la derniere Aſſemblée à cauſe de pluſieurs incidens. Vous ſavez combien de tems il y a que cette affaire eſt au Croc; cependant, je ferai ce qui dépendra de moi pour fournir des expédiens qui puiſſent ſatisfaire tout le monde; en attendant je demeure, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 19. *Octobre* 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 12. j'ai reçû la vôtre du 13. de ce mois, & en même tems la Lettre de Leurs HH. PP. pour le Roi, touchant le Droit de Tonneau & les autres Points de l'Alliance qui ne ſont pas encore réglez. Nous éxaminerons enſemble comment nous devons nous en ſervir pour en tirer le plus d'avantages; mais nous n'avons pas le tems de le faire avant le départ de celle-ci: car depuis que nous ſommes à Moret, l'arrivée & le départ de la Poſte ſont ſi mal ordonnez, que nous n'avons ſeulement preſque pas le tems de lire nos Lettres avec quelqu'attention, en ſorte qu'il

faut toûjours remettre à y répondre par la Poste suivante.

L'espérance qui nous restoit encore d'obtenir ce que Leurs HH. PP. souhaitent par raport au Droit de Tonneau, vient de recevoir une terrible atteinte, tant par la situation de nos affaires en Angleterre, où elles vont en arriére au lieu d'avancer, que parce que lors qu'on a renouvellé le bail des Fermes, qui est pour neuf ans, on a demandé qu'on separât des autres Fermes, celle du Droit de Tonneau, & l'on en ofrit à cette condition, un million par an, au lieu de six à sept cens mille livres. Cependant, cette Ferme est restée aux anciens Fermiers, sur le même pied que ci devant, à ce qu'on nous a assuré, parce qu'ils sont fort en avances; nous pouvons tirer de-là des raisons à notre avantage que nous n'oublierons pas d'allé-guer.

J'obéïrai avec plaisir à ce que vous me marquez de la part de Mrs. les Conseillers Députez; mon sentiment est, que, vû les dispositions où l'on est ici à présent, si le dernier tentatif de la Lettre de Leurs HH. PP. au Roi, & de notre Mémoire secondé de toutes les instances dont nous sommes capables, n'emporte pas l'abolition du Droit de Tonneau, il ne sera pas moins facile, pour ne pas dire même qu'il le sera davantage, de l'obtenir quand il y aura un Traité, que s'il n'y en avoit pas; & en tout cas nous pourions glisser dans le Traité un Article, dans lequel on réserveroit à une disposition ultérieure de ce dont on ne seroit pas convenu

par

ar raport à ce Droit de Tonneau, laissant Leurs HH. PP. la liberté d'alléguer tous les raisons qu'Elles ont contre ce Droit: t s'il est libre à Leurs HH. PP. d'ordonner ans leurs Provinces ce qu'Elles voudront ontre ce Droit, je ne vois pas que l'on per- e quelque chose dans la conclusion de ce 'raité; bien loin de-là, on y gagne, puis ue le reméde qu'on pouroit employer con- e ce Droit, altérera moins l'amitié que il n'y avoit point de Traité. Quoi qu'il n soit nous ménagerons cette affaire avec nt d'attention, que nous ne laisserons point sser la moindre lueur d'espérance sans en ofiter.

Ce que nous disons dans notre Mémoire, u calcul des Frets, est mis au plus bas; ais nous l'avons pris sur le pied de ce que s cinquante sols rendent à present au Roi, n suposant que cela fait un tiers du fret, & ue les Vaisseaux des sujets de Leurs HH. P. font les deux tiers de la Navigation n France. La Compagnie de l'huile de Ba- ine tombera d'elle-même; car depuis la sgrace de son Protecteur, il ne s'est trouvé ersonne qui voulût la maintenir dans le onseil du Roi, où il y a plusieurs personnes ui lui sont oposées; entr'autres Mr. de *ionne*, outre plusieurs Arrêts du Parlement ui sont fondez sur de bonnes raisons.

Tout ce que nous pouvons espérer tou- hant *Rhynberg* & *Ravesteyn* se réduit à ce ue l'exception de l'Electeur de *Cologne*, & u Prince de *Neubourg*, sera restrainte à *urs propres forces*; je vous avouë que je ne

trouve

trouve en cela aucune raison de plainte.

Il eſt évident que le Point de la Garantie de la Pêche eſt une condition, *ſine quâ non*; & nous l'avons toûjours entendu & demandé ainſi.

Ce que vous nous marquez touchant le Portugal, n'eſt point reſté par inadvertance; nous y avons fait attention, on l'avoit laiſſé comme il eſt, & comme il étoit trop tard pour l'ôter, nos Commiſſaires nous dirent qu'il ne faloit pas s'arrêter aux conſidérations dont étoit ſuſceptible un Traité de Paix non ratifié, puis que pendant ce tems-là on pouvoit recevoir la Ratification; mais nous convinmes que le Traité de Portugal ſera compris dans la Garantie, & cela ne cauſera aucune diſpute dans l'extenſion, qui puiſſe nous arrêter.

Nous avons ſuivi nos inſtructions par raport au terme *Ennemis*. Je ferai part à Mrs les Ambaſſadeurs des réfléxions de Meſſieurs les Conſeillers Députez, qui ſont fondées.

On ne peut rien alléguer contre la Remarque des *Ports ennemis*. Le mot Seigneur eſt dans le Texte de Meſſieurs les Commiſſaires en pluſieurs endroits ſans abréviations. J'aurai ſoin de faire valoir ces Remarques & les autres qui ſont dans votre Lettre, & ſur tout je mettrai tout en œuvre pour parvenir à une prompte concluſion.

Je vois bien que ce qui s'eſt paſſé en Angleterre entre les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne, & les ſuites que cette affaire a euës ici, ne manquera pas de faire du bruit, d'où il pouroit arriver qu'on fera quelques

ré

flexions sur les engagemens que l'on prend
'ec cette Couronne; mais pour moi, je me
:rsuade que cette affaire se terminera sans
ı venir aux extrêmitez & sans courir aux
mes; l'Espagne étant dans l'état où elle est
ésentement, & Mr. *Vatteville* ayant entre-
is une nouveauté; en effet les Ministres
Espagne, tant à Munster qu'ailleurs dans
Empire & dans d'autres endroits, ont toû-
urs évité la Concurence & les rencontres
lle que celle que Mr. *Vatteville* a recher-
ıée. Mr. le Comte de *Fuensaldagne* dit,
r l'avis qu'on lui donnoit de Londres de
: qui s'y étoit passé, avec ordre de partir,
ıe Mr. *Vatteville* auroit bien pû se passer
: leur rapeller ce souvenir. Ces marques
ressentiment naissent naturellement, selon
oi, de la nature de cette affaire, d'autant
ıe lors qu'il y va de quelqu'offense, on
ınte pour un avantage & pour un honneur,
ute la fierté qu'on a fait paroître; & dans
tte occasion cela servira en Espagne, com-
e je l'espére, à hâter la resolution d'éviter
s brouilleries: ici ils traiteront cette affaire
. gens qui ont la force de leur côté & qui
: craignent point la Guerre; mais en mê-
e tems en gens qui ne la cherchent pas mal
propos. Je crois que Leurs HH. PP. doi-
:nt faire d'autant moins attention à cela par
port à nos Négociations, que quand mê-
e on en viendroit à quelques démêlez nous
y serions pas engagez après la Signature &
Ratification. Vous me ferez plaisir de me
ire part de ce que vous en pensez. Je
is, &c.

A

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministr
Extraordinaire.

A la Haye le 27. *Octob.* 1661.

MONSIEUR,

J'ai reçû la votre du 19 du courant puis le départ de ma derniére du 20. Come nous attendons que vous nous informerez finalement de l'état où sont vos Négociations, & du succès du dernier Mémo que vous avez présenté, on n'a encore p ici aucune Résolution. Il ne s'est même r passé qui mérite attention ; ainsi je fin celle-ci en vous assurant que je suis, &

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 26. *Octobre* 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére, qui étoit du 19. courant, nous avons été tous les jour Fontainebleau pour y terminer ce qui p mettre fin à cette longue Négociation; v verrez par l'incluse à quoi l'affaire reste crochée, & par conséquent sur quels poi

A nc

)us avons besoin de nouvelles Instructions ;
)ur être en état de mettre la derniere
ain à toute cette affaire.

Il ne faut attendre aucun fruit de toutes
s instances qu'on pouroit faire dans ce
ms-ci contre la Compagnie de l'huile de
aleine, puis que ceux de cette Compa-
iie, à ce que nos Commissaires nous ont
t, ont contenté les Basques, Sujets de
tte Couronne, qui alloient à la Pêche
: la Baleine, de sorte que nous voila pri-
z des plus fortes armes dont nous pou-
ons nous servir pour faire réüssir ce que
eurs HH. PP. souhaitoient, & ce qui ir-
oit la plûpart des Ministres contre cette
ompagnie, ainsi que je l'ai marqué dans
ielques-unes de mes précédentes. Ainsi,
est, je crois, le tems de nous autoriser de
)us relâcher sur ce Point, à moins que la
égence n'aime mieux rompre les Négocia-
)ns pour ce sujet, quoi qu'on soit d'ac-
)rd sur le reste. Je vous prie d'examiner
, en tout cas, il ne seroit pas à propos de
puler, que ceux de cette Compagnie ne
)uront pas se servir de ce qui est dit dans
Traité, de la liberté que les Parties
)ntractantes auront d'acheter & louer des
aisseaux dans les États l'un de l'autre, pour
ire quelqu'équipement dans les Provinces-
Jnies pour la Pêche de la Baleine.

Nous ne desespérons pas encore tout à
iit de réüssir sur l'Article du Droit de Ton-
eau selon l'intention de Leurs HH. PP.
)n ne veut pas se rendre aux raisons conte-
ües dans notre Mémoire, ni à plusieurs au-
tres

tres que nous y avons ajoûtées de bouche & tout au plus, si l'on se relâche, ce ne sera pas sans demander quelqu'équivalent peut-être fera-t-on revivre alors quelques uns des Points que le Roi a proposez ci-devant, tant à son avantage qu'en faveur de ses Amis & Alliez; on parle même de démolir Rhynberg & de restituer les biens de l'Ordre de Malte; on dit pour raison, que le premier est un point de ménage, qui ne peut causer aucun préjudice.

Puis que Leurs HH. PP. ont au dessou de cette Ville plusieurs Forts, & que l'autr est un Acte de justice & un moyen de préve nir les effets de quelque mesintelligence avec l'Ordre de Malte. Nous jugeons qu'i faudroit ne pas faire de l'affaire de Rhynber un Point nécessaire de nos Négociations qui pouroit leur être préjudiable; ainsi nou serons attentifs à prévenir ou dissiper ce qu'o pouroit imaginer sur ce sujet. Nous pré voyons toutes les difficultez dont l'affaire d Malte est susceptible; mais nous craignon fort qu'on ne puisse éviter de convenir d quelque chose sur cet Article; ainsi nou voudrions savoir, si, selon les sentimens d la Régence, on ne pouroit pas accorder un chose qui a pour soi tant d'anciennes Réso lutions, des Sentences renduës en Gueldres & tant de raisons de Politiques qui veulen qu'on prévienne les maux & les pertes, su tout lors qu'elles ne renferment rien qui puiss entrer en comparaison avec l'intérêt essentie que l'Etat & ses Habitans ont dans le Droi de Tonneau; aprouveroit-on notre Négocia tion

on, si l'abolition du Droit de Tonneau épendoit de quelque satisfaction que l'on 'engageroit de donner à ceux de Malte, our contenter le Roi; bien entendu que on ne pût rien obtenir de plus. Je ne suis as certain de ce que l'on nous proposera; nais ce n'est pas sans fondement que je conctûre qu'il pourroit arriver qu'on demaneroit quelqu'équivalent pour l'abrogation e ce Droit de Tonneau, ce que j'aimerois nieux que ce que l'on propose en particuer, ou plûtôt que l'on ofre, de convenir e quelque tempérament, tant sur la maniée de lever ce Droit, que sur la diminution e la somme.

Les autres Articles en dispute, comme elui de *Rhynberg* & *Ravestein*, la limitation u tems que cette Alliance durera ptovisionellement, & la clause confirmatoire des raitez précédens ne nous arrêteront pas, utant que je puisse le prévoir; cependant, feroit bon que nous eussions sur ces Points s Ordres précis, puis que je crains que ous ne puissions pas nous accorder entre ous autres Ambassadeurs s'il s'agissoit de ire quelque chose de nous-mêmes, quoi ue nous fussions d'accord, que les deux erniers Points nous sont plus avantageux ue préjudiciables, & que le premier n'est as fort essentiel, puis que, si Leurs HH. P. veulent que le Traité soit pout un plus ng terme, il ne sera pas dificile de l'obter.

J'en étois ici lors que j'ai reçû votre Lete du 20. Je suis de votre sentiment sur la

né-

néceſſité de preſſer la concluſion de nos N
gociations, & je mettrai tout en uſage po
y réüſſir: mais ſi nous étions enfin d'accor
touchant le Droit de Tonneau, mes Col
gues voudroient avoir des Ordres de Leu
HH. PP., de crainte que cette affaire r
rencontre quelqu'obſtacle; ainſi je vous pr
de les leur faire expédier au plûtôt. Je n
flate qu'avant le départ de la premiére Poſ
nous aurons la derniére Réſolution du Ro
& d'abord nous ne manquerons pas de l'e
voyer avec une Relation de tout ce qui s'e
paſſé pendant & depuis notre derniére Co
férence.

Nous avons communiqué à pluſieurs pe
ſonnes le contenu de la Lettre de Leurs H
PP. en ſorte que cela fera le même effet q
ſi elle avoit été rendue, & nous ne rem
tons à la rendre que par le conſeil d'An
qui peuvent nous être utiles.

J'ai apris par les derniéres Lettres que j
reçûës, que l'on murmure fort des Ordr
que le Roi a donnez à ceux de la Religi
Réformée, qui, malgré la Capitulation
la Rochelle & les Ordres du Roi, éman
en conſéquence, ſe ſont établis dans ce
Ville. Nous avons parlé ſur cela en fave
de ceux qui ſont des Provinces-Unies,
l'on nous a répondu que s'ils vouloient d
meurer dans cette Ville-là comme étra
gers, ils n'étoient pas ſujets à ces ordr
mais que s'ils ont obtenu des Lettres de n
turaliſation, & qu'ils vouluſſent s'en pré
loir, ils ne pouvoient être traitez que co
me ſujets du Roi; & dans la derniére viſ

q

e nous avons renduë à Mr. le Comte de
ienne, il nous dit que son sentiment étoit
e ceux qui étoient naturalisez devoient ê-
: libres dès qu'ils renonçoient à leur natu-
lisation: cela étant ainsi, il ne me paroît
s que ces ordres intéressent Leurs HH. PP.,
:n loin de-là il est de leur intérêt qu'on
e à leurs sujets les moyens de s'établir
rs de la Patrie, tant que le séjour leur est
rmis, *Commerciorum causâ.* Dans la Pro-
nce de Gueldres on ne reçoit Bourgeois
cun étranger Catholique Romain, & ces
essieurs-ci qui peuvent ne pas ignorer cela,
roîtroient sans doute fort surpris qu'on se
rmalisât chez nous de ce que le Roi n'ac-
rde pas la même chose aux Reformez dans
e Ville suspecte, & en vertu d'une Capi-
ation.

On m'a dit que le Roi a proposé qu'on
ât l'Article qui permettoit qu'on admît
autres Princes & Etats dans le Traité,
rce que l'Ambassadeur d'Espagne avoit dé-
fait entendre, que le Roi son Maître vou-
oit y être compris, & parce qu'on évite ici
s occasions d'être obligez à un refus dans les
rmes. Je suis, &c.

A

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministr
Extraordinaire.

A la Haye le 3. *Novembre* 1661.

MONSIEUR,

J'ai reçû, depuis ma derniére qui étoit 27. du passé, la votre qui est datée du : du même mois. Comme l'Assemblée c Etats de Hollande & de West-Frise est cc voquée pour le 15. de ce mois, on ne poi délibérer sur vos Négociations avant ce ten là, d'autant plus que nous attendons que sera la derniére résolution du Roi touch: le Droit de Tonneau, puis que tout se : duit à ce seul Article, autant qu'il me j roît; car, comme vous le savez, Leurs & G. P. se sont relâchées à l'égard de Compagnie de l'huile de Baleine, & M sieurs de Zeelande ont des ordres par : port aux tempéramens touchant l'Electe de Cologne & le Prince de Neubourg; ne crois pas que les autres Provinces f sent beaucoup de dificultez, d'autant pl qu'à mon avis, ces choses en sont peu susce tibles.

Je trouve qu'il y en a encore moins da l'omission de l'Article qui parle d'admet d'autres Potentats dans ce Traité.

La Clause où l'on auroit la précaution déclarer que les Traitez précédens restero

da

ins leur entier en tout ce en quoi le pré-
nt Traité ne déroge pas, eſt, ſelon moi,
ut à fait inutile, puis qu'il n'y a rien, au-
nt que je le ſache, dans aucune des Allian-
es précédentes, qu'on pût apliquer aux cir-
onſtances préſentes, qui ne fût répété dans
 Traité-ici, en ſorte que cet Article ne
ontient que des obſcuritez qui en tems &
eu pouroient occaſionner quelque diſpute;
ıoi qu'il en ſoit, cette clauſe en elle-même
'eſt pas ſi importante pour ſuſpendre la con-
uſion d'un Traité d'Alliance; d'un autre
ôté je ne crois pas que la France s'arrête à
peu de choſe.

Je trouve très court le terme propoſé de
x ou douze ans, & il me ſemble qu'on de-
oit le fixer à trente ans, ou tout au moins
vingt, ou vingt-cinq.

Si l'on réveilloit à préſent quelques-unes
es propoſitions qu'on vous a faites ci-de-
ınt, cela ne manqueroit pas d'exciter ici
ıelque mécontentement, & quand même
n pouroit porter les eſprits à accepter quel-
u'expédient touchant l'affaire de Malte,
ès qu'il paroîtroit la moindre contrainte,
'en feroit aſſez pour en éloigner d'abord ceux
ui y ſont intéreſſez.

Je ſuis entiérement de votre avis ſur l'af-
ire de la Rochelle; je finis en vous priant
e me croire, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 1. Novembre 1661.

MONSIEUR,

Nous espérons plus que jamais un heu reux succès, & quoi que je ne puisse pas as surer quelles en seront les conditions, cepen dant il est certain que nous trouvons de tou côtez plus de disposition à nous accorder c que nous demandons par raport au Droit d Tonneau. C'est à présent le moment, com me je crois, de donner ici toute sorte de sa tisfaction & des preuves sensibles de notre a fection & de la déférence que nous avon toûjours euë pour cette Couronne ; il est d mon devoir de me servir ici de cet avertisse ment aplicable à ce dont nous écrivons au jourd'hui à Leurs HH. PP., & à Mr. l Greffier, à l'occasion de l'heureuse naissanc d'un Dauphin. On travaille à nous donne satisfaction. Un des Ministres, qui est port pour nous, nous entretenant du retardemen que cause ce Droit de Tonneau, & de l'es pérance où l'on étoit que la Reine acouche roit d'un Dauphin, nous dit que la Rein devoit donner un Dauphin ; mais que le Ro devoit se donner à lui-même & au Dauphin Leurs HH. PP. pour Amis, & qu'on étoi résolu de tout terminer dans peu à notre sa

tis

sfaction. Nous attendons tous les jours et heureux succès avec impatience, comme ussi les Ordres que j'ai demandez sur les rticles alléguez dans ma derniére. Je suis, c.

P. S. Il faudra penser à faire copier & ous envoyer les Traitez que nous devons oduire lors que l'on conclura celui que ous négocions.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 2. *Novembre* 1661.

MONSIEUR,

Je vous ai écrit hier par un Exprès qui it porter à la Haye, de la part du Roi, gréable nouvelle de la naissance du Dauin dont la Reine est heureusement accouée le même jour à midi. J'ai reçû depuis tems-là votre Lettre du 27. du passé, où prends qu'on attend que nous mandions ns quel état sont nos Négociations deis notre derniére Conférence, pour entrer délibération

On peut prendre pour dernier avis ce que us avons écrit de la Compagnie de l'huile Baleine & de l'exception de Rhynberg & wevstein de la Garantie générale; com: nous sommes obligez de mander ce qui

 se

ſe réſout, ne ſeroit-il pas à propos, afi
que nous fuſſions en état de travailler ave
plus de confiance lors qu'il s'agira de conclú
re, que nous fuſſions autoriſez à nous rel
cher ſur ces Articles & ſur les autres all
guez dans notre Lettre du 26. du paſſé, a
cas qu'on nous accorde ce que nous ſouha
tons par raport au Droit de Tonneau; ſı
tout ſi les diſpoſitions où l'on eſt de term
ner promptement, paroiſſent continuer. No
n'oublions rien pour parvenir à ce but; ma
cependant, ſans agir avec trop de précipit
tion à l'égard du Droit de Tonneau, par r
port auquel nos Amis nous ont conſeil
juſqu'à préſent de temporiſer avec la prude
ce néceſſaire pour obtenir quelque chang
ment dans une Réſolution qui étoit form
lement priſe à notre préjudice. Ce qui no
fait eſpérer de retirer quelque fruit de no
conduite, c'eſt que nous ſommes inform
de bonne part que nos raiſons ont perſua
les plus entêtez de nos Commiſſaires qui
nous feront plus opoſez; nous n'avons a
tre choſe à craindre ſinon, que les offici
des finances ne traverſent les bonnes diſp
ſitions qui étoient le fruit de notre M
moire & de nos inſtances réïtérées; ai
nous ne pouvons rien aſſurer puis que nc
ſommes entre la crainte & l'eſpérance.

Auſſi-tôt qu'on aura fait raport au R
de notre Mémoire & des raiſons dont nc
l'avons apuyé de bouche, nous preſen
rons à Sa Majeſté la Lettre de Leurs H.
PP. que nous ſeconderons d'un diſcou
convenable; c'eſt le dernier reſſort que nc
avc

vons à faire jouër & dont il faudra atenre le ſuccès d'une maniére ou d'autre.

Pendant que je ſuis occupé à écrire celle-i, j'aprends que l'Exprès qui devoit porter a nouvelle de la naiſſance du Dauphin n'eſt oint parti, parce que l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté étant à préſent ici, il faut délibérer e quelle maniére on fera cette notification. e joindrai donc à celle-ci ma Lettre d'hier, t je vous recommanderai de nouveau ce que 'y marque touchant les marques publiques e joye que l'on a coûtume de donner à la ouvelle de la naiſſance d'un Fils aîné de 'rance. Je ſuis, &c.

P. S. Mr. *Hubert* m'a inſtanment prié e vous faire ſes Complimens & de vous reommander le démêlé qui eſt entre les deux rovinces touchant les Cours de Juſtice, ous priant de faire ce qui dépendra de ous pour le terminer à la ſatisfaction des eux Partis autant qu'il ſera poſſible, puis ue l'union & la bonne intelligence entre la Hollande & la Zeelande y ſont tant intéeſſées.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 9. Novembre 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 2. du courant, nou n'avons fait aucun progrès dans nos Négc ciations comme vous verrez pas la Lett ci-jointe. Ceux qui, depuis notre derniéı Conférence, nous avoient fait eſpérer tou ſorte de ſatisfaction ſur le Droit de Toı neau, nous diſent à préſent qu'il n'y a p: d'aparence, & qu'ils ſont autant trompez qu nous dans leur attente.

Deux de nos Commiſſaires ont parlé ceux, ſur la connoiſſance deſquels, dans le m niment des finances, le Roi ſe repoſe entiér ment; notre affaire a trouvé de grandes op ſitions de ce côté-là. On dit qu'à la faveu de cet Impôt ſur les Bâtimens étrangers, o engagera les ſujets du Roi à faire bâtir eu mêmes des Vaiſſeaux, & qu'il y a déja d Bâtimens François en mer: que le Roi r doit pas manquer ce moyen d'intéreſſer ſ Sujets dans la Navigation, & qu'ainſi on r doit pas faire beaucoup d'attention à tous n raiſonnemens. Qu'il faut aprendre de l'e périence même, ſi le Droit de Tonneau fa tant de dommage & une ſi grande deſertio dans le Commerce & la Navigation; ain

qu

que nous voulons le faire craindre, qu'alors on fera toûjours maître d'y pourvoir puis que le Roi poura toûjouts abolir ce Droit. Mais que Sa Majesté devoit du moins faire l'essai d'un Projet aussi considérable que celui qui tendoit à rétablir la Navigation ruinée de son Royaume. Qu'il étoit certain que dans les Réglemens que Leurs HH. PP. font dans leurs Etats sur le Commerce & la Navigation, ils ont égard particuliérement aux intérêts de leurs Peuples, sans se soucier de celui des autres, qu'il étoit naturel que le Roi fît de même. Mais ce qui augmente notre crainte, c'est qu'outre ces considérations & le crédit de ceux qui les font faire, le Roi fait paroître en toute occasion une répugnance extraordinaire à changer une résolution qu'il a prise avec connoissance de cause.

On saura dans trois ou quatre jours quelles nouvelles raportera l'Exprès que l'on a dépêché à Madrid sur ce qui s'est passé à Londres, le Roi persiste dans le ressentiment qu'il se croit obligé de témoigner à cette occasion, & non seulement il n'a pas écrit au Roi d'Espagne pour lui notifier la naissance du jeune Dauphin; mais même il n'a pas trouvé à propos que la Reine sa Mére l'écrivît, & la Poste pour l'Espagne n'y porte sur ce sujet qu'une seule Lettre d'une Dame Espagnole qui a servi la Reine & qui est restée ici; & l'on juge qu'étant dans les termes d'une offense reçûë, on ne doit pas faire une civilité dont on s'est quelque-fois aquité lors même qu'on étoit en Guerre.

Quoi qu'il en soit, on croit généralemen que la chose n'ira pas plus loin; que le Espagnols plieront dans cette conjonctur autant qu'ils le pouront raisonnablement, qu'ils le doivent en effet; & de ce côté-ci o se contentera de ce qui sera raisonnable. J suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

De Moret le 16. *Novembre* 1661.

MONSIEUR,

Nous ne pouvons nous plaindre des déla que nos affaires ont soufert cette semaine puis que ceux qui en sont chargez, & qu sans doute nous sont favorables, nous o assuré qu'ils n'ont manqué à lire notre der nier Mémoire dans le Conseil du Roi, qu parce que ceux qui devoient apuyer nos inté rêts ne s'y trouvoient pas présens; ils nou ont promis en même tems d'en faire la lec ture le plûtôt qu'il se poura, & dès qu'il croiront que l'occasion nous sera favorable nous y veillerons tous les jours, & nou n'oublierons rien de tout ce que l'on peut at tendre de nous pour hâter la fin de cette lon gue Négociation.

Il y a à Fontainebleau des Députez des E tats de Bretagne, qui sont chargez de deman der l'abolition du Droit de Tonneau, & s'il

n

: peuvent l'obtenir, de ſoliciter au moins
ne diminution conſidérable de ce Droit: il
a quelque tems que la Ville de Bourdeaux
fait faire les mêmes remontrances par ſon
ſindic qui étoit alors fortement apuyé par
es Députez qui étoient alors ici pour plu-
eurs autres affaires: mais on n'a eu aucun
gard à leurs ſolicitations jusqu'à préſent; &
uis qu'on pouvoit les contenter ſeulement
vec une diminution, pouvons-nous eſpérer
'obtenir une entiére abolition? Tous nos
ommiſſaires commencent à tenir le même
ingage; ils avouent qu'il n'y a point d'apa-
ence de venir à bout de ce que nous deman-
ons, & que ſi nous voulons finir nos Né-
ociations, nous devons demander des Or-
res pour propoſer quelque tempérament.
Nous atendrons ce que produira notre Mé-
noire & les preſſantes raiſons dont nous l'a-
uyerons, avant d'en écrire à la Régence.
Ce que j'ai marqué des conditions que l'on
ouroit éxiger *in eventum* pour compenſer
abolition du Droit de Tonneau, & entr'au-
res celle qui regarde les intérêts de l'Ordre
e Malte, n'étoit fondé que ſur les diſcours
articuliers de quelques Seigneurs qui ſont
chargez de nos affaires. Quoi qu'il en ſoit,
e puis vous aſſurer que nous n'avons ici au-
cun Ami, pour équitable qu'il ſoit, qui ne
rouve que Leurs HH. PP. ont tort de refu-
ſer de donner ſatisfaction aux Maltois, ſi
l'on pouvoit à cette condition obtenir l'aboli-
tion du Droit de Tonneau qui rend, dit-on,
un million par an. Ceux qui jusqu'à préſent
ont avancé nos affaires diſent, qu'on leur

reproche en toute occasion d'avoir eu trop de facilité dans nos Négociations, & que s'ils avoient tenu plus ferme, on auroit obtenu ce qu'on demandoit sur plusieurs points pro- posez par Sa Majesté, entr'autres sur celu de Rhynberg. Vous comprenez aisémen que ceux qui croyent que cela se seroit fai ainsi sans nous donner satisfaction par rapor au Droit de Tonneau, oposeront à l'abolitio de ce Droit d'autres conditions que celle qu est en faveur de l'Ordre de Malte, & sur la quelle on espére ici de réüssir indépendan ment de cette abolition.

La nouvelle que l'on a reçûë ici que l Prince d'*Espagne* est mort le jour même d la naissance du jeune *Dauphin*, donne lieu plusieurs discours à perte de vûë, sur tou puis qu'on doute fort que la grossesse de l Reine d'Espagne soit heureuse, vû l'indispo sition de cette Princesse, & l'on ne croit pa que son Enfant puisse vivre, encore moin que ce puisse être un Prince: or faute d'hé ritier mâle la Reine de France auroit les pre miers Droits à la Couronne d'Espagne comme étant l'aînée, sans que sa renoncia tion y aportât quelqu'obstacle, sur tou puis que l'on n'a pas encore éxécuté la con dition sous laquelle elle a été faite; savoir que sa dot seroit payée dans le terme d'u an. L'opinion générale est qu'au moins en cas de mort du Roi d'Espagne, sans hé ritier, la Reine auroit pour sa part la Bour gogne & les Païs-Bas Espagnols. On ajoû te que l'on est assez de ce sentiment-là e Espagne, &, quoi que les Ministres voulu

sei

ſent faire croire que le Roi ne penſe ſeulement pas à toutes ces choſes, il eſt cértain que l'on eſt perſuadé ici que l'on peut y faire fond *in eventum*; & même que du vivant du Prince d'Eſpagne il y a des Miniſtres dans ce Royaume qui ſe ſont arrêtez à ces idées.

Mademoiſelle de *Bouillon* m'a encore recommandé ſa Requête tendante à ce que la Penſion, qui lui eſt dévoluë, ne ſoit pas diminuée. Je n'ai autre choſe à dire en ſa faveur ſinon, qu'outre les conſidérations tirées de la choſe même qui peuvent lui être favorables, elle eſt la ſœur de Mr. le Prince de *Turenne*, dont le Roi ſe ſert de plus en plus dans ſon Conſeil, qui nous a rendu de grands ſervices, & qui eſt en état d'en rendre encore de plus importans à Leurs HH. PP., tant par raport à nos Négociations que dans d'autres circonſtances, & que les choſes ſont à préſent ici ſur un pied qu'il eſt de la ſageſſe de ménager ſes Amis. Leurs N. & G. P. jugeront ſi l'on doit inférer delà qu'il eſt à propos de faire quelque choſe d'extraordinaire en cette occaſion en faveur de Mademoiſelle de *Bouillon*. Je ſuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 23. *Novembre* 1661.

MONSIEUR,

J'ai paſſé deux Poſtes ſans vous écrire l'une parce que je n'étois pas à la Haye, & l'autre parce que je me ſuis trompé au tems ne refléchiſſant point que les Lettres partent à preſent le mécredi & non le jeudi.

J'ai reçû en leur tems vos Lettres du 1., du 9 & du 16. de ce mois. Leurs HH. PP. ont réſolu de donner les mêmes marques de joye pour la naiſſance du Dauphin, qu'Elles donnérent en 1638. lors de la naiſſance du Roi à préſent régnant. C'eſt ſur quoi Leurs N. & G. P., & enſuite Leurs HH. PP., ont pris les réſolutions ci-jointes, N. 1. & 2. en conſéquence deſquelles l'Etat a témoigné hier ſa véritable joye, *in antecesſum*, par une fête publique & les autres réjouïſſances ordinaires, comme lors qu'on remporte quelque Victoire ſignalée.

L'Aſſemblée de Leurs N. & G. P. a été complette hier, on y a fait raport du progrès de vos Négociations pendant leur abſence; ainſi on délibérera ſur ce point avant tout autre. Je ne manquerai pas de vous en mander auſſi-tôt le Réſultat.

On a donné la ſemaine paſſée toutes les Char-

Charges militaires vacantes, entr'autres la Compagnie de *Despon* au fils de Mr. *Brasset*, ainsi que vous verrez par la Résolution ci-jointe, N. 3.

On a en même tems donné un Régiment & une Compagnie à Mr. de *Mombas*, ainsi que vous verrez encore par la Résolution, N. 4. qui aneantit les deux tiers des prétentions des héritiers de Mr. *Hugo Grotius*.

Comme pendant l'absence de Leurs N. & G. P. il ne s'est rien passé qui mérite votre attention, je finirai celle-ci en vous assurant que je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Fontainebleau le 23. *Novembre* 1661.

MONSIEUR,

C'est aujourd'hui que les Lettres des Païs-Bas ont coûtume d'arriver ; cependant elles ne le sont pas encore, soit à cause du mauvais tems ou par quelqu'autre accident.

Comme nous n'avons ici ni loisir, ni secours, je suis obligé de m'en raporter à ce que nous écrivons aujourd'hui à Leurs HH. P., pour informer leurs N. & G. P. de ce qui s'est passé à l'égard de nos Négociations depuis nos Depêches du 16.; je n'y ajoûterai autre chose sinon, que lors qu'on fit lecture de l'Article XXIX. du Traité de

Commerce, nous avons repréfenté que nou l'avions propofé en conformité de nos Oı dres, qui étoient fondez alors fur l'efpéran ce que nous obtiendrions ce que nous de manderions touchant le Droit de Tonnea & la Compagnie de l'huile de Baleine ; qu puis que cela n'étoit pas, Leurs HH. PF fe croyoient en bon droit, ou de revoquer ce Article, ou de le limiter de maniére, qu ceux de la Compagnie de l'huile de Baleine ou d'autres qui pouroient faire leur profit d la diftinction du Droit de Tonneau, ne pûı fent louer de Vaiffeaux Marchands dans le Provinces-Unies, & faire tort par ce mc yen aux Sujets de Leurs HH. PP.: cet Aı ticle ne parle à la vérité que des Vaiffeau qu'on feroit bâtir, ou qu'on louëroit, *nom. ne publico*; mais on pouvoit fe couvrir d nom du Roi, outre que l'affaire deviendro plus importante encore, fi fous le term louer des Vaiffeaux on comprenoit auffi l'E quipage. La Régence éxaminera quels Oı dres elle doit nous donner à cet égard.

Sur ce que vous me marquez, je tenteroi volontiers de pénétrer jufqu'à quel point oı admettroit ici les tempéramens, & j'en infor merois Leurs HH. PP.; mais outre qu mes Collégues & moi nous n'avons pû nou accorder à dire la moindre chofe qui pû faire croire qu'il y avoit la moindre chofe : efpérer par raport au Droit de Tonneau; oı que Leurs HH PP. vouluffent fe relâcher on ne s'ouvrira pas ici jufqu'à-ce que nou ayons des Ordres. Cependant, Mr. le Comte de *Brienne* croit que nous ferons entié-

rement

nent fatisfaits fur les trois premiers Points
tempérament propofé, & en partie fur le
atriéme. Je ne fai fi cela réüffira, fur
ut par raport au troifiéme Point, qui eft
s important, par les raifons que vous
mprenez fans doute. Je crois, qu'à tout
zard, il faut conferver à Leurs HH. PP.
liberté de mettre dans leurs Ports les mê-
es Impôts fur les Vaiffeaux François que
n met ici fur ceux de leurs Sujets. Dès
'on aura obtenu cette condition, les rai-
ns pour conclure l'emporteront fur celles
i feroient contre.

Je ne m'étendrai pas fur ces raifons, je
marquerai feulement qu'en concluant le
raité on coupe racine à toutes ces réfolu-
ns que l'on prend ici de tems en tems
ur troubler notre Commerce; & la fierté
turelle au Roi, que la fortune nourit dans le
eur de fes Miniftres, me fait croire, que
n travaillera avec plus de fruit dans l'oc-
fion après la conclufion du Traité pour
tenir l'abolition du Droit de Tonneau que
n ne feroit auparavant, & nous perdrons
ûjours plus que nous ne gagnerons à ref-
r en fufpens dans l'état où font à préfent
s humeurs & les affaires à cette Cour-ci.
vous écris dans ces termes, avec d'autant
us de hardieffe, que c'eft le fentiment com-
un de tous ceux qui connoiffent nos affai-
s & le génie de cette Cour, & qui nous ont
ctuellement déclaré ce qu'ils penfent.

J'ai fait valoir la plûpart de vos Remar-
ues. Nous parlerons encore fur la pro-
ongation du terme & fur les Paffepôrts ou
Let-

Lettres de Mer. Je vous marquerai par l
premiére Poste ce qui aura été résolu.

Au cas que Leurs HH. PP. jugeassent
propos de conclure, il seroit tems de pens
aux Présens que l'on a coûtume de faire au
Commissaires. Comme nous avons à fai
aux plus considérables du Conseil du Ro
il seroit bon qu'on les fît d'une maniére l
bérale, sur tout, vû le tems & l'usage d
cette Cour-ci. On nous a sondez pour savo
si nous ne recevrions pas les Présens ord
naires, & l'on a trouvé extraordinaire, peu
être encore mauvais, que nous eussions r
pondu que non, parce que la bienséance veu
que si l'on reçoit, on donne; on pouroit
voir recours à l'expédient de régler les Pr
sens en nous envoyant nos Ordres & de
les donner qu'après notre départ.

Le Fils de Mr. *Brasset* a été chez mo
Moret pour s'excuser de ce que, vû la m
de son Pére & les chagrins que lui donne s
Beau-frére, il ne peut partir aussi-tôt qu
l'auroit souhaité, pour aller soliciter en pe
sonne l'effet de la favorable résolution
Leurs N. & G. P., & leur présenter ses tr
humbles services. Il m'a prié en mêm
tems d'employer mes bons offices pour
auprès de Leurs N. & G. P., à ce que c
incident n'empêche, ou ne retarde la co
tion de la Compagnie vacante en sa fave
M. de *Lionne*, qui s'intéresse beaucoup
ce qui regarde M. *Brasset* m'en a aussi parl
ainsi je vous prie de faire en sorte que l'o
remarque ici que l'on a dans cette affa
toute la déférence que l'on souhaite. M

Bra

-asset se préparera sans perte de tems à al-
r faire sa résidence dans les Provinces, &
éxécuter sa Charge. Je suis, &c.

P. S. On a reçû depuis trois jours la
ouvelle que la Reine d'Espagne est accou-
ée d'un Prince qui se porte bien. La
our de Justice établie à Paris pour connoî-
e de l'affaire de Mr. *Fouquet*, fera des re-
erches sur toutes les malversations dans
s Finances depuis 1635. Le Chancelier
à la tête de cette Commission, qui fera
ouverture de ses Séances à Paris samedi
ochain. Les Gardes du Roi y condui-
nt Mr. Fouquet, & l'on y transporte déja
s Papiers.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

A la Haye le 30. *Novembre* 1661.

MONSIEUR,

La derniére que j'ai eu l'honneur de vous
rire étoit du 23. de ce mois, j'ai depuis
çû la votre de la même date.

Le Résultat des Délibérations de Leurs
I. & G. P. touchant vos Négociations, a
é premiérement une * Résolution sur les
Ar-

* Voyez les Résolutions secrettes, *seconde Résolution*
vendredi 25. *Novembre* 1661.

Articles en dispute, à l'exception de ce[l]
du Droit de Tonneau, dont je vous envo[ye]
Copie, N. 1. En second lieu, l'avis † [de]s
Commissaires sur ce Droit de Tonnea[u],
qui en firent raport le lendemain, & d[on]t
je vous envoye les notules ci-jointes N. .
lors que la premiére fut portée dans l'Asse[m]-
blée de Leurs Hautes Puissances, elle [fu]t
remise entre les mains des Commissair[es];
mais il n'y a pas encore eu de Délibérat[io]n
sur l'avis, parce que les Membres les p[lu]s
éloignez n'avoient pas encore d'Instructio[n].
Je prévois qu'il y a des Membres qui form[e]-
ront des dificultez; mais si la Province [d]e
Zeelande vouloit tant soit peu concour[ir],
les Délibérations ne rencontreroient gu[èr]e
d'obstacles. J'en écris aujourd'hui à M.
le Conseiller Pensionnaire de cette Prov[in]-
ce; Mr. d'Hubert pouroit de son côté f[aci]-
liter la chose par ses bons avis, & je ne d[ou]-
te pas qu'il ne voulût bien y contribuer. [Je]
vous prie de lui faire mes complimens. C[om]-
me je n'ai autre chose d'important à v[ou]s
mander, je vous envoye la Résolution t[ou]-
chant les affaires d'Angleterre, N. 3. & [l]es
avis que nous avons reçûs de ce Païs-là [par]
la derniére Poste. Je suis, &c.

† ———— *Raport du samedi 26. Novembre 1*

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Moret le 30. *Novembre* 1661.

MONSIEUR,

Je n'ai reçû aucune de vos Lettres par les
ıx derniéres Postes. La derniére que j'ai
l'honneur de vous écrire étoit du 23 du
urant.

Je me suis servi des Piéces que vous m'a·
; envoyées pour insinuer ce que j'ai jugé
nvenable par raport au P. d. O., en sor-
que vous pouvez être assuré que je n'ai
u oublié de ce que vous m'avez recom-
ndé. On ne parle plus, depuis quelque
ns, de ce qui m'avoit réveillé sur ce sujet.
je crois qu'il ne feroit pas à propos d'y
re penser en faisant des solicitations hors
propos. Mad. la P. D. est ici parfaite-
:nt haïe & peu estimée, en sorte que la
ncipale raison pour laquelle on ne donne
cune satisfaction au Fils, est la haine que
n a pour la Mére, laquelle pouroit bien ren-
: inutile les solicitations que l'on fait pour
vacuation du Dom. d'O. Ainsi, celui qui
rle ici pour elle n'est pas fort à craindre, &
voit bien que sa Maîtresse y a fort peu de
édit.

Il n'y a rien de nouveau par raport à nos
égociations, si ce n'est que j'ai été infor-
mé

mé ſous-main, que l'on pouroit bien dem-
der à Leurs HH. PP., à l'occaſion de ce q
s'eſt paſſé à Londres entre les Carroſſes
France & d'Eſpagne, qu'Elles reconnuſſ
en concluant ce Traité, la préſéance de
France ſur l'Eſpagne, comme un Droit
diſpenſable de cette Couronne; & qu'à
effet elles priſſent, en faveur de la Fran
une réſolution ſemblable à celle de la Ré-
blique de Veniſe. Il me ſemble que ce
demande eſt aſſez bien fondée; ſi l'on v-
loit témoigner quelque fermeté, cela p-
roit faire ici un bon effet; mais en ce cas-là
pouroit-on pas demander que la France
cordât à Leurs HH. PP. la préſéance ſu
Duc de Savoye?

Peut-être auriez-vous ſouhaité qu'on
fût exprimé avec plus de force dans la
conde Section de votre Mémoire contre
Droit de Tonneau, lors qu'on alégue
anciens Traitez; je dois vous avertir
nous l'avons fait dans l'original que nous
vons délivré aux Commiſſaires, auquel n
avons même ajoûté les Extraits des Trai
précédens & des Déclarations du Roi;
vous envoye ci-joint l'Extrait de cette ſec-
de Section de la maniére qu'elle a été ch-
gée.

Je ne ſai quelle diminution on pour
obtenir ſur le Droit de Tonneau; & je cra
que nous ne puſſions aller juſqu'à la moit
cependant, ſi cela ſe pouvoit, joint aux
tres diminutions dont nous parlons dans
tre derniére à Leurs HH. PP. on pour
con

npter que le Droit feroit diminué au moins deux tiers. Je fuis, &c.

P. S. Auffi-tôt que nous ferons arrivez Paris, nous parlerons des Lettres-de-Mer. lles dont on veut fe fervir de la part du i, diféreront en quelque chofe de celles : nous propofons de la part de Leurs I. PP. à caufe des Intérêts de l'Amiral ; is cela ne fera pas capable de nous arrê-

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 1. *Décembre* 1661.

IONSIEUR,

'e vous fuis très obligé de la communica- n des affaires contenuës dans votre Paquet votre Lettre du 23. de Novembre. Je is dirai que Mrs. les Ambaffadeurs à Lon- s ont foin de m'envoyer toutes les fe- ines Copie de leurs Lettres à Leurs HH. . ; ainfi, ce peut être une peine de moins ur vos Commis, à moins que Mrs de *verwart* & de *Horn*, ne vous donnent elques avis particuliers, ou à la Province Hollande, que vous vouluffiez bien me mmuniquer. De mon côté je ne laifferai ffer aucune occafion de témoigner com- n je fuis parfaitement, &c.

A

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 1. *Décembre* 1661.

MONSIEUR,

J'ai reçû la résolution de Leurs N. & P. du 4. Août de cette année qui m'a é envoyé le 21 Novembre, je ne manque pas de m'en servir dans l'occasion selon l' tention de Leurs N. & G. P.

Il y a quelques semaines que j'ai eu l'ho neur de vous donner avis, qu'on avoit n gocié & conclû ici une étroite Alliance Confédération entre les Couronnes de Fra ce & de Suède.

Ce Traité a été négocié avec beauco de secret, jusques-là même, que dans Conférence & pour le coucher par écr personne ne fut admis que Sa Majesté, sous Elle Mr. de *Lionne* d'une part, & l'autre Mr. le Comte *Toth* & Mr. *Camb sio*, Ministre de Suède; ainsi, ce n'est q par conjecture qu'on parle du contenu ce Traité.

Cependant, je ne puis m'empêcher de vo informer de ce qu'on en pense le plus gén ralement, & que l'on ne craint d'obstacl cette Cour-ci & à celle de Suède, que la part de Leurs HH. PP., du Roi de Da nemark & de l'Electeur de Brandebour

c

sans cela ces Alliez sont assurez du suc-
de leur Confédération.
our moi mon sentiment est, que cette
ance n'a pour but que de s'oposer aux
eins de la Maison d'Aûtriche en Alle-
ne, parce que l'on a sçû par expérience
vec le tems, qu'il n'y a point autant de
ds à faire sur l'Alliance conclûë à Franc-
avec les Princes Allemans du Rhyn &
lques autres, qu'on se l'étoit imaginé lors
l'on négocia ce Traité.
e persiste dans ce sentiment jusqu'à-ce
je sois mieux informé, & je crois que
e Alliance est en particulier contre le
ein que l'Empereur a de faire tomber la
cession du Royaume de Pologne, & de
'rincipauté de Lituanie, à quelqu'un de
Maison d'Autriche, lors que le Roi de
ogne viendra à mourir, ce que la France
oufrira pas, puis qu'elle-même a dessein
aire tomber l'Election sur un Prince du
g.
: suis informé de bonne part, que Mr.
ibrosio a porté à Stokholm le Traité con-
provisionnellement à Fontainebleau, &
a été d'abord aprouvé & ratifié, sans y
le moindre changement, ni même la
ndre dificulté, & qu'on attend ici au pre-
jour cette Ratification.
n dit que pour dissiper cette jalousie &
uites qu'elle pouroit avoir, on a inten-
à cette Cour ci, d'envoyer quelqu'un
eurs HH. PP., au Roi de Dannemark
l'Electeur de Brandebourg, pour leur
entendre que ce Traité ne comprend
rien

rien contre leurs intérêts, bien loin de-puis que c'eſt pour empêcher que la Puiſſ ce de la Maiſon d'Autriche ne s'étende vantage par la poſſeſſion d'un Etat auſſi c ſidérable que le Royaume de Pologne, & Principauté de Lituanie, que l'on rend bien-tôt d'Electif, Héréditaire dans cette M ſon, qui ſait réüſſir dans ces deſſeins comme on le ſait par expérience. Vou tes le ſeul à qui j'écris ſur ce ſujet; je v prie de me croire, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſ Extraordinaire.

A la Haye le 7. Décembre 1661.

MONSIEUR,

J'ai reçû depuis ma derniére, qui étoi 30. du paſſé, la votre de même date. puis que je vous ai écrit, Leurs N. & P. ont pris le 2. de ce mois la Ré tion * ci-jointe. N. 1. touchant vos gociations: mais en même tems il ordonné qu'on en ſurſeoiroit l'éxéc juſqu'à-ce que la Province de Zeeland ait pris une ſemblable, de ſorte qu'elle tient une alternative, & qu'on a fort rec mandé de la tenir ſecrette, c'eſt à qu

* Voyez les Réſolutions ſecrettes, *la Réſoluti jeudi & vendredi* 1, & 2. *Décembre*, 1661.

us prie de faire attention. Il faudra atten-
; le Resultat des Délibérations de ceux de
:elande sur ce sujet, avant de rien propo-
à la Généralité.
J'espére qu'au cas que Leurs HH. PP.
:nnent la même Résolution, vous serez
rs suffisamment instruits pour conclure &
ner d'abord : car on ne manqueroit pas
prendre ici en mauvaise part, que l'on fît
core quelque nouvelle proposition qui ar-
ât de nouveau la conclusion du Traité.
nsi, s'il survient quelque nouvelle Propo-
on, soit touchant le rang entre la France &
spagne, soit sur quelqu'autre sujet, je crois,
f votre meilleur avis, que vous devez dé-
rer que vous n'avez pas d'Ordres, & qu'il
seroit pas possible d'en avoir de long tems,
ce que Leurs N. & G. P. étans séparées,
n'est point facile de les rassembler dans
te saison-ci; & outre cela, il me semble
: de telles propositions n'ont rien de com-
n avec le Traité dont il s'agit, & qu'on
uroit parler & traiter de ces choses avec
ucoup plus de fruit après le rétablissement
la bonne intelligence.
Je n'ai pas oublié vos recommandations en
eur de Mr. le Major de *Bret*; d'abord
fait en sorte de le mettre à couvert de la
forme dont il étoit menacé; & depuis ce
ns-là, ayant trouvé l'occasion non seulement
le sauver de la Reforme, mais même de le
e monter un degré plus haut, vû l'incli-
ion que la plûpart des Membres avoient
soulager le Lieutenant Colonel *Perpon-*
r Maison-Neuve, dans son malheur, j'ai
 dispo-

difpofé Leurs N. & G. P. à nommer M.
de *Bret* Lieutenant-Colonel du Régime
de *Mombas*, par leur Réfolution du 30.
paffé, que vous trouverez ci-jointe, N.
Je finis celle-ci en vous priant de faire n
complimens à Mrs. van *Gendt* & d'*Hube*
& de me croire, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 8. *Décembre* 1661.

MONSIEUR,

La derniére que j'ai eu l'honneur de v
écrire étoit du 1. de ce mois, j'ai depuis
çû à Paris la votre du 30. avec les Pié
inclufes.

Je ne doute pas que la Régence n'ait
çû, avec ma Lettre du 23. Novembre,
Articles que nous avons ajuftez ici, &
nous avons envoyez le même jour à L
HH. PP., quoi que vous n'en faffiez
mention dans votre Lettre, & qu'il n'en
rien dit dans les avis des Membres fur
Négociations.

Nous attendons avec impatience qu
Réfolution on aura pris fur ces avis d
l'Affemblée de Leurs N. & G. P., & en
te dans la Généralité; d'autant plus qu
bruit court, qu'il y a quelques Négociati
fur le tapis pour unir plus intimemen
Fra

rance & l'Angleterre; quoi que je ne puif-
l'affirmer, cela ne laiffe pas de me faire
upçonner & craindre, que fi nos Négo-
ations ne fe terminent pas bien-tôt, cette
faire, fi elle eft vraye, pouroit lui être
éjudiciable par raport à l'Article de la Pê-
ie. Je vous prie de m'envoyer une Copie
: la Déclaration que Mr. *Downing* a faite
-devant à Leurs HH PP au nom du Roi
n Maître au fujet de la Pêche; car je crains
: ne pouvoir trouver la Copie de fon Mé-
ioire que l'on m'a envoyée alors.

Si les Ordres de Leurs HH. PP font tels,
i'il y ait aparence que nous puiffions en
:nir à la conclufion, je crois qu'il eft du
rvice de l'Etat, que nous reçuffions en mê-
ie tems, ordre ou permiffion de partir d'i-
auffi-tôt après la fignature du Traité, laif-
nt à Mr. *Boreel* le foin des affaires parti-
ıliéres qui ne feront pas terminées, parce
ı'étant fur les lieux pour faire raport de
ut, nous puffions d'autant plus faciliter la
atification; outre que par ce moyen l'on
argnera les grandes dépenfes de l'Ambaf-
ıde, & nous éviterons les propofitions de
lufieurs affaires particuliéres ou publiques
'autres Princes qu'on ne manqueroit pas
e nous faire, & dont on éxigeroit l'éxé-
ution comme les premiers fruits de cette
ouvelle Alliance; car tous ceux qui ont
uelques prétentions ne manqueront pas cet-
e occafion de les faire revivre & de les a-
uyer de la recommandation de cette Cou-
onne auprès de Leurs HH. PP.

Sur tout l'on doit ne rien oublier fur l'Ar-
 ticle

ticle des Préſens, qui eſt beaucoup plus (
ſentiel que je ne l'aurois crû, ſans pluſie
choſes que j'ai vûës & entenduës. Je cr
que le meilleur moyen d'éviter de choqu
les gens ici en leur faiſant des Préſens ſa
en vouloir recevoir, ſeroit de régler ces P
ſens en même tems qu'on nous envoyer
Ordre de conclure ; mais de ne les envo
que lors que nous ſerons de retour, ou
plus, lors que nous ſerons en chemin.

Il m'a encore été dit de bonne part, ai
que je vous l'avois déja marqué dans ma
nultiéme, qu'il pouroit arriver qu'on no
propoſât que Leurs HH. PP. priſſent u
Réſolution ſemblable à celle des Venitie
touchant la Préſéance de la France ſur l'E
pagne: mais j'ai apris qu'il eſt arrivé h
un Courier d'Eſpagne qui a aporté la no
velle, que le Roi d'Eſpagne, pour donner
tisfaction au Roi de France, conſentoit q
ce qui avoit été réglé ſur ce ſujet à Rom
à Veniſe & en dernier lieu en Angleterr
fût pratiqué par tout. Si cela eſt, ſans do
te qu'on ne parlera plus de cette propoſitio
ou du moins il n'y aura point de dificulté
la prévenir, quoi que ſans cela je crois q
la Préſéance de la France ſur l'Eſpagne d
être compriſe au nombre des droits indiſp
tables de cette Couronne. Je m'informe
de ce qui en eſt, comme auſſi d'un bruit q
court, que l'indiſpoſition du Roi d'Eſpag
augmente, & que la ſanté du jeune Prin
eſt trè foible. Je ſuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 14. *Décembre* 1661.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 7. du courant, j'ai çû la votre en date du 8. Mrs. les Etats de Zeeıde s'étant conformez en ſubſtance à ce ie ceux de Hollande avoient réſolu touant vos Négociations, ainſi que vous le urez voir par la Copie ci-jointe, N. 1. es Députez de Leurs HH. PP. pour les afres de France, ont auſſi-tôt pris cette afre en conſidération, & dans leur raport ont opoſé le Projet de Réſolution ci-joint, . 2. que les cinq Provinces qui votent les emiéres ont aprouvé; mais celles d'Overſſel & de Groeningen, remettant la choſe x délibérations de leurs Supérieurs, ont é cauſe que l'on n'a pû prendre une conuſion finale; cependant, on engagea ceux Over-Yſſel à déclarer le lendemain qu'ils arrêteroient pas la concluſion s'ils étoient s ſeuls; & ceux de Groeningen ont envoyé ıx Etats de leur Province qui ſont préſenment aſſemblez, les Avis & Projets, tant : ceux de Hollande, que des Députez de eurs HH. PP. ſur ce ſujet; ſur quoi ils nt reçû réponſe par proviſion, que leſdits tats avoient nommé des Commiſſaires pour

en faire l'éxamen, & qu'on leur envoyer au plûtôt leur Résolution, comme ils s'a tendent à tout moment, on n'a pû leur p suader de donner les mains à la conclusio mais je crois que sur l'avis que je vous do ne de ceci, vous pouvez tout disposer en tendant, sur tout par raport aux tempé mens touchant le Droit de Tonneau.

Quant à l'exception limitée par raport l'Electeur de *Cologne*, & au Prince de *N bourg*, Leurs N. & G. P. croyent que meilleur seroit de ne pas nommer explici ment les Villes de Rhynberg & de Raveste, parce que Leurs HH. PP. prétendent qu' le est de leur dépendance, & qu'Elles y ont même le Droit de Souveraineté.

Vous remarquerez qu'il n'est pas fait mention expresse dans ce Projet de réso tion, de l'omission des Articles XII. & XII, qui parlent de l'admission d'autres Potent dans cette Alliance, ni de la clause réservato proposée par la France, par raport aux Tr tez précédens; ni de la Compagnie de l'hu de Baleine, quoi qu'il en soit parlé dans Projets que l'on vous a envoyez, & d l'avis Provincial de Zeelande: mais vo comprendrez aisément que ces Points & Cl ses ne sont obmis que parce qu'ils se tro vent, ou retranchez, ou couchez selon l' tention de Leurs HH. PP., dans le dern Projet que vous avez envoyé par votre Let du 13. Novembre; en sorte que l'intenti de l'Etat à cet égard, est comprise dans derniére période de ce Projet de résolutio, où vous êtes autorisez à conclure sur tous

Poi

oints non exprimez conformément aux Pro-
jets envoyez ci-devant.

Par raport au Droit de Tonneau, on a trouvé que la supofition du mot *Navires* à la place de ceux *Denrées ou Marchandises*, n'est pas encore une barriére assez forte contre les nouveaux Impôts à venir; ainsi il faut que vous y glissiez quelqu'autre expression plus ample, conformément à l'intention de l'Etat, & sur tout de bien prendre garde qu'il ne reste aucune porte ouverte à de plus grands Impôts sur les Marchandises, soit qu'elles soient chargées dans des Vaisseaux des Sujets de l'Etat, ou des Sujets de Sa Majesté; qu'à l'avenir on ne pût rendre plus onéreux pour les Sujets de la République l'Edit émané touchant le Droit de Tonneau, en faisant quelque nouvel Edit ou Réglement, qui ordonneroit, par éxemple, qu'aucuns Vaisseaux ne seroient tenus pour François, que ceux qui auroient été construits en France, ou dont les Pilotes & les principaux Officiers, ou même une partie des Matelots seroient François & Sujets de Sa Majesté, ou quelqu'autre Article également onéreux pour les Sujets de Leurs HH. P. qu'on ne peut prévoir, ni nommer; comme l'on n'a pû prévoir le Droit de Tonneau lors qu'on s'est contenté des termes *Denrées & Marchandises.*

On n'a pris encore aucune conclusion dans la Généralité sur la Résolution des Etats de Hollande par raport à la Négociation d'Angleterre, dont je vous ai envoyé une Copie. Je vous envoye ci-joint, N. 3. ce que Mr.

l'Envoyé *Downing* a préfenté par écrit au Etats Généraux pour tranquilifer les Suje de la République, par raport à leur Commerce, Navigation & Pêche.

Ce Mr. *Downing* m'a entretenu fort au long ces jours paffez fur ce fujet, & il n'y a pas de raifons qu'il n'ait employées pour me perfuader, que nous ne devions pas ftipuler la Garantie de la France par raport à la Pêche; tout ce qu'il me dit fe réduifoit à ceci, que cet Etat étant une Républiq qui ne chercheroit jamais à empiéter fur l'Angleterre, pouvoit librement continuer fa Pêche fans craindre le moindre trouble; ma qu'ils ne foufriroient jamais que la Franc qui étoit un puiffant Royaume, & une Nation entreprenante, pêchât en repos, pu qu'ils devoient craindre, qu'à la faveur de Pêche, la France ne devint plus abondan en Matelots, qu'elle n'étendît fa Navigation & ne devint ainfi formidable à l'Angleterre ce que les Anglois devoient prévenir felon leurs maximes. Sur quoi il m'entretin de tout ce qu'ils mettent en œuvre pour troubler la Pêche des François, & comment le Rois de France avoient fouvent demandé au Anglois qu'ils laiffaffent pêcher un certai nombre limité de Vaiffeaux, en ajoûtan fouvent que c'étoit pour leur Table; fu quoi les Anglois avoient accordé des Paffeports & Permiffions limitées. D'où il concluoit, que nous devions être affurez, qu dès que cette Garantie feroit conclûë, l République feroit avec la France *de facto* e Guerre avec l'Angleterre, puis que jamai

il

; ne laisseroient les Pêcheurs François en
pos. Quoi que je ne sois pas le seul à qui
a tenu ces discours, & qu'il ait parlé dans
s mêmes termes à plusieurs Députez des
rovinces; cela n'a pas fait la moindre im-
effion sur Leurs HH. PP., qui sont toû-
ours du même sentiment que ci-devant. Peut-
re les Ministres Anglois parlent-ils bien
férenment en France, & qu'ils y forment
es dificultez toutes oposées; mais je crois
u'un Prince aussi ferme ne s'y arrêtera pas,
qu'il achevera l'ouvrage de la Garantie
ec d'autant plus de Résolution.

Je ferai en sorte, qu'en vous envoyant les
rdres, on y joigne la Permission de reve-
r d'abord, & je penserai aux Présens dont
ous m'avez parlé fort à propos. Je finis
lle-ci en vous priant d'en faire part à M.
oreel, puis que vous êtes à présent ensem-
e à Paris; je vous prie aussi de lui faire mes
omplimens, & à Mrs. van *Gendt* & d'*Hu-
rt*; je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 15. Décembre 1661.

MONSIEUR,

J'ai reçû la votre du 7. du courant, de-
uis le départ de ma derniére qui étoit du 8.
iivant.

L 5 J'ai

J'ai tout lieu d'espérer que nous obtie drons une diminution considérable du Dr de Tonneau, & je crois qu'après la concl sion du Traité, nous pourons encore fa une tentative indirecte sur la générosité du R & de faire déchirer, soit après la conclusio soit après l'échange des Ratifications, l'A ticle que nous tâcherons de faire sépa ment sur cette affaire, & il faudra être att tif, soit à présent, soit dans une conjonc re plus favorable, à profiter des occasic de se faire des Amis. Je ne communiq rai à qui que ce soit la Résolution de Le N. & G. P., & je n'oublierai rien pour é cuter ponctuellement ce que Leurs H. PP. résoudront en conformité.

Ce que l'on avoit publié ici, & que vous avois mandé, que le Roi d'Espagne voit donné satisfaction à cette Cour-ci su Préséance, s'est trouvé faux, & l'on m'a suré ce matin que le Gentilhomme qui en aporter la nouvelle n'est pas encore a vé. Nous éxécuterons ce que vous mandez, touchant les propositions qu pouroit nous faire à ce sujet, & j'esp qu'on n'éxigera rien de nous qui parût d sif sur la question; mais si l'on demande les Prérogatives du Rang soient exprim en termes généraux dans le Traité, de me que le Droit de Pêche, je ne vois que nous puissions rien alléguer là contr vec raison; je souhaiterois que vous marquassiez ce que vous en pensez. C'est de *Lionne* qui en a parlé à Mr. de *Wicq fort*, lui faisant entendre, que lors de la c

clu

:lufion du Traité on éxigeroit de Leurs HH. ?P. qu'Elles fe déclaraffent fur ce Point. 'e fuis de plus en plus d'opinion, que dès Jue l'on fera en état de figner, il ne faut pas aiffer un feul moment d'intervale, puis qu'on ›ouroit s'en fervir mal à propos pour propo- èr quelqu'autre affaire, ce que nous tâche- ons de détourner autant que nous pourons.

Le Frére du Lieutenant *Buillau*, que vous :onnoiffez, comme je crois, m'a prié de ui procurer votre Protection en cas que fon Capitaine, qui eft fort mal vint à mourir. ,es longs fervices & le mérite parlent pour ui, auffi-bien que la recommandation d'un es Commis de Mr. le Comte de *Brienne*. Vous favez que nous avons à ce Comte tou- es les obligations que l'on peut avoir à un Miniftre étranger, & fon Excellence m'a re- ommandé les intérêts de cet homme dès a- ant la Réfolution de Leurs N. & G. P. ontre les recommandations étrangéres.

J'ai apris avec plaifir que Mr. de *Bret* ait éüffi dans fes affaires, nous ne manquerons as de faire en forte que Mademoifelle foit nformée de l'attention de Leurs N. & G. '. pour fa recommandation. En mon par- iculier je fuis très fenfible à celle que vous vez bien voulu avoir pour ma priére. Je erai toûjours, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 22. Décembre 1661.

MONSIEUR,

Je me suis donné l'honneur de vous écr
re le 15. de ce mois, & j'ai reçû depuis l
votre du 14. avec les annéxes, que j'ai com
muniquées sur le champ à Mr. l'Ambassadeu
Boreel.

Nous avons parlé à Mr. le Comte c
Brienne conformément au contenu du Pro
jet de Résolution de Leurs HH. PP. du 1
de ce mois, & nous l'avons prié de dispo
ser les choses de maniére, qu'aussi tôt
réception des Ordres que nous attendons
nous puissions conclure sans plus de délais
& qu'à tout hazard on mît la derniére main
de la part de Sa Majesté, aux quatre Poin
de diminution du Droit de Tonneau, au ca
néanmoins qu'il fût entiérement impossibl
d'en obtenir l'entiére abolition. Ce Seigneu
s'est chargé de chercher dès demain l'occa
sion d'informer Sa Majesté de tout ce qu
nous lui avons dit, & il nous a témoign
l'envie qu'il avoit de seconder les bonnes in
tentions de Leurs HH. PP. Il nous a mêm
offert de nous procurer une Conférence a
vec Mrs. les Commissaires, afin de tout a
juster; mais Mrs. mes Colégues ont fai
dif

ificulté de pouffer les chofes fi loin fans des
)rdres précis; ainfi jufqu'à ce que nous les
yons reçûs nous ne pourons faire autre cho-
e que de difpofer les chofes dans nos vifites
articuliéres. Nous ne nous endormirons
as, & nous aurons foin de faire valoir, par
aport à la Pêche, les difcours de Mr. *Dow-
ing*.

Mr. le Prince de *Turenne* nous a rendu
ifite il y a trois jours, & nous a affuré de
ouveau, que le Roi & ceux de fon Con-
eil, étoient fincérement difpofez à conclure
vec nous; fon Alteffe, Mr. le *Tellier*, &
Ar. *Colbert*, ont ordre de Sa Majefté de
reffer un avis fur la diminution que l'on
ouroit accorder à Leurs HH. PP. fur le
)roit de Tonneau; ce qui nous a donné
ccafion de lui aporter toutes les raifons qui
ervent à apuyer chacun des Points de dimi-
ution que nous avons propofez, & de lui
ecommander très férieufement toute cette
ffaire. On nous donne de bonnes paroles,
: l'on nous fait entendre, qu'après la con-
lufion du Traité, il fe rencontrera bien-
ôt quelqu'occafion favorable d'obtenir l'en-
ére abolition de ce Droit.

Les affaires du P. d. O., dont Mr. de Z.
ft chargé, font toûjours dans la même fi-
uation, & ceux qui le favorifent & qui con-
oiffent la carte du Païs, lui confeillent de
emporifer. Je fuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministr
Extraordinaire.

A la Haye le 28. *Décembre* 1661.

MONSIEUR,

J'ai manqué à vous écrire par la derniè Poste, parce que j'ai été quelques jours a sent de la Haye, outre que je n'avois rien vous mander depuis mes Dépêches du 1 Je me flate qu'aussi-tôt que vous aurez re la Résolution de Leurs HH. PP. du 22. ce mois, vous aurez pû conduire vos Nég ciations à la conclusion qu'on souhaite c puis si long tems; & au cas qu'il y manqu encore quelque chose à la réception de cel ci, je ne doute pas que vous n'aportiez to vos soins pour y mettre une fin.

J'ai reçû en leur tems vos deux derniére l'une du 15. & l'autre du 22. de ce mo Avant mon départ j'avois remis votre L tre du 8., où vous me parlez des Préfen entre les mains des Députez ordinaires Hollande en l'Assemblée de Leurs HH. PP mais à mon retour j'ai trouvé que Mrs. l Conseillers-Députez qui étoient présens lo qu'on prit la Resolution du 22., firent dif culté de faire proposer l'affaire de Préfen sans en avoir des Ordres exprès de Leurs N & G.P. J'ai donné ordre qu'on recherchât qui s'étoit passé en pareille occasion, & lo

qu

ue j'en ferai instruit je mettrai la chose sur
: tapis, s'il se trouve qu'on a pris des Réso-
ıtions sur pareilles affaires sans un Ordre par-
culier de Leurs N. & G. P.

J'espére & j'ose même ne pas douter qu'on
e vous fera plus de nouvelles propositions de
ı part de la France, soit par raport à la
ispute sur le Rang, soit par raport à toute
utre affaire, puis que raisonnablement cela
uroit dû se faire avant que vous demandas-
ez vos derniers Ordres: mais si cela arri-
oit, contre toute attente, ou qu'on ne pût
ı dissuader le Roi, il me semble qu'il vau-
roit mieux comprendre le Droit ou la Pré-
ɔgative du Rang sous les Droits à garantir,
nsi que celui de la Pêche, sans néanmoins
en décider de part ou d'autre, que d'aban-
onner le Traité sans le conclure; car je crois
u'il n'est pas du tout à propos que vous é-
riviez encore ici pour de nouveaux Ordres,
uis que cela ne manqueroit pas d'irriter les
sprits, causer de la défiance, & peut-être
nême renverser tout l'ouvrage de vos Né-
ociations; car il y a des Membres à qui cet-
e étroite obligation d'en venir à une rupture
oule encore dans la tête.

Je vous envoye ci-joint une Résolution de
Leurs HH. PP. sur les Négociations d'An-
gleterre, & quelques propositions importan-
es que l'Ambassadeur d'Espagne a faites à la
Généralité le 16. de ce mois.

On a réglé avant-hier par le menu avec
cet Ambassadeur, le partage des terres d'ou-
re-Meuse, & on en a signé le Traité dans
es formes de part & d'autre.

Je

Je ne manquerai pas de faire attention
votre recommandation en faveur du frér
de Mr. *Buillau*, Lieutenant de la Comp
gnie du Capitaine *Marienbordes*; mais le
Capitaines Réformez y aporteront un gran
obstacle.

Mr. *Nieupoort* m'a très instamment r
commandé l'affaire du Sr. Jean *Pedy* Ma
chand à Rotterdam, touchant certaine G
liote nommée le Monde renversé, Capitai
Jean Adriansz *Halsge*, arrêté l'année pass
1660. à St. Valery sur la Somme, par l
Intéressez à la Compagnie de l'huile de B
leine & du Sr. Jacob-Janse de *Jonge* & s
Associez Freteurs & Propriétaires des Bâ
mens l'Ange Gabriel & l'Espérance, Capitai
Huygh-Davids & Jean-Willemsz de *Zeeu*
arrêtez par les mêmes Interessez à Crotoy s
la Somme, au commencement de la mêr
année 1660. je connois ce Jean *Pedy*, &
sais que c'est un bon Patriote; ainsi je vo
prie d'aider ces Personnes autant qu'il dépe
dra de vous. Vous aprendrez la situation
leurs affaires par les Lettres de Recomma
dation de Leurs HH. PP., & par les Int
ressez mêmes, ou ceux qui en sont charge
Je suis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 5. Janvier 1662.

[M]ONSIEUR,

[D]epuis ma derniére qui étoit du 22. du [...]é, j'ai reçû la votre en date du 28. du [mê]me mois.

[N]ous ferons tout ce qui dépend de nous [pou]r terminer ici les affaires fans aucun dé[lai] & je fuis perfuadé que nos derniers Or[dres] feront fufifans fans qu'aucun incident [nou]s oblige d'en demander de nouveaux. Je [pour]rai écrire avec plus de certitude ce qui en [sera] à la fin de la Conférence que nous au[ron]s cet après-midi avec les Commiffaires [de S]a Majefté.

[E]n attendant, il feroit bon que l'on fe hâ[tât] de copier les Traitez que l'on doit pro[duir]e felon le contenu du Traité, & qui doi[ven]t être compris dans la Garantie; mais fi [nou]s ne les avons pas à tems, nous ne di[ffére]rons pas pour cela la conclufion & la [sign]ature du Traité, puis qu'on poura ftipu[ler] qu'ils feront produits avant la Ratifica[tion].

[J]e crois que ce que vous m'avez mandé [du] difcours de Mr. *Downing*, fera ici un [bon] effet par raport aux affaires des Anglois: [plu]s de nos Commiffaires m'ont affuré dans des

des vifites particuliéres, qu'ils font ici to
forte d'ofres pour contenter le Roi fur
Article.

Il femble qu'on ne parle plus de l'aff
de la Préféance depuis les derniéres nou
les que l'on a reçûës de Madrid: mais
de *Lionne* m'a encore parlé du Droit du
villon que nous avons toûjours traité a
beaucoup de ménagement, & moi en p
culier dans cette occafion: mais lors q
a toute forte de Droits fur Mer & fur Te
on ne peut guére refufer une fpécifica
qui ne décide un Droit douteux: je crois
c'eft fur cette maxime qu'il faut traiter d
Droit plûtôt que d'ufer de delais dans
affaire que la Regence voudroit voir conc
cependant, nous n'oublierons rien de to
que vous nous marquez, ou que nous
rons imaginer pour terminer avec ce qu
déja réglé tout ce où Leurs HH. PP. n
fait aucun changement.

Lors qu'on aura vû ce que l'on a co
me de faire par raport aux Préfens, il fa
en régler l'augmentation non par la pro
tion Arithmétique, mais par la Géometri
c'eft à dire fur les circonftances du tems;
on eft accoûtumé à préfent de donne
beaucoup plus qu'autre-fois, & à recevo
même, fur tout à la Cour.

Dans nos vifites particuliéres, nous a
trouvé plufieurs Perfonnes beaucoup
dificiles que ci-devant fur le Point des
péramens par raport au Droit de Tonn
foit que l'état de nos Négociations en
gleterre en foient la caufe, foit que

›it informé que nous sommes autorisez à :êter la main avec plus de facilité que ci-de-ant à la conclusion de cet Article, ou peut-:re que ceux qui nous avoient donné de si elles espérances, avoient trop présumé des onnes dispositions de Sa Majesté.

Je vous avouë que si le jeune Prince d'Es-agne est d'une si foible & si douteuse com-léxion qu'on le publie ici, j'aurois de la eine à déterminer ce que nous devons fai-:, ou ne pas faire; mais je trouve, avec ous, que les Propositions de l'Ambassadeur Espagne sont très considérables. Je vous ie que ceci soit dit entre nous. Je suis, c.

P. S. On ne nous a rien proposé de nou-eau dans notre Conférence, on a écouté ec beaucoup de patience les raisons dont ous avons apuyé nos Propositions, il pa-îit même qu'elles ont fait quelqu'impres-on. On nous a prié de les délivrer par é-it, afin d'avoir sur cela la résolution de a Majesté au commencement de la semai-: prochaine.

A

A Mr. C. van Beuningen, Ministre Extraordinaire.

A la Haye le 11. *Janvier* 1662.

MONSIEUR,

Ayant été incommodé, j'ai laissé passer derniére Poste sans vous écrire, outre ce je n'avois rien d'important à vous mand J'ai reçû la votre du 5. en son tems, & j' tends par la premiere Poste l'avis de la cc clusion du Traité.

Leurs HH. PP. ont nommé hier des Co missaires pour éxaminer les Traitez qu' veut faire garantir par la France; je presse ce travail & je vous envoyerai d'abord qu'on aura fait copier.

Je ne crois pas qu'on puisse prendre Résolution par raport aux Présens avant q Leurs N. & G. P. se soient rassemblées, tout puis que vous êtes d'avis qu'on doit augmenter suivant les circonstances & l'usa du tems.

N'ayant autre chose à vous mander que que l'on vous envoye de la part de Le HH. PP., je finirai celle-ci en vous pri de me croire, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 11. Janvier 1662.

MONSIEUR,

La derniére que je me fuis donné l'honur de vous écrire étoit du 5. de ce mois; puis ce tems-là je n'ai reçû aucune de vos épêches.

Nous avons eu de grandes conteftations ec Mrs. nos Commiffaires, tant dans no- Conférence que dans des vifites particures fur l'inferrion du mot de *Pêche*, d'aut qu'ils foûtenoient que nous devions us contenter des termes généraux du quaéme Article; & que de notre côté nous itenions que cétte fpécification étoit néfaire pour prévenir des difputes femblables celles que l'on avoit déja euës. Le reffort i les fait agir eft l'envie de ménager les iglois; mais nous difons, & l'on en connt avec nous, que c'eft inutilement que giffant d'un Ligue générale, on cherche terme qui puiffe en même tems affurer urs HH. PP. que la Pêche eft comprife is le Traité, & faire croire aux Anglois 'elle n'y eft pas comprife; qu'il n'étoit pas ceffaire d'avoir recours à l'artifice lors 'on n'en tiroit aucun avantage, & que le i moyen de fortir d'affaire à cet égard étoit

étoit d'exprimer naturellement & simplemen
sa pensée: Que les intérêts communs le de
mandoient, & qu'il y avoit plusieurs raison
qui démontroient que les Anglois n'en a
voient aucune de s'en formaliser, & que l
Roi en avoit de très fortes pour ne pas s'e
embarasser. Il y a plusieurs de nos Com
missaires que nos raisons ont persuadez,
il nous faut attendre quelle impression ell
feront sur l'Esprit du Roi. On ne nous
point parlé du Pavillon dans la Conférenc
mais dans toutes nos visites particuliéres,
n'y a rien que nous ne fissions pour ne poi
mettre cet Article en Négociation; cepe
dant, je crains qu'on ne nous le propos
& alors je ne sais comment nous pourc
l'éviter; sur tout dès que nous resterons f
mes sur l'expression du mot de Pêche. Il
bien vrai que nous pouvons répondre q
c'est s'y prendre trop tard, que la Pêche d
être nommée comme le Commerce & la N
vigation, qu'on doit se garantir mutuel
ment tous ces Droits sans qu'il soit nécess
re de les spécifier tous, & faire en ceci be
coup de bruit sans y trouver le moindre
vantage; mais tout cela n'est pas sufis t
pour détruire les raisons qu'on y oposera.

On ne s'est exprimé qu'en termes gé
raux sur le Droit de Tonneau, & nous n
pouvons rien conclore de certain.

On a beaucoup parlé du Traité conclû i
avec l'Ambassadeur de Suède; mais j'ai a s
de bonne part qu'il ne contient autre ch e
qu'une Garantie de la Paix d'Allemagne, e
une Ligue défensive, avec la condition de
a

Nation Suédoise jouïra dans ce Royaume
mêmes avantages pour le Commerce &
Navigation, qui sont ou seront accordez
:Habitans des Provinces-Unies. Je suis,

P. S. Le Comte d'*Hont* n'a pû encore ob-
ir Audience du Roi, c'est la Reine d'An-
terre qui lui rend ce mauvais office, &
e dit publiquement que le Roi d'Angleter-
'a priée de faire en sorte que ce Comte ne
: pas reçû ici à la Cour, & qu'il lui a é-
que c'étoit par surprise qu'il avoit obte-
Audience de Sa Majesté Britannique.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 19. Janvier 1662.

MONSIEUR,

e profite de l'occasion du départ de Mr.
at pour vous écrire avec sûreté & sur le
mp, une affaire qui pouvoit devenir inu-
par les delais & qui demande du sécret.
us aurez remarqué sans doute dans tou-
nos Dépêches, sur quel fondement & sur
l pied on a traité ici avec nous jusqu'à
sent, sur le Droit de Tonneau, par quels
mins on nous a enfin engagez à propo-
une diminution pour sortir d'affaire. On
fait pas encore quel en sera le Résultat,
d'au-

d'autant que la maladie de Mr. le Chan-
lier eſt cauſe que l'on n'a pas encore fait
port au Roi de notre derniére Conféren
& que nous ne pouvons eſpérer que ce
Mr. le Comte de *Brienne* nous a prom
ſavoir, qu'on feroit demain ce Raport
étoit poſſible. Cependant, on ne nous p
qu'en termes généraux ſur leſquels il n'
pas de fond à faire, & en tous cas, il eſt
ſez probable que nous n'obtiendrons pas
ce que nous avons demandé. Or voic
raiſon pour laquelle je vous écris ceci. D
Marchands de la Meuſe, qui ont ici hab
de nous ont informé, qu'il y a ici des
ſonnes qui ofrent de faire que le Droi
Tonneau ſoit aboli par raport à tous les V
ſeaux qui viendront de dehors dans ce
yaume, ou qui en ſortent: ils s'enga
d'éxécuter cette promeſſe par le moyen
ceux qui les employent, pourvû que les A
baſſadeurs de Leurs HH PP. vouluſſent
promettre une récompenſe de * cent
quante mille livres. Cette affaire m'a
propoſée en ſecret, & pour la faire go
& juſtifier en même tems, ce que l'on
met, on ne demande des Ambaſſadeurs q
ne promeſſe ſignée de leur main, & au
teur de laquelle les cent cinquante mill
vres promiſes ſeront payées dès que la
meſſe ſera éxécutée & non auparavant
ſorte qu'on ne donnera la récompenſe q
près que le ſervice promis aura été effect

* Cent cinquante mille livres de France faiſoient
cent ving-cinq mille florins de Hollande.

ent rendu. On ajoûtoit que ceux qui pro-
soient cela sont intéressez pour soixante
lle livres dans le Droit de Tonneau, sur
uel ils avoient des assignations pour cette
nme, qu'ils seroient obligez de donner
quante mille livres à un Seigneur de dis-
ction, & quelques petites sommes à quel-
'autre pour faire réüssir la chose: que de
ns en tems ils nous rendrons compte, ou
'Ambassadeur ordinaire de Leurs HH.PP.,
progrès qu'ils feront jusqu'à-ce qu'ils
ent entiérement obtenu l'abolition. Je
r ai parlé de l'abolition totale de ce Droit;
is ils me répondirent qu'ils ne pouvoient
n promettre pour l'abolition du Droit qui
léve sur les Vaisseaux qui vont d'un Port
'autre; & qu'on ne doit pas proposer la
indre diminution dans la récompense
ils demandent. Qu'au cas qu'on refuse
ofres, ceux qui les font, travailleront,
nme ils s'en flatent, avec succès, pour
e continuer le Droit de Tonneau. Il me
ble qu'en cela on ne peut payer qu'en
vice rendu, & cela encore après que tous
autres moyens de réüssir dans cette affai-
font devenus inutiles. Je crois que l'on
roit stipuler un certain terme au bout du-
l on devroit voir l'effet de cette promes-
cependant, je ne sai pas si ces gens-là y
idroient consentir. En tout cas il n'y a
une proportion entre cent cinquante mil-
livres & un Impôt qui rend tous les ans
is fois autant & même davantage à la char-
des Bâtimens des Provinces-Unies. Ainsi,
crû qu'il étoit de mon devoir de vous

mander ceci afin que vous viſſiez ſi l'on pe nous envoyer quelques Ordres ſur cela av le ſecret que demande une choſe de cet nature. On demande que nous rendions u réponſe poſitive avant huit ou dix jour parce qu'on ne peut diférer plus long ter à donner un avis pour ou contre nous, qu n'y a que cette récompenſe qui puiſſe no tirer d'affaire, puis qu'autrement ils ſerc obligez de voter pour la continuation Droit de Tonneau. Je ne ſai ce qui en e & ſi c'eſt une hiſtoire faite à plaiſir ou nc mais nous ſaurons peut-être avant huit jou ſi, ſans cet expédient, nous pourons ob nir ce qu'on nous propoſe, quoi qu'il n'y pas lieu de beaucoup eſpérer, puis que propoſitions mêmes ſont inférieures à ce qu' nous promet. Si, dans le tems marqué ne s'enſuit rien d'eſſentiel, les inſtances l'on aura faites de ce côté-là contre le Dı de Tonneau lui porteront toûjours quelq coups, & nous ne ferons obligez à rien. me ſemble que Mrs. les Ambaſſadeurs c ſentiront volontiers à donner cette prom ſignée de leur main, pourvû que Meſſie d'Amſterdam leurs répondiſſent de l'ind nité, ſur le revers que l'Etat leur en don ra. Je confie cette affaire à votre ſage & crette direction, & ſuis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 19. *Janvier* 1662.

MONSIEUR,

Mrs. les Ambaffadeurs mes Colégues ont ouvé bon que je vous écriviffe ce matin r une affaire qui demande le fecret; c'eft urquoi j'ai remis cette Lettre à Mr *Buat*, ii a bien voulu s'en charger, afin qu'elle us fût renduë en fûreté & en diligence, is qu'il a pris la Pofte.

Je ne fai fi Monfieur d'*Eftrades*, qu'on voye à la place de Mr. de *Thou* fera fort réable à Leurs HH. PP. On a publié ci-vant, à fon defavantage, qu'il avoit part ns quelques Vaiffeaux armez en courfe fur Vaiffeaux des Sujets de Leurs HH. PP, qui aura fans doute laiffé dans les efprits elqu'impreffion contre lui; & il fera d'au-it moins bien venu en Hollande qu'il a qu'il demanderoit le payement des arrérages fes gages depuis qu'il eft au fervice de ance, & qu'il feroit en forte de faire don-r fa Charge à un de fes fils. Je ne fai pas rtainement ce qui en eft; mais j'ai crû 'il étoit de mon devoir de vous mander que l'on m'a affuré. Au refte, il nous toûjours parlé ici comme très affectionné ur la République, & pour nos affaires,

& dans l'occaſion il a tâché de nous perſu
der qu'il avoit conſeillé au Roi l'abolitio
du Droit de Tonneau.

Nous ſommes très mortifiez qu'on no
remette de jour à autre, & les affaires
Leurs Hautes Puiſſances, ainſi que cela a
rive de tems en tems. On preſſe extraordinai
ment le départ de Mr. d'*Eſtrades*, malgré
maladie de ſon Epouſe qui eſt très mal,
une fiévre quarte dont il eſt incommodé,
qui fait croire qu'il doit être chargé de qu
qu'affaire importante, qui a raport à n
Négociations, qui aparenment ne traîne
en longueur que parce que l'on atend le ſu
cès de ſa Commiſſion. Mais on nous a
formé ſous main, depuis quelques jou
que l'on ne preſſe tant ſon départ qu'a
qu'il ſoit à Londres en même tems que M
de *Gamarra*, & avoir l'œil ſur ce qu'il p
roit y faire de la part du Roi d'Eſpagne p
changer les diſpoſitions que l'on avoit fa
par raport à l'entrepriſe de Mr. de *Vattev*
Mr. de *Lionne* nous a aſſuré aujourd'h
que l'on n'a envoyé en Angleterre aucun
dre qui pût retarder nos Négociations,
que nous pouvions en aſſurer Leurs H
PP.

La Perſonne de diſtinction dont il eſt
lé dans la Lettre que je vous ai écrite
Mr. *Buat*, eſt Mr. le Duc de *Vendôme*;
ſuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniftre Extraordinaire.

A la Haye le 25. Janvier 1662.

MONSIEUR,

La derniére que je vous ai écrite étoit du 11. de ce mois; je ne vous ai pas écrit depuis, tant parce qu'il ne fe paffe rien ici qui mérite que je vous le mande, jufqu'à ce que l'on fache quelle fera la derniére réfolution du Roi fur vos Négociations, que parce que j'ai été quelques jours à Dort pour conclure le mariage de la fille de ma fœur aînée, qui fe mariera le 7. de Février, en forte que je ferai encore obligé alors de me rendre-là pour quelques jours.

J'ai reçû en leur tems vos trois Lettres; l'une du 11. & les deux autres du 19. de ce mois.

L'affaire du Pavillon, dont vous me parlez dans votre Lettre du 11. eft très délicate, & d'une nature bien diférente de celle du Rang dont vous m'aviez écrit quelque chofe ci-devant. Je ne fais fi les François ont à cet égard quelque prétention ou Droit fur les Anglois, ni quel peut-être ce Droit. Quant à Leurs HH. PP. leur Droit eft indifputable à cet égard; ainfi il n'y auroit en cela aucune réciprocation, ce qui fe trouve cependant dans l'Article de la Pê-

che. Si cette affaire du Pavillon étoit portée publiquement dans quelque Conférence, & qu'il fût impoſſible de l'éviter, j vous laiſſe à penſer s'il ne feroit pas à propos de demander aux Commiſſaires François une Déclaration par écrit du Droi que le Roi prétend avoir à cet égard; i paroît que ce feroit, que ni ſes Vaiſſeaux ni ceux de ſes Sujets ne fuſſent pas obligez de baiſſer le Pavillon devant celui de Anglois, ni les Anglois auſſi devant le ſien auquel cas il y auroit de l'égalité; ou que le Vaiſſeaux Anglois amenaſſent le Pavillo devant le Pavillon François, comme la Franc a toûjours prétendu le *Pré* des Anglois ex cepté dans les rencontres ſur Mer, ou qu l'on fît une diſtinction entre Vaiſſeaux d la Couronne & Vaiſſeaux des particuliers entre une Flotte & un Vaiſſeau, ou quelques Vaiſſeaux de guerre, ou autres particularitez ſemblables. Je m'imagine qu'il feront ſcrupule de déclarer clairement leu Droit, encore moins de le mettre par écrit au lieu que le Droit de notre Républiqu & de ſes Habitans, de pêcher librement e pleine Mer eſt clair & peut être propoſé & ſoûtenu ſans ſcrupule.

J'ai communiqué à Mrs. les Conſeiller Députez le contenu de votre Lettre du 19 où vous me marquez les ofres que l'o vous a faites de faire abolir en partie l Droit de Tonneau, moyennant une déclaration, ainſi que vous me le marquez: ayant délibéré ſur ce Point, ils ont jugé qu'il n'étoit pas à propos d'accepter ces of-

offres, parce que la plus grande charge de ce Droit de Tonneau tombe fur le transport d'un Port de France à l'autre, que lors qu'il faudra empêcher la diverfion dans la Navigation de cet Etat, en mettant quelques Impôts fur les Vaiffeaux François dans d'autres Païs, on trouvera affez d'expédiens; qu'il pouroit arriver que par ce moyen propofé on parviendroit à voir l'abolition de ce Droit pour quelque tems; mais que cette récompenfe réveillant l'apétit il pouroit auffi arriver qu'on le rétabliroit bien-tôt après pour atraper encore quelque morceau femblable; qu'ainfi, fi ceux qui faifoient ces offres vouloient promettre que ce Droit feroit entiérement aboli & donner des affurances qu'il ne feroit pas rétabli; comme, par éxemple, une bonne caution ici en Hollande de rembourfer en ce cas-là ce qu'ils auroient reçû, alors on poura prendre leurs ofres en confidération.

Je n'ai rien autre chofe à vous mander; ainfi, après vous avoir prié de faire mes conplimens à Mrs. van *Gendt*, d'*Hubert* & *Boreel*, & vous avoir envoyé les derniers avis que nous avons eus d'Angleterre, je finirai en vous affurant que je fuis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 26. *Janvier* 1662.

MONSIEUR,

Mr. de *Marimbordes*, Capitaine d'une Con pagnie d'Infanterie dans le Régiment de M d'*Haulterive*, sur la Répartition de Holland est mort depuis peu; & Mr. *Buillau*, qui été long tems Lieutenant de cette Comp: gnie vacante, espére que Leurs N. & G. l lui feront la grace de la lui accorder, ta en faveur de ses services militaires, que tro de ses fréres & lui ont rendu à l'Etat ave autant de fidélité que d'éxactitude, penda plus de 25. ans, que parce que ledit Lieut nant est devenu avec le tems, de simple So dat de cette Compagnie, Enseigne, & d'En seigne Lieutenant, & qu'il y a 10. à 12. an qu'il conduit & commande cette Compagni en Chef, tant à cause de la maladie de so Capitaine *Marimbordes* qui étoit retombé e enfance, que parce qu'il avoit quité pou cette raison la garnison de Mastricht pour s retirer à Utrecht, en sorte que ce Lieutenan a été seul chargé du soin de cette Compagni pendant tant d'années.

Toutes ces raisons qui méritent attention, nous ont engagé à vous écrire celle-ci à la priére de Mr. *Buillau*, l'un des premiers

Com-

ommis de Mr. le Comte de *Brienne*, & ére de ce Lieutenant, qui, lui-même a ıssi porté les armes ci-devant au service de Etat. Nous vous prions d'apuyer notre commandation dans l'Assemblée de Leurs . & G. P., en sorte que ce Lieutenant ɔtienne par ce moyen la récompense de ses ings services.

Nous serons par-là en droit de prétendre ceux qui y prennent intérêt, qu'ils nous ndent à leur tour quelque service dans nos légociations pour le bien & l'avantage des ıjets de Leurs N. & G. P. vous nous faons & vous prions de nous croire, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 26. Janvier 1662.

MONSIEUR,

Nos Colégues & chacun de nous en partiulier, sommes entiérement persuadez des ıvorables intentions, & de l'afection toute articuliére de Mrs. les Comtes de *Brienne* 'ére & Fils, dont ils ont donné des preuves epuis quelques années, & encore dans la onjoncture présente, pour les intérêts de Leurs HH. PP. & de leurs Sujets; en partiulier ils ont contribué autant qu'ils ont pû ı l'avancement des affaires qui ont relation ı la Négociation presente du Traité d'Al-

 iance.

liance. C'eſt ce dont nous vous prions d'ê tre autant perſuadez que nous-mêmes.

Ces deux Seigneurs nous ont recomman dé dans les termes les plus forts & les plu engageans l'avancement de Mr. le Lieute nant *Buillau*, en nous déclarant qu'ils rega deront cette faveur comme s'ils l'avoient re çûë eux-mêmes, c'eſt pourquoi nous avon jugé néceſſaire & même utile de joindre ce te Lettre à la précédente. Nous laiſſons votre prudence à réfléchir ſur le poids d cette recommandation, & nous nous perſu dons que vous en ferez uſage pour faire e ſorte que ce Lieutenant obtienne la Comp gnie vacante.

Nous ne doutons pas que ce ne ſoit u moyen d'obliger ces Comtes & de les eng ger à redoubler leurs bons offices en fave de l'Etat. Nous nous en remettons ſur ce à votre condeſcendance ordinaire, & no vous prions de nous croire, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 26. Janvier 1662.

MONSIEUR,

Je ne puis vous exprimer le chagrin & mécontentement que mes Colégues & m avons, de ne pouvoir mettre l'Alliance q nous traitons en état d'être conclûë, apr

q

que Leurs HH. PP. y ont tant contribué de leur part, en se relâchant sur plusieurs Articles, sans demander de nouveaux Ordres, de nous contenter de termes généraux par raport à la Garantie des Droits de l'une & de l'autre, puis que le Roi ne veut pas se résoudre à contenter Leurs HH. PP. en exprimant le mot de *Pêche*. Nous nous étions imaginez qu'on ne nous refuseroit pas cela à la fin, nous l'espérions même, puis que la raison est pour nous, en le demandant, & qu'on nous avoit assurez que le Roi ne demandoit pas mieux que de conclûre le Traité; & que d'un autre côté Leurs HH. PP. avoient été au devant de tout ce que Sa Majesté pouvoit exiger sur d'autres Points: c'est ce qui nous faisoit croire qu'on auroit facilement passé ici sur les dificultez que l'on trouve ou qu'on se fait par raport à cet Article, pour ne pas chagriner un Etat avec lequel on veut contracter une si étroite Alliance. Pour moi j'y trouvois d'autant plus d'aparence, que depuis six mois dans toutes les Conférences que nous avons tenuës, & dans toutes les visites que nous avons renduës à nos Commissaires, nous leur avons mille fois répété que nous supposions toûjours qu'on ne feroit pas de dificulté sur le mot *Pêche*, lors qu'il ne resteroit autre chose à régler, pour conclure entiérement le Traité, puis que nous ne demanderions plus d'Ordre à cet égard, & que nous n'avions aucune raison de croire qu'on nous en voulût envoyer; jamais on ne nous a contredit lors que nous nous sommes exprimez ainsi, à moins qu'on ne voulût

prétendre que c'étoit nous contredire que d
nous répondre, qu'ils ne pouvoient nous di
re que ce que Sa Majesté avoit déclaré su
cet Article. Outre cela nous avons toû
jours soûtenu, & autant qu'il nous l'a paru
on est tombé d'accord avec nous, qu'il étoi
évident que Leurs HH. PP. ne pouvoien
convenir d'une Ligue défensive & d'une Ga
rantie générale, sans y comprendre le Droi
de la Pêche. C'est ce qu'on ne nous disput
pas même à présent, tout le diférent consist
en ce que nous demandons que le mot soi
nommément exprimé, & que le Roi ne veu
employer d'autres termes que les mots géné
raux, *autres Droits par mer & par terre.* Nou
alléguons en notre faveur, qu'il faut s'expli
quer clairement sur un Point de cette impor
tance; qu'on ne détermine pas dans le Trai
té jusqu'où s'étendent ces Droits à garantir
& qu'il n'y a pas d'Etat, encore moins u
aussi puissant Roi, qui pût soufrir que d'au
tres Nations se mêlassent de se rendre ga
rantes de quelque Droit qui lui apartien
droit; que c'étoit en vain qu'on alléguoi
l'Angleterre, non seulement, puis qu'il n'e
étoit point parlé dans tout le Traité, & qu'o
n'y exprimoit ni des prétentions, ni des Droit
que les Anglois pussent disputer; mais aussi,
puis qu'on ne peut mettre Leurs Hautes
Puissances en repos à l'abri des expressions
générales à moins qu'elles ne soient pro-
pres à faire comprendre aux Anglois que
l'intention du Roi est de comprendre la
Pêche sous ces termes, ce qui seroit fort
inutile, pour ne pas dire peu convenable,
puis

puis que ce feroit faire entendre qu'on a voulu furprendre, ou Leurs HH. PP., ou le Roi d'Angleterre: que nous nous contenterons d'exprimer la chofe dans un Article fecret, que fi l'on nous objecte, comme on le fait effectivement, qu'il n'y a point de fecret chez nous, nous répondons que nous ne pouvons affurer à Leurs HH. PP., que ces termes généraux renferment la Pêche, dès qu'ils peuvent laiffer les Anglois dans l'opinion qu'ils ne la renferment pas: Que cette prétenduë complaifance pour les Anglois eft mal fondée, & qu'il y a mille raifons pour la détruire, qui peuvent facilement faire comprendre que ceux qui préfentement refufent un mot, pour s'exprimer clairement fur une chofe qui concerne les intérêts communs, pouroient d'autant plus refufer dans la fuite ce qu'éxigeroit d'eux la Garantie mutuelle; que ceux qui s'imaginent que, lors qu'on auroit admis ces termes généraux, on pouroit faire croire en Angleterre, que cette Couronne-ci n'eft pas obligée à maintenir la Pêche, pour je ne fai quelles confidérations incompréhenfibles, feroient capables tout de même de le foûtenir & de vouloir le faire croire à Leurs HH. PP., pour ne pas rompre avec un Royaume que l'on ménage à préfent avec tant de délicateffe, en facrifiant même fes propres intérêts; Que nous ne favons que penfer de toute l'Alliance, puis que Leurs HH. PP. ne peuvent obtenir, par tant de condefcendances, qu'on paffe par deffus cette confidération pour

 l'An-

l'Angleterre ; en un mot, que nous n'a vons pas ordre de rien céder davantage & que nous ne croyons pas en pouvoir ob tenir ; & qu'il eſt fort deſagréable pou Leurs HH. PP., que tant de delais ſe ter minent à un pareil refus, qui non ſeule ment rend tant de peines inutiles, mais mê me qui pouroit inſpirer du dégoût pour tou le reſte ; puis qu'on peut aiſément ſe perſua der que cette Couronne n'a guere à cœu les Intérêts de Leurs HH. PP. Car lors qu'i s'agit d'une Alliance auſſi conſidérable, i ſemble que l'on fait paroître juſqu'où v l'affection & les bonnes diſpoſitions qui ſon néceſſaires pour lui donner toute ſa force Que ce refus fera d'autant plus d'impreſſio ſur les eſprits qu'il s'agit d'un intérêt com mun, & par raport auquel Leurs HH. PP ne demandent de déclaration particuliére qu ſur une choſe dont le Roi d'Angleterre leu a promis par Mr. *Downing*, de les laiſſer e paiſible poſſeſſion. Enfin, qu'il ne peut naî tre de-là que des ſoupçons trop bien fon dez, qui pouroient entraîner dans une mé fiance préjudiciable, puis que l'on ſait que langage Mr. *Downing* a tenu ſur le chapi tre de la Pêche des Sujets de cette Couron ne ; poura-t-on croire que cela ſeul n'aur pû engager le Roi, qui eſt ſi ſenſible en tou te autre occaſion, à s'expliquer clairemen avec Leurs HH. PP. ; ſur tout puis qu'on peut toûjours répondre aux Anglois, qu'on n'a rien décidé qui les regardât, & que Leurs HH. PP. ſe contentent de ce qu'ils leur ont déclaré.

Je

Je ne m'étendrai pas fur les autres rai-
ons dont nous nous fervons pour faire
omprendre que le Roi a autant d'intérêt
ue Leurs HH. PP. à s'exprimer claire-
ent, & que de témoigner quelque fcru-
ule à cet égard, c'eft fe jetter dans des
mbaras qu'on évite en s'exprimant fans dé-
ours. Vous en pourez juger par tout ce
ue nous avons déja écrit fur le même fu-
t. J'ajoûterai feulement, que comme tou-
s ces raifons font fortes, & pour ainfi di-
: péremptoires, & que nous les avons de-
tées, non feûlement dans nos Conféren-
es, mais même dans toutes nos vifites par-
culiéres; nous croyons qu'elles auront fait
uelqu'effet fur l'efprit de nos Commiffaires
utant qu'on en peut juger par la conte-
ance avec laquelle ils les écoutoient: mais
paroît, qu'à l'exception de Mr. le Com-
: de *Brienne*, la complaifance qu'ils ont les
ns pour les autres, fufit pour les engager à
ller au devant de celui qui veut leur per-
uader quelque chofe, & à réfuter tout ce
ui eft le plus favorable à nos affaires. Nous
ommes perfuadez par plufieurs raifons, que
ans cette occafion-ci on a eu cette efpéce
e complaifance pour un certain Seigneur,
u plûtôt pour l'opinion dont le Roi s'eft
ntêté, pourvû que cela ne vienne pas de
lus loin; c'eft à dire de la Reine d'Angle-
erre, fi ce qu'on nous en a dit; peut-être
our nous ôter la penfée que nous avions
le ce Seigneur, eft plus vrai que je ne le
enfe. Il eft vrai auffi que fi ce Seigneur
en agit ainfi, ce n'eft par aucune averfion
pour

pour nos intérêts, pour lesquels il a toûjou
témoigné beaucoup d'affection; mais il s'e
laissé gagner en faveur du Roi d'Anglete
re, dont il est fort aimé, & il croit qu'o
doit ménager dans ce tems-ci les bonnes di
positions où ce Prince paroît être : on n'
pose que cette derniére raison à toutes l
notres, sans néanmoins déclarer directeme
que le Roi comprend particuliérement
Pêche sous les termes généraux ; car alo
il seroit inutile de dissimuler avec l'Anglete
re; ainsi l'on veut que nous le concluyo
nous-même de ces termes: & ceux qui no
parlent comme d'eux-mêmes, nous dise
encore, qu'on ne feroit aucune dificulté
tranquiliser entiérement Leurs HH. PP.
dressant, sur ce Point, un Article secret,
l'on n'étoit persuadé ici qu'il ne pouroit d
meurer secret; on ajoûte à cela que le R
a fort à cœur l'Alliance avec Leurs H
PP., que ses intentions sont palpables ; q
Leurs HH. PP. ayant la réalité ne devroie
point paroître dificiles sur des mots que l'
ne ménage que pour leur bien & celui de c
te Couronne; que c'est aux instances de c
te Couronne qu'est dûë la déclaration de M
Downing; que les Intérêts sont commun
que le Roi n'abandonnera jamais les sien
ni ceux de Leurs HH. PP., & qu'on
peut s'imaginer que le Roi d'Angleterre fa
se en ceci quelqu'innovation au préjudi
de l'un ou de l'autre, après la conclusi
de cette Alliance, que qui dit tout n'e
cluë rien ; mais qu'on ne doit pas insist
sur des explications trop subtiles, qui
doi

›nnent rien à Leurs HH. PP., & qui pour :rtaines raiſons, ſont préjudiciables au Roi; ı'avec l'Alliance on peut eſpérer une entié- tranquilité, qui ſeroit fort inceıtaine ſans Alliance; & qu'on ne doit pas regarder ce- comme un défaut d'affection ou de bonne tention; mais comme une maniére diféren- de comprendre les choſes.

Nous avions dit entr'autres choſes, que les ſcuſſions que l'on avoit eûës ſur l'expreſſion : la Pêche, pouroient ſervir à mettre en ıeſtion les termes généraux mêmes; ſur ıoi un Seigneur, qui a beaucoup de crédit, ›us a propoſé hier, en parlant de choſes autres, ſi Leurs HH. PP. ſeroient con- ıtes que l'on exprimât dans le Traité que ›n ne prétendoit pas déroger à la généralité s termes, *autres Droits quelconques*, *par* *'r & par terre*, par les diſcuſſions que ›n avoit euës ſur les droits particuliers, ou e l'on pouroit encore ſe ſervir d'autres ex- eſſions plus générales pour ſatisfaire Leurs H. PP. Nous lui avons répondu que ›us ne pouvions être contens ſans le mot *'che*, & que ne pouvant l'obtenir, nous ıdrions compte de tout ce qui s'étoit paſ- à cet égard. Ce Seigneur ſe chargea a- rs de pénétrer ce que nous pouvions eſ- rer ſur cet Article, & de nous en donner is avant le départ de la Poſte s'il étoit poſ- ›le; mais la Poſte va partir & nous n'en tendons point parler; nous ne voulons s le lui faire demander, de crainte qu'on : s'imagine que nous pourions donner les ains à un Accommodement, qui ne con- viens-

viendroit nullement, puis que celui qui p(.
roit agréer à Leurs HH. PP. & les satisfai,
n'agréeroit pas à ceux qui veulent savoir s
aparences en faveur de l'Angleterre. N(s
avons fort pressé ce même Seigneur de n(s
déclarer si ce que Mr. le Comte de *Brie.e*
nous avoit dit, étoit la derniére résolut a
du Roi; mais il évita de nous répondre r
cela en avouant qu'il ne pouvoit se décla r
sur ce que nous lui demandions, & qu'il e
pouvoit dire autre chose sinon, que ce e
Mr. le Comte de *Brienne* nous avoit c,
étoit de la part du Roi, & que les intenti s
de ce côté-ci étoient & demeuroient bon s
& sincéres. On nous a raporté plusie s
choses qui nous font juger que l'on s'est p-
suadé ici que nous nous relâcherions sur e
Point; or comme nous n'y avons pas lâch a
moindre mot qui pût donner lieu à cette i-
gination, je crois que cela n'est venu qu e
quelques avis que Mr. de *Thou* aura donn ;
ce que je remarque, non parce que j'en e
quelque certitude; mais pour faire compr-
dre que l'on doit avoir soin de persuade à
Mr. de *Thou*, ce que l'on veut employe i
pour faire réüssir les intentions de la Rég-
ce.

Vous conclurez aisément de tout ceci, n
quel état est notre Négociation, & sur q
fondement l'on traite ce Point de part & d'-
tre. Nous avons bien pensé de deman r
une Audience du Roi pour faire de nou-
les instances suivant l'intention de Le s
HH. PP.; mais outre qu'on nous a assu a
que cela ne serviroit à rien, nous n'av s
pc t

it de nouvelles raisons à alléguer sur une
re sur laquelle on a si long tems dis-
; & de plus, nous pourons travailler a-
autant d'espérance par une autre voye,
ittendant nos Ordres, sans nous exposer
1 refus formel; d'autant plus qu'il pou-
arriver que l'intention de Leurs HH.
seroit de se relâcher encore sur cet Ar-
e & d'admettre les raisons pour lesquelles
prétend qu'Elles doivent se contenter des
nes généraux, plûtôt que de les réfuter.
ir moi je juge que tout le Traité est une
ire qui mérite une délibération considéra-
; mais peut-être qu'à l'égard de ce Point
a d'autant moins de dificulté qu'il faut
eposer sur la bonne foi & sur les suites de
ommunauté d'Intérêt, tant par raport à
pression du mot *Pêche* que pour les ter-
généraux; puis que, sans cela, on pou-
toûjours former quelqu'exception, tant
l'extension du Droit de *Pêcher*, que sur
iission du mot *Pêche*. C'est ce qui nous
it réfléchir que Leurs HH. PP. pouroient
ver mauvais que nous eussions rompu
suspendu nos Négociations, seulement
cet Article, dans lequel cette Couronne
: ménager l'Angleterre; c'est pourquoi
s avons cessé de faire aucune instance
l'article du Droit de Tonneau, afin qu'en
que nous fussions rapellez, nous rom-
is plûtôt sur ce dernier article ou sur les
x ensemble, que sur le seul point de la
he. Je m'en raporte entiérement à votre
ment; & suis, &c.

P. S.

P. S. Permettez-moi d'ajoûter ici, [...] votre meilleur avis, que si l'on avoit in[...]tion de conclure, il vaudroit mieux nous [...]voyer promptement des Ordres, pour év[...] tous les embaras des délibérations, que [...] faire considérer ceci comme un Point [...]barassant; puis que cela ne serviroit [...] donner des armes aux Anglois, & augm[...]ter les dificultez de conclure sur les ter[...] généraux. Nous traitons cette affaire, [...]tant que nous pouvons, de maniére à [...] croire que nous sommes d'accord sur la [...]se, & que nous ne disputons que sur les [...]mes.

A Mrs. les Ambassadeurs C. van Be[...]ningen & G. Boreel.

A la Haye le 1. Février 1662.

MESSIEURS,

J'ai reçû en son tems vos Lettres de [...] commandations du 26. du mois passé en [...]veur de Mr. le Lieutenant *Baillau*. V[...] n'ignorez pas que je ne puis la pro[...]re, vû la Résolution de Leurs N. & [...] P. du 5. d'Août de l'année derniére co[...] les recommandations étrangéres pour [...] charges Militaires; il y a encore un a[...] obstacle qui naît de la Résolution que l'[...] prise de préférer les Capitaines réform[...] tous autres postulans; cependant, je ne n[...]

qu'a[...]

rai pas de difpofer autant que je pourai, Seigneurs du Colége des Nobles & les ɔutez des Villes, en faveur de Mr. *Buil-*, & je vous marquerai quel en aura été fuccès après la premiére Affemblée de ırs N. & G. P.

Mr. C. van BEUNINGEN, Miniftre Extraordinaire.

A la Haye le 1. *Février* 1662.

[ONSIEUR,

'ai reçû vos Lettres du 26. du paffé, fa-r, une de vous & deux de vous conjoin-ıent avec Mr. *Boreel*; elles nous ont a-, contre notre attente, la defagréable ıvelle des dificultez que l'on fait d'admet-explicitement la Garantie de la Pêche. ·ffieurs les Députez ordinaires à la Géné-té s'étant affemblez avec Mrs. les Con-lers-Députez, ont éxaminé ces Dépêches, ɔnt été unanimement d'avis, que la Ré-ılique ne pouvoit entrer dans un Traité elle s'engage à garantir toute la France fes Conquêtes, fans le terme exprès du ıt de *Pêche*, foit qu'on le mette dans le aité ou dans quelqu'Acte à part: & com-: ç'a toûjours été l'intention non feule-ınt de toutes les Réfolutions prifes fur ce et, mais même de tous les Membres de ɔllande & de Weft-Frife, Meffieurs les Dé-

Députez ordinaires & les Conseillers-Dé-
tez, ont trouvé à propos que l'on feroit
sorte d'inspirer la même chose aux Comm-
saires de Leurs HH. PP. L'avis de
Commissaires a été tel que vous le trouve
ici, & l'on eût pris sur le champ une ré-
lution en conformité, si quelques Dépu
n'avoient fait scrupule de consentir à vo
rapel sans un Ordre exprès des Etats de l
Province, de sorte que la conclusion a
telle que vous verrez par les Dépêches
jointes de Leurs HH. PP. Bien éloigné
l'on pût persuader à Leurs HH. PP. de d
ner les mains à cette Garantie sans l'expr
sion du mot de *Pêche*, il y a plusieurs Me
bres, & sur tout ceux qui sont le plus in
ressez sur Mer, qu'on n'a pû faire cons
tir à la derniére Résolution sur le Droit
Tonneau qu'en leur déclarant expresséme
que l'expression du mot *Pêche*, seroit t
jours une condition *sine qua non*, & c'es
quoi tous les autres Membres se sont en
gez. C'est pourquoi Mrs. les Conseille
Députez n'ont pas osé convoquer l'Asse
blée de Leurs N. & G P. pour délibé
sur ce Point-là, chacun d'eux assurant q
sait bien qu'on le prendroit en très-mauv
part. J'espére qu'enfin on s'accommod
aux intentions de Leurs HH. PP.; & p
mon particulier je vous avouë que sur c
il vaut mieux, pour la République, de ne
entrer dans de si étroits engagemens.

Je prie le Tout-Puissant qu'il mette
main à vos Négociations & qu'il y répa
ses bénédictions. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 2. Février 1662.

MONSIEUR,

Je suis d'avis avec vous qu'on doit regar- l'Article de la Pêche comme très déli-, & ce pouroit être là une raison de se itenter des termes généraux ausquels on isent ici, à moins qu'on n'aimât mieux oncer entiérement au Traité & nous ra- ler, pour faire raport de l'état des choses, 1 à cause des diférens touchant le mot de *he*; mais parce que l'on n'a pû rien sti- er de particulier par raport au Commerce, que les nouvelles qu'on publie de la foiblesse Prince d'Espagne, pouroient, à mon avis, our les raisons que je vous ai déja marquées, e naître de facheuses pensées sur un si oit engagement avec cette Couronne: il paroît qu'il est assez certain, que si le i d'Espagne meurt sans Heritier mâle on mera ici des prétentions sur les Païs-Bas pagnols; & peut-être même sur toute la ccession d'Espagne. Il me semble que nos isins d'au de-là de la Mer n'ont guére rai- 1, dans la conjoncture présente, de ne pas nner à Leurs HH. PP. de meilleures preu- s de leurs bonnes dispositions.

Je suis persuadé que les prétentions de cette

cette Couronne, par raport au Pavillon, : vont qu'à ne plus déférer aux Anglois, q les Anglois ne leur déféreront, & je ne pe se pas qu'on feroit dificulté d'exprimer ce au cas que ces Messieurs-ci l'éxigeassent, déclarant que si nous baissons le Pavillo c'est par une déférence que les Républiqu ont dans ce tems-ci pour les Royaumes, non à cause d'aucun *Dominium Maris* q apartient aux Anglois, & en vertu duqu ils voudroient prétendre quelque prééminen ce en Mer sur ce Royaume. On dit q cette Couronne-ci a fait faire quelques o vertures en Angleterre par raport au Pavillo mais que jusqu'à présent on n'a donné au ne réponse satisfaisante à Mr. l'Ambassad d'*Estrades*. Nous n'avons pû savoir av certitude ce qui en est : mais si cela est vr il y a bien de l'aparence qu'on remettra su tapis avec nous l'affaire du Pavillon, si l' demeure ferme sur la spécification des Dro

Nous avons eu occasion de parler de M. d'*Estrades* au Comte de *Brienne*. Q i qu'il soit plus Ami de Mr. de *Thou* que Mr. d'*Estrades*, il nous a assuré que ce d nier, depuis son Ambassade en Hollanc, avoit toûjours témoigné une affection to particuliére pour les intérêts de Leurs H. PP. dans toutes les affaires d'Etat à E. On n'a pas encore dépêché les Ordres po le rapel de Mr. de *Thou*, & l'on assure q Mr. d'*Estrades* sera obligé de rester enc quelque tems en Angleterre, afin qu'il paroisse pas qu'on le rapelle pour faire pl sir à l'Espagne, comme on a rapellé M.

V.

tteville pour donner satisfaction à cette
ouronne.

Je me conformerai à ce que Mrs. les Con-
llers-Députez ont trouvé bon touchant
; ofres faits ici par raport au Droit de
onneau ; mais les Ordres que l'on peut
nner pour priver les Bâtimens François de
vantage qu'ils tirent du Droit de Tonneau
ur leur Navigation hors du Royaume, ne
tendent pas sur les Vaisseaux qui feroient
ile directement vers la Mer Baltique ou
leurs ; & l'impôt en lui-même, sans faire
cun tort à la Navigation, semble n'avoir
cune proportion avec la somme deman-
e, & je vous avouë que je ne puis m'i-
ıginer que nous pûssions apréhender le
ablissement du Droit de Tonneau, s'il
oit une fois aboli, outre que l'on pouroit
endre sur cela des précautions dans le Trai-
Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 9. Février 1662.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 2. de ce mois,
ıi reçû en son tems la votre en date du
emier.

Nous ferons tout ce qui dépendra de nous
ur procurer à Leurs HH. PP. une entiére

satisfaction par raport à l'expression du m
Pêche, & lors que nous y aurons réüssi, no
tâcherons d'obtenir sur le Droit de Tonne
autre chose que l'on ne nous promet dans
réponse du Roi sur notre dernier Mémoir
je ne desespére pas de réüssir sur ce dern
Article; mais par raport au premier, M
le Maréchal de *Turenne* & M. de *Lion*
nous ont déclaré si nettement que le Roi
se relâcheroit en rien, à moins qu'on
prît la voye des tempéramens, qu'il est a
de comprendre que cette cloche est fond
& qu'il nous sera impossible de lui donner
forme que nous souhaiterions, sur tout p
qu'ils nomment invincibles les Raisons q
le Roi a d'en agir ainsi, & qui tendent to
tes à ménager les Anglois; à la vérité no
ne pouvons pénétrer, ni jusqu'à quel poi
ni à quel effet. On rejette absolument l'
pédient de renfermer cette expression dans
Article secret, parce que l'on prétend q
est impossible que l'on tienne quelque ch
secrette dans l'Etat, sur tout une affaire
cette nature-là. Ils persistent dans ce qu
ont déja avancé, que qui dit tout n'excl
rien, qu'il faut se reposer sur la bonne f
& sur les étroites obligations qui naissent
la Communauté des intérêts, qui sont te
que quand même il n'y auroit pas de Tra
on prendroit le Parti de Leurs HH. PP.
arrivoit que la Pêche fût troublée, que
retenuë du Roi, qui ne veut pas s'expliqu
plus expressément, est nécessaire dans
tems-ci pour certaine raison, & qu'elle n
est même avantageuse. Vous aurez vû da
,Il

ı Lettre du 26. du passé ce que nous ré-
ndons à cela; mais ce sont des armes dont
us nous sommes servis en toute occasion &
ıjours sans effet. Je suis persuadé que le
ɔi a une véritable envie de conclure le
raité avec Leurs HH. PP., & je crois
e l'on donneroit volontiers les mains à
tempérament, tel que Mr. de *Turenne*
voit proposé & qui consiste à donner en-
re plus d'étenduë aux termes qui sont re-
ifs aux Droits que l'on n'exprime pas, &
rendre des précautions à ce que les discu-
ns, par raport à la Pêche, ne causassent
:un préjudice, ou quelqu'autre expédient
nblable. Je vous avouë, sauf votre meil-
r avis, qu'il me semble qu'on doit sérieu-
nent penser, si à cause de ce diférent sur
uel on ne peut convenir, on doit aban-
ıner le Traité, à moins qu'on ne trouve,
ır d'autres raisons, que cela seroit avanta-
ıx dans ce tems-ci; sur tout si la facilité
: l'on aporteroit de notre côté touchant le
int de la Pêche, nous en faisoit trouver
'antage de la part du Roi touchant le Droit
Tonneau; pour moi je me reposerois vo-
ıtiers sur ces expressions générales, puis
il s'agit d'un Droit qui nous est commun
:c cette Couronne, & dans la possession
ıuel on ne pouroit nous troubler, sans
: les conséquences ne lui en fussent préju-
iables. Mais si l'Alliance en elle-même
de la peine, c'est un honnête prétexte de
npre les Négociations sans choquer per-
ıne; d'autant plus encore que nous avons
t de raisons pour nous, que l'on peut di-
N 2 re

re qu'il ſeroit facile de faire voir que le to
eſt de ce côté-ci, & que Leurs HH. P
n'ont pas manqué de bonne intention.

Ce qui eſt dit dans le Projet de Leurs HI
PP., qu'au cas qu'il n'y ait point aparen
de réüſſir, il ſeroit bon de preſſentir ſi l'
ſeroit d'humeur de faire une Alliance moi
étenduë, pour ſervir à prendre honnêteme
congé; mais je ne ſais ſi Leurs HH. PP
qui dans ce tems-ci cherchent à ſe mettre
ſûreté par raport à nos Voiſins d'au de-là
la Mer, pouroient parvenir à leur fin par
ne Alliance reſtrainte, qui pouroit aller
à garantir ce que l'on poſſéde par Terr
ou ſeulement à garantir les Traitez, &
cas qu'on voulût l'étendre davantage &
comprendre auſſi la Mer, on rencontr
toûjours la même dificulté. Mais ſi, à ca
ſe de cette dificulté, Leurs HH. PP. vo
loient ſeulement régler les ſecours, en p
ſant ſur la dificulté, c'eſt une affaire qui p
être ſous-entenduë: mais d'un autre c
peut-être qu'on ne voudra pas ici s'en te
à ce qui a déja été réglé ſur les ſecours,
dans les conjonctures qui pouroient ſui
la mort du Prince d'Eſpagne, on auroit
mains liées, tant par un Traité qui ré
roit les ſecours, que par un autre qui o
geroit à une rupture.

Entre les Droits & pretentions que le I
* de *Lorraine* a ſur quelques Etats, & q
c

* C'étoit Charles III. Fils de François de *Lorra*
Comte de *Vaudemont*, Fils puîné de Charles II. Duc
Lorraine, auquel Charles III. ſucceda en 1624.

ïde au Roi, font expreffément fpécifiées s prétentions fur le Duché de Gueldres & le omté de Zutphen. Le Duc * Charles, [eveu dudit Duc de *Lorraine*, qui n'a pas fifté à cette Négociation eft parti fecrette-ient & fans prendre congé du Roi, & l'on t qu'il a pris la Pofte pour fe rendre auprès : l'Empereur d'Allemagne. Je fuis, &c.

* Le Duc Charles étoit Neveu de Charles III. & Fils Prince François & la Ducheffe Claude de *Lorraine*, le puînée de Charles II., qui étoit Coufine du Prin- François fon Mari, de forte que le Duc Charles, con- depuis fous le nom de Charles IV., avoit des Droits les Etats de fon Oncle Charles III. qui n'avoit point Enfans, tant du côté de fon Pere, que de celui de fa ére, qui fuccédoit aux droits de fa Sœur Nicole, E- ufe de Charles III. & Héritiére de Charles II. Char- IV. a éte Pére du Duc de *Lorraine* à préfent (1723.) ;gnant, qui eft rentré en poffeffion des Etats, que fon re n'avoit jamais poffédez, en 1698. par le Traité de *fwick.*

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniftre Extraordinaire.

A la Haye le 15. *Février* 1662.

MONSIEUR,

Je ne vous ai pas écrit par la derniére Pof-, parce que j'ai été paffer quelque tems à 'ort, pour prendre part aux divertiffemens : la Nôce de la Fille de ma Sœur aînée. ai reçû en leur tems vos Lettres du 2. &

du 9. du courant, par lesquelles j'ai apris . vec chagrin, ainsi que par vos Dépêches p. bliques, que l'on persiste où vous êtes das les dificultez que l'on a faites jusqu'à prése t d'insérer le mot *Pêche* dans le Traité ou das quelque Acte séparé.

Je vous avouë que je suis du sentiment plusieurs Personnes, qui croyent que s raisons qui empêchent à présent le Roi consentir à l'insertion de ce mot, l'empêc roient tout de même, pour ne pas dire enc re plus, lors que l'occasion se présenter t d'en venir aux effets. Si les raisons qui fo t naître ce scrupule, ne peuvent valoir c dans la conjoncture présente, il n'y a q i suspendre la conclusion de tout le Trai , jusqu'à-ce que ces circonstances soient p . sées; car si dans ce tems-ci, ou avant c ces raisons de scrupule cessassent, Le HH. PP. venoient à être troublées d leur Pêche, ils n'auroient rien à atten de la Garantie; mais si dans le même int vale la France étoit attaquée de quelque n niére, ou en quelque lieu que ce fût, Le HH. PP. seroient obligées d'éxécuter les . néreuses conditions de l'Alliance.

L'Assemblée des Etats de Hollande & West-Frise est convoquée pour le 28. de mois; mais je ne vois aucune aparence q quelques-uns de ses Membres voulussent co sentir à se relâcher sur le mot de *Pêche*.

Je vous ai déja marqué que je regard comme une affaire très délicate & très ch touilleuse de promettre à la France Garan *nominatim* au cas que l'Angleterre vint l'

attaquer, parce que les Vaiſſeaux de guer-
: du Roi refuſent de baiſſer le Pavillon pour
:eux d'Angleterre; cependant, je crois que
.eurs N. & G. P. y conſentiroient plûtôt
u'à ſe relâcher ſur l'expreſſion du mot *Pê-
ie.* Mais je prévois encore de grandes difi-
ultez de ce côté-là; car il y a quelques Pro-
inces qui ne manqueroient pas de s'opoſer
cet Article du Pavillon à la ſolicitation de
ladame la Princeſſe Douairiére, que les
.nglois auxquels elle eſt entiérement dévouée
uroient bien faire agir alors. Dans ce cas-
ı il faudroit rompre les Négociations d'une
naniére moins honnête & avec des circonſ-
ınces qui irriteroient les eſprits de part &
'autre.

Si la France ofroit d'abolir entiérement le
)roit de Tonneau, l'on pouroit faire voir
Leurs N. & G. P. un avantage important
: préſent dans cette Alliance; alors on pou-
)it, à la faveur de cette conſidération, tra-
ailler avec quelqu'eſpérance de ſuccès à leur
ıire agréer quelque tempérament par raport
la Pêche.

Lors que Leurs N. & G. P. ſeront aſſem-
lées, je ferai part aux principaux Membres
e ce que vous m'avez écrit le 19. Janvier
'ar Mr. *Buat*, afin de voir ſi ces Mrs. ſe-
oient ſur ce ſujet d'une autre opinion que
Mrs. les Conſeillers Députez.

Je vous avoüe que ce qui eſt dit dans le
?rojet des Commiſſaires de Leurs Hautes
?uiſſances d'une Alliance plus reſtrain
.e y a été mis plûtôt dans la vûë de rom
)re la Négociation de meilleure grac

que parce qu'on en espére quelque fruit. J'n'ai rien à vous mander qui mérite attentio ainsi je mettrai des bornes à celle-ci en vo assurant que je suis, &c.

P. S. Voici une Lettre pour Mr. le Cor te de *Brienne* le Fils, en réponse à celle qu m'a écrite pour me recommander Mr. *Bu lau.* J'y ai joint une Copie ouverte, & vous prie de la lui rendre si vous le jugez propos, ce que je laisse entiérement à vot disposition.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 16. *Février* 1662.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére, qui étoit du 9. n'ai point reçû de vos Lettres. Si l'on pe faire quelque fonds sur ce qu'on nous dit ce n'est pas faute de bonne intention si l'c ne contente pas ici Leurs HH. PP. s l'Article de la Pêche; mais c'est une fat lité que le Roi & quelques-uns de ceu que Sa Majesté consulte le plus sur cette a faire, se sont persuadez, qu'ils ne peuver nous accorder le mot que nous demandons sans causer un préjudice effectif à leurs Né gociations en Angleterre, qui roulent, dit on, sur le Pavillon, sur le Pré & autres af faires de cette nature; au lieu qu'ils croyen

qu'o

l'on peut se servir de termes généraux qui
mprennent la chose, en sorte que je ne
ois pas qu'on fasse beaucoup de dificulté
mplifier, si nous le demandons, les ter-
es d'*autres Droits quelconques par Mer &*
r Terre, en y ajoûtant *sans exception*, a-
c quelque clause qui stipule qu'on ne pou-
it pas se fonder sur les disputes que l'on
roit euës par raport à l'Article de la Pêche;
ur déroger en quelque maniére que ce
t à la force & à l'étenduë des termes gé-
raux. Quant à moi, je croi que le mot
che est sujet à autant d'exceptions qu'au-
ne expression générale, puis que l'on peut
ijours former quelqu'exception sur l'é-
duë des Droits d'un chacun, dès que l'on
veut pas se reposer sur la bonne foi.
Par raport au Droit de Tonneau, peut être
ura t-on obtenir que les Vaisseaux vuides
payeront rien, & que ceux qui auront
r cargaison de Vin, ou de Sel, ne paye-
it que la moitié, par ce moyen on ob-
droit une diminution de plus de la moi-
de ce Droit, puis que la plûpart des Vais-
ux chargent du Vin, ou du Sel.
J'ai demandé à ceux qui nous font les o-
s dont je vous ai écrit par Mr. *Buat*, si
n ne pouroit obtenir par leur moyen une
iére abolition; ils m'ont répondu absolu-
nt que non; mais que si l'on achéve le
aité, & qu'on leur donne ce qu'ils ont
nandé, on ne doit pas douter du succès
leurs offres, & qu'on en verroit dans
des effets. Messieurs de Zeelande ont
it à Mr. d'*Hubert*, qu'ils sont d'avis qu'on
N 5 doit

doit traiter avec ces gens-là, puis qu'il y a pas de comparaison entre ce que l'on ..tiendroit par leur moyen & ce qu'on l..r donneroit. Si l'on pouvoit conclure a..c les tempéramens précédens joints à ces .. fres, le Droit de Tonneau seroit suffi.. ment aboli, puis que les transports de p..t à port consistent pour la plûpart en Sel .. en Vins.

On vient de me dire que le * Prince *C..les*, qu'on disoit parti pour Vienne est i.., & que le Duc † *François* son Pére prét..d qu'il traite de ses intérêts avec le Roi. ..n saura avec le tems ce qui en est.

Nous demanderons une Conférence ..n attendant les Ordres de Leurs HH. PP. .. si nous devons partir sans rien conclu.., nous terminerons nos Négociations par ..e Audience où nous ferons nos derniers ..f- forts, après quoi nous ferons voir qu.. ..a conduite de Leurs HH. PP. est fondée ..n Raisons, & qu'Elles ont eu une sincére ..

* Le Prince Charles a épousé en 1678. la Sœu.. le l'Empereur Leopold I. Veuve de *Michel Koribat*, R.. .. Pologne.

† Le Duc François se nommoit *Nicolas-François*; il étoi.. de François de *Lorraine* Comte de *Vaudemont*, Fils puî.. le Charles II. & Frére de Charles III.; Il fut d'abord Card..; mais il quita le Chapeau pour épouser en 1634. Claude de ..*raine* sa Cousine, dont il eût le Prince Charles, qui de.. devoit succéder au Duc Charles III. son Oncle, qui .. obligé de céder ses Etats à Louïs XIV. par le Trait.. le Février de cette année 1662. Le Prince Charles, fit .. ses efforts pour les recouvrer après la mort de Charle.. en 1675.; mais il mourut sans y avoir réüssi le 18. .. 1690. à Wels en Autriche, laissant toutes ses prétent.. à son Fils qui régne à présent depuis la Paix de Rysw..

ntion d'aimer leurs intérêts avec ceux de ette Couronne. Je suis & serai toûjours, c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

A la Haye le 22. Février 1662.

MONSIEUR,

Je n'ai rien à vous mander, à cause de absence de Leurs N. & G. P. qui ne sont as encore Assemblées, mais qui le seront la emaine prochaine, comme je l'espére, suiant les Lettres de convocation. Je vous nvoye ci-joint la réponse que Leurs HH. P. ont faite à Mr. *Downing* à l'occasion es Navires le Charles & l'Expérience, & n Projet d'Instruction pour Mrs. les Amassadeurs en Angleterre sur les Points de eurs Négociations qui ne sont pas encore auftez, & particuliérement sur celui où il s'ait d'établir des Commissaires Décifeurs.

Vos derniéres Dépêches du 16. de ce nois, écrites tant aux Etats qu'à moi en paradded iculier, supposent qu'au cas que nous fusions troublez dans la Pêche nous pourions espérer effectivement que la France éxécueroit la Garantie. Je vous avouë que jusqu'à présent je n'ai pû me persuader cela ; 'ai même pensé tout le contraire pour les raisons que je vous ai alléguées dans mes précédentes.

 Si

Si cependant l'on pouvoit employer que
que terme qui pût certifier Leurs HH. P
autant que si cela étoit stipulé en termes e
près, qu'au cas que leurs sujets fusse
troublez dans leur Pêche, la France éx
cutera contre les pertubateurs la Garan
promise, je vous avouë que Leurs HH. P
devroient s'en contenter, ou l'on pourr
leur faire voir par de bonnes raisons qu'E
les s'arêtent à une simple formalité, & qu'E
les renoncent à l'Alliance pour l'omissi
d'un mot: mais je suis certain qu'on au
la même peine à engager la France à er
ployer quelques termes qui expriment ce q
j'ai marqué ci-dessus avec autant de for
que si l'on inséroit le mot *Pêche*; outre q
je ne sai quels termes on pouroit imagin
qui eussent le même effet sans faire menti
de la Pêche: car il me semble que l'additi
des mots, sans exception, n'est pas suffisa
te, même avec la clause qui stipuleroit qu'c
ne pouroit pas se fonder sur les disputes q
l'on auroit euës par raport à l'Article de
Pêche, pour deroger en quelque maniére q
ce soit à l'étenduë & à la force des termes g
néraux; En effet, je suis persuadé que l
mêmes raisons qui empêchent le Roi de s'e
pliquer clairement aujourd'hui, l'engageroien
lors que le cas arriveroit, à soûtenir qu
l'on avoit toûjours disputé aux habitans d
ces Provinces la Pêche sur les Côtes d'An
gleterre, & qu'ainsi il n'étoit pas compri
sous le mot *Droits*; je supose que les raison
secrettes qui influent aujourd'hui sur la con
duite de Sa Majesté subsisteroient encor
alors

lors. On pouroit encore éxaminer s'il ne eroit pas possible de se promettre la Garan-e mutuellement dans les termes les plus orts à la faveur de quelque circonlocution; ar éxemple, *en cas que quelques Vaisseaux s Sujets de Sa Majesté, ou des Habitans & Sujets des Provinces-Unies fussent trou-lez, molestez, ou inquiétez dans leur Navi-ation, ou dans leur trafic sur mer, sans dis-nction de lieu, en quelqu'endroit que cela rive & sous quelque prétexte, pour quelque ause que ce soit qu'on les trouble, moleste, inquiéte sans exception ou réserve quelcon-ue*; & qu'outre cela non seulement les ommissaires de Sa Majesté, mais le Roi ême, vous declarent de bouche sans au-uns détours, que son intention est de omprendre sous ces termes la Pêche en articulier, & de la Garantir. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 23. *Février* 1662.

MONSIEUR,

J'ai reçû celle que vous m'avez fait l'hon-eur de m'écrire le 15. de ce mois; ma der-iére étoit du 16.

Je vous avouë que dès qu'on tombe d'ac-ord que l'Alliance avec cette Couronne oit être considérée dans ce tems-ci comme

une affaire importante & avantageuse pou
l'Etat, le diférent qui reste à régler, non su
le maintien de la Pêche, mais sur les moi
qui la comprendront dans le Traité explic
tement ou implicitement, ne me paroît pa
assez essentiel pour que je trouve qu'il r
seroit pas à propos de céder quelque chose
afin d'obtenir quelque satisfaction touchai
le Droit de Tonneau. Vos réfléxions sur
sujet n'en méritent pas pour cela moins d'a
tention; mais je ne puis me persuader qu'
près la conclusion de cette Alliance, les A
glois entreprennent quelque chose contre
Pêche, ni que cette Couronne ne tienne p
sa parole, qui seroit autant engagée par l
expressions générales, *ex bonâ fide*, que p
le terme exprès de Pêche, & qu'Elle aba
donne ses intérêts, ses propres avantages
ses plus puissans Alliez. Si en tout cas
vouloit recourir à quelqu'échapatoire, s
en soûtenant que nous n'avons aucun Dr
de Pêche, soit en étendant ou restraigna
le Droit de la Pêche, on ne le préviendr
pas plus par le mot *Pêche* que par les term
généraux, *Droits quelconques par mer & p
terre sans exception*, sur tout puis que le m
Navigation & *Commerce* étant exprimé da
le texte qui précéde, il ne reste plus que
Droit de Pêche, auquel les mots, *Dro
quelconques par mer* puissent être relatifs; joi
à cela, que par ce moyen on préviendr
encore les suites que pouroit avoir la prop
sition du Droit de Pavillon.

Je ne puis aussi trouver que ceux-là o
tort qui s'imaginent que l'on prendra not
d

épart pour une rupture des Négociations, e qui donnera occafion à plufieurs nouvel-:s véxations tant dans le Commerce qu'à 'autres égards, que l'on mettra en œuvre omme un *Compello*, peût-être dans des vûës lus préjudiciables; je crains même que fi ce ruit fe répand, le Roi n'en devienne enco-e moins traitable, non pour les raifons qui 'ont rendu dificile dans le commencement, nais parce qu'il femble qu'on fe fera une ointille d'honneur, d'accorder de la part du Roi autre chofe que quelques expédiens, auf-uels on pouroit enfin confentir fur le pied ue je vous l'ai marqué. Nous attendons vec impatience quel fera le réfultat des Dé-bérations de Leurs HH. PP. fur cette im-ortante affaire, & cependant nous agiffons oûjours comme fi nous n'efpérions point 'Ordres nouveaux. Je fuis, &c.

P. S. Mr. *Buillau* m'a prié de vous re-nercier de vos bonnes intentions pour fon 'rére. Mr. le Comte de *Brienne* a reçû vo-re Lettre, & vous aura toute l'obligation offible du fuccès de cette affaire pour laquel-e il s'intéreffe.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 2. Mars 1662.

MONSIEUR,

Nous avons remis sur le tapis l'Article de la Pêche dans notre derniére Conférence & faisant tous nos efforts pour la faire réüssi à la satisfaction de Leurs HH. PP. Nous avons réïtéré toutes les raisons contenues dans notre Mémoire, & plusieurs autres égalemeent fortes que l'on peut mieux faire valoir dans le discours que sur le papier; en même tems nous avons ôté à nos Commissaires toute espérance que nous pûssions recevoir d'autres Ordres, ce que nous leur avons encore insinué dans nos visites particuliéres. On ne nous a plus alégué, comme ci-devant, que Sa Majesté avoit des raisons invincibles qui l'empêchoient de satisfaire Leurs HH. PP. à cet égard, ni d'autres raisonnemens semblables dont on se servoit pour nous ôter toute espérance; on s'est contenté de nous dire, que nous avions tort de témoigner tant de subtilité & tant de défiance, & qu'on ne doit point disputer sur les mots, quand on a la chose. Vous pouvez croire que nous ne manquâmes pas de Replique sur une pareille réponse qui nous donnoit assez à entendre qu'on reconnoissoit

qu

e nos raiſons étoient très bonnes. Je ne
· quelle ſuite ceci aura, ſinon qu'on ne
ıus verra point partir volontiers, & que la
ìpart de nos Commiſſaires paroiſſent avoir
tant d'envie que nous-même de voir cet
·ticle réglé à notre ſatisfaction. Cepen-
nt, perſonne n'a oſé parler pour nous,
ɔuis que le Roi s'eſt déclaré ſur ce ſujet,
on Mr. le Comte de *Brienne*, qui l'a fait
ec autant de zèle que de liberté; j'eſpére
e cette fois-ci il ſera ſecondé par les au-
s.

Par raport au Droit de Tonneau nous a-
ns propoſé qu'on l'abolît par proviſion
· raport aux Vaiſſeaux qui ſortent des
rts de France pour les Ports étrangers,
s que les Nations peuvent ſupléer quand
es voudront à l'inégalité qui provient à cet
ırd du Droit de Tonneau par la voye de
orſion, en ſorte qu'on expoſe le Com-
rce à ce fardeau ſans aucune eſpérance
tilité. On n'a pû former d'exception ſur
a, ſinon que les Nations ne l'ont pas en-
·e fait, & que quand même cela arrive-
t en Hollande & en Angleterre, il reſte-
t encore d'autres Nations. Nous leur fî-
s voir qu'elles le pouvoient toutes égale-
nt, & que ſelon toutes les aparences elles
feroient, & que quand même cela n'arri-
·oit, les Sujets de cette Couronne ne pou-
ient, à la faveur du Droit de Tonneau, s'a-
ɔprier avec leurs propres Vaiſſeaux la Na-
;ation en Eſpagne & dans la Mer Balti-
e, pour pluſieurs raiſons que nous leur
ɔlicâmes. Je crois que ſi le Roi de *Dan-*
nemark

nemark vouloit mettre dans ses Etats ce Dr t de Tonneau sur les Vaisseaux Franço , conjointement avec les Hollandois & les A glois, on pouroit enfin l'emporter, qui qu'il vaudroit peut-être mieux d'avoir reco s à un moyen plus facile, auquel on emplo roit fort sagement la somme qu'on nou demandée.

Lors que le Roi se rendit au Parlem t pour faire enregistrer le Traité * conclû a le Duc de *Lorraine*, Mr. le Premier Pr dent & l'Avocat du Roi dirent avec beauc d'éloquence quantité de choses qu'on ne p roit raporter sans y faire bien des réflexi si on les prenoit autrement que pour des *mes d'un beau discours.* Ils dirent entr' tres, qu'on atendoit du Roi avec raison Actions aussi éclatantes que celles de *Cha magne*, qu'il étendit par sa bonne cond & par sa valeur le Royaume de France qu'au Rhin ses anciennes limites, & qu' remit les Successions de Navarre & de Bo gogne. Que le Roi & sa Couronne étoi t montez à ce point de grandeur & de puiss

* Ce Traité avoit été signé le 6. Février dans l'Ab e de Montmartre en presence du Duc & de l'Abbes sœur; il portoit 1. que le Duc faisoit le Roi héritie ses Duchez de Lorraine & de Bar. 2. Que pour assur de sa foi, il remettroit d'abord Marsal au Roi. 3. le Roi en considération de cette donation, admettr sa Couronne tous les Princes de la Maison de *Lorra* qui seroient à l'avenir considérez comme Princes du g Royal. Ce dernier Article faisoit dire au Duc, que M Prince en toute sa vie n'avoit pû faire qu'un Princ Sang, & que lui, d'un trait de plume, il en avoit vingt-quatre.

qu'un ſeul mot lâché avec chaleur por-
nt la terreur juſqu'au de-là des Colon-
d'Hercules. Les Miniſtres n'aprouvent
nt ceci, & ils auroient ſouhaité que ces
ſſieurs euſſent été moins éloquens.
l eſt dit expreſſément dans ce Traité, que
Roi apuyera le Duc par raport à ſes pré-
ions en Flandre & ailleurs, & il y a une
e clauſe que tout ce qui eſt ſtipulé en fa-
r de la Maiſon de Lorraine n'aura aucun
t avant que tous ceux de cette Maiſon
ent ſigné ce Traité. Il court un bruit
ce Duc eſt parti ſecrettement & ſans per-
ion du Roi, mais il y en a d'autres qui
nt que non; mais en général des perſon-
qui doivent le ſavoir, aſſurent que le
ne jour que le Traité a été conclû il a
eſté contre par devant Notaires & en pré-
e de témoins, ce qui eſt regardé comme
en apelloit.
'ai eu aujourd'hui un long Entretien avec
Colbert, qui eſt fort employé à préſent
s toutes les affaires du Commerce & des
ances. Après nous être entretenus du
it de Tonneau, je lui ai fait des plaintes
pluſieurs éxactions & véxations introdui-
par les Gouverneurs des Places mariti-
& autres, pendant la Guerre, ou ſans
res, ou ſur des ordres obtenus mal à pro-
Sur quoi je l'ai prié d'éxaminer tous
Droits & Impôts qui ſont levez, & de
e dreſſer une Liſte éxacte de tout ce qui
être payé, afin que ceux qui ſont obli-
de payer en étant bien informez on ne
ſe rien éxiger d'eux au de-là. Il m'a dit
qu'on

qu'on y travailloit déja & qu'on établiroit de bons ordres à cet égard.

Mr. de *Lionne* & quelques autres nous ont assurez qu'on ne négocie rien en Angleterre pour unir plus étroitement les deux Couronnes: ainsi il ne s'agit que du Droit de Pavillon & autres choses semblables, sur quoi l'on dit ici que les Anglois ne donnent pas au Roi toute la satisfaction qu'il prétend.

Les Ministres d'Angleterre ont publié ici, qu'ils vouloient bien prendre le Roi pour Arbitre de l'affaire de la Pêche. Un des Commissaires nous a demandé dans notre derniére Conférence, si Leurs HH. PP. voudroient y consentir, sur quoi nous avons répondu qu'il n'étoit pas besoin d'Arbitre, il n'y avoit pas de démêlé; que ce ne sont que des paroles du côté des Anglois qui ont déclaré qu'ils ne prétendoient pas nous troubler dans la Pêche; & qu'en parlant d'Arbitrage, pendant que chez eux ils se formalisent de ce que nous demandons la garantie, ils ne cherchent qu'à rompre le Traité que nous négocions; il y a plusieurs personnes qui sont de notre avis.

J'ai reçû, depuis ma derniére du 2. la votre du 22. du mois dernier; je suis & toûjours, &c.

Mr. C. van Beuningen, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 8. *Mars* 1662.

.ONSIEUR,

: ne vous ai pas écrit par la derniére Poſ-
parce que depuis ma derniére du 22. du
s paſſé, il ne s'eſt rien trouvé d'impor-
ici. J'ai reçû hier la votre du 23.
es Etats de Hollande ayant procédé ven-
i dernier, ſuivant l'ordre ordinaire, à
omination des Charges Militaires vacan-
le Capitaine réformé la *Grandiére* a ob-
la Compagnie du feu Capataine *Marie-*
es que Mr. *Buillau* ſolicitoit. J'avois
part de ce que vous m'aviez écrit conjoin-
ent avec Mr. *Boreel*, aux Membres ſur
uels je croyois que cela feroit le plus
ipreſſion, en y ajoûtant tout ce que je
ois avantageux pour l'avancement de
Buillau, ainſi que je l'ai fait encore en
ıe Aſſemblée lors qu'on fit lecture de ſa
uête. Il y a eu deux choſes qui ont em-
ıé le ſuccès de cette affaire; la premiére
ı principale eſt, que ce Mr. la *Grandiére*
t apuyé par Mr. d'*Hauterives* & par Mr.
khout, Maître des Comptes, qui a des
gations à Mr. d'*Hauterives* pour les ſer-
s qu'il a rendus à ſon fils, ce qui l'a en-
é à s'intéreſſer puiſſanment pour Mr. la
Gran-

Grandiére. L'autre eſt, que Mr. *Buil*
qui a été ci-devant de la Religion réfor
l'a abandonnée pour ſe faire Catholique:
tre cela, vous ſavez la Réſolution que l
a priſe de favoriſer toûjours préférablem
à tout autre les Capitaines réformez, & v
verrez par l'Extrait ci-joint qu'il n'y a
que des Capitaines réformez ſur la nom
tion avec ce Lieutenant.

J'ai encore reçû une Lettre de Mr
Comte de *Brienne* le 23. Février dernie
réponſe à celle que vous lui avez rendu
ma part; je vous prie de l'informer
l'occaſion de ce qui s'eſt paſſé, de man
que ce Comte prenne cela pour une rép
à ſa Lettre, & qu'il ſoit perſuadé que j
rois volontiers ſouhaité de pouvoir lui ap
dre que la choſe étoit réüſſie ainſi qu'il
voit demandée.

Samedi dernier on fit à Leurs N. & G
un raport circonſtancié de l'état de vos
gociations, ſur quoi l'on nomma pour C
miſſaires; ſavoir, Mrs. du Colége des No
de Dort, de Haerlem, de Delft, de Ley
d'Amſterdam, de Rotterdam, de Schied
d'Alkmar, de Hoorn, d'Enckhuyſe, &
Medenblick, qui dans la Conférence q
tinrent hier furent unanimement d'avis q
ne pouvoit en aucune maniére ſe relâ
ſur les propoſitions de l'Etat par raport
Pêche, & qu'à cet égard, comme à tout
tre, on doit s'en tenir au contenu de l'
par écrit des Commiſſaires de Leurs I
PP., délivré à la généralité le 1. Février
que l'on vous a envoyé le même jour.

t auſſi témoigné que l'addition que la
ınce avoit faite à l'Article où les Princes
Cologne & de Neubourg ſont exceptez
la Garantie générale, leur faiſoit beau-
ıp de peine; juſques-là même que plu-
ırs étoiént d'avis, que puis que la France
ıne à connoître par cette addition, qu'El-
porte ſes vûës plus loin que l'on n'avoit
, il faudroit abſolument rejetter toute
ception: & s'il n'y avoit pas eu déja des
olutions priſes ſur ce ſujet, leur ſentiment
ıroit ſans doute emporté. Cependant,
Membres ſont d'avis, que pour mettre
at en repos de ce côte-là, qu'il faut reſ-
ndre l'exception à *Rhynberg* & *Ra-
ein*, ainſi que la France l'a propoſé
ord, & même, s'il ſe peut à *Rhynberg*
le, vû le Droit de Souveraineté que la
ublique prétend avoir ſur *Raveſtein*.
e de plus, Leurs HH. PP. doivent avoir
lqu'aſſurance, qu'au cas que, contre
te attente, ces Princes ſe rendiſſent Maî-
par ſurpriſe, ou autrement, de l'une de
Villes, & que Leurs HH. PP. envoyaſ-
leurs troupes ſur leurs terres, comme
ne manqueroit pas alors, ou aſſiégeaſ-
la Place par ſurpriſe, le Roi de France
manqueroit pas d'éxécuter la Garantie,
ılors ces Princes demandoient & obte-
ent quelques ſecours étrangers. Vous
vez aiſément conclure de-là, que ſelon
tes les aparences nous aurons bien-tôt
nneur de vous revoir ici, ſoit avec le
ıité conclû ou ſans Traité; c'eſt ce que
tends avec impatience; je ſuis, &c.

P. S.

P. S. Les Commiſſaires ont auſſi pe mûrement les ofres faits par raport au Dro de Tonneau, moyennant une récompenſe 150000. livres, & ils ont été du même ſe timent que Mrs. les Conſeillers Députe que je vous ai mandé alors.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 9. Mars 1662.

MONSIEUR,

La Poſte qui eſt arrivée cette ſemaine puis que je vous ai écrit ma derniére du de ce mois, ne m'a aporté aucune Lettre vous.

Lors qu'on a fait raport au Roi de no derniére Conférence, on a ſimplement à Sa Majeſté lecture de notre Mémoire, ſ aucun raiſonnement & ſans que Sa Maj ait dit autre choſe ſinon, qu'Elle y penſe & prendroit au premier jour une Réſolut ſur le contenu. J'ai été cet après-midi c Mr. le Comte de *Brienne* le Fils, au n de nous tous, pour ſavoir ſi nous pouvi donner quelqu'eſpérance à Leurs HH. P de ſavoir demain, ou au plus tard lu prochain, la réponſe de Sa Majeſté; il s chargé de faire en ſorte que cela ſoit; n du reſte il nous a répondu avec tant de fr deur que je ſuis perſuadé plus que jam

: nous ne rencontrons ces delais dans une
ire, qui a été si souvent discutée, & pour
si dire entiérement réglée, que parce que
n veut gagner du tems pour voir quel sera
résultat de quelqu'affaire, & peut-être des
ibérations de Leurs HH. PP. pour pren-
enfuite des mesures. Nous n'oublions
n pour persuader ici que nous n'avons plus
rdre à attendre touchant le mot de *Pêche*;
is l'on a avis que Leurs HH. PP. doivent en-
e délibérer sur cela, & peut-être n'ignore-
n pas les discours que je sais que l'on tient
Haye, comme si Leurs HH. PP. pouroient
n enfin consentir à se relâcher sur ce Point.
e crois qu'il est très-vrai-semblable que
te opinion est cause de tous ces retarde-
ns, & que si l'avis des Commissaires de
urs HH. PP., de nous faire faire un tour
Païs si nous ne pouvons pas obtenir le mot
he, étoit changé en une bonne resolu-
n, il pouroit en résulter une prompte con-
sion de nos Négociations, sur tout puis
la raison est toute pour nous, de telle
e que les plus dificiles ne peuvent nous
tredire. On m'a informé de bonne part
on avoit distribué à chacun de nos Com-
saires une Copie de notre Projet du Trai-
& de nos Mémoires, afin que chacun
ıx dresse sur cela son avis: mais comme
. le Comte de *Brienne* ne nous a pas
firmé cette particularité, je ne sai ce que
ois en croire.

)n a encore voulu nous parler de *Borc-*
k & de *Ravestein*, mais nous avons fait
endre que si l'on vouloit encore réveiller

cette affaire, ou quelqu'autre, fur laquel nous aurions à difputer, ce feroit voulo obliger Leurs HH. PP. de nous retirer la Ordres qu'Elles nous ont donnez d'entr en Négociation, & même ceux dont le Ambaffadeur ordinaire pouroit être charg, fur tout le Roi étant prêt à partir pour la Lorraine & pour l'Alface.

Nous atendons humblement les Ordres de Leurs HH. PP. quels qu'ils puiffent être; mais pour ménager ici leur honneur, il feroit à propos que l'on y ajoûtât la claufe de venir faire un tour au Païs pour faire rapo, ainfi qu'on l'a pratiqué en dernier lieu à l'égard de nos Ambaffadeurs en Anglete. Je fuis, &c.

P. S. Si l'on prend quelque réfolut tendante à faciliter la conclufion de nos affaires ici dans un tems où nous pourions être plûtôt informez par un Exprès que la Pofte ordinaire, il feroit à propos de prendre cette voye dans la conjoncture préfente pour ne pas perdre de tems.

Mr. *Fouquet* a été éxaminé trois fois cette femaine, par fes Commiffaires dans le Château de Vincennes; ce que l'on publie de fes réponfes fait craindre que fon procès ne fe termine fort mal pour lui.

Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 15. Mars 1662.

MONSIEUR,

'ai reçû en ſon tems celle que vous m'a- écrite le 8. de ce mois; ma derniére étoit 9. ſuivant.
ʼes Etats de Hollande & de Weſt-Friſe ont hier une réſolution unanime par laquel- ls perſiſtent dans leur ſentiment, que le ité qui eſt ſur le tapis ne peut ſe conclure on n'inſére pas le mot *Pêche* dans la antie; & qu'au cas de refus, Mrs. les Am- ıdeurs Extraordinaires doivent partir con- ıément à l'avis des Commiſſaires de rs HH. PP. propoſé dans la Générali- e premier de Février dernier, & qu'on ; a envoyé alors. Leurs N. & G. P. ont conformées, *in omnibus & per om-* au ſuſdit avis; mais en s'arrêtant bien culiérement à la clauſe ajoûtée par la ıce à l'Article qui concerne l'exception l'Electeur de *Cologne* & du Prince de *bourg*. Leurs N. & G. P. ont jugé n ne devoit pas permettre que cette ption fût couchée en termes généraux ivement à ces Princes, mais en termes culiers, & en nommant les Villes de *ıberg* & de *Raveſtein*, ainſi que la Fran-

 ce

ce même l'avoit propofé d'abord ; puisqu'a-trement, il feroit à craindre que, fi l'un de ces Princes venoit à s'emparer avec fes pro-pres forces de la moindre Place de cet Et, il pouroit employer quelque fecours étran-ger pour en conferver la poffeffion, & que Leurs HH. PP. juftement fenfibl à cet affront, voudroient reprendre cette a-ce, ou faire entrer leurs troupes fur les r res de ce Prince, Elles fe trouveroient f trées, à la faveur de quelqu'exception, e fecours de la Garantie de la France, n obftant les fecours étrangers que ce Pr employeroit pour leur réfifter, & mên feroit bon de s'affurer, par le moye d quelques expreffions, que l'obligation Garantie de la part de la France auroit s'il arrivoit que l'un ou l'autre de ces ces s'étant emparé par furprife ou autren de Rhynberg ou de Raveftein avec fes pres forces, employât des fecours étra pour les opofer à Leurs HH. PP., qu'Elles voudroient tenter de recouvr dites Villes, ou de fe venger par quelq tre moyen. Mais j'efpére que l'inte de la France à cet égard fe trouvera & fincére, & que Leurs HH. PP. auro ce côté-là toutes les fûretez néceffaires a porté cette Réfolution * ce midi dans femblée de Leurs HH. PP., qui n'or aucune conclufion, parce qu'il s'eft t quelques Provinces qui n'avoient pas

* Voyez les Réfolutions fecrettes, *la Réfolution* [illegible] *credi* 15. *Mars* 1662.

ction touchant votre rapel aux condi-
ns exprimées ci-dessus. Je finis celle-ci
c précipitation, vous priant de me croire, &c.

Letttre de Mr. Boreel,

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
Jean de Witt.

De Paris le 16. Mars 1662.

[ONSIEUR,

Aonsieur l'Ambassadeur van *Beuningen*
fait voir votre Lettre du 8. où vous lui
nez avis, que la Compagnie du feu Ca-
ine *Mariebordes* a été donnée à un autre
au Lieutenant *Buillau*; j'aurois souhaité,
r le service de la Patrie, que la recom-
ndation de Mrs. les Comtes de *Brienne*
eu assez de force pour faire pancher la
nce du côté de ce Lieutenant à la faveur
tour que vous avez donné à cette affai-
En effet, je puis vous dire, entre nous,
Mr. le Comte de *Brienne* le Pére est un
nme qui fait les anciennes maximes, &
est fort affectionné pour Leurs HH. PP.;
sortes de Ministres sont rares; cepen-
t, il a rendu dans cette derniére Négo-
ion des services très importans avec au-
de zèle que de droiture; jusques-là mê-
, que le Roi lui a reproché, en badinant,
il étoit un véritable Hollandois: je sai de
ne part que ce refus a fait beaucoup de

 peine

peine à ce Seigneur. Ainsi, comme il s'agit de conserver un si bon Ami; je prendi la liberté de proposer, si l'on ne pouroit p engager Leurs N. & G. P. à donner Lieutenant *Buillau* les gages de Capitai Réformé avec l'expectative de la premi Compagnie vacante.

Je vous avouërai naturellement, que M les Comtes de *Brienne* m'ont fait faire ce proposition; mais j'ai fait entendre que ne pouvois pas m'en charger; cependa je vous en donne avis, dans la crainte qu' nouveau refus ne nous fasse perdre cet Ar si vous pouvez obtenir cela, c'en seroit sez pour réparer la bréche que le premier fus a fait à leurs bonnes intentions, & n me pour les augmenter; j'ai souvent épr vé dans les affaires dont j'ai été chargé quelle utilité étoit leur amitié. Je vous p de faire réüssir cette affaire avant que l'A semblée de Leurs N. & G. P. se sépare, que vous me fassiez la grace de m'inforn du succès. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 16. *Mars* 1662.

MONSIEUR,

J'ai été très sensible à la nouvelle que vo m'avez apris du mauvais succès des soli tati

ions de Mr. *Buillau* & du peu d'égard que
n a eu pour la recommandation de Mrs.
Comtes de *Brienne* en sa faveur: j'aurois
t souhaité, pour plusieurs raisons, que
te affaire eût réüssi; j'ai employé tou-
celles que j'ai pû imaginer pour faire goû-
cette nouvelle à Mr. le Comte de *Brien-*
le Pére; mais cela n'empêche pas qu'il
n soit fort offensé, non tant à cause de
ffection qu'il porte au frére de celui qu'il
ommandoit, que parce qu'il se voit trom-
dans l'esperance qu'il avoit d'obtenir cet-
faveur, nonobstant les Résolutions géné-
es de Leurs N. & G. P., après avoir soû-
u les Intérêts de la République avec au-
t & plus de zèle & de fermeté que jamais
pû faire aucun Ministre d'un Prince étran-
, au préjudice même de son propre cré-
, ce dont nous pouvons rendre témoigna-
avec tout le public, en sorte que les ser-
es de ce Seigneur parloient en faveur de
r. *Buillau* conjointement avec toutes les
sons qui étoient déja pour ce Lieutenant.
nous est venu rendre visite ce matin à no-
Hôtel, & nous a prié avec beaucoup de
odération; mais en même tems en nous
sant entendre qu'il prenoit la chose à cœur,
e nous fissions en sorte qu'on adoucît la
ortification qu'avoit euë Mr. *Buillau* en
tte occasion, en lui accordant une place de
apitaine Réformé avec les gages ordinaires,
une expectative de la premiére Compa-
ie vacante, ou bien un Acte qui le rende
bile à être nommé avec les autres Capitai-
s Réformez, ou du moins à avoir la pre-

miére Compagnie après le dernier des Cap-
taines Réformez, & qu'au cas qu'on ne vo-
lût pas lui accorder en attendant d'autres gag-
que ceux de Lieutenant, on voulût bien
augmenter la finance de 300. fl. feuleme-
par an: On m'a dit que ceci étoit autor-
de l'éxemple d'un Lieutenant Ecoffois.
vous prie inftanment de contribuer auta-
que vous le pourez à faire agréer cette d-
mande; car fi ce Mr. *Buillau*, qui eft fo-
connu en Cour par le moyen de fon frér-
veut faire un tour ici, & qu'on aprenne q-
l'on a eu fi peu d'égards pour la recomma-
dation de l'Ami le plus conftant & le plus z-
lé que nous ayons ici, tel qu'eft le Con-
de *Brienne*, cela ne poura qu'exciter une
verfion qu'on ne devroit pas s'atirer po-
cent fois plus que ne vaut ce dont il s'ag-
Je vous demande cette grace avec d'auta-
plus de liberté que je n'y ai d'autre intér-
que celui de l'Etat. Je fuis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 16. Mars 1662.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére qui étoit du 9. de c-
mois, j'ai trouvé plus de vrai-femblance qu-
jamais dans l'opinion que j'ai déja euë qu'o-
ne traîne ainfi fur l'article de la *Pêche* qu-

poi

ur gagner du tems, & voir quel sera le
sultat de je ne sai quelle affaire; peut-être
-ce pour découvrir si Leurs HH. PP. ne
angeroient pas de résolution à cet é-
rd.
Le Roi a tenu samedi après-midi Conseil
ndant plus d'une heure & demie avec Mrs.
Turenne, le *Tellier*, de *Lionne* & *Col-
t*, qui sont à présent les Personnes qui
t le plus de crédit & en qui le Roi se con-
le plus. Un de ces Mrs. avoit fait venir
Louvre à midi, un Officier de notre con-
ence, & il étoit sorti de la Chambre du
nseil pour lui parler; c'étoit, à ce que
n nous a dit, pour s'informer si l'on pou-
it être assuré que Leurs HH. PP. ne cé-
oient rien au de-là de ce que nous avions
claré; & que sur la réponse qu'on lui fit,
parût être chagrin & étoit rentré sans s'ex-
quer davantage. Ceci nous avoit fait es-
rer que le lundi suivant on auroit pris une
solution finale avec tous nos Commissai-
, c'est ce que nous leur fîmes demander
notre Secrétaire, comme cela se prati-
e; mais ce fut inutilement, & ayant fait
même chose le lendemain, nous n'eûmes
utre réponse sinon, qu'on alloit faire
ivre nos affaires. Dans cette intervale
i reçû votre Lettre du 8., & aussi-tôt nous
vons pas manqué de nous servir de ce que
us me marquez des Déliberations de Leurs
. & G. P. sur ce sujet, & d'autres avis que
us avons reçûs, pour persuader, avec
ute la circonspection nécessaire, qu'on ne
it pas se flater que Leurs HH. PP. se re-

lâchent davantage fur aucun article, & qu
ces delais ennuyeux ne peuvent caufer au
tre chofe que des foupçons, du méconten
tement & du dégoût, & faire perdre d
plus en plus l'occafion de terminer no
Négociations à la fatisfaction des deu
Puiffances contractantes. Nous ne favon
quel effet ceci produira; mais je ne dou
pas qu'on n'ait ici une grande envie d
conclure avec nous; car on ne parle pl
de ces raifons invincibles que le Roi avo
de ne rien céder davantage, on ne dit pl
rien qui pût nous ôter l'efpérance. J'efp
re que nous aprendrons par la premié
Pofte, que les autres Provinces fe fero
conformées à l'avis de celle de Holland
& que l'avis des Commiffaires de Leu
HH. PP. pour nous rapeller, faute de po
voir conclure fuivant nos Inftructions, fe
changé en une bonne Réfolution; en for
que j'aurai bien-tôt occafion d'aller vo
témoigner de bouche, que je fuis, &c.

P. S. Mr. de *Lionne* a dit à une Perfon
qui lui a parlé aujourd'hui de notre pa
qu'on délibéreroit demain fur nos affaires

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

A la Haye le 22. *Mars* 1662.

MONSIEUR,

J'ai reçû en son tems vos deux Lettres du ., ma derniére étoit du 15.

On persiste ici par raport à vos Négociaons, dans la Résolution de ne rien relâcher vantage, & de considérer l'intention du ot *Pêche* comme absolument néceſſaire; is il y a quelques Provinces qui se trount sans ordres sur l'Article de donner or- aux Ambaſſadeurs de revenir, elles les endent à toute heure. Je vous envoye e Copie de l'avis de la Province de Holde sur cela. Je me flate que dès que l'on a certain à la Cour où vous êtes, que l'on résolu de ce côté-ci à rompre la Négotion faute d'obtenir ce que l'on demande cet Article; cette certitude opérera dantage sur l'esprit de Sa Majesté que sa pro- inclination & toutes les raisons qui parent en notre faveur; mais alors on n'agi, pour ainsi dire, que par contrainte pour iter la rupture & le départ de vos Excelces sans avoir terminé les affaires.

J'ai été autant mortifié que qui que ce soit mauvais succès de l'affaire de Mr. *Buil-*; mais la chose étant telle qu'elle est, je

ne crois pas que les expédiens que vous pro-
posez dans votre Lettre soient praticables
cause des conséquences qui en resulte-
roient. L'éxemple du Lieutenant Ecosso
qu'on alégue & dont on tire déja une consé-
quence est d'une toute autre nature. U
nommé *Henry Hoocker* étoit Lieutenan
d'une Compagnie Ecossoise vacante, on l
accorda le 13. May 1660., à la recomman-
dation de la Régence d'Angleterre, & sur to
du Général *Monck* auquel il étoit aparenté
un Acte par lequel on promettoit de ne me-
tre pas de Capitaine au dessus de lui, & pa
conséquent que lors de la nomination on l
accorderoit cette Compagnie: ayant été re-
solu au commencement de l'année derniére
que l'on casseroit quelques Compagnies
celle dont ledit *Hoocker* étoit Lieutenant fu
du nombre de celles qui furent cassées, d
sorte que non seulement il ne jouït pas d
l'effet de la promesse qu'on lui avoit faite pa
écrit, mais même il perdit la Charge qu'
avoit; en considération de cela il obtint d
Leurs N. & G. P. une Commission comm
Capitaine de cette Compagnie, datée du 1
Mai 1660., dans le tems qu'on fit la mêm
faveur à deux Lieutenans François de com-
pagnie, qui avoient été en Dannemark,
qui, sans cette réforme, auroient aussi ét
nommez Capitaines, de sorte qu'ils sont de-
venus tous trois Capitaines Réformez de
Compagnies qu'ils avoient commandée
comme Lieutenans, & qui leur ont été e
quelque maniére conférées du jour même d
la date de leur Commission, la conclusio
ayan

yant été alors suspenduë, si je ne me trom-
e, par deux des Membres de l'Assemblée
e Leurs N. & G. P. Je ne vois pas que
outes ces circonstances soient aplicables à
'affaire de Mr. *Buillau*, puis qu'on ne peut
ui donner une Commission comme Capitai-
e de sa Compagnie qu'un autre posséde ac-
uellement. J'espére que nous aurons l'a-
antage de vous voir bien-tôt ici & alors
ous concerterons ensemble les moyens de
endre service à Mr. *Buillau* à la premiére
ccasion. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 23. *Mars* 1662.

MONSIEUR,

Monsieur le Prince de *Tarente* se dispose à
artir pour la Haye, & selon toutes les apa-
nces il y arrivera avant nous. Nous de-
ons à son zèle & à son atachement aux In-
rêts de Leurs HH. PP., ce témoignage
u'il nous en a donné des preuves dans tou-
s les occasions, & que ses sentimens sont
ommuns à tous ceux de sa Maison. Ainsi,
Monsieur, si l'on fait quelque chose d'ex-
aordinaire en faveur de ce Prince, on peut
re persuadé que c'est avec raison & qu'il le
érite. Je vous en ai écrit ci-devant à sa
iére, & comme je suis informé que le Roi

 en

en écrira à Leurs N. & G. P. en des terme pleins d'affection, je n'ai pû refûser à c Prince de renouveller la priére que je vou ai déja faite en sa faveur, quoi que je sui persuadé que cela est inutile, puis que so arrivée à la Haye réveillera tout ce qui a ra port à ses affaires. J'espére que nous le sui vrons de près. Je suis, &c.

P. S. Nous sommes informez de bonn part que Mr. le Maréchal de *Turenne*, s'e chargé enfin de faire en sorte que Leurs HH PP. obtiennent ce qu'Elles souhaitent par ra port au mot *Pêche*.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 23. Mars 1662.

MONSIEUR,

J'ai reçû votre Lettre en date du 15. de c mois, depuis le départ de ma derniére qu étoit du 16.

Nous tâcherons, dans la Conférenc qu'on doit tenir pour mettre la derniére mai au Traité, & le mettre au net pour le signer de faire coucher l'Article qui concerne l'E lecteur de Cologne & le Prince de Neu bourg, avec la restriction aux seules Ville de Rhynberg & Ravestein, ainsi que vou m'avez mandé que les Etats de Hollande le sou-

uhaitent. Cependant, nous ne pouvons
s aſſurer ſi nous y réüſſirons ; car quoi
'il ſemble que nous dûſſions l'obtenir ſans
ine, puis que cela étoit ainſi dans le Texte
livré de la part du Roi, peut-être nous
a t-on quelques dificultez ſur ce que le
exte que nous avons delivré en dernier
u & ſur lequel nous inſiſtons préſente-
ent contient pluſieurs clauſes nouvelles,
même l'ancienne, de *directement*, *ou indi-
ctement*, que Mr. de *Lionne* avoit remar-
ée comme un Point ſur lequel il faudroit
nvenir.
Mr. le Marquis de *Fuentes*, Ambaſſadeur
Eſpagne, a fait ſon Entrée aujourd'hui,
demain il déclarera au Roi, dans ſa pre-
iére Audience, ſur ce qui s'eſt paſſé entre
carroſſes en Angleterre & ſur le rang de
tte Couronne, qu'à l'avenir les Ambaſſa-
urs d'Eſpagne ne ſe trouveront point en
ncurrence avec ceux de France, ainſi que
la a été concerté pour la ſatisfaction de
Majeſté. Sa Majeſté a fait prier tous les
mbaſſadeurs étrangers, & nous entr'autres,
s Envoyez & les Réſidens, d'être préſens à
t Acte pour le rendre plus ſolennel, &
ur faire réparer en préſence de ces Miniſ-
es Etrangers, l'inſulte que l'on prétend a-
ir été faite à cette Couronne en préſence
s Miniſtres Etrangers.
On dit que l'on a fait le dernier éxamen
Mr. *Fouquet*, & qu'il a reconnu la larme
l'œil, qu'il avoit écrit & dreſſé un Projet
ur exciter une ſédition dans le Royaume,
cas que l'on entreprît quelque choſe con-
tre

tre lui, ou contre sa fortune. On croit gé néralement qu'on se hâtera de prononcer s Sentence, & l'on ne doute pas qu'il n'y aill de sa vie.

On a envoyé à Mr. de *Thou* sa démission & l'on attend à tous momens Mr. d'*Estrad* pour l'envoyer d'abord en qualité d'Ambass deur ordinaire du Roi auprès de Leurs Hau tes Puissances. Nous attendons les Ordre de Leurs HH. PP. par raport aux Presens sur tout, pour les deux Introducteurs & pou les autres nommez dans nos Lettres, & q devroient être donnez avant notre départ autant que nous le pouvons suputer cela pe monter à huit ou neuf mille florins d'Ho lande. Je ne sais si nous ne pourions p nous charger du soin de la répartition; ma mes Colégues sont d'avis que cela doit tre pris sur la somme que la Généralité a cordera pour tous les Présens, & que ce ne doit pas tomber sur les Provinces qui o ici leurs Ambassadeurs. Si l'on ne pe prendre sur cette affaire une résolution ass prompte pour ne pas retarder notre dépa par cette raison; il seroit à propos qu' nous donnât ordre de partir, & que M *Boreel* fût chargé de distribuer les Présens près notre départ, excepté ceux de nos Con missaires. Notre séjour ici coûte trop l'Etat pour le prolonger sans raison. suis, &c.

P. S. Il ne conviendroit pas qu'on dif rât ces petits Présens & que nous part tions sans les faire; cependant, nous po

uvons refter plus long tems, que notre jours ne coûte autant & même plus.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniftre Extraordinaire.

A la Haye le 29. Mars 1662.

MONSIEUR,

Ma derniére étoit du 22. de ce mois, j'ai çû hier la votre du 23.; j'y ai vû avec plai-, auffi bien que dans vos Dépêches publi-es de la même date, que vous aviez enfin monté la dificulté que la France faifoit dmettre le mot de *Pêche* dans le Traité.

Une fluxion qui m'eft tombée famedi der-r fur la gorge, & qui a été fuivie d'une ite fiévre qui m'a fait garder le lit & en-te la chambre, a été caufe que je n'ai pû fter aux Délibérations publiques fur vos ttres. Mais Mr. d'*Ommeren* étant venu matin m'en entretenir de la part des Com-ffaires de Leurs HH. PP., on a pris depuis is la Généralité une conclufion conforme avis Provincial de Hollande, que je vous déja envoyé, ainfi que vous verrez dans Dépêches que vous recevrez à préfent de urs HH. PP.; mais j'efpére qu'alors le aité fera conclû & figné.

J'ai envoyé hier au matin par mon Com-s à Mr. de *Wimmenum* ce que vous avez écrit touchant les Préfens pour les

In-

Introducteurs & autres personnes de moir
dre Caractére, en le priant, de prendre s
cela l'avis de Mrs. les Conseillers Dépu
tez, & de faire en sorte que l'on prît e
même tems une résolution dans la Géné
ralité, afin qu'on puisse vous l'envoyer au
jourd'hui. Ce Seigneur m'a fait l'honneu
de venir depuis chez moi, & m'a dit qu'c
étoit disposé à vous autoriser de dispens
une somme de six mille florins pour ces p
tits Présens; & qu'il alloit se rendre à
Généralité pour faire en sorte que l'on ex
minât ce qui s'est passé en pareille renco
tre, afin que vous reçussiez des Ordres s
cet Article par cette Poste-ci s'il étoit po
sible. Je lui ai fait demander cet après-m
ce qu'on avoit résolu, & il me fit dire que
chose avoit été proposée à la généralit
& qu'après quelques discours, on n'avo
conclû autre chose sinon, que des Com
missaires nommez examineroient ce qui s'
toit passé & donneroient leurs avis à Leurs H.
PP.; ainsi je suis faché que je ne pui
vous mander autre chose aujourd'hui.

L'Assemblée des Etats de Hollande &
West-Frise s'est séparée samedi dernier,
près avoir encore résolu, par forme de *Co
pelle*, sur le rapel des Ambassadeurs Ext
ordinaires, ce que vous trouverez dans le
Résolution ci-jointe du 24. de ce mo
En attendant votre retour avec impatienc
je finis celle-ci & vous prie de me croi
&c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 6. *Avril* 1662.

MONSIEUR,

J'ai reçû la votre du 29. depuis le départ ma derniére du 23. du mois dernier. Dieu uille que nous en recevions bien-tôt une tre qui nous aprenne l'entier rétabliffement votre fanté, & qu'il vous conferve long ns une vie auffi utile & néceffaire à l'E-

Ce que nous avons écrit par la derniére fte & par celle-ci, d'une diffenfion ino- iée qui eft venuë traverfer la conclufion du aité, eft un nouvel obftacle qui vous aura t autant de peine qu'à nous qui avions mpté, que dans la Conférence où cela ft paffé, nous n'aurions autre chofe à fai- de part & d'autre, qu'à donner ordre de ettre tout au net & à fixer un jour pour la nature. Nous avions à cet effet parlé du élude ou Introduction du Traité avec ce- qui devoit alors tenir le plumitif, & nous ons tellement d'accord, que nous nous aginions que cela feroit réglé fans en par- dans la Conférence. Le Roi même a- it déclaré fa réfolution de conclure avec urs HH. PP., non feulement ici, mais ême hors du Royaume, & il avoit paru at-

attendre avec quelqu'impatience, ainsi qu'on nous l'a raporté, pendant tout l'après midi où nous étions assemblez, la nouvelle de l'entiére conclusion.

Peut-être même qu'on avoit des raisons de souhaiter ce qui est arrivé, puis que les avis qu'on a reçûs d'Angleterre, depuis qu'on y a apris que Sa Majesté avoit consenti l'expression du mot *Pêche*, ne parloient d'autre chose que du mécontentement que Sa Majesté Britannique en faisoit paroître, jusques-là même qu'Elle s'en étoit plainte en termes pleins de reproches à l'Ambassadeur de Sa Majesté qui est à Londres. Or comme en ce tems-ci, on a, dit-on, de fortes raisons de ménager l'Angleterre, raisons qui, autant que je puis le comprendre, ne tendent qu'à aliéner cette Couronne de celle d'Espagne, pour avancer les afaires de Portugal, en faveur duquel on s'intéresse beaucoup; ces nouvelles ont fait craindre au Roi d'avoir fait un pas qui pouroit lui faire tort, en accordant à Leurs HH. PP. l'insertion du mot *Pêche* sur laquelle Elles insistoient; ainsi Sa Majesté a d'abord témoigné la plus grande indignation, en aprenant qu'il y avoit encore quelque discussion entre nous & ses Commissaires; sur tout parce qu'on lui avoit raporté, que ce diférent rouloit sur un Point que nous avions nouvellement proposé, & que nous avions afecté de réserver jusqu'à-ce que Sa Majesté eût accordé celui de la Pêche, nonobstant la résolution que Sa Majesté avoit prise, & qu'Elle nous avoit fait communiquer effectivement par M

d

: *Lionne*, de ne pas s'expliquer ſur cet Ar-
:le, que nous n'euſſions auparavant dé-
aré que nous ne formerions aucune dificul-
ſur aucun autre Point, ce que nous a-
ons promis. Sa Majeſté étant ainſi pré-
:nuë que nous avons employé l'artifice dans
:tte occaſion, a donné ordre, après avoir
ιtendu le raport de ce qui s'étoit paſſé dans
derniére Conférence, avec des marques
: reſſentiment, ainſi qu'on nous l'a rapor-
, que l'on écrivit à ſon Ambaſſadeur à
ondres d'y déclarer, que le Traité étoit
ιtiérement ſuſpendu, & de faire ſes efforts
)ur ménager les eſprits dans cette Cour-là.
Ainſi, nous avons eu d'abord beaucoup
: peine à repréſenter que l'on faiſoit tort à
)tre droiture, & que nous ne demandions
ιe ce que nous avions toûjours ſoûtenu ê-
: très équitable, & ce dont on étoit con-
nu avec nous, autant que nous l'avions pû
)mprendre. C'eſt à quoi nous avons em-
oyé la premiére partie de notre Mémoire,
c'eſt en quoi nous trouvons le plus d'o-
)ſition, quoi que ſans fondement, parce
ιe ceux qui ont négocié avec nous, ont de
peine à avouer de s'être trompez en cela.
ous ne pouvons pas découvrir que ce fa-
ιeux incident ait d'autre cauſe, ſi ce n'eſt
ı'il y en a qui en nous diſant qu'on aboli-
)it plus volontiers le Droit de Tonneau ſur
s Bâtimens deſtinez pour les Ports étran-
:rs, que de conſentir à ces reſtrictions,
mblent n'avoir en vûë que de nous extor-
ιer cet Article, & pour cette raiſon ils nous
)nt furieuſement opoſez. Nos Amis pré-
tendent

tendent que ce delai nous eſt avantageux pou
inſinuer ce que nous avons à aléguer pou
deſabuſer les autres & ramener les eſprits ai
gris. Quoi qu'il en ſoit, nous ne laiſſon
entrevoir aucune inquiétude qui puiſſe fair
croire qu'on pouroit avoir bon marché d
nous: mais ce ne ſont-là que des conjectu
res, & ceux qui ont une entiére connoiſſan
ce de tout ce qui s'eſt paſſé n'oublient rie
pour nous tranquiliſer. Ce que je crain
le plus, c'eſt que, lors qu'on en viendra
une Conférence, on ne ſe contente pas d'a
voir un éclairciſſement & d'être deſabuſé
& qu'on ne veuille pas en venir à quelqu
expédient.

Après avoir réfléchi à ce qui a été propo
ſé dans la Conférence, & que je mande
Leurs HH. PP. dans la Lettre ci-jointe
pour ne ſe pas priver mutuellement de la l
berté d'établir tel Droit & Impôt qu'on j
gera à propos, il me paroît qu'il n'eſt
pour ainſi dire, pas préjudiciable de reſtraî
dre cela aux Vaiſſeaux, car il n'y a pas ap
rence qu'on augmente ici le Droit de To
neau.

Je vous laiſſe à penſer s'il ne ſeroit pas
propos qu'on parlât à Mr. de *Thou* de ce no
veau diférent, & qu'on l'engageât à ſeco
der dans ſes Dépêches notre Mémoire ſur
ſujet & les raiſons dont nous l'apuyons; ma
il faut prendre garde de ne pas diminuer l'im
portance de ce Point plus que nous n'avo
fait, & plus qu'il n'eſt en effet: car outre
raiſon on a encore pour ſoi l'expérience
puis que nous ſommes informez que pluſieu
Ma

archands de Roüen auroient acheté des
iiſſeaux s'ils n'en avoient été empêchez par
crainte d'un Droit de Tonneau établi par
ye de rétorſion. Je ſuis, &c.

Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre
Extraordinaire.

D'Amſterdam le 12. *Avril* 1662.

IONSIEUR,

Je ne vous ai pas écrit par la derniére Poſ-
parce que je n'avois rien à vous man-
: d'ici, où je me ſuis rendu pour prendre
t aux divertiſſemens des Nôces. J'ai re-
la votre du 6., dont j'atens une ſuite
is favorable par la premiére Poſte, puis
e j'eſpére que vous terminerez les difé-
is qui reſtent dans la premiére Conféren-

La propoſition de reſter actuellement dans
e entiére liberté par raport aux Impôts à
iir, me paroît très importante, puis qu'il
paroît pas préſentement qu'on puiſſe ju-
: dans quelles diſpoſitions la Cour de Fran-
entrera dans dix ou douze ans, s'il s'a-
loit alors de quelqu'autre Impôt inégal;
.utant plus que les Membres des Etats de
ıllande & de Weſt-Friſe ne ſe ſont déter-
nez à ſe relâcher ſur l'Article de l'entiére
olition du Droit de Tonneau, qu'en con-
ıé raton de cette Clauſe qui les mettoit en
ſûreté

fûreté pour l'avenir. Mon féjour ici a é caufe que je n'ai pû agir comme vous l'a riez fouhaité auprès de Mr. l'Ambaffadeur *Thou*; mais je n'y manquerai pas auffi-t que je ferai de retour à la Haye. Je fui &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 13. *Avril* 1662.

MONSIEUR,

Vous aprendrez par l'inclufe pour Le N. & G P., ce qui s'eft paffé dans no Négociation depuis ma derniére qui étoit 6. du courant. On n'a pû répondre dans Conférence que nous avons tenuë aujo d'hui, aux raifons que nous avons allégu par écrit; mais beaucoup plus amplement bouche pour renverfer les dificultez que Commiffaires du Roi font contre la Cla de pouvoir mettre fur les Vaiffeaux Fr çois, des Impôts tels que ceux que l'on v droit mettre fur les notres; cependant, n avons demandé avec inftance, que s'il r le moindre doute, ou dans l'efprit de Sa M jefté, ou dans ceux de nos Commiffair on nous le dit naturellement afin que n puffions le réfoudre: mais on ne nous a pondu qu'en nous faifant la propofition jointe que nous avons rejettée, fans lai

auc

cune espérance que nous y pussions jamais
uiescer; nous leur avons dit, que Leurs
iutes Puissances espéroient & croyoient
ême que Sa Majesté se résoudroit, ou en
ncluant le Traité, ou aprè sa conclu-
n, à abolir entiérement le Droit de Ton-
au, comme une chose capable de nourir la
corde, desavantageuse, & incompatible
ec les anciennes Alliances & l'éxécution
la nouvelle, & qu'ainsi, il leur paroîtroit
ange qu'on voulût insister sur la moindre
position qui pouroit en autoriser la con-
uation; qu'on n'avoit pas de raison de
uloir encore surcharger la Navigation de
urs HH. PP., par cette éxemption de qua-
ite Vaisseaux, après l'extrême disproport-
n qui étoit à leur charge dans l'entrecours,
s que les Droits étoient si hauts ici & si
nces dans les Provinces-Unies; sans comp-
ce qu'elles soufroient encore dans le Com-
rce & la Pêche par la continuation de la
mpagnie de l'huile de Baleine; en un
ot, qu'on devoit voir en France notre Na-
ation de très bon œil, puis qu'on y faisoit
profits si considérables dans le Commer-
avec les Sujets de Leurs HH. PP.
Qu'une éxemption de quarante Vaisseaux
Sujets de Leurs HH. PP. seroit cause
e bien-tôt il ne s'en trouveroit pas un en
er, ce qui n'arriveroit point par une pareil-
éxemption des François, & qu'ainsi, il
avoit en cela aucune égalité, sans comp-
que cette contre-éxemption seroit impra-
able dans notre République, puis que
urs HH. PP. ne peuvent accorder plus

d'éxemption à l'un de leurs Sujets qu'à un autre, sans blesser l'égalité qu'ils ont coûtu me d'observer entr'eux, & qui est de l'essen ce de leur Gouvernement. Que l'avantag qu'en pouroit retirer ceux qui seroient éxemp tez en accordant pour le Fret avant d'autre qui chercheroient en même tems à faire leu Cargaison, seroit préjudiciable, exciteroi des plaintes, des mécontentemens & du de ordre, & qu'après tout, la chose n'étoit pa assez importante pour la France, pour s' aheurter au préjudice de la conclusion d Traité que cet incident feroit encore traîn en longueur, ce qui feroit trop sensible Leurs HH. PP. & sujet à trop d'inconv niens pour qu'Elles puissent y consentir; forte qu'on perdroit inutilement le tems, po ne pas dire desavantageusement. Nous ve rons ce qui en sera. Nos Commissaires nous quitant nous ont dit, que nous d vions en écrire, & que le Roi s'étoit ass relâché jusqu'à présent en faveur de Leu HH. PP. Je suis, &c.

P. S. Je vous prie d'inspirer à Mr. *Thou* tout ce que vous jugerez de plus ef cace pour lever ici cet obstacle, au cas q nos efforts ne puissent pas en venir à bou Si l'on juge à propos de nous faire répons il ne seroit pas mauvais qu'on le fît par u Exprès pour gagner du tems.

Mr. C. van Beuningen, Miniſtre Extraordinaire.

A la Haye le 19. Avril 1662.

Monsieur,

La derniére que j'ai eu l'honneur de vous écrire étoit du 12. de ce mois. J'ai apris avec plaiſir par vos Dépêches du 13 qu'il ne s'étoit rien paſſé de nouveau où vous êtes par raport à la Propoſition de reſter mutuellement dans une entiére liberté par raport aux Impôts à venir, ainſi j'eſpére que cela ſe terminera ſans aucune autre diſcution.

Leurs HH. PP. ont fort aprouvé que vous ayez rejetté l'éxemption de quarante Vaiſſeaux de part & d'autre, c'eſt ce que vous verrez dans leur Réſolution d'hier. Leurs HH. PP. ont bien remarqué que cette propoſition renferme une égalité réciproque; mais l'éxécution en eſt ici impraticable. Auſſi leur Réſolution n'eſt-elle fondée que ſur cette impoſſibilité, ne doutant nullement que le Roi ne la comprenne d'abord, & qu'ainſi le Traité aura peut-être déja été conclû ou ſe conclura bien-tôt ſans d'autres avis.

J'ai eu hier une longue Conférence ſur ce ſujet avec Mr. de *Thou* qui a fort bien compris cette impoſſibilité, & qui s'eſt chargé d'en écrire amplement par cette Poſte-ci, en

aſſurant en même tems Sa Majeſté des ſi
céres diſpoſitions de l'Etat pour terminer
obſerver l'Alliance. J'eſpére qu'avant la r
ception de celle-ci tout ſera conclû; je ſui
en attendant cette bonne nouvelle, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 20. *Avril* 1662.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 13. de ce mo
j'ai reçû la votre du 12. Vous verrez
ce que nous écrivons aujourd'hui à la F
gence, les nouvelles eſpérances que n
avons reçûës de terminer enfin cette lon
Négociation. Nous ferons tout ce qui n
ſera poſſible pour conſerver les mots
l'on veut rayer de l'Article du Droit de T
neau; mais au cas que nous ne viſſions
d'aparence d'y réüſſir, comme il nous l'a
impoſſible par raport à la clauſe qui égale
Vin & le Sel, & à celle où nous demandi
qu'on payât ſuivant la charge & non ſuiv
la capacité du Vaiſſeau, nous croyons
nous ne devons par pour cela diférer la
gnature du Traité, puis que ces avanta
n'ont rien de fort eſſentiel pour nous ; d'
tant plus encore que les diſputes que c
pouroit cauſer, irriteroient encore les
prits, & pouroient nous être plus préjudic

s que ces mots ne nous feroient utiles, s qu'il pouroit arriver qu'on nous dispu- oit encore les diminutions du Droit de nneau sans lesquelles nous n'aurions pas de dificulté sur ces mots, suivant les dres de Leurs HH. PP. En tout cas, s qu'il s'agira de signer le Traité, on pou- s'expliquer de bouche, de maniére qu'on iroit laisser une porte ouverte à de nou- les Négociations pour l'entiére abolition Droit de Tonneau, comme si cet Arti- n'étoit que provisionnel dans l'intention Leurs HH. PP., peut-être ferons-nous s; au reste, il ne manquera pas à notre zè- & à nos efforts.

On ne laisse passer aucune occasion de is recommander l'affaire de Malte, & de niner par quelqu'échange de Ravestein tre quelques autres Terres, le diférent est entre l'Etat & le Prince de *Neubourg*. verroit ici avec un sensible plaisir, qu'on ninât enfin ces deux affaires avec cet Or- & avec ce Prince, & cela ne manqueroit de faire un bon effet.

Permettez-moi de réïtérer ici, que les sens destinez pour nos sept Commis- es ne doivent pas être augmentez sur ce se fait en pareille occasion en proportion thmétique, mais en proportion Géomé- ue; & qu'au moins, à en juger par ce nous entendons ici, chacun doit avoir environs de cinq mille écus. Je vous sou- e toute sorte de satisfaction du Mariage Mademoiselle votre Niéce. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 27. Avril 1662.

MONSIEUR,

J'ai envoyé ce matin par Mr. de *Sypeste* votre Neveu, le Traité que nous avons c clû & signé; je l'ai chargé aussi d'une R tion de ce qui s'est passé, depuis ma dern re du 20. de ce mois. Ce que je vou vois marqué de Mr. *Colbert*, qu'il n'é pas compté au nombre de nos Commi res, étoit fondé sur ce que m'avoit dit Commis de Mr. le Comte de *Brienne*, sur ce que son nom n'étoit pas dans Plein-pouvoir du Roi, qui nous avoit communiqué; mais il s'est trouvé que toit un abus, & qu'il y avoit faute dan Pouvoir, où l'on avoit rayé le nom de *Fouquet*, sans y substituer celui de Mr. *bert*. Il a signé ce Traité avec les au Commissaires, & son nom a été inseré le Plein-pouvoir.

Le Repas que Mr. le Chancelier nou donné, étoit accompagné de Timbales, Trompettes & de toute sorte d'Instrum de Musique, les mets y étoient aussi ab dans que délicats. On nous a fort rec mandé, tant avant qu'après le Repas, faire de l'Ordre de Malte, & on nous a

en

ıtendre qu'on feroit un fenfible plaifir à Sa lajefté de prendre une Réfolution fur cette affaire avant la Ratification du Traité ; je ıis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 27. *Avril* 1662.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 20. j'ai reçû celle ıe vous m'avez écrite le 19. de ce mois. Vous verrez par nos Dépêches que nous ıvoyons aujourd'hui à la Régence par Mr. : *Sypefteyn*, votre Neveu, en quel terme ɔus avons enfin réglé & conclû avec bien : la peine le Traité entre le Roi & Leurs H. PP. Je ne crois pas qu'on y trouve ıelque chofe qui difére de nos Inftructions des Ordres de Leurs HH. PP., fi ce n'eft ı'il y a deux ou trois Articles que nous aons réglez d'une maniére plus avantageufe ɔur l'Etat, que nos Ordres ne portoient. : fuis faché que nous n'ayons pû perfeconner ce grand Ouvrage par l'abolition entiére du Droit de Tonneau. On tâche de ous perfuader que cela fe fera dans peu, & oferai peut-être l'affurer fi l'on donnoit quelue fatisfaction au Roi par raport au Prince e *Neubourg* & à l'Ordre de Malte, & fi 'on tâchoit de ménager les Miniftres de cette

te Cour qui font bien intentionnez. Ils a-vouent pour la plûpart que nos raifons con-tre ce Droit de Tonneau les ont convain-cus. Mais il faudra du tems & bien de prudence pour defabufer & convaincre M. *Colbert* qui eft un vrai Financier, & tou rempli du Projet d'accroître la Navigatio des Sujets de ce Royaume, s'il eft poffibl outre qu'il eft le feul à qui on s'en rapor fur cet Article. La difpute que nous avon euë fur la liberté que Leurs HH. PP. con ferveroit de mettre des Impôts paralleles fu les Vaiffeaux dans leurs Provinces, n'a p fait de mal, & puis que nous l'avons empo té, lors qu'on en viendra à l'éxécution pe fonne ne poura s'en choquer. Mr. *Colbe* avouë même que le Droit de Tonneau e plus préjudiciable qu'avantageux dans Navigation vers les Ports étrangers, fi moyen n'augmente pas celle des Françoi La diminution accordée fur le fret c Sel eft affez confidérable, fur tout dans tranfport d'un Port de France à un autre puis que ce tranfport d'un pofte à l'autre con fifte particuliérement en Cargaifon de Sel & que nos gens ne l'abandonneront pas caufe de cette inégalité de cinquante fols pa Tonneau.

Nous avons remis toute notre attentio & tout notre foin lors qu'il s'eft agi de dre fer le préambule, & ce n'eft pas fans pein que nous en avons étendu les termes ain que vous le verrez, d'autant que ces Me fieurs s'étoient chargez de tenir le plumiti J'efpére qu'à cet égard nous aurons fatisfa

Leur

ars N. & G. P. ; car il nous a été impos-
e d'obtenir qu'il fût dressé plus à l'avan-
e de l'Etat, & en termes moins remplis
déférence pour cette Couronne.

Nous avons été étonnez de trouver le mot *Respect* dans les premiéres lignes du pou-r du Roi qui nous a été remis tout dres-
& cacheté. Nous n'avons pas jugé à pro-
de nous en formaliser puis que ç'auroit
inutilement, & qu'on l'auroit pris en
avaise part, outre qu'il y a des éxemples
l'autorisent, puis que le Roi parle comme
lui-même dans son Plein-pouvoir. De
s, il auroit été dificile d'engager ce Prin-
par une longue dispute à changer une cho-
qui étoit déja expédiée. Je suis toûjours
baraffé dans ces sortes d'affaires ; mais ce
m'a tranquilisé en cette occasion-ci, c'est
en 1653. Leurs N. & G. P. n'ont pas crû
on dût ménager à cette Cour-ci les ter-
s d'une honnête déférence, ainsi que vous
pourez voir par l'Extrait ci-joint de leur
solution sur cette Négociation, que je
vous envoye qu'afin que vous puissiez vous
servir pour me mettre à couvert de la
sure.

Nous aprenons par le Plein-pouvoir du
i, que Mr. *Colbert* n'est pas du nombre
nos Commissaires, quoi qu'il ait assisté à
tes nos Conférences depuis la disgrace
Mr. *Fouquet*; quoi qu'il en soit, on ne
t pas l'oublier lors qu'il s'agira de faire
elqu'honnêteté. Je ne sai si l'on ne pren-
pas en mauvaise part la liberté avec la-
elle j'écris sur cet Article ; mais je ne

puis m'en empêcher, & je ne m'en repe[n]
point, puis que je n'ai d'autre vûë que l'i[n]
térêt de l'Etat & des Habitans de la Républ[i]
que. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministr[e]
Extraordinaire.

A la Haye le 3. *Mai* 1662.

MONSIEUR,

La derniére que j'ai eu l'honneur de vo[us]
écrire étoit du 19. du passé, j'ai reçû en le
tems vos trois Dépêches, l'une du 20. & [les]
deux autres du 27. du même mois, av[ec]
l'une desquelles, Mr. Ascagne de *Sypeste*
a aporté ici le Traité conclû & les deux A[r]
ticles séparez. Il est arrivé à la Haye le D[i]
manche de grand matin. Nous avons tro[u]
vé avec une satisfaction extraordinaire, qu'e[n]
fin les peines de cette longue Négociati[on]
sont couronnées par un succès meilleur qu'[on]
ne l'espéroit; cette étroite Alliance & les [a]
vantages des Conventions faites par rap[ort]
au Commerce & à la Marine effacent [de]
reste le tort qu'avoient fait au crédit de l'[E]
tat tant de délais qui étoient cause que cet[te]
affaire avoit traîné si long tems. Leu[rs]
HH. PP. ont fait présent à Mr. de *Sypeste*
d'une Chaîne d'or de la valeur de cent d[u]
catons: & leurs Commissaires ayant confro[n]
té le Traité avec vos Instructions & les R[é]
sol

lutions ſucceſſives qui s'en étoient ſuivies, ont fait raport hier, que ledit Traité & qui en dépend eſt entiérement conforme x dites Inſtructions & Réſolutions ſucceſ-es, & en particulier à celles du 1. Octo-e & 22. Décembre de l'année derniére, & celle du 29. Mars de cette année, ſur quoi ; Provinces ont été priées d'envoyer au âtôt des Ordres à leurs Députez pour la atification.

Pour ce qui eſt des Préſens, Leurs HH. P. ont pris la Réſolution ci-jointe à l'égard s moindres Miniſtres ; mais on a diféré ſqu'à votre retour la réſolution ſur l'aug-entation de ceux qu'on doit faire aux Com-ſſaires, d'autant plus que cette affaire n'eſt s preſſée.

Comme les Etats de Hollande & de Weſt-iſe ne ſont pas aſſemblez il ne ſera pas ſſible de rien régler touchant Raveſtein l'Ordre de Malte avant votre retour, vû mportance de ces affaires. Ainſi, j'eſpé-d'avoir alors occaſion de concerter avec us ſur ce qu'il y aura à faire pour réüſſir. n'ai rien autre choſe à vous mander au-urd'hui, ſinon que je ſuis ſans réſerve, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 26. Avril 1662.

MONSIEUR,

Nous avons réglé hier avec Mr. de *Lion-ne* l'Article séparé de la maniére qu'il do resster, & en même tems le prélude, ou In troduction du Traité. Il étoit à craindre qu'il n se rencontrât encore ici quelque dificulté; ma on a sû la prévenir à la faveur de quelques ex pédiens conformes aux Résolutions de 1654 ainsi que vous pourez voir par le contenu d cette Introduction.

Le Roi prie Leurs HH. PP. de consent qu'il ait la préférence dans la vente des Es claves Turcs pris par la Flotte de l'Etat commandée par Mr. le Vice-Amiral de Ruy ter, en payant cent écus de chaque Esclave J'ai représenté à Mrs. les Ambassadeurs qu sont ici, que je crois que l'intention de Leur HH. PP. est de garder un certain nombr de ces Esclaves pour les échanger contre le pauvre Prisonniers de notre Nation qui son en Barbarie : d'un autre côté, que suivan les Instructions de Mr. le Vice-Amiral, de Officiers, & des Equipages, on a donné tou les Turcs qui seroient pris prisonniers à Mr le Vice-Amiral, à ses Officiers, & aux Mate lots pour les encourager, ce qui mérite at tention; outre que l'on dit, que les Escla

ve

es Turcs se vendent beaucoup plus cher en Espagne; en sorte que Leurs HH. PP., prenant toutes ces circonstances en considération, seront obligées de trouver des expédiens pour ne pas priver les gens de la Flotte de ce qui leur a été promis, soit que le prix des Esclaves qu'on cédera à la France soit payé au de-là de cent écus, au *pro rata* de ce qu'ils auroient été vendus en Espagne, soit en accordant, de la part de Leurs HH. PP., quelqu'autre indemnisation aux Officiers & autres gens de la Flotte.

Je crois aussi que l'intention de Leurs HH. PP. sera de convenir qu'on ne délivrera les Esclaves qu'argent comptant; car auparavant l'on a fait de pareilles conventions, il y a 15. ou 16. ans; mais on n'a pû jusqu'à présent en obtenir le payement. J'ai crû qu'il étoit de mon devoir de vous marquer toutes ces particularitez afin de recevoir des ordres sur ces diférens Points pour le mieux de la chose.

Les Articles & conditions de cette Alliance-ci contiennent plusieurs affaires de diférente nature, dont la plûpart sont du Ressort du Conseil du Roi, plusieurs de celui de l'Amirauté & d'autres des Tribunaux civils des Présidiaux ou Parlemens, par éxemple, le *Droit d'Aubaine* qui est du Ressort de la Chambre des Comptes. Ainsi, ce Traité doit être enregistré dans tous ces endroits; mais il pouroit arriver lors que nous demanderons cet enregistrement, que l'on exigera de nous, de la part du Roi, un pareil enregistrement dans toutes les Assemblées

P 7 des

des Etats des Provinces, dans les Cours de Justice, Chambre des Comptes, Coléges d'Amirauté, &c. Ainsi, je vous prie de me mander si vous croyez que cela soit praticable, je m'en raporte à votre expérience & à votre sagesse, & suis entiérement, &c.

A Mr. l'Ambassadeur BOREEL.

A la Haye le 3. Mai 1662.

MONSIEUR,

J'ai reçû Dimanche au matin de bonne heure votre Lettre du 26. en même tems que l'avis de la conclusion du Traité. Dieu soit loué de ce qu'il a daigné donner un si heureux succès à cette longue & ennuyeuse Négociation. Je mande aujourd'hui à Mr. van *Beuningen* de quelle maniére les Commissaires de Leurs HH. PP. ayant éxaminé le Traité, l'ont trouvé conforme aux Instructions de Messieurs les Ambassadeurs & aux Ordres que vous avez reçûs de tems en tems; je me raporte au contenu de cette Lettre qui, sans doute, vous sera communiquée.

Je ne doute pas qu'on ne puisse satisfaire Sa Majesté par raport aux Esclaves Turcs & afin de procéder avec ordre à cet égard Leurs HH. PP. ont jugé à propos de consulter les Coléges de l'Amirauté, & celui d'Amsterdam a déja envoyé un avis favorable.

A mon avis, l'enregiſtrement dont vous ie parlez dans votre Lettre ſera abſolument écessaire, & au cas que du côté de la Fran- e on demande qu'on faſſe ici un pareil en- egiſtrement, je ne crois pas qu'on le refuſe, uoi que cela ſoit inutile, après que chaque rovince a ratifié le Traité & que cela ne ſoit as en uſage. Je ſuis, &c.

in des Lettres de Mrs. J. de Witt & C. van Beuningen.



LET-

LETTRES
DE
Mr. JEAN DE WITT,

Conseiller Pensionnaire de Hollande
& de West-Frise,

ET DE
Mr. G. BOREEL,

Ambassadeur en France.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 1. *Juin* 1662.

MONSIEUR,

Messieurs les Ambassadeurs sont parti d'ici avant-hier, & à la priére de Mr. de *Zuylighem*, ils ont laissé ici leur Secrétaire afin qu'il pût porter avec plus de diligence en Hollande les Résolutions de cette Cour ci sur les affaires du Prince d'*Orange* & des Princes Guillaume & Maurice de *Nassau*.

L

Le Baron *Spar* a été ici de la part de
r. l'Electeur de Brandebourg, pour féli-
er la Cour sur la naissance du Dauphin,
a dit aussi qu'il étoit chargé de quelque
ommission pour une plus étroite Alliance
ec cette Couronne & les Princes liguez
Rhin. Le Roi a aussi envoyé un En-
yé Extraordinaire à Berlin. Présentement
dit que Mr. *Spar* n'a fait aucune ouver-
e, & que l'Envoyé qui est à Berlin est
ellé sans avoir rien fait.

Je remarque tous les jours de plus en plus
e cette Cour-ci est mécontente de la Paix
on dit que Leurs HH. PP. ont faite avec
Algériens. Je souhaiterois qu'on me
fcrivît de quelle maniére je dois me con-
re, soit en avouant la chose, soit en la
nt; ce mécontentement est d'autant plus
nd qu'on a reçû avis que les Anglois,
vant notre éxemple, avoient aussi fait leur
ix avec les Algériens; en sorte que cette
ur-ci voit avorter le dessein qu'elle avoit
mé d'entreprendre en commun un coup
clat contre les Villes de Barbarie. Je suis
ec respect, &c.

A A Mr. l'Ambaſſadeur G. Boreel.

A la Haye le 8. *Juin* 1662.

Monsieur,

J'ai reçû en leur tems vos deux Lettr, l'une du 11. du paſſé & l'autre du 1. de mois. Leurs HH. PP. ont nommé il a déja quelque tems des Commiſſaires p examiner les Traitez qu'on doit produ comme compris ſous la Garantie ; n comme cet éxamen n'a pas encore été tamé, & que l'on attend à tous momen retour de Meſſieurs les Ambaſſadeurs traordinaires, je crois qu'il ſera à pro d'attendre qu'ils ſoient ici afin d'enten leurs avis.

Vous aurez apris par les Dépêches Leurs HH. PP., avant la réception de le-ci, qu'Elles n'ont pû ſe réſoudre à fier le Traité que le Vice-Amiral de *R ter* avoit conclû avec les Algériens, ce ſufira pour diſſiper le mécontentement la Cour en avoit conçû.

Vous aurez ſans doute apris par les I tres des Ambaſſadeurs de l'Etat qui ſont Angleterre, que l'on n'a pû encore ter ner les Négociations avec cette Cour-là.

N'ayant autre choſe digne d'attentio vous mander, je mettrai des bornes à ce ci en vous aſſurant que je ſuis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 8. Juin 1662.

MONSIEUR,

'e fuis informé de bonne part que Sa
ıjefté fait un cas tout particulier de la
ıvelle Alliance conclûë entr'Elle & Leurs
I. PP., qu'il regarde comme fon pro-
ouvrage. Il en attend de grands avantages
ır la fûreté de fon Royaume & pour
le des Provinces-Unies, qu'il fait, dit-
avoir été tendrement chéries de Henri le
ınd, pour qui Leurs HH. PP. avoient
un folide & conftant attachement; Sa
ıjefté dit qu'Elle veut l'emporter à cet
rd fur fon Ayeul, & donner lieu à Leurs
I. PP. d'avoir pour Elles autant d'af-
:ion que d'eftime.
Ce Prince s'informe très-curieufement des
:iennes maximes que l'on fuivoit du tems
Henri IV., fur tout par raport aux Pro-
ces-Unies, & il en parle fi pertinen-
nt qu'on ne peut n'en pas être étonné.
On m'a de plus fait entendre bien par-
ılièrement que le Roi prétend être feul
meilleur Ami & le principal Allié de
urs HH. PP., & que fi Elles avoient ai-
fon Ayeul comme leur Pére, il vou-
t qu'Elles l'aimaffent à préfent comme
leur

leur Fils; que si Leurs HH. PP. pensoi t jamais à faire une Alliance aussi étroite avec quelqu'autre Roi, ou Rois, Elles se trouveroient trompées, puis que cela ne manqueroit pas de diminuer l'affection de Sa Majesté & même de la leur faire perdre entiérement; puis que ce seroit vouloir allier des choses incompatibles; en sorte que cette Alliance perdroit bien tôt toute sa force, n'auroit aucun effet & s'évanouiroit ainsi insensiblement.

On m'a fait ces remontrances avec tant de chaleur, & en me disant que l'on les tenoit de la bouche même de Sa Majesté, que j'ai crû qu'il étoit de mon devoir & du service de l'Etat que j'en rendisse compte en vous écrivant, d'autant plus que la République y est particuliérement intéressée, bien persuadé que vous tiendrez la chose secrete, & que vous l'insinuerez lors que vous jugerez qu'il sera nécessaire & avantageux. La Patrie en ressent déja les douces influences & les ressentira encore plus à l'avenir; c'est ce que je demande instanment au Tout-Puissant, en la garde duquel je vous recommande; je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 15. *Juin* 1662.

MONSIEUR,

La Cour paroît satisfaite de ce que j'ai dit [...]uelques Ministres touchant le Traité de [...]x qu'on avoit tenté de conclure avec ceux Tunis & d'Alger; ainsi que je le marque [M]r. le Greffier de Leurs HH. PP. dans [...] Dépêches dont voici la Copie.

[I]l faut vous avouer cependant, que l'in[qui]étude recommence depuis qu'on a apris [que] les Anglois ont conclû leur Paix avec [les] Algeriens à des conditions plus avanta[geu]ses que celles qu'on avoit proposées au [Vic]e-Amiral de *Ruyter*, mais nous n'en som[me]s pas responsables.

[S]a Majesté croit, par raport à l'Alliance [&] à la jonction des forces de la France, de [l'A]ngleterre, de Leurs HH. PP. & de l'Es[pag]ne, pour détruire ces Corsaires de Bar[bari]e, proposée dans l'avis de l'Amirauté [d'A]msterdam, qu'il seroit inutile d'en faire [la p]roposition à l'Espagne, outre qu'on per[dro]it beaucoup de tems; qu'il en seroit pres[que] de même par raport à l'Angleterre, par[ce] que ces deux Couronnes étant engagées [dan]s la Guerre du Portugal, ne voudront, [ou] ne pouront pas employer leurs Flottes [ail]eurs. On

On m'a aussi fait entendre que Sa M jesté souhaitoit fort de faire cette Allianc, ne fût-ce qu'avec Leurs HH. PP., ce qui ne les empêcheroit pas de donner ordre à Leurs Ambassadeurs qui sont à West-münster, de pressentir quelles seroient sur ceci les dispositions du Roi de la Grande B-tagne, sans que pour cela on fût obligé de perdre du tems. Je crois que l'affaire du Pavillon a quelque part à tout ceci, & M. d'*Estrades* m'a assuré qu'il n'y avoit encore rien de réglé sur cet Article entre les deux Couronnes.

On a renvoyé jusqu'après la Ratification du dernier Traité, les Réglemens qu'on doit publier par raport au Commerce & à la Navigation. Ainsi, le plûtôt qu'on pouroit expédier cette Ratification, seroit le meilleur. Je vous remercie de votre Lettre du 8. de ce mois, & suis, &c.

A. Mr. l'Ambassadeur G. BOREEL.

A la Haye le 22. Juin 1662.

MONSIEUR,

J'ai reçû, depuis ma derniére du 8. la [...]tre de même date, & celle du 15. C'est a[vec] bien du plaisir que j'aprends le cas que [Sa] Majesté fait de sa nouvelle Alliance a[vec] Leurs HH. PP., généralement parlant, [on] n'en est pas moins content ici, & vous p[...]

; compter que vous en recevrez la Ratifiion avant l'expiration du terme ſtipulé de is mois.

Il eſt comme certain que Leurs HH. PP. icoureront de tout leur pouvoir au deſ-1 de Sa Majeſté, d'être ſeul leur meilleur ni, puis qu'Elles ne s'engageront pas aiſént dans aucune autre Alliance auſſi géné-: & auſſi étroite que celle qu'Elles ont iclûë avec Sa Majeſté, tant qu'Elles ſe-it aſſurées des effets de celle-ci, & qu'elle ı réellement & entiérement éxécutée de part de la France; ce qui ne les empêra pourtant point d'entretenir l'amitié & la ine intelligence avec d'autres Rois & Etats, nême de la fortifier, s'il le faut, par de iveaux Traitez, ce qui eſt réellement le de la nouvelle Alliance.

ıuſſi-tôt que les Etats de Hollande & de ·ſt-Friſe, qui ſont convoquez pour le 4. de let prochain, ſeront aſſemblez, on délirera ſur ce que l'on entreprendra par raport Corſaires d'Alger, de Tunis, & de Tri-', & particuliérement ſur ce que l'on doit certer avec la France. Je crois que Leurs & G. P. ſeront aſſez diſpoſées à confeſur cela en particulier avec la France, & nvenir avec Sa Majeſté de quelques Artiſans leſquels on ne fera point la Paix de & d'autre avec ces Corſaires, en s'oblint particuliérement à ne faire point la ; ni l'un, ni l'autre, même à ces conons, ſans ſtipuler en même tems pour Allié qu'il poura traiter aux mêmes ditions & jouïr de tous les avantages que

que l'on obtiendroit de ces Barbares. Vo
pouvez voir par ce qui vous a été envo
directement sur ce sujet par la derniére Po
te, en quoi pouroient consister les Articl
que l'on pouroit desirer de ce côté-ci.

Je crois que le moyen de donner u
véritable force à la nouvelle Alliance ce ser
de se communiquer confidenment de p
& d'autre toutes les affaires importante
ainsi, puis qu'on vous donne avis direc
ment d'Angleterre de tout ce qui s'y p
se, je crois qu'il est à propos que vous
manquiez pas l'occasion d'informer
Majesté & ses principaux Ministres de
qui s'y passe d'important, & de leur inspi
par de bonnes raisons des sentimens c
formes à ceux de Leus HH. PP. & p
le bien de la République.

Vous aurez sans doute remarqué d
les avis successits que vous avez reçûs
Messieurs les Ambassadeurs qui sont à L
dres, quels sont les Points sur lesquels l
n'est pas d'accord dans cette Négociati
je vous envoye pour votre Instruction
derniers Ordres que Leurs HH. PP. l
ont envoyez le 29. Mars dernier, avec
Résolutions du 10. Mai & du 9. de ce m
& la Lettre écrite à trois des Provin
en conséquence de cette derniére Résolut
Vous trouverez dans ces Piéces plus de
sures qu'il ne vous en faut pour àpuyer
pretentions de Leurs HH. PP. par raport
Points en dispute, & il est à remarc
que le Projet inséré dans la Résolution
10. de Mai dernier est le résultat d'

c

nvention arrêtée entre Mr. *Downing* & oi & couchée ſur le papier avec promeſſe travailler de part & d'autre pour la faire réer à nos Supérieurs, ce qui eſt reſté ſans écution de ſon côté, comme vous l'aurez ris de diferens avis.

Il faudroit faire quelques vives remontran-s tant ſur les pirateries qui continuent toû-urs, que ſur l'arrêt mis en Angleterre ſur s Vaiſſeaux Hollandois, ſous prétexte d'un rit que l'Agent de l'Ordre de Malte a ob-nu, dit-on, de l'Amirauté; vous devez é-miner auprès de qui ces ſortes de remon-ances peuvent faire le plus d'effet; nous a-ons été étonnez ici de ces violences au de-de tout ce que l'on peut dire.

Certes on ne peut comprendre comment Tribunal ſubalterne, établi pour rendre Juſtice, tel qu'eſt à Londres le Colége de Amirauté, a pû ſe réſoudre à accorder la iſie de biens qu'on ne peut ſupoſer apar-nir à ceux contre qui on demande juſtice; ais ſeulement aux Sujets de l'Etat par le-iel on prétend avoir été léſé. Je vous avouë ie j'ai peine à croire que cela ſoit arrivé à nſçû de Sa Majeſté Britannique & de ſes liniſtres, & ſans qu'il y ait prêté la main, is qu'il n'eſt pas vrai-ſemblable que cette miraûté ait ſi groſſiérement oſé empiéter r la Souveraineté de ſon Roi.

Rien n'eſt plus abſurde que cette conceſ-n de répréſailles; car, ſans s'arrêter à ce i'elle vient d'une Amirauté qui n'en a pas Droit, ſans attenter à l'Autorité Souve-ine de ſon Prince, il eſt évident qu'il n'y

a pas de Souverain qui puiſſe accorder o
faire éxécuter de réprésailles que pour la d
fenſe & le dédommagement de ſes Sujet
qu'il eſt obligé devant Dieu de protéger; ma
jamais il ne peut les accorder en faveur d'a
cun étranger qui n'eſt pas ſous ſa Protectio
& avec le Souverain duquel il n'a auc
engagement à cet égard *ex pacto vel f*
dere.

Outre cela il eſt conſtant qu'on ne d
accorder de réprésailles qu'en cas d'un dé
manifeſte de Juſtice.

Enfin, il eſt encore évident qu'on ne pe
même dans le cas de déni de Juſtice, a
corder des réprésailles à ſes Sujets qu'ap
avoir demandé pluſieurs fois qu'on leur re
de Juſtice, en ajoûtant que faute de cela
ſera obligé de leur accorder des Lettres
réprésailles. Toutes ces Réfléxions apliqu
au cas dont il s'agit, il ſe trouve que ce
ſaiſie & ces réprésailles ont été accord
non aux Sujets de Sa Majeſté, mais à o
étrangers qui ne ſont pas ſous ſa Protectio
& avec le Souverain deſquels Sa Majeſté n
aucun engagement à cet égard, *ex pacto*
fœdere.

Que bien loin qu'il y ait déni de Juſti
elle n'a été demandée ni par le Roi de
Grande Bretagne, ni de ſa part.

Encore moins, par conſéquent, a-t-
fait les remontrances & les exhortations r
quiſes en ce cas-là avant toutes choſes.

Je voudrois que vous puſſiez pénétrer
que Sa Majeſté & ſes principaux Miniſt
penſent ſur ce ſujet, & ce qu'ils croyent q
l

ont Leurs HH. PP. en cas que l'Angle-
re n'y remédie pas promptement, à la vé-
;, suivant toutes les aparences humaines,
ne peut guére douter de cette répara-
n.

Quoi qu'il en soit, Leurs HH. PP. ont
é qu'il étoit de leur devoir en cette oc-
ion de ne pas laisser passer cette affaire
s en témoigner leur ressentiment, & El-
ont résolu qu'il en seroit écrit, tant par
ort à l'Ordre, au Cardinal Prince de *Hes-*
qui poursuit ici cette affaire, que par ra-
t à l'Amirauté, au Roi d'Angleterre, ainsi
vous le verrez par l'Extrait de ces deux
tres que je vous envoye. La Clause de
e Résolution qui ordonne l'Arrêt du
nmé Renier *Kemping* a d'abord été éxé-
; par les Conseillers Députez, & il est
lé dans son logement par quelques Sol-
.

Ir. *Downing* est venu me parler sur
e affaire la semaine passée, & il me dé-
a qu'il ne croyoit pas que Sa Majesté Bri-
ıique ait connoissance de cet Arrêt; il
prouva fort la conduite de l'Amirauté, &
promit de faire toute sorte d'instances par
Lettres à ce que Leurs HH. PP. obtien-
t satisfaction. Le tems nous aprendra

Q 2 quels

.e Cardinal Prince de *Hesse* étoit fils de *Louïs* I. dit
dèle, Landgrave de *Hesse-Darmstadt*, & de *Madelaine*
le Jean-George Electeur de *Brandebourg*. Le Cardi-
de *Hesse* se nommoit Fréderic, il étoit né en 1616.
étoit fait Catholique en 1626., il fut Chevalier de
;, & grand Prieur d'Allemagne; le Pape Innocent X.
:a Cardinal, il est mort en 1677.

quels en feront les effets, auffi-bien que [les] promeffes que Mrs. le Chancelier & le [Se]crétaire *Morice* ont faites à Mrs. les Amb[af]fadeurs qui font en Angleterre. Je fu[is], &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 22. *Juin* 1662.

MONSIEUR,

J'ai marqué dans ma Lettre à la Rége[nce] que l'on avoit renvoyé ici jufqu'après [l'é]change des Ratifications, à régler toute[s les] affaires qui concernent le Commerce [&] Navigation des habitans des Provinces-U[nies] que Meffieurs les Ambaffadeurs ont rec[om]mandées, ainfi que j'ai fait auffi depuis [leur] départ ; je crois que vous ne trouverez [pas] mauvais que je vous en faffe reffouv[enir], d'autant que ces délais font préjudiciabl[es &] même très onéreux pour les Bateliers & [pour] les Négocians, & le deviendront encore [da]vantage, fi les ratifications tardent, [ou] elles étoient acrochées à quelques difi[cul]tez.

Par éxemple, il y avoit à St. Malo [des] Bâtimens Hollandois frétez par des Fran[çois] pour tranfporter leurs denrées à Roüen [&] étoient prefqu'entiérement chargez: les [Ba]teliers de St. Malo & quelque March[ands]
F[ra]

ançois ont tant fait, en excitant une efpé-
de tumulte, que ces Bâtimens ont été dé-
argez & les denrées chargées fur des Bâ-
iens François, fous le faux prétexte, qu'au-
n Bâtiment étranger ne peut être frété dans
Port François, tant qu'il s'y trouve quel-
e Bâtiment François qui peut & veut pren-
fa cargaifon. Il eft vrai que c'étoit l'Or-
du Roi avant l'établiffement du Droit de
. fols par Tonneau; mais depuis ce tems
Droit de préférence eft tombé, & nos deux
timens ofroient de payer à St. Malo le
oit de Tonneau.

L'Article féparé du nouveau Traité con-
l le 27. Avril qui fert à régler la dimi-
tion du Droit de Tonneau & à expliquer
Droit, dit que les Bâtimens chargez de
ne payeront à l'avenir que 25. fols au
i de 50., ajoûtant en termes exprès &
t clairs, *feront par Sadite Majefté donné
à préfent les ordres néceffaires à ce que
ite impofition, &c. des cinquante fols, &c.
r les Navires chargez de fel, ne fe payera
la moitié.* Cependant, ceux des Provin-
-Unies ayant demandé l'éxécution de cet
ticle dont ils fourniffoient Copie auten-
ue, n'ont pû obtenir de la Cour qu'Elle
nnât ces ordres promis, qu'Elle difére juf-
'après l'Echange des Ratifications. Pour
tte raifon & pour prévenir plufieurs autres
convéniens, il eft abfolument néceffaire
e l'on preffe l'Expédition & l'Echange des
atifications.

L'Armement des Vaiffeaux de guerre &
s Galéres, que ce Royaume fait, eft fi

confidérable & l'on y travaille avec tant d'a
tivité, qu'une * République d'Italie assez v
sine de cet Etat en prend ombrage.

Je vous prie de faire en sorte que je reç
ve au plûtôt des Ordres sur le contenu de
Lettre que j'ai écrite à Mr. le Greffier, a
que je sache comment je dois me condu
ouvertement par raport à l'entreprise que l'
médite, conjointement avec Leurs HH. PP
contre les Corsaires de Barbarie; la Cou
paroît fort disposée & ne demande pas mie
qu'à y donner les mains, ainsi que je l
mandé; je suis, &c.

* Genes.

A Mr. l'Ambassadeur G. Boreel.

A la Haye le 29. *Juin* 1662.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 22. j'ai reçû la v
tre de la même date.

Aussi-tôt que Leur N. & G. P., qui so
convoquées pour le 4. de Juillet seront a
semblées, on travaillera sans perdre de te
à l'Expédition des Ratifications. Nous esp
rons que dans cette intervale on ne fera a
cun tort en France aux Sujets de Leurs H
PP., & que si cela arrivoit, on ne leur ref
sera pas une juste réparation.

Je vous ai donné avis dans ma derniére

qui s'étoit passé en Angleterre touchant
ırrêt mis sur les Navires Hollandois à la
quisition de l'Ordre de Malte; la Régence
ous envoye ci-joint toutes les Piéces qui
uvent vous mettre au fait de ce qui s'est
ssé ici à cet égard, afin que vous soyez en
at d'en donner une connoissance éxacte au
oi & à ses principaux Ministres. Vous au-
z apris, avant la réception de celle-ci, par
s Lettres de Mrs. les Ambassadeurs en
ngleterre, comment cet arrêt a été levé de
onne grace.

Nous espérons de la bonne conduite du
oi de la Grande Bretagne & de son affec-
on pour notre République, qu'il réprimera
u à peu les insolences de cette Nation, qui
viennent insuportables, on peut entr'au-
es en donner pour éxemple les impertinen-
s plaintes & demandes qui ont été faites
puis quelque tems à Leurs HH. PP. par
port à quelques affaires particuliéres; ainsi,
eurs HH. PP. considérant l'arrêt dont je
ous ai parlé ci-dessus comme une espéce de
éclaration de Guerre, se préparoient à faire
onnoître à l'Univers l'injuste conduite de
ette Nation, non seulement à l'égard de cet
rêt, mais encore dans ces impertinentes
emandes, & en même tems avec quelle
modération & quelle équité elles en avoient
gi. C'est à cette fin qu'elles ont dressé par
rovision & arrêté les deux diférentes répon-
es que je vous envoye ci-jointes, N. 1. & N.
. & qu'elles ont fait remettre à Mr. l'En-
oyé *Downing*: & de plus, Leurs HH. PP.
nt écrit directement à Sa Majesté Britanni-

que sur les articles contenus dans ces répo
ses les deux Lettres ci-jointes, No. 3. &
Quoi qu'il y ait plusieurs circonstances q
nous font juger que l'intention de Sa Maje
Britannique est d'entretenir avec la Répub
que une bonne & amiable intelligence te
qu'entre voisins; cependant, je crois qu
est de l'honneur de Leurs HH. PP. que
Roi de France & ses Ministres soient pon
tuellement informez de toutes ces affaire
de la conduite équitable de Leurs HH. PP
& de l'injustice palpable des Anglois ;
afin que vous n'ignoriez rien de ce qui
raport à toutes ces affaires, je vous envo
encore, No. 5. la derniere Résolution q
Leurs HH. PP. ont prise le 22. de ce mo
par raport aux Négociations d'Angleterr
& un Mémoire de Mr. l'Envoyé *Dow*
ning qui a été lû hier à l'Assemblée
Leurs HH. PP. Vous me ferez plaisir
me mander ce que l'on pense de cette affai
à la Cour où vous êtes.

N'ayant autre chose à vous mander,
vous prie de me croire, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 28. *Juin* 1662.

MONSIEUR,

Le cas que l'on fait de la nouvelle Allian-
augmente tous les jours, & s'il étoit pof-
e que la Ratification ne rencontrât aucun
tacle, & qu'elle fût promptement expé-
e, il y a lieu de fe promettre de grands
ntages de ce Traité pour les deux E-
s.

La Cour a été particuliérement informée
la derniére Pofte de tout ce qui s'eft paffé
s qu'on a fait le Rapport de la derniére
égociation; Elle en paroît très fatisfaite,
l'on m'eft venu témoigner combien le Roi
fes Miniftres en étoient contens. C'eft
cette maniére qu'il faut fe conduire pour
ablir la Confiance entre les deux Etats,
uelle fera la bafe d'une conftante & ferme
ection qui produira des avantages auffi uti-
qu'honorables.

Je puis vous déclarer, comme en étant
en informé, que fi l'on témoigne que l'on
pouvoit voir fans jaloufie une Alliance
ffi étroite avec quelqu'autre puiffant Prin-
, on n'a en vûë que l'Efpagne & les Païs-
is Efpagnols; mais les bruits qui en avoient
ouru & d'une Négociation qu'on devoit

Q 5 en-

entamer sur le pied de la pacification de Gan
sont entiérement dissipez. Et bien loin qu
l'entretien de l'Amitié & la bonne Intelligen
ce avec les autres Potentats Chrêtiens so
contraire aux Intentions de Sa Majesté, o
m'a déclaré nettement & sans détours, qu
Sa Majeste verra avec plaisir qu'on cultiv
ces anciennes amitiez & qu'on les renouvell
même par des Traitez, afin que par ce moye
la Paix & la tranquilité étant bien établi
parmi les Princes Chrêtiens, y puisse dur
long tems, & que personne n'entreprenne
la troubler; ce qui est aussi sans doute l'un
que but de Leurs HH. PP. qui s'accor
fort bien avec ce que j'ai dit ci-dessus.

Cette Cour persiste dans les mêmes dispo
tions par raport aux Corsaires de Barbarie,
à la sûreté de la Méditerranée; & quelqu
Ministres m'ont assuré qu'on étoit dans l'in
patience d'aprendre que j'eusse des Ordres
faire quelqu'ouverture au Roi sur cette affa
re. Je leur ai assuré que cette affaire & cel
des Ratifications seroient les premiéres q
seroient mises en délibération dans l'Assen
blée des Etats de Hollande & de West-Fri
qui étoient convoquez pour le 4. Juillet,
qu'aussi-tôt qu'on auroit pris une conclusion
l'avis en seroit porté à la Généralité pour
mettre la derniére main. C'est ce que l'o
attend ici avec la derniére impatience, à
que l'on dit.

J'aprends de tous côtez que le Roi est r
solu de mettre la Marine sur un autre pie
& de se rendre respectable par Mer; en sor
que l'on cherche des fonds pour fournir

tte entreprife. Le Roi prend lui-même
nnoiffance de toutes les affaires avec une
fiduité incroyable; & l'on ne peut expri-
er avec quelle facilité il comprend les affai-
s d'Etat les plus dificiles, les queftions
nfées & judicieufes qu'il fait, & la foûmif-
n avec laquelle il fe rend aux avis qu'on
i donne: il s'en reffouvient parfaitement
en & en fait dans l'occafion une jufte apli-
tion, qui furprend fes Miniftres les plus
périmentez, ce que je regarde comme un
nheur pour tous les Miniftres publics qui
ront quelqu'affaire délicate à traiter avec
Prince. Je fuis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 29. Juin 1662.

MONSIEUR,

Votre Lettre du 22. de ce mois & les Pié-
s inclufes ferviront à m'inftruire parfaite-
ent de l'affaire d'Angleterre; & je ne man-
erai pas d'en faire ufage fuivant votre in-
ntion.

J'ai vû des Lettres d'Angleterre du $\frac{12}{22}$ de
mois qui marquent, que l'on a levé l'ar-
t mis fur les Vaiffeaux à la réquifition du
ardinal de *Heffe*; mais Mrs. les Ambaffa-
eurs Extraordinaires ne m'en ont rien
andé.

On parle beaucoup ici de ces procédures & l'on juge à la Cour que cette affaire n servira qu'à retarder l'effet de la bonne vo lonté où étoient les Provinces d'écouter le recommandations du Roi, qui souhaito qu'elles donnassent quelque satisfaction l'Ordre de Malte par raport à la restitutio de ses biens. On ajoûte que le Commar deur de *Souvray*, qui est ici en qualité d'Am bassadeur de cet Ordre, étoit résolu d'e parler au Comte de *St. Albans*, & de lui fair des plaintes de ces procédures à contre-tems qui étoient très préjudiciables pour son Or dre, en lui recommandant de prier le Ro son Maître d'empêcher qu'on ne les conti nuât.

Un Ministre de cette Cour à même dit qu'il étoit étonnant qu'on prêtât la main e Angleterre à des procédures si préjudiciable contre les Sujets de Leurs HH. PP., pui que les précédens Rois d'Angleterre se son apropriez, & que la Couronne posséde en core dix fois plus de biens de l'Ordre d Malte, & même encore infiniment plus en comparaison du peu qui reste dans les Pro vinces-Unies. On croit ici pour cette seul raison, que sans doute tout se sera passé à l'insçû du Roi d'Angleterre, & avec trop de précipitation de la part de l'Amirauté; ce qui fait espérer que la Cour fera d'abord tout réparer. Je suis, &c.

A

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 6. Juillet 1662.

MONSIEUR,

Plus j'éxamine ce que l'on pense ici de la ... isie que l'on a faite en Angleterre, de huit ... aisseaux marchands Hollandois, plus je ... ouve que les Ministres sont surpris au der... er point de cette hardie procédure; & l'on ... duit ici avec beaucoup de netteté les rai... ns qui prouvent combien elle est illégitime ... irréguliére; mais on s'atache sur tout à ... lle que je vous ai déja marquée que l'An... eterre étoit la derniére qui auroit dû se ... nduire de cette maniére dans cette affaire, ... is qu'elle retient actuellement des revenus ... cet Ordre pour dix fois plus que ce à quoi ... uroit se monter ceux qui sont dans les ... ovinces-Unies.

Je trouve qu'il est bon que le Roi de la ... rande Bretagne ait fait une sévére censure ... son Amirauté & à son Avocat Général, ... n doit en atendre un bon effet aussi bien que ... la défense qu'il leur a faite sous peine ... sa plus haute indignation, de rien entre... endre de semblable à l'avenir.

Je ne laisserai passer aucune occasion d'in... rmer les Ministres de toute cette affaire & ... tout ce qui se fait pour la justification de

Leurs HH. PP. que les Lettres & autres Piéces que vous m'avez envoyées, mettent dans un grand jour.

Si d'un côté l'on ne soufriroit pas ici que l'on fît quelqu'injustice à Leurs HH. PP., ou la moindre chose qui témoignât quelque mépris & qu'on fût disposé à l'empêcher par toute sorte de bons offices, d'un autre côté on tâchera de vivre en paix & en bonne intelligence avec les voisins d'outremer autant qu'il sera possible.

Je suis informé de bonne part & probablement avec certitude, que les articles secrets du Traité de Paix de 1659 ne contenoient aucun engagement, sinon que la France s'obligeoit de faire rendre à l'Espagne la Ville de Dunkerque & les forts qui en dépendent; c'est sur ce fondement qu'on a debité ici & dans les Païs-Bas les entreprises que la France, unie avec l'Espagne, méditoit contre l'Angleterre; j'ai donné comme les autres dans cette imagination dont je suis revenu. Ainsi je ne puis remarquer qu'on voulût ici brouiller les cartes, ni même qu'on souhaitât qu'il s'en présentât une occasion favorable: je me raporte en toutes choses à votre prudence & à votre sage direction, & je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur G. Boreel.

A la Haye le 13. *Juillet* 1662.

MONSIEUR,

J'ai passé la derniére Poste sans vous écri-, tant parce que je n'avois rien d'impornt à vous mander, que parceque l'Assemée de Leurs N. & G. P. me donnoit de occupation.

On a fait raport dans cette Assemblée de Négociation du Vice-Amiral de *Ruyter* ec ceux de Tunis & d'Alger, & de ce que eurs Hautes Puissances ont résolu provionnellement sur cette affaire. Sur quoi on trouvé bon de nommer des Commissaires our éxaminer ce qui s'est fait ci-devant d'aicable à ce sujet & donner ensuite leur as, particuliérement sur ce que l'on devroit égocier par raport à cela avec les autres rinces Chrêtiens, sur tout avec le Roi de rance.

Vous aurez apris par les Lettres des Amissadeurs en Angleterre, que le Roi de la rande Bretagne a passé sur tous les diférens ui restoient encore par raport au Traité, que Sa Majesté a déclaré rondement qu'Ele accordoit tout à l'exception du *terminus quo*. Leurs N. & G. P. ayant mûrement xaminé ce Point, & trouvant qu'il ne connoit aucun Grief essentiel, puis que depuis 1654.

1654. jusqu'en 1659. les Sujets de l'Eta
ont causé peu de pertes aux Anglois, Elle
ont * résolu ce que vous verrez par l'Ex
trait ci-joint.

Toutes les Provinces ont donné leur avi
pour la Ratification du Traité que vous &
les autres Ambassadeurs de l'Etat avez con
clû le 27. Avril dernier, à l'exception d
la Gueldre qui attend tous les jours les Or
dres pour donner aussi son consentement
Je suis, &c.

* Voyez les Résolutions sécrettes, *la Résolution du me
credi* 12. *Juillet* 1662.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
J. DE WITT.

De Paris le 13. *Juillet* 1662.

MONSIEUR,

J'avois vû ci-devant une Lettre de M
le Vice-Amiral de *Ruyter* qui marquoit c
que l'on écrit à présent publiquement; sa
voir, que l'Amiral Anglois *Sir John Law
son*, n'a pas obtenu des Algériens de mei
leures conditions que lui.

On en est fort édifié ici, parce que le
Anglois n'ayant pas obtenu de meilleure
conditions que les autres, donneront plu
aisément les mains à l'éxécution du dessei
que l'on a formé de mettre en commun ce
Corsaires à la raison & les contraindre,
conclur

nclure un Traité général sur le même pié
ur tous, conformément aux Capitulations
ites à Constantinople par la France & l'An-
eterre, & enfin en 1612. par les Provinces-
nies.

On ne cesse de me demander si je n'ai pas
core d'Instructions pour faire sur cette af-
re quelqu'ouverture à Sa Majesté ; car ici
s qu'on pense une chose on voudroit déja
'elle fût faite.

Mr. le Duc de *Beaufort* est rentré avec la
otte du Roi dans les Ports de Provence ;
ais on dit qu'il ne retournera plus en Mer,
rce que l'on n'est pas content de sa con-
ite: on dit aussi qu'on réduira la Flotte à
Vaisseaux de Guerre & six Galéres, &
e le Roi nommera pour les comman-
r comme Amiral Mr. le Commandeur
Neuchaise, ou Mr. *Friquamboult* : les
memens par Mer coûtent ici extraordi-
irement.

Comme il y a quelque émeute parmi les
abitans du Boulonois, par raport à la Ga-
lle, le Roi y a envoyé quelques Troupes,
Mr. l'Ambassadeur d'Espagne ayant de-
andé une Audience, a offert à Sa Majesté,
la part du Roi son Maître, toutes les
roupes qu'il avoit dans les Païs-Bas. Sa
ajesté lui demanda s'il faisoit cet offre par
dre du Roi son Maître, à quoi son Ex-
llence répondit qu'oui, puisqu'il avoit or-
e de faire le même offre en toutes occa-
ons; le Roi le remercia & lui dit qu'il n'a-
it pas besoin pour cette affaire des Trou-
s Espagnoles, & qu'il entendroit dire bien-
tôt

tôt que tout feroit apaifé, & l'Ordre rét bli. Je crois vous devoir donner avis qu je n'ai point reçû de Lettre de votre part p la derniére Pofte.

Mr. le Comte d'*Eftrades* commence à rétablir, la Reine Douairiére d'Angleter partira pour ce Royaume dans huit jours. fuis, &c.

A Mr. l'Ambaffadeur G. BOREEL.

A la Haye le 20. Juillet 1662.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 13. de ce moi j'ai reçû la votre de même date. La Ra fication du Traité que vous avez conclû France conjointement avec Mrs. les Ar baffadeurs Extraordinaires le 27. Avril, été réfolu unanimement par toutes les Pr vinces dans l'Affemblée de Leurs HH. PP on va la mettre en ordre & on vous l'envoy ra auffi-tôt qu'on aura pris une Réfoluti définitive fur les autres Points de délibéi tion qui réfultent du Raport que Mr. v *Beuningen* a fait à Leurs N. & G. P. & do je vous envoye Copie, N. 1.

Les Commiffaires n'ont pas encore f leur raport touchant l'affaire que vous c vez concerter par raport aux Corfaires Barbarie; mais comme Mr. van *Beuning*

t à la tête de cette Commiſſion; je me fla-
que les choſes iront plus vîte, & que Leurs
[. & G. P. ſeront en état cette ſemaine de
endre une Réſolution ſur cette affaire.
Leurs HH. PP. ont pris la Réſolution
finitive ci-jointe, N. 2. ſur les derniers avis
i'Elles ont reçû des Ambaſſadeurs Extra-
dinaires qui ſont en Angleterre: ainſi, il
a lieu de croire que cette Négociation ſe-
bien-tôt terminée. Je n'ai pas autre cho-
d'important à vous mander, ainſi je fini-
i en vous aſſurant que je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 20. Juillet 1662.

MONSIEUR,

Je me ſuis donné l'honneur de vous écri-
il y a huit jours ce qui s'étoit paſſé ici
ſqu'alors; j'ai reçû par la Poſte de lundi
rnier la votre du 13. avec la Copie inclu-
de la Réſolution ſecrette de Leurs N. &
. P. Depuis ce tems-là il ne s'eſt rien
ſſé ici qui mérite votre attention, ſinon
'on me demande ſans ceſſe ſi je n'ai pas
core reçû d'Ordres touchant les affaires
la Méditerranée; on s'informe auſſi en
ême tems de la Ratification; à quoi je ré-
nds conformément à ce que vous m'en a-
z mandé & au contenu des Notules & Ré-
ſolutions

ſolutions de Leurs HH. PP. que l'on m'en-
voye: or comme je prévois que le ſenti-
ment de Leurs N. & G. P. ſera dans la gé-
néralité la régle des avis des autres Provin-
ces, j'écris à Mr. le Greffier ce que vous
verrez par la Copie ci-jointe. Le double du
Traité avec ceux d'Alger que je viens de re-
cevoir & que j'envoye ſur le champ à Mr.
le Greffier, eſt en Anglois; il poura venir
à propos lors que l'on conclura avec l'An-
gleterre.

J'ai ouï dire que Mr. de *Thou* nous rend
de bons ſervices auprès du Roi & des Mi-
niſtres, auxquels il a fait un raport qui eſt
tout à fait à l'honneur de la République.

Je vous ai marqué ci-devant qu'on étoit
ici très bien informé du contenu du raport
que Mrs. les Ambaſſadeurs Extraordinaires
avoient fait de leurs Négociations dans l'Aſ-
ſemblée de Leurs HH. PP., & qu'on étoit
très content de la maniére dont ils ont fait
ce Raport, & ſur tout de ce qu'ils y ont dit
des auguſtes qualitez du Roi. Comme ce
raport ſera peut-être remis par écrit à Leurs
HH. PP., permettez-moi de vous dire en
confidence qu'il ſeroit bon, qu'on m'en en-
voyât d'abord une Copie afin que je puiſſe
en faire part, *ſine intermediis perſonis*, à ceux
qui ſont curieux de le voir: & même, en
cas qu'il ne fût pas couché par écrit, la cho-
ſe mériteroit bien la peine qu'on le fît pour
me l'envoyer comme ſi cela venoit de quel-
que particulier, je ſai quelle impreſſion cela
la feroit ſur Leurs Majeſtez. Si vous jugez
que cela ne ſe puiſſe pas, ou ne ſoit pas né-
ceſſaire

ffaire, je vous prie de me le mander d'a-
ord. Je ſuis toûjours, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur G. Boreel.

A la Haye le 27. Juillet 1662.

Monsieur,

La derniére que j'ai eu l'honneur de vous
rire étoit du 20.; j'ai reçû en ſon tems la
tre de la même date.

Leurs N. & G. P. ont dreſſé dans leur
rniére Aſſemblée la * Réſolution, dont je
ous envoye Copie, ſur le raport de leurs
ommiſſaires touchant la Négociation avec
ux d'Alger, de Tunis & de Tripoli, &
Ligue que l'on propoſe de faire contr'eux;
ais comme quelques Membres refuſérent
concourir à la concluſion ſans en avoir
it part à leurs Commitans, il a été déclaré
ue cette Réſolution paſſeroit pour conclûë
arrêtée, au cas qu'aucun Membre n'y for-
a opoſition avant lundi prochain; & com-
e je ne crois pas que cela arrive, on ne
anquera pas de propoſer cette Réſolution
ans la Généralité, au commencement de
ſemaine prochaine.

J'ai parlé à Mr. de *Gendt* du raport que
i & Mrs. les Ambaſſadeurs ont fait à Leurs
H. PP., & particuliérement de ce qu'ils
ont

* Voyez les Réſolutions ſecrettes, *la Réſolution du ſa-
medi 22 Juillet 1662.*

ont dit des vertus héroïques & des belles qu litez du Roi, il m'a promis d'avoir soin qu cet Article soit amplifié comme il convie dra à la fin de la Relation que les Ambass deurs doivent délivrer par écrit; je ne ma querai certainement pas de vous en envoy d'abord un Extrait ou une Copie.

Je vous envoye par provision ce que Leu HH. PP. ont résolu aujourd'hui conform ment à l'avis de la Province de Hollan sur les Points * de délibération extraits raport de Mrs. les Ambassadeurs. On vo envoyera incessamment la Ratification av les Traitez qui doivent être produits.

Nous espérons que l'affaire du Capitai du *Pré* se terminera à l'amiable en Zeela de; Leurs N. & G. P. & les autres Provi ces y contribueront de tout leur pouvoir.

Sur les recommandations en faveur de M le Prince de Tarente, Leurs N. & G. ont résolu ce que vous verrez par l'Extrait joint, N. 2. Je finis en vous priant de n croire, &c.

* Voyez les Résolutions secrettes, *la Résolution jeudi 20. Juillet 1662.*

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 27. Juillet 1662.

MONSIEUR,

Ce que je marque dans ma Lettre publi-
ée de la violence commise derniérement
dans l'Hôtel de l'Ambassadeur de Savoye
contre un Huissier, & les suites que cette af-
faire peut avoir, font craindre quelque plus
grand accident à tous les Ambassadeurs. En
effet, cet Ambassadeur témoigne être entié-
rement résolu de ne souffrir aucune recher-
che dans son Hôtel, & qu'il s'y oposera les
armes à la main jusqu'à la derniére extrê-
mité. Ce qu'il accompagne d'expressions
remplies de courage, que cet éxemple pou-
roit jetter tous les Ministres Etrangers dans
un grand embaras, & que les autres aussi bien
que moi, ne souhaitent point du tout, bien
loin de-là.

Permettez-moi de vous proposer si Leurs
HH. PP. ne trouveroient pas à propos que,
s'il se présentoit une circonstance convena-
ble, on mît ici sur le tapis, pour l'honneur
de l'Etat, la Préséance des Ambassadeurs de
la République sur ceux de Savoye; il y a plu-
sieurs titres & plusieurs résolutions favora-
bles à la prétention de Leurs HH. PP., la
décision de cette Cour-ci termineroit toutes
les

les disputes avec la Savoye & préviendr[illegible] plusieurs inconvéniens.

Je crois que l'on pouroit en faire la pr[illegible] position lors qu'on feroit l'Echange des R[illegible] tifications, puis que par l'Article 3. la Fra[illegible] ce promet à Leurs HH. PP. de garantir, [illegible] par l'Article 4. Leurs HH. PP. promett[illegible] à la France de défendre, conserver & ma[illegible] tenir tous les Droits, Priviléges, Poss[illegible] sions, Immunitez, Franchises, &c. do[illegible] l'honneur du rang de la République, par [illegible] port aux autres Princes Etrangers, n'est [illegible] un des moindres. On est sur tout en dr[illegible] de l'éxiger du Roi de France, puis que *H[illegible] ri IV.* son Ayeul a déclaré qu'Elle devoi[illegible] voir rang après les Rois, immédiatement [illegible] près la République de Venise, & qu'il [illegible] toûjours maintenuë dans ce Rang. De pl[illegible] le Duché de Gueldre faisant partie de la [illegible] publique, on ne peut disconvenir que [illegible] Comtes de Gueldres n'ayent été élevez [illegible] Dignité de Ducs long tems avant les Co[illegible] tes de Savoye.

La Puissance, les Etats, & le Crédit [illegible] la République des Provinces-Unies ne l'[illegible] porte-t-elle pas de beaucoup sur le Duc [illegible] Savoye, tant en nombre de Sujets qu'en [illegible] venus. En effet, l'Ambassadeur ordin[illegible] de Savoye en cette Cour me vantant, il [illegible] quelque tems, le crédit de son Prince & [illegible] revenus, tels qu'ils étoient avant la G[illegible] re & dans le tems qu'il jouïssoit d'un [illegible] fond repos, & ne les faisoit pas mont[illegible] y compris ceux du Piémont & de ses dép[illegible] dances, à plus de douze cens mille éc[illegible]

'eſt à dire environ trois millions.

On pouroit alléguer toutes ces raiſons & lufieurs autres, ſans retarder pour cela l'E-hange des Ratifications; mais ſeulement pour ıire faire plus d'attention à cette affaire lors ue Leurs HH. PP. jugeront à propos d'en ɛmander la déciſion abſoluë, ou un régle-ıent, ce qui ne manquera pas d'arriver quel-ıe jour.

J'ai reçû par votre Lettre du 20. la Réſo-tion ſecrette de Leurs Hautes Puiſſances ı 19. précédent: Dieu veuille qu'elle ait ı bon ſuccès.

J'ai parcouru la Liſte des Points de Dé-ɔération extraits du raport de Mrs. les Am-ſſadeurs Extraordinaires; & comme on me ande que Leurs N. & G. P. devoient ſe ɔarer le 22., j'eſpére que ſi avant leur ſé-ration on n'a pû délibérer ſur tous ces ɔints dans la Généralité, au moins on au-pris quelque Réſolution ſur les deux pre-iers, & qu'on me l'envoyera; car on l'at-ıd ici avec bien de l'impatience; je ſuis, :.

A Mr. l'Ambaſſadeur G. Boreel.

A la Haye le 3. Août 1662.

Monsieur,

J'ai reçû en ſon tems votre Lettre du 27. paſſé, ma derniére étoit de la même da-

te : je m'étois imaginé qu'on ne recevroit au
cune opofition au Projet de Réfolution q
avoit été dreffé par raport aux affaires de
Méditerranée & des Corfaires de Barbarie
néanmoins plufieurs Membres ont envo
leur opofition, demandant que ce Projet
paffe point pour conclufion jufqu'à la pr
chaine Affemblée où ils produiront leurs co
fidérations ; de forte que le fuccès en eft à pr
fent tout à fait incertain.

Nous attendrons avec impatience que vo
nous informiez de ce que vous aurez fait
conféquence de la Réfolution de Leurs H
PP. du 27. du paffé, fur tout par rapor
l'Echange des Ratifications, & lors que vo
aurez produit les Traitez qui doivent ê
compris dans la Garantie réciproque, & de
j'efpére que vous aurez reçû les exemplai
& les Copies que le Maître des Poftes de I
a été chargé de vous porter.

Comme Mrs. de *Gendt*, van *Beuninger*,
d'*Hubert* n'ont pas encore donné leur a
par raport aux préfens que l'on doit dif
buer, on n'a pû encore rien réfoudre à
égard.

Leurs HH. PP. ont reçû une Lettre
Cardinal Prince de *Heffe*, touchant les
faires de Malte, & Elles l'ont remis en
les mains de Commiffaires pour l'éxamir.
Je crois qu'on fera content que l'on repr
ne cette affaire fur le pied qu'elle avoit
entamée.

Je crois qu'il feroit à propos que vous
chaffiez d'avoir une Copie de l'Octroi acc
dé à la Compagnie de la Pêche de la Ba

:, avant de faire la demande contenuë dans
Résolution de Leurs HH. PP., & que vous
eniez toute sorte de précautions pour vous
ûrer qu'on ne prolongera pas le terme de
t Octroi au de-là du tems qui a été origi-
llement accordé aux Impétrans.

Il me semble que, lors que l'occasion pa-
îtra favorable, il seroit à propos d'engager
Cour où vous êtes, à se déclarer sur la
éséance de la République avant le Duc de
voye, non parce que ce seroit un des Droits
mpris sous la Garantie, mais par les rai-
ns que vous avez très bien déduites dans
:re Lettre; je crois même qu'il n'est pas de
onneur du Roi de France de souffrir que
Duc de Savoye disputât le pas à un Etat
c lequel Sa Majesté a une si étroite & si
portante Alliance; je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 29. *Juillet* 1662.

MONSIEUR,

Lors qu'on m'envoya ici en qualité d'Am-
sadeur Ordinaire, on me donna les Comp-
, l'Etat, & les Papiers, qui concernoient
rmement qu'on avoit envoyé au service
Roi de France en 1625. sous les ordres
l'Amiral *Haultain*.

Ce n'étoit point dans la vûë d'en deman-

der le payement à cette Cour ; mais seulement pour me servir d'Instruction , au ca que, si la Paix eût été conclûë en 1650. a vec l'Espagne ; cette Cour eût prétendu l payement d'un million qu'elle avoit prêté l'État en 1624. par le Traité de Compi gne.

Je trouve à propos de ramener cette affa re sur le tapis, pour savoir de quelle mani re je devrai me comporter au cas qu'aprè ou devant l'Echange des Ratifications, cet Cour formât quelque prétention pour le pay ment de ce million.

Vous vous souviendrez que je vous ai crit sur le même sujet en 1653.; je vous d mandai alors si l'on ne pouroit pas trouv dans le Greffe de Leurs HH. PP., ou a leurs, quelqu'Acte , ou quelque Mémo public qui fit voir que ce million avoit é remis pendant le Régne de Louïs XIII. c en avoit quitté Leurs HH. PP. ; mais je n reçû alors aucune Instruction, ce qui me f juger que l'on ne pût rien trouver alors c prouvât que cette dette avoit été remise.

Ainsi, je vous prie de mettre cette affa sur le Bureau à tout hazard , afin que si France venoit à en parler je me trouve in truit sur ce que j'aurai à faire; car il est pr que indubitable qu'on réveillera cette prét tion. J'atendrai au plûtôt vos sages avis cela ; je suis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 3. *Août* 1662.

MONSIEUR,

J'ai reçû les Lettres de Leurs HH. PP. du
'. avec leur Réſolution ſecrette du même
ur, & votre Lettre de la même date avec
ɔpie de la Réſolution de Leurs N. & G.
du 22. du même mois.

J'ai rendu viſite à Mr. le Prince de *Taren-*
, qui m'a témoigné combien il étoit ſatis-
t, ce qu'il ne manqueroit pas de vous té-
ɔigner auſſi en ſe donnant l'honneur de
us écrire. Il ſe prépare à partir dans trois
naines pour accompagner Madame la Prin-
ſſe de *Weymar* ſa Sœur ; il m'a dit, que
s qu'il aura fait ce Voyage, il laiſſera Ma-
me ſon Epouſe à Caſſel & qu'il ira de-là
re un tour à la Haye pour remercier Leurs
& G. P. de leurs Bien-faits, dont il té-
ɔigne beaucoup de reconnoiſſance, & dont
woue qu'il vous a en particulier obliga-
n. Il me dit qu'il alloit de chez moi di-
ꝛtement à la Cour pour remercier le Roi
la faveur que lui avoient faite Leurs N.
G. P. à la recommandation de Sa Majeſ-
, cela ne peut manquer de faire un bon ef-
.

J'attendrai donc que les autres Provinces
R 3 ayent

ayent aprouvé la Résolution de Leurs N. G. P. sur les affaires de la Méditerranée, que Leurs HH. PP. m'envoyent au plût des Ordres sur cela; car on les souhaite i avec bien de l'empressement.

Si Mr. de *Gendt* vouloit prendre la pei de dresser cette partie du Raport qui s'éte sur les Vertus & les grandes qualitez Roi, & vous en charger, afin que vous n l'envoyassiez comme un Extrait de ce R port, je pourois en faire usage dans la co jonćture présente d'une maniére très avan geuse, & mieux que je ne pourois le faire cela est renvoyé, jusqu'à-ce que toute la R lation soit dressée & remise à Leurs HH. Pl cependant, je m'en raporte à tout ce q vous en ordonnerez.

J'ai déja parlé à Mr. le Chancelier du co tenu des premiers Points de la Résolution Leurs HH. PP. Il parlera aux autres Co missaires de Sa Majesté sur ce qui se doit re lors de l'Echange des Ratificarions, & les considérations qui en dépendent, co tenuës dans la Résolution de Leurs HH. P du 27. Juillet.

De cette maniére les choses seront pré rées d'avance, ce qui disposera les Esprit la Cour à agréer ce que Leurs HH. P souhaitent.

Je ne parlerai point des autres affaires j qu'à-ce que j'aye reçû l'Acte de Ratificatio alors je demanderai une Audience de Majesté, dans laquelle je lui proposerai to ce qui poura lui rendre agréable l'amitié les bonnes intentions de Leurs HH. PP.

M.

Mr. le Prince de *Tarente* m'envoye, dans
moment de St. Germain, la Lettre que je
iins ici pour vous servir d'avis. Je suis,
c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 7. Août 1662.

MONSIEUR,

J'envoye en toute diligence à Mr. le Gref-
r une courte Relation de ce qui s'est passé
i dans une Conférence que j'ai euë hier a-
c Mrs. les Comtes de *Brienne*, sur la ma-
ére dont je dois délivrer l'Acte de Ratifica-
on de Leurs HH. PP., dans lequel ils soû-
nnent qu'il y a quelques changemens à fai-
.

Je vous prie de faire en sorte que je reçoi-
une réponse le plûtôt qu'il sera possible,
r les esprits sont ici fort chatouilleux.
Le terme ou titre de *Sérénissime Roi de*
ance & de Navare, qui est dans l'Acte
Ratification, ne leur agrée pas.
Comme ils n'entendent ni l'Allemand, ni
Hollandois, ils prient que les Traitez qui
oivent être produits, comme compris sous
Garantie, & qui sont écrits dans l'une ou
autre de ces Langues, soient traduits & si-
nez de Mr. le Greffier. Je crains fort qu'ils
e fassent dificulté d'accorder le second ter-

me, que Leurs HH. PP. demandent pa Leur Résolution du 27. Juillet dernier, pou délibérer sur les Traitez qui seront produi de ce côté-ci.

Je ne puis pas m'apercevoir qu'on s'en presse fort à demander ces Traitez.

Les autres Points de la Résolution de Leu HH. PP. du 27. Juillet sont si publics i de tous côtez, que cette Résolution ne pe plus passer pour secrette.

Il ne s'est rien passé ici de considérable d puis ma derniére du 3. de ce mois. Je sui &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 10. Août 1662.

MONSIEUR,

J'écris à Mr. le Greffier de Leurs HH. PP que la premiére dificulté sur le tître de *Sér nissime* a été aplanie par la prudence de Mı les Comtes de *Brienne*. Je les avois info mez de la déférence que Leurs HH. PP. Leurs N. & G. P. avoient euë pour recommandation de Sa Majesté, sur pl sieurs affaires, & en quels termes Leurs HI PP. & Leurs N. & G. P. m'avoient c donné de m'expliquer à cet égard, dans première Audience que j'aurois de Sa M jesté: M. le Comte de *Brienne* le Fils

raport au Roi avant de lui parler de l'Ac-
de Ratification, ce qui réüssit si bien, que
n'attribuë qu'à la sage & prudente condui-
de ce Comte, la facilité avec laquelle on
assé le tître de Sérénissime, &c.

Lors qu'on a encore parlé des Traitez
nt la France demanderoit la Garantie à
urs HH. PP. n'a pas fait la moindre men-
n de celui de *Lorraine*, en sorte que si la
on de ne pas admettre dans la Garantie
rétendu Traité avec le Duc de *Lorraine*,
it la seule qui eût engagé Leurs HH. PP.
emander ce nouveau délai pour délibérer,
pouroit ne plus insister sur cette deman-
de plus, je ne demanderai pas Audien-
du Roi, & je n'ofrirai pas de délivrer la
ification de Leurs HH. PP. avant que
m'ait remis en main une Liste des Trai-
dont la France demande la Garantie à
urs HH. PP., en sorte que si j'y trouve
lques Traitez avec le Duc de *Lorraine*,
m'en tiendrai à mes Instructions du 27.
llet.

Permettez-moi, Monsieur, de vous avouër
particulier que je trouve que les heureux
cès & la maniére dont s'est terminé la
gociation avec l'Espagne, qui a fait à cet-
Couronne tant d'honneur dans le monde,
endu ici les Esprits terriblement chatouil-
x: ce qui me fait apréhender, que pour
qu'ils rencontrent de contradiction, ou
on voulût leur refuser la moindre cho-
ils ne fussent capables de rejetter l'Allian-
toute entiére. Je vous prie de faire ré-

fléxion à ceci avec votre sagesse & votre pr·dence ordinaire.

Pour moi, je vous avouë que j'en fi: fort inquiet, & que je souhaite ardemmet qu'on me dépêche un Courier, ou avec : nouvelles Instructions, ou avec des Ord: qui facilitent cette affaire, afin de ne p: perdre de tems, d'autant plus que dès c: ce qui regarde le nouveau délai que l' demande ne nous arrêtera plus, tout le r·te ne manquera pas de réüssir, du moins t·tes les dispositions le promettent ainsi.

Je travaille aux moyens d'avoir une C·pie autentique du Privilége ou Octroi d· Compagnie de l'huile de Baleine. J'ai m·qué ci-devant à Mr. van *Beuningen*, q sembloit qu'il étoit à perpétuité; mais v· un Extrait d'une Piéce authentique, qui un Arrêt du Conseil, que j'ai entre les ma qui ne parle que de vingt ans. Cependa je mettrai tout en œuvre pour avoir le I·vilége même, *in forma probante*, & j'ai ja parlé à quelques personnes pour ce mais j'aurai de la peine à réüssir, parce q comme les plus puissans de la Cour y f intéressez, on tient la chose secrette. Si voyes indirectes ne me réüssissent pas, j demanderai publiquement une Copie, suiv les Ordres de Leurs HH. PP.

Je vous suis obligé de votre Lettre d: de ce mois: je suis & serai toûjours, &c

A Mr. l'Ambaſſadeur G. BOREEL,

A la Haye le 17. *Août* 1662.

MONSIEUR,

Je ne vous ai pas écrit par la derniére oſte parce que j'ai été abſent de la Haye ; pendant, j'ai reçû en leur tems vos trois ettres du 3. 7. & 10. de ce mois, dont vous ſuis très obligé. Je n'y ai pas trou- de Copie de celle que vous avez écrite à Ir. le Greffier *Ruyſch*, & il arrive quelque-fois ie vous écrivez plus à Leurs HH. PP. qu'à eurs N. & G. P. ; même il ſe trouve ſouvent ns vos Lettres à Leurs N. & G. P. des pério- s qui ſont omiſes dans celles qui ſont pour eurs HH PP. ; ces inadvertances ſont quel- ie-fois cauſe de quelque mal-entendu ; c'eſt urquoi je vous prie d'obſerver cet ordre- à l'avenir ; ſavoir, d'envoyer à Leurs N. G. P. toûjours une Lettre ſemblable à lle que vous adreſſez à Leurs HH. PP., une Copie de tout ce que vous écrivez à Ir. le Greffier ; lors qu'il y aura quelque ioſe qui concerne en particulier la Provin- de Hollande, que vous ayez la bonté e le marquer à Leurs N. & G. P. dans une ettre à part ; le tout ſans préjudice à la orreſpondance particuliére dont vous vou- rez bien m'honorer.

Je ferai chercher dans le Greffe de Leurs IH. PP., s'il y a quelques Piéces qui con- ernent la dette qui réſulte du Traité de Com-

 piégne,

piégne, outre celle dont on vous a chargé avec vos Instructions ; quoi que je compte assez sur la discrétion de la Cour de France pour me persuader qu'elle n'ira pas réveiller, dans le tems qu'il s'agit ici d'une Alliance si étroite, une chose que l'on a rejetté si souvent avec de bonnes & solides raisons. Quoi qu'il en soit ; si l'on vous en parloit, je crois que vous devez n'y point prêter l'oreille, & en rejetter la proposition pour les raisons contenuës dans vos premiéres Instructions.

L'Etat vous écrit touchant la dificulté qui naît de la demande d'un terme de trois mois ou environ, dont parle la Résolution de Leurs HH. PP. du 27. du passé ; je suis, &c.

P. S. Je vous renvoye ci-joint l'Original de la Lettre de Mr. le Prince de *Tarente* en vous remerciant de la bonté que vous avez euë de me la communiquer.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 17. *Août* 1662.

MONSIEUR,

On publie comme une chose certaine que la Princesse * Infante d'Espagne qui est en-
tré

* C'étoit *Marguerite-Thérése*, que le Roi Philippes IV avoit euë de son second Mariage avec *Marie-Anne* d'Autriche

rée dans sa treiziéme année, sera donnée en Mariage à l'Empereur; & que Mr. l'Archevêque ira à Vienne pour conclure ce Mariage, & pour régler quelques autres affaires importantes qui concernent les deux Maisons. On pouroit bien en concevoir ici quelque jalousie, c'est pourquoi j'ai crû que je devois vous en donner avis.

J'ai encore été en Conférence sur les formalitez de l'Echange des Ratifications, on a parlé des Traitez qui devoient être compris sous la Garantie, & l'on n'en a nommé que cinq que j'ai déja marquez dans une de mes précédentes; hier on y ajoûta, par maniére de parler, & non par une déclaration expresse, le Traité de cette Couronne avec les Cantons Suisses.

On persiste ici à refuser le terme qu'on demande pour l'éxamen des Traitez que l'on produira de part & d'autre; & je suis comme persuadé qu'ils n'en désisteront pas. Ainsi, il seroit à propos que l'on m'envoyât des Ordres à toute avanture avec les Copies autentiques des traductions des Traitez que Leurs HH. PP doivent produire. Je suis, &c.

R 7 A

iche, Fille de l'Empereur *Ferdinand III.* Elle étoit née Juillet 1651. & Elle épousa son Cousin, l'Empereur *Léopold* en 1666. Il en eût quatre Enfans, deux Princes morts en enfance, & deux Princesses, dont l'aînée nommée *Marie*, est la seule qui aît vécu; elle fut mariée à l'Electeur de Baviére; elle est morte en 1692.

A Mr. l'Ambaſſadeur G. Boreel.

A la Haye le 24. *Août* 1662.

Monsieur,

La derniére que j'ai eû l'honneur de vous écrire, étoit du 17. de ce mois, j'ai reçû depuis la votre de la même date. Permettez-moi de vous faire remarquer que je n'y ai pas trouvé une Copie de celle que vous avez écrite le même jour à l'adreſſe de Mr. le Greffier *Ruyſch*; & de vous prier inſtamment d'être attentif à m'envoyer toûjours ces ſortes de Copies & le reſte, ainſi que j'ai eu l'honneur de vous le marquer dans ma derniére.

Vous aurez ſans doute reçû par la derniére Poſte la réſolution de Leurs HH. PP. du 16. de ce mois touchant l'Echange des Traitez que l'on doit garantir de part & d'autre & nous nous flatons ici que vous aurez fait également l'Echange des Ratifications & des Traitez à garantir. Je ſuis très curieux de ſavoir quel eſt ce Traité fait entre la France & l'Angleterre, que l'on veut produire de la part de la France, car je ne ſache pas que la France ait fait aucun Traité d'Etat avec le Roi de la Grande Bretagne qui eſt à preſent ſur le Trône, & je ne puis m'imaginer qu'on produiſoit le Traité fait avec Cromwel. Je ne vois pas de quelle utilité peut être une traduction des Traitez que nous devons produi-

re

re, puis que les Miniſtres de France ſoûtiennent qu'il n'en faut pas éxaminer le contenu, & qu'il s'agit de les garantir ſimplement tels qu'ils ſont.

J'ai fait chercher dans le Greffe de Leurs HH. PP. ſi l'on y trouvoit quelques Piéces qui concernaſſent la rémiſſion du million du Traité de Compiégne, autres que celles qu'on vous a données avec vos Inſtructions de l'an 1651., mais on n'y a rien trouvé qui mérite attention. Au reſte, je ſuis toûjours du même ſentiment que je vous ai marqué dans ma précédente.

Vous aurez ſans doute apris directement de Zeelande que l'affaire du Capitaine le *Breton* du *Pré* y a été entiérement terminée par une tranſaction.

Vous aurez apris auſſi par les derniéres Lettres de Mrs. les Ambaſſadeurs en Angleterre qu'il paroît que les Anglois ne veulent pas déſiſter de leurs pretentions touchant les Vaiſſeaux la *Bonne Eſpérance* & le *Henri bonne Avanture*, & d'en demander le dédommagement à Leurs HH. PP. Comme il paroît que la concluſion du Traité reſte acrochée à cette prétention, Leurs HH. PP. ont jugé à propos de mettre encore cette affaire en délibération, nonobſtant leur Réſolution finale & péremptoire du 19. du mois dernier, & de faire éxaminer ces Lettres par les Commiſſaires. Je crois qu'il eſt de mon devoir de vous marquer quel en a été le Réſultat. Les Commiſſaires en éxaminant les *retroacta*, ont trouvé qu'il y avoit long tems que le Roi de la Grande Bretagne étoit con-

venu

venu que par les Traitez reſpectifs des années 1654 & 1659. faits avec Olivier & Richard *Cromwel*, on avoit réglé & amorti toutes les actions & prétentions par raport à tout ce qui pouroit être arrivé aux Indes Orientales & dont on auroit eu connoiſſance à Londres avant le 20. Janvier 1659., & par raport à ce qui ſeroit arrivé hors des Indes Orientales juſqu'à la publication du Traité de 1654., & que par conſéquent toutes les actions ou pretentions renfermées dans ces termes reſpectifs devoient être conſidérées comme éteintes & amorties: que depuis il y eut de vives diſſentions ſur le *terminus à quo*, pour déterminer ſi on le prendroit généralement de l'année 1659. ou ſi l'on employeroit la diſtinction ſuſdite en ſe ſervant des années 1654. & 1659., ſur quoi le Roi ayant délibéré dans ſon Conſeil le $\frac{15}{25}$. Mai dernier, Sa Majeſté avoit fait remettre aux Ambaſſadeurs de l'Etat une réponſe par écrit ſignée par l'un des Secrétaires d'Etat, où il eſt dit, *que les dits Ambaſſadeurs avoient prouvé à Sa Majeſté, que les affaires qui étoient arrivées ci-devant hors de l'Europe avoient été réglées, & que l'on avoit ſatisfait à toutes les pretentions à cet égard par les Traitez précédens faits entre les deux Nations, juſqu'en l'année 1659. que Sa Majeſté y aquieſçoit & déféroit ſur cet article aux demandes deſdits Ambaſſadeurs.* Et l'on trouve encore vers la fin de cette réponſe un aveu que tous les diférens en Europe avoient été ajuſtez juſqu'en 1654. C'eſt ce que vous pourez voir vous-même par la lecture de cette Réponſe dont je vous envoye Copie, N. 1.

Les

Les Commiſſaires de Leurs HH. PP. ont
ncore trouvé qu'il y avoit eu quelque diſpu-
e ſur la reſtitution de *Pouleron*, & que dès
e mois de Septembre dernier les Ambaſſa-
eurs de Leurs HH. PP. ſont tombez d'ac-
ord, ſuivant leurs Ordres exprès, avec les
ommiſſaires de Sa Majeſté Britannique, que
ette Iſle ſeroit reſtituée aux Anglois, à con-
ition qu'en vertu de cette reſtitution toutes
rétentions pour perte, dommage, inſulte,
u injuſtice que les Sujets de l'une ou l'au-
e part croiroient avoir ſoufertes aux Indes,
qui auroit été connuë à Londres avant le
o. Janvier 1659. demeureront amorties,
eintes & abrogées. Et que depuis ce tems
on a reconnu & avoué cet accord dans plu-
eurs Conférences; mais ſur quelques nou-
elles venuës des Indes, les Anglois remi-
nt tout de nouveau l'affaire de *Pouleron* en
ſpute, juſqu'à ce qu'enfin ſur la fin de Juin
ernier on en fit un article qui fut couché par
crit conformément à l'accord ci-deſſus men-
onné. Vous trouverez ici ſous le N. 2.
ne Copie de cet Article.

En troiſiéme lieu, Sa Majeſté Britannique
yant mandé Mrs. les Ambaſſadeurs au com-
encement du mois dernier, Elle leur avoit
éclaré expreſſément, que pour mettre une
n à leurs Négociations, Elle conſentoit au
remier membre de l'Article qui concerne les
Armateurs, ſur lequel il y avoit alors enco-
e quelque diſcution, & *que par raport aux
ffaires des Indes touchant la Reſtitution de
Pouleron Elle en paſſeroit par ce qui avoit dé-
à été ſtipulé*, pourvû que Leurs HH. PP.
con-

consentissent que le terme, par raport à ce qu s'étoit passé hors des Indes, commençât d l'année 1654. Sur quoi les Ambassadeu ayant demandé s'ils pouvoient écrire à Leu HH. PP., que Sa Majesté leur avoit décl ré de sa propre bouche qu'il n'y avoit pl que le seul article de, *terminus à quo*, sur lequ Elle faisoit quelque difficulté, le Roi leur r pondit nettement qu'oui, ainsi que vou même l'aurez pû voir par les Lettres de M les Ambassadeurs du 7. du passé.

Quatriémement, il est à remarquer q l'époque des prétentions, par raport à ces de Vaisseaux est en l'année 1643., & qu'ai non seulement, elle a été amortie sur l deux Traitez de 1654. & 1659.; mais mêr qu'on a passé une Transaction particuliére s cette affaire en 1649. par laquelle on a sat fait à toutes les prétentions moyennant u somme de quatrevingt-cinq mille livres car lus, que les Directeurs de la Compagnie d Indes ont payée sur le champ à ceux que Roi de la Grande Bretagne avoit recomma dez à Leurs HH. PP. en 1649. comme Pr priétaires desdits Vaisseaux & de la carg son, & que l'on prétend à présent n'avoir p été les véritables Propriétaires.

Il s'en suit de-là, que si Leurs HH. P soufroient qu'on remît cette affaire sur le pis, & qu'on fournît ainsi aux Anglois l moyens d'importuner Leurs HH. PP. s cette affaire, combien de prétentions pare les qui précédent les années 1654. & 165 ne feroient-ils pas revivre, puis qu'il y a grand nombre de Prétendans qui pouroie

p

oître alors, & qui étant mieux fondez que
ıx-ci, pouroient aisément persuader au
ıi, par de bonnes raisons, que leurs pré-
tions doivent être exceptées, aussi bien
: celle de ces deux Vaisseaux ; & de cette
niére on rencontreroit tous les jours de
ıvelles dificultez qui retarderoient la con-
sion du Traité; que dis-je? Si après une
ansaction si solennelle, & une déclaration
:xpresse du Roi, on consentoit à quelque
nt si mal-fondé, ne seroit-ce pas frayer le
min à de nouvelles demandes déraisonna-
s que l'on feroit à Leur HH. PP. ? & pour-
ıi cela? parce qu'on a consenti que les
ŕressez à ces deux Vaisseaux pouroient,
ıobstant le Traité conclû, poursuivre le
cès entamé, par devant les Echevins
.msterdam, réservant à la partie adverse ses
eptions & défenses. Ainsi, il a été réso-
qu'on s'en tiendroit à la Résolution finale
péremptoire du 19. du mois passé, qu'on
donneroit aucuns nouveaux ordres aux
ıbassadeurs, & qu'on attendroit l'effet de
léclaration du Roi.

.é 17. de ce mois Mrs. les Directeurs de
Compagnie des Indes ont présenté un
:moire sur ce sujet; je vous l'envoye ci-
ıt, N. 3.

'ai crû que je devois vous écrire toutes
circonstances, en vous priant de ne man-
:r aucune occasion de faire connoître au
i & à ses Ministres, la droiture & la can-
ır avec lesquelles Leurs HH. PP. se sont
ıduites dans cette Négociation, & de
justice qu'on leur fait de la part des An-
glois.

glois malgré les Actes citez ci-dessus, & a
parole Royale qui leur a été donnée.
La Régence est ici fort curieuse de sav
ce que Mr. d'*Estrades* négocie en Anglete
Si vous pouvez en découvrir quelque ch
& m'en donner avis, vous obligerez inf
ment celui qui est, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 24. Août 1662.

MONSIEUR,

Si l'Acte de Ratification & les Copies
tentiques des Traitez qui doivent être ga
tis ne sont pas encore en état, c'est pa
négligence & la lenteur de ceux qui doive
travailler, & j'espére que cela sera bien
fait.

Après que l'Accommodement avec
Grand Seigneur a été conclû, l'Empe
a mandé l'Ambassadeur de *Venise* qui
de à sa Cour, pour l'avertir de ce qu
marque dans ma Lettre publique, &
grands desseins des Turcs sur la *Dalma*
de sorte que c'est une chose dont il ne
point douter. Cette Guerre par mer &
terre, coûte tant aux Venitiens, & la
fense de Candie leur devient si onéreus
si dificile, que cette République comme
à penser à abandonner ce Royaume au Gr

gneur pour en obtenir la Paix & la paisi-
possession du reste, ce qu'elle aura de la
ne à obtenir à moins que les autres Prin-
Chrêtiens ne lui prêtent la main.

On me demande ici la conclusion d'une
gue entre la France, l'Espagne, l'Angle-
e & Leurs Hautes-Puissances, contre les
rsaires de Barbarie, avec d'autant plus
mpressement & de raison, que c'est moi
en ai fait l'ouverture. J'ai remarqué sur
a ce que vous m'avez mandé par votre
tre du 17. de ce mois.

Le grand nombre de Couriers dépêchez
Madrid, tant par l'Ambassadeur de Fran-
que par la Cour même à son Ambassadeur
ont aporté la nouvelle que le Roi de
tugal & la plûpart des Portugais de son
ti sont disposez, contre le sentiment de
Reine-Mére, à faire un Accommodement
lequel ils remettroient le Portugal & tou-
ses dépendances sous la domination de la
tille, moyennant une Amnistie générale;
dit même qu'ils en ont déja fait quelqu'ou-
ture à *Don Juan d'Autriche* : on saura
n-tôt la vérité de cette importante nou-
le. Je ne trouve pas encore à propos de
nander à la Régence.

e vous envoye ci-joint une Copie de la
tre que j'écris à Mr. le Greffier *Ruysch*;
suis, &c.

A

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 30. *Août* 1662.

MONSIEUR,

Je ne manquerai pas de me conformer a
Résolutions de Leurs HH. PP. du 27. Jui
& du 16. de ce mois, ainsi que je l'ai m
qué en faisant réponse l'ordinaire précéd
sur la Lettre & la Résolution de Leurs H
PP. du 16. de ce mois.

Je retiendrai ici quelques jours le Cou
Jean van Stegger, au cas qu'avant l'Echa
des Ratifications il survienne quelque ch
qu'il falût faire savoir en diligence.

Je n'entends parler d'aucune nouvelle d
culté qui pût retarder cette affaire ; m
permettez-moi de vous dire, qu'on ne p
prendre dans l'Etat aucune résolution, q
que secrette que ce puisse être, qu'elle
soit sûë ici presqu'aussi-tôt, en sorte que
l'on avoit quelque mauvaise instruction,
pouroit trouver de nouvelles dificultez, d
les Instructions secrettes même qu'on p
roit m'envoyer par précaution.

Le Baron de *Lerot*, frére de celui qui
à la Haye, me dit ces jours passez en r
lant, qu'il avoit une Copie de la Résolut
secrette de Leurs HH. PP. du 27. Juil

aj

oûtant qu'il ne faloit pas faire de grandes
penses pour avoir tout ce que l'on veut. Il
e fait peine d'entendre de pareilles choses,
tout en presence des Etrangers.

Par raport au Traité, ou Traitez avec
Angleterre, que la France doit produire
ur être garantis, on m'a toûjours fait en-
ndre que la Couronne de France n'avoit
cun Traité avec celle d'Angleterre; mais
présent qu'il s'en trouve un dans la Liste
ceux qui doivent être compris sous la Ga-
ntie comme faite avec l'Angleterre; je me
is informé quel Traité ce pouvoit être; &
fin j'ai découvert, comme ces Mrs-ci l'ont
puis avoué, que c'étoit un Traité de mu-
elle Garantie fait avec *Cromwel*; sa-
ir,

Que la France aideroit l'Angleterre, la
intiendroit & lui garantiroit la Conquête
Dunkerque & de ses dépendances, & que
ngleterre maintiendroit & garantiroit ré-
roquement à la France *Gravelines* & ses
pendances. Mais ces Mrs. me déclarérent
même tems qu'ils n'étoient pas encore
tains si l'on produiroit ce Traité à Leurs
H. PP.

On ne me demande plus ici la traduction
Traitez qui sont en Allemand ou en Hol-
dois, ainsi celle qu'on m'a envoyée ne ser-
a de rien.

Je me conduirai, par raport au Subside prê-
en 1624., conformément à ce que vous
marquez dans vos Lettres du 17. & du
de ce mois.

Il

Il me paroît que l'on a ſagement fait d terminer le diférent du Capitaine le *Baron d Pré* pour éviter pluſieurs embaras.

Lors que je reçûs le 25. de ce mois le Lettres de Mrs. les Ambaſſadeurs Extraoı dinaires, écrites de Londres le $\frac{11}{21}$ de ce mois j'apris en même tems, que comme ils inſi toient ſur leur Audience de Congé, Sa Ma jeſté Britannique leur avoit dit, *Si vous n'a vez pas encore reçû d'ordres, vous en recevre par la premiére Poſte.* Je trouve dans vot Lettre du 24. que cette affaire ne s'eſt poi paſſée dans l'Aſſemblée de Leurs HH. P comme Sa Majeſté ſe l'étoit aparenment im giné, & qu'au cas que les affaires ne cha gent pas à cette Cour, Mrs. les Ambaſſadeu prendront congé & partiront.

Je vous ſuis très obligé de l'honneur q vous me faites de me communiquer vos ſe timens ſur les Points qui ſont encore en d pute, & d'y avoir ajoûté les preuves démo ſtratives; cela me met en état de profiter la premiére occaſion pour mettre ici da tout ſon jour le droit des prétentions Leurs HH. PP. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 31. *Août* 1662.

MONSIEUR,

Je prends la liberté de vous envoyer un
:rit que l'on m'a communiqué touchant le
part subit de Mr. d'*Estrades* pour l'Angle-
re. Je ne l'envoye pas à la Régence, par-
que la chose n'est pas encore certaine. Je
us prie de m'excuser, si je vous fais per-
: du tems à cette lecture. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 6. *Septembre* 1662.

MONSIEUR,

Mr. *Grimani*, Ambassadeur de Venise,
i m'a souvent témoigné avec quelle pas-
n il souhaitoit que la bonne intelligence &
e sincére amitié soit rétablie avec sa Répu-
que & Leurs HH. PP., m'a représenté le
heux embaras où cette République se trou-
présentement, puisque, l'Empereur ayant
t sa Paix, elle se trouve engagée à conti-

nuer feule une auffi longue & onéreufe Gue
re contre les Turcs. Tous les Princes Chré
tiens, dit-il, abandonnent l'intérêt com
mun, & feront caufe, fi Dieu n'y met
main, que les Infidèles s'empareront de l'I
le de Candie, ce qui les mettra en état, v
la fituation de cette Ifle & cette augmenta
tion de forces, d'infulter avec plus de faci
lité les Princes & Etats qui confinent à
Méditerranée, & de ruiner leur Commerc
& leur Navigation; ce que fon Excellence n
fait remarquer, en fupofant qu'il n'y a perfo
ne qui foit plus intéreffé que Leurs HH. PP
à la confervation de l'une & à l'augmentati
de l'autre.

Que l'on doit néanmoins confidérer, q
la réduction de Candie fous la dominati
du Grand-Seigneur, non feulement augme
te de beaucoup fes forces, mais même ré
nira prefque fes Etats de l'Europe avec ce
de l'Afrique.

Que de cette maniére la Sicile, le Roya
me de Naples & le Golfe de Venife, fero
expofez aux invafions continuelles des Turc
tant par mer, que par terre; puis qu'ils fero
alors à portée d'être fortifiez par les fecou
des Corfaires des Villes de Barbarie.

Qu'alors ces Corfaires fe trouvant pl
puiffans, ne fe foucieront plus d'obferv
les Traitez; & voudront tout faire à le
fantaifie.

Voila ce que Mr. l'Ambaffadeur de V
nife repréfente en toute occafion à ce
Cour-ci & à tous les Miniftres étrange
J'ai jugé qu'il étoit de mon devoir de vo

en donner avis, vous priant de me marquer si je dois en écrire à la Régence; je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 7. Septembre 1662.

MONSIEUR,

C'est ici comme ailleurs, il s'y trouve des gens qui se mêlent de tout, & qui croyent toûjours savoir les véritables causes des choses; c'est ainsi que le delai de l'Echange des Ratifications donne à parler à une infinité de personnes; & il y en a qui disent que Mr. d'*Estrades* négocie en Angleterre une Alliance entre la France & ce Royaume-là, & qu'on ne difére cet Echange que pour voir quel succès aura la Négociation de Mr. d'*Estrades*.

Pour moi j'insiste sans me rebuter, je parle, & j'écris aux Ministres tout ce que je crois capable de hâter la conclusion de cette affaire; mais je ne puis m'apercevoir qu'on ait en vûë, par ces délais, de préjudicier à l'Alliance qui est conclûë, dont on continuë à paroître content de plus en plus.

Ecrivant en Cour, j'avois recommandé cette affaire à Mr. de *Lionne*, en lui parlant de quelqu'autre; il m'a fait réponse de St. Germain le 6. Septembre, & me marque

de sa propre main; *On travaille à mettre au net les Traitez pour avoir lieu de pouvoir au plûtôt échanger les Ratifications.*

Le Sr. *Ariste*, premier Commis de Mr. le Comte de *Brienne* le Fils, m'a fait dire hier, que l'on étoit assidûment occupé à copier les Traitez, sans perdre de tems; mais que comme il faloit que chaque Traité fût tout entier de la même main, & que ceux de Munster & des Pirenées étoient extrêmement longs, il faloit beaucoup de tems pour les mettre au net.

Mr. le Comte de *Brienne* qui est ici parle dans les mêmes termes; & de mon côté je presserai de tout mon possible cet Echange des Ratifications & des Traitez; on n'en nomme point d'autres parmi ceux-ci, que ceux dont j'ai déja donné avis. Je suis &c.

A Mr. l'Ambassadeur G. BOREEL.

A la Haye le 14. *Septembre* 1662.

MONSIEUR,

Quelques occupations & le défaut de matiére m'ont fait passer les deux derniéres Postes sans vous écrire; cependant, j'ai reçû, depuis ma derniére du 24. du passé la votre de même date, une autre du 30 & une du 31. du même mois, & deux autres l'une du 6. & l'autre du 7. du courant.

I

Le Résultat * des Délibérations de l'Assemblée extraordinaire des Etats de Hollande & de West-Frise, a été tel que vous pouvez voir par la Résolution confirmatoire de Leurs HH. PP. dont je vous envoye Copie. J'espére, sur les aparences que j'en trouve dans les derniéres Lettres que nous avons reçûës d'Angleterre, que les affaires y auront enfin un heureux succès, & qu'on n'en laissera point partir nos Ambassadeurs sans avoir conclû le Traité.

L'Assemblée ordinaire de Leurs N. & G. P. a été aujourd'hui complette pour la premiére fois, on y a trouvé bon que des Députez de l'Assemblée éxamineront, avec les Députez de l'Amirauté qui sont ici, le Projet du 22. Juillet dernier, que je vous ai envoyé & qui concerne la Ligue contre les Corsaires.

Certainement le delai qu'on aporte dans l'Echange des Ratifications & des Traitez à garantir durent trop long tems, pour ne venir d'autre cause que de celle qu'on alégue, que les Traitez ne sont pas encore en état. Je vous avouë que je m'imagine que cela part des Anglois, qui ont crû que nous serions peut-être moins traitables après l'Echange des Ratifications.

J'ai lû dans l'Assemblée des Etats de Hollande & de West-Frise, ce que vous me marquez de l'Entretien que vous avez eu avec Mr. l'Ambassadeur *Grimani*; Leurs N. & G.

* Voyez les Résolutions secrettes, *la Résolution du mardi 5. Septembre* 1662.

G. P. jugent que vous devez éviter autant que vous pourez d'en écrire à Leur HH. PP., & que vous devez demeurer avec son Excellence dans les termes généraux de protestation de la plus sincére considération de Leurs HH. PP. pour ses Maîtres, sans parler d'engagement.

Je ne manquerai point de penser à ce que Mr. votre fils *Jacob Boreel* m'a représenté, je me raporte sur cela à ce qu'il vous en aura écrit.

Comme je n'ai autre chose à vous mander, je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 15. Septembre 1662.

MONSIEUR,

J'ai encore envoyé aujourd'hui en Cour une Personne intrigante pour soliciter l'Echange des Ratifications & de ce qui en dépend, & savoir quand tout sera prêt, on lui a alégué la vieille excuse. C'est à vous à en juger. Ils disent qu'on y écrit sans cesse, & que tout sera prêt dans cinq ou six jours. La Cour revient ici. Pour moi je ne puis me persuader qu'il y ait quelque chose de caché là-dessous; & que ce que l'on en fait, n'est que pour gagner du tems. Je suis, &c.

A

A Mr. l'Ambaſſadeur G. Boreel.

A la Haye le 21. *Septembre* 1662.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére qui étoit du 14. j'ai eçû la votre du 15. du courant. Nous cro-'ons recevoir en même tems les Ratifications ;changées & les Traitez compris ſous la Ga-antie: je ſuis toûjours d'opinion avec quel-ques autres, que ces delais ne viennent que les Anglois. Mais puis qu'enfin voila cette ongue Négociation terminée, comme vous 'aurez ſans doute apris directement de Mrs. es Ambaſſadeurs, avant la réception de cel-e-ci, nous eſpérons que rien n'arrêtera plus :et Echange, & que nous aprendrons par a premiére Poſte qu'il aura été fait. N'a-/ant autre choſe de conſidération à vous nander, je vous prie de me croire, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire Jean de Witt.

De Paris le 15. *Septembre* 1662.

MONSIEUR,

J'aprends avec chagrin, par la Lettre de Mrs.

les Ambaſſadeurs Extraordinaires, datées d
Chelſei le 4. de ce mois, par laquelle i
m'ont envoyé Copie de leurs Lettres à Leur
HH. PP., & à Mr. le Greffier *Ruyſch* d
1. de ce même mois, que juſqu'alors l
Cour perſiſtoit dans ſes pretentions par rapor
aux Points qui étoient en diſpute, en ſort
qu'ils ſe préparoient à partir ſans rien te
miner.

Je n'ai point manqué d'inſinuer aux M
niſtres de cette Cour les raiſons que Leur
HH. PP. ont de ſe plaindre de cette Négo
ciation où il y a eu tant de variations & c
changemens. Je leur ai auſſi fait compren
dre pour quels motifs Leurs HH. PP. ne ju
geoient pas à propos de conclure un Trait
qui n'avoit rien de ſolide & qui laiſſoit l
porte ouverte à une infinité d'exceptions & d
diſputes ſans fin; & afin que ces motifs e
ces raiſons faſſent impreſſion, je les ai ré
digées par écrit & les ai remis à Monſieur d
Lionne qui en a fait la lecture à Sa Majeſté
ce qui a fait un très bon effet.

On a ici des avis de Londres qui marquent
que mécredi 6. de ce mois Mrs. les Ambaſ
ſadeurs avoient eu une Conférence avec le
Commiſſaires du Roi à l'iſſuë du Conſeil
laquelle s'étoit ſi heureuſement terminée
qu'en tout ce qui reſtoit en diférent alors, *i*
étoient tombez d'accord, & que le Traité a
voit été conclû: mais comme Mrs. les Am
baſſadeurs ne m'en ont pas donné avis l
7., jour de Poſte, j'en doute encore; & j
continuërai à éxécuter comme ci-deſſus, c
que je crois être de mon devoir. Je ſuis, &c

P. S

P. S. Je reçois dans ce moment les Letres de Mrs. les Ambaſſadeurs de Chelſeï du 1[5] de ce mois, qui me donnent lieu de tout eſpérer.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 22. *Septembre* 1662.

MONSIEUR,

Je vous ſuis très obligé de l'Extrait de la Réſolution du 5. de ce mois que vous m'avez envoyé par votre Lettre du 14. Dieu ſoit loué de ce qu'elle a eu un heureux ſuccès. Il y a 44. ans que je fus employé pour la premiére fois dans ce Païs-là, & j'ai remarqué que les choſes ont toûjours été de même, on n'y vient à bout des affaires les plus raiſonnables qu'avec une ſage fermeté.

Puis que Leurs N. & G. P. ſont aſſemblées & que vous leur avez communiqué ce que j'ai eu l'honneur de vous mander des diſcours de Mr. *Grimani*, je me réglerai ſur ce qu'elles ont trouvé bon par raport à ce Miniſtre ; je ſuis charmé d'aprendre qu'on ait remis ſur le tapis le Projet du 22. Juillet touchant la Ligue contre les Corſaires, & que Mrs. les Commiſſaires ayant ordre d'en conférer avec les Députez de l'Amirauté qui ſont à la Haye. Je remarque que non ſeulement on a fort bien reçû en cette Cour-ci

S 5 les

les ouvertures telles que celles que j'ai faites sur ce sujet, il y a quelque tems, par ordre de Leurs HH. PP., mais même qu'on y recevra encore avec plaisir toutes les propositions qui y auront raport; & l'on peut être assuré, que si Leurs N. & G. P. prenoient la Résolution de faire une telle Ligue, il n'y auroit rien qui pût être plus avantageux au Commerce & à la Navigation des sujets de la République, & de plus propre à augmenter & fortifier les avantages qu'ils ont déja à ce égard sur les autres Nations. Cette résolution ne pouroit manquer aussi de faire effe sur l'esprit de Mr. *Grimani*, sans contracte aucun engagement entre les deux Républiques: & comme la puissance des Corsaire augmente de jour en jour, elle devient formidable à tous les Princes Chrêtiens; mai elle est sur tout infiniment préjudiciable au sujets de Leurs HH. PP. qui font dans l Méditerranée un trafic considérable qui augmentera encore tous les jours.

Il y a dix jours que l'on proposa au Ro s'il souhaitoit que l'on m'assignât un jour pou l'Echange des Ratifications, puisque tout étoit présentement prêt pour cela; Sa Majest répondit qu'on attendît encore un peu; o fit la même demande à Sa Majesté il y a si jours lors qu'Elle étoit à St. Germain, & Ell ne répondit rien; on m'a conseillé de delivrer aujourd'hui mon Mémoire.

Le démêlé de cette Cour-ci avec celle d Rome augmente tous les jours, & l'on n doute pas qu'il n'aille plus loin. Je suis &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 26. *Septembre* 1662.

MONSIEUR,

J'ai reçû par le dernier Courier les Letres de Leurs HH. PP., & leur Résolution lu 12. de ce mois, qui me charge particuliéement de m'informer de ce qui se passe ici ar raport à la Ville de Genéve & aux préentions de l'Evêque, du Prevôt, des Chaioines & du chapitre d'*Anneci* en Savoye, qui âchent de troubler la premiére dans une paiible & inmémoriale possession, &c. & d'en nformer la Régence; je ne manquerai pas e le faire avec toute l'éxactiude dont je suis capable.

Voici par provision pour Leurs N. & G. P. a Copie d'une déduction sur cette affaire. Je nanderai par la premiére occasion tout ce ue je pourai découvrir sur cette affaire; e suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 29. Septembre 1662.

MONSIEUR,

L'expérience fait clairement voir que l'on a formé ici le dessein d'augmenter & de favoriser la Navigation des Sujets de Sa Majesté; autant qu'il sera possible on donnera des ordres durs & insuportables pour les étrangers, même pour les sujets de Leurs HH. PP.: mais cependant, sans enfraindre directement ni indirectement le Traité de Navigation, de Commerce & de Marine conclû le 27. Avril de cette année. Les Maîtres de Vaisseaux, Facteurs & Marchands étrangers, étant seuls sujets à la sévérité de ces ordres, dont les François seront éxempts, ceux-ci ne manqueront point de l'emporter sur les premiers.

Je reçois déja des plaintes de plusieurs endroits de ce Royaume, dont je me ferai soigneusement informer, & j'éxaminerai si l'on peut y rémedier en vertu du dernier Traité & demander avec de bonnes raisons qu'on les fasse cesser, cela seroit très préjudiciable, en particulier pour les Sujets de la Province de Hollande; c'est pourquoi je prends la liberté de vous en écrire avant d'en rien mander à d'autres, ce que je continuëra

rai en vous donnant avis de tout ce qui viendra ſur ce ſujet à ma connoiſſance.

Je vous prie de me mander ſi vous croyez que l'on puiſſe tirer du Nouveau Traité conclû le 27. Avril, quelques raiſons en faveur des Habitans de la République naturaliſez en France pour les mettre à couvert des nouvelles taxes qu'on leur a impoſées & dont je parle dans ma Lettre publique & dans l'incluſe pour la Régence, afin, qu'aſſiſté de vos avis, je puiſſe me mieux conduire dans cette affaire, avec eſpérance de réüſſir ou non. Je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur G. Boreel.

A la Haye le 5. Octobre 1662.

MONSIEUR,

La derniére que je vous ai écrite étoit du 21. du mois dernier; j'ai reçû en leur tems vos Lettres du 15. 22. & 29. du même mois. Les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe ont encore déliberé ſur les affaires de la Méditerranée, & ils ont pris la Réſolution dont je vous envoye l'Extrait, touchant la Négociation avec ceux d'Alger, de Tunis & de Tripoli, ſe conformant, *in omnibus & per omnia*, à la Réſolution de Leurs HH. PP. du 29. du mois dernier.

On a déliberé dans la même Aſſemblée ſur le Projet d'une Ligue avec la France

pour détruire ces Corsaires, &c. Mais on n'a pû prendre une conclusion, parce qu'il s'est encore trouvé quelques Membres qui n'avoient pû se rendre aux raisons en faveur de cette entreprise; mais j'espére qu'ils se rendront au raport que leur feront leurs Députez, & qu'ils seront du sentiment des autres.

Je vous envoye quelques Extraits des Lettres de Mr. le Résident *Heyns*, qui vous aprendront le succès du Commerce des François dans la Mer Baltique, vous pourez en faire usage auprès de Mrs. les Ministres de Sa Majesté, pour apuyer ce que Mrs. les Ambassadeurs leurs ont souvent représenté, en y ajoûtant ce que vous jugerez à propos pour le service de l'Etat.

Faute de tems je suis obligé de finir, en vous assurant que je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 6. *Octobre* 1662.

MONSIEUR,

Un Courier dépêché de Londres par Mr. d'*Estrades* est arrivé ici le lendemain de l'Audience que j'eus de Sa Majesté; il aporte, ainsi que je l'ai apris de bonne part, l'Accord conclû par raport à la Ville de Dunkerque, que le Roi de la Grande Bretagne céde

ède à la France moyennant deux millions de
vres, ou comme d'autres disent, deux
ens mille livres sterlings.

Mr. d'*Estrades* m'avoit assuré avant son
épart de Paris, qu'il n'y avoit aucune Con-
ention pareille passée entre la France & le
rotecteur Olivier *Cromwel*, & que par le
'raité des Pyrenées entre la France & l'Espa-
ne, il avoit été seulement stipulé, que l'An-
leterre seroit obligée de restituer à la France,
n quelque tems que ce fût la Place & Con-
uête ne Dunkerque, moyennant une certai-
e somme d'argent, & qu'alors la France
:stituëroit cette Place à l'Espagne en échan-
e de St. Omer & Aire, ou de Cambrai &
'ambresis. C'est pour cette raison & plu-
eurs autres que je n'ai pû croire, que Mr.
'*Estrades* étoit allé pour ce sujet en Angle-
:rre, comme on le disoit ; présentement
n publie de tous côtez que cette Conven-
on est passée, on saura bien-tôt ce qui en
st.

J'ai été hier au soir chez Mr. le Comte de
Brienne le Fils, qui n'avoit encore aucun
rdre de me déterminer un jour pour l'é-
hange des Ratifications ; mais il me dit qu'il
royoit que cela ne traîneroit plus long
ems.

Mr. le Marêchal de *Turenne* est venu m'as-
ûrer que le retardement de cet Echange n'a-
'oit aucune vûë particuliére & ne venoit
l'aucun changement dans les bonnes dis-
oositions de Sa Majesté, & qu'il en étoit
:ertain. Qu'il pouvoit m'assurer, de même
que Mrs. le *Tellier* & de *Lionne*, que Leurs
HH.

HH. PP. pouvoient être en repos à cet é gard, & qu'ils ignoroient le ſujet de ce délais, à ce que diſoit ſon Alteſſe; on ver ra bien-tôt ce qui en eſt.

Les brouilleries augmentent entre le Pa pe & cette Cour-ci, & le Roi fait aſſez en tendre qu'il veut en avoir ſatisfaction, o qu'il aura recours aux armes pour l'ob tenir.

Je reconnois tous les jours la vérité de c que Mrs. le *Tellier* & *Colbert*, dirent à Mr les Ambaſſadeurs Extraordinaires de Leu HH. PP., lors qu'ils en prirent congé que Sa Majeſté obſerveroit ſincérement religieuſement le Traité que l'on venoit c conclure avec l'Etat; mais qu'ils s'en ſerv roient auſſi à l'avantage des Sujets de Couronne, pour améliorer & augment leur Commerce & leur Navigation. L Vaiſſeaux, Perſonnes, & Effets des Sujets Leurs HH. PP. ſont expoſez par tout à to te ſorte de chagrins & de véxations, dans vûë de les rebuter & de les obliger ainſi i directement à ne plus fréquenter dans Royaume. Je remets à en faire des plainte ainſi que vous me le conſeillez, juſqu'à- que l'on ait fait l'Echange des Ratification & que Leurs HH. PP. m'ayent donné d Ordres. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 6. Octobre 1662

MONSIEUR,

On parle, & on me demande, comme ar conjecture, si le Traité de la Lorraine era compris sous la Garantie de Leurs HH. P. A la vérité ceux qui tiennent ces dis- ours ne sont pas des Ministres ; mais ce ont des Personnes qui ont accès en Cour. Je sais quels sont mes Instructions sur ce ujet & comment je dois me conduire au cas ue l'on veuille l'éxiger ; mais au cas qu'il uisse y avoir quelque changement sur ce su- t, je vous prie que j'en sois informé.

Je retiens encore le Maître des Postes de Généralité, dans l'espérance que les Ra- fications s'échangeront au premier jour. 'attens les Ordres de Leurs HH. PP. Je uis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 13. *Octobre* 1662.

MONSIEUR,

Comme la Cour eft informée éxactemen de toutes les Réfolutions que Leurs HH. PP. m'envoyent, je commence à avoir de plu en plus de violens foupçons fur l'Article d Traité fait avec le Duc Charles de *Lorra ne*; à la vérité ce ne font aucuns des Mini tres qui m'en ont parlé; mais bien des Pe fonnes qui n'ignorent guére les Intentio de la Cour. Au cas que cela arrive, je n conduirai conformément à mes Inftruction à moins que Leurs HH. PP. n'y faffent que que changement.

La Négociation de Mr. d'*Eftrades* en A gleterre n'eft pas encore auffi avancée qu'o l'avoit écrit: du moins c'eft ce que je cro qu'on peut conclure des difcours de que ques Meffieurs qui font fort avant dans faveur de Sa Majefté, & de quelques autre qui, il y a huit jours, n'oferent pas m'af mer que cette affaire fût auffi avancée qu'o le publioit alors de tous côtez.

Je vous dirai en confidence ce que je d'une Perfonne à qui Mr. d'*Eftrades* mêr a dit ce qui fuit: que le but de la Négoci tion, par raport à Dunkerque, n'étoit p d'e

ngager le Roi de la Grande-Bretagne à cé-
r, ou vendre cette Place à la France; mais
nplement à la donner en gage au Roi pour
taines sommes que Sa Majesté prêteroit
'Angleterre, comme les Etats avoient au-
fois donné en gage la Brille, Flessingue
Ramekens à la Reine *Elizabeth*. Voila les
pres termes de son Excellence; &, sauf
illeur avis, cela me paroît plus probable
'une vente & aliénation absoluë. En ef-
, on tient pour certain que la Ville de Dun-
que & l'Isle de la Jamaïque ont été inter-
ées comme Conquêtes à la Couronne de
Grande Bretagne par un Bill des deux
ambres du Parlement; en sorte que ni
ne, ni l'autre, ne peuvent être ni ven-
, ni aliénée sans le consentement du Par-
nent assemblé; il y en a même qui doutent
e le Roi puisse engager Dunkerque, pour
e somme prêtée sans un pareil consente-
nt du Parlement

Milord Chancelier a averti le Résident de
. l'Electeur de *Brandebourg* qui est en An-
terre, que l'Electeur son Maître, & le
i de Danemark, doivent se tenir sur leurs
des; ajoûtant, sans nommer personne,
on méditoit quelque chose contr'eux;
is que (*notandum*) le Roi de la Grande-
tagne, son Maître, ne se laisseroit point
suader de renoncer à l'affection constante
il avoit toûjours euë pour ces Princes, &
il avoit résolu de conserver. Je laisse à
te expérience le soin de pénétrer ce que
peut être, & d'en faire usage pour le bien
l'Etat.

Je

Je n'écris sur cela qu'à vous seul, s quoi je vous demande la confidence & le s cret néceffaire. Je fuis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire. JEAN DE WITT.

De Paris le 13. *Octobre* 1662.

MONSIEUR,

C'eft avec raifon que la Régence confi re les Traitez avec les Régences des Cô de Barbarie comme une affaire de la dern re importance pour les Sujets de l'Etat p raport à leur Commerce & à la Navigatic, & perfonne n'y eft plus intéreffé que les S jets & Habitans de la Province de Holl de.

Ce Commerce & celui de l'Efpagne avoi été d'un grand avantage pour l'Anglete depuis plufieurs années; notre Nation s toit apropriée l'un & l'autre, & il feroi fouhaiter qu'elle en reftât en poffeffion même qu'elle l'augmentât.

Je fuis informé que les Anglois obti nent dans le Détroit le Fret de prefe toutes les Denrées étrangéres, quoi qu ne foient ni fi bien montez que nous, ni r me fi agréables que les Hollandois, au Italiens & autres Marchands étrangers; ce ne vient que de ce que les Anglois ont pulé la régle, *Bâtiment libre afranchit g & effets.*

l feroit à fouhaiter qu'on pût obtenir cet-
Régle & les autres Articles contenus dans
Réfolution du 28. Septembre ; & fi cela
fe peut, qu'on établiffe la fûreté de notre
vigation par de bons Convois, & en aug-
ntant les Equipages de nos Vaiffeaux.
Si l'on ne peut conclure un Traité avec
Barbares conformément aux Inftructions
ffées fur ce fujet, je crois que le meil-
r expédient feroit de penfer férieufement
a Ligue que l'on pouroit faire avec cette
uronne-ci pour mettre ces Corfaires à la
on, autrement les Anglois s'empareront
tout l'entrecours, & du Commerce dedans
ors la Méditerranée à notre grand pré-
ice.

e vous remercie de ce que vous m'avez
nmuniqué les Articles & Piéces jointes à
re Lettre du 5. de ce mois que j'ai re-
par cette Pofte-ci. Le contenu des
s Extraits de Stokholm me font un vrai
fir, rien ne poura mieux faire réfoudre
Meffieurs-ci à abandonner leur deffein,
le mauvais fuccès d'un premier voya-

Lors que j'aidai en 1640. à conclure le
aité de Stokholm, nous ne pûmes obtenir
Droit de faire les achats de la premiére
in ; nous fûmes obligez de nous conten-
de l'achat de la main des Marchands des
les Privilégiées de Suéde. Mr. le Com-
d'*Oxenftern* qui étoit alors Chancelier,
is dit qu'il étoit impoffible d'obtenir cela
idant ce tems de la Minorité de la Reine
riftine, & qu'on bouleverferoit plûtôt tout
le

le Royaume de Suéde. Or puis que, p
le Traité d'Elbing, ils ont accordé aux S
jets de Leurs Hautes Puissances, qu'ils jou
ront de tous les profits & avantages qu'
pouroit jamais accorder dans le Commerc
aucune autre Nation étrangére au de-là
ceux dont notre Nation jouït, nos préte
tions serviront de bride aux Suédois &
empêcheront d'accorder aux François q
peu ou point d'avantages. C'est sur q
Mr. le Résident *Heyns* peut insister avec bea
coup de raison.

On dit ici que l'Ambassadeur de Danema
a ordre de demander en Mariage pour
Prince de Danemark, Mademoiselle d'(
leans, l'une des deux * plus jeunes Princ
ses. Et comme la Cour de Savoye cra
que celle de Danemark ne choisisse la p
jolie, qui est la plus jeune, le Ministre
Savoye a prévenu le Danois, & le 10. i
fait la demande de Mademoiselle de *Val*
qui est la plus jeune: ainsi il ne reste
Mademoiselle d'*Alençon* pour le Prince
Danemark.

Quelqu'instance que je fasse, je ne pe

* Mr. le Duc d'Orleans, *Gaston Jean-Baptiste*, Frére
Louïs XIII., mort en 1660., avoit été marié deux
De sa seconde Epouse, *Marguerite de Lorraine*, Fille
Comte de Vaudemont, il laissa trois Filles, l'aînée
mariée en 1661 avec *Cosme de Medicis* III. Grand Du
Toscane; Mademoiselle d'*Alençon* la seconde, epousa
1667 *Louïs-Joseph de Lorraine* Duc de *Guise*; & M
moiselle de *Valois*, la Cadette, fut mariée en 1663.
Charles-Emanuel II. Duc de Savoye; elle est morte
1664.

ɔtenir de réponſe de la Cour touchant l'E-
ıange des Ratifications, ni ſur la propoſi-
ɔn de fixer un jour pour cette Cérémo-
ie.

Le Pape a diſtribué des Ordres pour lever
uatre mille hommes d'Infanterie & mille
'hevaux, il fait fortifier quelques avenuës
ɛ Rome, & on travaille à l'Apologie de
. conduite, en rejettant toute la faute ſur
ɛux de la Nation Françoiſe qui ſont à Ro-
ıe. On ne doute pas que l'Hyver où nous
lons entrer ne donne le tems aux Rois &
épubliques Médiateurs, d'inſpirer quelque
odération aux deux Partis, outre que les
térêts de cette Cour-ci ne veulent pas qu'el-
ſe jette de nouveau dans une Guerre. Je
is, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur G. BOREEL.

A la Haye le 19. *Octobre* 1662.

MONSIEUR,

La derniére que je vous ai écrite étoit du
-de ce mois, j'ai reçû en leur tems les vo-
ɛs du 6. & du 13.

Le long retardement de l'Echange des Ra-
ıcations, fait ici un très mauvais effet.
omme ce Traité a été conclû ſous les yeux
: Sa Majeſté, on ne peut conſidérer que
ɔmme une promeſſe du Roi même, celle
ıi a été faite d'échanger les Ratifications
trois

trois mois après la ſignature du Traité : or cette promeſſe étant ſi mal éxécutée, on en infére avec raiſon, ce me ſemble, qu'il y a à craindre, que lors qu'il ſe préſentera une occaſion où la France devra ſatisfaire à quelques-uns de ſes plus importans engagemens, elle n'ait recours aux mêmes delais & à de ſemblables échapatoires. Et comme de ce côté-ci on eſt diſpoſé à obſerver ſincéremen & fidèlement toutes les conditions du Traité, il en arriveroit qu'il pouroit paſſer à juſte tître pour une *Société Leonine*.

Il ne faut pas eſpérer que Leurs HH. PP changent de ſentiment par raport au Trait de la *Lorraine*; Elles s'en tiendront abſolument à leur Réſolution du 27. Juillet ſur c ſujet.

Les véxations & les chagrins auxquels on expoſe en France les Sujets de la République, tan en leurs Perſonnes qu'en leurs Biens, pour le dégoûter de fréquenter le Royaume & d' trafiquer ou naviguer, cauſeront un gran refroidiſſement dans les bonnes diſpoſition où l'on commençoit d'être ici; mais, entr vous & moi, croyez-vous que l'Etat doiv beaucoup s'intéreſſer dans le bon ou mau vais traitement qu'on fait en France à ceu de cet Etat qui vont s'y établir, & qui e s'y faiſant naturaliſer font croire qu'ils n'or point deſſein de revenir dans la Patrie? d'au tant plus que ſuivant les anciens & nouveau Traitez les Habitans des Provinces-Uni n'ont pas beſoin de Lettres de Naturaliſatio pour trafiquer & négocier librement e France. C'eſt pourquoi il me ſemble q

Leu

,eurs HH.PP. doivent fort peu s'embaraſ-
:r des Taxes que l'on met-là ſur les Etran-
ers naturaliſez. Quoi qu'il en ſoit, vous
ıvez que le dernier Traité dit en termes ex-
:ès, que ceux des Provinces-Unies ſeront
aitez tout auſſi favorablement que les Fran-
ɔis mêmes, & en particulier qu'ils ne ſe-
ɔnt point ſujets aux Taxes miſes ſur les E-
angers.

J'eſpére que le Marchand Hollandois qui
été arrêté & mis en priſon à Bourdeaux,
nſi qu'il vous l'a mandé par ſa Lettre du
). du paſſé, & que j'aprens être le Sr. de *Rid-*
r, ſera déja relâché par ordre du Roi. Si
:la n'étoit pas, permettez-moi de vous le
commander très-particuliérement, puis que
eſt un de mes amis, fort eſtimé de pluſieurs
:rſonnes de la Régence de Dort & de Haer-
m: ainſi j'eſpére que vous lui rendrez tou-
ſorte de bons ſervices, & que vous obtien-
ez qu'il ſoit mis en liberté ſans aucun dom-
age, ſoit en ſes biens, ſoit en ſon hon-
:ur.

Je vous envoye encore l'Extrait d'une Let-
e de Mr. le Réſident *Heyns* ſur le même
jet que les autres Extraits que je vous ai
ıvoyez en dernier lieu.

Il me mande outre cela, que Mr. *Courtin*,
Iiniſtre de la Cour de France en Suéde,
i avoit dit qu'il avoit reçû des Lettres de
Ir. *Colbert* qui lui marquoit, qu'on avoit
ɔris en France avec chagrin, qu'on faiſoit
ɔurir le bruit de tous côtez, aparemment par
s Emiſſaires Autrichiens, que les François
voient deſſein de troubler le Commerce des

Hollandois dans la Mer Baltique; mais qu'i
feroient bien voir qu'ils n'y avoient jama
pensé, sur tout depuis que la bonne intell
gence étoit entiérement rétablie entre Sa M
jesté Très-Chrêtienne & Leurs Hautes Pui
sances; & que pour commencer à en donn
des preuves, Mr. *Colbert* lui avoit enjoi
de communiquer tout ce qu'il feroit au R
sident de Leurs HH. PP., & de lui fai
voir les Lettres qu'il lui écrivoit sur ce suj
Mr. *Courtin* s'étendit sur cette matiére
termes fort obligeans; mais il ne fit voir auc
ne Lettre, & ne dit pas un mot de ses N
gociations. Je vous prie d'éxaminer, av
votre prudence ordinaire, s'il ne seroit p
à propos, de remercier Mr. *Colbert* des L
tres qu'il a écrites à Mr. *Courtin*, en le pria
de continuer dans ces favorables dispo
tions, en sorte que l'on puisse en voir
effets, comme aussi du discours & des pr
messes de Mr. *Courtin*. Je n'ai autre ch
se d'importance à vous mander; ainsi je
nis en vous assurant que je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 27. *Octobre* 1662.

MONSIEUR,

Les diſcours des Miniſtres de cette Cour, plusieurs circonſtances me confirment dans ſentiment où je ſuis, que les Négocia- ons d'Angleterre ſont la ſeule cauſe du tardement de l'Echange des Ratifications. In de ces Mrs. m'a dit en parlant de cho- s & d'autres, que l'on attendoit à tous mo- ens l'Exprès de Londres qui devoit a- orter le Traité ſigné; & qu'auſſi-tôt ils de- anderoient à Sa Majeſté qu'on fixât un ur pour me ſatisfaire.

Mr. le Marêchal de *Turenne*, qui prend ûjours à cœur les Intérêts de Leurs HH. P., m'a promis, après que je lui eus fait s plus grandes inſtances, de faire en ſorte, iprès de Sa Majeſté, que cette affaire ne aînât pas plus long tems.

Dans la derniére viſite que je rendis à Mr. e *Lionne*, on parla de la ceſſion de Dunker- ue à la France, il me dit qu'il ne doutoit is que cela ne fît plaiſir à Leurs HH. PP., en même tems il fit venir ſur le tapis le illion prêté à la République par le Traité e Compiégne, diſant qu'on devoit le rem- ourſer au Roi dans ce tems-ci, & que cela

 ſer-

ferviroit à Sa Majefté à aquiter, fans s'incommoder, une partie de ce qu'il devoit payer pour Dunkerque. Vous pouvez croire que je ne relevai pas cet article de fon difcours mais je vous prie de me marquer de quelle maniére vous jugez que je dois me comporter, fi l'on me propofe ici cette affaire tout de bon, & fi, pour ne pas l'entamer, je ferai bien de leur déclarer nettement que je n'ai aucun ordre à cet égard, & que je ne fai que répondre; mais il faut vous avertir que pendant que Mrs. les Ambaffadeurs Extraordinaires étoient ici, ils déclarérent publiquement dans une Conférence (*me in confulto & improbante*) & en ma préfence, que j'avois des Ordres fur cette affaire. Cela étoit vrai en 1653., mais non pas à préfent. Je vous prie de me marquer expreffément comment je me comporterai.

Les Extraits des Lettres de Stokholm que vous continuez à m'envoyer, pouroient être utiles au fervice de l'Etat; je profiterai de la premiére occafion pour parler à Mr. *Colbert* de ce qu'il a écrit à Mr. *Courtin*, & de ce que celui-ci en a dit à Mr. le Réfident *Heyns*. On m'a affuré que Mr. *Colbert-du Terron*, Neveu de Mr. l'Intendant *Colbert* qui eft chargé des affaires à Bruges & aux environs, poura bien faire un tour à la Cour de Suéde & à celle de Danemark, à fon retour d'Angleterre, où il eft pour le payement de Dunkerque, pour établir dans ces Royaumes-là le Commerce & la Navigation des François. Il a une grande connoiffance de ces fortes d'affaires; ainfi je crois qu'o

dc

oit y être attentif, & veiller qu'il ne se pase rien au préjudice des Sujets de l'Etat, & n particulier de ceux de Hollande & de Vest-Frise.

Cette Cour-ci est toûjours dans les meileures dispositions du monde pour la Ligue rojettée contre les Corsaires de Barbarie, Mr. d'*Estrades* est expressément chargé 'en parler à Leurs HH. PP.

La colére de cette Cour contre le Pape apaisera selon toutes les aparences; il est l'intérêt des Ministres, qui sont en faeur, de conserver la tranquilité dont la France jouït, & de ne la jetter dans aucune Guer-.

Je vous écrirai par la Poste quels sont mes ntimens par raport aux Hollandois natulisez.

C'étoit Mr. de *Ridder*, mon bon Ami, ui avoit eu innocemment à Bourdeaux le alheur, dont j'ai écrit alors; il est en liberté, je suis charmé que cette affaire m'ait proré, sans que je l'aye sû, l'ocasion de faire uelque chose qui vous ait fait plaisir: je ofiterai de toutes les ocasions de vous téoigner que je suis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 3. *Novembre* 1662.

MONSIEUR,

Je vous avois promis par ma derniére m
réfléxions fur l'article des Hollandois natı
ralifez en France, & fur la maniére dont
me paroît que Leurs HH. PP. doivent
conduire lors que ces Hollandois naturalif
feront ici inquiétez; mais pendant que M
les Ambaffadeurs Extraordinaires étoient ic
j'ai trouvé qu'ils n'étoient pas de même fe
timent fur cet article, ainfi j'aime mieux m'
raporter à ce que vous en penferez, &
vous prie de m'en informer afin que je fac
comment je dois me conduire. Je fuis, &

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 10. *Novembre* 1662.

MONSIEUR,

Je rens compte dans mes Lettres à la R
gence de l'Audience que j'ai euë de Sa M
jefté, qui m'a reçû beaucoup plus favo
bleme

lement que je ne l'efpérois. Ce Prince me it feulement d'une maniére toute affable, *je l'étois flaté que Meſſieurs les Etats auroient lus d'égard pour mes Lettres.* Je répondis, ue Leurs HH. PP. étoient d'autant plus xcufables, que les Lettres de Sa Majefté e leur avoient été remifes que le 25. Octobre ors que Leurs Ordres avoient déja été enoyez à Maſtricht où on les avoit d'abord xécutez, en forte qu'il avoit été impoffie de les révoquer. J'ajoûtai que je croyois eurs HH. PP. très difpofées à accorder le Comte de *Flodorp* & le Baron de *Virmont*; e qui feroit difparoître les caufes de tout démêlé avec le Duc de *Neubourg*, dont je pari en des termes remplis de l'éloge de fes elles qualitez & de fes vertus qui le renoient recommandable à Leurs HH. PP., ui étoient fort difpofées à vivre avec lui en onne intelligence & en bons Voifins, ce qui e parût plaire beaucoup à Sa Majefté.

Ainfi, permettez-moi de vous propofer il ne feroit pas à propos de terminer le plûôt qu'il feroit poffible le diférent que ce Comte & ce Baron ont enfemble. L'honeur de Leurs Hautes-Puiffances eft rétabli ar la réduction du Château de Linth, qui ferira d'éxemple, ainfi, l'on pouroit lever la aifie mife fur les Revenus du Duc à Raeftein: & fi Leurs HH. PP. ont eu envie i-devant de réünir Ravefteyn à leur Doaine moyennant un Equivalent pour le Duc; Mr. de *Lionne* m'a témoigné qu'on craignoit que Leurs HH. PP. n'euffent changé de éfolution à cet égard.

Les humeurs sont ici très délicates & for chatouilleuses, on peut dire qu'elles sont présent à notre égard dans une situation tell que nous pouvons la souhaiter. Le Roi es time beaucoup le Duc de *Neubourg*. Je vou écris celle ci en confidence, & vous prie d me croire, &c.

Lettre de Mr. JAQUES BOREEL,

à Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

D'Amsterdam le 15. *Novembre* 1662.

MONSIEUR,

J'ai reçû par la derniére Poste de Franc outre le Paquet ordinaire, une Lettre part culiére de mon Pére, qu'il avoit envoyée Courier après le départ des Dépêches 10. de ce mois adressées à la Régence. Mo Pére m'y donne ordre de vous faire part d' avis qu'on lui avoit donné après le départ d Lettres; savoir, que vendredi au soir il voit été informé de bonne part, que Mr. Colonel d'*Estrades*, faisoit secrettement fortes instances à la Cour d'Angleterre po conclure une étroite Alliance, ou une Lig entre les Rois de France, d'Angleterre, Suède & de Portugal, sans parler d'y con prendre Leurs HH. PP. au cas que cet Négociation réüssît. On dit qu'il en ag ainsi, parce que les principaux Ministres

Cour de France difoient être informez ıe Leurs HH. PP. avoient réfolu de ne pas rantir le Traité du Roi de France avec le uc *Charles de Lorraine*, ce qui feroit caufe ıe l'Alliance conclûë l'Eté paffé à Paris ıtre la France & les Provinces-Unies, n'auıit pas lieu, puis que la Cour n'avoit pas :u d'en être contente. Mon Pére a jugé ı'il étoit de fon devoir de vous donner avis : ceci, afin que l'on donne ordre à ceux ıi veillent à Londres aux Interêts de l'Et, d'éxaminer en quel état eft cette affaire in que l'on prenne les contre-mefures ıe l'on jugera convenables.

Comme mon Pére n'avoit pas le tems de ɔus circonftancier cette nouvelle, il m'a ɔnné ordre de vous la mander, ce que je is par celle-ci, profitant de cette occafion ɔur me dire, &c.

A Mr. l'Ambaffadeur G. BOREEL.

A la Haye le 16. *Novembre* 1662.

MONSIEUR,

J'ai paffé quelques Poftes fans vous écrire ırce que je n'avois rien à ajoûter aux avis : aux inftructions circonftanciées que Leurs IH. PP. vous envoyent.

Je perfifte dans le même fentiment fur les rétentions d'un million que les Miniftres 'rançois voudroient faire valoir en vertu du Traité de Compiégne, & qu'il ne faut leur

laiſſer ſur cela aucune eſpérance; & rejett
toutes leurs propoſitions avec le ſecours d
raiſons contenuës dans vos premiéres inſtru
tions & de celles que votre prudence & vot
expérience vous fourniront, en leur décl
rant que vous jugez qu'il eſt fort inutile
demander ſur cela de nouvelles Inſtruction
puis que vous êtes très perſuadé que Leu
HH PP. ne renonceront point aux raiſo
péremptoires ſur leſquelles leur réſoluti
eſt fondée.

Les Etats de Hollande & de Weſt Fr
doivent s'aſſembler le 22. Je ne doute p
qu'on n'y faſſe quelque progrès dans l'
faire de la Ligue avec la France contre l
Corſaires d'Alger, de Tunis & de Tripo
en ſorte que cette affaire ſera en état d'
tre propoſée à Mr. d'*Eſtrades* lors qu'il ar
vera ici, du moins autant qu'elle concer
la Province de Hollande.

Mr. *Richard*, Secrétaire de l'Ambaſſade
d'Eſpagne, a donné hier avis à Leurs H
PP., que ſon Excellence qui eſt à Bruxel
avoit reçû du Roi ſon Maître la Ratificati
du Traité du partage des Terres d'Outre Me
ſe, conclû avec cet Ambaſſadeur dans
mois de Décembre dernier, ce qui met
Leurs HH. PP. en état d'entrer en Négoc
tion par raport au Païs de *Raveſtein*, ſuiva
les diſpoſitions qu'ils avoient exprimées da
leur Réſolution du 27. Juillet dernier,
dans leſquelles Elles perſiſtent encore, El
atendent ſeulement que le Duc de *Neubou*
faſſe pour cela la moindre démarche, c'

e dont vous pouvez assurer les Ministres de a Majesté Très-Chrêtienne.

Je vous ai déja marqué les mauvaises imressions que font ici tous ces retardemens u'on aporte à l'Echange des Ratifications. Jous ne pouvons pas nous imaginer que la éritable cause de ces délais soit que le Roi e France voulût que le Traité par raport à)unkerque fût aussi garanti; car je suis certin que cela ne rencontreroit aucune difiulté de ce côté-ci, dès que ce Traité ne ontiendroit que la vente ou l'engagement de ette Ville: & après tout, je ne vois pas ce ue ce Traité a de commun avec cette Ratication, puis qu'il doit être considéré comie une affaire postérieure au Traité d'Alance. Quoi qu'il en soit ce retardement de Echange des Ratifications & les delais qu'on pporte à l'accomplissement de choses proiises par le Traité, de l'aveu même de Sa Aajesté, sans autre raison que cette affaire urvenuë depuis la conclusion du Traité, ont justement apréhender qu'on ne soit pas ort soigneux de tenir sa parole. Outre qu'il ie seroit pas raisonnable que l'on entrât de e côté-ci dans aucun engagement sans conioissance de cause, & sans avoir auparavant ixaminé & vû le Traité qu'il faudroit gaantir, c'est sur quoi Leurs HH. PP. ont ris aujourd'hui la Résolution qu'Elles vous nvoyeront.

Mr. l'*Echevin Boreel*, votre Fils, m'a mandé d'Amsterdam par votre ordre, ce que vous lui aviez écrit par postscript, le dernier ordinaire. Je vous en suis très obligé

& j'en ferai ufage pour le fervice de l'Etat
Je fuis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 22. Novembre 1662.

MONSIEUR,

Je me fers de l'occafion de la naiffanc d'une Princeffe dont la Reine eft accouché pour faire partir le Maître des Poftes de l Généralité, *Jean van Stegger*, qui a atend ici pendant trois mois l'Echange des Ratif cations; or il n'y a pas d'aparence que l'o y travaille à préfent que le Roi eft fur point de faire un voyage à Calais & à Dur kerque. J'efpére que le féjour que ce Ma tre de Pofte a fait ici ne fera point préjud ciable, & que Leurs N. & G. P. ne le pren dront pas en mauvaife part. Je crains qu'er fin on ne me préfente le Traité de Lorraine mais j'ai mes ordres & je fai comment j dois me comporter. Je fuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 23. *Novembre* 1662.

MONSIEUR,

Permettez-moi de m'expliquer avec vous en ſecret ſur l'affaire ſuivante, parce que ſi elle venoit à être divulguée, elle pouroit devenir préjudiciable à l'Etat, au lieu que ſi l'on la tient ſecrette, elle pouroit ne pas avoir de ſuite, & ſe terminer ſuivant l'intention de Leurs HH. PP.

Mr. de *Lionne* eſt venu me rendre viſite pour me parler de l'Echange des Ratifications de l'Alliance conclûë avec les Etats Généraux. Son Excellence commença par me dire qu'il venoit de la part de Sa Majeſté, dont l'affection pour la République augmentoit tous les jours, & après s'être étendu ſur cette matiére, il me déclara naturellement que le Roi éxigeroit la garantie du Traité de la Lorraine, me demandant ſi j'avois ordre d'y conſentir & de l'accepter avec les autres.

Nous ſommes d'abord entrez dans un long diſcours, & ſuivant la préciſion de mes Inſtructions je me ſuis toûjours tenu ſur la négative, que j'apuyai de toutes les raiſons que je croyois aplicables au ſujet, autant que j'ai de connoiſſance de cette affaire.

Je lui dis entr'autres choſes, que Mrs. de *Brienne*, Pére & Fils, m'avoient parlé par ordre du Roi des Traitez à garantir, qu'alors je leur avois fait voir l'Acte de Ratification de Leurs HH. PP. & l'Inventaire des Traitez dont Elles demandoient la Garantie de la France. Qu'en ſuite je leur demandai un Inventaire de ceux dont la France demanderoit la Garantie de Leurs HH. PP., & qu'ils m'avoient nommé ceux dont je vous ai donné avis auſſi bien qu'à la Régence.

Mr. de *Lionne* réfuta toutes les raiſons en diſant ſimplement, que Mrs. de *Brienne* ne ſavoient ce qu'ils diſoient, & qu'ils ignoroient la volonté de Sa Majeſté; mais que pour lui il me déclaroit que l'intention du Roi avoit toûjours été de comprendre le Traité conclû avec le Duc de Lorraine au nombre de ceux qui devoient être garantis; & même qu'il ne ſavoit comment nous pouvions refuſer cela & le mettre en doute, puis que Mr. van *Beuningen*, avoit cent fois ofert publiquement de la part des Etats la Garantie de tous les Traitez que la France avoit faits avec les autres Rois, Princes & Etats, & nommément le Traité de Lorraine.

Ceci m'étonna un peu, je feignis de l'ignorer en diſant, que ç'avoit été aparenment dans quelqu'entretien qu'ils avoient eu entr'eux deux; mais il me répondit: Non, ces promeſſes ont été ſouvent réïtérées en préſence des autres Ambaſſadeurs Extraordinaires, qui les avoient aprouvées par leur ſilence; & que ſur cela il en avoit aſſuré le Roi

&

& l'avoit en même tems engagé à consentir à quelques articles dificiles & importans, à ce qu'il disoit.

Je me retranchai à lui déclarer que je n'en avois eu aucune connoissance, & que quand même cela se seroit dit ainsi avant la conclusion du Traité, il s'y trouvoit un Article qui disoit tout le contraire, puis qu'en parlant de la Garantie des Traitez, il étoit dit expressément qu'elle ne comprenoit que les *Traitez déja* (lors de la conclusion de l'Alliance) *faits & tous ceux qui seront faits après conjointement & de commun concert.*

Remarquant qu'enfin Mr. de *Lionne* faisoit plus d'attention aux raisons que je lui alléguois, j'ajoûtai, qu'il me permettroit de lui dire, que le Traité de Lorraine n'avoit pû être consideré, le 27. Avril 1662., comme parfait, puis qu'ayant été porté au Parlement en présence même de Sa Majesté, il n'y avoit été vérifié & enregistré que comme imparfait & défectueux & avec cette modification, qu'il n'auroit point son effet à moins qu'il n'ait été signé & aprouvé par tous les Princes de la Maison de Lorraine ce qui n'étoit pas encore fait à présent, comme son Excellence ne l'ignoroit pas.

Mr. de *Lionne* fit sur cela de grandes exclamations; Messieurs les Etats sont-ils donc si peu de cas de l'amitié d'un si grand Roi, qu'ils la mettent en compromis avec une pareille bagatelle; ou est on résolu de renoncer à une Alliance qui a coûté tant de tems & tant de peines, & que toute l'Europe a regardée, comme le plus bel ouvrage de ce tems-

tems-ci : que Leurs HH. PP. devoient penser plus d'une fois à ce qu'Elles avoient à faire, &c.

Je jugeai à propos de ne pas irriter davantage ces humeurs qui me paroissoient déja trop aigries; nous gardâmes quelque tems le silence l'un & l'autre, & enfin Mr. de *Lionne* me pria, *sedato animo*, de ne rien écrire à Leurs HH. PP. de ce qui venoit de se passer entre nous par raport au Traité de Lorraine, avant qu'il en ait parlé au Roi. J'y consentis par un signe de tête, & alors il m'en pria une seconde fois, ce que je lui promis; mais comme vous n'êtes pas compris dans cette promesse, j'ai crû pouvoir vous faire cette confidence, en vous priant encore de la tenir secrette; car la Cour ne s'est ouverte qu'à moi sur cela, & peut-être qu'Elle n'y insistera point davantage dès qu'Elle réfléchira sur la ferme résolution que Leurs HH. PP. ont prise, pour de bonnes raisons, de ne pas admettre ce Traité, au lieu que si cette proposition se divulguoit, la chose deviendroit un point d'honneur dont elle ne se relâcheroit pas quoi qu'il en pût arriver.

J'atendrai vos considérations sur tout ceci, & je vous prierai de me croire, &c.

B

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 24. *Novembre* 1662.

MONSIEUR,

Je vous envoye ci-jointe une Copie d'une Lettre de Londres du 16. de ce mois ſur l'affaire dont je vous ai donné avis par Amſterdam par la Poſte du 10. de ce mois. Je ſuis perſuadé que la choſe ſe ſera paſſée ainſi & en ſera reſtée-là.

J'ai reçû par cette derniére Poſte votre Lettre du 16. dont je vous remercie, je m'y conformerai tant par raport aux conſéquences du Traité de Compiégne & aux aparences d'une Ligue contre les Corſaires, que par raport à l'Accommodement avec Mr. le Duc de *Neubourg* touchant *Raveſteyn*.

Je vous avouë que rien n'eſt plus ennuyeux que ce retardement de l'Echange des Ratifications; autant que je puis m'en apercevoir la Négociation d'Angleterre en eſt ſeule la cauſe, on craignoit de tout renverſer en agiſſant avec trop de précipitation; mais enfin tout eſt réglé & même la Ville doit être remiſe dans peu de jours entre les mains du Roi, ainſi il faut eſpérer que nos affaires ſeront auſſi bien-tôt terminées, à moins que Leurs HH. PP. ne faſſent des dificultez ſur la propoſition que l'on fait à préſent, de compren-

prendre le Traité de Dunkerque ſous la Garantie en en faiſant un Article ſéparé du Traité. Je n'entrerai point dans l'éxamen des raiſons que l'on peut aléguer pour cela de part & d'autre, qui peuvent être très importantes. L'intérêt de l'Etat doit l'emporter ſur tout, & décider ſi l'on doit y conſentir ou le refuſer.

Je ſuis perſuadé que votre zèle pour le bien & l'honneur de la République vous fournira les expédiens néceſſaires dans la conjonĉture préſente.

Je perſiſte ici à demander, que pour mettre Leurs HH. PP. au fait, on me donne une Copie autentique du Traité conclû avec le Roi de la Grande Bretagne, afin qu'Elles puiſſent m'envoyer leurs Ordres. Je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur G. Boreel.

A la Haye le 7. Decembre 1662.

Monsieur,

La derniére que je me ſuis donné l'honneur de vous écrire étoit du 16. du paſſé. J'ai reçû en leur tems les votres du 22. 23 & 24. du même mois.

Les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe qui ſont préſentement aſſemblez ſont très-mécontens de voir traîner ſi long tems cet Echange des Ratifications ; en effet, c'eſt une mo-

oquerie, pour ne pas dire un mépris visi-
e de l'Etat. Si, après avoir donné tant
ssurances réïtérées, qu'après tous ces delais
ne se rencontreroit aucune dificulté dans
échange des Ratifications, & qu'il n'y avoit
utres Traitez à garantir, que ceux dont
us avez parlé dans plusieurs de vos Let-
es, on vient à présent nous mettre sur le
reau celui de Lorraine; ne peut-on pas
oire avec raison que l'on n'a eu d'autre but
e d'amuser & de tromper l'Etat. Je vous
ouë qu'on est ici dans le dernier étonne-
ent, de ce qu'après avoir pris tant de peine
ur renouveller l'amitié, la Cour de Fran-
semble faire tout ce qu'elle peut pour alié-
r les Esprits.

J'ai montré en particulier votre Lettre du
. du passé à Mr. van *Benningen*, qui m'a
 qu'il se ressouvenoit fort bien que, con-
intement avec les autres Ambassadeurs, il
oit souvent déclaré qu'ils prévoyoient que
eurs HH. PP. seroient obligées d'entrer
ns l'engagement de garantir le Traité
 Lorraine, ce qui leur feroit beaucoup de
ine; & qu'ils s'étoient servis de ce raison-
ment comme d'un argument pour engager
s Ministres de France à passer d'autres Points
r lesquels ils formoient des dificultez; mais
'alors on suposoit que ce Traité auroit été
tiérement perfectionné avant la conclusion
e l'Alliance avec l'Etat, puis qu'alors on
e pouvoit en juger autrement; mais que ja-
ais ils n'en avoient parlé depuis qu'on avoit
û qu'il n'y avoit point d'aparence que ce
raité se perfectionnât. Après tout, il me
sem-

ſemble qu'il eſt évident & palpable qu'on n
peut garantir ce Traité contre ceux qui n
l'ont pas voulu ſigner, c'eſt à dire, qu'on n
peut s'engager à faire éxécuter à quelqu'u
ce qu'il n'a jamais promis. Je ne dou
pas que Mr. van *Beuningen* ne vous écri
au long ſur ce ſujet. Je ſuis, &c.

P. S. Il ne me paroît pas que Leurs H
PP. ayent le moindre intérêt, du moins po
le préſent, de donner des Lettres de recom
mandations en faveur des habitans des Pr
vinces, naturaliſez en France. Les raiſo
employées dans l'annéxe de votre Lettre d
3. de ce mois ne me paroiſſent pas ſufiſant
pour me faire changer de ſentiment; car
me ſemble que les Marchands d'ici peuve
ſe ſervir, autant qu'ils en ont beſoin, de leu
Facteurs & Correſpondans Hollandois q
ſont en France ſans s'y faire naturaliſe
& qui reſtent réellement ſujets de l'Etat.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 8. *Décembre* 1662.

MONSIEUR,

Je n'ai pas reçû de vos Lettres par la der
niére Poſte; ce que je vous écris, parce qu
nous remarquons que malheureuſement o
ouvr

vre en chemin nos Paquets des Païs-Bas, e l'on en déchire quelques-uns, & qu'il n perd même quelque-fois.

Je vous ai envoyé le Traité de Dunkerque ſſi bien qu'à Mr. le Greffier; je crois qu'il certain que dès qu'on l'admettra dans la rantie en même tems que celui de Curaſ- & les Traitez conclûs ci-devant avec la roye; l'Echange des Ratifications ne traî- a plus long tems.

Comme Leurs HH. PP. m'ont chargé de aveau de m'informer préciſément du terme dans l'Octroi de la Compagnie de l'Hui- de Baleine & dans la défenſe faite aux é- ngers d'introduire de cette huile dans le yaume, Mr. le Comte de *Brienne* le Pé- m'a enfin donné une Copie autentique du vilége du Roi accordé à cette Compagnie, l'envoye par cette Poſte-ci à Mr. le Gref- ſous le couvert de Mr. de *Gendt*. Ce vilége eſt *pour toûjours*, & non limité à certain tems, de ſorte que nous n'avons un avantage à eſpérer pour les Sujets de tat, de la période de l'Article XX. qui , *tant que le tems porté par ledit Privilé- déja donné par le Roi, durera*, &c. En oi nous avons été trompez, à moins qu'on trouve avec le tems que ce Privilége ſoit judiciable aux Sujets, & qu'alors on ne roge en rembourſant aux Intéreſſez la nme qu'ils en ont payée, ce qui eſt très ertain & ſans aucune aparence; je vous e de me faire part de vos ſentimens ſur ce et.

Comme le Roi ſe trouve à *Dunkerque* ſi près

près des frontiéres de Leurs HH. PP., je n
doute pas que la Régence n'y ait envoy
quelques Membres de son Assemblée pou
féliciter Sa Majesté sur cette aquisition
cependant, je n'en ai encore rien apris. J
suis, &c.

P. S. On vient de me remettre une Cop
du Traité de l'Amiral Anglois *Lawston* av
les Tripolitains, je n'ai pû en faire fai
une Copie & je l'envoye telle que je l
reçûë à Mr. le Greffier pour Leurs H
PP.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 5. Janvier 1663.

MONSIEUR,

Permettez-moi de vous proposer, si vo
trouveriez qu'il ne fût pas à propos que Le
HH. PP. écrivissent une Lettre de con
léance à Sa Majesté sur la mort de * Ma
me de France dont ce Prince est fort touc
car on regarde ici comme une marque
distinction & de l'affection de Sa Majesté po

* C'étoit la Princesse *Marie-Anne*, Fille de Louïs X
née de la Reine *Marie-Thérése* d'Autriche, le 18. N
vembre 1662, & morte le 30, Décembre de la même
née.

a République, la Lettre qu'Elle a écrite à ˌeurs HH. PP. pour leur notifier la naissan-e de cette Princesse.

Comme je crois Mr. le Comte d'*Estrades* présent à la Haye, je ne doute pas que vous ı'ayez souvent occasion de l'entretenir. Son ːxcellence est fort bien en Cour, & passe our un Ami intime de Mrs. le *Tellier* & *'olbert*, & même de Mr. de *Lionne*; toutes ɛs affaires passent par les mains de ces trois ˈeigneurs. Vous pourez facilement lui faire oûter vos raisons par raport à l'Echange des ːatifications; ainsi j'espére que tout ira mieux l'avenir.

On remuë Ciel & terre ici pour ôter aux ˌtrangers la Navigation & le Commerce, : faire passer l'une & l'autre aux seuls Su-ːts du Roi; ainsi chacun doit veiller à ses ːopres intérêts; il n'y a pas de chagrin & ɜ peine qu'on ne fasse aux Sujets de Leurs [H. PP., sous prétexte de ce Droit de Ton-ɛau; cependant, tant que le Traité ne sera ıs ratifié, toutes mes plaintes seront inuti-ːs. Si les Députez des autres Provinces ɔuvoient être autorisez à consentir à l'ad-ıission du Traité de Dunkerque dans la ːarantie, je ne crois pas qu'on cherche d'au-e prétexte de délai.

Je n'ai pas encore reçû de Lettres de vo-e part cet Ordinaire-ci; on a encore enlevé ı Postillon en chemin quelques Lettres & aquets. On parle d'une Négociation se-ːette avec le Portugal dirigée par l'Angle-ːrre, & qui donne beaucoup de jalousie à ı Cour d'Espagne.

Le

Le Duc de Lorraine fait fortifier quelques Places de ſes Etats, & fait réparer les anciennes fortifications des autres, quoique la Cour lui ait fait dire de ceſſer ces travaux. Je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur G. Boreel.

A la Haye le 11. *Janvier* 1663.

MONSIEUR,

J'ai laiſſé paſſer quelques Poſtes ſans vous écrire, tant parce que les affaires de l'Eta demeuroient dans une eſpéce d'inaction à la Cour où vous êtes, que parce que j'ai eu quelques autres affaires preſſantes, ſans compter que j'ai été quelques jours abſent de la Haye.

Nous ſommes d'avis ici, qu'il n'eſt ni juſte, ni raiſonnable de diférer la Ratificatio d'un Traité conclû, pour propoſer une affaire qui n'éxiſte pas encore, ainſi que vou pouvez le voir par la Réſolution de Leur HH. PP, que vous recevrez en même tem que celle-ci. Au reſte, vous pouvez êtr aſſuré que les Députez des Provinces en l'Aſſemblée de Leurs HH. PP. ne formérer aucune dificulté contre la Garantie du Trait de la vente de Dunkerque, & que les Etat de Hollande & de Weſt-Friſe y ont déja conſenti par leurs Réſolutions du 13. Décembi dernier dont je vous envoye une Copie c jointe

inte; mais l'affaire eſt d'une nature qu'il
ıt attendre les Réſolutions des Etats aſſem-
ez des Provinces, tant pour la ſûreté du
oi de France qui y eſt le plus intéreſſé, que
ur la forme, qui eſt telle que la Réſolution
r une affaire de cette nature doit impliquer
Ratification de toutes les Provinces;
ıſi, connoiſſant la Conſtitution de l'Etat,
us pouvez juger qu'il faudra encore bien
tems pour cela. Il me ſemble, d'un au-
côté, que le Roi de France a d'autant
us de raiſon de diférer l'Echange des Rati-
ations, que nous lui demandons à notre
ur la Garantie du Traité que Leurs HH.
. ont fait avec l'Angleterre, & de celui
i a été conclû en dernier lieu avec l'Eſpa-
e pour le partage des Terres d'Outre-Meu-
qui intéreſſe Leurs HH. PP., au moins au-
ıt que celui de la vente de Dunkerque in-
reſſe Sa Majeſté Très-Chrêtienne.

Sans doute qu'on aura publié en France
Dĉtroi de la Compagnie de l'huile de Ba-
ne dans le tems qu'il a été accordé; ſi vous
uviez trouver quelques éxemplaires de cet-
publication, on en tireroit ſans doute de
andes lumiéres qui ſatisferoient aux inten-
ons de Leurs HH. PP. Je n'ai autre choſe
vous mander à préſent, ainſi permettez-
oi de vous aſſurer que je ſuis, &c.

P.S. J'ai eu cet après-midi un long entre-
en avec Mr. le Comte d'*Eſtrades*, particu-
érement ſur l'Echange des Ratifications. Il
'a promis d'en écrire au Roi & de ſeconder
s Inſtances que vous ferez conformément à

la Résolution de Leurs HH. PP.; ainsi, j
vous prie de faire vos diligences, d'autan
plus que les raisons qui apuyent le sentiment d
Leurs HH. PP. sont irréfutables; aussi Mr. l
Comte d'*Estrades* n'a-t-il pû y répondre.

A Mr le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 19. *Janvier* 1663.

MONSIEUR,

Les Lettres de Leurs Hautes Puissance
& leurs Résolutions du 10. de ce mois qu
j'ai reçuës par cette Poste-ci m'instruisent er
tiérement sur la maniére dont je dois me cor
duire avec les Ministres de la Cour, par ra
port à l'admission du Traité de la vente d
Dunkerque dans la Garantie stipulée par l
Traité d'Alliance, au cas que ces Messieur
m'en parlent encore. Je ne doute pas qu
Mr. l'Ambassadeur d'*Estrades* n'ait aussi de
ordres sur ce sujet, c'est ce dont on se ser
sans doute aperçû dans les Conférences qu'
a dû avoir, ou qui sont du moins commen
cées avec les Députez de Leurs HH. PP. J
vous prie de faire en sorte que je sois éxac
tement instruit de tout ce qui s'y passera
puis que j'en puis tirer beaucoup d'avantag
pour satisfaire à mes instructions au conten
tement de Leurs Hautes Puissances.

Je vous suis très obligé de votre Lettre d

1. de ce mois, je ne manquerai pas de m'y
conformer. Je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur G. Boreel.

A la Haye le 25. Janvier 1663.

Monsieur,

Il y a déja quelque tems que nous atendons avec impatience quel sera le succès des instances que vous faites pour obtenir que l'on fasse enfin l'Echange des Ratifications. Nous espérions que vous marqueriez dans vos Dépêches du 19. ce que vous avez fait pour cela en conformité de la Résolution de Leurs HH. PP. du 10.; vous recevrez en même tems que celle-ci des Ordres itératifs sur ce sujet de la part de Leurs HH. PP.; & comme Elles prennent cette affaire fort à cœur, je vous prie d'agir avec vigueur auprès des Ministres de Sa Majesté.

On paroît ici tous les jours de plus en plus persuadez des raisons que je vous ai marquées sur ce sujet, & je vous avouë que cette maniére d'agir de Sa Majesté qui difére si long tems d'éxécuter ses promesses, ou qui en fait dépendre l'éxécution de choses qui n'y ont aucune relation, est très préjudiciable, et qu'elle me paroît si dangereuse pour la République, que si cela continuë, & qu'on découvre que le génie du Roi l'entraîne vers de pareils procédez, on pouroit met-

tre en doute s'il ne feroit pas plus à sou-haiter pour l'Etat, de ne pas entrer dans des engagemens aussi importans, que d'être toûjours dans l'incertitude si l'autre Partie contractante y satisfera réellement en tems & lieu.

Celui des deux Alliez qui est le plus puissant peut en quelque maniére contraindre l'autre à éxécuter ses promesses; mais celui qui est inférieur n'a d'autre sûreté que dans le point d'honneur & la Conscience qui nécessite les Monarques à tenir leur parole. Lors qu'un Monarque a traité avec un inférieur qui n'observe pas ses promesses, il peut profiter de la premiére occasion pour en tirer vengeance avec plus d'avantage que si l'autre avoit éfectivement éxécuté les conditions du Traité; mais les Etats inférieurs, & sur tout les Républiques telles que celle ci, ne peuvent se prévaloir de ces occasions. Ainsi il est raisonnable que Leurs HH. PP. soient à cet égard en repos du côté de la France en sorte qu'Elles puissent faire fond que le cas arrivant, Sa Majesté leur donneroit d'abord les secours promis, ou même romproit en faveur de Leurs HH. PP. avec leur Ennemi; & que l'on ne diférera pas l'éxécution des promesses sans quelque nouveau prétexte, ou en la faisant dépendre de quelque nouvelle prétention du Roi.

J'atendrai avec impatience le succès des pressantes instances que vous ferez, tant auprès de Sa Majesté que de ses Ministres, en quoi Mr. le Comte d'*Estrades* a promis, tant à Mrs. les Députez, qu'à moi, de vous seconder

conder de tout ſon pouvoir; je finis en vous priant de me croire, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 26. Janvier 1663.

MONSIEUR,

On fait ici courir le bruit que la France & l'Angleterre ne ſoufriront pas que la Couronne de Portugal paſſe de nouveau ſous la dépendance de la Caſtille; qu'on doit dépêcher pour cela quelques Perſonnes avec des ordres ſecrets, & même on dit que c'eſt le but du Voyage de Mr. de *Cominger* & de celui de Mr. *Colbert-du-Terron*; on attend ici le Lord *Hollis* en qualité d'Ambaſſadeur Ordinaire de la Grande Bretagne.

On m'a fait voir des Lettres de Madrid, où l'on mande que cette Cour s'accommoderoit volontiers avec les Portugais, à condition même qu'ils conſerveroient leur Roi; mais avec quelque dépendance des Rois d'Eſpagne. Je ſai fort bien que, du tems de la Guerre d'Eſpagne, Mr. le Cardinal étoit d'opinion qu'il faloit aſſiſter les Portugais & ne pas ſoufrir qu'ils retombaſſent ſous la domination de Caſtille; mais les conditions de la Paix y ont fait de grands changemens.

Le départ du Cardinal d'*Eſte* de Toulon
V 3 pour

pour se rendre ici fait espérer un Accommodement avec le Pape, sur tout puis que Mr. de *Crequi* reste à Toulon. Sa Sainteté a été fort inquiéte & même malade depuis le départ de ce dernier de Livourne pour les Côtes de Provence.

C'est ainsi que certaines choses jettent la frayeur dans l'esprit des personnes qui ne s'y attendent point: il y en a qui prétendent que si l'on s'accommode avec Rome, on pourroit bien tomber sur Genéve, Strasbourg ou Génes, ainsi la crainte est générale.

Puis que les Traitez entre Leurs HH. PP. & le Portugal ont été ratifiez, & qu'ainsi ils doivent être garantis par la France, suivant l'Article separé derniérement conclû ne seroit-il pas à propos qu'on m'en envoyât au plûtôt une Copie autentique, afin que je puisse les mettre sur la Liste des Traitez qui doivent être garantis, & les produire avec les autres.

Je crains que cette Cour ne fasse demander à la Haye qu'on régle ce qui concerne Malte, Brest, Ravesteyn, Borckelo, Linth &c. avant de faire l'Echange des Ratifications; mais je feins de ne m'apercevoir de rien.

Le bruit qui court de la conclusion du Mariage de l'Empereur avec l'Infante d'Espagne, & du Voyage de l'Archiduc * *Charles-Jo-*

* C'étoit le Fils aîné de l'Empereur *Ferdinand* & de sa seconde Femme *Marie-Leopoldine*, Archiduchesse d'Inspruck, il étoit né en Août 1649., il est mort en 1664. Evêque de Passau, d'Olmutz & de *Breslau*, & grand Maître de l'Ordre Teutonique.

Joseph pour venir prendre la Régence des Païs-Bas, fait naître ici bien des soupçons & donne lieu à une infinité de discours.

Je vous prie que celle-ci reste entre nous deux; je suis sans réserve, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 2. Février 1663.

MONSIEUR,

J'ai lû & éxaminé avec soin votre Lettre du 25. & les précédentes, je conviens que tout ce qui se passe est très desagréable & ne fait point honneur à la République; c'est trop diférer, sous diférens prétextes, l'Echange des Ratifications. Je sais que Leurs HH. PP. agissent & agiront toûjours avec autant de sagesse que de prudence, & qu'ainsi Elles attendront avec patience quel sera le succès de cette affaire après qu'on s'y sera conduit d'une maniére convenable. J'espére que tout ira bien à présent que les Conférences sont entamées entre Mr. d'*Estrades* & Mrs. les Députez.

On est toûjours fort occupé ici du Projet de faire passer aux sujets de Sa Majesté tout le Commerce & la Navigation, & l'on veut obliger les étrangers *quoquo modo*, à y renoncer, & si nous n'avions pour nous un Traité d'Alliance, de Marine & de Com-

 merce,

merce, en vain aurions-nous recours a Droit des Gens. Car il s'en trouve beaucou qui voudroient ne plus voir ceux de la Nation Hollandoise, & il n'y a rien qu'ils n mettent en œuvre pour y réüssir.

Je fais des vœux au Ciel à ce que Leur HH. PP. dirigent tout de maniére que leur peines ayent un heureux succès à l'avantag de notre chére Patrie, & des bons Sujets d l'Etat: rien n'y peut plus contribuer que l conservation du Commerce & de la Navigation. Ci-joint la minute d'une Lettr pour vous qui n'est pas signée. Je suis &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 2. Février 1663.

MONSIEUR,

Les affaires de la *Chambre de Justice* son cause que les autres Conseils ne réglent poin les choses comme ils ont coûtume, & comme cela se devroit; de-là vient quantit de plaintes de toutes les parties du Royaume qui me sont adressées par ceux de notr Nation.

Et quoi que, suivant le Droits de Gens & les anciens Traitez entre le Royaume & la République, l'administration ordinaire de la Justice dût avoir son cours sans interruption

ce-

cependant, on remet continuellement la décision de toutes les affaires sous prétexte que le dernier Traité n'est pas ratifié, quoi qu'il soit en cela conforme aux anciens; que dis-je? on refuse ouvertement de rendre justice; par éxemple, en ce qui concerne le Droit de Tonneau que l'on a fait payer aux Bâtimens Hollandois dans plusieurs Ports en entrant & en sortant, & par conséquent deux fois; ceux qui chargent le sel n'ont pû encore jouïr de la réduction à 25. sols, quoi que suivant un Article séparé exprès, ils dûssent en jouïr du jour de la signature du Traité.

Rien de plus extraordinaire que la maniére dont les Fermiers du Droit de Tonneau mesurent les Bâtimens, en sorte que le plus sincére & le plus verace des bateliers, en déclarant la vérite telle qu'elle est réellement, ne s'accordera jamais avec les régles des Fermiers; alors même il s'expose à payer une grosse amende, joints à des frais & dépens considérables, qui proviennent de ce qu'on renvoye ces sortes d'affaires à des Cours de Justice éloignées & nouvellement établies. Par éxemple, un Maître de Navire Hollandois déclarant à *Nantes* la capacité de son Bâtiment d'une maniére qui ne convient point avec la Régle du Fermier qui trouve toûjours le Vaisseau plus grand qu'il n'est, ce Maître de Navire est condanné à aller plaider sa cause à *St. Malo*, c'est à dire à 60. lieuës de Nantes, parce qu'il y a là un nouveau Tribunal établi, agréable aux Fermiers, qui doit connoître de ces courses & en or-

donner : cependant, le Maître de Navire doit abandonner son Bâtiment & ses gens, surseoir sa Cargaison, & n'atendre qu'une Sentence ruineuse & pour certain à son préjudice.

Sans le prétexte qui retarde l'Echange des Ratifications, on poûroit exposer ses plaintes & ces injustices notoires à Sa Majesté, qui en décideroit avec son équité ordinaire ; car il n'y a point de doute que tout cela se passe à l'insû de Sa Majesté, qui conçoit d'abord les choses qu'on lui représente, & qui écoutera toûjours avec attention les remontrances qu'on lui fera de la part de Leurs HH. PP. Je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur G. BOREEL.

A la Haye le 7. Février 1663.

MONSIEUR,

J'ai reçû vos Lettres du 2. de ce mois, qui, aussi-bien que vos Dépêches du même jour pour la Régence, m'aprennent la chagrinante nouvelle que le Roi persiste à diférer l'Echange des Ratifications pour les mêmes raisons que ci devant. J'en ai encore parlé hier très particuliérement à Mr. l'Ambassadeur d'*Estrades*, qui m'a déclaré qu'il a reçû par la derniére Poste des Ordres qui portent, que la Garantie du Traité de la vente de Dunkerque doit aller *pari passu* avec l'Echange des Ratifi-

Ratifications. Je ne vous répéterai pas les raiſons alléguées alors de part & d'autre, je vous les ai déja écrites. Je vous prie ſeulement de repréſenter de la maniére la plus forte & la plus éficace combien ce retardement eſt déraiſonnable, & inſiſtez particuliérement ſur la demande d'une Liſte ſignée des Traitez que la France veut produire pour être garantie, de maniére qu'on vous la remette inceſſanment; afin qu'on ne ſoit plus expoſé à de nouveaux obſtacles, ſi, contre toute attente, on venoit encore produire le Traité de Lorraine.

J'ai en même tems parlé à Mr. d'*Eſtrades*, des contraventions & non-éxécution du Traité, dont vous faites mention dans vos derniéres Lettres, & je lui ai remis, à ſa priére, le Mémoire dont je vous envoye Copie. Nous verrons quel en ſera l'effet, auſſi bien que des plaintes que vous ferez à Sa Majeſté, ſuivant les Ordres que Leurs HH. PP. vous envoyent, & de la maniére que la nature des choſes le demande. Vous recommandant à la garde du Tout-Puiſſant, je ſuis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 9. *Février* 1663.

MONSIEUR,

Quelques instances que j'aye faites auprès de Mr. de *Lionne*, par raport aux Ratifications, je n'ai pû en tirer que quelques généralitez; & il m'a assuré que Mr. l'Ambassadeur d'*Estrades* avoit des Ordres précis du Roi d'en conférer avec les Députez de Leurs HH. PP., que cela devoit même être déja fait, & que la Cour attendoit les Lettres de son Excellence pour savoir si l'on auroit goûté les ouvertures qu'il aura faites.

Je n'ai pas reçû de vos Lettres par la derniére Poste, & la Copie de l'Extrait du Journal de Leurs HH. PP. que j'ai reçûë, ne fait mention d'aucune Conférence avec cet Ambassadeur; permettez-moi de vous représenter qu'il est néceſſaire pour le service de l'Etat, que je sois éxactement informé, toutes les semaines, de ce qui se passe à la Haye, par raport à cet Echange des Ratifications.

J'en ai encore parlé avant-hier à Mr. l'Intendant *Colbert*, & je lui ai recommandé cette affaire très sérieusement après l'avoir apuyée des raisons les plus fortes.

Il y a ici des Personnes qui veulent, que l'intention de la Cour est de ne point procé-

der

der à l'Echange des Ratifications, avant qu'on ait réglé les affaires de Malte, de Ravesteyn, de Breſt, de Liuth, &c. Cependant, je ne remarque rien de cela dans les entretiens que j'ai avec les Miniſtres.

Au cas que l'Etat n'ait point la premiére vente ou ceſſion de Raveſteyn comme Fief de Brabant en 1191., j'en ai une Copie parmi mes Papiers que je pourai envoyer par la premiére Poſte, ſi l'on en a beſoin.

On parle beaucoup de l'affoibliſſement de la ſanté du Roi d'Eſpagne; je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur G. Boreel.

A la Haye le 15. Février 1663.

MONSIEUR,

La derniére que je me ſuis donné l'honneur de vous écrire étoit du 7. de ce mois, j'ai reçû depuis la votre du 9.

J'ai eu l'honneur d'entretenir hier fort long tems Mr. l'Ambaſſadeur d'*Eſtrades* au ſujet de l'Echange des Ratifications, & de ce qui en dépend, & les Commiſſaires de Leurs HH. PP. ont auſſi été en Conférence avec lui, & aujourd'hui j'ai fait remettre à ce Miniſtre une Copie du Diſcours que je lui ai fait à cette occaſion & qu'il m'avoit demandé: en voici une Copie que je vous envoye auſſi.

Le Réſultat de cette Conférence eſt con-

tenu en ſubſtance dans la Réſolution de Leurs HH. PP. que vous verrez aujourd'hui, & je ne doute point que vous ne repréſentiez avec vigueur à Sa Majeſté combien les intentions de Leurs HH. PP. que cette Réſolution contient, ſont juſtes & raiſonnables; & j'eſpére qu'enfin cela réüſſira, d'autant plus qu'il eſt à craindre qu'un plus long délai ne donne quelqu'ombrage à Leurs N. & G. P. qui ſont ſur le point de s'aſſembler.

Faites ſur tout en ſorte qu'on vous remette au plûtôt un Inventaire autentique des Traitez que la France veut produire, afin qu'il n'y ait plus de diſpute ſur ce ſujet, & qu'on puiſſe être aſſuré qu'il n'y a que le Traité de Dunkerque qui nous arrête.

Je ne vois point ſur quoi peuvent être fondez les diſcours de ceux qui prétendent que la Cour pouroit bien ne pas conſentir à l'Echange des Ratifications, que les affaires de Malte, Raveſteyn, Rhynberg, Linth, &c. ne fuſſent réglées. Je puis vous certifier que ſi c'étoit-là véritablement l'intention de Sa Majeſté, on laiſſeroit de ce côté-ci les choſes aller leur cours, & l'on atendroit juſqu'à-ce que l'on vît ſi cet Etat auroit le premier beſoin de la France, ou la France de cet Etat.

La Lettre de 1191. touchant la Ceſſion de Raveſteyn comme Fief de Brabant, eſt ici dans le Greffe de Leurs HH. PP.; ainſi, il n'eſt pas néceſſaire que vous l'envoyez. Au reſte, je vous ſuis très obligé de vos ofres & du ſoin que vous prenez de la conſervations des Droits de l'Etat, je ſuis, &c.

A

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 23. Février 1663.

MONSIEUR,

J'aurois fort fouhaité d'envoyer ci-joint l'Inventaire des Traitez dont la France demande la Garantie, avec les Ordres que le Roi a donnez par raport au payement du Droit de Tonneau conformément à l'Article féparé qui a été dreffé fur ce fujet.

M. de *Lionne* m'avoit abfolument promis cet Inventaire; enfuite il m'adreffa à Mr. le Comte de *Brienne*, qui me répondit qu'il ne vouloit pas fe mêler de ces affaires-là.

Vous favez que fon Fils a été éloigné de la Cour, & ce bon Pére en eft dans un chagrin mortel: il attribue la difgrace de fon Fils à quelques Perfonnes qu'il prétend lui vouloir du mal; ainfi, je crois que c'eft-là la caufe pour laquelle je n'ai pû avoir cet Inventaire qui m'avoit été promis.

Il eft neuf heures du foir, mes gens font chez Mr. de *Lionne*, qui atendent qu'il rentre, pour favoir fi je puis envoyer cette Lifte par cette Pofte-ci, autrement ce fera pour la prochaine.

Les Fiançailles de Mademoifelle de Valois fe célébreront de la maniére fuivante. Après demain, Dimanche, on conclûra & figne-

signera au Louvre le Contract de Mariage entre le Duc de *Savoye* représenté par le Comte de *Soissons* & cette Princesse. Lundi Mademoiselle de *Valois* ira prendre congé de *Madame*, où elle aura le même rang que ci-devant, n'étant pas encore Duchesse de *Savoye*; car alors elle prétendroit la préséance sur *Madame*, ce dont on ne convient pas ici: lundi *Madame* prendra aussi congé de cette Fiancée, & ensuite ces deux Princesses ne se verront plus.

Mardi le Mariage sera célébré solennellement, & alors chacun traitera cette Princesse en Duchesse de *Savoye*, & selon son Rang.

Il y a ici un Envoyé d'Espagne qui prendra soin des affaires de Sa Majesté Catholique en cette Cour, en qualité d'Envoyé Extraordinaire, jusqu'à-ce que l'Ambassadeur Ordinaire soit arrivé.

On regarde ici le démêlé avec le Pape comme accommodé, & l'on ne craint plus de troubles de ce côté-là. Mr. de *Lionne* m'en a assuré en termes fort empoulez, disant que je pouvois le mander à Leurs HH. PP. comme une chose certaine.

Il est dix heures sonnées, mes gens reviennent de chez Mr. de *Lionne* qui me fait dire, qu'il ne poura me remettre la Liste que je lui demande que pour la Poste prochaine, n'ayant pû encore l'avoir de Mr. le Comte de *Brienne*. Je suis, &c.

A M. l'Ambaſſadeur G. BOREEL.

A la Haye le 1. *Mars* 1663.

MONSIEUR,

J'ai reçû votre Lettre du 23. du paſſé, ma derniére étoit du 15. Je ne vous ai point écrit par la derniére Poſte, parce que j'ai été quelques jours hors de la Haye. Je dois vous informer aujourd'hui que la propoſition de Sa Majeſté pour faciliter l'Echange des Ratifications n'a pû paſſer dans l'Aſſemblée de Leurs HH. PP., parce que les Députez des Provinces d'un côté ne pouvoient pas engager leurs Commitans dans la promeſſe d'expédier la Garantie demandée dans le terme de trois mois ou autrement ; & d'un autre côté ils pouvoient encore moins décharger d'eux-mêmes le Roi de l'obligation de ratifier l'Alliance conclûë, ou conſidérer l'Echange des Ratifications comme non avenuë, au cas que l'on ne convint point de cette Garantie à la ſatisfaction de Sa Majeſté avant le tems fixé; d'autant plus que Leurs HH. PP. prétendent, que le Roi de France eſt abſolument obligé de produire la Ratification, & d'éxécuter tout ce qui a été ſtipulé, quand même Leurs HH. PP. ne conſentiroient pas à la Garantie du Traité de Dunkerque, ce qui néanmoins n'eſt pas leur intention, puis qu'Elles n'oublieront rien pour aller en cela au de-

devant de ce que ce Monarque peut désirer de raisonnable. Je vous prie d'insinuer cela aux Ministres, en y ajoûtant toutes les raisons que vous jugerez convenables. Mr. l'Ambassadeur d'*Estrades* s'est chargé * d'envoyer en Cour un détail des raisons que je lui ai alléguées sur ce sujet.

Nous attendons par la premiére Poste la Liste des Traitez qu'il faudra garantir, suivant la promesse que vous nous en faites. Mais s'il arrivoit que, contre toute attente, vous y trouvassiez le prétendu Traité de Lorraine, ou quelque chose de semblable, j'espére que vous ne manquerez pas de le rejetter, & le faire effacer de la Liste pour les raisons qui vous sont connuës, & qui sont contenuës dans la Résolution de Leurs HH. PP. du 27. Juillet de l'année derniére, & dans celles qui ont suivi.

Mrs. du Colége des Nobles de Hollande & de West-Frise ont remarqué par la lecture de plusieurs de vos Lettres, que vous y qualifiez presque toûjours le Vice-Amiral de *Ruyter*, du tître d'Amiral de *Ruyter*, pendant que Mr. de *Wassenaar* n'est nommé dans les Résolutions publiques, Lettres & autres Actes, que *Lieutenant-Amiral*; jugeant par conséquent que la qualification d'*Amiral* ne convient nullement dans cet endroit, & qu'il seroit à propos que vous le nommassiez le Vice Amiral de *Ruyter*. Je me suis chargé de vous en avertir, ce que je fais aujourd'hui; je suis, &c.

* Voyez les Lettres d'*Estrades* du 15. Février & du 1. Mars 1663.

A

A Mr. l'Ambaſſadeur G. BOREEL.

A la Haye le 8. *Mars* 1663.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 1. de ce mois je n'ai rien reçû de particulier de votre main; je n'ai eu que la Copie de ce que vous avez écrit à Mr. le Greffier.

Vous verrez par l'Extrait ci-joint, ce que les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe ont réſolu ſur pluſieurs Points importans par raport aux affaires de France, en particulier ſur l'Echange des Ratifications du Traité conclû le 27. Avril de l'année derniére, & ſur la Garantie de Dunkerque, &c. Nous eſpérons que par la premiére Poſte vous nous donnerez avis de l'Echange des Ratifications conformément au contenu du * Mémoire que Mr. d'*Eſtrades* a délivré aujourd'hui à Leurs HH. PP. & qu'on vous envoyera aujourd'hui.

Je n'ai autre choſe à vous mander pour le préſent, ainſi je finirai en vous aſſurant que je ſuis, &c.

* Voyez les Lettres de Mr. d'*Eſtrades*, ſa Lettre au Roi du 3. de Mars 1663.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 16. *Mars* 1663.

MONSIEUR,

Les Conférences que vous avez eues ave Mr. l'Ambassadeur d'*Estrades* & dont j'ai re çû un détail de tems en tems, ont eu l'a vantage de terminer toutes les dificultez qu arrêtoient l'Echange des Ratifications, ain que je l'ai mandé à la Régence par mes Dé pêches du 8. de ce mois. Cet Ambassadeu en a rendu un si bon compte à la Cour qu'enfin voila cette épineuse affaire termi née. Permettez-moi de vous le dire, c'est là le chemin le plus court pour faire réüssi ici les affaires que Leurs HH. PP. ont cœur. L'Etat a plus d'un moyen de se ren dre cet Ambassadeur favorable.

Je n'ai pas manqué de représenter aux Mi nistres les fortes & solides raisons que vou m'avez écrites le 1. de ce mois, & afin qu'el les fissent plus d'effet, je les ai déduites dan un Mémoire que j'ai remis à Mr. de *Lion ne*, qui m'a promis d'en faire la lecture à S Majesté, ce qu'il m'a dit avoir fait, que que l'affaire fût déja terminée.

J'ai reçû par cet ordinaire, avec votr Lettre du 8., la Résolution de Leurs N & G. P. du 7. sur plusieurs Articles impor

tan

ns que l'Etat doit à préſent négocier avec France.

Ces ſortes de Réſolutions font ici un bon fet, parce qu'on remarque que les autres rovinces ſe conforment aſſez aux ſentimens : Leurs N. & G. P., & l'on eſpére qu'el-s ſuivront leur éxemple, par raport à la 'arantie de Dunkerque, que l'on a ici fort cœur.

On aura beaucoup plus de peine à obtenir abolition du Droit de Tonneau, qui ſera aintenu par quelques Seigneurs, qui en ſont s Inventeurs, ſous prétexte que les Finan-:s du Roi en retirent un profit réel; car ils : s'arrêtent pas aux autres conſidérations us importantes, comme le préjudice que : Droit fait au Commerce & au bien des ujets.

Quant à la Compagnie de l'huile de Balei-e, elle continuë à aller à reculons, en ſor-: qu'il y a toute aparence qu'elle tombera ien-tôt d'elle-même: auſſi eſt-elle très pré-ıdiciable aux Habitans de ce Royaume; car ı Baleine, l'huile de Baleine, & tout ce u'on tire de ce Poiſſon, eſt extrêmement her, & coute beaucoup plus que d'ordi-aire, parce que ceux qui ont ce Privilége ie s'en tiennent pas au Taux qui y eſt mis ar l'Octroi.

Les magnifiques Projets pour établir à Dunkerque une Navigation & un Commer-:e conſidérable s'en ſont allez en fumée, auſſi-bien que l'établiſſement d'une Compa-gnie des Indes Orientales.

Le voyage des deux Vaiſſeaux que l'on a en-

envoyez l'année passée à Stokholm a fort mal réüssi; car outre que l'un des deux est péri devant Calais en revenant, les Suédois n'ont pas favorisé ce Commerce comme on l'avoit espéré, en sorte qu'on a beaucoup perdu sur les Marchandises, le Vin & le Sel qu'on y a envoyez; & les particuliers qui avoient pour leur compte toute sorte de Denrées qu'on croyoit être-là de débit, y ont perdu 50. pour cent.

Le Maréchal de la *Milleraye* perd plus de six cens mille livres sur le dernier embarquement qu'il a fait pour Madagascar; & à présent on n'y envoye qu'un Vaisseau au lieu d'une Flotte; encore les gens que l'on a engagez désertent-ils tous, parce qu'ils ont ouï dire que tout va si mal à Madagascar: en sorte que le Maréchal a été obligé de faire enfermer le reste dans un Château; il y a même des Personnes qui osent faire courir le bruit que ce Vaisseau est destiné à aller en course sur les Indiens, pour réparer la perte que l'on a faite en dernier lieu.

J'ai ouï dire à gens qui doivent le savoir, que le Roi ne fera pas un gros armement par Mer cette année-ci. La Flotte que le Duc de *Beaufort* a commandée l'année derniére, a coûté au de-là de deux millions, ce qui rebute d'autant plus que cette Flotte n'a rien éxécuté qui mérite attention.

Si Sa Majesté fait une fois réfléxion aux avantages qu'Elle peut retirer de la bonne intelligence entre la France & Leurs HH. PP., la France & la République en retireront également beaucoup d'honneur & de réputation,

utation, & les Sujets des deux Etats y trou-
eront leur avantage particulier par raport à
eur Commerce & à la Navigation; au lieu
u'à préſent les uns & les autres ſont expo-
ez à de grandes pertes. Je tiens ces diſcours
ans les occaſions où je crois qu'ils peuvent
tre de quelqu'utilité.

Le cas qu'on faiſoit de l'Alliance conclûë
Francfort avec les Princes Voiſins du Rhin
ſt fort diminué de part & d'autre. Cette Al-
ance finit en Juin 1664. Je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur G. BOREEL.

A la Haye le 22. *Mars* 1663.

MONSIEUR,

Nous aprenons avec un plaiſir ſingulier
ar vos Lettres du 16. de ce mois, & par
os Dépêches publiques, qu'enfin nous n'a-
ons plus à craindre aucune nouvelle difi-
ulté qui pût retarder plus long tems la Ra-
fication du Traité & l'Echange des Traitez
garantir, que nous aurons peut-être avis
ar la premiére Poſte que l'Echange des Ra-
fications aura été effectivement faite.

On ne peut être dans de meilleures diſpo-
tions que le ſont Mrs. les Etats de Hollan-
e & de Weſt-Friſe, de faire tout ce qui ſera
aiſonnablement en leur pouvoir pour obli-
er le Roi de France; particuliérement ſi le
as arrive, ce qu'à Dieu ne plaiſe, où il s'a-
gira

gira d'éxécuter ce qu'Elles ont promis ; & Leurs N. & G. P. se fient entiérement en Sa Majesté, qu'en pareille occasion Elle tiendra fidèlement sa parole.

Il seroit à propos que vous profitassiez des occasions pour disposer peu à peu les Esprits touchant les Points qui résultent de la Résolution de Leurs N. & G. P. du 7. de ce mois. Leurs N. & G. P. de leur côté ne négligeront rien pour engager les autres Provinces à consentir à la Garantie du Traité de Dunkerque, afin que cela réüssisse de ce côté-ci à la satisfaction de Sa Majesté, en sorte que dès qu'on aura délivré l'Acte que l'on demande sur ce sujet, on travaille effectivement à détruire tout ce qui seroit capable d'empêcher la réünion sincére des Esprits & des Intérêts des Sujets des deux Etats. J'y ai déja disposé Mr. le Comte d'*Estrades*, & j'y travaillerai de tems en tems.

Je vous suis obligé des avis que vous me donnez sur plusieurs choses contenuës dans votre derniére Lettre : ce sont des preuves que les intérêts de cet Etat peuvent fort bien compâtir avec ceux de la France, & qu'ils ne se détruiront plus les uns les autres. Je n'ai rien a ajoûter, ainsi je vous prie de me croire, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 23. *Mars* 1663.

MONSIEUR,

Il me semble que la Lettre ci-jointe du Consul *Martens* mérite atention, peut-être même trouverez-vous qu'elle est importante par raport au Droit de Tonneau, & à l'incertitude du Traité conclû derniérement avec ceux d'Alger. Je laisse à votre sage & prudente conduite d'en faire l'usage qui lui paroîtra convenable, je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 23. *Mars* 1663. *fort tard.*

MONSIEUR,

Comme on est généralement irrité dans toutes les Provinces du Royaume contre le Droit de Tonneau; je vous laisse à penser s'il ne feroit pas à propos, & même si ce ne seroit pas le moment favorable, aussi-tôt après l'Echange des Ratifications, de représenter à Mr. le Comte d'*Estrades* le tort in-

ſuportable que les Sujets de Leurs HH. PP. en reçoivent dans leur Commerce, leur Navigation, & même leurs Perſonnes, & l'engager à déterminer le Roi, en vertu de la nouvelle Alliance, à ſuprimer ces deux Articles qui font tant de peine, la défenſe de l'entrée de l'huile de Baleine & l'impôt des 50. ſols, puis que l'un eſt directement opoſé à la liberté du Commerce accordé pour toûjours & ſans aucune borne en 1596. aux Sujets des Provinces-Unies; & que l'autre eſt contraire à l'égalité qui a toûjours été entre les Sujets de Leurs HH. PP. & les naturels François, en ſorte que les uns n'ont jamais été plus chargez que les autres en France ainſi qu'il ſe pratique encore, *vice verſâ* dans les Provinces-Unies. On pouroit alors me donner des Ordres abſolus d'inſiſter ſur ces deux Points auprès de Sa Majeſté.

On parle tout bas, même parmi les premiers de la Cour, d'une Négociation ſecrette entre le Roi & le Duc de *Mantouë*, par raport à Caſal & au Mont-Ferrat, & entre le Roi & le Duc de Savoye. Il s'agit d'accommoder ces trois Princes moyennant quelque ſomme d'argent & quelque équivalent en Terres ou Provinces aux environs des Alpes. On dit que la France aquerra Caſal & le Mont-Ferrat, non pour les garder, mais pour les rendre au Duc de *Savoye* avec une groſſe ſomme d'argent, en échange de la *Savoye* entiére & du Marquiſat de *Saluces* qui cédera à la France avec tout ce qu'il a en de-çà des Alpes, en ſorte que ces Montagnes ſerviront de Limites à la France du

côt

ôté de l'Italie, comme autre-fois. Je vous ivoue que je n'ajoûte point foi à ces difcours, d'autant plus que Mr. de *Lionne* n'a très pofitivement affuré que cela n'étoit ooint.

Mr. *Gravelles*, Député du Roi à Francort, a ordre de le déclarer à cette Affemblée, & en même tems, que Sa Majefté n'a amais eu aucun deffein, ni fur le Mont-Ferrat, ni fur Genéve.

Mr. *Colbert-du-Terron*, Intendant à Brouae, s'eft embarqué fur un petit Vaiffeau, fans u'on fache où il eft allé, ni pour quelle afaire.

J'atens la Lifte des Traitez fignée par Mr. Comte de *Brienne*, & j'envoye la demaner, quoi qu'on eût promis de me l'envoyer; nais comme je n'en aprens aucune nouvel-, je ferme celle-ci en vous affurant que je uis, &c.

A Mr. l'Ambaffadeur G. Boreel.

A la Haye le 29. Mars 1663.

MONSIEUR,

J'ai reçû vos Lettres du 22. & du 23. de e mois, depuis ma derniére qui étoit du 22. 'ai encore entretenu Mr. le Comte d'*Eftraes* fur les griefs contenus dans la Réfoluon de Leurs N. & G. P. du 7. de ce mois, t je lui ai remis fur ce fujet un Mémoire

X 2 dont

dont je vous envoye Copie. Cet Ambaſſadeur eſt d'avis qu'il faut commencer par faire des remontrances au Roi & aux Miniſtres contre la Compagnie de l'huile de Baleine & l'Edit du 16. Décembre dernier ; mais qu'il ne faut point parler du Droit de Tonneau, parce que ce ſera l'Article où l'on trouvera le plus d'opoſition, juſqu'à-ce que toutes les Provinces ayent conſenti à la Garantie de Dunkerque, & que Sa Majeſté ait par conſéquent obtenu ce qu'Elle ſouhaite à cet égard. Je n'ai pas voulu inſiſter davantage, parce qu'il m'a paru que l'intention de cet Ambaſſadeur étoit bonne, & qu'il prenoit à cœur d'entretenir & même d'augmenter la bonne intelligence entre les deux Etats. Au reſte, vous pouvez, ſuivant vos Ordres travailler toûjours à diſpoſer les Eſprits ſur ces diférens Griefs, & ſur les autres Points contenus dans ce Mémoire-ci, car les bons offices de cet Ambaſſadeur ne peuvent que ſeconder les ſolicitations que vous ferez directement en Cour de la part de l'Etat.

Je ne doute pas que l'Echange des Ratifications ne ſoit faite avant la réception de celle-ci ; mais ſi je me trompois, nous eſpérons que vous mettrez tout en œuvre, ſuivant les Ordres de l'Etat, pour que cela ſe faſſe au plûtôt, ou pour pénétrer la véritable cauſe de ce nouveau délai ; je ſuis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 30. *Mars* 1663.

MONSIEUR,

J'ai reçû par la derniére Pofte votre Let-·e du 22. qui m'aprend les bonnes difpofi-ons où font Leurs N. & G. P. d'aller au evant de tout ce que cette Cour peut rai-›nnablement fouhaiter. Je ne manquerai as d'en faire ufage dans l'occafion, auffi-ien que du contenu de la Réfolution du 7. e ce mois que vous m'avez envoyée.

Rien n'eft plus étonnant que la conduite e cette Cour-ci, lors qu'il s'agit d'avoir les)riginaux des Traitez conclûs entre la Fran-e & les Princes Etrangers, fur tout de ceux ui ont été négociez hors de la France, fou-ent auffi-tôt qu'on s'en eft fervi, fi l'on en befoin on ne peut plus les trouver, car il rrive que ces Originaux reftent entre les ıains des Ambaffadeurs qui les ont négo-iez, ceux-ci meurent-ils, ils paffent à leurs Iéritiers avec leurs autres Papiers, & fou-ent fe perdent ainfi; en forte que depuis ue je fuis ici il eft arrivé qu'on m'a deman-é des Copies de Traitez faits avec Leurs IH. PP., que les Miniftres m'avoient dit e pouvoir abfolument point trouver.

Voila la véritable raifon pour laquelle on

a eu tant de peine à dreſſer & à me remettre la Liſte des Traitez qui doivent être compris ſous la Garantie de Leurs HH. PP.

Le premier Commis *Dufreſne* me dit auſſi, que comme Mrs. de *Brienne* Pére & Fils étoient ſur le point de ſe démettre, par ordre du Roi, de leurs Charges de Sécrétaire d'Etat & des Commandemens du Roi, en faveur de Mr. de *Lionne*, on ne pouvoit tenir les Commis & les Clercs attachez à leur devoir comme ci-devant, parce que chacun d'eux travailloit à s'établir auprès de Mr. de *Lionne*; toutes ces circonſtances me perſuadent que l'on agit rondement dans l'affaire de l'Echange des Ratifications, & que je pourai vous mander au premier jour qu'elle ſera entiérement terminée. Tous mes ſoins & toutes mes inſtances ſe bornent à préſent à obtenir au plûtôt une Liſte complette des Traitez que Leurs HH. PP. doivent garantir, en quoi je trouve toûjours quelques variations qui m'inquiéteront jusqu'à-ce que j'aye une Liſte ſignée dans les formes.

On parle à préſent plus ouvertement d'un Traité avec le Duc de *Mantouë* pour l'achat de Caſal, du Marquiſat de Mont-Ferrat & de tous les Droits & Prétentions qui en dépendent: on ajoûte que le Roi tranſporteroit toutes les aquiſitions au Duc de Savoye, qui céderoit alors à la France le Duché de Savoye, le Marquiſat de Saluces & tout ce qui en dépend apartenant au Duc en de-çà des Alpes, qui ſerviroient à l'avenir de bornes à la France du côté de l'Italie. Mais comme

me Mr. de *Lionne* m'a encore affirmé en dernier lieu qu'il n'étoit rien de tout cela, ni des bruits que l'on fait courir par raport à Genéve, je ne peux croire ces premiers discours.

On dit aussi ouvertement à la Cour, que l'Intendant de Brouage est allé par Mer à Lisbonne avec une grosse somme d'argent, ce qui donne lieu à plusieurs discours qui n'ont peut-être aucun fondement.

Les Cours de France & d'Angleterre sont dans une parfaitement bonne intelligence, cela est très certain. Je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur G. Boreel.

A la Haye le 5. Avril 1663.

Monsieur,

Depuis ma derniére du 29. du passé, j'ai reçû la votre du 30. suivant; Leurs HH. PP. n'ont trouvé rien à redire à l'extension de l'Acte de Ratification que vous m'avez envoyée en même tems, & dans vos Dépêches à Leurs HH. PP., & Elles jugent que vous pouvez échanger, contre l'Original, l'Acte de Ratification de Leurs HH. PP.

Si, contre toute atente, on vous présentoit avec les Traitez à garantir celui de Lorraine, ou quelqu'autre semblable contraire au contenu de la Résolution du 27. Juillet

de l'année derniére, ou qu'avant de produire ces Traitez on vous en parlât; vous ne manquerez pas ſans doute de vous y opoſer comme vous le devez, & ſur tout vous ne promettrez pas d'en écrire à Leurs HH. PP. dont vous ſavez la derniére & abſoluë intention contenuë dans la ſuſdite Réſolution. J'ai jugé qu'il étoit de mon devoir de vous avertir de ceci. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 3. *Avril* 1663.

MONSIEUR,

On continuë à parler ici du Contract ſecret que l'on dit conclû entre cette Cour & l'Ambaſſadeur Extraordinaire du Duc de *Mantouë*, pour la vente de Caſal & du Marquiſat de Mont-Ferrat, comme d'une choſe que l'on ſait bien; cependant, je ne puis encore le croire après les Déclarations qui m'ont été faites en termes formels par des Perſonnes qui ſont au Gouvernail. Dans la viſite que Mr. l'Ambaſſadeur *Grimani* m'a donnée pour prendre congé de moi, & dans celle que je lui rendis, il me confirma, auſſi bien que mardi paſſé, le Maréchal de *Villeroi*, que Mr. de *Lionne* m'avoit dit la vérité, & que ce n'étoit qu'un bruit que la Cour de Rome faiſoit courir, pour rendre les actions du Roi odieu-

lieuſes aux Princes d'Italie, & exciter leur ja-
ouſie contre la France. Si cela eſt, il ne
ut pas ajoûter foi à tout ce que l'on pu-
ie en même tems des ſuites de cette affai-
:.

Tels ſont auſſi les bruits que l'on répand
i d'une Négociation avec le Duc de *Neu-
urg* qui veut céder à la France les Duchez
: Juliers & de Berg: ce que je crois encore
ioins que les précédens.

Le Roi a heureuſement réüſſi dans le re-
:eſſement de ſes Finances, qui ſont préſen-
:ment dans un ſi bon ordre, que les revenus
e cette année ſufiront pour ſatisfaire à tou-
:s les dépenſes, ſans rien emprunter & ſans
:endre aucune ſomme d'avance ſur l'année
:ochaine 1664., bien loin de-là, puis qu'au
ernier de Décembre de cette année 1663. il
:ſtera un cinquiéme des revenus de cette
iême année, tout étant payé, & qui ſert
u rembourſement de Dunkerque, à la
)ot de la Ducheſſe de Savoye, au paye-
ient de l'Archiduc d'Inſpruck, &c.

Les Troupes qui ſont ſur pied conſiſtent
n 600. Compagnies d'Infanterie, & 120.
)ornettes de Cavalerie, qui ſont tous payez
:guliérement tous les mois, auſſi-bien que
ous les Officiers & Domeſtiques de la Mai-
on du Roi. Cependant, le Roi a remis
our plus de ſept millions de Tailles depuis
'an 1660. à ſes pauvres Sujets que la Guer-
e avoit extrêmement apauvris & diminuez;
inſi les années ſuivantes doivent être con-
iderées comme bonnes & complettes, & le
Roi ſera en état, comme il le dit lui-même,

de faire ſentir ſa libéralité à ceux qui l'on
mérité & qui le mériteront.

Les Fermes ſont tellement améliorée:
qu'elles raportent tous les mois deux mil
lions clairs & nets dans les cofres du Roi
& la taille trente-deux millions par an. Le
Roi a réſolu de remettre une partie de celle-
ci à ſes Sujets; Dieu veuille que Sa Majeſ-
té prenne une ſemblable réſolution par ra
port aux Fermes, pour le ſoulagement du
Commerce & de la Navigation des Etran-
gers; car il n'y a perſonne ſur qui ce far-
deau tombe comme ſur ceux de notre Na-
tion; je ne laiſſe échaper aucune occaſion
ſans en parler.

Il y a ici une grande diſette d'eſpéces, ſur
tout de celles d'argent, en ſorte que l'on ne
paye qu'en or; on attribuë cela au payemen
de cinq millions en argent que l'on vient de
faire en Angleterre: il y en a qui diſent que
la Chambre de Juſtice en eſt la cauſe, &
qu'auſſi tôt qu'elle ſera caſſée, les eſpéce:
reparoîtront en abondance, parce que cha-
cun cache à préſent les richeſſes qu'il a en
argent comptant, ſur tout en argent, qu
vaut beaucoup plus que l'or qui a plus de
cours à préſent pour cette raiſon.

Avant que la Chambre de Juſtice finiſſe
le Roi aura profité de pluſieurs millions,
& ſes revenus annuels ſeront conſidérable-
ment augmentez, puis que l'on aſſure que
Sa Majeſté ſera en état l'année prochaine
de dégager les Domaines de la Couronne
qui ont été engagez: ce qui emportera de
groſſes ſommes. Je ſuis, &c.

A

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 5. Avril 1663.

MONSIEUR,

Les griefs contenus dans la Résolution le Leurs N. & G. P. du 7. Mars sont importans, & l'on est sufisanment fondé à lemander à la Cour qu'Elle les redresse. e continuerai, comme j'ai déja commen:é, à y disposer les Esprits jusqu'à-ce que e voye quelqu'aparence de succès; mais on se déclare furieusement ici pour tout ce qui aporte de l'argent & augmente les Revenus publics.

J'ai rendu, mécredi dernier, une visite Mr. l'Intendant *Colbert* pour le remercier le ce qu'il m'a procuré des Lettres adressées ux Receveurs des Droits du Fret dans les Ports de la Manche & du Ouest de la France, pour leur recommander l'éxacte observaion de l'Arrêt du 16. Février dernier par aport au Droit de Tonneau, conformément à l'Article séparé. Je me plaignis en nême tems du trop long retardement de l'Echange des Ratifications, qui fournit un prétexte à toutes les injustes véxations auxquelles sont exposez les Sujets de mes Maîtres dans la plûpart des Ports du Royaume. Sa réponse ne me donna aucune marque de

X 6 quel-

quelque diſpoſition à pourvoir à ces deſordres, ce que j'atendois cependant de lui; car il s'étendit beaucoup ſur tout ce qu'il pût alléguer pour juſtifier ces deſordres plûtôt que ſur les moyens de les corriger, même ſur l'injuſtice criante de ceux qui jaugent les Navires par raport au Droit de Tonneau, puis que ſouvent ils les eſtiment une fois plus grands qu'ils ne ſont. Il me répondit ſur cet Article, que Meſſieurs les Ambaſſadeurs Extraordinaires qui avoient été ici en 1661. & 1662. s'en étoient ſouvent plaints, mais qu'on n'avoit pû s'accorder lors qu'on avoit voulu dreſſer un réglement pour cela à l'excluſion des Officiers Royaux; & que ſi j'avois quelque ſujet de plainte à cet égard que je n'avois qu'à en dreſſer un Mémoire. La vérité eſt, Monſieur, que ſi l'on continuë à jauger les Bâtimens de cette maniére-là, nos Maîtres de Navires ſeront contraints de renoncer à la Navigation dans les Ports de ce Royaume; c'eſt-là le point important.

L'Octroi de la Compagnie du Nord établie dans ce Royaume eſt ſi mal dreſſé & ſa Pêche eſt ſi troublée & ſi ruineuſe, que l'on auroit déja révoqué ce Privilége, ſi la Couronne ne ſe faiſoit pas un point d'honneur de caſſer cette Compagnie à la Réquiſition de Leurs HH. PP. On me conſeille de laiſſer cette affaire aller ſon cours & de ne faire ſur cela aucune inſtance auprès du Roi, ou des Miniſtres: elle ſe ruinera d'elle-même, & elle n'eſt déja que trop chargée par une avance de huit cens mille livres pour l'a-

chat

chat d'une certaine quantité d'huile de Baleine, & d'autres choses qu'on tire de la Baleine, qu'ils ne peuvent débiter, parce que le petit Peuple se sert d'autre lumiére, vû que ceux qui ont ce Privilége ne s'en tiennent pas au taux mis à ces Denrées par le Privilége, & qu'ils en ont augmenté considérablement le prix. On m'a assuré qu'ils ont résolu de renoncer d'eux-mêmes à l'Arrêt qui défend l'entrée de l'huile de Baleine dans le Royaume & d'en permettre le transport & l'entrée libre à tous les François & Etrangers; pourvû que le Roi y mette un Droit d'entrée pendant quelques années à leur avantage & pour dédommager la Compagnie. Je vous prie de me mander comment vous jugez que je dois me conduire par raport à cet Article.

Je me suis laissé dire que Leurs N. & G. P. pensoient à établir dans leurs Ports le Droit de Tonneau sur les Bâtimens François. Je souhaiterois être informé de ce qui en est, afin que, si on le juge à propos, je puisse m'aquiter de mon devoir pour le bien de l'Etat & de ses Habitans ; car on parle de cela de bien des maniéres diférentes, & il feroit bon qu'on y fît attention. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 6. Avril 1663.

MONSIEUR,

Peut-être que l'on trouvera deux points qui méritent quelqu'attention dans la Liste signée, que la Cour m'a envoyée ce soir avec l'Acte de Ratification.

Premiérement, il y a dans cette Liste un Traité fait entre le Roi & le Duc de Lorraine pour la Restitution de ses Etats. Il est à remarquer que ce Traité est une suite du Traité de Paix des Pirenées, bien diférent de celui que Leurs HH. PP. m'ont si absolument défendu de recevoir, & qui a été fait en dernier lieu avec le Duc *Charles* qui y céde ses Etats au Roi de France. Ce Traité n'est point dans la Liste; car sur le refus que j'ai fait de l'admettre, les Ministres ont promis qu'il ne seroit pas mis sur la Liste.

La seconde remarque est plus importante, c'est qu'on a mis derriére cette Liste, par abus, le Traité avec l'Angleterre pour l'aquisition de Dunkerque; car Mr. l'Ambassadeur d'*Estrades* est convenu avec Leurs HH. PP., que ce Traité ne seroit pas compris sous la Garantie de l'Alliance du 27. Avril 1662., & l'Acte ou Déclaration du Roi que l'on m'a remis ici entre les mains, dit expres-

preſſément la même choſe; & lors que Mr. de *Lionne* me donna la Liſte qui n'étoit pas ſignée & que j'ai envoyée à Leurs HH. PP., il y mit, à la vérité à la fin, ce Traité avec l'Angleterre, mais il l'avoit ſéparé des autres par une Ligne; Mr. de *Brienne* qui ne va plus à la Cour me fait dire dans le moment, ſur ce que je l'avois fait prier d'ôter le Traité de Dunkerque de cette Liſte, qu'il ne le peut pas faire, puis que le Traité de Dunkerque ſe trouve dans la Liſte des Traitez que le Roi vient de lui envoyer. Il eſt ſi tard, & Mr. de *Lionne* demeure ſi loin, que cet abus ne peut être corrigé avant le départ de ce Paquet. Les Députez de Leurs HH. PP. régleront bien cela avec Mr. d'*Eſtrades*, & de mon côté j'en parlerai à Mr. de *Lionne* qui ne fera point dificulté de le corriger; en ſorte que cela ne fera pas la moindre dificulté.

J'ai remis à Mr. de *Lionne* neuf des Traitez contenus dans la Liſte de Leurs HH. PP. & qui ſont en Flamand, ou en Allemand, afin qu'il puiſſe les faire traduire, parce, dit-il, qu'on ne veut pas admettre ici, ni l'une, ni l'autre de ces Langues. Il me demanda cette grace que je lui accordai d'abord.

Au reſte, j'ai encore entre les mains les autres Traitez Latin & François, & l'Acte de Ratification, que je délivrerai auſſi-tôt que la Cour ſera prête à delivrer les ſiens.

Si vous trouvez à propos de témoigner à Mr. d'*Eſtrades* dans un compliment de la part de Leurs HH. PP., qu'Elles ont apris avec un ſenſible plaiſir avec quelle bonté & quelle

quelle sincérité Sa Majesté s'étoit expliquée avec moi avant de me faire remettre son Acte de Ratification & la Liste signée, je ne doute pas que cela ne fît ici un bon effet: car c'est la vérité que Sa Majesté avoit ordonné que cela se fît aujourd'hui, sans plus de delai, &c.

Si l'on pouvoit à présent avoir le consentement des autres Provinces pour la Garantie de Dunkerque, tout seroit terminé en même tems. Je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur G. Boreel.

A la Haye le 12. *Avril* 1663.

MONSIEUR,

La derniére que je me suis donné l'honneur de vous écrire étoit du 5. de ce mois, j'ai reçû en leur tems vos Lettres du 3. du 5. & du 6. avec vos Dépêches publiques. J'ai fait aujourd'hui en particulier un compliment à Mr. d'*Estrades* pour le remercier de la maniére gracieuse dont le Roi en a agi en délivrant son Acte de Ratification: j'ai profité pour cela de l'occasion d'une visite que son Excellence m'est venu faire; car un gros rume m'a empêché pendant ce mauvais tems d'aller à la Cour.

Vous avez des Ordres absolus & précis par raport à la Liste des Traitez dont la France demandera la Garantie de cet Etat, dans les Ré-

Réſolutions de Leurs HH. PP. du 27. Juillet & du 16. Août de l'année derniére; ſuivant ces Réſolutions vous devez premiérement & ſur tout, éxaminer ſi les Traitez qui ſe trouvent ſur la Liſte ont été entiérement achevez & perfectionnez avant la concluſion de l'Alliance, même s'ils ont été ratifiez ou non; car il eſt évident, par le texte du Traité & par le VII. des articles ſéparez, que les Traitez qui n'ont pas été perfectionnez avant la concluſion de ce Traité d'Alliance, ne ſont pas compris ſous la Garantie.

Secondement, on ne peut étendre cette Garantie qu'aux Traitez faits par le Roi, ou par Leurs HH. PP. avec d'autres Rois, Princes, ou Etats, ſuivant la Lettre du III. & autres Articles de l'Alliance, & non pas aux Traitez que d'autres Rois, Princes, ou Etats auroient faits entr'eux, ſans que Sa Majeſté, ou Leurs HH. PP. y ſoient compris comme Partie contractante; en ſorte qu'il ne ſufit pas pour comprendre un Traité ſous la Garantie, que Sa Majeſté, ou Leurs HH. PP. en ayent été les Médiateurs, ou que l'un ou l'autre en ſoit demeuré Garant; puiſqu'il eſt ſimplement ſtipulé par l'Alliance, que l'on s'aidera mutuellement à obtenir des autres Rois, Princes & Etats, l'éxécution de ce qu'ils ont promis, ſoit à Sa Majeſté, ſoit à Leurs HH. PP. reſpectivement ſous leur ſeing & leur ſeau, juſqu'à employer même les armes pour cela s'il étoit néceſſaire. Mais il n'eſt pas dit qu'on éxigeroit pareille éxécution à l'avantage de quelqu'autre Roi, Prince, ou Etat, par raport à quelques pro-

meſſes

messes qui leur auroient été faites & non à la France, ou à Leurs HH. PP. C'est pourquoi nous n'avons produit de ce côté-ci aucun Traité de cette espéce, pas même celui de 1660. conclû entre la Suéde & le Danemark, qui se trouve cependant sur la Liste qu'on vous a donnée de la part de Sa Majesté, & que Leurs HH. PP. n'auroient aucune raison de ne vouloir pas garantir conjointement avec la France, dès qu'Elles en seroient priées, mais indépendanment de l'Alliance qui n'y a aucun raport, comme je viens de le faire voir.

Je vous ai déja écrit que je ne pouvois comprendre quelle pouvoit être l'intention de la France, en comprenant sous la Garantie le Traité qu'elle a fait en 1655. avec le Protecteur *Cromwel.* Vous m'avez mandé alors que ce Traité avoit été nommé par abus, & qu'il ne seroit point produit. Cependant, il se trouve sur la derniére Liste. Je vous avouë qu'il ne convient pas à Leurs HH. PP. de le trouver mauvais, puis que l'Etat est obligé à maintenir les droits que la France pouroit fonder sur ce Traité dès à présent & pendant que durera l'Alliance; mais je ne vois point quel Droit Sa Majesté peut à présent fonder sur ce Traité & quel avantage Elle peut en tirer à l'avenir.

Vous êtes plus en état que qui que ce soit d'éxaminer quels sont les Traitez de la derniere Liste auxquels ces Régles sont aplicables; car il y en a plusieurs dont on n'a pas connoissance ici, où l'on ne sait ni quand ils ont été conclûs, parce que les dates ne sont

pas

is exprimées dans la Liſte, ni quand ils ont é perfectionnez par une Ratification for-.elle, qui doit décider de leur validité.
Leurs HH. PP. ont enfin réſolu de le-:r dans les Ports de l'Etat un Droit de Ton-:au ſur les Vaiſſeaux étrangers, tel que urs Souverains le font payer aux Vaiſſeaux : l'Etat; c'eſt à dire par raport à la Fran-:, auſſi long tems qu'elle ſera payer ces 'roits aux Bâtimens des Sujets de la Ré-iblique. On travaille à dreſſer l'Ordon-ınce & les Ordres néceſſaires pour l'établiſ-ment de ce Droit : mais ſi l'on pouvoit ıgager le Roi à abolir entiérement ce Droit, quelle fin vous devez faire les plus preſſantes ſtances ſuivant les précédentes Réſolutions : l'Etat, on ſuſpendroit d'abord ici cet éta-iſſement. Au reſte, il nous paroît ici que en n'eſt plus injuſte que la maniére dont on uge les Bâtimens dans les Ports de France, nſi que vous nous le marquez dans vos der-iéres Lettres, & au cas qu'on ne voulût ıs conſentir à l'abolition totale de ce Droit, : que l'on continuë à le faire payer par pro-iſion de part & d'autre, il ſera à propos de ıire ſur ce ſujet de fortes remontrances & emander qu'on remédie à cette véxation.
Il me ſemble qu'on doit être content que :s Maîtres de Navires payent le Droit de 'onneau à proportion de leur charge, & que ar conſéquent les Bâtimens vuides ne de-roient rien payer, c'eſt ce qui eſt fondé ſur 'Ordonnance du Roi donnée à Fontaine-leau le 16. Juillet 1655. dont les termes ont raportez dans la Lettre du Conſul

Da-

David Martens, que vous m'avez envoyées l
23. du mois paſſé ; c'eſt ſur quoi il me ſem
ble que vous devez inſiſter auprès du Roi &
des Miniſtres.

Mais ſi l'on avoit quelque raiſon pour l
refuſer, ce que je ne crois pas; au moin
les Vaiſſeaux qui partent des Ports de Fran
ce pour ceux des Provinces, étant chargé
autant qu'ils le peuvent être, ne devroien
payer le Droit de Tonneau qu'à proportion d
Laſt-gelt qu'ils payent à l'Etat; ce dont o
peut s'aſſurer ſur la foi des Actes publics: ca
il me ſemble qu'il eſt tout à fait déraiſonna
ble qu'on permette aux Fermiers en Franc
de piller & de taxer les Sujets de l'Etat a
de-là du port de leurs Vaiſſeaux tel que leu
propre Souverain l'a aprouvé. On peut all
guer ſur cela pour éxemple ce qui ſe prat
que au Peage du Sundt que l'on paye au Ro
de Dannemark en produiſant les Paſſeport
qui prouvent ce qui a été payé ici pour l
Droit de Convoi & Licent, ſans que l'o
faſſe d'autres perquiſitions ou éxamens : ſu
quoi l'on a établi de ſi bons Ordres depui
quelques années, à la réquiſition de la Cou
de Dannemark, que depuis ce tems-là on n'e
a eu aucunes plaintes.

On eſt convenu en 1647. avec le mêm
Roi, que les Bâtimens de ce Païs qui von
charger des bois en Norwege payeroient ſui-
vant leur port, comme vous le ſavez ſan
doute. Il me ſemble que ſi l'on ne peu
faire mieux il feroit plus ſuportable d'e
paſſer par une pareille convention avec l
France, que de dépendre de la diſcrétion
des

s Fermiers du fret. J'atendrai une Lettre
votre part qui m'informe du succès qu'au-
nt eu les plaintes que vous ferez sur ces
ɔiences, ou de l'aparence que vous trou-
rez de réüssir ou non, avec vos considéra-
ıns & votre avis sur ce qu'il seroit à propos
faire.

Il est à souhaiter que la Compagnie du
ord se ruine d'elle-même quant au des-
n que les Intéressez semblent avoir, de
ıoncer à leur Octroi moyennant le profit
'ils retireroient pour leur indemnisation,
quelqu'Impôt qu'ils prieroient le Roi de
ettre sur l'entrée des denrées du ressort
leur Octroi, il me semble que l'Etat
ıura aucun sujet de s'en plaindre ou de
oposer, dès que cet Impôt sera géné-
sur le Sujet comme sur l'Etranger; &
'il faudra laisser aux Sujets le soin d'en
re leurs plaintes, puis qu'ils seront les
ıls qui porteront le fardeau de cet Impôt
qui coureront le hazard de ces denrées,
ıutant que si l'on vouloit s'y oposer, il
ıdroit faire entendre que les Sujets de la
ṡpublique en seroient plus foulez que ceux
Sa Majesté. Au reste, vous me ferez
ıisir de me marquer ce que vous en pen-
;, & quelles sont vos considérations sur
tte affaire, aussi bien que sur l'établisse-
ent du Droit de Tonneau dans ce Païs-
sur tous les Bâtimens François; je suis,
:.

A

A Mr. l'Ambaſſadeur G. BOREEL.

A la Haye le 12. *Avril* 1663.

MONSIEUR,

Sur l'avis que vous m'avez donné, qu Sa Majeſté a conferé à Mr. de *Lionne*, l Charge de Secrétaire d'Etat & de ſes Con mandemens, j'ai jugé à propos de l'en fél citer par un mot de Lettre ci-jointe, do je vous envoye une Copie; car dans ce Po te il dépendra ſouvent de ce Seigneur c contribuer à l'entretien de l'amitié & de bonne intelligence entre les deux Etat Ainſi, je vous prie de rendre à Mr. c *Lionne* cette Lettre de félicitation, dans première viſite que vous lui donnerez, d'y ajoûter de bouche ce que vous juger à propos pour l'avantage de l'Etat, & po lui rendre ce Miniſtre d'autant plus favor ble. Vous obligerez infiniment celui qui e avec toute l'eſtime poſſible, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 13. *Avril* 1663.

MONSIEUR,

J'ai apris avec beaucoup de plaisir par la otre du 5. que vous aprouvez le contenu e l'Acte de Ratification de l'Alliance tel que Roi me l'a fait remettre entre les mains.

J'ai fait voir ci-devant celui de Leurs HH. P. à Mrs. les Comtes de *Brienne*, qui l'a-rouverent alors excepté le titre de Sérénissme, sur lequel ils cesserent ensuite de faire uelque dificulté.

Vous verrez par la Lettre ci-jointe, que le oi a fait rayer le dernier article de la Liste ui contenoit le Traité de Dunkerque; ainsi oila cet abus corrigé, & j'espére que tout ra bien-tôt prêt pour l'entier Echange, à oins que Leurs HH. PP. n'ayent quelque hose à alléguer contre les Traitez couchez ur la Liste, ce que je ne crois pas.

Mais au cas que cela fût, je vous prie de n'en donner avis au plûtôt, quand même il udroit envoyer un exprès, & de me faire avoir les raisons qui apuyeroient les prétenions de Leurs HH. PP. & qui pouroient ser'ir à les faire valoir ici.

Car aussi-tôt que cette Cour-ci sera prête à ne delivrer le reste des Traitez qui doivent être

être garantis, je n'ai aucune raiſon de diférer à delivrer de mon côté ceux de Leurs HH. PP.

Il me ſemble qu'il y a beaucoup de franchiſe dans les diſpoſitions que le Roi fait paroître de vouloir cultiver une intime amitié & une étroite correſpondance avec Leurs HH. PP. Je régle ſur ces aparences tous les diſcours que je tiens aux Miniſtres, & je n'oublie rien pour leur inſinuer que le Roi n'a point de meilleurs, ni de plus fidèles Alliez, & qui puiſſent lui être plus utiles que Leurs HH. PP., puis que, le Seigneur béniſſant leurs Forces maritimes & leur Commerce, non ſeulement ils peuvent procurer à la France de grands avantages; mais même étroitement unies avec la France, par une Alliance telle que la derniére, contribuer à mettre le Roi & ſon Royaume au deſſus de tous les Potentats Chrêtiens, & le maintenir dans cet éclat contre la jalouſie & les mauvaiſes intentions de quiconque voudroit en troubler le repos. Voila mon plan, & je les ai déja ſi pleinement convaincus que les choſes ſont telles que je les leur dis, que le Roi me paroît très-diſpoſé à contribuer de ſon côté en tout ce qui peut augmenter & conſerver la grandeur de Leurs HH. PP. & le bien de leurs Sujets, puis que cela eſt compatible avec le bien de la France, qui tire avantage de l'augmentation de la Puiſſance de la République, dont elle ne doit point ſe méfier, puis que les Intérêts communs ſont cauſe qu'on regarde la proſpérité & la puiſſance de ſon Allié comme la ſienne propre.

Je suis persuadé que Leurs HH. PP. contribueront de leur côté en tout ce qui poura nourir & augmenrer l'affection de Sa Majesté pour la République autant que l'équité & le bien de leurs Sujets le leur permettront : c'est ce que j'assure constanment aux Ministres.

Si Leurs HH. PP. jugent à propos de se conformer à la Résolution de Leurs N. & G. P. que vous m'avez envoyée, & me recommander cette affaire, vous pouvez croire que je m'y employerai avec tout le zèle & la diligence dont je suis capable, comme je fais en toutes occasions, je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur G. Boreel.

A la Haye le 19. *Avril* 1663.

MONSIEUR,

Je vous ai marqué fort au long dans ma derniére du 12. de ce mois ce qui étoit à remarquer, selon moi, sur la Liste des Traitez qui vous avoit été remise de la part de la France. Vous recevrez en même tems que celle-ci la Résolution de Leurs HH PP. sur le même sujet. Nous ne doutons pas que tout n'ait été corrigé, avant la réception de cette résolution, sur les instances que vous n'aurez pas manqué de faire *in antecessum.*

Si les Traitez de la *Suéde* avec l'*Archiduc d'Insprouck*, & les autres, n'ont été perfec-

tionnez qu'après la conclufion de l'Alliance, comme je le crois, & que le Roi paroiffant fouhaiter que Leurs HH. PP. les garantiffent, je crois qu'ils ne contiendront rien que Leurs HH. PP. puiffent faire dificulté de garantir dans un Article féparé comme celui de Dunkerque.

Je n'ai pas manqué, avant de vous écrire ma derniére, & même depuis, d'entretenir Mr. le Comte d'*Eftrades* de toutes les Remarques, que l'on avoit faites ici fur cette Lifte, & comme cela parle de foi-même, & qu'elles font toutes fondées en raifon, je n'ai pas eu de peine à lui en faire concevoir l'équité, en forte qu'il n'aura pas manqué à feconder d'ici les inftances que vous aurez faites fur ce fujet.

Nous efpérons que vous nous marquerez par la premiére Pofte qu'on aura corrigé cette Lifte conformément à ces Remarques: en ce cas je crois que vous pouvez fans peine delivrer la Ratification de Leurs HH. PP. en faifant l'Echange des Liftes, quand même les Copies des Traitez que la France doit delivrer ne feroient pas encore achevées.

J'ai reçû votre Lettre du 13. en même tems que vos Dépêches publiques. J'y ai vû avec un véritable plaifir, que le Roi continuë dans les bonnes difpofitions auxquelles nous ne manquerons pas de correfpondre de ce côté-ci avec les intentions les plus droites. Je n'ai rien d'important à vous mander aujourd'hui, ainfi je finis en vous affurant que je fuis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 18. Avril 1663.

MONSIEUR,

Le lendemain de l'arrivée de la Poste des Païs-Bas, j'ai rendu une visite à Mr. de *Lionne*, & après lui avoir dit ce que j'ai jugé convenable de l'estime que l'on a justement pour vous & de votre crédit dans le Gouvernement, je lui ai remis votre Lettre de félicitation, en m'étendant un peu sur les services importans qu'il avoit rendus pendant la Négociation de l'Alliance, & en levant plusieurs dificultez qui auroient pû en retarder la conclusion, que son Excellence y avoit mis la derniére main depuis que le Traité avoit été conclû en donnant à la République des preuves des dispositions où elle étoit de contribuer à le faire éxactement éxécuter, je l'invitai à persister dans les mêmes sentimens, & à employer pour cela le crédit qu'il avoit auprès du Roi & des autres Ministres. Enfin, j'ajoûtai, comme de moi-même, que j'étois persuadé que si son Excellence vouloit entretenir avec vous une exacte correspondance de Lettres, rien ne pouroit être plus utile pour le service du Roi & de la République.

Mr. de *Lionne* témoigna que votre felici-

tation lui faisoit beaucoup de plaisir, il lût une partie de votre Lettre, & me remercia de l'honneur que lui faisoit le discours que je venois de lui tenir, & qu'il tâcheroit de mériter par tous les services qui dépendroient de lui, ajoûtant que je pouvois vous en assurer & Leurs HH. PP., ainsi qu'il ne manqueroit pas de vous le témoigner lui-même en vous faisant réponse.

Il est certain, Monsieur, que puis que Mr de *Lionne* est chargé de toutes les affaire étrangéres, qu'il dirigera encore plus que pa le passé, vû sa nouvelle Charge & son crédi auprès du Roi, une mutuelle correspondan ce entre vous & lui, ne pouroit être qu très avantageuse, puis qu'il vous feroit fa cile de disposer les choses de maniére qu cette Alliance pouroit produire des fruits trè avantageux à l'Etat & à ses Habitans. Pe mettez-moi d'ajoûter à ceci que Mr. le Com te d'*Estrades* rend de son côté de bons serv ces, & qu'il n'oublie rien pour rendre agréa ble à cette Cour-ci la conduite & les dispos tions de Leurs HH. PP. Il est aisé d'entre tenir les bonnes dispositions de cet Ambassa deur, l'Etat & vous, Monsieur, en ave plusieurs moyens en main.

Mr. d'*Estrades* m'a dit avant son dépar qu'il avoit ordre de Sa Majesté de commu niquer à Mr. de *Lionne* les affaires de so Ambassade, & ce qui concernoit le servic secret de Sa Majesté, ce que ce Ministre se râ bien plus obligé de faire à présent, puis qu cela est du Ressort de la Charge de Secréta re d'Etat & des Commandemens. Je su

e

en très bonne intelligence avec ſon Excellence, & je ſuis ſans réſerve, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 19. *Avril* 1663.

MONSIEUR,

Depuis l'hiver qui a été extraordinairement froid, nous avons eu ici long tems des vents de l'Eſt & du Nord, qui ont cauſé un grand nombre de maladies ; j'aprends avec chagrin que vous en ſoyez auſſi attaqué, & je prie Dieu pour le rétabliſſement de votre ſanté & qu'il lui plaiſe vous la conſerver long tems pour le bien de la Patrie.

J'ai fait de nouvelles plaintes aux Miniſtres ſur l'injuſte procédé de ceux qui lévent le Droit de Tonneau; mais comme cette affaire eſt du département de Mr. l'Intendant *Colbert*, ces Meſſieurs me renvoyent à lui; & mécredi il m'aſſura que le Roi avoit réſolu d'ôter le Droit de Tonneau aux fermiers des cinq groſſes fermes, & de l'affermer à d'autres, d'autant qu'il ne fait point partie de ces cinq groſſes fermes, & qu'alors on établira un ordre pour remédier à ce que je nomme un procédé injuſte par raport aux Bâtimens des Provinces-Unies. Je ſuis faché d'être obligé de vous mander que juſqu'à préſent je ne remarque ici aucune diſpo-

fition à abolir entiérement le Droit de Tonneau, & que fi les François, ou les Hollandois Naturalifez, achétent des Bâtimens Hollandois & les mettent en Mer le Commerce & la Navigation des Sujets de Leurs HH. PP. en foufriront confidérablement de tous côtez, &, fi Dieu n'y met la main, l'un & l'autre font en grand danger, à moins qu'on n'y pourvoye au plûtôt par quelques expediens compatibles avec l'Alliance, tels que j'aprends qu'on en cherche chez nous depuis quelque tems.

Si l'on éxecute religieufement l'Ordonnance donnée le 16. Fevrier 1663. en conformité de l'Article féparé de l'Alliance, non feulement nos Vaiffeaux ne feront plus expofez aux véxations des mefureurs; mais même par raport aux Bâtimens pour le Sel, nous atirerons à nous feuls, à l'exclufion des autres Nations étrangéres, tout le Commerce du Sel à caufe de l'éxemption de la moitié du Droit de Tonneau que les autres continuent à payer fur le pié de 50. fols.

Mais fi les François & les Hollandois naturalifez en font entiérement éxempts, & qu'on n'employe pas chez nous de moyens de rendre cette éxemption commune en mettant quelqu'impôt parallele dans les Ports de l'Etat, nos Vaiffeaux feront obligez de renoncer au tranfport du Sel, puis que n'y ayant que les François ou les Naturalifez d'abfolument éxempts, les notres ne pouvant l'aller chercher avec leurs Vaiffeaux à auffi bas prix, on ne le prendra plus d'eux ni dans les

Païs-

Païs-Bas, ni dans les autres Païs où l'on se sert du sel de France.

Si Leurs HH. PP. font payer dans leurs Ports un pareil Droit de Tonneau aux Bâtimens des François & des Naturalisez, ainsi qu'ils le peuvent suivant le Traité d'Alliance; ce sera un moyen certain d'empêcher les François ou les Naturalisez d'aporter chez nous le Sel que nous consumons; mais nous resterons frustrez du profitable Commerce du Sel, que nous faisons présentement dans tous les Païs étrangers; car les François & les Naturalisez pouront y transporter le Sel à droiture en passant sur les Côtes de Hollande vers le Nord où l'on se sert de Sel de France. Je n'ai pû encore trouver de remède à ce mal, c'est à dire par raport au trafic du Sel de France dans les quartiers où on s'en sert; car les notres étant surchargez de 25. sols par Tonneau ne peuvent donner leur Sel au même prix que les François & les Naturalisez qui en sont exempts, peut-être que les Marchands expérimentez dans cette branche du Commerce trouveront quelqu'expedient; c'est ce que j'aprendrois avec plaisir: mais il y a plusieurs quartiers dans le Nord où l'on aime mieux le Sel de St. Ubes que celui de France. Les notres l'emporteront dans ces endroits-là; car les François & les Naturalisez ne peuvent pas aller chercher ce Sél de Portugal avec aussi peu de fraix que notre Nation qui est fort ménagére, outre que la Paix que nous avons avec le Portugal & avec les Corsaires de Tunis & d'Alger nous met à couvert de bien de la dépense &

de bien des dangers ; car nos Vaiſſeaux n'ont plus beſoin de ſi nombreux équipages, ainſi il y a moins de dépenſe & pour l'équipement du Vaiſſeau & pour l'aſſurance. Au lieu que les François & les Naturaliſez ſont encore en guerre avec les Algériens, & par conſéquent doivent avoir plus de monde ſur leurs Vaiſſeaux pour continuer ce Commerce en ſûreté.

Si Leurs HH. PP. pouvoient obtenir du Roi de Portugal, que ceux de notre Nation qui vont charger le Sel jouïſſent à St. Ubes de quelqu'éxemption qui ne ſeroit pas accordée à d'autres, les notres reſteroient ſans doute maîtres du trafic du Sel de Portugal ; mais il n'y a guére d'aparence, vû le crédit que les Anglois ont en Portugal. Si le Roi de Portugal étoit reſté, par le dernier Traité, Débiteur envers Leurs HH. PP. de quelque ſomme payable en argent ou en marchandiſes, Leurs HH. PP. pouroient tâcher d'obtenir du Roi en payement la recette du Droit ſur le Sel à St. Ubes, en diminution de cette Dette, & en favoriſer les Hollandois qui vont charger le Sel. De cette maniére notre Nation reſteroit entiérement maîtreſſe du Commerce du Sel de Portugal, qui au Rafinage rend une fois plus de profit que celui de France ; car celui-ci n'augmente que de 25., 30, ou 35 pour cent, au lieu que celui de Portugal augmente de 60. 70., à 75. pour cent, outre qu'il eſt auſſi bon que l'autre.

Quoi qu'il en ſoit, l'établiſſement du Droit de Tonneau en France a porté un coup mortel

tel à notre Commerce & à notre Navigation. Sans doute que la ſageſſe de la Régence lui fournira des moyens de prévenir ces pertes: je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur G. BOREEL.

A la Haye le 26. *Avril* 1663.

MONSIEUR,

J'ai reçû en même tems que vos Dépêches à l'Etat vos Lettres du 18. & 19. de ce mois: la derniére que j'ai eu l'honneur de vous écrire étoit du 19. Je vous ſuis fort obligé des avis que vous me donnez dans ces deux Lettres, & ſur tout de la peine que vous avez priſe de remettre à Monſieur de *Lionne* ma Lettre de félicitation. J'ai reçû de ſon Excellence une réponſe fort honnête qui pouroit ſervir de commencement à un Commerce de Lettres. Mais comme il paroît qu'il eſt plus dans l'ordre, tant pour le bien de l'Etat, que pour l'honneur des Ambaſſadeurs de part & d'autre, que toutes les affaires d'Etat paſſent par leurs mains, je m'en tiendrai à cet uſage, & après m'être aquité de ce devoir de civilité envers ce Seigneur, je continûrai à vous adreſſer les affaires de l'Etat que je communiquerai ici à Mr. le Comte d'*Eſtrades*, afin qu'il ſeconde de ſon côté vos ſolicitations, pour l'avantage de Leurs HH. PP., & de Sa Majeſté; d'autant plus que je

ſuis perſuadé que cette conduite vous ſera agréable & que vous aurez toûjours volontiers ſoin de diſpoſer à propos les Eſprits ſur ce que l'Etat pouroit deſirer de Sa Majeſté en toute raiſon & équité.

Lors que je vous ai écrit le 12. de ce mois les remarques que la raiſon & la nature des choſes dictoient ſur la Liſte des Traitez que la France devoit produire pour être garantis, je les avois expliquées ici verbalement à Mr. le Comte d'*Eſtrades*, & je les lui avois enſuite remiſes par écrit en forme de Mémoire: il m'écrivit enore le même jour, & il m'a fait voir hier la réponſe qu'il a reçûë, qui contenoit, que le Roi ne feroit aucune dificulté d'accepter la propoſition qui regarde les Traitez conclûs avec d'autres Rois & Etats, & ceux que la France pouroit avoir conclûs, mais qui n'étoient pas encore perfectionnez lors de la ſignature de l'Alliance: & qu'à l'égard du Traité conclû avec l'Angleterre en 1655., que Sa Majeſté le conſidéroit comme un Traité national, & qu'ainſi Elle deſiroit qu'il fût compris ſous la Garantie. Leurs HH. PP. en ont délibéré le 18., & ne font aucune difficulté à cet égard, ainſi voila cette affaire entiérement réglée, & nous attendons, par votre premiére, avis que tout eſt enfin achevé.

Vous recevrez, en même tems que celle-ci, l'Original de l'Acte de Garantie du Traité de Dunkerque avec la Réſolution de Leurs HH. PP. priſe ſur ce ſujet le 19., ſur quoi vous devez remarquer que vous ne devez pas delivrer cet Acte qu'en l'échangeant

con-

contre un pareil Acte de Garantie de la part du Roi de France, des Traitez conclus par cet Etat avec l'Angleterre & l'Espagne, ainsi que la Résolution s'en explique, c'est pourquoi voici un modèle de cet Acte tel que la France doit vous le remettre, & comme il a été lû & aprouvé dans l'Assemblée de Leurs HH. PP. Elles m'ont ordonné de vous l'envoyer, en vous marquant néanmoins qu'il n'est pas nécessaire de s'en tenir précisément à la Lettre, & qu'on laisse à votre prudence le soin de prendre garde que Leurs HH. PP. obtiennent l'effet du contenu de ce modèle d'Acte & de leur Résolution ci-dessus mentionnée.

Leurs N. & G. P. ont pris la Résolution, dont vous trouverez ici l'Extrait, sur les réfléxions que contenoit votre derniére Lettre à Mr. le Greffier *Ruysch*, touchant l'Echange des Ratifications des Traitez à garantir de part & d'autre; Leurs HH. PP. ont pris aussi sur le même sujet la Résolution que vous recevrez en même tems que celle-ci, avec leur autre Résolution du 19. sur le Droit de Tonneau, la Compagnie du Nord, & ce qui en dépend, conformément aux résolutions de Leurs N. & G. P. sur ce sujet, que je vous ai déja envoyées. Nous croyons avoir raison d'en espérer à présent quelque succès, & nous atendrons avec impatience ce que vous obtiendrez à cet égard.

La Régence est très contente de la conduite de Mr. d'*Estrades*, jusques-là même que Leurs N. & G. P. lui ont fait payer tous les arrérages de ses gages en qualité de Colo-

nel, qui lui étoient dûs depuis 1651. ce qui fait une somme de vingt-cinq mille livres Carolus, & même plus. Je finis en vous priant de me croire, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 27. *Avril* 1663.

MONSIEUR,

J'ai reçû par les Lettres du 18. les considérations de Leurs HH. PP. sur les Traitez qui sont sur la Liste de la Cour de France, conformément à celles dont vous m'avez déja fait part. Je vous ai répondu par la derniére Poste, & je vous ai envoyé mes remarques, c'est tout ce que j'ai pû faire, d'autant que les Traitez ne sont pas encore prêts ici; qu'il faudra changer la Liste, & que, suivant les intentions de Leurs HH. PP., chacun des Traitez qui resteront sur cette Liste devront être accompagnez de son Acte de Ratification, ce à quoi on ne s'attendoit pas; & il faudra beaucoup de tems pour chercher, trouver, & copier ces Ratifications; & puis que l'Etat éxige ces Actes de Ratification: il sera absolument nécessaire de joindre à tous les Traitez qui sont sur la Liste de Leurs HH. PP., non seulement les Ratifications de leur part; mais même celles des Rois, Etats, & Princes avec lesquels ces Traitez ont

ont été négociez & conclûs, & de me les envoyer au plûtôt, même par un Exprès s'il étoit nécessaire; car j'ai déja proposé la chose à la Cour dès mardi passé 24. de ce mois dans un Mémoire que j'ai présenté, suivant les Ordres de Leurs HH. PP. Je n'oublierai rien pour éxécuter ponctuellement les Instructions de Leurs HH. PP. du 18. de ce mois aussi-tôt que je pourai éxaminer les Traitez dont la France demande la Garantie; c'est sur quoi j'ai mandé mes sentimens par la derniére Poste.

Rien ne pouroit plus contribuer à faire réüssir toute cette affaire que ce que Mr. le Président de semaine en parlât à Mr. l'Ambassadeur d'*Estrades*, dont les avis sont fort bien reçûs en Cour.

J'ai notifié à Mr. de *Lionne*, ainsi que vous m'en avez chargé, que la Garantie de Dunkerque a été résoluë par une unanimité de consentement de toutes les Provinces.

On est occupé à la Cour à délibérer sur quelqu'affaire de la derniére importance: c'est pourquoi l'on a mandé Mrs. les Princes de *Condé* & de *Conti*: le premier est déja arrivé, & l'on attend le second. On ne sait pas encore quel sera le Sujet de ces Délibérations; mais on convient en général de leur Importance. Je suis, &c.

P. S. Dans la Conférence que nous eûmes ce matin, Mr. de *Lionne* s'emporta furieusement par raport au Traité de *Querasque*, que Leurs HH. PP. veulent exclure de

la Garantie, & il dit hautement, que le Roi renonceroit à l'Alliance plûtôt que de souffrir cela: cependant, il se modéra un peu dans la suite. *Quæro ut hæc secreta maneant.*

A M. l'Ambassadeur G. Boreel.

A la Haye le 3. Mai 1663.

MONSIEUR,

J'ai reçû en son tems votre Lettre du 27. du passé, ma derniére étoit du 26. du même mois. J'ai apris par la votre aussi bien que par vos Dépêches publiques quels sont les Points sur lesquels vous n'êtes pas encore d'accord, & ce qui retarde l'Echange des Traitez à garantir de part & d'autre, & que vous delivriez l'Acte de Ratification de la part de l'Etat. Leurs N. & G. P. ont pris sur cela la Résolution dont je vous envoye Copie; mais comme vous aurez déja été informé de la meilleure partie de son contenu sur les intentions de l'Etat par la Résolution de Leurs HH. PP. du 25. Avril, j'espére qu'avant la réception de celle-ci, vous aurez tout réglé avec Mr. de *Lionne*, & qu'en répondant à celle-ci vous me donnerez avis de l'Echange fait, ce que nous attendons depuis long tems.

J'ai eu Dimanche dernier une longue Conférence avec Mr. d'*Estrades* & Mr. *Silverkroon*,

kroon, Miniſtre du Roi de Suède ſur le démêlé qui eſt entre la Compagnie Affricaine de Suède, & la Compagnie du Oueſt de ce Païs-ci par raport à ce qui s'eſt paſſé ſur les Côtes de Guinée. Tout ſe réduit à deux Chefs. Les Suèdois prétendent premierement, le Fort de Cabo-Corps & quelques Loges que les notres poſſédent; ſecondement, la reſtitution d'un Bâtiment nommé Chriſtine, que les nôtres ont pris, avec les dépens, dommages & intérêts. Je vous avouë que je ne puis aprouver la priſe de ce Bâtiment, & que je n'ai rien dit pour l'autoriſer dans notre Conférence; mais d'un autre côté il eſt certain que les prétentions des Suèdois ſur ce Fort ne ſont nullement fondées. Mr. *Silverkroon* ſe vantoit de prouver ce dernier Article, & il avoit même prévenu Mr. d'*Eſtrades* dans un Entretien particulier; mais je me flate que mes raiſons auront convaincu ce dernier, que les Suédois n'ont aucune raiſon ſur cet article; & qu'on ne peut rien de plus raiſonnable que les ofres de ce que l'on fait de ce côté-ci pour accommoder ce Différent, qui conſiſtent à reſtituer le Vaiſſeau pris & ſa cargaiſon, ou la valeur, à condition que la Suède renonce à ſes prétentions frivoles ſur le ſuſdit Fort & ſur les Loges; & qu'à l'avenir ils s'abſtiennent de fréquenter cette Côte.

Je ne m'étendrai pas ſur les raiſons dont je me ſuis ſervi, je m'en tiens au témoignage que Mr. le Comte d'*Eſtrades* en rendra certainement au Roi, & aux Miniſtres; ainſi, vous n'aurez autre choſe à faire qu'à pro-

fiter

fiter de la premiére occasion pour en parler à Mr. de *Lionne*, & le prier de diriger cette affaire, de maniére que le Roi & la Régence de Suéde, suivant les avis de Sa Majesté Très-Chrêtienne, aportent de leur côté autant de facilité à cet Accommodement qu'on en aportera de ce côté-ci; mais sur tout engagez Mr. de *Lionne* à représenter au Roi l'équité avec laquelle Leurs HH. PP. en agissent, vous en raportant au témoignage de Mr. le Comte d'*Estrades*. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 4. Mai 1663.

MONSIEUR,

Présentement que vous avez mis les affaires de l'Echange des Ratifications dans un état à être bien-tôt terminée, je n'oublierai rien pour engager cette Cour à tout disposer pour y mettre une fin; quand j'aurai en main les Actes & autres Piéces, j'atendrai les Ordres sur ce que j'en devrai faire.

Jusqu'à présent on ne m'a pas encore remis la Liste corrigée, ni les Traitez qui doivent être garantis. Mr. de *Lionne* m'a témoigné qu'il étoit très mécontent de la lenteur des Commis de Mrs. de *Brienne*, & il m'a promis qu'il presseroit cette affaire.

La

La maniére obligeante dont on en a agi avec Mr. le Comte d'*Estrades* l'engagera infailliblement à s'intéresser pour tout ce qui sera du service de l'Etat compatible avec celui du Roi son Maître.

Conformément à la Résolution de Leurs HH. PP. du 19. Avril touchant l'abolition du Droit de Tonneau & l'abrogation du Privilége de la Compagnie du Nord, & celle de Leurs N. & G. P. sur le même sujet, j'ai déja travaillé à disposer les Esprits sur ces deux Articles; mais comme l'un est proprement du Ressort des Finances, dont Mr. l'Intendant *Colbert* a la principale direction, je lui en ai déja parlé ci-devant, sur tout, lors que je lui fis des plaintes sur la maniére injuste dont on traite les Maîtres des Vaisseaux Hollandois dans le jaugeage, à quoi je demandois qu'il plût au Roi de remédier dans tous les Ports du Royaume: ce que Mr. *Colbert* me promit en particulier par raport au Droit de Tonneau, dès que l'on auroit ôté la recette de ce Droit aux Fermiers des cinq grosses Fermes pour le faire lever par d'autres Fermiers particuliers auxquels on donneroit des Ordres si précis, que Leurs HH. PP. n'auroient aucun sujet de plainte; mais je ne vois aucune aparence à l'abolition totale de ce Droit, quelque représentation que je fasse aux Ministres d'Etat. Ils considérent cette affaire comme un point d'honneur & disent; comment le Roi pouroit-il révoquer avec honneur un Article aussi important d'un Traité qui est à peine perfectionné, & que l'on a commencé à éxécuter,

sur

ſur tout après que cet Article a fait traîner ſi long-tems les Négociations, qu'on y a employé tant de tems, & que la concluſion de l'Alliance en a tellement dépendu, que peu s'en eſt falu que tout l'édifice n'en ait été renverſé. Enfin, pour toute concluſion ils me renvoyent toûjours à Mr. *Colbert*, auprès duquel il eſt aſſez dificile de réüſſir dans toutes les affaires qui intéreſſent les Finances. Tout cela ne me rebute pas, & je travaillerai ſans interruption à diſpoſer les Eſprits juſqu'à-ce que vous jugiez à propos que je m'en explique au Roi dans une Audience publique.

On m'avouë naturellement que les affaires de la Compagnie du Nord ſont dans un ſi mauvais état qu'elle tend à ſa fin, ainſi que je l'ai déja écrit, & que les intéreſſez propoſent d'eux-mêmes de renoncer à l'Octroi à condition que le Roi conſente à une impoſition ſur l'huile de Baleine, & ſur toutes les autres Denrées dépendantes de la Baleine, qu'on fera entrer dans ce Royaume, juſqu'à-ce qu'ils ayent été dédommagez de leurs débourſemens, &c. Le Roi peut faire cela ſans contrevenir au Traité d'Alliance, pourvû que les François naturels ſoient traitez de même que les Sujets de la République: alors nous n'aurions aucun ſujet de nous plaindre, puis que nous ne ſoufririons aucun dommage, & que nous pourions vendre ces Denrées à auſſi juſte prix que les autres Etrangers & que les François mêmes.

Quoi qu'il y ait une défence de faire entrer ces Denrées, on n'y obéït pas ni dans le

e quartier de la Gaſcogne habitée par les
3aſques du Gouvernement de Bearn, ni dans
oute la Bretagne, ainſi qu'on me le mande
e ces Païs-là, où l'on porte librement l'hui-
e de Baleine que l'on y vend dans tous les
'orts, Villes & autres Places : mais les In-
éreſſez de la Compagnie prennent garde
|u'on n'en faſſe pas entrer de Bretagne dans
es autres Provinces.

Comme les Baſques n'ont point de part à
'Octroi, ils ſont revenus en Novembre 1662.
u Nord au Havre-de-Grace avec leurs Vaiſ-
eaux, &c. ils y ont expoſé en vente leur
Huile & autres Denrées. Les Intéreſſez fi-
ent ce qu'ils pûrent pour les faire partir ſans
ien vendre ; mais ceux-là s'opiniâtrérent,
: pour couper court, les Intéreſſez leur ont
cheté tout ce qu'ils avoient à vendre, de ſor-
: qu'il paroît vrai, *ipſo facto*, qu'outre la
'ompagnie, il y en a d'autres qui peuvent
ire entrer de l'huile de Baleine, &c. dans
: Royaume, l'y expoſer en vente, l'y ven-
re, & en recevoir l'argent. J'ai crû que
: devois vous inſtruire de ces particularitez,
uoi qu'elles ne fuſſent pas concluantes.

Mr. l'Ambaſſadeur d'Eſpagne croit qu'il
e ſe fera aucun Accommodement entre la
'rance & le Pape, qui ſe méfient l'un de
autre peut-être ſans raiſon. Je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur G. Boreel.

A la Haye le 10. *Mai* 1663.

Monsieur,

J'ai reçû votre Lettre du 4. de ce mois a vec les Dépêches publiques, & j'aprens a vec plaiſir par l'une & l'autre, que tout eſ réglé par raport aux Ratifications & à la Liſ te des Traitez: ainſi nous eſpérons que vou nous manderez par la premiére Poſte qu vous aurez réellement fait l'Echange des Ra tifications, des Liſtes, des Traitez, & de Actes ſéparez pour la Garantie de Dunker que, du Traité d'Angleterre & de celui pou les Terres d'Outre-Meuſe; & je ne dout pas que la Réſolution de Leurs HH. PP. d 3. de ce mois ne vous inſtruiſe pleinement ſu toutes ces choſes. Ainſi, celle-ci ſera ſimple ment pour vous donner avis, que Mr. le Com te d'*Eſtrades* m'a délivré hier le Mémoire qu le Réſident de Suéde a préſenté où vous ête à Sa Majeſté par raport au démêlé touchan la Guinée, dont je vous envoye Copie pou vous ſervir d'Inſtruction. J'ai crû aprè cela que je devois remettre par écrit à ſo Excellence tout ce que je lui avois dit d bouche ſur cette affaire, afin que Sa Majeſ té puiſſe juger de la nature de l'affaire & con noître l'équité des ofres de Leurs HH PP. je vous envoye auſſi une Copie de cet Ecri

Vou

Vous me ferez plaisir de me mander ce que Sa Majesté & ses Ministres penseront de cette affaire après avoir éxaminé cet Ecrit, & je vous prie de les mettre au fait de tout ce diférent autant qu'il sera possible. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 10. *Mai* 1663.

MONSIEUR,

Comme il faut au moins quinze jours avant que je puisse recevoir les Ordres de la Régence sur les Lettres ou représentations que je lui envoye, quelque diligence même que l'on fasse; je demande en grace qu'on ne prenne pas en mauvaise part s'il m'arive, pour cette raison, d'écrire aujourd'hui, par éxemple, quelque chose qui ne s'accorde pas avec les Résolutions que l'on aura prises le même jour sur la même affaire dans la Généralité, puis que je n'en puis avoir connoissance que quelques jours après.

Il me semble que le service de l'Etat demande, que la Régence trouvât bon qu'on m'envoyât tous les Ordinaires l'Extrait des Résolutions & du Journal de Leurs HH. PP. Ce n'est pas pour contenter ma curiosité, c'est qu'il me semble que les affaires en peuvent retirer quelqu'utilité, parce que je me

me trouverois toûjours instruit des affaires qui se passent & des intentions de Leurs HH. PP.; telle est, par éxemple, l'affaire du démêlé de la Suéde avec notre Compagnie du Ouest, dont j'ignore les circonstances, en sorte que je ne sais pas même le simple fait. Il en est de même de l'affaire de Borkelo, qui fait à présent tant de bruit; les Alliez du Rhin ont recours à cette Cour-ci pour la moindre chose, & préviennent les Esprits qu'on a ensuite bien de la peine de guérir de leur préjugé. Si j'étois informé des choses & des intentions de Leurs HH. PP., je pourois souvent prendre le devant, au lieu que souvent je reçois avis des choses quand les autres sont maîtres des Esprits. C'est une représentation que je laisse à votre disposition, je me conformerai à ce que vous en jugerez, puis que je fais profession d'être, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 11. *Mai* 1663.

MONSIEUR,

Vous aprendrez par mes Lettres publiques & par celle qui est ci-jointe, de quelle maniére j'ai enfin terminé le 9. & le 11. l'Echange des Actes de Ratifications & des Garanties séparées du Traité de Dunkerque, de celui

elui conclû avec le Roi de la Grande Bretane, & de cèlui avec l'Eſpagne pour les Teres d'Outre-Meuſe.

Vous verrez que l'on a changé la Liſte de Mr. le Comte de *Brienne*, & que l'on a ôté e celle ſur laquelle nous avons conclû & ui eſt ſignée de Mr. de *Lionne*, les Traitez uivans.

Le Traité de Coppenhague du 21. *Mai* 660. *fait entre la Suéde & le Danemark, vec la Médiation de la France, de l'Angleerre, & deſdits Etats.*

Le Traité d'Oliva fait entre la Suéde, le ?oi & la République de Pologne & l'Electur de Brandebourg, avec la Médiation de a France.

Le Traité d'Alliance & de Commerce fait ntre la France & la Suéde à Fontainebleau 15. *Novembre* 1661.

Prorogation du Traité du Rhin ſur l'adnction de Mr. le Duc des Deux Ponts.

Prolongation du Traité ſuſdit du Rhin, deuis le 15. *d'Août* 1664. *juſques à pareil jour l'an* 1667.

Traité fait avec l'Archiduc Ferdinand d'Inſrouck pour le payement de trois millions dûs ur l'Alſace en conſéquence du Traité de Iunſter.

Le Traité fait avec le Roi d'Angleterre pour vente de Dunkerque. Tout s'eſt paſſé ſans moindre diſpute.

J'ai reçû aujourd'hui le Traité d'aquiſition e Dunkerque, & j'ai délivré l'Acte ſéparé e Leurs HH. PP.; d'un autre côté le Roi délivré un Acte par lequel il promet à Leurs HH.

HH. PP. la Garantie du Traité qu'Elles ont fait avec le Roi de la Grande Bretagne, & de celui qui a été conclû touchant le Païs d'Outre-Meuse avec le Roi d'Espagne.

Le Roi fera demander à Leurs HH. PP. par son Ambassadeur la Garantie séparée des Traitez ôtez de la Liste, ne doutant pas, dit Mr. de *Lionne*, qu'Elles ne l'accordent à Sa Majesté.

Je ferai faire pour la premiére Poste une Copie de l'Acte séparé que le Roi m'a fait délivrer & qui est conforme, *in terminis*, à celui que l'on m'a envoyé.

Leurs HH. PP. auront la bonté de m'ordonner si je dois envoyer & de quelle maniére, les Actes de Ratification, les Listes originales & les Traitez colationnez qui font un assez gros volume; il faudroit que ce fût par un Exprès, ou par l'occasion de quelque Personne de confiance qui iroit d'ici à la Haye; ou même par un Exprès que l'on envoyeroit de Hollande ici pour cela; car il n'y a aucune sûreté d'envoyer un si gros Paquet par le Brabant & par la Poste ordinaire. Le Commis *Cuneus* m'avoit envoyé quelques Exemplaires du Traité de Portugal que les curieux Brabançons ont retenu, & ils ne sont jamais venus jusqu'à moi; & j'ai été fort étonné de recevoir l'Acte de Leurs HH. PP. sur le Traité de Dunkerque avec une boite d'argent qui enfermoit le Seel. J'attendrai sur cela les Ordres de Leurs HH. PP. Je suis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur G. BOREEL.

A la Haye le 17. *Mai* 1663.

MONSIEUR,

Ma derniére étoit du 10. du courant : j'ai reçû en leur tems votre Lettre de la même date, & celle du 11., qui m'aprennent avec beaucoup de plaiſir, ainſi que vos Dépêches publiques, qu'enfin vous avez fait l'Echange des Ratifications, des Liſtes & des Traitez. J'eſpére & je prie le Tout-Puiſſant de répandre ſa Divine bénédiction ſur ce grand Ouvrage.

Je trouve dans la Copie, que vous m'avez envoyée, de l'Acte de Garantie du Roi, par raport aux Traitez avec l'Angleterre & l'Eſpagne, *Srs. les Etats*: je m'imagine que c'eſt une abréviation du Copiſte, & qu'il y aura le mot *Seigneurs* dans l'Original, ainſi qu'il étoit dans le modèle qui vous a été envoyé, & que l'on en eſt en poſſeſſion préſentement confirmé par le texte de pluſieurs Traitez.

J'ai remarqué dans la Liſte que vous avez produite, que l'on y a ajoûté le Traité avec le Portugal, & que néanmoins vous avez déclaré ſolennellement, que tous les Traitez contenus dans cette Liſte ont été perfectionnez & ratifiez avant la concluſion de l'Alliance, ce qui n'eſt pas conforme à la vérité par raport au Traité avec le Portugal; cela eſt même contradictoire à ce qui eſt dit de ce Traité dans la Liſte; ſavoir, *qu'il ſe-*

roit ratifié à la Haye le 24. Novembre 1662. * ce qui est même un abus ; car les Ratifications de ce Traité n'ont été échangées que le 14. Décembre 1662. Je crois qu'il est bon de corriger ces abus, en redemandant cette Liste, & en donnant une autre, à la fin de laquelle on pouroit ajoûter ces termes, ou quelques semblables, *à l'exception seulement du dernier, fait avec le Roi de Portugal, lequel quoi qu'il n'ait reçû sa perfection, par l'Echange des Ratifications, que le 14. Décembre 1662. ne laisse pas d'y être mis, en vertu du 7. des Articles séparez, arrêtez & conclûs quand & tel jour avec ledit Traité d'Alliance.*

De plus, je ne crois pas que le Sommaire du Traité fait avec le Brandebourg le 2. Avril 1632. qui est sur cette Liste, N. 2. exprime le sujet & le contenu de ce Traité; car je ne me souviens pas qu'on ait conclû avec le Brandebourg aucun Traité touchant la somme de cent vingt mille florins d'Hollande qui auroient été déboursez pour le recouvrement du Païs de Cléves; mais bien que l'on fit en 1632. un Traité avec le Brandebourg pour se dégager de la promesse faite d'entretenir quinze cens hommes pendant vingt années, & sur ce que l'on nomme la dette du Fer-à-cheval, à quoi l'on ajoûta quelques Articles tirez des Traitez précédens. C'est ce Traité-là que l'on a voulu produire avec celui de l'an 1636. sur le même sujet. Ainsi, si l'on vous a en-

* On a fait attention à cette Remarque dans l'Assemblée de Leurs Hautes Puissances, & l'on m'a donné ordre de vous en avertir, afin que vous corrigiez cette erreur ainsi qu'il convient. *J. de Witt.*

nvoyé quelqu'autre Traité par la faute de Mr. e Greffier, ou par celle de ses Clercs, à la lace de celui-ci, il faudra corriger encore cet bus; & si c'est ce Traité, il faudra changer sur a Liste quelques termes qui ne lui conviennent as, & le mettre le premier sur la Liste, puis u'il doit précéder celui de l'an 1636., pour a même raison il faudroit que l'Article 20. le la Liste suivît immédiatement le 17.

Je ne doute pas que vous ne vous en soyez enu, *verbo tenus*, à la Liste qui vous a été envoyée avec les Traitez: mais, comne cette Liste a été dressée dans le Greffe, & que Leurs HH. PP. ne l'ont éxaminée que our déterminer quels Traitez on vous enoyeroit, il peut s'y être glissé quelque faue d'inadvertance: je n'ai pas le tems d'éxaniner dans le Greffe de Leurs HH. PP., ni a Liste, ni le Traité de 1632. qu'on vous a nvoyez; ainsi, si faute d'une entiére conoissance, je me trompe, ne la prenez pas n mauvaise part, & ayez la bonté de corriger ce qui le doit être, après avoir tout éxaniné vous-même.

Mr. l'Ambassadeur d'*Estrades* m'a fait voir ujourd'hui une Lettre qu'il a reçûë du Roi on Maître touchant le diférent sur la Guiée avec la Suéde. Sa Majesté fait entenlre dans cette Lettre, qu'il lui paroît que es Suédois n'ont jamais renoncé à leur Droit ur le Fort de Cabo-Corps, & que par conéquent ils sont en droit d'en prétendre la estitution. Cela m'a d'autant plus surpris, que je croyois avoir persuadé le contraire à Mr. le Comte d'*Estrades*. Au reste, vous

pouvez voir combien les Suédois ont tort, tant par les Piéces que je vous ai envoyées par ma derniére, que par celles que je joins ici. Ainsi, je vous prie instanment d'en parler fermement à Mr. le Marquis de *Lionne*, & de le prier de représenter la chose naturellement à Sa Majesté, de maniére qu'Elle conçoive le tort que les Suédois ont dans cette affaire, & que les Propositions que l'on fait de ce côté-ci sont justes & satisfactoires; ce qui doit convaincre Sa Majesté, ainsi que plusieurs autres éxemples, que l'on suit ici religieusement les Loix de la raison & de l'équité, ce à quoi Elle doit prendre intérêt, puis que de-là dépend la solidité de l'Amitié & de l'Alliance que Sa Majesté a contractée avec cet Etat. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 18. *Mai* 1663.

MONSIEUR,

On a séparé des cinq grosses Fermes le Droit de Tonneau, ainsi que j'ai mandé que Mr. *Colbert* m'avoit assuré que cela se feroit, en me promettant qu'alors on établiroit un meilleur Ordre pour remédier à mes plaintes sur les véxations & les violences auxquelles nos Maîtres de Navires étoient exposez: j'insisterai fortement pour obtenir l'éxécution de cette promesse au plûtôt.

Ce Droit de Tonneau a été affermé à des Fermiers particuliers avec les Domaines de Bearn,

Bearn, de Blois & de Sedan, tous trois n'ont monté qu'à la somme de sept cens cinquante mille livres ; & l'on compte que les Domaines de ces trois Païs portent en particulier deux cens mille livres; ainsi le Droit de Tonneau ne raporte dans les Coffres du Roi que 550000. livres, de sorte qu'il diminuë tous les jours.

Avant que la Cour adjugeât cette Ferme, elle a poussé la Conêtablie de Bourdeaux à s'en charger, & quoi qu'il n'y ait personne à qui elle convient mieux, elle n'a pas voulu l'accepter, par cette seule raison que ce Droit de Tonneau est cause que la Navigation & le Commerce diminuent considérablement dans tous les Ports du Royaume, ce qui fait perdre aux Revenus du Roi beaucoup plus qu'il ne retire de cette Imposition, au lieu que le Trafic en général, & sur tout le Commerce des Sujets de Sa Majesté, peut lui raporter des Trésors immenses : mais ces plaintes sont sans espoir qu'on y remede.

Il y a quelques jours que quelques Maîtres de Navires d'Amsterdam & de Rotterdam, qui chargent ordinairement pour Roüen, sont venus ici chez moi ; on leur avoit fait accroire à Roüen, & au Havre-de-Grace, que sur mes représentations, le Roi avoit de nouveau diminué le Droit de Tonneau, en sorte que les Bâtimens Hollandois vuides, ou qui n'auroient que du Lest, ne payeroient rien à leur sortie des Ports de France, en sorte que ces Maîtres de Vaisseaux étoient bonnement restez à rien faire & n'avoient pas fait leur cargaison, pendant que les Bâtimens

François chargeoient de tous côtez. Il seroit absolument nécessaire que l'on établît des Consuls de la Nation, pour prévenir ou remédier à ces tromperies, à ces concussions & à ces véxations, & que les Magistrats des Villes Maritimes recommandassent aux Bateliers de payer promptement aux Consuls le Droit de Consulat, qui se monte à peu de chose, en comparaison de ce que les François éxigent d'eux, & qui se monte à trois fois plus par la colusion des vieux Bateliers qu'on en éxempte sous main. Si l'on ne remédie bien-tôt à cela, nos Bateliers Hollandois n'auront bien tôt qu'à rester chez eux, les François les débusqueront & s'empareront de toute la Navigation. Nous avons déja perdu celui de la Somme, dont les Bateliers François se sont rendus les Maîtres. Je vois par l'Extrait du Journal de Leurs HH. PP. que l'on commence à réfléchir sur cette affaire; permettez moi de vous dire que rien n'est plus nécessaire.

Ce malheureux Droit de Tonneau est de l'invention d'un homme dont on condanne presque toutes les actions; mais il paroît que celle-ci est profitable, c'est pourquoi on la maintient.

J'ai reçû votre Lettre du 10 par le dernier Ordinaire; j'éxécuterai vos Ordres par raport à l'affaire de la Suéde touchant la Côte de Guinée. Les Fêtes de la Pentecôte sont cause que la plûpart des Personnes de la Cour sont absentes, ainsi je n'ai pû les rencontrer chez elles. Je viens de recevoir dans l'instant les Lettres du Sécrétaire *Croneus*, de

de Londres du $\frac{4}{14}$ de ce mois, qui contiennent des affaires très importantes pour notre Compagnie des Indes. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 22. Mai 1663.

MONSIEUR,

J'ai reçû hier votre Lettre du 17. que je considére comme une preuve évidente & certaine de votre affection & de votre bonté pour moi. Etant homme il est fort possible que je manque quelque-fois dans les choses dont je suis chargé par Leurs HH. PP., ainsi je vous suis très obligé de ce que vous avez eu la bonté de m'avertir des Articles sur lesquels on pouroit avoir fait quelques remarques dans les Copies que j'ai envoyées & qui ont raport aux Ratifications & à ce qui en dépend.

Je répondrai de point en point aux diférens chefs de votre Lettre. Je vous dirai donc sur le premier, que j'ai envoyé dans ma Lettre du 30. Mars à votre adresse, & dans celle de la même date, à celle de Mr. le Greffier, pour Leurs HH. PP., Copie de l'Acte de Ratification du Traité d'Alliance & des Articles séparez du 27. Avril 1662., de la part du Roi de France, lequel Acte est daté de Paris le 26. Mars 1663., dont je vous envoye encore ci-joint une Copie, que j'ai éxactement colationnée sur l'Original, & qui lui est entiérement conforme. Par tout

où Leurs HH. PP. font nommées, on trouve ces mots, *Tous Députez dans l'Assemblée des Srs. Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas*; ou *desdits Srs. Etats Généraux*, & puis, *entre nous & Lesdits Srs. Etats Généraux*: J'ai crû que je devois envoyer cette Copie, ainsi que je l'ai remarqué ci-dessus, afin d'être informé si cet Acte étant ainsi couché seroit agréable à Leurs HH. PP. J'ai lû & éxaminé les Cahiers des Traitez conclûs avec les Rois *Henri IV.*, & *Louïs XIII.*, & même avec le Roi, depuis 1596. jusqu'à présent, tels qu'on les a tirez du Greffe pour me les donner par ordre de Leurs HH. PP., lors que j'ai commencé les fonctions de ma Charge; si ces Cahiers ont été écrits au net comme il faut, & s'ils s'accordent avec les Originaux, j'y trouve que le dernier Traité conclû à la Haye le 29. Juillet 1647., nomment Leurs HH. PP. dans la Préface & dans les Articles, *les Seigneurs Etats Généraux*, ou *desdits Seigneurs Etats*, &c. Art. I. *Seigneurs Etats*, & ainsi dans tous les Articles, pourvû que ce Traité ait été bien copié; car les Copistes y mettent quelque-fois *lesdits Srs. Etats*, comme dans l'Article 2. & ailleurs, comme ils écrivent aussi *ledit Sr. Roi.*

Dans la Préface & dans les Articles du Traité provisionnel négocié à Paris en 1646. par Mr. d'Oosterwyck & le Commissaire *Reynst*, Leurs HH. PP. ne sont nommées & écrites que *les Srs. Etats Généraux*, & jamais avec la dignité & le nom de *Seigneurs.*

On trouve une seule fois (du moins ain-

si

ſi que porte ma Copie) le nom *leſdits Seigneurs Etats*, ainſi écrit dans le ſecond Article du Traité conclû à la Haye le 1. de Mars 1644., dans tous les autres Articles, dans la Préface & dans la concluſion, il y a toûjours *les Srs. Etats.*

Dans tous les Traitez conclûs avant l'an 1644. Leurs HH. PP. ne ſont jamais traitées autrement que *les Srs. Etats*, ou *Meſſieurs les Etats*, ainſi que je le trouve dans mes Cahiers.

Et même dans ceux de 1644. & 1647., où Leurs HH. PP. ſont nommées dans le texte, *les Seigneurs Etats Généraux* (au cas que les Cahiers fuſſent conformes aux Originaux) Elles ne ſont traitées que des *Srs. Etats Généraux* dans le Plein-Pouvoir & la Ratification du Roi de France.

Enfin, l'Acte de Ratification du Roi touchant l'Alliance conclûë le 27. Avril 1662. ne s'exprime pas autrêment; c'eſt pourquoi j'ai jugé à propos, pour ma décharge, d'en envoyer une Copie bien colationnée ſur l'Original, afin qu'on me marquât ſi cet Acte étoit bien & dans les formes, & l'on m'a fait réponſe que Leurs HH. PP. n'avoient rien trouvé à redire à l'Acte de Ratification que j'avois envoyé le 30. Mars; & qu'Elles avoient jugé que l'on pouvoit échanger leur Acte de Ratification contre l'Original de cette Copie.

L'Acte ſéparé que le Roi a fait expédier pour la Garantie du Traité avec l'Angleterre & de celui avec l'Eſpagne touchant le Païs d'Outre-Meuſe, eſt couché dans les mê-

mes termes; ainfi il eft auffi parfait que l'autre, ou auffi imparfait. Il eft vrai que j'avois remis à Mr. de *Lionne* le modèle de cet Acte que vous m'aviez envoyé, en le priant de faire dreffer l'Acte du Roi conformément à ce modèle, ce qu'il m'avoit promis, & ce qu'il n'a point fait. Si l'on veut changer l'un il faudra donc auffi changer l'autre; car ils font tous deux de la même nature en tout fens: & vous verrez, par ce que je vous ai allégué ci-deffus, que jamais le Roi n'a traité Leurs HH. PP., foit dans fes Plein-Pouvoirs, foit dans fes Ratifications, que de *Sieurs*, ou *Srs. Etats Généraux*. Ainfi, avant de parler à Mr. de *Lionne* de changemens à faire dans ces deux Actes, j'atendrai ce que vous en penfez, & vos Ordres par la premiére Pofte. Vous voyez que dans l'Echange de ces Actes j'ai agi conformément à vos Lettres & aux Ordres de Leurs HH. PP. exprimez dans leur Lettre du 5. Avril. Je fuis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 23. *Mai* 1663.

MONSIEUR,

Pour continuer à répondre au contenu de votre Lettre du 17. de ce mois, je vous envoye la véritable Copie de la Lifte des Traitez, que Leurs HH. PP. m'ont envoyée, pour

pour en demander ici la Garantie du Roi de France conformément à l'Article III. du Traité d'Alliance conclû entre Sa Majesté & Leurs HH. PP. le 27. Avril 1662.

Ayez la bonté de la confronter avec la Liste traduite en François, que j'ai delivrée à Mr. de *Lionne* le 9. de ce mois, vous trouverez que c'est précisément la même pour les mots, l'Ordre & le contenu, que celle que Leurs HH. PP. m'ont envoyée, excepté qu'on y a ajoûté à la fin le Traité de Portugal.

Et je suis certain que s'il s'y trouve quelque dérangement, quelque mot de travers, quelque Traité ou Acte qui ne doivent pas y être, on ne peut m'en attribuer la faute: le devoir de ma Charge consiste d'éxécuter les Ordres que Leurs HH. PP. m'envoyent, de les respecter & d'y obéïr; c'est à quoi je m'aplique de tout mon pouvoir.

Si Leurs HH. PP. trouvent à propos présentement de faire dans cette affaire quelques changemens, je souhaite qu'on me les envoye dans les formes, & tels qu'ils seront je tâcherai de les faire aprouver ici. Mes Ordres étoient tels que vous le pourez voir par la Copie de la Liste que je vous envoye.

Je ne vois pas que vous ayez rien trouvé à redire au titre de la Liste que j'ai remis le 9. de ce mois à Mr. de *Lionne*; ce titre est commun & regarde tous les Traitez qui sont sur la Liste, même celui de Portugal qui est à la fin après N. 23. en vertu du 7. des Articles séparez. J'ai placé le Traité de Portugal à la fin, parceque c'est sa place,

ce, puis qu'il a été conclû le 6. d'Août 1661., & que, comme il est dit, il a été Ratifié à la Haye le 24. Novembre 1662. Si l'on m'a mal informé, il faut corriger; & afin que vous puissiez le voir, la Copie ci-jointe vous prouvera qu'il y est dit, que la Ratification avoit été échangée à la Haye le 24. Novembre 1662. Cela peut se corriger non seulement sur la Liste que j'ai délivrée, mais même sur le Traité autentique de Portugal que j'ai échangé. J'en parlerai à Mr. de *Lionne*.

La conclusion de la Liste des Traitez produits par Leurs HH. PP. sous la Garantie de la France contient deux Membres. Le premier, contient une Déclaration de la part de Leurs HH. PP. *que tous les Traitez, & Actes couchez sur ladite Liste, ont été faits par mesdits Seigneurs, comme parties contractantes avec les autres Rois, Princes & Etats y nommez.* Cette Déclaration concerne tous les Traitez compris dans la Liste jusqu'au N. 23. inclus, & même elle concerne aussi le Traité conclû avec le Portugal.

Le second Membre de cette conclusion contient une autre Déclaration, après que, avant de commencer cette conclusion, on a expressément & clairement noté que le Traité conclû avec le Portugal n'avoit été ratifié que le 24. Novembre, (présentement Décembre) 1662. On dit & afirme dans ce second Membre que *tous les Traitez précédens (excepté celui de Portugal) ont été perfectionnez & même ratifiez devant la conclusion du Traité d'Alliance signée à Paris le*

27.

27. *Avril.* 1662. Sans doute que Mr. de *Lionne* croit de la même maniére que moi-même, ainsi il n'y a pas lieu de croire que son Excellence y trouve à présent quelqu'obscurité ou quelque contradiction. Cependant, afin de ne donner lieu à aucune surprise, je ferai en sorte que l'on mette les termes que vous me marquez ainsi qu'il conviendra. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 25. Mai 1663.

MONSIEUR,

J'avois demandé par la Lettre que je me suis donné l'honneur de vous écrire le 10. de ce mois, que l'on m'envoyât du Greffe de Leurs HH. PP. toutes les semaines éxactement les Extraits des Résolutions & du Journal de Leurs HH. PP. sur tout ce qui concerne les affaires dont il est bon que je sois informé: car il arrive souvent que l'on pouroit prendre les devans sur bien des choses que l'on a ensuite bien de la peine à éxécuter lors que les Gens s'en sont fait une idée souvent fausse.

Je vous raportai alors pour éxemple l'affaire de Guinée avec la Suéde, & celle de Borkelo avec l'Evêque de Munster; car j'avois ouï alors que l'on en parloit en Cour

d'une maniére qui n'étoit pas avantageuſe, & l'on aléguoit même des raiſons que je ne pouvois combattre n'ayant aucune connoiſſance de ces affaires-là.

Mais comme vous m'avez parfaitement inſtruit ſur la premiére de ces affaires, tant par votre Lettre du 10., que par celle du 17. & par les Piéces qui y étoient jointes, je me trouve en état de donner à la Cour d'autres idées de l'affaire de Suéde; les raiſons dont vous vous ſervez ſont ſi ſolides, & l'aplication que vous en faites eſt ſi juſte, qu'il ne peut reſter aucun doute. Le pis en tout ceci, c'eſt que le Roi s'eſt laiſſé prévenir par le Commandeur *Trelong*, & par Mr. l'Ambaſſadeur *Zeeſtet*: & ce qui a fait le plus d'impreſſion, c'eſt qu'alors ces deux Meſſieurs ſe ſont trouvez de même ſentiment.

La maladie, & enſuite la mort du Pére de Mr. de *Lionne*, ont été cauſe que je n'ai pû parler à ce Miniſtre avant le 23. de ce mois; lors que je fus, ainſi que pluſieurs autres Perſonnes, lui faire un compliment de Condoléance, j'eus alors le tems de lui dire quelque choſe de cette affaire & de lui faire voir les Extraits des Traitez & Accords ſucceſſifs depuis 1658. juſqu'en 1660., ce qui lui donna à penſer, & il m'a prié de revenir le voir, pour l'entretenir plus au long de cette affaire; ce que je ferai, alors je vous ferai ſavoir ce qui en ſera. Je ſuis, &c.

A

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 25. Mai 1663.

MONSIEUR,

Je répondrai aux remarques que l'on a faîtes sur le contenu des Actes & autres Piéces de la Ratification de l'Alliance conclûë avec cette Couronne le 27. Avril 1662. ce qui suit.

Que l'on a commencé, dans les Traitez de 1644. & 1647. avec la France, à donner à Leurs Hautes Puissances le Titre de *Seigneurs Etats Généraux* dans le Texte & les Articles des Traitez, ce qu'on n'avoit pas pratiqué auparavant.

Que Leurs HH. PP. sont qualifiées de la même maniére dans le Texte de la derniére Alliance; car ce sont ou les Commissaires du Roi, ou les Ambassadeurs qui y parlent, & non pas le Roi même.

Mais dans tous les Actes de Pleins-Pouvoirs & de Ratification & dans les Lettres, c'est le Roi même qui parle, jamais on n'y a employé d'autre titre & d'autre terme jusqu'à présent, que celui de *Sieurs*, ou, par abréviation, de *Srs. Etats Généraux*. C'est ce que savent très-bien Mr. de *Gendt* & les autres Ambassadeurs Extraordinaires qui ont été ici en dernier lieu; ainsi ils peuvent en ren-

rendre témoignage: dans l'Acte même qui admet la République dans le Traité des Pirenées, on ne pût obtenir d'autres termes, quelqu'instance que l'on fît auprès du Roi, qui déclara qu'il vouloit s'en tenir à l'ancien usage pratiqué par tous les Rois ses Prédécesseurs.

La Liste des Traitez, qui, suivant l'Alliance, doivent être garantis par la France, est précisément la même, traduite en François mot pour mot, que celle que Leurs HH. PP. m'ont envoyée en me commandant de m'en servir en sorte que je n'en ai rien retranché, & n'y ai rien mis du mien que le titre & la conclusion.

Il y a dans la Copie du Traité avec le Portugal, que l'on m'a envoyé du Greffe de Leurs HH. PP., aussi bien que dans la Copie colationnée & Autentique que j'ai remise à Mr. de *Lionne*, que ce Traité a été ratifié le 24. Novembre 1662. puis qu'à présent l'on trouve qu'il doit y avoir le 14. Décembre 1662. J'ai été hier chez Mr. de *Lionne*, & avec son consentement, j'ai rayé Novembre & mis en marge Décembre, & signant ce changement de ma main, j'ai changé en même tems la Liste, & j'ai fait ajoûter à la conclusion, pour plus grand éclaircissement, les termes que vous m'avez marquez. J'ai repris la vieille Liste, & j'ai laissé la nouvelle, qui étoit corrigée, à Mr. de *Lionne* qui en étoit content.

Ce Seigneur a perdu depuis peu son Pére qui étoit âgé de 90. ans; sur quoi j'ai été lui faire un compliment de Condoleance.

Son

Son Excellence me recommanda de demander à Leurs HH. PP. qu'Elles renfermassent dans un Acte de Garantie particuliére les Traitez dont Mr. d'*Estrades* leur avoit demandé la Garantie; je m'aquite de cette Commission, & je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur G. Boreel.

A la Haye le 31. *Mai* 1663.

Monsieur,

La derniére que je vous ai écrite étoit du 17. de ce mois; j'ai reçû en leur tems les votres du 18. 22. 23. & 25. du même mois. Je vous suis très obligé des bonnes & éxactes instructions qu'elles renferment. Je trouve aussi ici dans des Piéces originales, que lors que le Roi parle, on ne s'est servi jusqu'à présent que de *Sieurs* & jamais *Seigneurs les Etats*. Ainsi, puis que les Actes sont dressez & conçûs de cette maniére, je crois que le meilleur est de n'en point parler, à moins que Leurs HH. PP. ne vous en donnent un Ordre exprès, ce que je ne crois pas.

Si vous avez trouvé à la fin du Traité de Portugal la Ratification de Leurs HH. PP. datée du 24. Novembre, cela est conforme à la vérité & doit rester ainsi, puisque Leurs Hautes Puissances ont pris ce jour-là leur Résolution sur la Ratification de ce Traité: mais comme il se passa plus de quatorze jours, avant

avant qu'on refumât cette conclufion, & qu'on la déclarât pour arrêtée, l'Echange effective de ces Ratifications ne fe fit que le 14. Décembre fuivant.

Je ne puis rien ajoûter à ce que je vous ai déja marqué touchant le diférent avec la Suède par raport à la Côte de Guinée. Je vous dirai feulement que j'ai été encore hier en Conférence fur cette affaire avec Mr. le Comte d'*Eftrades*, dont j'apris avec chagrin, que les informations & les réponfes que nous avons données jufqu'à préfent, n'ont pû encore perfuader le Roi fur l'article du Fort: ainfi je vous prie de mettre tout en œuvre pour convaincre Sa Majefté & fes Miniftres de l'équité des prétentions de l'Etat. J'ai remis aujourd'hui entre les mains de Mr. d'*Eftrades* les trois Propofitions ci-jointes par raport au diférent en queftion, pour faire voir encore mieux que l'on ne cherche ici à faire tort à perfonne, au cas que les Suédois refufent d'écouter ces Propofitions ou d'en faire d'autres qui foient acceptables, il y a aparence que l'Etat laiffera cette affaire aller fon train. Mr. d'*Eftrades* m'a remis hier l'Ecrit ci-joint contenant fix raifons telles qu'on les lui a écrites de Paris, & auxquelles il me femble que l'on a fufifanment répondu dans les Piéces dont je vous ai envoyé copie.

Il me femble qu'on ne peut mieux mettre au fait de tout ceci les Miniftres de France qu'en comparant le Fort de Cabo-Corps avec Dunkerque. Le Roi d'*Angleterre* étoit en poffeffion, *jure belli*, de cette Ville conqui-

fe

ſe ſur les *Eſpagnols*, comme les *Danois* poſſédoient le Fort de Cabo-Corps qu'ils avoient conquis ſur les *Suédois*. Comme l'Angleterre a vendu Dunkerque à la France, de même le Dannemark a cédé Cabo-Corps à la Compagnie du Oueſt établie en ce Païs ſous la Protection de Leurs HH. PP. Si l'Eſpagne diſoit à préſent que la Procuration des Anglois pour la vente de Dunkerque n'étoit pas valide, la France ne manqueroit pas de répondre, que s'il étoit néceſſaire elle pouroit faire voir le contraire; mais que ce ne ſont pas les affaires de l'Eſpagne, & qu'elle n'a affaire qu'à l'Angleterre.

Si l'Eſpagne perſiſtoit & vouloit établir quelque prétention ſur Dunkerque, il ſuffiroit à la France de faire voir que l'Angleterre avoit un tel Droit ſur cette Place, que l'Eſpagne n'en peut rien prétendre contre l'Angleterre. Quand la France auroit convaincu l'Eſpagne de cela, en ſorte qu'elle n'auroit autre choſe à répondre ſinon, c'eſt une affaire à démêler entre l'Angleterre & moi, & qu'ainſi il faut par proviſion lui évacuer la Place; ſans doute que la France ne déféreroit pas à cette demande, & qu'elle répondroit avec raiſon, qu'elle a aquis le Droit qu'avoit l'Angleterre, & qu'elle eſt en droit de répondre à l'Eſpagne ce que l'Angleterre même lui auroit répondu.

Si à préſent quelques Barbares ou Corſaires venoient s'emparer de Dunkerque, la France ſeroit en droit de faire ſon poſſible pour la recouvrer, quand bien même ces Barbares & l'Eſpagne même déclareroient qu'ils

qu'ils la tiennent au nom de l'Espagne. Voi la ce que vous pourez étendre & aplique comme vous le jugerez à propos. Je suis &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 1. *Juin* 1663.

MONSIEUR,

Depuis que le Roi est tombé malade Versailles, les Seigneurs qui sont ici s'y ren dent à toute heure, les uns pour y faire leu Cour, les autres pour les fonctions de leur Charges; en sorte qu'on ne trouve ici per sonne chez soi, & qu'il ne se fait absolumen rien. Pour moi je suis obligé de remettr mon Audience jusqu'à la convalescence d Roi; alors j'entretiendrai Sa Majesté de l'af faire de Guinée, dont les Ministres ont ic une idée la plus desavantageuse; tant ont e de pouvoir pour les prévénir la déclaratio du Commandeur *Trelong*, & les discours d Mr. l'Ambassadeur *Zeestet.*

On me demande de tems en tems si Leur HH. PP. ne m'ont pas encore envoyé d'Or dres & d'Actes pour comprendre sous la Ga rantie de l'Alliance les Traitez que la Fran ce a conclûs, ratifiez, ou renouvellez depui le 27. Avril 1662. On témoigne beaucou d'impatience sur ce sujet.

Les

Les Conférences que l'on tenoit à Lion vec *Rasponi*, Plénipotentiaire du Pape, ont té transferez à Pont-beau-Voisin sur les fron-ieres de Savoye où l'on gagnera ou perdra u tems pendant tout cet Eté. Ce sera un rand avantage pour les affaires de Portugal, uis que Sa Majesté Très-Chrêtienne ne veut as permettre que personne y paroisse en qua-ité de Nonce Apostolique, &c. jusqu'à-ce ue le Pape lui ait donné satisfaction sur ce ui s'est passé à Rome avec son Ambassa-eur.

On a dit ici que l'on envoyeroit Mr. de *ionne* à cette Conférence de Pont-beau-Voisin, mais on n'en parle plus; aussi sa nou-elle Charge ne lui permettroit-elle pas de 'absenter long tems de la Cour, d'autant lus qu'il a tous nouveaux Commis qui n'ont ucune expérience des affaires.

Je demandai ces jours passez à ce Seigneur, ır quel pied étoient les Négociations avec : Dannemark, il me répondit en soûriant u'il y avoit plus de six mois qu'on n'en a-oit point parlé; & Mr. de *Brienne* le Pére, ui est à la tête des Commissaires de Sa Ma-sté, s'imaginant qu'on le méprise, se plai-noit derniérement à moi qu'on ne lui don-oit aucune part de ce qui se passoit.

A ce que je puis en juger, ce sera un 'raité d'Amitié, de bonne Intelligence & de orrespondance, & même de Commerce, Navigation & Marine, dont les conditions eront les mêmes que celles du dernier Trai-é conclû le 27. Avril 1662. entre la Fran-e & Leurs HH. PP.; car on est toûjours fort

fort apliqué ici à étendre & augmenter la Navigation & le Commerce du Royaume, c'est à dire à diminuer les notres. On m'écrit de Bourdeaux que le nouveau Fermier du Droit de Tonneau a ordre de le faire payer aux Bâtimens Danois & Hollandois une fois seulement, savoir en sortant des Ports de France & non en y entrant, conformément à l'Article séparé du Traité d'Alliance.

Mr. l'Ambassadeur de Venise atend que je lui fasse une réponse satisfaisante sur la conduite d'un Vaisseau Hollandois qui s'est joint aux Turcs dans l'Archipel & a combattu avec eux contre l'Escadre Venitienne à laquelle il a fait beaucoup de mal. Je crois que cette République se contentera pour le présent qu'on lui promette de punir le Maître de ce Bâtiment, ou du moins de lui faire une sévére réprimande.

Le Roi avoit hier une violente fiévre mais on espére que cela diminuera, puis que la Rougeole commence à paroître. La Cour est encore à Versailles. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 8. *Avril* 1663.

MONSIEUR,

Les raisonnemens dont vous vous servez dans votre Lettre du 31. Mai contre la Compagn-

pagnie Suédoiſe de Guinée me paroiſſent ſi forts & ſi ſolides, & je me trouve à préſent ſi bien inſtruit de cette affaire, que je ne manquerai pas de la mettre dans tout ſon jour la premiére fois que j'aurai l'honneur d'en parler au Roi.

On ſoûtient ici dans l'hiſtoire de cette affaire des Suédois, qu'ils ſont en poſſeſſion du Fort de Cabo-Corps, & que ni les Portugais, ni la Compagnie du Oueſt, n'en ont jamais été Maîtres avant l'an 1647. 1648. & 1649. Il ſeroit à propos qu'on m'informât ſur cet article, & qu'on m'envoyât une Carte de la Côte de Guinée, car je ne trouve rien du Cabo-Corps dans celle que j'ai, & l'on décide ici ces ſortes d'affaires ſur la moindre contradiction. Nous attendons ici la Cour lundi, ou mardi prochain. Je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur G. BOREEL.

A la Haye le 14. *Juin* 1663.

MONSIEUR,

J'ai reçû en leur tems vos Lettres du 1. & du 8. de ce mois, ma derniére étoit du dernier du paſſé.

Comme l'on a reçû ici les Traitez que la France ſouhaite être compris dans la Garantie, les Provinces vont délibérer ſur cette affaire.

On

On a remis entre les mains de Commissaires les plaintes des Venitiens contre un Bâtiment Hollandois qui se seroit joint aux Turcs dans l'Archipel, & qui les auroit aidé à maltraiter l'Escadre de Venise. J'aurai soin qu'ils éxaminent cette affaire & qu'ils en fassent raport au plûtôt.

Mr. l'Ambassadeur de France m'a remis en main cette semaine-ci l'Extrait d'une Lettre que le Roi son Maître lui a écrite sur l'affaire de Guinée; en voici une Copie. Je crois que vous êtes présentement entiérement informé de cette affaire par les Instructions, preuves & raisonnemens qu'on vous a envoyez sur ce sujet; ainsi il n'est pas nécessaire d'y rien ajoûter: nos derniéres propositions sont pleinement justifiées, & tout ce que cet Extrait-ci contient de favorable aux Suédois a été suffisanment réfuté. Il faut pourtant dissiper le doute que l'on paroît avoir sur l'accord fait pour la vente de Cabo Corps, sous prétexte que celui que nous produisons, n'est, dit-on, qu'un simple Proje qui ne peut détruire les raisons contraires fondées sur les Traitez. Il faut remarquer su ceci, qu'on ne peut en aucune maniére douter de la validité de cet accord, qui est avoué & même reconnu pour être le fondement de l'Article 19. du Traité de Coppenhague; ca lors qu'il y est dit que le Roi de Suéde remet & se désiste, moyennant quatre cen milles florins, de tout Droit que Sa Majesté ou ses Sujets pouroient prétendre par rapor à l'affaire de Guinée; on avouë & reconnoî le susdit accord sans lequel le Roi de Suéd

n'

n'a aucun Droit à cette ſomme de quatre cens mille florins ; mais ſeulement aux Forts & autres choſes qui lui avoient été enlevées : & l'on ne peut imaginer aucune autre choſe que cet accord, ſur laquelle le Droit à cette ſomme ſoit fondé. Or l'accord étant avoué, peut-on douter de ſon contenu tel qu'il a été tiré du Protocole & produit dans le dernier Mémoire? d'autant plus que tout ce que l'on alégue contre le contenu ſe réduit à ceci ; ſavoir, ſi l'on a promis les quatre cens mille florins pour toutes les prétentions ſur la Guinée, ou ſeulement pour une partie, & à l'éxemption des Forts ; mais cette objection eſt encore décidée en faveur de Leurs HH. PP. par les termes de l'article 19. *propter negotium Guineenſe*, & par pluſieurs autres raiſons raportées dans le Mémoire ci-deſſus.

Quant à l'objection qu'on vous a faite, que les Suédois ſont actuellement en poſſeſſion du Fort Cabo-Corps, voici ce qui en eſt : les Négres, & non les Suédois, ont enlevé ce Fort à la Compagnie du Oueſt ; & tout ce que les Suédois ont à aléguer pour colorer leur prétenduë poſſeſſion, eſt que ces Négres tiennent ce Fort au nom du Roi de Suéde, ainſi qu'ils l'ont aſſuré, dit-on, à trois Suédois qui ſont entrez depuis ce tems-là dans le Fort.

Il me ſemble qu'on ne peut mieux expliquer aux François la conſéquence de cette allégation, que par la comparaiſon dont je me ſuis ſervi dans ma précédente ; ſavoir, que ſi la Ville de Dunkerque ayant été ſur-

prise par quelques Corsaires ou Barbares qui s'en seroient rendus les Maîtres; ceux-ci disoient qu'ils ne la conservoient qu'au nom du Roi d'Espagne, après en avoir fait une déclaration de la maniére la plus solennelle à quelques Officiers Espagnols qui se seroient introduits dans la Place; le Roi de France renonceroit-il au dessein de chasser ces Barbares de leur Conquête, parce que l'Espagne soûtiendroit qu'elle seroit en pleine possession de Dunkerque? disons plus, quand même les Suédois se seroient rendus Maîtres du Fort de Cabo-Corps avec leurs propres forces, leurs prétentions n'en seroient pas mieux fondées; tout ce qui en seroit arrivé, c'est que cette hostilité auroit donné lieu à la République de s'en ressentir, non seulement en les chassant du Fort de Cabo-Corps, mais même par d'autres moyens tels qu'elle les auroit jugé convenable.

Il est certain que les Portugais & la Compagnie du Ouest n'ont jamais possédé le Fort de Cabo-Corps avant les années 1647. 1648 & 1649. puis qu'il n'a été bâti près de Carlhof qu'en 1650.

Je vous envoye ci-joint la Carte que vous avez demandée. Je finirai celle-ci en vous assurant que je suis & serai toûjours, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 15. *Juin* 1663.

MONSIEUR,

J'ai apris par les Réfolutions de Leurs HH. ›P. & l'Extrait de leur Journal que l'on n'envoye, que l'on a enfin réfolu de le-'er le Droit de Tonneau dans les Provin-:es-Unies; l'Etat ne m'en a pas encore in-ormé en particulier, je vous prie de faire en orte que l'on m'en écrive afin que je fache e que je dois faire à cet égard dans l'occa-on.

Je vous ai marqué ci-devant que lors que ai fait des plaintes à Mr. l'Intendant *Col-ert*, fur les injuftices auxquelles étoient ex-ofez les Sujets de l'Etat de la part de ceux ui levoient ce Droit, il me répondit que on y mettroit ordre au premier jour, qu'on teroit cette Ferme à ceux qui l'avoient a-›rs, & qu'on la donneroit à d'autres. Ce-ı eft arrivé comme il me l'avoit promis & omme je vous l'ai auffi mandé.

Le nouveau Fermier nommé N. *Bertillot* eu cette Ferme entr'autres pour cinq cens iille livres tournois. L'ancien Fermier en t très faché, & en même tems fort en co-:re contre ce *Bertillot*. En forte que *Gau-ont*, c'eft cet ancien Fermier, met tout en

œuvre pour nuire à *Bertillot* ſon ſucceſſeur. J'ai fait connoiſſance avec ce *Gaumont*, que je fais agir, & qui ſoûtient entr'autre, que le nouveau Fermier n'a pas droit d'éxiger le Droit de Tonneau des Vaiſſeaux qui ſortent vuides des Ports de France, mais ſeulement de ceux qui ſont chargez; car, ſelon ſon interprétation, c'eſt-là le ſens de la déclaration du Roi du 16. Février. En effet, dit-il, cette déclaration a été donnée pour ſtatuer quelque choſe qui n'étoit pas en uſage auparavant, ou qui ſe pratiquoit autrement. Or *Gaumont* & ſon Colecteur m'ont déclaré que tant que leur Bail a duré, ils n'ont jamais fait payer ce Droit deux fois aux Vaiſſeaux Hollandois; ſavoir, une fois en entrant chargez & une ſeconde fois en sortant chargez. Mais que comme ils étoient les Maîtres de ſe faire payer ce Droit en entrant ou en ſortant, parce qu'ils n'étoient pas bornez à cet égard par les conditions de leur Bail, ils avoient quelque-fois fait payer ce Droit à des Vaiſſeaux en entrant; mais qu'alors ils ne le leur faiſoient point payer en ſortant.

En ſecond lieu, *Gaumont* m'a déclaré que tant que ſon Bail a duré il n'a jamais éxigé ce Droit des Vaiſſeaux qui en entrant chargez n'avoient rien payé, & qui repartoient vuides, ou ſimplement avec du leſt & ſans marchandiſes, ce qu'il m'affirma avec ferment: & même *Gaumont* me dit, mais non pas ſon Colecteur, qu'il n'avoit jamais éxigé le Droit de Tonneau des Bâtimens Hollandois qui entroient ſans cargaiſon &

qu

qui partoient enſuite : car, dit-il, on ne peut raiſonnablement éxiger de *droit de fret* où il n'y a point de *fret.*

Vous remarquerez que ce *Gaumont* & ſon Colecteur ne parlent que de la Province de Normandie, de Roüen, Dieppe, Havre-de-Grace, Caën, St. Valery, & autres Ports de cette Province : les plaintes que j'ai euës venoient de la Bretagne.

Je trouve auſſi qu'il y a un Colecteur qui a éxigé & reçû le Droit de Tonneau de quelques Bâtimens vuides, mais il n'a jamais rendu compte de cet argent à ſes Maîtres, il l'a mis dans ſa poche ; ainſi, il faudra que tôt ou tard il le reſtituë à ceux qui ont fait la ſotiſe de le payer.

Enfin, *Gaumont* & ſon Colecteur en Normandie ſont d'avis qu'il faut que la déclaration du 16. Février dernier ait ſtatué quelque choſe de nouveau & qui n'étoit pas pratiqué alors.

Par conſéquent, que comme avant la Déclaration les Bâtimens qui ſortoient vuides, n'ont rien payé, cette Déclaration étoit inutile à cet égard, & n'a pû être publiée que pour remédier à quelques autres points ſur leſquels j'avois fait des plaintes.

Gaumont & ſon Colecteur, pour faire voir que leur pratique & leur ſentiment ont toûjours été tels, déclarent que s'ils avoient crû que l'intention du Roi & de Mr. *Colbert* fût, qu'on pouvoit éxiger le Droit de Tonneau des Bâtimens étrangers, qui partent ſans cargaiſon, ils auroient offert pour

cette Ferme deux cens mille livres au delà des cinq cens mille que *Bertillot* en donne, & que si celui-ci ne peut faire payer les Vaisseaux qui partoient sans cargaison, il a offert beaucoup trop pour la Ferme de ce Droit & qu'inmanquablement il y perdra.

J'ai jugé à propos de vous informer de tout ceci, mais en secret, & je vous prie de n'en faire usage qu'avec beaucoup de discrétion, car autrement *Gaumont* & son Colecteur courroient risque d'être ruinez, si l'on savoit qu'ils parlent avec moi d'affaires qui concernent les Finances.

Or puis que j'ai déja des ordres de Leurs N. & G. P. de tâcher de faire entiérement abolir ce Droit, & que même, sans ces ordres, il est de mon devoir de le faire diminuer autant qu'il est possible; celle-ci peut rester entre nous, j'atendrai que vous me mandiez ce que vous en pensez. Je n'ai point reçû de Lettre cet ordinaire-ci. Je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur G. BOREEL.

A la Haye le 21. *Juin* 1663.

MONSIEUR,

J'ai reçû, depuis ma derniére du 14., celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15. Je me suis plaint très sérieusement à Mr. d'*Estrades* des véxations des Fermiers du

du Droit de Tonneau, de leurs Officiers, & de tout ce que les Habitans de nos Provinces en ſoufrent journellement, & en ſoufriront toûjours tant que ce Droit ne ſera pas entiérement aboli. Je l'ai prié inſtanment d'intervenir auprès du Roi & des Miniſtres en faveur de nos Maîtres de Navire, & d'obtenir que du moins on donne des ordres pour arrêter ces concuſſions; juſqu'à-ce que l'on aboliſſe cet Impôt: ſur quoi je lui ai depuis envoyé le Mémoire dont je vous envoye Copie. Comme vous êtes informé par les Réſolutions de Leurs HH. PP., & pareillement de Leurs N. & G. P., combien Elles ont à cœur cette affaire, je vous prie de prendre la peine, auſſi-tôt la réception de celle ci, de faire de nouvelles inſtances ſur ce ſujet auprès de Mr. de *Lionne* de la part de Leurs HH. PP., & auprès de telle autre Perſonne à qui vous croirez qu'il ſoit néceſſaire d'en parler, pour donner du poids aux bons offices de Mr. le Comte d'*Eſtrades* qui m'a promis de vous ſeconder.

Mr. d'*Eſtrades* m'a demandé ſi, à la réquiſition du Roi, l'on ne pouroit pas envoyer en France, *Laurens Davidſz*, qui eſt en priſon à Dort, accuſé d'avoir eu part aux Pirateries commiſes dans la Mer Rouge, afin qu'il y fût jugé par l'Amirauté. Je lui ai d'abord répondu qu'il n'y avoit nulle aparence que cela ſe pût, & enſuite je lui en ai déduit les raiſons dans un Mémoire que je lui ai envoyé, & dont vous trouverez ici la Copie. Je vous prie de faire comprendre ces

raisons à Mr. de *Lionne*, en y en ajoûtant d'autres que votre expérience & votre prudence vous fourniront. Je finis avec précipitation & suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 22. Juin 1663.

MONSIEUR,

Ayant reçû cette semaine ci un paquet du 14. avec la Carte des Côtes de Guinée, & une Copie de la Lettre du Roi, j'ai cherché l'occasion de parler de cette affaire à Mr. *Zeestet*, Ambassadeur de Dannemark en cette Cour-ci, & à Mr. le Commandeur *Trelong* qui a assisté à la conclusion du Traité avec la Suéde. J'ai trouvé que le premier soupçonne que l'intention de Leurs HH. PP. pouroit être de se tirer de l'embaras de cette affaire du Fort de Cabo-Corps en renvoyant le Roi de Suéde à celui de Dannemark; ce qui ne manqueroit pas de causer de nouvelles brouilleries; ainsi, Mr. l'Ambassadeur *Zeestet* ne manquoit pas de me contredire autant qu'il pouvoit & d'apuyer les prétentions des Suédois; car il n'y a rien que le Dannemark évite avec plus de soin que tous les sujets de brouilleries avec la Suéde.

Cette Cour-ci prend extraordinairement à cœur les intérêts de la Pologne. Elle employe

ployé les Subſides & tous les autres moyens que l'on croit convenables pour la mettre à couvert d'une Guerre de la part des Moſcovites. On eſt perſuadé qu'il n'y a pas de Nation dont on puiſſe mieux ſe ſervir pour cela que la Suédoiſe, & on la careſſe afin qu'en menaçant le Moſcovite d'une Rupture, il vive en paix avec la Pologne. On dit même que la Suéde pouroit bien déclarer dans peu la Guerre au Grand-Duc, & qu'à cet effet on a déja remis d'ici à Hambourg des ſommes conſidérables pour la Suéde, à laquelle on en envoyera bien-tôt encore d'autres. Ces diſpoſitions ſont cauſe que le Commandeur parle tant pour les Suédois, & ne cherche qu'à régler tout à la ſatisfaction de la Suéde. La maniére dont la Lettre du Roi eſt conçûë me fait craindre que Sa Majeſté ne s'opiniâtre dans ſon ſentiment; car, comme vous ſavez, les intérêts des Princes l'emportent toûjours ſur les meilleures preuves & ſur les raiſons les plus ſolides telles que me paroiſſent celles de vos Lettres & Inſtructions. Si l'on pouvoit trouver quelqu'expédient pour terminer cette affaire, je crois que ce ſeroit le meilleur. Il me paroît que Leurs HH. PP. y donneroient les mains; c'eſt à Elles à juger ſi ce ne ſeroit pas le plus court chemin pour terminer ce diférent, fût ce même aux dépens de quelque ſomme d'argent dont la Suéde a toûjours beſoin. Je m'en raporte en toutes choſes à votre ſage direction, & je vous avouë que je ne trouve rien de plus ſolide que vos raiſons, ſi on vouloit les écouter.

Mr. le *Rhingrave* eſt ici, & a déja eu deux Audiences du Roi.

Les nouvelles que l'on a de Madrid, des progrès des armes Eſpagnoles en Portugal, ne plaiſent ici qu'à un très petit nombre, en ſorte qu'il paroît que l'on en a quelqu'inquiétude. Je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur G. BOREEL.

A la Haye le 28. *Juin* 1663.

MONSIEUR,

J'ai reçû en ſon tems votre Lettre du 22., ma derniére étoit du 21. de ce mois.

Mr. *Chariſius* peut témoigner que dans toute l'affaire de Guinée l'Etat n'a jamais eu intention de mettre la Suéde aux priſes avec le Roi de Dannemark pour ſe tirer d'affaire; ce qui paroît aſſez auſſi par les Mémoires que l'on vous a envoyez, & que bien loin de-là on ne recherche rien tant de ce côté-ci que d'aller au devant de toutes les brouilleries qui pouroient arriver entre le Dannemark & la Suéde, juſques-là même que dans cette affaire-ci l'Etat a conſtanment réfuté ce ſur quoi la Suéde déclaroit qu'elle négocieroit avec le Dannemark, particuliérement en ſoûtenant que le Fort de Cabo-Corps & les Loges ſont compriſes dans l'achat pour quatre cens mille Riſdaldres; que l'Article XIX. de Copenhague étoit déciſif ſur

ſur cela & autres raiſons ſemblables, ce que la Suéde ſoûtient toûjours vouloir démêler avec le Dannemark, & non avec l'Etat.

Mr. l'Ambaſſadeur d'*Eſtrades* s'eſt plaint ici ces jours paſſez, que le Colége de l'Amirauté de la Meuſe avoit fait payer le Droit de Tonneau à quelques Bâtimens François au de-là de leur groſſeur; Leur HH. PP. ayant demandé ſur cela les informations de l'Amirauté, avec défenſe d'entreprendre rien de ſemblable à l'avenir, Elles ont reçû pour réponſe, que l'on feroit jauger les Bâtimens François par un Jaugeur Juré, & que l'on ne fera payer que ſur ſa déclaration ſous ſerment, de la groſſeur du Bâtiment. Au reſte, Leurs HH. PP. ont fait propoſer à Mr. d'*Eſtrades*, par des Députez de leur Aſſemblée, de ne faire payer ce Droit de part & d'autre, qu'à proportion de la charge des Vaiſſeaux exprimé ſur leur Paſſeport lors qu'ils partent; à cette occaſion Mrs. les Députez ont demandé avec inſtance l'entiére abolition de cet Impôt. Mr. l'Ambaſſadeur s'eſt chargé d'en écrire très ſerieuſement à Sa Majeſté, & a déclaré qu'il ne ceſſoit de ſoliciter la Cour ſur cela, juſques-là même qu'on lui avoit reproché qu'il faiſoit plus d'inſtances contre ce Droit de Tonneau que l'Ambaſſadeur même de Leurs HH. PP. qui étoit à la Cour. J'ai crû qu'il étoit de mon devoir de vous donner avis de ceci, en vous priant inſtanment de demander, ſans vous rebuter, l'entiére abolition de cet Impôt & de rendre compte de tems en tems à Leurs HH. PP.

de ce que vous faites à cet égard. Quand aux concessions que l'on éxerce en France dans la levée de ce Droit, je m'en raporte à ce que je vous ai déja marqué dans ma Lettre du 12. Avril dernier. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 28. Juin 1663.

MONSIEUR,

Je mande par cette Poste à la Régence ce que j'ai fait avec les Ministres de cette Cour par raport au Corsaire de la Mer Rouge qui est ici au Havre-de-Grace, & ce que Mr. de *Lionne* m'a répondu sur ce sujet. Je puis juger que toute cette affaire & ce qui en dépend a été envoyée à Mr. le Comte d'*Estrades*, & que cette Cour-ci est souverainement satisfaite de la maniére dont vous conduisez ces sortes d'affaires, dont on parle beaucoup ici & avec éloge: & autant que je puis m'en apercevoir, le Comte d'*Estrades* fait tout ce qui dépend de lui pour réünir les sentimens des deux Cours & faire réüssir les choses qui peuvent leur être respectivement avantageuses.

Il me semble que Mr. de *Lionne* est dans les mêmes sentimens; & permettez-moi de vous dire encore que je crois qu'il seroit avantageux en plusieurs occasions que vous

vous écriviffiez quelque-fois l'un à l'autre; car il y a des affaires qui doivent n'être fûës que de peu de perfonnes & que le Public doit ignorer; après tout il n'en fera que ce que vous jugerez à propos.

J'ai encore parlé à Mr. de *Lionne* de l'affaire de Guinée. J'ai tâché de le convaincre par le moyen des raifons, des Extraits tirez des Traitez, & de la Carte des Côtes de Guinée, du tort où font les Suédois, & de l'équité des prétentions de la Compagnie Hollandoife du Oueft; je lui ai même laiffé par écrit mes argumens & les Extraits des Traitez, qui, je l'efpére, le mettront au fait. Mais, comme je l'ai déja mandé, on eft ici étrangement prévenu en faveur de la Suéde. Je fuis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 6. Juillet 1663.

MONSIEUR,

Je profiterai de la premiére occafion pour détruire l'opinion où eft Mr. l'Ambaffadeur *Zeeftet*, que Leurs HH. PP. chercheroient à fe tirer de l'affaire de Guinée en excitant quelque nouveau démêlé entre la Suéde & le Roi fon Maître; rien ne feroit plus opofé aux intérêts de la République, & je me fervirai des raifons que vous aportez dans votre

tre pour le convaincre qu'on ne doit pas soupçonner Leurs HH. PP. d'une telle conduite.

Je vous ai fait, dans ma derniére, un ample détail de mes Conférences avec les Ministres touchant les griefs par raport au Droit de Tonneau. Dès qu'on leur parle de quelqu'affaire qui concerne les Finances & les revenus du Roi, pas un d'eux ne s'expliquent, en sorte qu'il n'y a rien à faire avec eux; & ils vous renvoyent toûjours à Mr. l'Intendant *Colbert* dont j'ai expliqué les sentimens par raport à cet Impôt dans quelques-unes de mes précédentes. Je suis étonné de trouver ces Messieurs-ci si ignorans sur tout ce qui regarde les affaires de nos Provinces. Parlant derniérement à Mr. l'Intendant de la liberté du Commerce & de l'égalité qui devroit être dans les Droits qu'on fait payer aux Sujets des deux Etats: son Excellence m'objecta, que Leurs HH. PP. ne permettoient pas cette liberté de Commerce aux Sujets du Roi; car, ajoûtoit-il, vous ne permettez pas aux François de négocier librement aux Indes; ainsi, je fus obligé de l'informer que la Navigation & le Commerce sont libres à toutes les Nations de l'Europe qui peuvent passer le Cap de Bonne-Espérance, & frequenter toutes les Terres & Etats apartenant aux Rois Indiens & aux Peuples libres qui n'ont aucun engagement par quelque Contract ou Traité exclusif qu'ils auroient fait avec Leurs HH. PP. & avec la Compagnie des Indes; & que les Sujets du Roi & ceux des autres Rois de l'Europe peuvent

vent faire voile & fréquenter & négocier dans ces Païs-là auſſi librement que ceux de la Compagnie des Indes: mais que de prétendre le Commerce libre dans les Colonies de la Compagnie des Indes, ce ſeroit comme ſi un étranger prétendoit de vendanger & de moiſſonner autant de raiſins & de bleds qu'il voudroit dans les vignes & les terres de Mr. *Colbert*, ſans avoir contribué à l'achat & à l'entretien des vignes & des terres de ce Seigneur, puis que les Terres & Colonies de la Compagnie lui avoient couté pluſieurs millions, & qu'elle en jouïſſoit comme de ſon Patrimoine, &c.

J'envoye aujourd'hui à Leurs HH.PP., & en même tems à Leurs N. & G. P. ſous votre adreſſe, le Mémoire que j'ai préſenté au Roi pour l'entiére abolition du Droit de Tonneau & de la défenſe de faire entrer l'huile de Baleine, &c. dans le Royaume, auquel j'ai joint une Liſte des innovations que le nouveau Fermier tâche d'introduire dans la levée du Droit de Tonneau, ainſi qu'il paroît par les Lettres de Mr. l'Agent *Glarges* à Calais, & de la Nation Hollandoiſe à Nantes, dont j'y ai joint les copies avec les raiſons pour leſquelles ce Fermier ne peut prétendre ces choſes. Je vous ai écrit fort en détail ſur toute cette affaire le 18. de Juin. Je me raporte à ce que je vous en ai écrit alors, & vous prie inſtanment que l'on m'envoye l'Ordonnance de Leurs HH. PP. qui établit la levée du Droit de Tonneau ſur tous les Sujets de France dans les Provinces-Unies; afin que je ſois inſtruit à toute

oc-

occasion, s'il arrivoit qu'on me fît ici quelques plaintes. Je suis & serai toûjours, &c.

A Mr. l'Ambassadeur G. Boreel.

A la Haye le 12. *Juillet* 1663.

Monsieur,

La derniére que je vous ai écrite étoit du 28. du mois dernier; j'ai reçû les votres de même date & du 6. de ce mois.

Permettez-moi de vous dire, sur ce que vous me marquez de l'utilité d'un Commerce de Lettres entre Mr. le Marquis de *Lionne* & moi, que cela ne peut être qu'avec beaucoup de réserve, & qu'il est bon que les Négociations ordinaires passent, suivant l'usage, par les mains des Ministres de part & d'autre entretenus dans les Cours respectives, outre que c'est l'intention de la Régence, & sur tout des Provinces avec lesquelles je n'ai pas tant de liaison, n'y étant ataché par aucun Serment.

Vous me ferez plaisir de me mander quel aura été le succès de vos solicitations par raport à l'affaire de Guinée, & de ce qui s'est passé entre vous & Mr. *Zeestet*.

On commence à s'ennuyer ici de recevoir sans cesse des plaintes des véxations que soufrent en France les Sujets de l'Etat, je ne saurois vous exprimer combien cela aliéne les Esprits. Je vous prie de l'insinuer au Roi

&

& à ses principaux Ministres, & de travailler sans relâche à l'abolition totale de ce Droit de Tonneau; cela ne doit pas empêcher que vous ne demandiez par provision, que le Roi donne des ordres pour arrêter ces violences, que vous avez représentées dans votre dernier Mémoire d'une maniére qui a été fort agréable à la Régence aussi bien que la Liste de plusieurs innovations que vous y avez ajoûtée: il me semble que le Roi devroit envoyer sur le champ aux Fermiers & à leurs Officiers une défense absoluë d'éxiger des Vaisseaux des Sujets de l'Etat qui sont chargez de Sel au de-là de 25. sols par Tonneau pour tout Droit, conformément au contenu exprès de l'article séparé; où il n'est fait mention d'aucune distinction si le Vaisseau est destiné pour les Provinces-Unies ou pour ailleurs, en sorte qu'on ne peut pour cette raison les rançonner & les surcharger; car le fondement de la diminution de ce Droit de 50. à 25. sols n'étoit pas que le Sel dût être déchargé dans les Provinces, mais que les Vaisseaux qui l'iroient charger en France fussent des Bâtimens Hollandois en ces termes, *des Navires des Sujets desdites Provinces-Unies*, & un peu après, *lesdits Navires*. Vous devez demander satisfaction sur cet article sans perdre de tems, & si l'on ne vous la donne pas, vous devez vous plaindre de l'infraction du Traité.

Je vous envoye ci-joint, pour votre instruction, l'Ordonnance des Etats qui établit le Droit de Tonneau dans les Ports de la République. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 23. Juillet 1663.

MONSIEUR,

Mr. *Colbert-du-Terron* est de retour de Portugal au Brouage. Il est parti de Lisbonne sur une Frégate Angloise, qui l'a conduit jusqu'à la hauteur du Cap de Finisterre, où il est passé à bord d'un Bâtiment Hollandois suivi de sa petite Frégate Françoise, où il ne jugea pas à propos de se mettre.

Présentement que les Conférences de Pont-beau-Voisin sont rompuës, on parle beaucoup de la Guerre contre Rome.

On ne parle que de Négociations secrettes en Angleterre, en Suéde, en Pologne, en Italie & à Lisbonne.

Mr. l'Ambassadeur *Sagredo* me dit dans une visite qu'il me rendit ces jours passez, qu'on avoit osé soupçonner, ici à la Cour, sa République d'être entrée dans la Ligue, entre le Pape, l'Empereur & l'Espagne; ce qu'il m'assura sérieusement être très faux.

Mr. *Zeestet* ne fait encore aucun préparatif pour partir; on ne parle plus beaucoup d'une Alliance avec le Dannemark; mais autant que je puis le comprendre, l'on n'a en vûë que d'obtenir du Dannemark de gros avan-

avantages pour l'en couragement du Commerce & de la Navigation de ce Royaume en Norwege & dans la Mer Baltique, car c'eſt à préſent ici l'unique but de tout ce que l'on entreprend: ceux qui y ſont intéreſſez ſe conduiront avec leur prudence ordinaire. Je ſuis, &c.

P. S. On veut auſſi qu'il viendra ici de la Haye des Députez ſecrets; on m'en parle à la Cour.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 27. Juillet 1663.

MONSIEUR,

Après avoir ſupoſé comme une vérité certaine, qu'il ne ſe paſſe rien dans l'Aſſemblée de Leurs HH. PP., ſur tout, ce qui eſt mis par écrit, qui ne ſoit d'abord ſû ici en Cour; je vous avertirai que les Soliciteurs de *Jean Pedy* & *Jacob-Janſz de Jong*, Marchands fabriqueurs de Savon à Rotterdam, en faveur deſquels Leurs HH. PP. m'ont écrit le 27. du mois paſſé, font ici grand bruit des Préſens que la Régence deſtine aux Commiſſaires du Roi qui ont ſigné l'Alliance du 27. Avril 1662., en ſorte que l'on en fait des railleries dans tout Paris, d'autant plus que ces Soliciteurs oſent ſe vanter, qu'à la faveur

veur de ces Préfens ils obtiendront ce qu'ils demandent, comme fi ces Meffieurs étoient capables de fe laiffer ainfi corrompre; leur Requête, dans laquelle ils font entendre la même chofe très clairement à Leurs HH. PP. eft publique ici; on devroit rejetter ces fortes de Requêtes, ou prendre garde qu'elles fuffent dreffées de maniére à n'offenfer perfonne.

On eft auffi pleinement inftruit ici de la Requête ou Remontrance que les Eglifes des Evangeliques des Valées du Piémont ont préfentée à Leurs HH. PP., fignée *J. Carré*: & fur laquelle j'ai reçû ordre de faire ici les folicitations néceffaires pour le foulagement defdites Eglifes. Cette Remontrance a été préfentée à Leurs HH. PP. au nom des Eglifes Evangéliques des Valées de Piémont; & quoi que tout ce qui y eft expofé peut être vrai, & que ces Gens-là ayent fouffert effectivement tout ce qu'ils difent de la part des Officiers du Duc de *Savoye*, n'auroit-on pas pû écrire & repréfenter cela d'une autre maniére & fans employer des termes injurieux au Duc & à fes Officiers qu'on accufe de *violence*, *cruauté* & *perfide Barbarie*, &c. ces expreffions ne fervent qu'à irriter ici les efprits & à augmenter la haine.

Je puis dire & affurer, avec connoiffance de Caufe, que fi les Evangeliques des Valées fe conduifoient conformément au Traité de Pignerol, & qu'ils s'en contentaffent, ils pouroient tout atendre de la modération, de l'équité & de l'interceffion de Sa Majefté Très-Chrêtienne, qui leur feroit accorder

ce

ce qu'ils demandent dans cette Remontrance, d'autant plus que cette Cour paroît disposée à leur être favorable, disposition que je tâcherai d'entretenir. Je vous prie que ceci ne passe pas outre, puis qu'autrement ces pauvres Gens en soufriroient; je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur G. BOREEL.

A la Haye le 7. *Août* 1663.

MONSIEUR,

J'ai donné ordre à mon Commis de vous envoyer le 26. du passé une Copie d'un Mémoire que j'avois envoyé le même jour à Mr. le Comte d'*Estrades*: j'espére que vous aurez eu occasion de pénétrer quel effet il aura produit.

J'ai reçû en leur tems vos Lettres du 23. & du 27. du même mois. L'imprudence de *Jean Pedy* & de *Jacob-Jansz de Jong*, Marchands de Rotterdam, est très condannable, & vous pouvez être certain que l'on a fort desaprouvé ici leur conduite.

Mr. l'Ambassadeur d'*Estrades* a présenté jeudi passé à Leurs HH. PP. un Mémoire dont voici la Copie; le même jour je lui ai remis, avec la connoissance de Leurs N. & G. P., le Mémoire dont voici aussi la Copie, pour répondre au sien: il y a déja quelque tems que dans une autre occasion

je

je vous en ai mandé la ſubſtance : vous recevrez de la part de l'Etat ce que Leurs HH. PP. ont réſolu ſur ce Mémoire & ſur vos derniéres Lettres en conſéquence de ces Réſolutions; vous devez tout mettre en œuvre pour obtenir l'abolition du Droit de Tonneau, & de l'Edit du 16. Décembre 1662. Nous attendrons quel en ſera le ſuccès.

Comme je dois aller hors de la Haye pour quatre ou cinq jours, j'ai écrit celle-ci d'avance afin qu'on vous l'envoye par la premiére Poſte. Je n'ai rien autre choſe d'important à vous mander; je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur G. BOREEL.

A la Haye le 23. *Août* 1663.

MONSIEUR,

Depuis quelques jours il ne s'eſt rien paſſé ici, dans les affaires de France, qui mérite la moindre attention; ainſi celle-ci ſera ſimplement pour vous envoyer la Lettre ci-jointe de l'Amirauté de Rotterdam avec les Piéces annexes, touchant le Droit de Tonneau, dont on a remis Copie entre les mains de Mr. d'*Eſtrades*, par ordre de Leurs HH. PP. Je me raporte entiérement du reſte au contenu de celle de Leurs HH. PP. en réponſe à votre derniére. Je ſuis, &c.

P. S. Je ſuis obligé de m'abſenter encore de la Haye pour dix ou douze jours.

A

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 31. *Août* 1663.

MONSIEUR,

Il n'y a point à douter qu'on aît en vûë ici de s'aproprier le Commerce & la Navigation du Nord, & d'en chaffer ceux qui en font à préfent en poffeffion ; on ne négligera aucun moyen de parvenir à ce but.

Si ceux d'ici jouïffent, à notre exclufion, de la Franchife des Droits d'entrée & de fortie, de l'éxemption du Droit de Tonneau, de la Franchife de Péage du Sundt, allant & revenant & de celle des Droits d'entrée & de fortie en Suéde, &c. comment les nores pouront-ils leur tenir tête & donner leurs Marchandifes au même prix qu'eux ? On doit s'y opofer avec autant de fermeté que de prudence, & faire entendre au Dannemark & à la Suéde que ces Exemptions & Franchifes font incompatibles avec les Traitez que nous avons avec ces Couronnes.

Je ne fais même fi la France peut en agir ainfi, fuivant le dernier Traité du 27. Avril 1662. Au refte il faut s'atendre qu'on aura recours ici aux interprétations les plus fubtiles, fans faire atention à aucune autre confidération.

On ne peut guére pénétrer dans les affaires

res de Danemark, & il pouroit bien arriver qu'elles ne priffent pas un biais avantageux aux Sujets de l'Etat. Cet Ambaffadeur fe cache trop de moi, quoi qu'il protefte en toute occafion des bonnes difpofitions de fon Maître. J'ai reçû votre Lettre du 23. Je fuis, &c.

A M. l'Ambaffadeur G. BOREEL.

A la Haye le 6. Septembre 1663.

MONSIEUR,

J'ai reçû votre Lettre du 31. du paffé. Nous avons apris ici avec chagrin, tant par cétte Lettre que par vos Dépêches publiques, que l'on travaille en France à s'arroger le Commerce & la Navigation du Nord, & par conféquent en exclure les autres. J'en ai parlé aujourd'hui fort au long avec Mr. d'*Eftrades*, qui me dit qu'il ne favoit rien de toute cette affaire, & qu'il ne pouvoit croire qu'on voulût éxempter les Bâtimens Suédois & autres du Droit de Tonneau, pendant qu'on le feroit payer aux Hollandois.

Je lui ai demandé enfuite s'il ne conviendroit pas à la bonne Amitié & à l'Alliance qui eft entre les deux Etats, que l'on déclarât naturellement du côté de la France en quoi confifte ce que Sa Majefté négocie ou a négocié avec la Suéde & le Dannemark touchant

chant le Commerce & la Navigation, puis que c'étoit le moyen de diſſiper tout ombrage & d'établir la Confiance mutuelle. Son Excellence s'eſt chargé d'en écrire au Roi par la premiére Poſte. J'ai jugé à propos de vous donner cet avis, afin que de votre côté vous tâchaſſiez d'engager les Miniſtres à faire ces ouvertures: il me ſemble que nous ſommes en droit de les demander en vertu de l'Alliance, & que nous avons raiſon d'eſpérer qu'on ne nous les refuſera pas.

Je mets des bornes à celle-ci en vous aſſurant que je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 7. Septembre 1663.

MONSIEUR,

Je crois que pour éviter les dépenſes que couteroit l'enregiſtrement & la vérification du Traité d'Alliance dans toutes les Cours Souveraines de ce Royaume, & qui monteroient au moins à dix ou douze mille florins. Leurs HH. PP. pouroient de leur côté délivrer à Mr. d'*Eſtrades* l'Enregiſtrement & la Vérification faite dans les Cours de leurs Etats; & que cette Cour-ci fît la même choſe de ſon côté, en me faiſant délivrer les mêmes Piéces autentiques.

On pouroit convenir de cela à la Haye

avec Mr. l'Ambaſſadeur de France, à qui on pouroit faire la lecture de l'Enregiſtrement. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 7. Septembre 1663.

MONSIEUR,

Meſſieurs les Bourguemaîtres d'Amſterdam m'ont envoyé Copie de la Lettre qu'ils ont écrite au Magiſtrat de la Ville de Roüen pour l'engager à faire ceſſer par ſon autorité les chagrins que l'on fait à Roüen aux Bourgeois d'Amſterdam qui y portent le Savon noir dont ceux de la Compagnie du Nord s'emparent & tâchent de faire défendre, ſous prétexte qu'il entre dans le Savon de l'huile de Baleine, ce qui eſt faux, comme Mrs. d'Amſterdam le font voir par pluſieurs raiſons ſi l'on ne s'opoſe pas à cette véxation avec vigueur, il eſt à craindre que cette importante Manufacture ne ſoufre une perte conſidérable.

Mr. l'Agent de *Glarges* me parle de pareilles entrepriſes dans ſon département dans ſa Lettre du 5. de ce mois.

J'ai parlé aux Miniſtres ſur ces griefs & ſur l'établiſſement des nouveaux Conſuls en Normandie & en Bretagne ; j'ai fait les mêmes repréſentations à Sa Majeſté de bou-

ch

che & par écrit; j'attens la réponse. Les Agens & les Consuls sont ici plus nécessaires que jamais, car on ne pense qu'à troubler & inquiéter notre Navigation & notre Commerce, afin que nos gens fatiguez de tous les chagrins qu'on leur fait y renoncent d'eux-mêmes & l'abandonnent aux François, ce qui ne peut arriver sans commettre toute sorte d'injustices; c'est pourquoi il seroit bon que l'on continuât les Agens & les Consuls, & qu'on en ajoûtât de nouveaux dans toutes les Provinces. Il me paroît qu'on devroit sur tout continuer à Calais Mr. l'Agent de *Glarges* qui a un grand Département, puis qu'il contient la Picardie, le Boulonois, le Païs-reconquis, & depuis peu la Côte de Flandres jusqu'à Dunkerque inclusivement; on ne peut d'ici avoir l'œil sur ce qui se passe dans des endroits si éloignez si l'on n'y a pas un Agent résident. Par raport à Mr. de *Glarges* personnellement, la chose m'est fort indiférente, & si je vous en parle dans des termes si précis, c'est que je m'imagine qu'il y va de l'intérêt de l'Etat, du Commerce & de la Navigation, sur tout par raport à la Province de Hollande qui y est la plus intéressée. Je suis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur G. Boreel.

A la Haye le 13. *Septembre* 1663.

Monsieur,

Depuis ma derniére du 6. de ce mois, j'ai reçû les deux votres du 7. ſuivant. Pour donner plus de poids à ce que Meſſieurs d'Amſterdam ont allégué, voici les Informations que pluſieurs Villes de Hollande ont envoyées à Leurs N. & G. P. touchant la fabrique du Savon noir.

Leurs N. & G. P. ont pris la Réſolution, dont je vous envoye l'Extrait ci-joint, ſur ce que vous avez propoſé par raport aux vérifications & enregiſtremens du dernier Traité.

Pour moi il me ſemble que ce ſeroit contre l'honneur de Sa Majeſté que l'Etat débourſât de l'argent pour faire vérifier le Traité dans ſes Parlemens & autres Cours de Juſtice, & même qu'on fît ſoliciter cette vérification. Mr. le Comte d'*Eſtrades* à qui j'ai recommandé hier de faire en ſorte que cette vérification ſe fît au plûtôt m'a promis d'en écrire en Cour. Je ſuis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 21. *Décembre* 1663.

MONSIEUR,

Les grands préparatifs de Guerre que le Grand Seigneur fait pour attaquer l'Allemagne ; la Guerre de Portugal où quelques Couronnes font intéreffées ; les brouilleries que l'on craint du côté de l'Italie & qui font fort aparentes ; enfin, les grands deffeins aufquels elles pouroient donner lieu, voila le fujet des entretiens des Politiques, qui affez fouvent raifonnent affez jufte. Il y en a parmi eux qui croyent que l'on pouroit prévenir les maux dont on eft menacé en faifant une Ligue défenfive entre les trois plus puiffantes Républiques de la Chrêtienté, qui feroient en état d'arrêter les trop vaftes deffeins de qui que ce pouroit être, & en opofant leurs forces, maintenir réellement les chofes dans l'Europe, dans l'état où elles ont été depuis quelques années.

Ces trois Républiques feroient celle de Leurs HH. PP., celle de Venife & celle de Suiffe. Les Ambaffadeurs de la derniere qui font ici, auroient affez d'inclination pour une telle Ligue, celle du milieu n'en rejetteroit pas la propofition; & je vous en fais la propofition afin de favoir ce que vous en pen-

ſez, & ſi vous aprouveriez ce deſſein, & me régler enſuite ſur ce que vous m'en écrirez. Au reſte, la choſe n'eſt en aucune maniére entamée, & peut en reſter-là. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 27. Décembre 1663.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de vous écrire par la derniére Poſte & à Mr. le Greffier pour Leurs HH. PP. touchant quelques Subſides & Secours que Mr. l'Ambaſſadeur *Sagredo* demande pour ſa République.

Je vous dirai encore ſur cela en particulier, que ſi l'Etat jugeoit à propos de conſentir à ce que les Venitiens demandent, c'eſt à dire, à leur prêter ſix cens mille florins par an, pendant autant d'années que les Venitiens ont payé à Leurs HH. PP. les Subſides ſtipulez par le Traité de 1619., je pourois obtenir de l'Ambaſſadeur *Sagredo* quelques conditions avantageuſes, ou du moins lui en faire la Propoſition; par éxemple, que, dès que la Guerre avec le Grand Seigneur ſeroit terminée, les Venitiens ſeroient obligez, non ſeulement de reſtituer à Leurs HH. PP. ces Subſides des années précédentes; mais encore de leur payer ceux de quinze années ſtipulez dans le Traité de 1619.; en ſorte

qu'ou-

qu'outre la restitution des 600000. florins annuels reçûs pour autant d'années, qu'ils ont été payez à Leurs HH. PP. depuis la Tréve, Leurs HH. PP. pouroient encore prétendre de la République de Venise une somme de neuf millions, c'est à dire le payement complet des Subsides promis par le Traité de 1619., ou autant moins que Leurs HH. Puissances auroient manqué de restituer dudit Subside aux Venitiens suivant ce dernier accord.

Je n'assure pas que Mr. l'Ambassadeur *Sagredo* m'accorde d'abord ces demandes; mais je me flate d'en obtenir la meilleure partie.

Je vous prie de me marquer sur cela votre sentiment, & s'il y a aparence que l'Etat y donne les mains. Je differerai de donner aucune réponse à Mr. *Sagredo*, jusqu'à-ce que j'aye reçû votre réponse. Je n'en écris qu'à vous seul; je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur G. BOREEL.

A la Haye le 3. *Janvier* 1664.

MONSIEUR,

J'ai laissé passer plusieurs Postes sans vous écrire, d'autant plus que vous étiez parfaitement instruit de toutes les affaires qui peuvent être sur le tapis à la Cour où vous êtes, & que je voyois par vos Lettres, que conformément à vos Instructions, vous vous

conduisiez avec votre éxactitude & votre diligence ordinaire ; il y auroit seulement à souhaiter que les choses réüssissent mieux.

Je ne puis comprendre pour quelle raison l'on difére si long tems la vérification & l'enregistrement du dernier Traité d'Alliance, qui me paroît absolument nécessaire, vû les affaires & les procès que les Sujets de l'Etat peuvent avoir dans les diférens quartiers du Royaume.

On commence à se lasser ici d'entendre tous les jours de nouvelles plaintes des violences qu'éxercent ceux qui lévent le Droit de Tonneau, & d'autres par raport au Savon. Si cela continuë, les bonnes dispositions où l'on étoit ici avant la conclusion de cette Alliance s'évanouïront bien-tôt, sur tout si l'on persiste dans les Projets d'exclure nos Sujets du Commerce & de la Navigation. Je souhaiterois que vous me fissiez part de vos considérations sur ce sujet, & quels moyens on pouroit mettre en œuvre pour renverser de tels Projets.

J'ai éxaminé ce que vous proposiez dans votre Lettre du 21. du passé par raport à une Ligue entre les trois Républiques ; mais il me paroît que leurs forces & leur situation sont telles, que l'Etat y trouveroit peu d'avantage; outreque leur éloignement les unes des autres, & la diférence de leurs intérêts sont deux choses qui feroient toûjours cause que l'une ou l'autre ne s'engageroit à entreprendre que ce qui seroit de son intérêt particulier.

Je suis comme certain qu'on feroit fort dif-

diſpoſé ici à faire avec la République de Veniſe un Traité d'Amitié, de Commerce & de Marine: mais je ne vois pas qu'il ſoit avantageux à l'Etat de s'engager à faire des avances conſidérables par forme de Subſide, dans l'eſpérance d'une reſtitution incertaine après bien des années, & qui dépendroit de tant de circonſtances qui peuvent changer à tous momens, ſur tout de faire ces avances à une République qu'on ſait ne ſe pas deſſaiſir volontiers de ſon argent, & que l'Etat ne peut pas aiſément aller contraindre au payement par la force de ſes Armes.

Faites-moi le plaiſir de me mander à préſent ce que vous en penſez, & en particulier ſi vous trouvez que cette République ſoit diſpoſée à faire un Traité d'Amitié, de Commerce & de Navigation ſur le modèle de celui que vous avez conclû en France en 1662. *mutatis mutandis*; car il me paroît qu'on y donneroit ici les mains volontiers. Je vous ſouhaite, & à votre Famille, toute ſorte de bénédictions dans ce commencement d'année, & je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur G. Boreel.

A la Haye le 3. Janvier 1664.

Monsieur,

Mrs. les Députez d'Amſterdam m'ont fait part de la Lettre que vous avez écrite à Mrs.

les Bourguemaîtres & Régens de leur Ville, le 30. Novembre dernier, & d'une Résolution du Conseil des Trente-six, prise sur cette Lettre le 13. du mois passé, que je me suis chargé de vous envoyer; ainsi en voici une Copie. Il me paroît que les raisons contenuës dans votre Lettre & dans cette Résolution sont tout à fait péremptoires, & je crois que vous pouvez sans scrupule diriger les choses conformément à cette Résolution, puis que je ne sai aucune Résolution de l'Etat qui y soit contraire; si ce n'est celle qui aprouve certain Projet que vous aviez envoyé ici. Ainsi, quoi que cette Résolution-ci ne parte pas du sein de l'Etat même, il me semble que vous pouvez sans inquiétude vous y conformer autant que vous le jugerez à propos & suivant ce que vous proposez dans votre Lettre qui a été aprouvée par le Conseil d'Amsterdam avec connoissance de cause.

Si néanmoins il vous restoit quelque scrupule, vous pouvez écrire sur ce sujet à Leurs HH. PP. une Lettre semblable à celle que vous aviez écrite à Mrs. d'Amsterdam: & je ferai en sorte que l'on vous envoye une Résolution de l'Etat qui poura servir à votre décharge. J'ai crû qu'il étoit de mon devoir d'ajoûter ceci à ma Lettre ci-jointe; je suis, &c.

A

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 24. *Janvier* 1664.

MONSIEUR,

Comme je me diſpoſois lundi dernier à avoir Audience du Roi, dans laquelle j'avois réſolu de repréſenter à Sa Majeſté les raiſons que Leurs HH. PP. avoient d'envoyer les Préſens en queſtion pour les Commiſſaires de Sa Majeſté employez dans la Négociation du Traité du 27. Avril 1662., je fus prié le matin de remettre cette affaire & de n'en point faire mention dans le Diſcours que je devois faire à Sa Majeſté, parce que l'on n'avoit encore pris aucunes meſures à cet égard.

Meſſieurs les Commiſſaires s'opoſent avec fermeté à l'acceptation.

S'il eſt avantageux qu'on ne refuſe pas ces Préſens, il y a des Perſonnes neutres qui croyent que le mieux ſeroit, que Leurs HH. PP. en fiſſent parler à Mr. le Comte d'*Eſtrades* qui ſaura ce qu'il aura à répondre de la part du Roi.

Au reſte, je continuerai à éxécuter mes Ordres contenus dans la Réſolution & les Lettres de Leurs Hautes Puiſſances du 2. de ce mois. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le dernier de Janvier 1664.

MONSIEUR,

Je suis toûjours dans une grande perpléxité sur l'affaire dont j'ai écrit à Mrs. d'Amsterdam le 30. Novembre dernier, & dont vous m'avez fait la grace de me dire votre sentiment par votre Lettre du 3. de ce mois; & plus je considére la nature de cette affaire, les devoirs de ma Charge, & ce que je dois à ceux qui m'en ont écrit, plus je me trouve embarassé.

D'un autre côté, il feroit préjudiciable qu'elle devint publique, ce qui ne manqueroit pas d'arriver, si vous faisiez ce que vous me proposez; car rien ne peut rester secret dans l'Etat.

Ainsi, je ne vois point de jour de sortir de mon embaras.

Sur tout il faut garder le silence, autrement nous nous verrions prévenus. Je prendrai garde que cette affaire reste dans la situation où elle est, & je ferai dans d'autres de la même nature tout ce qui sera de l'intérêt de l'Etat.

Il est certain que l'on forme ici les desseins dont j'ai parlé dans mes précédentes; ils augmentent même tous les jours, en sorte qu'on doit

doit y prendre garde & employer les moyens convenables pour la conſervation de nos propres intérêts.

J'inſiſte ſans relâche ſur l'obſervation des Articles du nouveau Traité, le Roi me répond toûjours avec beaucoup de bonté, & j'en atens dans peu les effets; la juſtice & la raiſon qui ſont pour nous me font eſpérer.

J'ai fait atention à ce que vous penſez des propoſitions d'une nouvelle Alliance avec la République de Veniſe qui ſouhaiteroit quelque ſecours. Je ne manquerai pas de ménager cette affaire à l'avantage de la République pour peu que les propoſitions qu'on me fera ſoient avantageuſes. Je parle du dernier Article; car quant au premier, je conſidére que Leurs HH. PP., en cas de beſoin, peuvent tirer des Troupes de la Weſtphalie & des autres Cercles voiſins avec bien moins de fraix que de l'autre qui ne peut fournir aucun argent.

Il étoit de mon devoir de mander ces choſes dont j'étois informé, puis que par ce moyen je n'ai rien à me reprocher.

Tout le monde regorge à préſent de grands Projets. Dieu veuille qu'aucun d'eux ne ſoit préjudiciable à la Patrie. Je ſuis, &c.

P. S. On eſt encore ici dans le même ſentiment où l'on étoit lors que je vous ai écrit il y a huit jours, par raport aux Préſens; au reſte je ſuis mes Ordres.

A Mr. l'Ambassadeur G. BOREEL.

A la Haye le 7. Fevrier 1664.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 3. du passé, j'ai reçû les votres du 24. & du dernier du même mois.

Il me semble qu'on pouvoit se choquer à la Cour si Mr. d'*Estrades* faisoit quelques représentations au Roi, de la part de l'Etat, au sujet des Présens, & qu'on pouroit l'accuser de se mêler ici d'affaires qui ne sont pas du ressort de sa Charge, & que l'on doit régler où vous êtes. Cependant, s'il y avoit quelques raisons qui pussent faire présumer que les instances de ce Ministre auroient quelque succès, je ferois bien en sorte que Leurs HH. PP. lui fissent faire de très sérieuses remontrances sur ce sujet.

Mr. *Richard*, Secrétaire de l'Ambassade d'Espagne, publie ici comme une chose certaine, que le Pape s'est réconcilié avec la France.

J'aprends avec plaisir, que vous espérez que dans peu vous obtiendrez l'éxécution éxacte du dernier Traité d'Alliance; d'autant plus qu'il ne se passe pas de jour que la Régence ne reçoive des plaintes des contraventions que l'on fait à ce Traité. Je suis, &c.

A

A Mr. l'Ambaſſadeur G. BOREEL.

A la Haye le 12. *Juin* 1664.

MONSIEUR,

Comme on ne manquera pas de faire réfléxion, où vous êtes, ſur ce qui ſe paſſe à préſent entre l'Angleterre & cet Etat, & qu'il eſt très néceſſaire que vous en ſoyez informé, Leurs HH. PP. ont trouvé à propos qu'on vous envoyât les Papiers qui concernent ces affaires, afin que vous ayez une entiére connoiſſance de ce qui s'eſt paſſé ici à cet égard depuis quelques années. C'eſt ce que vous aprendrez par la Réſolution ci-jointe; mais comme je crains qu'on ne puiſſe vous envoyer toutes ces Piéces par cette Poſte-ci, je crois qu'il eſt de mon devoir de vous informer par avance, que Mr. l'Envoyé *Downing* non ſeulement perſiſte dans les mêmes prétentions par raport aux Vaiſſeaux la Bonne-Eſpérance & le Henri-Bonne-Avanture, que Leurs HH. PP. ont rejettées pluſieurs fois comme inſoûtenables, ainſi que vous le pourez voir par leurs Réſolutions du 22. Juin & 26. Août 1662. & du 8. Octobre 1663., dont la premiére contient un narré éxact de toute l'affaire; mais encore depuis peu dans une Conférence qu'il demanda exprès pour cela, il jugea à propos de donner une nouvelle interprétation à l'article 15. du

du Traité, interprétation autant contraire à la Lettre & à l'intention de cet article, que les Pretentions le sont au Droit, à la Raison & à l'Equité. C'est pourquoi Leurs HH. PP. lui ont fait remettre un Mémoire dont la Copie ci-jointe vous mettra au fait de toute cette affaire. Les Etats de Hollande & de West-Frise ont résolu unanimement de ne pas céder la moindre chose dans toute cette affaire, dont l'injustice de la part de l'Angleterre est tout à fait palpable, puis qu'autrement ce seroit nourir l'insolence de cette Nation, & exposer l'Etat à de nouvelles avances, suivant le Proverbe, *veterem ferendo injuriam, invitas novam.* D'un autre côté, leurs N. & G. P. ont jugé, que pour se mettre la Conscience en repos devant Dieu & devant toute la terre, au cas que les choses en vinsent aux derniéres extrêmitez, il étoit bon de ceder autant qu'on pouroit dans les choses où il y a du pour & du contre. Cependant, il n'y a pas d'aparence que ce sentiment soit suivi; car Leurs HH. PP. se mettent dans une posture à ne pas craindre qu'on insulte davantage la République impunément, conformément à la Résolution de la Province de Hollande: Leurs HH. PP. ont témoigné à Sa Majesté Britannique quelles étoient leurs dispositions, ainsi que vous verrez par la Copie de leur Lettre à ce Prince; on remit en même tems à Mr. *Downing* deux Mémoires diférens pour répondre à ses plaintes contre les Compagnies du Ouest & des Indes, & dont voici les Copie pour votre instruction. Leurs HH. PP. lui ont fait en même

même tems des plaintes ſur la priſe du Cap-Verd & de quatre Bâtimens de la Compagnie du Oueſt qui s'y étoient trouvez alors, & dont on a reçû la nouvelle d'Angleterre même; demandant, qu'au cas que la choſe ſe trouvât telle, le Roi d'Angleterre voulût bien faire reſtituer ce qui auroit été pris avec indemniſation de la perte ſouferte, & donner des ordres pour empêcher qu'à l'avenir on n'entreprenne rien de ſemblable. Je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur G. BOREEL.

A la Haye le 26. Juin 1664.

MONSIEUR,

Vous êtes ſans doute inſtruit de toutes les circonſtances des affaires entre l'Angleterre & l'Etat par les Piéces qu'on vous a envoyées par les derniéres Poſtes; & quoi que je ne puiſſe m'imaginer que l'on pouſſe les choſes jusqu'à une rupture, & que l'Angleterre refuſe d'entendre raiſon; cependant, je ſuis perſuadé qu'il eſt très important que le Roi & les Miniſtres ſoient bien informez, que de ce côté-ci l'on n'a donné aucun ſujet de brouilleries; ainſi je me flate que vous éxaminerez ſoigneuſement toutes les Piéces qu'on vous a envoyées, &, que joignant à leur contenu les raiſons que l'expérience & votre prudence vous fourniront, vous con-

convaincrez sans peine Sa Majesté & ses Ministres de l'équité palpable des prétentions de Leurs HH. PP. J'attendrai avec impatience que vous m'informiez de ce que vous aurez découvert des sentimens de cette Cour, sur tout ce que le Roi en pense & ce qu'il juge que Leurs HH. PP. pouroient faire de plus. Voici encore une Copie d'une Lettre écrite avanthier à Sa Majesté Britannique sur la situation de ces affaires-là & en particulier sur la destination de la Flotte de l'Etat. C'est une nouvelle preuve du desir que Leurs HH. PP. ont de ne pas rompre la Paix, & dont vous pourez faire usage au besoin.

S'il étoit besoin de quelque instruction plus ample, faites-le moi savoir & j'aurai soin qu'on vous l'envoye au plûtôt.

Nous ne pouvons trouver ici d'autres moyens de faire cesser les violences qu'on exerce contre les Sujets de l'Etat par raport à leur Commerce & à leur Navigation, que les remontrances & les plaintes adressées au Roi même; quant à la Navigation dans les Païs étrangers à laquelle on tâche en France d'exciter les Sujets du Roi, nous ne pouvons jusqu'à présent y oposer que l'industrie & la bonne conduite de nos Négocians. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 22. *Août* 1664.

MONSIEUR,

Peut-être publieroit-on dans les Provinces quelques nouvelles, comme si le Roi étoit indisposé, à cause que, par l'avis de ses Médecins, il prend à Vincennes les Eaux minérales. Ce n'est que par précaution, & non pour cause de maladie; le Roi fait tous les jours à l'ordinaire ses éxercices tant du corps que de l'Esprit. Depuis que le Roi prend les Eaux, on ne parle plus de son Voyage vers les frontiéres.

Comme j'alois fermer ma Lettre, je reçois les avis ci-joints de Hongrie, que j'ai fait copier à la hâte pour vous les envoyer.

Il a été impossible d'empêcher l'interdiction de toute Navigation ou Commerce avec les Sujets de Hollande & de Zeelande, qui suspend toute communication jusqu'au premier de Décembre prochain. On a fait venir chez Mr. le Premier Président du Parlement tous les Marchands qui trafiquent en Hollande, & on les a obligez de faire voir leurs Lettres & les avis qu'ils en recevoient; & comme il s'est trouvé que le nombre des morts augmentoit tous les jours à Amster-

dam

dam & dans les autres Villes, on a pris cette Résolution, que l'on n'a pû prévenir. Leurs N. & G. P. sauront diriger toute chose à l'avantage de leurs Sujets, ou au moins de maniére qu'ils en soufrent le moins de préjudice qu'il sera possible; Dieu veuille benir la République. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 5. Septembre 1664.

MONSIEUR,

Quelques Bâtimens Hollandois, qui font partie d'une Flotte de 40. Navires marchands qui viennent de la Mer du Nord, sont arrivez dans la Seine près du Havre-de-Grace, ayant passé librement le 29. Août au travers de la Flotte des Vaisseaux de guerre de Sa Majesté Britannique qui ne se sont en aucune maniére oposez à leur passage.

Le 26. précédent l'Amiral Anglois avoit fait baisser les voiles & jetter l'ancre vers les Côtes à une autre Flotte qui venoit du Ouest & qui passoit le Canal pour gagner la Hollande & Hambourg; mais peu aprés, ils eurent la permission de remettre à la voile & de continuer leur route, sans qu'on y mît aucun autre empêchement.

L'arrivée des Députez de Leurs HH. PP. à Bruxelles pour régler les Limites, donne

de

de l'ombrage ici aux Grands & à la Cour, & ils s'imaginent que ſous ce prétexte on travaille à quelque Négociation ſecrette entre les Provinces-Unies & les Païs Bas Catholiques. Je ſouhaiterois que l'on m'informât de ce qui en eſt, & qu'on me dictât les raiſons dont je puis me ſervir pour guérir cette jalouſie.

On eſt bien réſolu ici de faire éxactement obſerver l'interdiction de tout Commerce & Navigation jusqu'au mois de Décembre ; d'autant plus que l'on confirme de plus en plus que la Contagion eſt en Hollande, & qu'on ne veut pas ajoûter foi à toutes les nouvelles contraires. On ne parle plus du voyage du Roi. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 12. *Septembre* 1664.

MONSIEUR,

Le départ du Commandeur *Trelong*, & celui des Capitaines *Coventry* & *Talbot*, qu'on envoye vers le Nord, ont excité ma curioſité, & j'ai fait ce que j'ai pû pour en découvrir le ſujet, & ſi c'étoit pour quelqu'intérêt commun de la France & de l'Angleterre, ou ſimplement les intérêts particuliers de chacune de ces Couronnes. Tout ce que j'ai pû en découvrir, par raport à la France, c'eſt

c'eſt qu'elle n'a d'autre vûë que la Propagation du Commerce & de la Navigation de ſes Sujets dans le Nord, & d'unir autant qu'elle pouroit les Rois du Nord enſemble mieux qu'ils ne l'ont été ci-devant; ſi ce dernier article eſt vrai, l'Angleterre peut auſſi y trouver ſes intérêts. Le Comte de *Carliſle* a ordre de ne pas encore partir, ce qui me fait juger qu'il faut que ce ſoit une affaire que l'Angleterre prend fort à cœur.

Le Baron de *Blumenthal*, Envoyé de l'Electeur de Brandebourg, a terminé les affaires pour leſquelles il étoit ici, & ſigné un Traité avec cette Couronne. Il ne m'a point témoigné autant de confiance que ci-devant, ce qui m'avoit fait craindre qu'il n'y eût quelque choſe dans cette Négociation qui fût au deſavantage de Leurs HH. PP.; mais enfin, j'ai trouvé que le but principal de la France étoit de détacher, autant qu'il ſe pouroit, l'Electeur du Parti de l'Empereur. J'ai apris auſſi que le Cérémonial a été cauſe que ce Traité ne fût pas ſigné pendant le premier Voyage du Baron de *Blumenthal*, qui ſoûtenoit fermement que ſon Maître devoit être nommé *Sereniſſimus* & *Serenitas Electoralis* à la troiſiéme Perſonne, dans tout le Corps du Traité: ce diférent a été réglé de maniére, que lors que le Roi parle ſeul, ou avec l'Electeur, le Roi, ni l'Electeur, ne ſe ſerviront pas de ces titres; mais lors que l'Electeur parlera ſeul dans ſes Lettres & Mémoires, il poura s'en ſervir ſans que le Roi les refuſe pour cela.

Il me ſemble auſſi que les Miniſtres de Bran-

Brandebourg résidens à la Haye, se servent à présent dans les Mémoires qu'ils présentent à Leurs HH. PP., de termes moins civils que par le passé: j'en ai dit quelque chose à Mr. *Blumenthal*, & je lui ai demandé si Mr. l'Electeur avoit quelque raison de changer de sentiment par raport à l'ancienne Amitié & bonne Intelligence qui étoit entre les deux Cours. Bien loin de là, il m'a assuré que son Altesse Electorale persistoit dans tous les sentimens de la plus sincére Amitié & de la plus grande Confiance.

Mais comme il m'a été impossible d'obtenir de ce Baron la moindre ouverture sur le contenu du Traité qu'il vient de signer, j'ai eu recours aux subtilitez pour avoir une bonne Copie de ce Traité que je vous envoye ci-jointe; je suis à la chasse des autres Piéces qui en dépendent, & elles suivront bien-tôt cette Copie-ci. Je vous prie qu'on ne sache pas que j'ai envoyé ceci, ni même que je m'en suis mêlé, j'ai mes raisons, sur tout par raport à la Personne qui m'a servi en ceci, & à qui cela feroit un grand tort.

On met tout en œuvre pour détourner le Duc de *Savoye* du Mariage qu'il semble vouloir contracter avec une Archiduchesse d'Inspruck de la Maison d'Autriche: mais il semble qu'on aura de la peine à le faire changer de dessein, il est trop engagé. Mr. *Servien*, Ambassadeur du Roi, lui a ofert, de la part de Sa Majesté, celle des deux Princesses d'Orleans qu'il voudra choisir, soit Mademoiselle de *Montpensier*, ou Madamoiselle d'*Alençon*. On m'a assuré de bonne part qu'on saura

dans

dans peu ce qui en ſera. Je ſuis toûjours, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 10. *Octobre* 1664.

MONSIEUR,

Je vous ai envoyé depuis peu une Copie du dernier Traité conclû entre le Roi de France & l'Electeur de Brandebourg, que je tenois d'une Perſonne ſûre, en ſorte que vous pouvez y faire fonds. Voici les Piéces qui en dépendent conformément à l'inventaire.

Je vous prie de me marquer en confidence ſi ces ſortes de Piéces ſont aſſez importantes à l'Etat pour qu'on puiſſe dépenſer quelque choſe pour les avoir, ainſi que j'ai fait par raport à celles-ci, afin qu'à l'avenir je puiſſe me régler ſur ce que vous m'en écrirez.

Je vous ai écrit le 12. Septembre ſur la maniére de meſurer, étalonner, & marquer les Vaiſſeaux: pour moi je crois, ſauf meilleur avis, qu'ils doivent être meſurez, les Hollandois en Hollande, & les François en France, de la part des Juges & Magiſtrats des Villes reſpectives, & en preſence des Ambaſſadeurs réſidens dans les deux Etats.

Je voudrois ſavoir ſur cela le ſentiment de Leurs N. & G. P. & avoir la Réſolution & les

les Ordres de Leurs HH. PP. Le tems s'écoule, & ceux de la Nation Hollandoise insistent fort sur cela. En atendant je suis sincérement, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 17. *Octobre* 1664.

MONSIEUR,

J'ai remarqué dans la Conférence que j'ai euë avant-hier avec Mr. l'Ambassadeur de *Venise*, que cette République est très-disposée à faire une étroite Alliance avec Leurs HH. PP. au cas qu'Elles y voulussent donner les mains. Les motifs des Venitiens sont particuliérement fondez sur la réfléxion qu'ils font, que l'on forme de tous côtez de prodigieux & vastes Projets, & qu'ils ont lieu d'apréhender, qu'on ne puisse y oposer d'autres barrieres que l'étroite Alliance des deux plus puissantes Républiques, pour leur défense mutuelle. Toutes les vûës des Venitiens vont à faire tête aux Turcs qui employent toutes leurs forces contre les seuls Venitiens, qui sont épuilez, & qui sont à la veille de se voir ataquez dans la Dalmatie, d'où l'ennemi se frayera une entrée dans le Frioul; pendant que d'un autre côté il continuëra la Guerre dans l'Isle de Candie jusqu'à-ce qu'il s'en soit rendu le Maître, ce qui poura bien arriver à la fin.

Je me souviens que Mr. l'Orateur *Haga*,

de retour de Constantinople en Hollande, me dit en 1639. ou 1640., que le but du Divan étoit particulierement de faire la Conquête de Candie; afin d'être en état de faire faire une invasion dans la Sicile par les Corsaires de Barbarie, pendant que les Turcs feront une descente en Italie d'un autre côté, ce qu'ils ne peuvent entreprendre avant d'être Maîtres de Candie qui sert de Barriére à tout l'Archipel. Je laisse cette affaire aux sages considerations de Leurs HH. PP., & je suis sincérement, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 22. Octobre 1664.

MONSIEUR,

Je vous ai mandé les dispositions où étoit la République de Venise d'entrer dans une étroite Alliance & de renouveller les anciens Traitez avec Leurs HH. PP. pour les raisons que je vous ai marquées alors.

Vous m'avez fait réponse, qu'ayant réfléchi sur cette affaire, vous trouviez que je pourois écouter, comme de moi-même, l'Ambassadeur de cette République, au cas que l'intention fût de faire un Traité de bonne amitié, intelligence & correspondance, & en même tems de Commerce & de Marine.

Depuis ce tems-là, lors que les Ambassadeurs des Cantons Suisses étoient ici, je vous

ai

ai parlé d'une Ligue qui pouroit se faire entre Leurs HH. PP., Venise, & les Cantons.

Comme je découvre de plus en plus, par les discours de Mr. l'Ambassadeur *Sagredo*, que sa République seroit disposée à donner les mains, sur tout à la premiére Proposition, & comme j'aprends qu'il y a à présent à la Haye un Envoyé de Zurich; j'ai crû qu'il étoit de mon devoir de vous rapeller tout ceci, pour vous donner à penser, s'il ne seroit pas à propos de mettre cette affaire sur le tapis dans la circonstance présente & dans l'Etat où se trouvent les affaires de l'Europe. J'attendrai l'honneur de votre réponse, étant au reste avec sincérité, &c.

A Mr. l'Ambassadeur G. Boreel.

A la Haye le 6. Novembre 1664.

MONSIEUR,

J'ai laissé passer quelque tems sans vous écrire, parce que je savois que Leurs HH. PP. avoient le soin de vous faire informer de tems en tems de ce qui se passoit ici, tant par raport aux affaires d'Angleterre, qu'à celles qui concernent votre Négociation.

Vos derniéres Lettres m'aprennent les dispositions où est la République de Venise, de faire avec Leurs HH. PP. un Traité de bonne Amitié, Intelligence, & Correspondance, & en même tems de Commerce & de Marine: je l'ai proposé aux Etats de Hollan-

de & de Weſt Friſe, qui ſont encore dans la même opinion, qu'il ſera toûjours avantageux à l'Etat de faire un Traité d'Amitié, de Commerce & de Marine, avec quelque Puiſſance que ce ſoit qui confine à la Mer & qui a des forces ſur Mer. Mais on craint que l'intention des Venitiens ne ſoit de faire une Alliance défenſive à quoi Leurs N. & G. P. n'ont aucune inclination, pour les raiſons que vous ſavez & dont je vous ai fait mention. Ainſi, il eſt néceſſaire que vous vous aſſuriez, que cette République ſe contenteroit d'un ſimple Traité d'Amitié, de Commerce & d'Alliance, ſans parler, ni de ſecours pour la défenſive, ni de Subſides. En ce cas la Régence ſera toûjours diſpoſée à traiter avec cette République aux mêmes conditions qu'avec l'Eſpagne, & depuis peu avec la France, *mutatis mutandis.*

Quant à l'ouverture que vous m'avez faite ci-devant touchant une Ligue entre Leurs HH. PP., les Venitiens, & les Suiſſes; on conſidére ici cette affaire comme méritant beaucoup de réfléxions & peu avantageuſe, en ſorte que je crois qu'on y fera peu d'attention.

J'ai reçû par votre Lettre du 10. du paſſé les Piéces dépendantes du Traité conclû entre la France & le Brandebourg, dont j'ai fait part à Leurs N. & G. P., qui jugent que ces ſortes de choſes méritent quelques préſent, ou une bonne récompenſe pour le Copiſte, mais non pas de groſſes dépenſes.

Il y a long tems qu'on a remis entre les mains des Commiſſaires vos Propoſitions par ra-

raport à la maniére de mesurer & d'étalonner les Vaisseaux; les Commissaires sont Mrs. d'*Amsterdam*, de *Rotterdam* & de *Hoorn*. Sur vos derniers avis on les a exhortez à y travailler au plûtôt. Voici, pour votre instruction, Copie de l'àccord passé avec le Roi de Dannemark, par raport aux Vaisseaux qui font voile vers la Norwegue, dans lequel on a égard à la maniere dont les Vaisseaux sont chargez, & si suivant la nature des Marchandises elles n'y sont pas entassées.

Je me repose fort sur les favorables intentions de Sa Majesté, par raport aux démêlez de la République avec l'Angleterre, sur tout en ce qui concerne l'Alliance solemnelle de Sa Majesté avec Leurs HH. PP. Cependant, d'un côté le Roi de France n'a pû faire entendre raison à celui d'Angleterre, qui refuse jusqu'à déclarer ses intentions par raport à la restitution de ce dont les Anglois se sont emparez en Guinée, d'un autre côté on arme à force en Angleterre, ce qu'on ne peut faire sans des millions, & l'on ne peut s'imaginer d'où Sa Majesté Britannique peut les tirer pendant l'absence de son Parlement, & sans avoir eu aucun consentement pour quelque subside; ce qui donne lieu de craindre, qu'il n'y ait quelqu'intelligence entre les deux qui pouroient avoir en vûë de tailler de la besogne à l'Etat & de le tenir en action, pendant que le Roi de France éxécutera les grands desseins qu'il a formez & qui sont fondez sur la mort du Roi d'Espagne. Ainsi, je souhaiterois que vous tâchassiez, avec toute l'adresse imaginable, de pénétrer quel est

le reſſort de la conduite de Sa Majeſté dans toutes ces affaires-ci. Vous rendriez un ſervice important à l'Etat & vous obligeriez infiniment celui qui ſera toûjours, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 14. *Novembre* 1664.

MONSIEUR,

J'ai reçû avec beaucoup de plaiſir celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6. de ce mois, dans laquelle vous m'aprenez les raiſons de votre long ſilence.

Je tâcherai de ſavoir de Mr. l'Ambaſſadeur de Veniſe quelle ſeroit l'intention de ſa République par raport au Renouvellement de la bonne intelligence entre les deux Républiques, & je ne manquerai pas de vous en rendre compte.

Je laiſſe à la diſpoſition de Leurs HH. PP. & de votre ſage éxamen l'affaire de la Ligue avec Veniſe & les Suiſſes.

Je ne puis ofrir le ſalaire d'un Copiſte à ceux qui m'ont fourni les Piéces du Traité entre la France & le Brandebourg, que j'ai envoyées à la Régence: je les tiens de Perſonnes plus relevées & auſquelles je ſerai obligé de donner cinquante écus. Ainſi à l'avenir, puis que vous le trouvez à propos, je ne me ſervirai plus, pour ces ſortes d'affaires, de cette voye qui paroît coûter trop.

Je ſuis tous les jours tourmenté par ceux de la Nation, qui demandent ſans ceſſe un Ré-

Réglement de Leurs HH. PP. ſur la maniére de meſurer & d'étalonner leurs Vaiſſeaux, afin de ſe voir enfin à couvert des injuſtices auxquelles les Marchands & Maîtres de Navires de la République ſont expoſez tous les jours. Il n'y a point de violence qu'on ne mette en œuvre pour chagriner notre Nation & l'obliger ainſi à renoncer au Commerce & à la Navigation. Il y a plus d'un an que je réïtére le même avis.

Je ſuis faché de n'avoir pas le chifre de 1650. comme vous l'avez crû; on ne me l'a point donné alors, comme vous le pouvez voir par mon reçû qui eſt au Greffe. Ainſi je n'ai pû déchifrer cette partie de votre Lettre.

La Reine eſt dans le huitiéme mois de ſa groſſeſſe, & depuis peu Elle eſt attaquée d'une fiévre double-tierce. On l'a déja ſeignée ſix fois, & on n'oſe pas le faire davantage, parce que l'on craint de perdre la Mére & l'Enfant. On eſt ici dans une affliction générale, & le Roi eſt inconſolable; je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur G. BOREEL.

A la Haye le 20. *Novembre* 1664.

MONSIEUR,

J'ai apris avec chagrin par votre Lettre du 14, que vous n'aviez pas la clef du chifre que

j'ai crû qu'on vous avoit donné en 1650, ou du moins qu'on vous avoit envoyé depuis; en voici une Copie afin que vous puissiez déchifrer ma Lettre & les autres que je pourois être obligé de vous écrire. Comme celle-ci n'est que pour cela, je la finis en vous assurant que je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 28. *Novembre* 1664.

MONSIEUR,

Je viens de recevoir un Exemplaire imprimé de l'Edit du Roi avec le Tarif qui réduit les Droits d'entrée & de sortie, ou les cinq grosses Fermes: comme je n'ai pû avoir que ce seul Exemplaire, je l'envoye à votre adrésse. La présente contient plusieurs beaux narrez sur lesquels il me semble que l'Etat doit faire réfléxion de la maniére même la plus sérieuse, ainsi que vous le verrez sans doute à la premiére lecture.

Le Tarif fait un si gros volume que je ne puis le joindre ici; cependant, il faudra que Leurs HH. PP. l'ayent, & je l'envoyerai par la premiére Poste; comme c'est-là où est le mal, il faut l'avoir pour y trouver le reméde. Nos Négociants ne manqueront pas de découvrir à la Régence où gît le mal.

Voici une Lettre pour Monf. le Greffier *Ruysch* afin que vous lui remettiez cet Edit pour Leurs HH. PP., si vous le jugez à propos. Je suis, &c. P. S.

P. S. J'ai partagé en cinq paragrafes le chifre & la Préface sur ce sujet, comme vous verrez ici.

La Réponse au premier comme dans la Lettre ci-jointe.

Par raport au 2. & 3. on trouve ici des personnes qui sont fort étonnées de ce que cela se fait & se peut faire, au grand étonnement même des plus expérimentez du Païs.

Quand au soupçon que vous avez à cet égard; ce sont des affaires très-secrettes, dans lesquelles il est fort dificile de pénétrer. Il est arrivé ici cette semaine un Envoyé secret du Roi d'Angleterre, qui a eu *incognitò* une Audience secrette du Roi sans même avoir été introduit par l'Ambassadeur ordinaire d'Angleterre; & il est reparti *incognitò* sans avoir parlé à personne de la Cour. Chacun en parle diférenment, sans connoissance & seulement par conjecture, même dans le sens dans lequel vous prenez tout ce qui se passe, ainsi que §. E.

§. A. je me repose fort.
§. B. cependant, &c.
§. C. d'un autre côté on arme, &c.
§. D. ce qui donne lieu de &c.
§. E. qui pouroit avoir en vuë, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 28. *Novembre* 1664.

MONSIEUR,

La réception du paquet du 20. de ce mois m'a

m'a fourni les moyens de déchifrer la derniére période de votre Lettre du 6. Voici ce que j'ai à y répondre.

Je suis bien informé de plusieurs endroits qu'il y a une intime correspondance & une parfaite intelligence entre les deux Rois, dont vous me parlez, dans la plûpart des affaires, en sorte qu'on n'en peut atendre & espérer que le repos, la tranquilité & le bien de toute la Chrêtienté.

Quand aux dispositions de Sa Maj. Très-Chrêtienne par raport à Leurs HH. PP. je ne puis en dire autre chose, sinon, que toutes les fois que j'ai aproché ce Prince pour m'aquiter auprès de lui des Ordres de Leurs HH. PP., il m'a toûjours reçû, en considération de Leurs HH. PP., de la maniére du monde la plus gracieuse, & avec une bonté toute particuliéres, qu'il m'a temoigné, & par ses gestes, & par ses paroles, & même par le Cérémoniel pour se couvrir. Quand aux effets & aux avantages qui en reviennent aux Sujets de l'Etat, Leurs HH. PP. peuvent en juger par Elles-mêmes.

Lors que j'ai informé Sa Majesté des aparences qu'il y avoit d'une prochaine brouillerie & des actes d'hostilité commis par les Anglois en Afrique & depuis peu en Amerique, & qu'en même tems j'ai prié Sa Majesté de donner à Leurs HH. PP. des preuves de cette grande affection & de cette bonne volonté qu'Elle leur avoit toûjours témoignée, en s'employant pour leur obtenir une juste satisfation: Sa Majesté a écouté amiablement ce que je lui ai remontré & m'a répondu très-favorablement, qu'Elle avoit donné sur cela des ordres à son Ambassadeur en Angleterre, & qu'Elle

qu'Elle feroit tout ce que Leurs HH. PP. pouvoient ſouhaiter d'Elle.

Il eſt vrai qu'on ne prend pas toûjours également à cœur les choſes qui intéreſſent Leurs HH. PP. ce qui vient de la diverſité des honneurs & des inclinations de ceux qui ſont dans le maniement des affaires.

Chacun parle, ſelon ſon ſentiment, ou ſelon qu'il eſt affectionné à un troiſiéme, des ſecrettes intentions du Roi, ſoit en bien, ſoit en mal: Mais comme ce Prince eſt d'une grande Prudence, & qu'il ne fait part de ſes deſſeins qu'à peu de perſonnes, en ſorte qu'ils reſtent fort ſecrets, il me ſemble qu'on ne doit faire aucun fond ſur tous ces diſcours, ſur tout lors qu'il s'agit d'affaires d'Etat de la derniére importance, pour décider de la bonne ou mauvaiſe volonté du Roi par raport aux Intérêts de Leurs HH. PP.

Cette Nation-ci eſt vive & prompte, elle veut aiſément faire paſſer ſes opinions pour des véritez; mais ce ne doit pas être au préjudice des bonnes intentions de Sa Majeſté, ou de ce que l'on peut eſpérer de bon de Sa Majeſté pour les Intérêts de l'Etat. Voilà tout ce que je puis vous mander pour ſatisfaire à mon devoir; Je ſuis, &c.

A

A Mr. l'Ambassadeur G. Boreel.

A la Haye le 4. Décembre 1664.

Monsieur,

J'ai reçû vos deux Lettres du 28. du passé: La derniére que je vous ai écrite étoit du 20. du même mois.

Les Etats de Hollande & de West-Frise ont jugé à propos, dans la circonstance présente, d'envoyer Mr. van *Beuningen* à Sa Majesté Très-Chrêtienne, pour raisons contenuës dans la Résolution * ci jointe, à laquelle Leurs HH.PP. se sont conformées. L'Etat vous écrira directement sur cela. Mr. van *Beuningen* compte de partir demain s'il est possible, & de continuer son voyage en toute diligence sans s'arrêter en chemin.

Hier les Députez de Leurs N. & G. P. ont enfin fait raport & donné leur avis à Leurs N. & G. P. par raport à la maniére de mesurer les Vaisseaux qui vont d'ici en France & *vice versâ*, Mr. le Pensionnaire *de Groot* portoit la Parole. Comme quelques Membres ont demandé Copie de cet avis, tel que je vous l'envoye ci-joint, on n'a pris aucune conclusion sur cette affaire. Je ne doute pas néanmoins que ces Membres ne s'y conforment avant que l'Assemblée se sépare. N'ayant autre chose à vous mander, je vous prie de me croire, &c.

* Voyez les Résolutions secrettes, *la Résolution du Samedi, 29. Novembre, & mécredi 3. Décembre* 1664.

Fin du Tome Second.





